This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 010 659 514

Edu 566.45

Harvard College
Library

FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862

[redacted]

[redacted]

[redacted]

UN

COLLÈGE DE JÉSUITES

AUX XVIIe & XVIIIe SIÈCLES

LE COLLÈGE HENRI IV

DE LA FLÈCHE

PAR LE P. CAMILLE DE ROCHEMONTEIX

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME QUATRIÈME

LE MANS

LEGUICHEUX, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

15, Rue Marchande, et rue Bourgeoise, 16

1889

32

UN

COLLÈGE DE JÉSUITES

AUX XVIIe & XVIIIe SIÈCLES

ENCYCLOPAEDIA.
ETERNA PRAEMIA

COLLÈGE DE JÉSUITES

AUX XVIIe & XVIIIe SIÈCLES

LE COLLÈGE HENRI IV

DE LA FLÈCHE

PAR LE P. CAMILLE DE ROCHEMONTEIX
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME QUATRIÈME

LE MANS
LEGUICHEUX, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
13, Rue Marchande, et rue Bourgeoise 10

1889

~~Educ 566.45~~

SEP 1. 19..

Treat fund

HARVARD UNIVERSITY
LIBRARY
JUN 25 1985

1/3/82 Return to catalog
per Rec. ...

QUATRIÈME PARTIE

ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE
SCIENTIFIQUE & HISTORIQUE
MISSIONS
SUPPRESSION DU COLLÈGE

UN COLLÈGE DE JÉSUITES

AUX XVIIe & XVIIIe SIÈCLES

CHAPITRE PREMIER

Théologie, philosophie, sciences, histoire et géographie à La Flèche : — Aristote et saint Thomas. — Circulaires de François de Borgia et d'Aquaviva. — Enseignement de la théologie a La Flèche; principaux professeurs. — Le P. Philippe Thibault. — Cours de philosophie : sa durée; inscription des élèves. — Exercices divers : leçons, répétitions, sabbatines, menstruales, disputes philosophiques. — Programme des trois années de philosophie. — Les Pères Gandillon, Challemoux, Le Breton, Gaultruche, Pajot. — René Descartes a La Flèche : ses œuvres philosophiques, ses partisans et ses adversaires. — Les Jésuites et Descartes; les Pères Véron, Noel, Charlet, Binet, Bourdin, Vatier, Denis Mesland, etc. — Ouvrages de Descartes et de Malebranche mis a l'index. — Le Malebranchisme dans la Compagnie de Jésus. — Les Pères André et du Tertre a La Flèche. — Les trente propositions du P. Michel-Ange Tamburini. — Étude et progrès des Sciences mathématiques, de l'Histoire et de la Géographie.

Au commencement de 1641, un ami de Descartes lui écrivait de Rennes pour lui soumettre le dessein qu'il avait formé d'envoyer son fils en Hollande : il espérait trouver au sein des universités alors célèbres de ce pays un enseignement philosophique plus élevé et plus solide qu'en France.

La réponse de Descartes est connue; il conseilla de mettre le jeune homme au collège de La Flèche, puis il ajouta : « Encore que mon opinion ne soit pas que toutes ces choses qu'on enseigne en philosophie soient aussi vraies que l'Évangile, toutefois, à cause qu'elle est la clef des autres sciences, je crois qu'il est très utile d'en avoir étudié le cours entier de la manière qu'on l'enseigne dans les écoles des Jésuites, avant qu'on entreprenne d'élever son esprit au-dessus de la pédanterie, pour se faire savant de la bonne sorte. Je dois rendre cet honneur à nos maîtres de dire qu'il n'y a lieu au monde où je juge qu'elle s'enseigne mieux qu'à La Flèche. Outre que c'est, ce me semble, un grand changement, pour la première sortie de la maison paternelle, que de passer tout d'un coup dans un pays différent de langue, de façon de vivre et de religion, au lieu que l'air de La Flèche est voisin du vôtre. Comme il y va quantité de jeunes gens de tous les quartiers de la France, ils y font un certain mélange d'humeur par la conversation les uns des autres, qui leur apprend quasi la même chose que s'ils voyageaient. Enfin, l'égalité que les Jésuites mettent entre eux, en ne traitant guère d'autre façon les plus relevés que les moindres, est une invention extrêmement bonne pour leur ôter la tendresse et les autres défauts qu'ils peuvent avoir acquis par la coutume d'être chéris dans la maison de leurs parents [1]. »

Cet éloge est flatteur pour les Jésuites en général

1. *Vie de Descartes*, par Adrien Baillet : première partie, p. 32. — Paris, 1691.

et pour les professeurs de La Flèche en particulier. Descartes se montre seulement par trop dédaigneux, quand il traite de *Pédanterie ce que l'on enseignait dans les écoles des Jésuites*. Ces maîtres habiles se contentaient d'apprendre à leurs jeunes disciples la philosophie scolastique. Aristote et saint Thomas étaient les deux auteurs de prédilection, les deux guides dont on se séparait rarement, et encore avec les plus grandes précautions.

Au treizième et au quatorzième siècles, le culte de ces deux hommes avait été poussé à l'extrême; leurs disciples enthousiastes ne juraient que sur la parole de ces deux maîtres. Au siècle suivant, l'ardeur se ralentit sensiblement, mais pour se ranimer bientôt au Concile de Trente. Saint Thomas est proclamé Docteur de l'Église en 1569 et, pendant toute la durée du Concile, sa *Somme théologique* est placée à côté de la Bible, sur la même table. Aristote partage la destinée du *Docteur angélique,* son interprète; à l'appui de ses sentiments, on invoque la doctrine de saint Thomas, même les décisions de l'Église. La constante préoccupation des interprètes est de montrer l'admirable accord de la philosophie péripatéticienne et de la philosophie chrétienne, dont ces deux hommes sont la plus parfaite représentation.

Le Concile de Trente se séparait en 1563, vingt-trois ans après la reconnaissance officielle par le Saint-Siège de la Compagnie de Jésus, et les Pères de la grande Assemblée conciliaire rentraient dans leurs diocèses, pénétrés d'admiration pour l'œuvre du Stagirite, pour le sage et profond enseignement du saint Docteur. Leur

doctrine dans l'ensemble comme dans les détails était l'expression la plus complète de la doctrine de l'Église; l'enseigner, c'était professer la vérité; ne pas l'enseigner, c'était défendre l'erreur.

Les Jésuites, sans pousser jusqu'à l'adoration le culte d'Aristote et de saint Thomas, se firent un devoir de suivre et de défendre leur doctrine; saint Ignace le leur avait recommandé, et cette recommandation fut pour eux une loi inflexible, qui décida de leur direction philosophique et théologique.

Cependant tous n'interprétèrent pas avec la même rigueur la règle de saint Ignace. Il y en eut même qui, avec trop de hardiesse peut-être, allèrent jusqu'à révoquer en doute la vérité de certaines propositions qui passaient alors pour des axiômes. C'était au commencement du généralat de François de Borgia, au sortir du Concile de Trente.

Il y avait imprudence et témérité, fût-on dans le vrai, à s'éloigner pour l'heure de l'enseignement commun, même sur des points très secondaires, comme l'étaient plusieurs de ces axiômes. La malveillance, la mauvaise foi, l'ignorance pouvaient s'emparer de ces insignifiantes innovations et provoquer un scandale dans les écoles. François de Borgia le comprit : il envoya donc aux Supérieurs de l'Ordre une circulaire que nous reproduisons aujourd'hui pour la première fois [1]. Elle contient deux parties bien distinctes.

1. Quæ in theologia et philosophia tenenda ex præscripto R. P. N. Generalis (Rᵒ Pᵒ N. Fr. Borgia).

Nihil defendatur vel doceatur quod adversetur vel deroget vel minus fidei faveat tam in philosophiâ quam theologiâ. Nihil defendatur quod

La première débute ainsi : « Qu'on ne défende ni n'enseigne rien qui soit opposé, ou qui déroge, ou qui soit moins favorable à la foi, tant en philosophie qu'en théologie. »

Puis la circulaire continue : « Qu'on ne défende rien qui soit contre les axiômes reçus des philosophes, tels que ceux-ci : *il n'y a que quatre genres de causes; il n'y a que quatre éléments; il n'y a que trois principes des choses naturelles; le feu est chaud et sec; l'air est humide et chaud.*

« Qu'on ne défende rien contre l'opinion la plus commune des philosophes et des théologiens, par exemple, qu'on n'enseigne pas *que les agents naturels agissent à distance, sine medio.* »

Suivent deux recommandations : « Qu'on ne défende

sit contra axiomata recepta philosophorum, qualia sunt : tantùm sunt quatuor genera causarum; tantum sunt quatuor elementa; esse tantum tria principia rerum naturalium; ignis est calidus et siccus, aer humidus et calidus.

Nihil defendatur contrà communissimam philosophorum et theologorum sententiam, ut quod agentia naturalia agant sine medio.

Nulla opinio defendatur contra communem inconsulto Superiore aut Præfecto.

Nulla nova opinio in philosophia aut theologia introducatur inconsulto Superiore aut Præfecto.

OPINIONES SUSTINENDÆ A NOSTRISQUE DOCENDÆ UT VERÆ ET TENENDÆ.

De Deo. Deus est infinitæ virtutis intensivè, et agens liberum secundum veram philosophiam. Deus habet providentiam omnium inferiorum et singularium et humanarum rerum, et cognoscit omnia præsentia, præterita et futura, secundum veram philosophiam.

De Angelis. Angeli vere ponuntur in prædicamento et non sunt purus actus secundum veram philosophiam. Angeli sunt in loco et moventur localiter ità ut non sit asserendum in nullo loco esse, aut non moveri, ità ut substantia sit præsens modo aliquo uni, posteà alteri loco.

De Homine. Anima intellectiva non est assistens sed verè forma informans secundum Aristotelem et veram philosophiam. Anima intel-

aucune opinion contraire à l'opinion commune sans consulter le Supérieur ou le Préfet. Qu'on n'introduise aucune opinion nouvelle en philosophie et en théologie, sans consulter le Supérieur ou le Préfet. »

La seconde partie de cette circulaire a pour titre : *Opinions que les Nôtres doivent soutenir et enseigner et tenir comme vraies.*

« Sur Dieu. Dieu est d'une puissance infinie en intensité, et un agent libre selon la vraie philosophie. Sa Providence s'étend à tous les êtres créés en général, à chacun en particulier et à toutes les choses humaines ; sa connaissance embrasse le présent, le passé et l'avenir, selon la vraie philosophie.

« Sur les Anges. Les anges sont réellement dans les Prédicaments et ne sont pas un acte pur, selon la vraie

lectiva non est una numero in omnibus hominibus, sed in singulis hominibus distincta et propria, secundum Aristotelem et veram philosophiam. Anima intellectiva est immortalis secundum Aristotelem et veram philosophiam. Non sunt plures animæ in homine, intellectiva, sensitiva et vegetativa, secundum Aristotelem et veram philosophiam, nec in bruto sensitiva et vegetativa. Anima in homine aut in brutis non est in pilis aut capillis. Potentiæ sensitivæ et vegetativæ in homine aut in bruto non subjectantur in materiâ primâ immediate.

Humores aliquo modo sunt partes hominis seu animalis. Tota quidditas substantiæ compositæ non est sola forma sed forma et materia.

De Variis. Prædicabilia sunt tantum quinque. Essentia divina non habet unam subsistentiam communem tribus personis, sed tantum tres subsistentias personales. Peccatum et malum formaliter est privatio et non positivum quid. Prædestinationis non datur causa ex parte nostrâ.

Hic ordo præscriptus à præceptoribus nostris omninò servetur, neque contra propositiones hic scriptas, neque publicè, neque privatim ullo modo loquantur ; neque pietatis, neque veritatis, neque alterius rei prætextu aliter doceant quam constitutum et definitum est. Hæc enim docenda à nostris non solum admonemus, sed etiam statuimus. (Bibliot. nat. mss. fond latin, n° 10,989. Regist. ord., folio 87.)

philosophie. Ils sont dans le lieu in loco et se meuvent d'un lieu à un autre localiter, de telle sorte qu'il n'est pas permis de soutenir qu'ils ne sont dans aucun lieu ni qu'ils ne se meuvent pas, de telle sorte aussi que leur substance soit présente en quelque manière dans ce lieu, ensuite dans un autre.

- Sur l'Homme. L'âme intellective est véritablement la forme substantielle du corps, selon Aristote et la vraie philosophie. L'âme intellective n'est pas une *numériquement* (una numero) dans tous les hommes; mais dans chaque homme il existe une âme distincte et propre, selon Aristote et la vraie philosophie. L'âme intellective est immortelle, selon Aristote et la vraie philosophie.

- Il n'y a pas plusieurs âmes dans l'homme, l'âme intellective, l'âme sensitive et l'âme végétative, selon Aristote et la vraie philosophie ; et dans l'animal, il n'y a pas deux âmes, l'âme sensitive et l'âme végétative. L'âme, soit dans l'homme, soit dans l'animal, n'est ni dans les poils, ni dans les cheveux. Les puissances sensitives et végétatives n'ont pas pour sujet immédiat la matière première.

« Les humeurs sont en quelque manière des parties de l'homme et de l'animal. Tout l'être de la substance composée (soit de l'homme, soit de la bête) n'est pas la *forme* seule, mais la *forme* et la *matière*.

: Divers. Les prédicables sont au nombre de cinq. L'essence divine n'a pas une seule subsistance commune aux trois personnes, mais seulement trois subsistances personnelles.

« Le péché et le mal *formel* est une privation et non quelque chose de positif.

« Nous ne sommes à aucun titre cause de notre Prédestination.

« Que tous les professeurs se conforment à ces prescriptions ; qu'ils ne disent rien ni en public, ni en particulier, contre les propositions ci-dessus énoncées ; que sous aucun prétexte, pas même de piété, ni de vérité, ils n'enseignent autrement qu'il n'est établi et défini. Ce n'est pas seulement un avertissement que nous donnons, mais un enseignement que nous imposons. »

Comme on le voit, grande était l'autorité d'Aristote du temps de François de Borgia [1]. L'enseignement d'Aristote est conforme à la *vraie philosophie,* « secundùm Aristotelem et veram philosophiam », et le seul interprète autorisé de la doctrine aristotélicienne, c'est le Docteur angélique.

1. On lit dans le *Ratio* de 1586, PP. 171 et 196 : « *De studio philosophiæ*. Constitution. par. 4, cap. 14, § 3. In logica inquiunt et philosophiâ naturali et morali et metaphysica doctrina Aristotelis sequenda est. Huic constitutioni vix potest satisfieri, nisi nostri strenuè conentur Aristotelem benè interpretari..... Professores et scholastici ipsum Aristotelis textum ferant in scholam. Et 1° professor præligat prima quæque verba præsentis lectionis, explicata breviter continuatione cum præcedentibus ; 2° memoriter præsentis textus sententiam indicet ; 3° si textus sit paulò perplexior, descendat ad aliquam constructionem verborum.....: 4° cum incidit textus celebrior et in disputationibus sæpe jactatus et accommodatus ad varios usus, is erit accuratè perpendendus, non omnibus quidem, sed illustrioribus aliquot interpretationibus allatis.....; 5° veniatur ad dubiola quædam sive de re ipsâ, sive de mente Aristotelis.....; 6° his peractis tractandæ sunt *quæstiones* : quarum duplex genus accidere solet, unum earum quæ per se ad materiam, de quâ disputat Aristoteles, pertinent ; earum alterum, quæ ex alicujus propositionis, quam incidenter, protulit Aristoteles, occasione nascuntur..... In opinionum delectu generales regulæ theologis præscriptæ, quatenus ad philosophos pertinere possunt, observentur. Illud propriè caveant, ne ab Aristotele recedant, nisi in iis, quæ vel fidei derogant aliqualiter, vel doctrinæ cuipiam, quæ ubique fere recepta sit, repugnant. Enixè quoque studeant communiores, magisque nunc approbatas philosophorum sententias tueri. »

Toutes les écoles catholiques commencent avant tout pour saisir et reproduire sa pensée, elles en reviennent à saint Thomas. Saint Thomas est le guide, le maître. Si quelque discussion s'élève entre les frères mineurs, par exemple, entre les fils de saint Dominique et de saint Ignace, elle ne porte que sur l'interprétation la plus exacte de la doctrine de saint Thomas. Sous sa magistrale direction, les commentaires des Jésuites sur Aristote se multiplient, ils embrassent toutes les parties de l'œuvre du philosophe de Stagyre.

Toutefois, moins de dix ans après le généralat de François de Borgia, les idées sur certains points avaient fait du chemin. Si saint Thomas restait le plus sûr interprète d'Aristote et la plus pure lumière de l'école, on ne croyait plus se placer en dehors de la vérité ni nuire dans la foi, en s'éloignant parfois de sa doctrine. Le P. Saumeron écrivait, le premier septembre 1583, au nouveau général, le P. Claude Aquaviva :

« Il m'a semblé qu'il ne serait pas à propos de forcer les nôtres à soutenir toutes les propositions de saint Thomas, d'autant plus que les Dominicains eux-mêmes ne s'y sont pas condamnés..... On croirait que nous aimons plus l'homme que la vérité..... Parfois il arrive que pour la défense de la vérité, nous rejetons l'opinion de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Cyprien, sans prétendre faire injure à ces grands hommes : quelle absurdité y aura-t-il donc à s'écarter de saint Thomas ? Je crains que voulant guérir le corps de la maladie des disputes, nous ne fassions dire de nous que, par une métamorphose admirable, nous sommes devenus, de Jésuites que nous étions, Thomistes ou Dominicains. De ce que

notre P. Ignace a dit : *in theologiâ prælegendum esse S. Thomam,* il ne s'en suit pas qu'il ait dit qu'il fallait suivre en tout saint Thomas [1]. »

Rien de plus sage que ce jugement, qui respectait à la fois les enseignements du grand Docteur et les droits de la vérité. Mais là même il y avait un grave danger. Quelques esprits, ou mal équilibrés, ou séduits par de brillantes apparences, ou même entraînés par l'amour de la nouveauté, auraient pu facilement, sous le fallacieux prétexte de défendre la vérité, tomber dans l'erreur en s'éloignant de saint Thomas. Il fallait un fil conducteur qui, à travers le dédale inextricable de mille questions de théologie et de philosophie, dirigeât sûrement le professeur et empêchât les écarts ; *un régulateur,* suivant l'expression de Crétineau-Joly, *était nécessaire pour maintenir l'harmonie et l'uniformité dans l'enseignement* [2]. En conséquence Aquaviva fit dresser, à Rome, par les Commissaires chargés de la rédaction du Ratio, un *index* détaillé des questions qu'il fallait traiter dans l'enseignement et de celles qu'il importait d'omettre. Chaque proposition avait sa note [3]. Mais avant d'envoyer ce travail, œuvre de longues et patientes recherches, aux différentes Provinces de l'Ordre, le Général écrivit aux Provinciaux une lettre circulaire dont nous donnons ici la traduction, et qui porte en titre : *De ratione studiorum vitandisque novis opinio-*

1. *Études religieuses*, an. 1864. 3e série, p. 57.

2. *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. IV, chap. 3.

3. Voir la première édition du *Ratio*, 1586.

nibus. Une copie de cette lettre se trouve aux archives de la bibliothèque nationale à Paris; c'est là que nous avons transcrit ce précieux document [1].

« Les prescriptions qui doivent figurer dans le *Ratio studiorum* de la Compagnie sur la doctrine et la manière d'enseigner, exigeant beaucoup de soins et de longues réflexions, il ne nous a pas été possible de les rédiger aussi promptement qu'il le faudrait pour obvier à bien des inconvénients dont notre société pourrait grande-

1. Quoniam ea quæ in ratione studiorum (Romæ, 1586) de doctrinâ et docendi modo statuenda in Societate sunt, majoris operis ac diuturnioris considerationis erant quam ut possent tam brevi tempore absolvi quam necesse esset ad plurima incommoda evitanda, quæ maximum Societati detrimentum afferre possent; visum est nobis in Domino, non modo in officio Provincialis diligentissime soliditatem atque veritatem doctrinæ commendare, sed brevi quâdam hac instructione ea comprehendere, quæ interim omni curâ atque diligentiâ servanda statuimus.

I. Etsi non judicamus prohibendum esse quominus in scholasticâ theologiâ cum alii auctores probabiliora et magis recepta, quam D. Thomas, docent, ea nostris docere liceat, tamen propter ejus auctoritatem et securiorem ac magis approbatam doctrinam, quam Constitutiones commendant, illud omnino servandum erit ut eum *ordinariè* sequantur. Quarè non modo quascumque ejus opiniones (præter illam de Conceptione Beatæ Virginis) defendere licebit, sed etiam ab illis non nisi magno cum judicio et efficacibus rationibus discedendum erit. Cum ergo eum in scholis legent, ejus ordinem sequentur, ejus *Quæstiones* et *Articulos* explicabunt, nisi qui propter facilitatem prætermittendi videbuntur. Quod cum fiet, tamen præceptor breviter eorum indicabit argumentum, et auditores, ut per se legant, adhortabitur.

II. In docendo corroborandæ in primis fidei alendæque pietatis cura habeatur; nemo igitur quidquam doceat quod cum ecclesiæ sensu receptisque traditionibus non benè conveniat, quodque aliquo modo robur fidei et solidæ pietatis ardorem minuat.

III. Expedit etiam ubi nullum fidei et pietatis periculum imminet, suspicionem vitare studii res moliendi novas, aut novæ condendæ doctrinæ. Quare nemo opinionem ullam defendat quæ contrà recepta philosophorum aut theologorum axiomata, vel contra communem scholarum theologicarum sensum à plerisque viris doctis esse judicetur.

ment souffrir ; il nous a donc paru bon dans le Seigneur, non seulement de recommander avec instance, dans les règles du Provincial, la solidité et la vérité de la doctrine, mais encore de résumer dans une courte instruction les points que nous voulons voir provisoirement observer avec la plus grande exactitude et la plus parfaite fidélité.

« I. Sans doute nous ne jugeons pas qu'on doive interdire aux Nôtres, dans l'enseignement de la théologie scolastique, les opinions des autres auteurs quand elles sont plus probables et plus communément reçues que celles

IV. Quæ opiniones, cujuscumque authoris sint, in aliquâ provinciâ aut civitate multos aut externos catholicos et non indoctos offendere scientur, eas ibi nemo doceat aut defendat, quamvis alibi sine offensione doceantur.

V. In quæstionibus ab aliis anteà tractatis nemo novas sequatur opiniones, aut in rebus quæ ad religionem quoquo modo pertinere possunt, vel alicujus momenti sunt novas introducat quæstiones, Præfecto studiorum vel Superiore inconsulto, qui si dubitabitur an res permittenda sit, expedit, quo suavius id fiat, ut aliorum etiam nostrorum, qui de eâ re judicare poterunt, judicium intelligat, et demùm quod ipsi ad majorem Dei gloriam visum fuerit præscribat.

VI. Adhibeatur cura ut philosophiæ professores magnam habeant rationem eorum quæ Can. 8 Congreg. 3ª præscribuntur.

Conferet autem ad hæc omnia, 1° non sine magno delectu ad docendum philosophiam et theologiam eos assumi qui præter ingenii bonitatem judicii præcipuè gravitate polleant, quorum obedientia atque facilitas spectata sit, nec superbo ingenio et novarum rerum cupido in suo sensu abundent; 2° ut si qui in ipso docendi munere non tales deprehensi fuerint, ubi seriò admoniti ad obedientiam atque adeo Societatis mentem se non conformaverint, ab eo amoveantur et in aliis Societatis nostræ ministeriis occupentur, quemadmodum de Concionatoribus in officio Provincialis statuitur; intelligantque Provinciales de rei hujus observatione, quæ ad Societatis conservationem imprimis pertinet, Deo se et Societati rationem arctissimè reddituros. (Biblioth. nat. mss. fond latin, n° 10, 989, in-4. Reg. ord.)

On lit à la marge, en tête de cette circulaire : *R. P. Aquaviva*. Cette instruction fut envoyée aux Provinciaux, et par les Provinciaux aux Supérieurs, avant l'impression du premier *Ratio studiorum* (1586).

de saint Thomas pourrait soit amener si heureusement si sûre et plus promptement approuvée les recommandations de nos Constitutions dans lesquelles nous avons devoir de le suivre [illegible]. C'est pourquoi toutes ses opinions, quelles qu'elles soient, excepté celle qui touche à l'Immaculée-Conception de la Sainte-Vierge, pourront être défendues, mais encore on ne devra les abandonner qu'après mûr examen et pour de graves raisons. Aussi quand on lira son texte dans les classes, il faudra suivre son ordre, expliquer ses *Questions* et ses *Articles*, excepté ceux qu'on croira devoir omettre à cause de leur facilité : et, dans ce dernier cas encore, le professeur indiquera brièvement le sujet des articles et des questions et invitera les auditeurs à les lire en leur particulier.

« II. Que dans l'enseignement on ait principalement à cœur l'affermissement de la foi et le développement de la piété. Personne donc n'enseignera rien qui ne soit conforme à la pensée de l'Église et aux traditions reçues, ou qui puisse diminuer la vigueur de la foi et l'ardeur d'une solide piété.

« III. Tâchons, même quand il n'y a aucun danger à craindre pour la foi et la piété, qu'on ne puisse pas nous soupçonner de vouloir innover quelque chose ou créer une doctrine nouvelle. Que personne donc ne défende d'opinion qui aille contre les axiômes reçus en philosophie ou en théologie, ou contre ce que la majorité des hommes compétents jugerait être le sentiment commun des écoles théologiques.

« IV. Quant aux opinions d'un auteur quelconque, que l'on saurait devoir offenser beaucoup de catholiques

instruits (nationaux ou étrangers) dans une province ou dans une ville, que personne ne les enseigne ou ne les défende en cet endroit, quoiqu'on les enseigne ailleurs sans offense du prochain.

« V. Dans les questions déjà traitées par d'autres auteurs, que personne n'adopte des opinions nouvelles ; de même aussi dans les matières qui touchent par quelque côté à la religion, ou qui ont une certaine importance, on n'introduira pas de questions nouvelles sans consulter le Préfet des études ou le Supérieur. Dans le cas où ceux-ci hésiteraient à permettre la chose, il sera bon, pour que tout se fasse avec plus de suavité, que le Supérieur s'informe aussi du sentiment de ceux des Nôtres qui sont compétents sur cette question : après quoi, il prescrira ce qui lui semblera être le plus avantageux pour la plus grande gloire de Dieu.

« VI. On veillera à ce que les professeurs de philosophie ne perdent jamais de vue ce qui est prescrit par le 8e Canon de la IIIe Congrégation.

« Pour mieux assurer l'observation de ces prescriptions, 1° qu'on mette un grand soin à choisir les professeurs de philosophie et de théologie parmi ceux qui, à une bonne intelligence, joignent surtout la maturité du jugement, dont l'obéissance et la docilité sont reconnues, et qu'un esprit superbe et le désir de la nouveauté n'attachent pas à leur propre sens ; 2° si, dans l'exercice même de leurs fonctions, on s'aperçoit que ces qualités manquent à quelques uns, qu'on les avertisse sérieusement, et, si malgré cela, leur conduite ne s'inspire pas de l'obéissance et de l'esprit de la Compagnie, qu'on les retire de l'enseignement pour les appliquer à d'autres

ministères, comme il est prescrit au sujet des prédicateurs dans les règles du Provincial ; et que les Provinciaux n'oublient pas que par rapport à l'observation d'un point si important, et qui touche de si près à la conservation de notre Institut, ils auront à rendre un compte rigoureux à Dieu et à la Compagnie. »

D'après cette circulaire, tout à la fois ferme et sage, on voit que la Compagnie n'a point, à proprement parler, de doctrine à elle. Elle suit les doctrines les plus communément autorisées : *Securiorem et magis approbatam doctrinam.* Quant aux opinions libres, elle laisse aussi la liberté des esprits dans l'union des cœurs [1]. Saint Thomas est le docteur que maîtres et élèves doivent *ordinairement* suivre, sans qu'ils soient asservis à embrasser en aveugles ses moindres opinions. Dans les questions librement controversées, le professeur sera libre de prendre le parti qui lui conviendra, seulement il ne devra s'éloigner de saint Thomas qu'après examen et pour de graves motifs [2]. Aquaviva ne proscrit pas la liberté d'opinion, il s'efforce seulement de prévenir les abus qui en pourraient naître ; aussi recommande-t-il au professeur de n'introduire aucune nouveauté avant d'avoir pris l'avis du Supérieur et du Préfet des études. S'il se trouve des esprits aventureux, dont la hardiesse pourrait porter atteinte à la pureté

1. *De l'existence et de l'Institut des Jésuites*, par le P. de Ravignan.

2. Professor de sancto Thomâ nunquam non loquatur honorificè, libentibus illum animis, quoties oporteat, sequendo; aut reverenter et gravatè, si quando minus placeat, descrendo. (*Rat. stud.*, 1603, reg. 6ª Prof. Philos.)

de la doctrine reçue, il conseille aux Provinciaux de les retirer de l'enseignement.

Cette direction donnée aux études théologiques et philosophiques fut scrupuleusement suivie en France aux XVIIe et XVIIIe siècles. On compte les quelques esprits, brillants du reste et très convaincus, mais trop indépendants peut-être, et peut-être aussi trop séduits par la beauté et la grandeur de certains systèmes, qui s'écartèrent, dans quelques questions philosophiques surtout, de la ligne droite tracée par Aquaviva. Et encore a-t-on entrepris de les justifier; car si la Compagnie a toujours persévéré dans l'unité d'enseignement, partout où elle a rencontré une doctrine *communément reçue,* elle a professé également, dans les questions controversées, les opinions les plus opposées. Les auteurs sur ce dernier point sont pleins des plus libres dissentiments entre les théologiens et les philosophes Jésuites. « L'enseignement de la Compagnie, dit le P. de Ravignan dans son livre *De l'existence et de l'Institut des Jésuites,* est la traduction fidèle et vraie de la belle maxime de saint Augustin : *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas.* »

Cette unité et cette liberté se sont manifestées à La Flèche pendant presque toute la durée de ce collège.

Nous dirons peu de chose de la théologie : les *thèses* publiques soutenues dans cet établissement de 1693 à 1697, et que nous donnons aux *Pièces justificatives*[1],

1. Ces thèses sont à la Bibliothèque de Tours dans le recueil manuscrit n° 410, qui a pour titre : *Tractatus theologicus.* On trouve

montreront à quiconque les lira quelles maximes enseignaient les professeurs. Le livre de classe des théologiens, celui qu'on leur expliquait et qu'ils étudiaient, était la *Somme* de saint Thomas, cours de théologie le plus fort de raison et d'autorité qui se puisse voir. Les maîtres suivaient pas à pas le docteur angélique, se faisant un devoir de propager sa doctrine et pour l'interpréter avec plus de sûreté et de perfection, ils prenaient pour guide l'éminent théologien en qui, selon l'expression de Bossuet, *on entendait parler l'école moderne*, François Suarez, *la lumière de la théologie*. Le cours de théologie durait quatre ans. On y enseignait, avec l'Écriture-Sainte et le droit canon, tous les traités de la théologie dogmatique et morale, selon la méthode scolastique, même et surtout, l'histoire et

dans ce même recueil les traités *de Legibus*, *de Justitia et Jure*, *de Deo uno et trino*, dictés à La Flèche en [illegible].

Les thèses soutenues sont : *de Peccatis*, en [illegible]; *de Gratiâ et de Eucharistiâ*, en 1694; *de Fide*, *de Virtute et Sacramento Pœnitentiæ*, en 1695; *de Legibus*, *de Deo uno et trino*, en [illegible]. V. ces thèses aux *Pièces justificatives*, n° L. — Les deux professeurs de théologie étaient alors le P. Pierre Amys, né en 1650, professeur à La Flèche de [illegible] à 1695, et le P. François Hammoussem, professeur de [illegible] à [illegible]. Dans le *Catalogus* (mss.) *operum Patrum Societatis collegii Parisiensis*, on lit : « Patri N. Amys cura demandata fuerat à Superioribus componendi tractatus theologicos, qui videbantur decenti dogmatibus theologicis Patris Dyon. Petavii. Reliquit medium ferè partem tractatus parænetiæ. Hic finis et meta laborum. » Mercier de Kerdanet, *Not. sur les écrivains de Bretagne*, p. 130, prétend qu'il fut un des fondateurs des *Mémoires de Trévoux*. — C'est le P. Amys qui fut chargé d'examiner la *thèse publique* que le P. André fit soutenir à Amiens en 1711. Il résuma ainsi sa critique : « Cette thèse contient une doctrine moderne en tout à la philosophie nouvelle de Descartes et de Malebranche, et entièrement opposée à la philosophie ancienne d'Aristote, à laquelle nos Constitutions et les décrets de nos Congrégations et de nos Généraux nous obligent de nous attacher. » (*Le P. André*, par MM. Charma et Mancel, t. I, p. 229.)

autres langues mortes. Le programme n'excluait que la médecine, le droit civil et la partie contentieuse du droit canon. Les élèves se composaient d'une trentaine de jeunes Jésuites, de quelques pensionnaires et des externes. Ces derniers ne se conformaient pas tous aux prescriptions du Concile de Trente pour la formation des jeunes clercs, car, si quelques-uns vivaient en communauté sous la surveillance d'un ecclésiastique, d'autres prenaient leur domicile où ils pouvaient, suivant leurs ressources pécuniaires. Les cours étaient encore suivis par les novices du P. Philippe Thibault. Le P. Thibault est l'une des plus grandes figures de l'Ordre des Carmes au XVIIe siècle. Né sur la fin du siècle précédent à Brains-sur-Allonnes, à quelque distance de Saumur, il avait fait, dès l'âge de seize ans, au couvent des Carmes à Angers, sa profession religieuse. Peu de temps après, envoyé au couvent de la place Maubert à Paris, puis à la célèbre Université de Pont-à-Mousson, pour y faire ses études de philosophie et de théologie, il ne revint à Angers que pour y recevoir le sacerdoce et se livrer enfin à l'exécution d'un grand projet qu'il méditait depuis des années, l'introduction en France de la réforme du Carmel opérée en Espagne par sainte Thérèse. La réforme commencée à Rennes se répandit de là, en peu de temps, dans beaucoup de villes de la Bretagne, de l'Anjou et de la Normandie; et l'un des plus fervents disciples du P. Thibault, le P. Bernard de Sainte-Madeleine, fonda à La Flèche un des couvents de l'Ordre réformé. Là, comme à Rennes, les novices affluèrent; et beaucoup d'élèves du collège durent à la proximité de ce couvent et à l'édi-

fication des jeunes Carmes, le bienfait de la vocation religieuse. Le noviciat terminé, ces jeunes gens se rendaient chaque jour au collège pour y suivre, les uns les cours de philosophie, les autres ceux de théologie et d'Écriture sainte.

Ces cours furent donc très fréquentés pendant toute la durée du Collège ; et le grand nombre de prélats et de religieux éminents qui sortirent de cette brillante école de théologie, sont une preuve manifeste de l'étendue et de la profondeur de l'enseignement. Les disciples avaient du reste pour maîtres Etienne Charlet, Louis Mairat [1], Denys Petau, Jacques de Saint-Rémy [2], Honoré Nicquet [3], Antoine le Gaudier [4], Jean Bagot [5], Pierre

1. Louis Mairat, né à Paris le 28 août 1577, entré dans la Compagnie le 20 août 1593, professa longtemps la théologie à l'Université de Pont-à-Mousson, puis à La Flèche de 1612 à 1617. Il fut recteur des collèges de Bourges et de Clermont, à Paris, et Provincial de la Province de France. Nous avons de lui des commentaires « in præcipuas partes Summæ Sancti Thomæ. » — Rybeyrète dit de lui que sa *réputation était universelle* en Europe.

2. Jacques de Saint-Rémy, né à Saint-Ménéhould et mort à Bourges en 1647, à l'âge de 69 ans, était, au dire du P. Rybeyrète, « vir in theologicis rebus, quas multis annis docuit, versatissimus. » Il professa à La Flèche la philosophie de 1612 à 1614, et la théologie de 1614 à 1616 ; il fut ensuite recteur du collège pendant trois ans. Labbe le met au nombre des écrivains de la Compagnie (Pinacotheca scriptorum).

3. Honoré Nicquet, né à Avignon en 1585, professeur de théologie à La Flèche de 1616 à 1623, resta huit ans à Rome comme théologien du Général. — Voir dans les PP. de Backer les ouvrages qu'il a composés ; il a fait imprimer à La Flèche le *Combat de Genève*, et *Gloria B. R. de Arbrissello*.

4. Antoine Le Gaudier, né à Château-Thierry, entra dans la Compagnie à 16 ans en 1589. Professeur d'Écriture sainte à Pont-à-Mousson, de théologie à La Flèche, il a composé en latin beaucoup d'ouvrages ascétiques très estimés. — V. les PP. de Backer.

5. Jean Bagot, né à Rennes en 1591, mort à Paris en 1664. Il professa longtemps la théologie à La Flèche, fut réviseur à Rome et théologien

Meslan, Pierre Mambrun, Jean Brignon [1], Nicolas Clignet [2], Michel du Fresne [3], Jérôme Séguin [4], Robert Groust, Jean Martine [5], Louis Marquer [6], Jean Phélippeaux [7], Jacques de Longueval [8], Rodolphe du Tertre [9], Fran-

du Général trois ans, puis supérieur de la Maison professe à Paris. Il a laissé des ouvrages théologiques d'une profonde érudition. Rybeyrète dit de lui : « Philosophiam theologiamque scholasticam pluribus annis docuit magnâ nominis et doctrinæ famâ. » — V. les PP. de Backer.

1. Jean Brignon, écrivain ascétique, a fait et traduit beaucoup d'ouvrages de piété justement estimés. — V. les PP. de Backer.

2. Nicolas Clignet, né en 1667, Jésuite en 1685, professa la théologie morale à La Flèche de 1703 à 1710. On lit dans les *Litt. ann. Prov. Fr.* 1742 : « Theologiam moralem sedulâ 37 annorum investigatione penitus rimatus multis consulentibus lucem prætulit. »

3. Le P. du Fresne, né à Amiens en 1608, entra au noviciat en 1626. Professeur d'Écriture sainte et d'Hébreu à La Flèche, puis de théologie en 1660, il mourut dans ce collège en 1663. Il a composé *Dissertationes de sacramentorum ritibus*, manuscrit dont son frère du Fresne du Cange s'est beaucoup servi dans son *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*.

4. Jérôme Séguin, né à Paris, en 1607, Jésuite en 1625, professa la philosophie et la théologie à La Flèche pendant 11 ans de 1641 à 1652, « summâ cum ingenii laude, » dit le P. Rybeyrète.— V. les PP. de Backer.

5. Jean Martine, né en 1646, Jésuite en 1665, enseigna la théologie à La Flèche de 1682 à 1687. « Libris de theologiâ componendis, qui summo habentur in pretio, suam operam mirificè collocavit, sed nomen suum omitti penitus voluit ac reticeri; non nulla etiam quæ typis mandata non sunt nobis reliquit, in plurimos sacræ scripturæ libros commentaria quæ in lucem ut edantur diligenter curabimus : sunt enim illa egregia et præclara. » (Litt. ann. Prov. Franciæ, 1717). — Il fut Provincial de la Province de Paris.

6. Louis Marquer, né à Vannes en 1653, Jésuite en 1670, enseigna 21 ans la théologie scolastique en plusieurs collèges, et à La Flèche en 1703. Il a travaillé 14 ans aux mémoires de Trévoux. (V. ces *Mémoires* en 1726.)

7. Jean Phélippeaux, né à Angers en 1577, Jésuite en 1594, professeur de littérature et de théologie, puis prédicateur à La Flèche, a composé des commentaires estimés sur Osée et sur les 12 petits prophètes.

8. Jacques de Longueval, né à Péronne en 1680, professa à La Flèche les humanités 5 ans, et la théologie de 1719 à 1727. — V. les PP. de Backer.

9. Rodolphe du Tertre, né à Séez en 1677, Jésuite en 1693, professa la théologie à La Flèche en même temps que le P. de Longueval de 1719 à 1727.

çois Souciet [1], Hervé de Montaigu [2], Etienne Baudon [3], et Pierre Maucorps [4].

Le cours de philosophie durait trois ans [5] et se partageait en trois parties : *Logique, Physique, Métaphysique, Mathématiques*. Les étudiants s'appelaient *Logiciens, Physiciens, Métaphysiciens* ou *Mathématiciens*. On en compta jusqu'à deux cents.

A leur arrivée au collège, le Préfet des hautes classes les inscrivait sur un cahier dont chaque page est divisée par une série de colonnes verticales ayant chacune

1. François Souciet, frère d'Étienne et d'Augustin, naquit à Bourges en 1673, et mourut en 1739 à La Flèche, où il professait la théologie depuis 11 ans.

2. Claude Hervé de Montaigu, né à Paris en 1687, entré dans la Compagnie en 1707, professa la théologie à La Flèche de 1727 à 1733.

3. Etienne Baudon, né à Bourges en 1697, Jésuite en 1715, mort à La Flèche en odeur de sainteté en 1758. Il y ouvrit son cours de théologie en 1745.

4. Pierre Maucorps, né à Verneuil (Eure) en 1591, se fit Jésuite en 1615. Nous le trouvons à La Flèche, en 1625, étudiant de 4me année de théologie et professeur de grec, et plus tard professeur de théologie et père spirituel de 1632 à 1637. C'est pendant son séjour à La Flèche qu'il a fait imprimer les deux ouvrages suivants : *Paraphrase sur Isaie*, par le P. Pierre Maucorps, de la Compagnie de Jésus. A La Flèche, chez Martin Guyot et Gervais Laboë, 1636, p. 691 in-8; — *Paraphrase sur le livre de Job*, par le P. P. Maucorps, S. J. A La Flèche, chez Martin Guyot, 1636.

5. On lit dans le *Ratio* de 1586 : « Philosophiæ cursus triennio absolvendus est juxtà Constitutiones part. IV, cap. 15, n. 2. » — Dans la province de Paris, les collèges de La Flèche et de Clermont avaient *seuls* les trois ans de philosophie. « Dans les collèges où le cours de philosophie ne durait que deux ans, à la Trinité de Lyon, par exemple, on donnait des leçons et on faisait faire des exercices pour quatre, dit le P. Croiset. Outre les thèses que chacun soutenait à son tour en classe, les samedis les internes en défendaient encore au pensionnat ; tous les jours ils avaient deux répétitions et on les faisait disputer et concourir ensemble en présence de plusieurs Jésuites. » (*Règlement de Messieurs les pensionnaires*, 2e p., § VII.)

son titre [1]. La première colonne à gauche porte en tête le nom de la classe, par exemple, *Logicorum nomina*, et au dessous par ordre alphabétique le nom et le prénom des étudiants. Les colonnes qui suivent sont au nombre de quatre, avec ces titres en tête de chaque colonne : *ingenium, frequentia, mores, eruditio*. A la fin de l'année scolaire, on constatait dans ces colonnes le talent, l'assiduité, la conduite et le progrès de chaque philosophe. Les élèves étaient fournis, quelques uns par le pensionnat, la plupart par l'externat. Une trentaine de Jésuites assistaient aux cours ; on les appelle, de 1604 à 1626, dans les catalogues de la Compagnie, *Logiciens, Physiciens* et *Métaphysiciens*. A partir de cette époque les Métaphysiciens se métamorphosent en *Mathématiciens* ou en *élèves de troisième année* de philosophie.

Il n'y avait pas alors, comme à présent, en France, de maisons d'études ou *scolasticats* pour les étudiants de la Société en philosophie et en théologie; on les dispersait dans les deux ou trois collèges les plus importants de chaque Province, et là ils y suivaient les cours, mêlés aux autres élèves; quelques uns exerçaient en même temps au pensionnat les fonctions de surveillants *(præfecti in convictu)* ou de répétiteurs *(repetitores)*.

Les principaux exercices en philosophie étaient la *leçon*, les *répétitions*, la *sabbatine, la menstruale*.

La *leçon* (lectio) n'était qu'une explication écrite et dictée d'Aristote ou de saint Thomas. Chaque professeur avait ses cahiers, ses thèses qu'il dictait à ses élèves. Descartes approuvait hautement cette méthode, dont il

1. V. le modèle aux *Pièces justificatives*, n° II.

avait apprécié les avantages pendant son séjour à La Flèche. Il se plaignait, dans une de ses lettres, de ne rien trouver de semblable dans les universités de Hollande [1].

Les classes de philosophie duraient chaque jour deux heures le matin et deux heures le soir [2]. Vers la fin de la classe, le professeur se mettait quelque temps à la disposition de ses élèves pour éclaircir les endroits de la leçon restés dans l'ombre. La *Logique* et la *Métaphysique* s'enseignaient en latin ; la *Physique* et les *Mathématiques*, à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle, se firent en français.

Les vacances, les fêtes et les congés étaient plus fréquents que de nos jours. Pas de leçons de philosophie depuis la veille de Noël jusqu'au lendemain de l'Épiphanie, depuis le dimanche des Rameaux jusqu'au lundi de la semaine après Pâques, depuis les calendes d'août jusqu'à celles d'octobre [3]. En outre, la moyenne par mois des fêtes chômées s'élevait à quatre ou cinq ; ces jours de fête, il y avait vacance, et quelquefois la veille à partir de midi ; ce qui réduisait considérablement, dans le courant

1. *Vie de Descartes* par Baillet.

2. V. le règlement aux *Pièces justificatives*, 2e vol., n° IV.

3. Quod ad *natalitiarum* vacationum attinet, superiores omnes classes etiam theologica, doceant usque ad vigiliam Natalis Domini exclusivè, et lectiones suas resumant postridiè Epiphaniæ. In Paschali verò à dominicâ Palmarum usque ad dominicam in Albis vacetur... Pro theologis ac philosophis vacetur duobus ad summum mensibus, inchoatis vacationibus ad calendas augusti. Cum calendæ octobris in diem dominicum vel lunæ inciderint, instauratio studiorum fiat die lunæ. Sit integer dies hebdomariæ recreationis pro omnibus classibus à Paschate, cum non sunt duo festa in hebdomadâ, aut unum cum dimidio. (Visitatio R. P. Magii, 1587-8, fond latin, 10,989 mss. bibl. nat. *Circa studia* : n°s 33, 34, 36, 37.)

de l'année, le nombre des classes. Après Pâques, on consacrait au repos un jour entier, chaque semaine.

Les *répétitions* (repetitiones) se faisaient tous les jours, excepté le samedi, de midi à une heure, pour les externes [1]. Cette heure était, paraît-il, assez peu favorable pour eux, puisqu'on se plaignait beaucoup de leur manque d'exactitude et d'assiduité. Les pensionnaires avaient leur répétition le soir après souper [2]. Un étudiant Jésuite, ayant titre de répétiteur, présidait la répétition. Chaque fois, deux ou trois élèves rendaient compte des deux dernières leçons; puis venaient l'éclaircissement des doutes, la solution des difficultés. Le dimanche, la répétition durait une demi-heure [3].

Le samedi, pendant la classe du soir, *sabbatine* (sabbatinæ disputationes) ou argumentation de vive voix, en présence du professeur, sur une matière vue pendant la semaine [4]. Un *répondant* (respondens) ou *défendant* (defendens), nommé huit jours à l'avance, exposait la thèse et la défendait; un *opposant* ou *argumentant* (argumentans) faisait les objections. Le répondant du samedi précédent devenait l'opposant du samedi suivant.

1. In repetitionibus theologicis ac philosophicis quæ quotidiè à prandio haberi solent, præter disputationem fiat primo loco diligens ac summaria lectionis repetitio ab omnibus discipulis per vices. (*Ibid.*, n° 11.)

2. V. le règlement aux *Pièces justificatives*, 2e vol, n° IV.

3. Singulis diebus dominicis dimidiam habeantur disputationes, quæ tamen tunc intermitti poterunt quum pridiè habitæ fuerint generales totius mensis disputationes. (*Visitatio R. P. Magii*, n° 15.)

4. *Sabbatinæ disputationes*, philosophicæ quidem omnes fiant promeridiano tempore, unico tamen in singulis disputationibus *respondente*. (*Ibid*, n° 13.)

L'opposant ne pouvait *poser* plus de trois objections. La *dispute* (disputatio) entre les deux adversaires terminée, il était loisible à chacun des assistants de demander la parole et d'argumenter. Le président laissait le répondant se débrouiller lui-même comme il pouvait; son rôle se bornait à diriger l'argumentation, en l'empêchant de s'égarer ou en remettant sur la voie les deux champions; il dissipait les malentendus, faisait ressortir de la discussion la doctrine à suivre, donnait le signal de la fin de la lutte.

A la fin du mois, *menstruale* [1] (menstruæ disputationes, ou argumention de vive voix pendant les classes du matin et du soir, en présence des trois professeurs de philosophie et de leurs élèves. Autant de répondants que de professeurs; mais chaque répondant avait deux adversaires, un de sa classe et un de la classe supérieure, à l'exception du répondant de troisième année qui luttait seulement contre un de ses condisciples. Les maîtres *disputaient* quelquefois entre eux [2]. La dispute roulait sur des questions déterminées à l'avance, rarement sur une

1. *Menstræ disputationes* generales philosophicæ fiant manè et à prandio per totum tempus quo in omnibus classibus docetur, in philosophicis præsidibus tribus professoribus, ac totidem eorum discipulis respondentibus, in quibus semper unus à superiore scholâ contra inferioris scholæ discipulum argumentabitur unà cum respondentis condiscipulo. (*Ibid.* n° 14.)

2. In disputationibus liberum sit magistris, quum simul conveniunt, argumentari contrà se mutuò, etiam logico contra metaphysicum, modo contentiosi non agant, nec se invicem verbis mordeant, sed patienter se vicissim audiant et breviter expediant à re proposita non digredientes. (*Ibid.* n° 18.)

Les théologiens suivaient le même règlement que les philosophes pour les répétitions, les sabbatines et les menstruales.

question soulevée à l'heure même (*actus quodlibetarius*). Le lendemain des mercredis, pas de répétition.

Comme on le voit, la dispute était le grand, presque l'unique exercice de philosophie. Les compositions écrites étaient peu en usage, excepté en seconde et en troisième année de philosophie, où l'on donnait de temps en temps des problèmes de physique et de mathématiques à résoudre. On disputait en classe, en promenade, en récréation, à la salle des Actes, en tout lieu, en tout temps, partout. Mais l'argumentation ne s'éloignait jamais des formes rigoureusement syllogistiques. Le répondant reproduisait l'objection de l'opposant, autant que possible, mot pour mot ; il répétait une seconde fois les propositions qu'il contestait, il les accordait, les niait ou les distinguait.

Les disputes avaient autant, peut-être plus d'importance que l'enseignement ; et, quoiqu'on les ait vivement attaquées, leurs avantages n'en sont pas moins incontestables. Elles aiguisent l'esprit, elles le rendent prompt et fécond en ressources ; elles donnent de l'aplomb et l'habitude de la parole. « Ces espèces de tournois dialectiques, dit Jourdain, ont en outre l'intérêt dramatique d'une lutte ; ils attachent les jeunes gens et excitent vivement leur ardeur et leur émulation. L'empereur Charles IV prenait tant de plaisir à ces exercices, que le désir d'avoir à Prague des disputes semblables à celles de Paris fut un des motifs qui le décidèrent à fonder dans la capitale de la Bohême une université sur le modèle de l'Université de Paris. »

Les disputes du samedi et de la fin du mois étaient

privées. Il y en avait aussi de *publiques, de solennelles,* dont nous parlerons dans un autre chapitre.

Nous avons dit plus haut que le cours de philosophie durait trois années.

La *première année* était consacrée à l'étude des ouvrages de *logique* d'Aristote. Le professeur expliquait à ses disciples, d'abord l'*Introduction de Porphyre* et les *Catégories,* puis successivement le traité de l'*Interprétation,* les cinq premiers chapitres des *premiers Analytiques,* les huit livres des *Topiques,* les *derniers Analytiques* où se trouve la théorie de la *Démonstration* qu'on développait longuement, enfin les dix livres de la *Morale.* Pour la *Logique,* Tolet et Fonseca servaient de guides [1].

On trouve à la Bibliothèque de Tours un gros in-4° de 494 pages, avec ce titre : « In universam Aristotelis logicam moralemque philosophiam commentarii, authore R. P. Francisco Gandillonio, S. J. [2], professore celeber-

1. Logicæ summa primo bimestri tradita non tam dictando, quam ex Toleto, seu Fonseca, quæ magis necessaria videbuntur, explicando. (Rat. 9e reg. prof. phil.). — Aussi fit-on imprimer à La Flèche les *Institutions dialectiques* de Fonseca : « Institutionum dialecticarum libri octo, auctore Petro Fonseca, è Societate Jesu. Flexiæ, apud Griveau, 1609. »

2. Le P. François Gandillon, né à Orléans, entra au Noviciat de Rouen le 31 janvier 1614, à l'âge de 25 ans, et mourut à Paris le 28 octobre 1631. Il professa à La Flèche la *Logique* (1619), la *Physique* (1620), la *Métaphysique* (1621 et 1622) et la Théologie (1623).

Le manuscrit de Tours contient : la *Logique*, p. 1-352 ; la *Dialectique*, p. 353-404; la *Morale*, p. 404-494. — On sait que M. Frédéric Morin, étant à Tours en 1870, prit connaissance du fameux manuscrit et déclara solennellement qu'enfin on avait découvert le nom du professeur de Descartes, que ce professeur était le P. Gandillon, et que désormais on pourrait comparer les théories du maître et celles

rimo Flexiæ, in convictu regio Flexiensi anno reparatæ Salutis, 1619. » Ces commentaires du P. Gandillon sur la *Logique* et la *Morale* d'Aristote, écrits certainement sous la dictée du maître par un de ses élèves, René Sain, cousin par sa mère de Descartes, sont un des monuments les plus précieux de l'enseignement philosophique au commencement du XVIIe siècle; ils nous en donnent une idée très précise. Aussi devons-nous en dire un mot.

D'après ce manuscrit, le caractère distinctif de l'enseignement philosophique à La Flèche, à cette époque, c'est la *Leçon*.

Le professeur, qu'on appelle aussi *lecteur*, avant de *lire (lectio)* la logique d'Aristote, pose quelques principes généraux relatifs à cet ouvrage : il traite longuement de ses causes *matérielle, formelle, finale, efficiente,* et il indique les divisions principales. Ces considérations préliminaires terminées, il commence la *lecture* du texte, en suivant fidèlement le philosophe grec. C'est la première forme que revêt la *leçon*.

La seconde est la plus importante. Le professeur discute le texte dans une série de *questions* (quæstiones) extraites de l'auteur, et susceptibles d'interprétations différentes. La question posée, il la dégage avec une scrupuleuse attention de toutes les *questions* étrangères,

du disciple. Par malheur, Descartes avait quitté La Flèche au mois d'août 1612, et le P. Gandillon ne vint à La Flèche que sept ans plus tard.

A la fin du recueil, on trouve un programme de *Séance philosophique* qui a pour titre : *Conclusiones ex rationali philosophiâ et morali.*

Nous donnons aux *Pièces justificatives*, n° III, ce programme de séance.

il la divise, si le sujet le demande, en plusieurs membres distincts, il définit les termes pour écarter l'équivoque, et, après avoir fait précéder la discussion de principes clairs, incontestables, il déduit ses preuves, dont la substance est résumée en un syllogisme qu'il développe avec ordre, en prouvant tour à tour la majeure et la mineure. Puis viennent les objections, présentées avec autant de clarté que de force et poussées jusqu'à leur plus exacte précision par une gradation d'*instances* qui vont toujours croissant, jusqu'à ce que la difficulté soit arrivée à son dernier période; alors il oppose aux objections des raisons claires et précises, et résume en quelques mots toute sa pensée sur la *question* posée. Tout cela est présenté dans le style technique, sec, aride de la philosophie, sans un mot qui s'adresse à l'âme, qui repose l'esprit et qui touche le cœur, sous la forme que la déduction avait alors, la forme syllogistique, si propre à démêler le vrai du faux, à calmer le désordre des discussions, à assurer le triomphe de la vérité à force de précision et de netteté.

Le P. Gandillon n'échappe pas au défaut, si défaut il y a, qu'on reproche à la Scolastique de tout subordonner au raisonnement, et d'étouffer, dans les liens serrés de l'argumentation, tous les mouvements spontanés, tous les élans de l'âme. Ses *Commentaires* sont d'une sécheresse extrême d'exposition; le raisonnement pur y exerce une prépondérance exclusive; l'idiôme est spécial, intelligible aux seuls initiés.

Du reste, il ne s'écarte que rarement d'Aristote, dont il présente et explique la doctrine avec un religieux scrupule. Si, par hasard, chemin faisant, il se permet de

s'éloigner du philosophe grec, c'est pour ne point se séparer du philosophe chrétien, saint Thomas. Avec ce dernier, il retranche, il ajoute à la philosophie péripatéticienne, n'ayant jamais d'autre but que de bien interpréter la pensée d'Aristote, sans commettre une seule infidélité à celle du grand Docteur.

Avant lui, Louis de la Salle, Guillaume Moret, François Véron, Etienne Noël, François Fournier, Jean Bruan et Louis Lallemand avaient suivi la même méthode, et ses successeurs ne la modifièrent pas sensiblement.

En 1656, le P. Gaultruche fait imprimer son cours de *logique* dicté à La Flèche douze ans auparavant [1] : c'est un résumé fidèle, très net, de la doctrine d'Aristote. Aucune allusion à la méthode cartésienne. Suarez et Lessius sont les maîtres qu'il suit dans la philosophie morale, *Suarii imprimis ac Lessii auctoritate in morali sum usus*. La fin naturelle, la vision intuitive, l'état de nature pure y sont longuement traités. Partout l'auteur n'adopte que les opinions généralement reçues et approuvées, *acceptas vulgo et probatas opiniones sum amplexus* [1]. La *Logique* de Pajot diffère peu de la précédente. Toutes deux ont ce mérite inappréciable d'être dégagées de longs préliminaires d'une utilité contestable et de questions oiseuses, sans résultat pratique.

Il faut aller vers la fin du siècle pour trouver une *Logique* et une *Morale* un peu modernes. On

1. V. *Logica*, ad lectorem. — Le P. Pierre Gaultruche, né à Orléans en 1602, entra dans la Compagnie en 1621 et mourut à Caen en 1681.

conserve à la Bibliothèque de Laval le cours de notre maître à La Flèche en 1688 par le P. Chalemoux, et signé par son élève Paul Vrigné. « Les Règles de la méthode pour arriver au vrai et la Méthode » [illegible] de Port-Royal, la Logique de Jansenius » sont successivement examinées, discutées. Descartes, Arnauld et saint Thomas. Le professeur ne se croit pas pour cela obligé de renfermer son enseignement dans ces limites étroites où ses prédécesseurs l'ont maintenu. Sur tous ces vivant, plein d'actualité : sans méconnaître les erreurs du passé, les systèmes d'autrefois, il attaque avec [illegible] les erreurs du temps. Il expose, étudie, approuve ou réfute les nouveaux systèmes : jamais il ne s'écarte de la méthode scolastique.

1. *Scientiarum matrem* : *Logica cum Moral.* Paul Vrigné. Flèche à R. P. Chalemoux anno post Christum natum 1688. Ms. n° [illegible]. — Vrigné a écrit à la fin de la *Logique* en compte 26 pages in-4. « Ejus Logicæ datæ a Rev. P. Chalemoux die 27 feb. anno post Christum natum 1688. » — La *Morale* a 119 pages in-4.

On lit dans le *Prisonarum* : « Quis sit author philosophiæ non constat apud omnes veteres. Philosophi enim vocant adventum et accessum hominum arte, sed immerita. Certum est enim Adamo, primo Parentum, fuisse infusam ab ortu, sabem secundum eas partes quæ ad quem statu exigebantur.... Philosophia infusa Adamo est similis nostræ quoad *entitatem*, differt quoad *modum*, quia nemo ab nobis sine [illegible] philosophiam quam acquirimus labore multo, perque annos : unde fuit naturalis secundum *entitatem*, i. e., non superavit vires naturæ ; sed fuit supernaturalis secundum *modum*, quia natura non exigit eam habere modo tam mirabili. »

On trouvera aux *Pièces justificatives*, n° IV, deux *Conclusions*, la première tirée de la logique et de la morale, la seconde embrassant toute la philosophie, toutes deux soutenues par Paul Vrigné.

Le P. Charles Chalemoux, entré au Noviciat de Paris en 1669, fit sa philosophie à La Flèche (1671-1674), sa théologie au collège Louis-le-Grand (1680-1684) ; puis il enseigna à La Flèche la philosophie de 1687 à 1691 et la théologie de 1697 à 1708. Il mourut à Paris le 30 janvier 1709.

Un bon exemple était donné ; il fut dans la suite heureusement imité, comme on peut s'en convaincre par la thèse soutenue au mois de juillet 1700, par un élève de troisième année de philosophie, Ignace de La Tremblais. Le lecteur trouvera cette thèse remarquable aux documents justificatifs.

Le programme de *seconde* et de *troisième année* de philosophie n'a pas toujours été le même. De 1606 à 1626 on étudie en seconde année la *physique* et les *mathématiques,* et le professeur est appelé dans les catalogues *professor physicæ;* en troisième année, on voit la *métaphysique* d'Aristote, et le professeur est appelé *professor metaphysicæ.* A partir de 1626, la *physique* et la *métaphysique* composent le programme de seconde année, et les *mathématiques* sont l'unique étude de troisième année ; le *professeur de physique* garde cette dénomination en seconde année, et celui de troisième année s'appelle *professor mathematicæ.* Nous suivrons ici le programme de 1626, puisqu'il fut définitivement adopté à La Flèche, ainsi que dans les collèges de premier ordre.

En *seconde année de philosophie,* le programme comprenait donc les huit livres de la *physique* d'Aristote, les quatre livres *du ciel* et *du monde,* le premier livre de la *génération,* et enfin, dans la *métaphysique* d'Aristote, principalement les livres *premier, second* et *onzième.*

Personne n'ignore les discussions interminables soulevées dans les écoles du XVIIe siècle par l'étude de la physique. C'est que cette science n'avait pas atteint alors

Un bon exemple était donné ; il fut dans la suite heureusement imité, comme on peut s'en convaincre par la thèse soutenue au mois de juillet 1700, par un élève de troisième année de philosophie, Ignace de La Tremblais. Le lecteur trouvera cette thèse remarquable aux documents justificatifs.

Le programme de *seconde* et de *troisième année* de philosophie n'a pas toujours été le même. De 1606 à 1626 on étudie en seconde année la *physique* et les *mathématiques,* et le professeur est appelé dans les catalogues *professor physicæ;* en troisième année, on voit la *métaphysique* d'Aristote, et le professeur est appelé *professor metaphysicæ.* A partir de 1626, la *physique* et la *métaphysique* composent le programme de seconde année, et les *mathématiques* sont l'unique étude de troisième année ; le *professeur de physique* garde cette dénomination en seconde année, et celui de troisième année s'appelle *professor mathematicæ.* Nous suivrons ici le programme de 1626, puisqu'il fut définitivement adopté à La Flèche, ainsi que dans les collèges de premier ordre.

En *seconde année de philosophie,* le programme comprenait donc les huit livres de la *physique* d'Aristote, les quatre livres *du ciel* et *du monde,* le premier livre de la *génération,* et enfin, dans la *métaphysique* d'Aristote, principalement les livres *premier, second* et *onzième.*

Personne n'ignore les discussions interminables soulevées dans les écoles du XVIIe siècle par l'étude de la physique. C'est que cette science n'avait pas atteint alors

le degré de développement où elle est arrivée depuis, bien qu'elle soit encore loin de la perfection. En 1642, la physique comprenait deux parties distinctes, la *physique générale* et la *physique particulière*. Dans la *première*, on examinait les principes, les causes et les propriétés de *l'être mobile* ou de tout ce qui est soumis au mouvement sensible. Aristote y a consacré huit livres qu'il intitule : *Enseignement sur la physique*. C'est là qu'il approfondit les principes généraux de la génération et de la corruption de l'être, qu'il traite des causes dont il dépend, qu'il examine ses propriétés, à savoir, le mouvement en général et ce qui se rapporte au mouvement, comme le temps, le lieu, le continu et les conditions requises pour le mouvement.

Dans la *seconde partie*, les physiciens s'occupaient du *monde*, lequel est tout entier sujet au mouvement local, et ils examinaient tour à tour le *monde en général*, ou son unité, sa perfection, sa production et sa durée; le *monde céleste*, ou tout ce qu'il y a de corporel au dessus de l'homme, depuis et y compris la région de la lune; le *monde inférieur* à cette région, appelé *élémentaire* ou *sublunaire*; enfin le *système du monde* ou la disposition des corps terrestres et célestes à l'égard les uns des autres.

Il faut l'avouer, si beaucoup de principes de la *physique générale* n'ont pas varié, s'ils conservent aujourd'hui la même vérité, la même force, la même fécondité qu'autrefois, on ne peut en dire autant de la *physique particulière*. Le progrès des sciences a détruit de fond en comble cette seconde partie de la physique péripatéticienne. Le P. Jean le Breton résumait admirablement dans une séance publique la doctrine professée de son temps sur

cette branche de l'enseignement [1]. Nous ne signerions pas aujourd'hui toutes ses propositions. Il faisait soutenir, dans la *salle des Actes*, devant un public de choix, par un de ses plus illustres élèves, Jean Tournemine, les *Conclusions physiques* suivantes. Le monde a pu être créé de toute éternité; *tam secundùm entia permanentia quam successiva potuit esse ab æterno;* les astres et le firmament reçoivent leur mouvement des *intelligences* et non d'un *principe interne;* il y a trois cieux, celui des *Planètes* dont la substance est fluide, le *firmament*, corps solide à la surface, concave à l'intérieur et plane à l'extérieur, capable de supporter des masses liquides, mais en cristal pour être perméable à la lumière, et l'*Empyrée* où les astres sont spécifiquement distincts des cieux; les corps sont *pesants* ou *légers*, les premiers descendent et les seconds s'élèvent; le ciel, par un privilège spécial, n'est ni pesant, ni léger; la terre est le centre de tout, et dès lors immobile, et le mouvement du ciel n'est possible qu'à la condition de s'effectuer autour de ce centre immobile; les éléments, corps simples, doués de qualités actives et passives, sont au nombre de quatre, ni plus ni moins : *la terre, l'eau, l'air* et *le feu;* tout dans l'univers est composé de ces éléments [2]; les divers corps s'expliquent par les combinaisons, les

1. V. aux *Pièces justificatives*, le n° V.

2. « Ces 4 corps premiers, dit Goudin (tome III de sa *Philosophie*), constituent tout le monde sublunaire. Tous les corps mixtes animés ou inanimés en sont formés. Tous ont pour base d'abord de la poussière terreuse, ensuite de l'humeur aqueuse, qui agglutine cette poussière terreuse, puis une substance aériforme ou spiritueuse, qui s'insinue dans ces parties épaisses et en remplit les pores; enfin, il faut admettre qu'il y a dans ces corps mixtes une cer-

mouvements et les transformations des éléments ; le chaud et le froid, la sécheresse et l'humidité sont les premières qualités, qualités actives; l'air est chaud et froid. Le système de Copernic sur la rotation de la terre et sa circonvolution autour du soleil est faux et téméraire. La *Production* (ortus) et la *Destruction* (interitus) des êtres inférieurs à l'homme sont de simples transformations ; la matière, perdant une forme, en acquiert une autre ; à part la forme raisonnable, à savoir l'âme humaine qui est produite par Dieu seul, les autres formes sont produites par les agents naturels selon la loi générale de transformation des êtres ; à chaque instant d'innombrables formes périssent et d'autres en égal nombre sont produites. Toute la théorie de la *production* et de la *destruction* repose sur la théorie de la *matière* et de la *forme*. La matière est cette chose indéterminée et commune qui est susceptible de toutes sortes d'arrangements; et la forme est cette substance active qui, par son union avec la matière commune, forme un corps d'une espèce déterminée. Tous les corps sont composés de matière et de forme. La matière et la forme ne sont par elles-mêmes, ni étendues, ni divisibles, ni mesurables ; l'extension, la divisibilité et la dimension résultent d'une entité surajoutée, appelée *quantité*. La quantité est continue, elle a des parties divisibles à l'infini et des points indivisibles qui terminent et unissent les parties divisibles.

Telles sont les idées, alors assez généralement admises,

taine chaleur qui ne peut provenir que du feu, cette chaleur ne pouvant venir ni de la terre, ni de l'eau, encore moins de l'air, et cependant elle est considérable dans plusieurs corps, notamment dans les animaux. »

que le P. le Breton professait en classe et défendait en public, sur la *physique, le ciel* et *le monde,* la *génération* et la *corruption.*

La *métaphysique* comprend deux parties très distinctes : d'abord l'*Ontologie,* ou la science de l'être en général ; puis l'être immatériel créé, l'*Ange,* et l'être incréé, *Dieu* [1].

La *troisième année* de philosophie était consacrée aux *mathématiques.* Les mathématiques comprenaient l'*arithmétique,* la *géométrie,* la *musique* et l'*astronomie* [2]. Aristote les appelle la *science des enfants,* car de son temps il fallait les avoir vues, pour être admis à suivre le cours de philosophie [3]. On les considérait comme un amusement, une distraction, et leur connaissance aidait merveilleusement à l'intelligence de la philosophie. Platon interdisait l'entrée de son école à quiconque n'était pas mathématicien [4].

1. « *Metaphysica* est scientia de ente in communi, tum de intelligentiis creatis et de Deo. Sicque hæc facultas appellatur metaphysica, quia ejus tractatio ab Aristotele tunc tantum instituta est ubi libros physicos conscripsit, uti quidem plerique interpretantur; vel quia de facto post physicam, naturæ ordine, consequitur. » (*Metaphysica* P. Petri Galtruchii, præfatio ad universam metaphysicam.)

2. « Dividitur vulgo *Mathematica* in quatuor partes, quarum prima est arithmetica, tum geometria, ac deinde musica et astronomia. Quamquam loco astronomiæ, alii commodius subjiciunt *cosmographiam* seu spheram mundi, quæ complectitur tum ipsam *astronomiam* tum *chronologiam,* iisque affinem *gnomonicam,* ac denique *geographiam* seu spheram terrestrem, adjunctâ *staticâ.* » (*Mathematicæ totius institutio* a P. Petro Galtruchio, præfatio ad universam mathematicam.)

3. « Olim pueris, antequam ex grammaticâ facerent gradum ad Philosophiam, solebat tradi mathematica : unde *scientia puerorum* ab Aristotele nuncupatur. » (Ibid.)

4. « Mathematica non habet solum in se amœnitatem ac delicias, sed

Si l'on veut se faire une idée exacte de l'état des sciences mathématiques pendant la première moitié du XVIIe siècle, qu'on lise l'*Institutio totius mathematicæ* du P. Gaultruche ; cet auteur a condensé dans ce petit volume de 300 pages tout ce qui s'enseignait alors dans cette dernière année de philosophie. C'est son cours, d'abord de La Flèche, puis de Caen, qu'il a fait imprimer, *ad usum studiosæ juventutis,* après l'avoir soumis à l'approbation de quatre professeurs de la Faculté de Caen, docteurs en théologie. Professeur de *Logique,* de *Physique* et de *Mathématiques* au collège Henri IV de 1643 à 1651, il assista aux premières luttes du Cartésianisme contre les vieilles doctrines scientifiques du péripatéticisme, et il prit fait et cause pour l'enseignement du Maître. Huet l'appelle *vir diffusæ eruditionis* [1]. Son érudition était, en effet, très variée. Ses connaissances mathématiques spécialement étaient remarquables pour l'époque. Aucun ouvrage classique ne donne mieux que le sien une idée précise de l'enseignement de la philosophie dans les collèges de la Province de Paris. *Logique, Métaphysique, Morale, Physique* et *Mathématiques,*

prætereà quoque ad philosophiam percipiendam affert commoda quam plurima ; nec volebat Plato eam ob causam aditum suæ scholæ patere illi, qui mathematicus non esset. » (*Ibid.*)

On lit dans le *Ratio* de 1586, p. 198, *De Mathematicis* : « Mathematicæ convenire videntur non parùm, quia illarum præsidio cæteræ quoque scientiæ indigent admodum... Conandum igitur est, ut sicut facultates cæteræ, ita et mathematicæ in nostris gymnasiis floreant, ut hinc etiam *nostri* fiant magis idonei ad variis Ecclesiæ commodis inserviendum. »

1. « P. Galtruchius pari ingenii doctrinæque gloriâ philosophiæ ac theologiæ studia præcipuis in Franciæ Provinciæ collegiis, docuit; illam quidem 10 annis, hanc 12, Mathematicas 3. » (Scriptores Prov. Franciæ à P. Rybeyrete.)

chacun de ces traités forme un livre élémentaire, à la fois très court et très complet. Ces livres [illegible] nous nous nous, eurent une grande vogue : ils furent plusieurs fois réédités et adoptés dans divers colléges. Comme ils furent enseignés à La Flèche avant de paraître à Caen, nous croyons utile de donner ici d'une manière détaillée le programme des mathématiques, programme généralement peu connu.

L'*Arithmétique* comprenait les *quatre règles*, les *fractions* et les *proportions*. La *Géométrie* avait deux parties distinctes : la *Géométrie élémentaire* (élémentaire) qui avait pour but, d'abord la connaissance des éléments qui peuvent servir à définir les figures, puis l'étude des moyens pour construire ces figures, pour constater l'égalité et l'inégalité entre deux figures, pour vérifier les relations de position définies : la *Géométrie pratique* ou *appliquée* qui avait pour objet la *Longimétrie* où l'art de mesurer les distances, l'*Altimétrie* où l'art de mesurer les hauteurs, la *Planimétrie* où l'art de mesurer les surfaces planes, la *Stéréométrie* où l'art de mesurer les solides. Dans la Géométrie élémentaire, le problème qui occupait le plus les esprits était la *quadrature du cercle* ; dans la Géométrie appliquée, on expliquait l'usage du *Trigonomètre*, du *Quadrant*, des *Sinus*, du *Compas*, etc...

L'Arithmétique et la Géométrie portaient le nom de *Mathématiques pures*.

L'*Astronomie* contenait l'*Astronomie proprement dite* ou la science du temps appliquée à l'Astronomie, la *Gnomonique* ou la théorie de la construction des cadrans solaires, et la *Géographie* ou sphère terrestre.

L'Astronomie est un composé plus ou moins heureux

des systèmes d'Aristote, de Ptolémée et de Tycho-Brahé. L'hypothèse de Copernic qui fait du soleil le centre des mouvements célestes, est regardée comme fort ingénieuse, mais n'est pas conforme à la vérité. La terre est immobile au centre du monde; et le *premier mobile,* sphère suprême, sans étoiles, accomplit en vingt-quatre heures, autour de ce centre, une révolution entière, entraînant dans sa course les étoiles fixes. Excepté la lune, les planètes accomplissent leurs révolutions autour du soleil, et le soleil, dans l'espace fluide de la terre au firmament, exécute une course annuelle autour de la terre, entraînant avec soi dans son parcours ces cinq étoiles errantes : Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne.

Le *Firmament,* qui entoure le monde élémentaire et auquel sont fixées les étoiles, se compose de matière et de forme, mais sa substance est différente de l'élémentaire et plus noble qu'elle. Nullement animé, naturellement incorruptible, il est solide [1] et ressemble à un cristal parfaitement limpide. L'*Empyrée,* dernière enceinte du monde céleste, séjour des bienheureux, est solide,

1. « Trois choses me font estimer ce système probable, dit le P. François (*La science de la Géographie*, p. 307): ce qui est dessus, ce qui est dedans et ce qui est dessous. Dessus sont les eaux naturelles, qui tomberaient si elles n'étaient retenues par un corps solide. Dedans sont les estoilles avec trois propriétés, qui conviennent à une sphère entière et massive : sçavoir est 1. de conserver toujours les mesmes distances et situations entre elles, 2. d'avoir des mouvements très inégaux, quoy qu'elles soient égales en perfection et vertu d'agir, c'est-à-dire tels que requièrent les parties d'une sphère solide; 3. d'avoir dans ces mouvements si inégaux une unité de mouvement et de mobile très parfaite. Dessous sont les cieux fluides, qui partant doivent avoir un terme pour les contenir et arrêter;... et de plus ces mêmes cieux suivent le branle et le mouvement du firmament, qui les entraîne, lequel doit encore pour ce sujet estre solide. »

rond et immobile, et c'est dans son sein immobile que s'accomplissent les mouvements et les révolutions du ciel mobile. Les *régions planétaires* de la terre au firmament sont fluides et perméables [1]. Le Firmament et l'Empyrée sont solides d'après ce qui est dit au livre de Job : *cœlos esse solidissimos* [2]; de plus, le Christ, selon saint Paul, a *pénétré* les cieux [3]; or, on *pénètre* à travers les milieux durs et résistants, on traverse les corps fluides. Enfin, une preuve irréfutable de la solidité du firmament, c'est qu'il soutient des masses liquides considérables : *aquæ, quæ suprà cœlos sunt* [4]. Ce système du P. Gaultruche est soutenu par la plupart des professeurs de La Flèche, entre autres, par les Pères Grandamy, J. François, de Riennes et Bourdin.

Le ciel, qui entoure toutes les autres parties du monde, est rond, parce que la forme ronde est de toutes la plus parfaite.

L'influence des planètes sur le monde sublunaire, et en particulier sur les hommes, est indéniable; toutefois elles ne peuvent rien sur les volontés, l'homme reste tou-

1. « On a estimé, dit le P. François, pp. 308 et 309, jusques à notre siècle communément dans les escoles que les cieux estaient solides; mais cinq sortes d'observations ont tellement persuadé que tout cet espace (de la terre au firmament) est d'une matière extrêmement subtile et facilement divisible que l'opinion de la solidité qui passait pour un principe est desjà entièrement abolie et ensevelie dans l'oubly. Ces observations sont : 1. les comètes; 2. les planètes nouvellement connues; 3. les macules solaires; 4. le chemin que tient Mars en sa période, et 5. l'inégalité des montagnes et vallées que l'on remarque visiblement en la lune et que l'on a sujet de mettre aux autres astres. »

2. Job, ch. XXXVII.

3. Heb, ch. IV.

4. Ps. 148, v. 4.

jours libre. Saturne porte à l'humeur mélancolique, Mars à l'humeur cholérique et Jupiter à tout bien; Mercure donne de l'esprit, la Lune rend lunatique et inconstant.

Le lever des étoiles est *cosmique, chronique* ou *solaire,* suivant qu'elles se lèvent avec le soleil, ou au crépuscule, ou quand le soleil s'éloigne; leur coucher est également *cosmique, chronique* ou *solaire,* suivant qu'elles se lèvent et se couchent avec le soleil, qu'elles se lèvent au crépuscule pour se coucher avec le soleil, ou qu'elles disparaissent à l'approche du soleil.

Les instruments astronomiques dont se servent les professeurs et qu'ils décrivent à leurs élèves, sont le *Quadrant* et la *Sphère.* La Sphère est de trois sortes : la *Sphère armillaire,* appareil composé de cercles destinés à représenter le ciel et le mouvement des astres ; le *Globe astronomique,* qui représente la surface de la terre où la position apparente des astres de la voûte céleste ; le *Planisphère,* qui imite les mouvements des corps célestes sur une surface plane [1].

Les théories astronomiques que le P. Gaultruche développe avec le plus de complaisance, roulent sur le nombre et la grandeur des étoiles, sur les signes septentrionaux et méridionaux, sur le mouvement des cieux, sur les éclipses du soleil et de la lune, sur la distance de la terre à la lune, au soleil et aux étoiles du firmament [2],

1. D'après le P. Gaultruche, le soleil parcourt, à son périgée, 494,564 lieues à l'heure, et, à son apogée, 547,142; la lune parcourt, à son périgée, 23,230, et, à son apogée, 22,447; les étoiles du firmament parcourent à l'équateur 6,299,333 lieues à l'heure. Ce calcul néglige les fractions.

2. La lune, à son apogée, est éloignée du centre de la terre de 104,798

sur les six grands cercles, l'*Équateur*, le *Méridien*, l'*Horizon*, le *Zodiaque*, le *Colure des équinoxes* et le *Colure des solstices*, enfin sur les quatre petits cercles, le *Tropique du Capricorne* et le *Tropique du Cancer*, le *Cercle arctique et le Cercle antarctique*. Toutes ces théories, plus ingénieuses qu'exactes, sont aujourd'hui démodées; inutile de les décrire, car il n'est personne, un peu au courant de la science astronomique, qui ne les connaisse.

La *Chronologie*, dont on s'occupait en philosophie, n'avait nullement pour but de déterminer l'ordre et la date des évènements historiques. On la définissait : *la science du temps appliquée à l'Astronomie*. Le temps se divise en jours, heures, semaines, mois, années. Le jour *naturel* commence à minuit, au moment où le soleil passe au méridien situé au-dessous de l'horizon, et se compte de minuit à midi et de midi à minuit; sa durée est de 24 heures. Le jour *artificiel* commence au lever et finit au coucher du soleil; sa durée varie continuellement. Le jour *astronomique* commence à midi et compte les heures sans interruption de 0 à 24. Le jour *naturel* est également appelé *civil* ou *politique*.

La *semaine*, période de sept jours, a été instituée par Dieu au commencement du monde et religieusement conservée par les Hébreux. Les payens l'ont adoptée, mais en donnant à chaque jour le nom d'une planète, à

lieues, et, à son périgée, de 89,336 lieues; le soleil, à son apogée, est éloigné de 2,089,088 lieues, et, à son périgée, de 1,891,518; la distance des étoiles du firmament est de 24,052,000 lieues. Ce calcul ne tient pas compte des fractions.

Le P. Bourdin, qui fut longtemps professeur à La Flèche et le P. de Riennes adoptent ces chiffres.

commencer par le *Soleil* : la *Lune, Mars, Mercure, Jupiter, Vénus* et *Saturne*. L'Église appela le jour du soleil, *Dimanche, dies Domini,* en mémoire de la Résurrection du Seigneur, les autres jours, *féries,* et la sixième férie, *Sabbat*, le Sabbat des Juifs n'étant qu'une ombre du jour du Seigneur, une préparation à la célébration du Dimanche.

Le *mois* est une des douze divisions de l'année ; le mois *solaire* est l'espace de temps employé par le soleil pour parcourir un des signes du Zodiaque, et le mois *lunaire* est l'espace de temps que la lune met à parcourir tout le Zodiaque. L'intervalle de temps qui s'écoule entre deux nouvelles lunes s'appelle *synodique;* adopté par l'usage, il se nomme aussi *usuel, populaire* ou *civil.*

Le *Calendrier romain* de Jules César, qui était resté en vigueur en Europe pendant des siècles, avait été réformé en 1582 par ordre du pape Grégoire XIII; l'ancien et le nouveau calendrier devaient, par conséquent, occuper une place dans l'enseignement, et, si nous en jugeons par l'*Institutio mathematicæ,* elle fut considérable. Les professeurs s'étendaient longuement sur le *mois des Grecs* qui se partageait en trois parties, composées chacune de dix jours, sur le *mois des Romains*, qui comprenait les calendes, les nones et les ides, sur le *mois des anciens Aryas,* enfin sur la *division septénaire* des jours, usitée en Orient, notamment chez les Hébreux, les Chaldéens et les Égyptiens. Mais l'année *Julienne* et l'année *Grégorienne* se disputaient la part du lion.

L'*année* était *solaire* et *lunaire*. L'année solaire, évaluée par le temps que met le soleil pour revenir à son point de départ du Zodiaque, compte 365 jours et six

heures et se divise en quatre saisons; l'année lunaire, composée de 12 lunaisons synodiques, n'a que 354 jours. Presque tous les peuples ont adopté la première, en lui faisant subir plus ou moins de modifications.

C'est à la *Chronologie* que les professeurs rattachaient encore les *Olympiades,* le *Lustre,* l'*Indiction,* l'*Année sabbatique,* le *Jubilé,* le *Siècle,* l'*Age,* l'*Épacte,* les *trois Cycles* si connus des chronologues, la *période Dyonisienne* (532 ans), la *période Julienne* (7980 ans), enfin l'*Ère chrétienne.*

La *Chronologie,* comme on le voit, était l'objet d'une étude longue et attentive.

La *Gnomonique,* qui donnait la théorie des cadrans solaires et apprenait à les construire, était l'affaire de quelques classes; elle avait cependant, dit le P. Gaultruche, son utilité et ses agréments : « Non modo utilitatem sed etiam jucunditatem haud mediocrem affert horologiorum constructio (p. 181). »

La *Sphère terrestre,* au contraire, était longuement étudiée comme la chronologie; cette étude comprenait la *place* de la terre, sa *forme,* sa *grandeur,* son *immobilité,* sa *description.*

« Si vous me demandez, disait le P. Pajot, en quel lieu du monde la terre est placée, et quel est son lieu, je vous réponds que c'est le plus bas lieu, comme étant le plus pesant élément de tous, et que par conséquent c'est le centre du monde, ce qui se prouve de ce que l'Équinoxe est égal par toute la terre, d'où l'on doit inférer qu'une partie de la terre n'est pas plus proche du ciel que l'autre

et par suite qu'elle est au centre du monde. Ajoutez qu'en tout l'horizon six signes du ciel paraissent, ce qui n'arriverait pas si la terre n'était au milieu du monde; d'avantage les ombres et les heures égales du côté de l'Orient et de l'Occident, avec ce que l'on voit toujours la moitié du ciel, le confirment. »

Le même auteur nous dit encore : « La terre est immobile selon le sentiment d'Aristote, parce qu'elle demeure au milieu du monde, comme suspendue par son propre poids, et retenue par sa vertu magnétique qui la rend fixe, sa gravité vers le centre ne la pouvant pas rendre immobile circulairement. C'est pourquoi ce n'est qu'une imagination à rejeter, que de dire que la terre se remue autour du soleil, et que le soleil est immobile et au centre du monde, puisque Josué commandait au soleil de s'arrêter, et que la terre est des immobiles dans l'Écriture-Sainte : *Terra in æternum stat* [1]. »

« La figure de la terre est ronde [2], ajoute le P. Pajot,

1. Le P. Grandamy donne une autre preuve de l'immobilité de la terre : « Nullum corpus habens virtutem magneticam movetur circa polos; terra habet virtutem magneticam ; ergo non movetur circa polos. » Cette preuve est dans l'ouvrage intitulé : « Nova demonstratio immobilitatis terræ petita ex virtute magneticâ, et quædam alia ad effectus et leges magneticas, usumque longitudinum et universam geographiam spectantia, de novo inventa, auctore P. J. Grandamico, è S. J. Flexiæ, ap. G. Griveau, typ. reg. et Henr. coll. Societatis Jesu, 1615. » — Sur le titre, le P. Grandamy a fait graver la terre par Rousseille, de La Flèche, ancien élève du collège; au-dessous du globe terrestre, on lit : « terra in æternum stat. » — Dans la préface l'auteur prétend que son argument sur l'immobilité de la terre et les preuves à l'appui sont le fruit de plus de trente ans d'observations : « Paucis quidem comprehendi annorum plus quam triginta observationes. »

2. « La plus grande dimension de la terre, dit le P. Pajot, est de 10,800 lieues françaises, son diamètre de 3,436 lieues, toute la superficie de 37,114,200 lieues carrées, toute sa masse de 21,254,063,200 lieues cubiques. »

et les montagnes dessus la terre ne sont que comme une goutte d'encre sur une feuille de papier, eu égard à son étendue. »

La *description* de la terre embrassait l'*Hydrographie* et la *Géographie*. L'*Hydrographie* n'allait guère au-delà des connaissances d'Aristote. « Comme l'expérience le démontre, dit toujours le même auteur, la terre étant plus pesante que l'eau, le centre de la terre ne peut pas être le propre lieu de l'eau; si elle s'y insinue, c'est que la nature l'y pousse, afin de remplir le vide des cavernes souterraines... Quelques-uns croient que l'eau a moins d'étendue que la terre, d'autant que partout où il y a de l'eau il y a de la terre, et non au contraire; secondement parce que la terre va jusqu'au centre du monde, et l'eau n'y va pas; d'autres estiment que l'eau est de plus grande étendue que la terre, d'autant que les éléments supérieurs doivent enfermer les inférieurs... La figure de l'eau est ronde, et cela se prouve de ce qu'elle coule toujours dans les lieux les plus bas; d'où, selon que le remarque Aristote, il faut que toutes les parties de l'eau soient également distantes du centre, autrement les plus éloignées, les autres parties ne les empêchant point, pourraient s'en approcher davantage, et ainsi l'eau ne coulerait pas; de plus, ceux qui naviguent l'éprouvent bien, quand étant avancez dans la mer, ils ne voient plus le rivage ni les grandes falaises ou mas de navires dont ils sont éloignés; davantage les parties tiennent de la nature du tout; or, nous voyons que les gouttes d'eau sont rondes, et par suite nous devons dire que l'eau demande une figure ronde. Néanmoins de ce que les

gouttes d'eau sont rondes, cela vient de ce que naturellement l'eau veut sa conservation, et pour cette cause elles se resserrent et se forment en rond, afin d'éviter la sécheresse qui est son ennemie. »

« L'Océan, dans son mouvement rapide, ajoute le même Père, entoure la terre et en fait une grande île. Les mers et les lacs, les étangs et les marais sont les sources des fontaines, des rivières, des fleuves et des torrents. Les fontaines intermittentes viennent principalement des vapeurs enfermées avec de l'air dans les entrailles de la terre, qui les change en eaux par son froid naturel... Le flux et le reflux de la mer n'est qu'un prompt rejaillissement de ses eaux, qui se fait du fond, et une décharge de la trop grande abondance d'eau vers un certain lieu qui est hors de son lit, puis un subit retour à ce même lit. Cependant quelques philosophes tiennent que le flux et le reflux de la mer est une raréfaction de l'eau qui se fait par la vertu de la chaleur et une condensation qui se fait par la vertu du froid. Pour ce qui est de la cause de ces flux et reflux, les uns l'attribuent à la vertu du soleil et de la lune qui attirent l'eau, d'autres en partie à la nature du fond de la mer. »

Le P. Pajot écrivait ces choses en 1649 [1]. Il était alors le collègue du P. Gaultruche et du P. de Riennes, dont il partageait toutes les idées : la doctrine scientifique d'Aristote faisait du reste toujours loi.

1. *Speculationes et praxes* universæ arithmeticæ, auct. Carolo Pajot, S. J. Flexiæ, apud viduam G. Griveau, 1666. — V. surtout le *Novus Despauterius* passim.

Une chose étonne, à cette même époque, c'est le progrès merveilleux accompli dans l'enseignement de la Géographie. Nous reviendrons sur ce sujet à la fin de ce chapitre. Qu'il nous suffise pour le moment de constater que, contrairement à l'opinion reçue, la Géographie était enseignée *ex professo* en philosophie.

La *Musique* et l'*Optique* complétaient le cours de la troisième année de philosophie.

La *Musique*, ou art de combiner les sons d'une manière agréable à l'oreille, *dissimilium sonorum convenientia undè sensus audiendi recreetur,* reposait tout entière sur la tonalité. Le XVIIe siècle avait vu éclore en France un grand développement de l'art musical. On ne sera donc pas surpris que les Jésuites en aient fait l'objet d'un enseignement spécial; mais cet enseignement purement théorique se bornait à indiquer les divers modes de production, la nature, les propriétés et la propagation du son, les différentes espèces de sons, leurs intervalles et leurs proportions, leurs consonances et leurs dissonances, et cette étude était précédée d'un résumé sommaire de l'histoire de la musique, des méthodes de notation, enfin des différences, de l'utilité, de l'influence et des effets de la musique sacrée et de la musique profane.

L'*Optique* ou partie de la physique qui traite de la propagation et des propriétés de la lumière, des couleurs et des phénomènes de la vision, était alors bien loin de la perfection où elle est arrivée aujourd'hui. Elle admettait sans contrôle les principes d'Aristote sur la production de la lumière et sur sa marche rectiligne. Les *couleurs*

étaient des propriétés spécifiques des corps, au même titre, par exemple, que la dureté, ou des mélanges d'ombre et de lumière, effectués en proportion variable. La théorie d'Aristote et des scolastiques sur la *vision* est trop connue pour qu'il soit utile de s'y arrêter. Les objets extérieurs impriment leur image sur l'organe de la vue et nous déterminent à percevoir la réalité objective. Quelle est la nature de cette image? Comment se forme-t-elle, se transmet-elle? Comment s'imprime-t-elle dans l'œil? Autant de questions que le physicien se posait et qu'il s'appliquait à résoudre à l'aide de la philosophie et des données de la science expérimentale. Les livres sont remplis de solutions, surannées pour la plupart, qui n'ont guère, du reste, qu'un intérêt historique.

Et voilà le programme des trois années de philosophie dans la première moitié du XVIIe siècle [1].

Ce programme allait bientôt se modifier, non pas dans la *Logique*, ni dans la *Morale*, ni dans la *Métaphysique*, au moins d'une manière sensible, mais dans la *Physique particulière* et dans une partie des *Mathématiques*.

Depuis la naissance du protestantisme, des tendances dangereuses se manifestaient dans le monde philosophique et scientifique : c'était le contre-coup de la révolution sociale et religieuse qui travaillait l'Europe. Il y avait partout, dans les esprits, comme un besoin d'innover,

1. Nous n'avons rien dit d'un traité qu'on néglige totalement de nos jours, qui a cependant son utilité : l'*Architecture civile et militaire*. On l'étudiait dans les grands collèges aux dix-septième et dix-huitième siècles, soit dans le cours de philosophie, soit aux répétitions du soir.

une passion dévorante pour le nouveau. « Comme si une force invisible l'eût poussée, dit Jourdain [1], la philosophie s'élançait, au prix des plus cruels sacrifices, vers un but inconnu. Et l'érudition, la solidité, l'élégance de la forme, la sagesse pratique des décisions, toutes ces qualités que la Compagie de Jésus possédait à un si haut degré, ne suffisaient plus pour retenir ou pour ramener les esprits troublés et impatients. »

Le nouveau mouvement philosophique et scientifique fut inauguré en France, ou du moins précipité, par un ancien élève de La Flèche.

A la fin des congés de Pâques de l'année 1604, arrivait au collège Henri IV un jeune enfant pâle, de frêle et délicate santé, René Descartes, né à la Haye, petite ville de la Touraine, le 31 mars 1596.

Sa famille, originaire de Bretagne, appartenait à la noblesse ; son père exerçait la charge de conseiller au parlement de Rennes.

Le P. Jean Chastellier venait de remplacer, au milieu de l'année scolaire, le P. Barny, premier supérieur de l'établissement. Le nouveau Recteur, Poitevin d'origine, était un homme de gouvernement. Quand les Jésuites furent chassés de France en 1595, il gouverna, avec le titre de Vice-Provincial, les membres e la Province réfugiés dans les deux collèges de Verdun et de Pont-à-Mousson. Plus tard il fut nommé *commissaire,* chargé de promulguer dans les provinces de France le *Ratio studiorum* de la Compagnie.

1. *Philosophie de saint Thomas d'Aquin*, t. II, p. 239.

Ce fut lui qui reçut le jeune René. Ce petit écolier de huit ans, doué d'un esprit vif et solide, se livra à l'étude avec autant d'ardeur que de succès; élève de sixième en 1604, il commençait, quatre ans après, son cours de rhétorique sous la conduite du P. Jean Phélippeaux [1], qui se fit un nom comme prédicateur et comme écrivain, et composa des commentaires très estimés sur Osée et les douze petits prophètes. Ce Père devint plus tard Recteur du collège de Rouen.

L'année suivante, Descartes entrait en philosophie, au mois d'octobre 1609 : « Il était, dit son historien, dans la première année de son cours de philosophie, lorsque la nouvelle de la mort du Roy tué le vendredi IV de mai 1610, fit cesser les exercices du collège... Ils reprirent le septième de juin, et M. Descartes continua l'étude de la *philosophie morale*. La *Logique* qu'il avait étudiée l'hiver précédent était de toutes les parties de la philosophie, celle à laquelle il a témoigné depuis avoir donné le plus d'application dans le collège [2]. »

Ces renseignements nous permettent de donner enfin avec certitude le nom du professeur de philosophie, de René Descartes. On conserve aux Archives du *Gesù* à

1. J. Clère dit dans son *Histoire de l'École de La Flèche* : « Jean Phélippeaux écrivit contre le Quiétisme et contre Fénelon, et fut pour cette raison peut-être nommé Grand-Vicaire de Meaux. » — J. Clère confond le Jésuite Jean Phélippeaux, qui naquit à Angers en 1594 et mourut à Paris en 1643, avec Jean Phélippeaux, docteur en théologie et chanoine de Troyes, qui fit l'éducation de l'abbé Bossuet, neveu de l'évêque de Meaux, et écrivit contre le Quiétisme. Ce dernier est mort en 1708.

1. *Vie de Descartes*, par Baillet.

Rome les catalogues du collège de La Flèche depuis sa fondation jusqu'à sa suppression ; nous possédons une copie de ces catalogues, et nous trouvons comme professeur de *Logique* au début de l'année scolaire 1609, le P. François Véron [1]. Suivant ce qui se pratiquait alors, ce même Père professa la *physique* l'année d'après, et la *métaphysique* en 1611 ; de sorte qu'il eut le jeune Descartes pour élève de philosophie du mois d'octobre 1609 au mois d'août 1612.

« Ayant fini le cours de ses études au mois d'août de l'an 1612, dit Baillet, M. Descartes quitta le collège de La Flèche après huit ans et demi de séjour. »

C'est pendant ces années d'études qu'il fit la connaissance de plusieurs Pères, tous hommes de mérite et de piété, qui devaient exercer sur lui, jusqu'à la fin de sa vie, la plus heureuse influence. Au milieu de l'année 1607, le P. Chastellier quittait La Flèche pour aller à Pont-à-Mousson succéder au P. Jean Hay dans la chancellerie de l'Université, et il était remplacé dans son poste de Recteur par le P. Charlet, qui entoura Descartes, son parent, de la plus paternelle affection. Devenu plus tard Provincial de la province de Paris, puis Assistant de France à Rome, il entretint toujours avec son cher élève d'autrefois, les relations les plus affectueuses. « Au collège, il lui avait donné, dit encore Baillet, pour Préfet principal, le P. Dinet,

1. François Véron, né à Paris, se fit surtout remarquer par la vigueur et la logique de ses controverses. Il était la terreur des Protestants. Il mourut à Paris le 16 décembre 1649 et fut enterré à la *maison professe*. Son livre des *Règles de la Foi* a le même plan que l'*Exposition de la doctrine catholique* de Bossuet.

qui fut depuis Provincial [illegible] qu'il assista à ses dernières [illegible]

Nous [illegible] alors, les Pères Louis Lalu et Étienne [illegible] tous deux leur cours de rhétorique. Le dernier [illegible] années de théologie. Il avait [illegible] phie de Descartes, c'est là que s'établit [illegible] et le disciple, cette grande intimité que les années et une longue séparation ne purent affaiblir.

Après sa sortie du collège, Descartes resta [illegible] plus de neuf ans dans le monde. [illegible] *spectateur plutôt qu'acteur* dans les [illegible] poursuivant partout, [illegible] qui l'affirme, dans la vie des camps comme au milieu des plaisirs de Paris, la science de l'homme et de la nature. Définitivement, sur la fin de mars 1628, à l'âge de 32 ans, il part pour la Hollande et s'établit dans la paisible et [illegible] d'Egmond. Là, il passera vingt ans dans la [illegible] *la recherche de la vérité*.

Nous ne faisons pas sa vie, nous [illegible] ses œuvres : ce travail existe. Nous rappelons seulement ce qu'il importe de savoir pour notre sujet.

L'année même où paraissait le *Cid* [illegible], Descartes publiait le *Discours sur la Méthode*, la *Dioptrique*, les *Météores* et la *Géométrie*. Ces quatre traités réunis formaient ses *Essais de philosophie*; celui de la *Méthode* contenait la théorie du *doute méthodique* et les moyens suivis par l'auteur pour parvenir à la connaissance de la vérité. Les *Méditations métaphysiques* parurent en 1641, et les *Principes de philosophie* en 1644.

Tous ces ouvrages firent du bruit à leur apparition : ils suscitèrent l'admiration des uns et la réprobation des autres.

Les Jansénistes louèrent à outrance la philosophie Cartésienne, Port-Royal se fit son porte-étendard et fut sa forteresse. Quelques ordres religieux la propagèrent. Arnaud correspondit avec celui qu'il appelait son maître ; l'abbé Picot donna une traduction des *Principia philosophiæ;* le duc de Luynes mit en français les *Meditationes;* de tous côtés des disciples surgirent, qui virent dans Descartes le premier des philosophes, louèrent la fière indépendance de sa raison et saluèrent dans son école le triomphe de la pensée moderne sur la méthode et la tradition philosophique du moyen-âge : ils disaient et ils écrivaient que la dernière heure de la scolastique avait sonné. Les femmes ne furent pas les dernières à se déclarer cartésiennes : le Cartésianisme les recruta à Port-Royal, dans le Jansénisme et parmi les *Précieuses,* qui se piquaient de bel esprit. La société du XVIIe siècle, avide de nouveauté, semblait reconnaître dans Descartes l'interprète de ses aspirations. Bossuet lui fait des emprunts, tout en restant par le fond et par l'ensemble de la doctrine, un vrai disciple de saint Thomas ; Fénelon s'inspire de sa pensée en quelques endroits ; Leibniz l'admire et le suit sans s'éloigner complètement de la philosophie du moyen-âge. Vers le milieu du règne de Louis XIV, les idées cartésiennes pénètrent d'abord dans l'enseignement de l'Université, sans bruit, à la sourdine ; puis les projets de Statuts de 1720 rangent les *Méditations* et le *Discours sur la méthode*, au nombre des livres classiques. Au XVIIIe siècle, la révolution philoso-

phique inaugurée par Descartes a fait de tels progrès que beaucoup d'écoles vont jusqu'à rejeter l'autorité d'Aristote *comme la tyrannie d'un homme et la domination d'un payen* [1].

Les adversaires de Descartes furent également nombreux et souvent trop ardents dans la lutte. L'amour de la vérité leur fit dépasser les justes limites de la discussion. Ils combattirent le doute méthodique, la manière de s'élever à Dieu et de descendre de Dieu aux corps et aux premiers principes de l'entendement, le mécanisme des bêtes, la théorie des tourbillons, le peu de respect de Descartes pour les anciens et pour l'autorité d'Aristote et de saint Thomas, sa doctrine sur l'étendue qui semblait porter atteinte au mystère de la Transsubstantiation ; ils attaquèrent avec une égale force ses idées sur les premières lois de la nature, sur les propriétés de l'espace et du mouvement, sur le système du monde et sur l'arrangement des corps célestes ; il n'est pas d'objections qu'ils ne soulevèrent sur sa physique et sur sa géométrie. Dans le feu de la discussion, on l'accusa de scepticisme et d'athéisme. La faculté de théologie de Paris, encouragée par le pouvoir religieux, fit opposition à la nouvelle philosophie; elle mit ses ouvrages à l'index, en 1663, avec la formule *donec corrigantur*. En province, on suivit l'exemple de Paris : les universités d'Angers et de Caen se prononcèrent contre la doctrine Cartésienne. M. de Harlay, archevêque de Paris, exhorta de la part du Roi les doyens et les professeurs de la faculté de théologie,

1. *Histoire de la Philosophie cartésienne*, par Fr. Bouillier.

les doyens des facultés de droit et de médecine, les procureurs des nations et la plupart des principaux des collèges « *à faire en sorte que l'on n'enseignât point dans les Universités d'autre doctrine que celle qui est portée par les réglements et statuts de l'Université.* » Ceux-ci tombèrent d'accord qu'on devait rester attaché à la doctrine d'Aristote et exclure de l'Université quiconque professerait des opinions contraires au Péripatéticisme. Le Parlement aurait rendu un arrêt pour renouveler les anciennes défenses portées contre les novateurs, sans l'arrêt burlesque composé par Boileau en faveur d'Aristote contre une certaine inconnue, nommée la *Raison*, qui depuis quelque temps avait entrepris de pénétrer de force dans les écoles de l'Université [1].

Mais ce luxe de défenses, de condamnations et de précautions ne put, comme nous venons de le voir, arrêter le mouvement des esprits.

La Compagnie de Jésus ne pouvait rester étrangère à la bataille engagée entre le Cartésianisme et le Péripatéticisme, entre la nouvelle et l'ancienne philosophie. De quel côté se rangea-t-elle? quelle part prit-elle à la lutte? La réponse à ces deux questions demanderait tout un travail, un travail d'une longue étendue, et nous ne voulons pas sortir de notre sujet. Qu'il nous suffise donc de dire ce qui se rattache directement à cette histoire.

Il faut bien l'avouer : si Descartes était flatté des marques d'approbation que lui valaient ses œuvres, il tenait

1. *Histoire de la Philosophie cartésienne*, par Fr. Bouillier, *passim*.

avant tout à l'approbation des Jésuites ; ce qu'il désirait, c'était de voir sa philosophie pénétrer dans leurs maisons d'éducation.

Le *Discours sur la Méthode* paraissait le 8 juin 1637, et le 15 juin il écrivait au P. Etienne Noël, recteur de La Flèche :

« Je juge bien que vous n'aurez pas retenu les noms de tous les disciples que vous aviez il y a 23 ou 24 ans, lorsque vous enseigniez la philosophie à la Flèche [1], et que je suis du nombre de ceux qui sont effacés de votre mémoire ; mais je n'ai pas cru pour cela devoir effacer de la mienne les obligations que je vous ai, ni n'ai pas perdu le désir de les reconnaître, bien que je n'aie aucune autre occasion de vous en rendre témoignage, sinon qu'ayant fait imprimer ces jours passés le volume que vous recevrez en cette lettre, je suis bien aise de vous l'offrir, comme un fruit qui vous appartient, et duquel vous avez jeté les premières semences en mon esprit, comme je dois aussi à ceux de votre ordre tout le peu de connaissances que j'ai des bonnes lettres. Que si vous prenez la peine de lire ce livre, ou que vous le fassiez lire par ceux des vôtres qui en auront le plus de loisir, et qu'y ayant remarqué les fautes, qui sans doute s'y trouveront en très grand nombre, vous me veuillez faire la faveur de m'en avertir, et ainsi de continuer encore de m'enseigner, je vous en aurai une très grande obligation, et ferai le mieux qui me sera possible pour les corriger suivant vos bonnes instructions. »

En 1644, Descartes publiait ses *Principia philosophiæ*

1. Le P. Noël était alors *repetitor Philosophiæ*.

et les adressait au même Père avec ces mots : « Je sais que votre Compagnie seule peut plus que tout le reste du monde pour faire valoir ou mépriser ma philosophie. »

A la même époque, il écrivait au P. Charlet, son ancien lecteur : « Ayant enfin publié les *Principes* de cette philosophie qui a donné de l'ombrage à quelques-uns, vous êtes un de ceux à qui je désire le plus de l'offrir, tant à cause que je vous suis obligé de tous les fruits que je puis tirer de mes études, vu les soins que vous avez pris de mon institution en ma jeunesse, comme aussi à cause que je sais combien vous pouvez pour empêcher que mes bonnes intentions ne soient mal interprétées par ceux de votre Compagnie qui ne me connaissent pas. »

Le 18 décembre de la même année, il écrivait encore au P. Charlet :

« Ma propre inclination et la considération de mon devoir me portent à désirer passionnément l'amitié des Jésuites ; et outre cela, le chemin que j'ai pris en publiant une nouvelle philosophie fait que je puis recevoir tant d'avantage de leur bienveillance, et au contraire tant de désavantage de leur froideur, que je crois qu'il suffit de connaître que je ne suis pas tout à fait hors de sens, pour assurer que je ferai toujours tout mon possible pour me rendre digne de leur faveur. Car, bien que cette philosophie soit tellement fondée en démonstrations, que je ne puisse douter qu'avec le temps elle ne soit généralement reçue et approuvée, toutefois à cause qu'ils font la plus grande partie de ceux qui en peuvent juger, si leur froideur les empêchait de la vouloir lire, je ne pourrais espérer de vivre assez pour voir

ce temps-là; au lieu que si leur bienveillance les convie à l'examiner, j'ose me promettre qu'ils y trouveront tant de choses qui leur sembleront vraies, qu'ils ne manqueront pas de les recevoir, et ainsi que dans peu d'années, cette philosophie acquerra tout le crédit qu'elle ne pourrait acquérir sans cela qu'après un siècle. »

Sept ans auparavant, au mois d'août 1637, Descartes avait adressé ses *Essais philosophiques* au professeur de philosophie de La Flèche, en le priant de les examiner, la plume à la main, et de lui envoyer ses observations. Ce Père ne se hâta pas de répondre, à ce qu'il paraît, puisque l'année suivante Descartes s'en plaignit à son ami Mersenne. Il alla même jusqu'à lui demander dans sa lettre du 27 juillet 1638, de vouloir bien lui obtenir une réponse du P. Jésuite : « J'ai quasi opinion, dit-il, que les Jésuites de La Flèche me feront l'honneur de m'en envoyer (des objections); je vous prie de les en faire avertir, mais que ce soit, s'il vous plaît, comme sans dessein et par occasion [1]... »

On le voit, Descartes s'imagine que les Jésuites *peuvent plus que tout le reste du monde pour faire valoir ou mépriser sa philosophie,* qu'il dépend d'eux qu'elle soit *généralement reçue et approuvée et qu'elle acquière de son vivant tout le crédit qu'elle ne pourrait acquérir qu'après un siècle;* il désire ardemment qu'ils la lisent, aussi en fait-il hommage à son ancien Recteur, à son ancien répétiteur de philosophie,

1. *Œuvres de Descartes,* par V. Cousin, 9e vol.

aux Pères Antoine Vatier [1], Georges Fournier, Jean François, Denis Mesland [2] et Jacques Grandamy, tous habiles philosophes et versés dans les sciences mathématiques : il provoque les objections de ces Pères, tous alors employés à La Flèche : il veut savoir ce qu'ils pensent et ce qu'ils disent de ses ouvrages : « Je voudrais bien savoir, écrit-il à Marsenne, de quelle façon ils traitent mes météores en leur philosophie, savoir s'ils les réfutent ou s'ils s'en taisent : car je n'ose encore penser qu'ils les suivent, et cela se peut voir par leurs thèses publiques [3]... »

Aussi, Descartes se montra-t-il très sensible à une attaque dont on a beaucoup parlé et qui lui vint précisément d'un membre de la Compagnie de Jésus.

Le P. Bourdin, après avoir enseigné à La Flèche la Grammaire et les Humanités de 1618 à 1623, la Rhétorique en 1633 et les Mathématiques en 1634, fut envoyé l'année suivante au collège de Paris pour s'y consacrer tout entier à l'étude et à l'enseignement des sciences physiques et mathématiques. Rybeyrète dit de lui dans ses notices sur les *Écrivains de la Province de France* :

1. Antoine Vatier, né dans le diocèse de Séez le 19 mai 1591, entra dans la Compagnie le 8 novembre 1613, fit sa philosophie à La Flèche à partir de 1615, y enseigna la grammaire de 1618 à 1620, y étudia la théologie de 1620 à 1624, y professa ensuite les mathématiques de 1624 à 1626. Nous le retrouvons encore à La Flèche de 1636 à 1642 comme professeur de théologie. Éloigné de l'enseignement, il mourut à Paris le 13 octobre 1659.

2. Le P. Denis Mesland ne doit pas être confondu avec le P. Pierre Meslan qui mourut à Bernay en 1639. Le P. Denis était plus jeune ; il enseigna à La Flèche de 1638 à 1641, et partit pour la mission de la Martinique en 1645.

3. *Œuvres de Descartes*, par V. Cousin, 9e vol.

« Se totum dedit Mathematicis disciplinis, quas viginti annorum spatio magnâ cum laude docuit. » Son cours de Mathématiques, ses ouvrages sur la Géométrie, sur l'Optique, sur le Soleil, sur la Perspective militaire et sur l'Art de fortifier les villes révèlent un esprit cultivé, mais aussi un admirateur passionné d'Aristote.

Aussitôt que les *Essais philosophiques* parurent, le P. Bourdin se mit en campagne contre Descartes. « Il écrivit quelques traités contre lui, il fit des leçons sur l'Optique et les prêta à quelques-uns de ses disciples pour en prendre copie. Après cela, il composa des thèses qu'il fit imprimer et qu'il soutint pendant trois jours avec une pompe et un appareil extraordinaires », dans la grande salle des séances du collège de Clermont. Le public était nombreux, bien choisi. Avant la discussion des thèses, le P. Bourdin lut lui-même une *Vélitation* [1] dans laquelle il malmenait fort, sous le voile de l'anonyme, l'auteur des *Essais*. Cette séance fit grand bruit.

Le P. Julien Hayneuve [2] était alors Recteur du collège.

1. « Ou *Déclamation*, dit Descartes, qui fut récitée à l'ouverture de ces disputes, enrichie de l'explication du R. P. Bourdin, dont tout le but n'était autre que d'impugner mes opinions. » (Lettre de Descartes au R. P. Dinet, dans le 9e vol. des *Œuvres de Descartes* par V. Cousin, p. 8.)

2. Julien Hayneuve, né à Laval en 1588, novice en 1608, fit à La Flèche ses études de philosophie et de théologie. Le P. Rybeyrète dit de lui : « Vir inter sanctissimos è Societate homines extrà invidiam recensendus, in quo virtutum omnium absolutissimam speciem tota Franciæ provincia hoc ævo ad stuporem usque suspexit. » Il se levait toutes les nuits à deux heures pour prier et travailler ; jamais, même par les plus grands froids, il ne s'approchait du feu, par mortification. « Il n'était guère moins connu comme prédicateur que comme écrivain », dit dom Piolin dans son *Histoire du Mans*. Il fut *instructeur* du *troisième an* et recteur de Quimper, de Rouen et de Paris.

Mersenne, qui surveillait de près le mouvement de l'opinion sur les travaux de Descartes, ne tarda pas à apprendre ce qui s'était passé à Paris. Il se procura la Vélitation du P. Bourdin et un exemplaire des thèses, et il les envoya à son ami en Hollande. « Cette nouvelle, dit Bouillier, affligea et troubla Descartes, dont elle détruisait une des plus douces et des plus chères illusions, celle de se concilier la Société tout entière des Jésuites, et de faire par elle pénétrer sa philosophie dans l'enseignement des écoles. Persuadé que rien ne pouvait se faire dans une pareille Société qui ne fut parfaitement concerté, il crut voir dans l'attaque du P. Bourdin une déclaration de guerre de la Compagnie tout entière [1]. »

Aussitôt il écrivit au P. Recteur du collège [2] pour demander un examen de sa doctrine et se plaindre, avec amertume, d'avoir été attaqué par un Père en public et avec tant d'éclat. Il disait en terminant : « Ayant autrefois été instruit près de neuf ans dans un de vos collèges, j'ai conçu depuis ma jeunesse tant d'estime et j'ai encore maintenant tant de respect pour votre

1. *Histoire de la Philosophie cartésienne*, par Fr. Bouillier.

2. « J'écrivis aussitôt au R. P. Recteur et le priai, puisque mes opinions avaient été jugées dignes d'être examinées chez eux en public, il ne me jugeât pas aussi indigne, moi qui pouvais encore être censé au nombre de ses disciples, de voir les arguments qu'on avait employés pour les réfuter... J'ajoutais que j'aimais beaucoup mieux être enseigné par ceux de votre Compagnie que par tout autre que ce pût être, pour ce que je les honorais tous et respectais encore comme mes maîtres et comme les seuls directeurs de ma jeunesse. » (Lettre de Descartes au P. Dinet, dans les *Œuvres de Descartes*, par V. Cousin, p. 9.)

vertu et pour votre doctrine, que j'aime beaucoup mieux être repris par vous que par d'autres [1]. »

Presque en même temps, Descartes écrivit à son ancien préfet de chambre, le P. Dinet, qui venait d'être appelé à la charge de Provincial, pour se plaindre du P. Bourdin et l'accuser *de lui avoir fait dire des choses qu'il n'avait jamais écrites, d'avoir traité ses systèmes de monstres d'opinions, d'avoir impugné ses opinions sans y reprendre un seul mot comme sien, qu'il eût jamais écrit ou pensé;* il ne pardonnait pas au P. Bourdin de l'avoir attaqué dans ses thèses trois jours durant, et de l'avoir malmené dans sa Vélitation.

La querelle entre les deux adversaires menaçait de prendre de grandes proportions ; car, malgré ses protestations d'amitié et d'attachement pour la Compagnie, malgré son désir plusieurs fois manifesté *d'être repris par elle,* Descartes se montrait profondément blessé d'avoir été attaqué en public, même de ne voir pas ses opinions approuvées; l'irritation se traduisait dans toute sa correspondance. Le Provincial et le Recteur jugèrent donc à propos, soit par esprit de conciliation, soit aussi pour éviter un débat retentissant, de conseiller au P. Bourdin d'exposer lui-même à Descartes ses objections [2].

Si l'on en croit Francisque Bouillier, « le Père s'exécuta d'assez mauvaise grâce; dans ses *objections* qui roulent seulement sur la *première Méditation* et sur le

1. *Œuvres de Descartes*, par V. Cousin, 9e vol.

2. Lettre de Descartes au P. Dinet, dans les *Œuvres de Descartes*, par V. Cousin, 9e vol.

Doute méthodique [1], sans cesse il pointille, accumulant les unes sur les autres les subtilités de toutes sortes, les petites malices et les plus insupportables finesses. Rien n'égale sa loquacité ; il s'efforce d'être plaisant, mais sa plaisanterie est lourde. Selon lui, Descartes ne dit rien de nouveau, ou ne dit rien de bon [2]. » Ces *objections* sont les *septièmes* et dernières, imprimées à la suite des *Méditations* avec les réponses de Descartes, et quiconque les lira sans parti pris, ne partagera certainement pas l'appréciation de Bouillier, appréciation peu conforme à la vérité et malveillante. L'auteur de l'*Histoire de la Philosophie cartésienne* n'a qu'un but, c'est d'exalter son héros, c'est de faire paraître avec plus de relief sa doctrine en diminuant les qualités de l'opinion adverse.

L'écrit du P. Bourdin était daté du 7 août 1640; Descartes y répondit le 17 septembre. Sa réponse est celle d'un homme qui n'est plus maître de lui. Son panégyriste est forcé de l'avouer. « Il s'irrite et s'emporte, dit-il, contre le P. Bourdin, auquel il reproche, non sans raison, de lui faire dire tout ce que bon lui semble, afin ensuite de le réfuter et de le tourner en ridicule tout à son aise. Il le compare à un maçon envieux et jaloux, critiquant un architecte qui, pour solidement élever un vaste édifice, a d'abord fait creuser des fondations. Dans son emporte-

1. Descartes écrit au P. Dinet que le P. Bourdin « n'a pas seulement impugné ceux de ses écrits qui regardent la physique et les mathématiques, mais les principes métaphysiques dont il s'était servi pour montrer l'existence de Dieu et la distinction réelle de l'âme de l'homme d'avec le corps. »

2. *Histoire de la philosophie cartésienne*, par Fr. Bouillier.

ment, il le traite d'infâme détracteur, de vil bouffon ; il porte plainte contre lui à ses supérieurs, et le leur recommande comme un malade à des médecins [1]. »

La réponse de Descartes est adressée au P. Dinet [2]. Les lettres au P. Charlet sur le P. Bourdin ne sont pas plus tendres. Il le prie d'examiner lui-même les pièces du procès, de ne point s'en rapporter à son adversaire, ni à ses semblables, mais plutôt au P. Vatier et aux autres Pères de la Compagnie, d'une impartialité reconnue [3].

La polémique prenait une mauvaise tournure. Le P. Dinet aimait Descartes, le P. Noël l'estimait, le P. Charlet lui portait intérêt; tous trois, le premier surtout, s'interposèrent pour mettre fin au débat qui pouvait devenir interminable, pour opérer une réconciliation qui devait profiter aux deux adversaires.

En 1644, Descartes se trouvait à Paris pour surveiller l'impression de ses *Principes de philosophie*. Sur le conseil du P. Dinet, il alla voir au collège de Clermont le P. Bourdin, qui le reçut avec la plus grande cordialité, et lui proposa même, *pour rendre son amitié agissante et utile, d'être son correspondant pour les lettres qu'il aurait à envoyer aux Pères de la Compagnie dans les provinces du royaume, et en Italie, pour celles qu'il aurait à recevoir d'eux* [4].

Au sortir de cette entrevue, Descartes écrivit au P. Dinet : « J'ai eu beaucoup de satisfaction d'avoir eu

1. *Histoire de la Philosophie Cartésienne*, par Fr. Bouillier.
2. *Œuvres de Descartes*, par V. Cousin, 9e vol.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

l'honneur de voir le R. P. Bourdin, et de ce qu'il m'a fait espérer la faveur de ses bonnes grâces. Je sais que c'est particulièrement à vous que je dois le bonheur de cet accommodement, aussi vous en ai-je une très particulière obligation [1]. »

Quelques temps après, il fit savoir aussi au P. Charlet *que le P. Bourdin était maintenant disposé à lui donner part à ses bonnes grâces.* « J'en ai une grande satisfaction, ajoute-t-il ; car ayant de très grandes obligations à ceux de votre Compagnie et particulièrement à vous qui m'avez tenu lieu de père pendant tout le temps de ma jeunesse, je serais extrêmement marry d'être mal avec aucun des membres dont vous *êtes le chef au regard de la France.* Ma propre inclination et la considération de mon devoir me portent à désirer passionnément leur amitié [2]. »

Le P. Charlet félicita Descartes de sa réconciliation avec le P. Bourdin, et l'assura des sentiments de bienveillance des Jésuites pour leur ancien élève. Cette assurance lui fut extrêmement agréable, comme nous l'apprend une lettre écrite quelques jours après au P. Dinet : « Je ne vous saurais exprimer combien j'ai de ressentiment des obligations que je vous ai, lesquelles sont extrêmes, en ce que je me persuade que votre faveur et votre conduite sont cause qu'au lieu de l'aversion de toute votre Compagnie, dont il semblait que les préludes du R. P. Bourdin m'avaient menacé, j'ose maintenant me promettre sa bienveillance. J'ai reçu des lettres du R. P.

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*

Charlet qui me le font espérer, et outre que mon inclination, et les obligations que j'ai à vous et aux vôtres de l'institution de ma jeunesse me le font désirer avec affection, il faudrait que je fusse dépourvu de sens pour ne le pas désirer pour mon intérêt : car m'étant mêlé d'écrire une philosophie, je sais que votre Compagnie seule peut plus que tout le reste du monde pour la faire valoir ou mépriser [1]. »

La paix était faite. Descartes avait tout intérêt à la faire, il ne s'en cachait pas ; car il s'imaginait que la réconciliation avec le P. Bourdin rallierait à sa doctrine tous les Jésuites, ce qu'il désirait par dessus tout.

Réussit-il dans ce projet? D'après Baillet, le succès fut complet. « Le Cartésianisme, dit-il dans la *Vie de Descartes,* faisait de grands progrès dans la Compagnie des Jésuites, non seulement en Flandre [2], mais même en France, sous la protection des deux principaux de cet

1. *Ibid.*

2. Le P. Ciermans, Jésuite de Louvain, écrivait à Descartes le 4 janvier 1638 : « Cette hardiesse me plaît, qui fait que, vous écartant des chemins et des routes ordinaires, vous avez l'assurance de chercher de nouvelles terres et de faire de nouvelles découvertes... Véritablement votre livre contient un très grand nombre de très belles choses, entre lesquelles néanmoins je ne compte pas ce qui appartient à la Géométrie, car ces choses sont telles qu'elles se recommandent assez d'elles-mêmes. Pour les autres matières dont vous traitez dans votre livre (*Essai de philosophie*) et qui sont sujettes à plus de disputes, et à une plus grande diversité d'opinions, il n'y en a pas une qui ne me semble digne d'une particulière louange tant pour la beauté de l'invention, que pour la nouveauté des raisons dont vous vous servez pour les expliquer et les éclaircir. Ce n'est pas qu'il y ait plusieurs endroits où j'aurais souhaité un peu plus de vérité, ou du moins plus de lumière pour la reconnaître..... » (*Œuvres de Descartes*, par V. Cousin, 9e vol.)

Ordre, je veux dire du P. Charlet, assistant français du général à Rome, et du P. Dinet, Provincial à Paris, puis confesseur du roi Louis XIII, qui honoraient M. Descartes de leur estime et de leur amitié, et qui l'encourageaient à continuer. Mais entre tant d'amis et de sectateurs qu'il pouvait compter parmi les Jésuites, il ne devait pas douter qu'il n'eût quelques envieux, qui parlaient mal de ses écrits, et qui le décriaient sourdement [1]. »

Francisque Bouillier est d'un avis opposé : « Au premier rang des adversaires de Descartes, dit-il, nous avons rencontré les Jésuites. Par l'importance de leur rôle dans les luttes et les persécutions du Cartésianisme, les Jésuites méritent une place à part dans cette histoire. En vain Descartes s'était-il flatté de les concilier à sa doctrine, à force d'égards et même de flatteries; il ne réussit qu'à conserver quelques liaisons d'estime ou d'amitié personnelle, à gagner quelques rares disciples au sein de la Compagnie, mais non à conquérir la Compagnie elle-même [2]. »

Ces deux appréciations sont bien différentes. D'après Baillet, Descartes comptait parmi les Jésuites beaucoup d'amis et de sectateurs, et quelques envieux seulement; Francisque Bouiller n'admet que quelques rares disciples au sein de la Compagnie. Nous n'essayerons pas de concilier ces deux opinions; nous ferons seulement observer que les Jésuites, en général, ont toujours témoigné la plus affectueuse bienveillance à leur ancien élève, et qu'ils ont fait plus d'opposition au philosophe

1. *Vie de Descartes*, par Baillet.
2. *Histoire de la philosophie Cartésienne*, par Bouillier.

qu'au mathématicien et au physicien [1]. Pour n'avoir pas assez remarqué cette différence dans l'opposition, les deux panégyristes de Descartes n'ont pas saisi le vrai rôle de la Compagnie dans sa lutte contre le Cartésianisme. On en jugera par ce qui s'est passé à La Flèche.

Quand parurent les *Essais de philosophie,* les esprits les apprécièrent différemment. Il y avait alors au Collège royal des hommes d'un réel mérite, les uns vieillis dans l'étude de la philosophie et des sciences, les autres, jeunes encore, mais professeurs distingués. C'étaient Etienne Noël, René Ayrault [2], Honoré Nicquet, Guy le Meneust [3], Pierre Meslan, François

1. « La philosophie de Descartes contribua puissamment à la réforme des méthodes et à l'essor des recherches scientifiques, mais, comme doctrine métaphysique et morale, elle ne saurait être comparée à la grande et imposante tradition qu'elle aspirait follement à supplanter. » (*Les Jésuites instituteurs*, par le P. Daniel, p. 275.)

2. René Ayrault, fils de Pierre Ayrault, lieutenant criminel à Angers, né le 12 novembre 1567, novice en 1582, après avoir enseigné les Belles-Lettres et la Philosophie avec grand succès, fut successivement recteur de Reims, Dijon, Sens, Dôle, Besançon, deux fois procureur, à Rome, des Provinces de Champagne et de Lyon. Il fut envoyé à La Flèche en 1635 et y mourut le 18 décembre 1644.

3. Guy le Meneust, né en 1588, novice en 1606, fut regardé par tous ceux qui le connurent comme un prodige de talent. Le P. Rybeyrète dit de lui : « ætatis suæ *undecimo* Rhetoricam cum summa laude et fructu ingressus est, mirantibus coævis suis quanto eos antecederet spatio. » Le P. Rybeyrète ajoute : « In theologicis autem studiis, quæ tùm magno nostrorum numero Flexiæ frequentabantur, et ingeniis optimis abundabant, antecelluit omnibus; natus ad hæc studia videbatur. » Il fit ses études théologiques à La Flèche de 1616 à 1620, et, quatre ans après sa théologie, il fut nommé supérieur de la maison professe de Paris, puis instructeur du troisième an à Rouen, enfin recteur au

Loryot [1], Jean-Baptiste de la Barre [2], Jérôme Mauconduit [3], Antoine Vatier, Jean de Riennes, François Vavasseur, Louis Milquin [4], Etienne Deschamps [5], et Denis Meslant. Certes, il n'en est pas un parmi eux qui n'admirât le beau talent de Descartes; presque tous cependant formulèrent les plus graves critiques contre une œuvre qui portait du reste, en plus d'un endroit, la trace irrécusable de la doctrine de saint Thomas [6]. Ils reprochaient à

collège de Rennes. Il vint à La Flèche en 1640, et y mourut le 25 décembre 1646.

1. François Loryot, né à Laval, entra dans la Compagnie en 1592 à l'âge de 21 ans. Tour à tour prédicateur, professeur de morale et de théologie à La Flèche, de 1610 à 1617, il se livra ensuite plus particulièrement à la prédication dans différentes maisons de son Ordre, et fut envoyé une seconde fois à La Flèche en 1636; il fut attaché à cette maison jusqu'à sa mort qui arriva à Angers, le 10 juin 1642.

2. Jean-Baptiste de la Barre, né à Chinon le 27 février 1609, novice en 1625, enseigna avec éclat la théologie à La Flèche de 1633 à 1641, fut pendant trois ans principal du pensionnat et se livra ensuite à la prédication. Il prononça au Mans, en 1648, l'oraison funèbre de Mgr Émeric de Marc de la Ferté, évêque du Mans.

3. Jérôme Mauconduit enseigna 12 ans l'Écriture-Sainte, à La Flèche, de 1632 à 1644.

4. Louis Milquin, principal du pensionnat de La Flèche de 1631 à 1640, préfet des classes supérieures, devint ensuite recteur du collège en 1648.

5. Etienne Deschamps, né à Bourges, en 1613, fit ses études au collège des Jésuites de cette ville. En 1630 il entra dans la Compagnie, suivit le cours de philosophie à La Flèche, et y enseigna ensuite les Belles-Lettres; il y revint en 1651 en qualité d'écrivain. Nous l'y retrouvons encore de 1695 à 1701. Nous parlerons plus tard de ses luttes contre le Jansénisme. Il fut recteur de Rennes et de Louis-le-Grand, supérieur de la maison professe de Paris, Provincial de Paris et de Lyon.

6. « Il y avait dans la *Méthode* et dans les écrits métaphysiques de Descartes trop d'erreurs dont une orthodoxie vigilante pouvait s'alarmer..... Cependant on savait reconnaître ce que la philosophie nouvelle contenait de vrai. » (*Les Jésuites Instituteurs*, par le P. Daniel, p. 272.)

Descartes d'attaquer avec peu de mesure l'école Aristotélicienne et scolastique, de secouer trop légèrement le joug du passé, de vouloir substituer partout le criterium de l'évidence au principe d'autorité. — Ils se demandaient si le *doute méthodique* est réel ou fictif. S'il est fictif, pourquoi se former une morale de provision? S'il est réel, pourquoi dire qu'on est résolu de feindre que tout est douteux? Et puis, n'y a-t-il pas un vrai danger de laisser dans un doute absolu et général des intelligences trop faibles pour trouver en elles-mêmes un point d'appui inébranlable? — Ils refusaient de donner pour base à la philosophie la certitude de l'existence, constatée par la présence de la faculté de penser, et s'ils admettaient qu'on pût s'élever à Dieu suivant la méthode de l'auteur [1], et de Dieu descendre aux corps et aux premiers principes de l'entendement, ils repoussaient l'hypothèse d'un Dieu trompeur ou d'un génie malfaisant, ils n'approuvaient pas qu'on mît en question la véracité naturelle de nos facultés. — Ils soutenaient avec raison que la pensée n'est pas l'essence de l'âme, que la division des êtres en *esprit* et *matière* exclut l'âme des animaux, que l'animal n'est pas une pure machine, que le système de l'étendue considérée comme l'essence même de la matière est faux, que les essences ne dépendent pas de la volonté divine, que la théorie sur la perception extérieure est démentie par l'expérience et le témoignage de la conscience, que le recours à la véracité divine comme garantie des opérations des sens n'est pas scientifique.

1. La démonstration soi-disant Cartésienne de l'existence de Dieu est renouvelée de saint Anselme.

— Ils commentaient les idées de Descartes en physique et en anatomie, et ses théories sur les premières lois de la nature, les propriétés de l'espace et du mouvement, le système du monde, l'arrangement des corps célestes. — En dernier lieu, comparant la *méthode d'enseignement d'Aristote* avec la *méthode* de Descartes, ils disaient que la première est incomparablement préférable à la seconde : la première, en effet, propose méthodiquement aux commençants ce qu'il y a *de plus facile* et *de plus probable*, afin de les élever ensuite peu à peu *aux choses qui sont plus cachées et plus difficiles* : la seconde, au contraire, renonce d'abord aux connaissances que nous avons reçues ou par les sens, ou par l'imagination, ou *par quelque autre manière que ce soit*, puis elle se jette dans des *doutes savants*, pour entrer par là tout d'un coup dans la considération de tout ce qu'il y a de plus relevé, de plus profond et de plus difficile, *pour établir enfin et démontrer toute la nature* à l'aide de la connaissance de Dieu, de sa nature et de sa perfection infinie. Une pareille méthode peut avoir son utilité pour l'homme instruit, elle est impraticable dans l'enseignement : elle suppose la science acquise, elle ne conduit pas, comme cela devrait être, à la découverte de la vérité.

On ne peut nier la justesse de la plupart de ces critiques. Le domaine où peut s'exercer la raison confine par des points si nombreux à celui de la science révélée, que les théologiens doivent signaler, s'ils ne veulent être surpris, les moindres mouvements qui s'accomplissent dans le camp des philosophes. C'est ce que firent ceux de La Flèche pour la philosophie de Descartes. Cette philosophie contient des erreurs telles qu'il était impos-

sible de ne pas s'en alarmer et de ne pas les indiquer.

Cependant, deux Pères, Antoine Vatier et Denis Meslant, ne partageaient pas complètement toutes les appréciations de leurs confrères. Si l'on en croit Baillet, le P. Vatier *aurait mandé nettement à Descartes qu'il avait fortement approuvé tout ce qu'il avait écrit* [1]; et Bouillier ajoute *qu'il approuvait les* ESSAIS DE PHILOSOPHIE, et *se déclarait enchanté des* MÉDITATIONS et *même de sa première explication de l'Eucharistie* [2]. Nous ne pouvons récuser ces deux témoignages, puisque Descartes semble les confirmer dans sa lettre au Père Vatier du 17 novembre 1642 : « Vous êtes celui de tous ceux de votre Compagnie que j'ai l'honneur de connaître, duquel j'ai espéré le plus favorable jugement. Il y a *quatre* ou *cinq* ans que vous me fîtes l'honneur de m'écrire une lettre qui me donna cette espérance, et j'ai été maintenant ravi d'en recevoir une seconde qui me la confirme. » Le même jour, Descartes écrivait à Mersenne : « La lettre du P. Vatier n'est que pour m'obliger, car il y témoigne fort être de mon parti et dit qu'il a désavoué de cœur et de bouche ce qu'on avait fait contre moi [3]. »

Le P. Meslant, *plein d'enthousiasme pour Descartes,* au dire de Bouillier, lui écrivit aussi pour le féliciter de ses vues nouvelles, de ses heureuses hardiesses ; il lui

1. *Vie de Descartes*, par Baillet.

2. *Histoire de la Philosophie cartésienne,* par Fr. Bouillier.

3. On lit dans les *Œuvres de Descartes* (par Cousin t. 9, p. 62), qu'une personne mal intentionnée ayant fait savoir à Descartes que le P. Vatier se disposait à censurer ses écrits, celui-ci protesta aussitôt contre ce propos malveillant.

signalait cependant, à côté de vérités de premier ordre, quelques erreurs de détail. Cette lettre fut le point de départ de l'amitié qui s'établit entre lui et le philosophe.

Le 24 janvier 1638, Descartes lui répondit : « Je suis ravi de la faveur que vous m'avez faite de voir si soigneusement le livre de mes *Essais* et de m'en mander vos sentiments avec tant de bienveillance... Votre approbation m'est particulièrement chère et agréable, pour ce qu'elle vient d'une personne de votre mérite et de votre robe et du lieu où j'ai eu le bonheur de recevoir toutes les instructions de ma jeunesse, et qui est le séjour de mes maîtres, envers lesquels je ne manquerai jamais de reconnaissance. »

Le P. Meslant n'avait pas seulement loué, à la louange il s'était fait un devoir de joindre la critique : il avait fait des objections, signalé des erreurs, indiqué des écueils. Descartes suit son aimable et jeune critique pas à pas; il se disculpe, il s'explique, il se défend. Il se contente d'avouer *qu'il a été trop obscur en ce qu'il a écrit de l'existence de Dieu, et que bien que ce soit la pièce la plus importante, c'est la moins élaborée de tout l'ouvrage* [1]. Plus loin il ajoute : « Je ne crains nullement qu'il se trouve rien contre la foi dans mon traité de la *Méthode;* car, au contraire, j'ose me vanter que jamais elle n'a été si fort appuyée par les raisons humaines qu'elle peut être si l'on suit mes principes, et particulièrement la *Transsubstantiation.* [2] »

1. *Œuvres de Descartes*, par V. Cousin, 9e vol.

2. *Œuvres de Descartes*, par Cousin, 9e vol.

Cette dernière réflexion répond à une objection du P. Meslant : le mystère de la Transsubstantiation est-il encore possible, ou plutôt n'est-il pas contraire à l'essence des choses et aux notions fondamentales de l'intelligence, dès qu'on admet que l'essence des corps consiste dans l'étendue?

L'objection ne manquait pas de gravité, puisque Descartes recula toujours, de son vivant, devant un débat public sur ce point; ce n'est même qu'après sa mort que ses disciples engagèrent la lutte, et ce débat souleva contre le Cartésianisme certains esprits qu'il aurait sans cela inévitablement gagnés.

Le P. Meslant ne s'en tint pas à la réponse de Descartes; il le pressa de s'expliquer, et celui-ci le fit dans deux lettres qui eurent plus tard un grand retentissement et donnèrent lieu à d'interminables discussions. Ces deux lettres, quoique peu satisfaisantes, ne refroidirent pas, à ce qu'il semble, les sentiments d'affection du P. Meslant, ni son admiration pour son brillant ami; elles ne diminuèrent pas son goût pour la philosophie nouvelle. Et même, lorsque les *Méditations* parurent en 1641, *il prit la peine de les accommoder au style dont on a coutume de se servir pour enseigner* [1]. Descartes, après avoir parcouru ce travail, lui écrivit : « Vous possédez mes pensées de telle sorte qu'elles sont maintenant plus vôtres que miennes [2]. »

1. *Ibid.*

2. *Œuvres de Descartes*, par Cousin, 9e vol. — On lit dans la *Vie de Descartes* par Baillet, p. 242 : « Le P. Meslant composa un abrégé de ses *Méditations métaphysiques* et les mit en style scolastique et intelligible aux esprits les plus médiocres. »

Trois années plus tard (1644), le P. Meslant, après avoir lu les *Principia philosophiæ*, écrivit à l'auteur : « Je l'ai tout lu en fort peu de temps, pour ce que je n'y ai rien trouvé contre vos opinions, à quoi je ne puisse aisément répondre [1]. »

Descartes avait donc rencontré en lui un chaud disciple; aussi désirait-il ardemment faire sa connaissance. Nous avons dit plus haut qu'il s'était rendu à Paris pour surveiller l'impression de ses *Principes*. Avant de partir de la Hollande, il avait écrit au P. Vatier, à la date du 15 mai 1644 : « Je me propose d'aller dans peu de temps en France, et s'il m'est aucunement possible, je ne manquerai pas de me donner l'honneur de vous y voir; car je serai ravi de retourner à La Flèche, où j'ai demeuré 8 ou 9 ans de suite en ma jeunesse, et c'est là que j'ai reçu les premières semences de tout ce que j'ai jamais appris, de quoi j'ai toute l'obligation à votre Compagnie [2]. »

Il tint parole. Cette année même 1644, il se rendit à La Flèche, où il reçut la plus cordiale hospitalité et où il revit avec un plaisir extrême sa chambre, les classes, la salle des Actes, la chapelle, le parc. Il voulut tout visiter.

Depuis 1637, le personnel du collège avait été presque totalement renouvelé. Des Pères de cette époque il ne restait guère que Jean de Riennes, Guy le Meneust, Denis Meslant et Antoine Vatier, ce dernier retiré de l'enseignement et adonné à la prédication. Quant aux

1. *Œuvres de Descartes*, par Cousin, 9e vol.
2. *Ibid.*

autres, ou ils travaillaient dans diverses maisons de l'Ordre, ou ils avaient été recevoir au ciel le prix de leur laborieux apostolat. A leur place, on voyait Jacques Grandamy, recteur, Robert Gaulteron [1], Jérôme Séguin, Pierre Gaultruche, Robert Guyart [2], Denys Auger [3]. Descartes fit la connaissance de tous, et chez tous il rencontra des hommes aimables, dévoués, bienveillants, instruits, mais pas un nouveau disciple, *du moins pour la philosophie,* c'est-à-dire, pour certaines parties de la *Logique*, de la *Morale* et de la *Métaphysique*. Cette visite à La Flèche lui fit grand bien; il en emporta la plus douce impression, sinon l'espérance de se faire jamais des partisans parmi les Jésuites. Le P. Vatier, particulièrement lié avec lui, ne pouvait désormais l'aider à propager ses principes, éloigné qu'il était par ses nou-

1. Robert Gaulteron, né en 1599, novice de la Compagnie en 1617, professa la Rhétorique à La Flèche de 1638 à 1643, et, à partir de 1643, l'Écriture-Sainte et l'Hébreu. Il mourut le 8 novembre 1652.

2. Robert Guyart, né à Château-Thierry en 1591, novice en 1608, fit d'abord sa philosophie et sa théologie à La Flèche, puis il y enseigna la Rhétorique en 1626, et plus tard, en 1638, il y revint avec les fonctions de prédicateur. Le P. Rybeyrète dit de lui : « Inter eruditos nostræ ætatis non immeritò reponendus. » — Il mourut à La Flèche le 16 mars 1663, après y avoir passé 25 ans de suite comme prédicateur. Nous avons de lui « Le sainct caractère de l'Éloquence sacrée : vray contrepoison de l'Éloquence à la mode. A La Flèche, chez Griveau, 1638. »

3. Le P. Denys Auger, né à Bourges le 8 septembre 1604, entra au Noviciat en 1623 et mourut le 29 mars 1670. Rybeyrète dit : « Philosophiam per annos decem, theologiam scholasticam per annos octo docuit. » Il fut pendant plusieurs années à La Flèche professeur de philosophie et de théologie, de 1637 à 1649, et plus tard directeur de la Congrégation des *Messieurs* et prédicateur.

Il a fait imprimer : « Des moyens de soulager les fidèles du Purgatoire. A La Flèche, chez Gervais Laboë, 1662. »

Il a laissé en manuscrit : *De Deo uno et trino*. Il le préparait pour l'impression quand il mourut.

velles fonctions de l'étude des idées philosophiques qui passionnaient alors les esprits. Le P. Meslant allait quitter la France pour toujours.

Jeune, ardent, dévoré du salut des âmes, il avait, en effet, demandé et obtenu les missions lointaines. Avant de partir pour la Martinique, il écrivit à Descartes un touchant et éternel adieu. Descartes lui répondit : « J'ai lu avec beaucoup d'émotion l'adieu pour jamais que vous avez pris la peine de m'écrire; et il m'aurait touché davantage si je n'étais ici en un pays où je vois tous les jours plusieurs personnes qui sont revenues des antipodes. Ces exemples si ordinaires m'empêchent de perdre entièrement l'espérance de vous revoir quelque jour en Europe; et encore que votre dessein de convertir les sauvages soit très généreux et très saint, toutefois, parce que je me persuade que pour l'exécuter on a seulement besoin de zèle et de patience, et non pas de beauconp d'esprit ou de savoir, il me semble que les talents que Dieu vous a donnés pourraient être employés plus utilement en la conversion de nos athées, qui se piquent de bon esprit et ne veulent se rendre qu'à l'évidence de la raison ; ce qui me fait espérer qu'après que vous aurez fait quelque expédition aux lieux où vous allez et conquis plusieurs milliers d'âmes à Dieu, le même esprit qui vous y conduit aujourd'hui vous ramènera, et je le souhaite de tout mon cœur. »

Ce souhait ne devait pas se réaliser. Le P. Denys Meslant mourut, vers 1678, au milieu de ses chers sauvages de la Martinique. Depuis longtemps son ami l'avait précédé dans la tombe : Descartes était mort à Stockolm le 11 février 1650. Il ne prévoyait pas alors le jugement

que Rome devait porter sur ses œuvres philosophiques seize ans plus tard : la plupart furent mises à l'index le 20 novembre 1666, avec la formule *donec corrigantur* [1], la Congrégation voulant bien montrer par cette formule qu'elle n'entendait pas tout condamner dans les ouvrages de Descartes, qu'elle en défendait seulement la lecture tant qu'ils n'auraient pas été purgés de toute proposition malsonnante. Les universités de Paris, d'Angers et de Caen se prononcèrent également contre la doctrine cartésienne, et le gouvernement unit ses efforts à ceux de ces universités pour l'éloigner des écoles. Ces diverses condamnations refroidirent singulièrement les enthousiasmes des esprits avides de nouveautés. Les Cartésiens restèrent fidèles aux enseignements de leur maître, mais le calme se fit, pour quelque temps du moins, autour du Cartésianisme.

On a distingué deux périodes dans l'histoire du Cartésianisme. La première est terminée, et, dans cette période, les Jésuites français, à l'exception de quelques Pères, se sont déclarés les adversaires de la doctrine *philosophique* de Descartes.

La seconde période commence avec Malebranche, philosophe hasardé, aux conceptions brillantes, doué d'un merveilleux talent d'écrivain. En 1674, il fait paraître la *Recherche de la Vérité*, où il donne à l'œuvre carté-

1. Voici la liste des livres de Descartes mis à l'*index* : *Meditationes de primâ philosophiâ; Notæ in programma quoddam; Epistola ad P. Dinet; Epistola ad Gisbertum Voetium; Passiones animæ, Opera philosophica.*

sienne de nouveaux développements et propose la *Vision en Dieu* comme l'explication scientifique de la connaissance.

Cet ouvrage ranime l'ardeur des Cartésiens. En France, du nord au midi, on se passionne pour Descartes et Malebranche, pour Malebranche surtout, dont le style, le spiritualisme des idées et le mysticisme séduisent l'esprit et le cœur. En Angleterre, en Allemagne, l'enthousiasme tient du prodige. De Chine, un missionnaire jésuite écrit à ceux de France, au dire de Feller : *N'envoyez ici que des gens qui sachent les mathématiques et les ouvrages du P. Malebranche* [1].

Ce propos est-il bien exact ? S'il a été écrit, et si tous les missionnaires pensaient de même, ce qui n'est pas probable, il faut en conclure qu'on était, sur la fin du dix-septième siècle, plus malebranchiste en Chine qu'en France dans la Compagnie de Jésus. On ne saurait nier cependant que des Jésuites français n'aient adopté alors une partie des opinions philosophiques de Descartes et la *Vision en Dieu* de Malebranche. Poussant un peu loin leur admiration pour ce dernier, ils louent la sublimité et la grandeur de ses théories, la puissance de sa logique, sa haute piété; sa philosophie est la plus éclatante démonstration des vérités fondamentales de la foi.

Mais la plupart des Pères ne partagent pas cette admiration. Dans les collèges, les professeurs attaquent le maître et le disciple, plus encore le maître que le disciple, plus Descartes que les Cartésiens, *doctrinam*

1. *Biographie universelle*, art. Malebranche (Nicolas).

illam Cartesii, dit le P. Challemoux dans ses *Conclusions* de 1688 à La Flèche, *quem solum et non Cartesianos impugnamus;* ils voient, dans les écrits de Malebranche, un tissu de rêves et de chimères, des théories entachées d'exagération, plus mystiques que scientifiques, la négation de la liberté humaine par l'*occasionalisme* et de la liberté divine par l'*optimisme,* la confusion manifeste entre les données de la raison et celles de la foi, entre le naturel et le surnaturel.

Les Supérieurs s'alarment, et la Congrégation provinciale de 1682 charge ses trois députés de signaler à la Congrégation générale les tendances de quelques membres de la province de Paris vers les *doctrines nouvelles* [1]. D'ailleurs arrivent les mêmes plaintes. La Congrégation, réunie à Rome en juin 1682, défend d'enseigner ces doctrines et de les publier.

En 1696, la quatorzième Congrégation générale revient sur ce décret, et, *après avoir déclaré l'horreur constante, universelle de la Société pour toute opinion nouvelle, elle recommande au Général, Thyrse Gonzalez, de veiller à l'exécution des décrets* qui proscrivent les *nouveautés,* et *de dresser au plus tôt un catalogue des opinions qu'il est défendu aux professeurs d'enseigner en philosophie et en théologie* [2].

1. « Quamvis contra novitatem opinionum... abundè provisum sit..., in re tamen tanti momenti nihil prætermittendum decretorum quibus novæ opiniones doceri typisque mandari prohibentur. » (Dec. 28 Cong. 12 ».)

2. «... Declarare quantum Societas universa abhorreat et semper abhorruerit ab omni opinionum novitate... — Commendavit impense eidem Præposito Generali ut eorum (Decretorum) executioni invigilet, curetque confici elenchum .. Opinionum quas nostri docere non debeant tum in philosophia tum in theologia. » (Dec. 5 Cong. gen. 14.)

Six ans auparavant, Rome avait mis à l'*index* plusieurs ouvrages de Malebranche [1].

Il y eut dans la Compagnie, à la suite de ces décrets, un moment où l'on parla moins de Descartes, de Malebranche et de leurs écrits. Cette accalmie ne devait pas durer.

Bientôt, dans quelques collèges, à Louis-le-Grand, par exemple, quelques Jésuites *donnent,* suivant l'expression du P. de Laistre [2], *hautement dans la nouveauté.*

Le P. Yves André [3] était le plus ardent, le plus bruyant de tous. Un jour, il rencontra aux conférences philosophiques de l'abbé de Cordemoi, le P. Malebranche ; c'en

1. Le 29 mai 1690, les ouvrages suivants furent condamnés par la Congrégation de l'Index : Traité de la Nature et de la Grâce. — Lettres touchant celles de M. Arnauld. — Défense de l'auteur de la recherche de la vérité contre l'accusation de M. de la Ville. — Lettres à un de ses amis...

2. Le P. Charles de Laistre, entré dans la Compagnie vers 1662, commença son cours de régence à La Flèche en 1664. Nommé recteur de ce collège au mois de décembre 1700, il exerça cette charge jusqu'au 17 juin 1704, où il devint Provincial de la province de Paris. Il mourut à la maison professe de Paris, le 20 octobre 1742.

3. Yves-Marie André, né à Chateaulin, en Bretagne, le 22 mai 1675, entra dans la Compagnie le 13 septembre 1693. Quatre ans après, on le chargeait de la rhétorique au collège d'Alençon. C'est en 1705 qu'il fit à Paris la connaissance du P. Malebranche. D'un esprit indépendant, d'un caractère difficile, entêté comme un breton, il exerça toute sa vie la patience de ses supérieurs; s'il ne fut pas renvoyé de la Compagnie, c'est que, malgré ses nombreux défauts, tout le monde s'accordait à dire que le prêtre était irréprochable et le Jésuite très attaché à son Ordre. Il n'admirait guère que ceux qui partageaient ses idées, et le nombre de ceux qu'il estimait était extrêmement restreint. Ses écrits et les notes recueillies (Bibl. de Caen, Ms. nos 267) par son élève de Quens, témoignent d'une grande érudition, de connaissances universelles. Il savait bien l'hébreu et le grec et écrivait le latin avec élégance et facilité. La qualité dominante dans ses compositions, c'est la sobriété. S'il n'eût pas été cartésien et malebranchiste, les universitaires l'auraient moins admiré. Il mourût à Caen, le 26 février 1764.

fut assez pour s'attacher irrévocablement à celui dont il admirait déjà les ouvrages. *Je croyais autrefois,* lui écrivait-il de La Flèche, *qu'il n'y avait rien au monde que je pusse plus estimer que vos ouvrages : mais je me suis bien désabusé, depuis que j'ai eu l'honneur de connaître votre personne.* Dans une autre lettre il disait : *J'ai sans doute plus de peine à me justifier à mes yeux d'avoir été si longtemps sans vous écrire, que je n'en aurai à me justifier aux vôtres. La bonté que vous avez pour moi me pardonne aisément tout; mais l'attachement que j'ai pour vous ne me pardonne rien.*

Préfet des pensionnaires à Louis-le-Grand, le P. André ne faisait pas mystère de sa grande affection pour Malebranche, de son estime pour Descartes : *très souvent, en pleine récréation, devant tous les Préfets, il faisait leur éloge; il soutenait avec chaleur plusieurs de leurs sentiments; il parlait avec mépris d'Aristote et des théologiens qui le suivent avec saint Thomas; tous ceux qui n'admiraient pas ces gens là lui faisoient pitié, et, à l'entendre, ils n'avaient point d'esprit en comparaison des autres ; il donnait aux écholiers tant de dégoût des écrits d'Aristote, de saint Thomas et des théologiens, qu'ils ne daignaient les lire et les étudier* [1].

Il écrivait lui-même au P. Hervé Guymond [2], autrefois

1. Lettre du P. Hervé Guymond au P. André à La Flèche. Paris, 9 juilet 1707. (Bibl. de Caen, *Correspondance du P. André*, Ms., n° 337.)

2. Hervé Guymond, né en 1635, professa les humanités à La Flèche en 1660 et la rhétorique en 1668. Après avoir été tour à tour recteur du noviciat, instructeur des Pères du troisième an, supérieur de la maison professe de Paris, il fut de nouveau envoyé à La Flèche en 1711 et y mourut en 1719 avec la réputation d'un savant et d'un saint.

son supérieur au noviciat, que *de tout temps il avait eu de l'estime* pour Descartes et Malebranche, *que leur doctrine n'était point une hérésie, ni une nouveauté dangereuse; qu'il n'y avait point d'homme en France assez stupide pour ne point convenir que parmi leurs opinions il n'y en eût de fort raisonnables* [1]. Il faisait, du reste, bon marché de la condamnation des ouvrages des deux philosophes par la Congrégation de l'*Index*. Le P. Guymond lui écrivait : *Leur doctrine a été réprouvée à Rome* [2]; et le P. André répondait : *un peu de bonne foi siérait bien avec un grand zèle! Il semble que vous vouliez parler d'une censure authentique fulminée contre eux par le pape, et il ne s'agit que de l'Index! Je sçai que quelques uns de leurs ouvrages y ont été mis, et pourquoi, et comment?* [3].

On trouve à la bibliothèque de Caen un manuscrit du P. André, qui a pour titre : *Extraits de Descartes et de Malebranche*; ces *extraits*, écrits d'un bout à l'autre de sa main, sont couverts de notes marginales, qui forment une sorte de commentaire de la doctrine des deux philosophes. Dans ces notes nous lisons : « Descartes, ce grand génie, le plus fort, le plus vaste, le plus pénétrant, le plus étendu, le plus sublime, le plus juste, le plus raisonnable qui fut jamais ; que ne lui devons-nous pas ?... quand Descartes n'aurait fait que nous affranchir du joug ridicule des entitez scolastiques, quelle devrait être

[1] [illegible] du P. André au P. Guymond, à Paris. La Flèche, juillet [illegible] du P. André)

[2] [illegible] du P. Guymond au P. André à La Flèche. Paris, 9 juil- [illegible]

[3] [illegible] du P. Guymond à Paris. 15 juillet 1708.

notre reconnaissance ! Mais nous lui avons bien d'autres obligations. Vit-on jamais rien de si lié et de si bien suivi que son système? C'est une vraie géométrie. Est-il un mystère de la nature qui lui soit caché? On peut rendre sa physique parfaite en y faisant très peu de changements. — C'est le premier auteur qui ait éclairé la nature du mouvement. — Avant lui, quelle était la physique, je dis plus, la vraie métaphysique? Quelle était la géométrie, la mécanique, l'algèbre, la morale même, et la théologie, le goût, le style, etc?... Il a changé toutes les idées et converti tout l'univers, et ses adversaires aussi! [1] »

Les admirateurs du P. André, MM. Charma et Mancel, trouvent eux-mêmes cet enthousiasme exagéré [2].

Le culte qu'il professe pour Malebranche est peut-être plus grand encore. Il n'y a qu'à parcourir ses notes pour s'en convaincre. « Le P. Malebranche est si serré, si exact, si judicieux ! Sa pensée et sa parole sont de tout point et partout conformes à saint Paul, à saint Augustin, à l'évangile, à la religion, à notre sainte foi. — Si l'Église parlait, parlerait-elle autrement! — Quelle netteté! Quel ordre! Que sa méthode est sûre! » A chaque page, on lit : « Belle remarque ! Merveilleuse analyse ! Charmante règle! Profonde et solide vérité ! Sublime idée ! Que de sagesse [3] ! » Ce qu'il admire davantage dans la doctrine de *son ami et maître,* c'est le *grand, le vaste principe de*

1. Bibl. de Caen, *Extraits de Descartes et de Malebranche*, Ms in-4°, n° 323, *passim*.

2. *Le P. André*, par MM. Charma et Mancel, 2me vol., p. 318.

3. Voir dans les *Extraits de Malebranche*, les notes marginales pp. 242, 249, 265, 292, 295, 298,..... (Bibl. de Caen, Ms. in-4°, n° 323.)

[illegible] supérieur et [illegible]

[illegible]ésime pour Descartes et Malebranche [illegible] a

[illegible] une hérésie, ni une [illegible] ermer e

[illegible] l'homme en Fr[illegible] oranche,

[illegible] que parmi [illegible] ienie nous

de bien raisonnables[1]. Il fais[illegible] [illegible]nnais-

[illegible] des ouvrages [illegible] a formé

la Congrégation de l'*Index*. L[illegible] [illegible] l'admets

Leur doctrine a été réprou[illegible] [illegible] véritables

répondait : *un peu de bo*[illegible] [illegible] tiens que

grand zèle[2]. *Il semble que* [illegible] [illegible]mmédiat de

censure authentique fulm[illegible] [illegible] perceptions

il ne s'agit que de l'Inde[illegible] [illegible] appartiennent

leurs ouvrages y ont été [illegible] [illegible] évidemment

On trouve à la bibli[illegible] [illegible]métrie, ou

P. André, qui a pour [illegible] [illegible]démonstration,

Malebranche ; ces ex[illegible] [illegible]muables, néces-

sa main, sont couv[illegible] [illegible]ent différentes de

une sorte de comm[illegible] [illegible]tre, sont passa-

sophes. Dans ces [illegible] [illegible]tens enfin que

grand génie, le pl[illegible] [illegible] de nos per-

le plus étendu, [illegible] [illegible]ricude humaine

sonnable qui fu[illegible] [illegible] les scien-

Quand Descar[illegible] [illegible]sion : c'est la

joug ridicule [illegible]

[illegible] sur le P. André,

[illegible] et *Descartes*.

1. Lettre du [illegible] 1707. (Bibl. de [illegible]

2. Lettre d[illegible] let 1707. (*Ib*[illegible]

3. Lettre [illegible] (*Ibid*).

qu'il n'était pas le seul à [illegible]
de la sorte. *Plusieurs Pères de [illegible]*
[illegible], étaient même plus chargés que lui [illegible] enseignaient, en 1706, soutenu publiquement quelques opinions de Mr Descartes et du P. Malebranche [1].

L'année précédente, *deux autres Pères [illegible] [illegible]rement enseigné publiquement plusieurs points de la doctrine* de ces deux philosophes : *leurs cours et leurs thèses en faisaient foi* [2]. Plus tard, le 14 septembre 1711, le P. Guymond écrivait de La Flèche au P. André : « Il est important de vous dire une chose mais elle demande le secret, et j'ay eu vous la confiance de croire que vous ne me citerez pas. C'est qu'on me fit dire que l'on portait à Rome des informations sur quelques propositions de quelques-uns de nos professeurs et en particulier de votre Révérence [3]. » Le fait est qu'à Paris, à Rouen, à Amiens, à Caen, à Alençon, les professeurs enseignaient dans leurs cours et soutenaient dans les thèses publiques les doctrines philosophiques de Descartes et de Malebranche : ils en présentaient quelques-unes, par exemple, la théorie de la *Vision en Dieu*, comme évidentes : ils allaient jusqu'à décrier la méthode scolastique [4].

1. Lettre du P. André au P. Daubenton, assistant de France à Rome. — La Flèche, 30 sept. 1706. (Bibl. de Caen, *Correspondance du P. André*.)

2. Lettre du P. André au R. P. Général Michel-Ange Tamburini. — La Flèche, fin novembre 1706. (*Ibid.*)

3. Bibl. de Caen, ms., n° 337.

4. On trouve à la Bibliothèque de Caen, dans la *Correspondance du P. André*, imprimée par MM. Charma et Mancel, plusieurs pièces importantes qui établissent nettement quelles idées philosophiques régnaient alors dans ces collèges. En était-il de même ailleurs? Nos

La Compagnie comptait donc dans son sein, au commencement du dix-huitième siècle, des disciples déclarés de Descartes et de Malebranche, pas aussi nombreux cependant ni aussi puissants que les Péripatéticiens le prétendaient, car ces derniers voyaient du Cartésianisme et du Malebranchisme un peu partout. Quoiqu'il en soit, ce conflit d'opinions ne pouvait se prolonger. Il devenait urgent de prendre des mesures énergiques contre les *professeurs de nouveautés* ou les *chercheurs de vérités* — c'est ainsi qu'on appelait les partisans de Descartes et de Malebranche — si l'on ne voulait pas compromettre l'enseignement de la Compagnie, ses traditions, ses règles et l'union des cœurs.

Le Général de la Compagnie de Jésus, Thyrse Gonzalez, venait de mourir en 1705. Les provinces de France se réunirent aussitôt en Congrégations provinciales pour désigner les députés qui devaient concourir à l'élection du nouveau Général. Le P. Charles de Laistre, provincial de Paris depuis un an, partit pour Rome avec les deux députés de sa Province : il était porteur d'un vœu de la Congrégation provinciale, par lequel on priait la Congrégation générale d'interdire, d'une manière formelle dans les écoles de la Compagnie, l'enseignement de la nouvelle philosophie.

renseignements sont trop incomplets pour nous permettre de l'affirmer. Nous lisons seulement dans les *Notes concernant les Jésuites* de M. de Quens : « A Toulouse, le Parlement, mécontent de ce que les Jésuites ne quittaient point la vieille philosophie, menaça de leur ôter le collège ; ce qui les fit changer de méthode : et les jeunes Pères de la province de Toulouse venant à Paris pour leurs études théologiques, étaient fort étonnés qu'on y fit tant de bruit contre la nouvelle philosophie. » M. de Quens prétend tenir ce renseignement du P. André.

Le P. Michel-Ange Tamburini [1] fut élu Général, le 31 janvier 1706. C'était un homme de savoir, d'une bonté qui n'excluait ni la décision, ni la fermeté. Il avait occupé longtemps les chaires de philosophie et de théologie et administré plusieurs collèges. Le premier acte de son Généralat fut la promulgation des trente propositions suivantes que la Congrégation générale défendait d'enseigner [2].

1. L'esprit humain peut et doit douter de tout, excepté de sa propre pensée et par suite de son existence.

2. De tout le reste on ne peut avoir de connaissance certaine et raisonnée qu'après avoir clairement reconnu que Dieu existe, qu'il est souverainement bon, infaillible, incapable de vouloir induire notre esprit en erreur.

3. Avant la connaissance certaine de l'existence de Dieu, chacun pourrait et devrait toujours rester dans le doute si la nature, avec laquelle il a été créé, n'est pas telle que dans tous ses jugements elle se trompe, même dans ceux qui lui paraissent les plus certains et les plus évidents.

1. Michel-Ange Tamburini, né à Modène le 27 septembre 1648, entra dans la Compagnie le 11 janvier 1665 et mourut à Rome le 28 février 1730.

2. PROPOSITIONES PROHIBITÆ A CONGREGATIONE 15A GENERALI.

1. Mens humana de omnibus dubitare potest ac debet, præterquam quod cogitet adeoque existat.

2. Reliqua non prius nobis certa et explorata esse possunt, quam clarè innotuerit Deum existere, summèque bonum esse, non falsum, qui mentem nostram inducere in errorem velit.

3. Ante certam notitiam divinæ existentiæ dubitare quisque semper posset ac deberet, an non talis naturæ conditus fuerit, ut in omni suo judicio fallatur, etiam in iis, quæ certissima et evidentissima ipsi apparent.

4. Notre esprit, par là même qu'il est fini, ne peut rien savoir de certain sur l'infini ; par conséquent nous ne pouvons jamais en faire l'objet de nos discussions.

5. En dehors de la foi divine, personne ne peut être certain qu'il existe des corps, non pas même son propre corps.

6. Les modes ou accidents, une fois produits dans un sujet, n'ont plus besoin qu'aucune cause les conserve par une action positive; mais ils doivent durer autant qu'ils n'ont pas été détruits par l'action positive d'une cause extérieure.

7. Pour admettre qu'il s'est perdu quelque chose de la quantité du mouvement, que Dieu imprima dès l'origine à la matière, il faudrait supposer que Dieu est changeant et inconstant.

8. Aucune substance, ni spirituelle, ni corporelle, ne peut être anéantie par Dieu.

9. L'essence de chaque être dépend à ce point de la volonté libre de Dieu que, dans un autre ordre de

4. Mens nostra eò quod finita sit, nihil certi scire potest de infinito, proindèque à nobis disputari de illo nunquam debet.

5. Non nisi per fidem divinam certo cognoscere quisquam potest, quod aliqua existant corpora, ne suum quidem.

6. Modi vel accidentia in aliquo subjecto semel producta non amplius indigent actione positivâ cujusquam causæ ipsa conservantis; sed tamdiu durare debent, donec positivâ actione causæ alicujus externæ destruantur.

7. Ut aliquid de quantitate motûs à Deo primum inditâ materiæ periisse crederetur, Deum opporteret fingi mutabilem et inconstantem.

8. Nulla substantia neque spiritualis, neque corporea potest etiam ab ipso Deo ad nihilum redigi.

9. Essentia cujuslibet rei sic pendet à liberâ Dei voluntate, ut in alio quopiam rerum ordine, quem illi condere liberum fuit, alia foret, quam nunc est, essentia proprietatesque V. G. materiæ, spiritus, circuli...

choses, qu'il lui était loisible de créer, l'essence et les propriétés, par exemple, de la matière, de l'esprit, du cercle, etc..., seraient tout autres qu'elles ne le sont à présent.

10. L'essence de la matière ou du corps consiste dans son étendue extérieure et actuelle.

11. Aucune partie de la matière ne peut rien perdre de son étendue sans perdre autant de sa substance.

12. La compénétration des corps proprement dite et le lieu vide de tout corps impliquent contradiction.

13. Nous pouvons nous représenter partout l'extension locale : par exemple, par-delà les cieux, il existe réellement un espace rempli par des corps ou de la matière.

14. Par elle-même l'extension du monde est indéfinie.

15. Il ne peut y avoir qu'un seul monde.

16. Il y a dans le monde une quantité précise et limitée de mouvement, qui n'a jamais été ni augmentée, ni diminuée.

17. Aucun corps ne peut se mouvoir sans que tous

10. Essentia materiæ seu corporis consistit in extensione externâ et actuali.

11. Nulla materiæ portio quidquam de suâ extensione potest amittere, quin tantumdem illi pereat de suâ substantiâ.

12. Penetratio corporum propriè dicta, et locus omni corpore vacuus involvunt contradictionem.

13. Ubique imaginari possumus extensionem esse localem, V. G., suprà cœlum, ibi reipsâ spatium existit plenum corpore aliquo, sive materiâ.

14. Mundi extensio indefinita est in se ipsâ.

15. Mundus existere non potest nisi unicus.

16. Est in mundo certa ac definita quantitas motûs, quæ nec aucta unquam, nec imminuta fuit.

17. Nullum corpus moveri potest, quin reverà moveantur etiam simul cætera, sive à quibus recedit, sive ad quæ accedit.

ceux dont il s'éloigne, ou dont il s'approche, se meuvent en même temps.

18. Se mouvoir, pour les corps, c'est être conservé par Dieu successivement en différents lieux.

19. Il n'y a que Dieu qui puisse mouvoir les corps; les anges, l'âme raisonnable et les corps eux-mêmes ne sont pas les causes efficientes, mais simplement les causes occasionnelles du mouvement.

20. Les créatures ne produisent rien comme causes efficientes. Mais tous les effets sont produits par Dieu seul, *ad illarum præsentiam*.

21. Les bêtes sont de purs automates dépourvus de connaissance et de sentiment.

22. L'union de l'âme raisonnable et du corps n'est autre chose que l'acte par lequel Dieu a voulu exciter dans l'âme certaines perceptions, certaines modifications du corps en rapport avec certains changements corporels, et réciproquement, produire dans le corps tels mouvements déterminés à la suite de telles pensées ou volitions de l'âme.

23. Cette harmonie des mouvements et des effets n'est

18. Corpus moveri nihil est aliud, quam illud à Deo conservari aliis atque aliis in locis successivè.

19. Solus Deus est, qui movere possit corpora : angeli verò, anima rationalis, ipsaque corpora non sunt causæ motûs efficientes, sed occasionales tantum.

20. Creaturæ non producunt efficienter ullos effectus, sed solus Deus illos ad illarum præsentiam efficit. Loca vero sacræ scripturæ, in quibus creaturæ tribuitur actio, intelligenda sunt sensu figurato.

21. Belluæ sunt mera automata omni cognitione ac sensu carentia.

22. Animæ rationalis unio cum corpore in eo tantum consistit, quod Deus voluerit ad certas mutationes corporis certas in animâ perceptiones excitare, et vice versâ pro certis animæ cogitationibus, seu voluntatibus certos in corpore motus sequi.

point exigée par la nature même du corps et de l'âme : elle n'est que le résultat d'un décret libre de Dieu.

24. La couleur, la lumière, le froid, la chaleur, le son, et toutes ces autres propriétés qu'on appelle qualités sensibles, sont des affections ou modifications de l'âme elle-même, et non des corps qu'on qualifie chauds, froids, etc...

25. Les corps mixtes, même ceux des bêtes, ne diffèrent entre eux que par les variétés de grandeur, de figure, de situation, de texture, de repos ou de mouvement des atômes ou parcelles de matière qui les composent.

26. L'esprit en percevant n'agit pas, c'est une faculté purement passive.

27. Le jugement et le raisonnement sont des actes, non de l'intelligence, mais de la volonté.

28. Il n'y a point de formes substantielles de la matière.

29. Il n'y a point d'accidents absolus.

30. Le système de Descartes peut être soutenu comme une hypothèse dont les principes et les postulata s'harmonisent entre eux et avec leurs déductions.

23. Hanc motuum et effectuum communicationem non exigit ipsa corporis animæque natura, sed duntaxat Dei decretum liberum.

24. Color, lumen, frigus, calor, sonus, et aliæ quæ vocantur qualitates sensibiles, affectiones sunt, sive modificationes ipsius mentis, non corporum ipsorum, quæ dicuntur calida, frigida, etc...

25. Corpora mixta, etiam brutorum, non aliter inter se differunt quam ex variâ magnitudine, figurâ, situ, texturâ, quiete vel motu atomorum, sive particularum materiæ, quibus constant.

26. Mens apprehendendo nullatenùs agit, sed est facultas merè passiva.

27. Judicium et illatio sunt actiones, non intellectûs sed voluntatis.

28. Nullæ sunt formæ substantiales corporeæ à materiâ distinctæ.

29. Nulla sunt accidentia absoluta.

30. Systema Cartesii defendi potest tanquam hypothesis, cujus principia et postulata inter se et cum conclusionibus rectè cohærent.

Il était défendu d'enseigner ces propositions sous peine d'inhabilité à l'enseignement de la philosophie et de la théologie [1].

Le R. P. Général remit cette pièce au P. de Laistre avant son retour en France, et lui *ordonna d'exterminer les nouveautez* dans sa province [2]. *A Paris et à Rome on était résolu de ne point les souffrir* [3]. *On était même résolu de ne point souffrir dans la Compagnie non seulement ceux qui suivent Descartes et Malebranche, mais ceux qui ne les blâment pas, et qui n'ont pas de zèle contre leur doctrine. Cette doctrine en toute sa substance était pour les Péripatéticiens opposée à la bonne théologie, et même en plusieurs articles à la foy; on regardait ses auteurs comme très dangereux dans la religion* [4]. Le P. Guymond écrivait au P. André : « A votre place, puisque la Compagnie le veut, je serais péripatéticien, comme tel est Scotiste, ou Thomiste, et serais persuadé qu'il ne convient point à un particulier d'être contraire à la doctrine de son corps [5]. » La Société avait, comme tous les autres Ordres religieux, sa méthode d'enseignement, ses auteurs, ses systèmes, des doctrines à elle ; et, sans se condamner à l'immobilité, elle ne consentait à s'en-

1. Hæ propositiones à *Nostris* defendi non possunt sub pœna inhabilitatis ad philosophiam et theologiam docendam.

2. Lettre du P. André au R. P. Général, Michel-Ange Tamburini. La Flèche, 29 septembre 1706.

3. Lettre du P. de Laistre au P. André. Rennes, 5 septembre 1706.

4. Lettre du P. Guymond au P. André, à La Flèche. Paris, 9 juillet 1707.

5. Lettre du P. Guymond au P. André. La Flèche, 14 décembre 1711.

gager dans des routes nouvelles qu'avec la certitude de ne point s'y égarer.

Arrivé à Paris, le P. de Laistre prit aussitôt des mesures contre les *nouveautés* dans sa province. Une des premières fut l'éloignement de Paris, cette même année 1706, et l'envoi à La Flèche du P. André, à cause de son *trop d'attachement à certaines nouvelles opinions* [1].

Cet exil fut très sensible au jeune religieux. Il s'en plaignit au Général, au Provincial, à l'Assistant de France, à ses anciens supérieurs, au P. Malebranche lui-même : à l'en croire, il aurait été accusé injustement, indignement calomnié, condamné sans être entendu ; il aurait été victime innocente d'un attachement à une doctrine *qui ne fut jamais une hérésie, ni une nouveauté dangereuse* [2]. Toutes ses lettres de La Flèche réclament des juges et des preuves de sa culpabilité. Les supérieurs, d'abord pour toute réponse, s'efforcèrent de le consoler, de l'encourager, surtout de le ramener à de meilleures idées; puis ils précisèrent les chefs d'accusation. Cette correspondance, longtemps ignorée, est aujourd'hui connue du public lettré [3] ; et il faut avouer qui si elle révèle dans les supérieurs un longanimité sans bornes, elle accuse dans le P. André une suffisance, un entêtement, un esprit d'indépendance qu'on regrette de rencontrer dans un enfant de saint Ignace.

1. Lettre du P. de Laistre au P. André. Rennes, 5 septembre 1706.

2. Lettre du P. André au P. de Laistre. Paris 5 ou 6 juillet 1706.

3. La correspondance manuscrite du P. André que l'on conserve à la Bibliothèque de Caen, a été imprimée en 1857 par MM. Charma et Mancel, chez Hachette à Paris.

A son arrivée à La Flèche, il écrit au P. Malebranche : « Je ne suis point ici tout-à-fait sans consolation. J'y ai trouvé la plupart de vos ouvrages, qui m'entretiendront à la place de leur auteur, et un ami, bel esprit et grand méditatif, qui en est extasié. C'est le P. du Tertre, dont nous avons eu l'honneur, le P. Aubert et moi, de vous parler assez souvent. Mais la plus grande consolation que j'aurai ici et partout ailleurs, c'est la permission que vous avez bien voulu m'accorder de vous écrire de temps en temps [1]. »

Le P. Rodolphe du Tertre, dont il est question dans cette lettre, était alors, en effet, un des plus grands admirateurs de Malebranche. Il avait commencé sa théologie sous le P. Hardouin, *le plus entêté anti-cartésien qui fut jamais* [2]; mais le disciple ne profita pas des leçons du maître. Comme le P. de Lapillonière, jeune Jésuite de La Flèche, converti par le P. André au Cartésianisme, et qui du Cartésianisme finit par tomber dans le Calvinisme, le P. du Tertre passait son temps à lire les ouvrages de Descartes et de Malebranche, à les méditer, à se pénétrer de la pensée de ces deux hommes. Il répondit un jour au P. Guymond, qui lui conseillait *d'envoyer à Rome une protestation de Péripatétisme et de désavouer Descartes et Malebranche :* « Je reconnais que Descartes a commis quelques erreurs; quant à Malebranche, je ne trouve rien en lui que de très vrai et de

1. Lettre du P. André au P. Malebranche. La Flèche, 22 octobre 1706.

2. Lettre du P. André au P. Malebranche. La Flèche, 9 mars 1707.

très édifiant et je m'offre volontiers à le justifier contre ceux qui l'attaqueront [1]. »

Le P. André et le P. du Tertre furent les deux Jésuites qui contribuèrent le plus à répandre dans la province de Paris les idées cartésiennes ; et les supérieurs eurent peut-être le grand tort de les ménager. Tous deux étaient fort attachés à leur Ordre, intelligents, travailleurs, instruits : on espérait, à force de patience et de bonté, les rallier définitivement aux doctrines de la Compagnie : c'est ce qui explique, après le coup de vigueur du P. de Laistre, la tolérante charité de ses successeurs.

Le P. André, au lieu de s'amender, profita de son séjour à La Flèche *pour gagner dans la ville plusieurs personnes d'esprit à la vérité* [2]. Ces personnes *rendaient elles-mêmes des services essentielles à la philosophie..... Leur exemple en porta plusieurs autres à faire un examen, qui était avantageux à Malebranche, puisqu'il les obligeait à se rendre, ou du moins à suspendre leur jugement* [3]. Le P. André faisait cette propagande, pendant qu'il était au pensionnat. Sa *transmigration* du collège au pensionnat *l'avait mis en état d'avoir avec ses amis un commerce plus libre, et moins dangereux* [4]. Il en usait, il en abusait ; il correspondait même directement, à l'insu de ses supérieurs, avec ses amis de Paris, avec le P. Malebranche, avec le P. Lamy, de l'Oratoire, avec le P. Aubert, un des collaborateurs du JOURNAL DE TRÉ-

1. Lettre du P. du Tertre au P. André. La Flèche 4 mai 1712.
2. Lettre du P. André au P. Malebranche. La Flèche, 15 mai 1707.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

voux. *homme d'esprit*, disait-il, *qui parlait avec a grande facilité, mais qui avait plus de lecture et mémoire que de méditation ; il avait appris par cœur ouvrages de Malebranche* [1].

En 1709, le nouveau Provincial, le P. François Chavy, lui donna une chaire de philosophie à Hesdin. C'était u marque de confiance, une attention délicate. Le P. And ne comprit pas tout ce qu'il y avait de bon et d'apostol que dans ce procédé. Le 8 août 1709, il écrivit a P. Malebranche : « On m'a nommé contre mon affec pour enseigner la philosophie, ce qui me fait rentrer dan le train d'étude, que la persécution m'avait obligé d'i terrompre... Comment faut-il que je me prenne dans cet nouvelle profession, où nos Pères m'engagent, pour n les point choquer, sans blesser les intérêts de la vérité ? Ayez la bonté de m'envoyer l'instruction que je vou demande, sous une enveloppe adressée à M. Sorel avocat du roi au bailliage. C'est un homme de bien, gran jurisconsulte et bon théologien que j'ai eu le bonheur d gagner déjà à la vérité par vos ouvrages. Il en es charmé [2] » On aimerait, en vérité, à trouver plus d loyauté dans le P. André.

L'année suivante, il est envoyé à Amiens, toujours en qualité de professeur de philosophie, et il écrit à Male branche : « La sincérité chrétienne veut que je défende la vérité sans déguisement ; et la prudence, que je ménage

1. Le P. André avait fait la connaissance de Malebranche aux confé- rences de l'abbé de Chaulieu. Ses supérieurs durent, à cause de ses idées malebranchistes, l'éloigner de l'enseignement de la philosophie. Les [illegible] de M. de Queux à la Bibl. de Caen.

2. Lettre du P. André au P. Malebranche. Hesdin, 8 août 1709.

l'erreur pour l'intérêt même de la vérité, ou du moins pour celui de la charité. C'est l'embarras où je me vois réduit [1]. » L'embarras était grand, en effet. I eut beau faire, il ne put éloigner de lui le reproche mérité d'enseigner des propositions condamnées par son Institut : mais, sur l'engagement qu'il prit par écrit de se prononcer à l'avenir franchement pour les doctrines de la Compagnie, on lui confia encore, en 1711, la chaire de philosophie de Rouen. Cet engagement ne devait pas durer. On signala bientôt dans son enseignement des propositions mal sonnantes. *On lui envoya donc une espèce de formulaire à signer et à dicter publiquement à ses écoliers ;... en outre, on exigea de lui une profession de foi sur chaque article du formulaire.* Le P. André se soumit, mais d'une soumission purement extérieure, incomplète. Il se contenta *de dicter en classe le formulaire et de signer qu'il l'avait fidèlement dicté* [2].

Évidemment la patiente charité des supérieurs était poussée à bout; désormais, les obligations de leur charge leur faisaient un devoir d'agir avec fermeté. Le P. André fut envoyé à Alençon comme Directeur de la Congrégation des Messieurs, et de là à Arras comme Ministre des pensionnaires.

Beaucoup de Pères se demandèrent alors si cette mesure n'était pas trop tardive, si l'autorité n'aurait pas dû l'éloigner plus tôt de la chaire de philosophie, si même elle n'eût point mieux fait de ne pas la lui confier.

1. Lettre du même au même. Amiens, 7 août 1710.

2. Le même au même. Amiens, 15 février 1712.

Un fait certain, c'est que des professeurs gagnés par lui au Malebranchisme, copièrent son cours et l'enseignèrent à leurs élèves dans plusieurs collèges. Les PP. Harscouet et Fleury le dictèrent à Paris ; les PP. Saint-Cyr et Merlin, à Caen ; le P. Lebrun, à Amiens, et le P. du Tertre, à La Flèche. Il fut encore dicté à Quimper-Corentin et à Alençon.

Le P. du Tertre écrivait de La Flèche au P. André, le 21 août 1712 : « Vendredi dernier qui fut la dernière séance, le meilleur de mes *Juvénistes* et un jeune homme accomply nommé Brisset, expliqua, à propos de la démonstration de Dieu, tout le système des idées pendant trois gros quarts d'heure et prouva que nos idées ne pouvaient estre que la substance intelligible de Dieu. Jamais vous ne vîtes gens plus étonnez que la pluspart de ceux qui l'écoutaient. Je vous puis assurer que la pluspart de nos escoliers sont bien au fait et bien établis dans les bons principes : il y a quatre ou cinq préfets qui sont aussi en bon chemin, mais *occulti propter metum Judæorum*. Ils appréhendent d'estre connus, et je ne leur ferais pas plaisir de les nommer, car vous ne sçauriez croire combien la terreur est repandüe... Au reste je vous dirai que tous *mes actes* [1] ont si bien réüssy que la pluspart de nos Pères disent hautement que depuis vingt et trente ans on n'avait entendu de si bons écoliers. Mais le P. R... [2] et le P. Guymond ne font pas semblant d'entendre cela. »

1. Les *actes* sont des exercices publics sur la philosophie ou la théologie. Ils avaient lieu à la grande salle, dite des *Actes*.

2. Le P. Robert Roger, préfet général des études.

Le P. du Tertre terminait ainsi sa lettre : « On me donne force atteintes du costé de Paris et ici pour continüer et changer de système, mais il n'en sera rien [1]. »

De fait, il ne tint aucun compte des *atteintes du costé de Paris* et de La Flèche. Estimé de ses élèves, doué d'un grand talent pour l'enseignement, aveuglé par ses réels succès dans les séances publiques, il se figurait pouvoir professer impunément les doctrines philosophiques *du meilleur et du plus estimable de ses amis* [2].

Les supérieurs ne l'entendaient pas ainsi : ils l'envoyèrent enseigner la troisième à Compiègne. Cette nouvelle, qui l'affecta profondément, mit un instant sa vocation religieuse à une rude épreuve ; c'est ce qui explique la lettre peu mesurée, injuste même, qu'il écrivit alors au P. André : « Je ne doute pas, lui disait-il, que vous n'ayez esté fort surpris de ma disposition pour la troisième à Compiègne, à laquelle certes je n'avais pas lieu de m'attendre, non plus qu'à l'affectation qu'on a eu de la rendre si publique, après toutes les honnestetez et mesme les caresses que j'avais reçues du R. P. Provincial [3]. On a voulu faire dans ma personne un exemple capable d'intimider les autres. Dieu en soit loüé, pourveu

1. Lettre du P. du Tertre, professeur de philosophie à La Flèche, au P. André, à Rouen.

2. C'est ainsi que le P. du Tertre parlait du P. Malebranche, dans une lettre au P. André, datée de La Flèche, 27 juillet 1712. — « C'est le premier Jésuite, dit le P. André du P. du Tertre, et même le seul qui ait enseigné les opinions les plus paradoxales du P. Malebranche, sur la nature des idées. Aussi, on ne lui épargna ni censures, ni avis, ni reproches, ni affronts même, à ce qu'on dit, jusque dans les thèses publiques. » (*Vie du P. Malebranche*, par le P. André, publiée par le P. Ingold ; Paris, chez Poussielgue, 1886, p. 344).

3. Le P. Charles Dauchez, d'Amiens.

qu'il n'ait pas tout-à-fait les suites qu'on s'en promet. Mais il faut avoüer qu'on a fait cet exemple de la manière qu'on a cru la plus capable de me mortifier et sans m'avoir aucunement prévenu que par des témoignages d'estime qui n'allaient, comme je le vois, qu'à me tromper : conduite que je ne crois pas devoir estre tout-à-fait approuvée. Quoiqu'il en soit, vous pouvez vous assûrer, que je suis tout consolé de ce petit chagrin qu'on me fait, et par la bonté de ma cause, et parce que j'ay tâché de contribuer cette année à faire connaître la vérité ; en quoy je n'ay pas tout-à-fait perdu mon temps [1]. »

Le ton de cette lettre ne pouvait faire prévoir ce qui devait arriver bientôt. A Compiègne, le P. du Tertre se montra tout autre qu'on ne l'espérait. Modeste, réservé, évitant toutes les discussions philosophiques, uniquement préoccupé de ses nouvelles fonctions, il fut dès le premier jour l'édification de tous ses frères. Sous l'influence de la grâce d'en-haut, un grand travail s'était fait en lui. Peu à peu ses idées en philosophie se modifièrent également, même de telle sorte qu'au mois de septembre 1713, il écrivit au P. André : « Je vous avoüerai franchement que depuis sept ou huit mois j'ai examiné plus sérieusement que jamais les matières dont il s'agit et les raisons des supérieurs, et que je suis très convaincu tant de la bonté de ces raisons, que de la fausseté et du danger de la plus part des opinions auxquelles nous avons été un peu trop attachez. C'est ce qui m'a porté, moi, à y renoncer hautement et de bon

1. Cette lettre, datée de La Flèche, est de la fin de l'année scolaire 1711-1712.

cœur, persuadé qu'il était d'un honnête homme d'en user ainsi et de mépriser, dans ces occasions, certaines petites considérations qui pourraient arrêter [1]. »

Le P. du Tertre ne s'en tint pas là. Il composa une réfutation des doctrines de Malebranche, tout en professant, dans son ouvrage, un véritable respect pour le caractère honorable, les rares vertus et le génie du philosophe qu'il combattait. Cette réfutation ne fut pas, bien entendu, du goût du P. André, qui, après l'avoir lue, résumait ainsi sa pensée dans une de ses lettres : *Ce pitoyable ouvrage est certainement le tombeau du sens commun* [2]. Il est vrai qu'il n'accordait de l'esprit qu'à ceux qui pensaient comme lui. Fraguier, au contraire, soutenait que le livre du P. du Tertre était écrit *avec beaucoup de force et de netteté,* et Leibnitz écrivait à Rémond de Montmort que la *réfutation du système de Malebranche était d'un habile homme, nette, ingénieuse, outrée seulement dans une partie* [3].

1. Lettre du P. du Tertre au P. André. — Compiègne, 23 sept. 1713.

Le P. André, peu satisfait de cette conversion inattendue du P. du Tertre, l'appelle une *burlesque métamorphose*. Il ajoute méchamment et injustement : « On ôta au P. du Tertre la chaire de philosophie pour lui en donner une de basse classe à Compiègne. Cet argument démonta le philosophe ; toutes ses convictions, toutes ses persuasions, toutes ses certitudes s'évanouirent ; il passa tout à coup d'une extrémité à l'autre. En un mot, il changea d'opinion si promptement, qu'on disait de lui, qu'en arrivant à Compiègne il se coucha malebranchiste, et que le lendemain il se leva péripatéticien. D'autres disaient plus sincèrement que la nouvelle lumière qui l'avait éclairé n'avait été que la fortune qu'il espérait de faire par là dans leur Compagnie ; petite fortune, mais assez grande pour remplir des cœurs bas qui ont d'autres intérêts que ceux de la vérité. » (*Vie du P. Malebranche*, p. 344.)

2. Cette lettre, écrite le 22 janvier 1717, fut insérée dans la *Gazette ecclésiastique*, le 23 octobre 1781.

3. *Lettre de M. Leibnitz* contenant des remarques sur le livre du P. du Tertre contre le P. Malebranche. — Œuvres de Leibnitz, édit. Dutens, t. II, p. 213.

Le P. du Tertre, rentré en grâce et nommé, en 1719, professeur de théologie, revint au collège de La Flèche, où il avait débuté d'une manière si brillante dans l'enseignement de la philosophie [1] : le Malebranchisme avait perdu en lui, dans la Compagnie de Jésus, son plus puissant soutien après le P. André.

La mort du P. Malebranche [2] ralentit l'ardeur militante du P. André, plus encore que son éloignement du professorat et ses déclarations de repentir à la Bastille [3]. Chargé, les dernières années de sa vie, du cours de mathématiques, il vécut jusqu'à la destruction des colléges de la Compagnie en France, au collège royal du Mont à Caen, dans le calme et le silence, toujours fidèle à ses doctrines philosophiques, mais n'en poursuivant plus le triomphe avec le zèle et l'entêtement d'autrefois. Le P. Fleury [4] fit une rétractation complète des propositions qu'il avait soutenues contre la défense

1. Le P. du Tertre professa la théologie à La Flèche de 1719 à 1726.

2. Le P. Nicolas Malebranche mourut à l'âge de 78 ans, le 13 octobre 1715.

3. C'est en 1721 que le P. André fut enfermé à la Bastille. De là, il adressa au R. P. Paul Bodin, Provincial, une longue lettre où il exprime le regret d'avoir écrit la vie du P. Malebranche, d'avoir entretenu des relations avec *des gens suspects aux Pères*, d'avoir causé du chagrin à ses supérieurs et à la Compagnie. Il demande pardon et promet de n'avoir plus d'autre intérêt dans le monde que ceux de Dieu, de l'Église et de la Compagnie. (*Le P. André*, par MM. Charma et Mancel, 1er vol., p. 423.) — Le P. André fut envoyé à Caen en 1726 ; c'est là qu'il mourut en 1764.

4. Le P. Fleury, professeur de métaphysique à Paris, où il dicta le cours du P. André, ne passait pas dans le parti pour un aigle. « *Il n'est et ne sera jamais*, disait le P. Prévost, autre malebranchiste jésuite, *qu'un moine des plus épais.* » (Lettre du P. Prévost au P. André, 25 mai 1721).

de ses supérieurs et fut envoyé à La Flèche pour y professer la théologie scolastique [1]. Le P. Le Brun, après *avoir reçu un avis doctrinal, le plus beau du monde* [2], demanda les missions et partit pour la Martinique; le P. Aubert, professeur de mathématiques à Caen, *fut transplanté à Bourges, où on en fit un procureur;* le P. Merlin, son collègue, *dicta à ses écoliers une rétractation en forme des sentiments de Malebranche.* Le P. Harscouet fut, sur sa demande, retiré de l'enseignement et envoyé d'abord à Rennes, puis à Brest, où *l'on vivait en paix et en bonne société, quoiqu'on y pensât différemment sur les matières de philosophie et de théologie* [3]. Tous les Pères *qui avaient abandonné le train commun du Péripatétisme* durent le reprendre ou renoncer à la chaire de philosophie [4]. Ce résultat fut en partie dû à la fermeté persévérante du P. Charles Dauchez, Provincial de la province de Paris [5]. En 1725,

1. Le P. Fleury arrive à La Flèche au mois d'octobre 1725.

2. Lettre du P. Le Brun au P. André, Amiens, 1712 : « Ne croyez pas que vous soyez le seul qui receviez des avis doctrinaux raisonnez, j'ai reçu le plus beau du monde depuis quelques jours. On a envoyé encore une de mes thèses à Paris, et la critique en est arrivée icy belle et ample et m'a été communiquée. »

3. Lettre du P. Harscouet au P. André. — Brest, 5 janvier 1725.

4. V. le chap. X de la *Vie du R. P. Malebranche*, publiée par le P. Ingold. En citant quelques passages de ce chapitre, M. Blampignon dit : « En se rappelant que c'est celui qui se plaint dont on lit la version, les esprits justes adouciront les teintes et feront de légitimes réserves. »

5. Le P. Charles Dauchez, Provincial de 1712 à 1714, eut comme successeurs les PP. Isaac Martineau et Xavier de la Grandville, qui ne furent pas plus indulgents que lui pour le Malebranchisme. Sous leur provincialat, le *Journal de Trévoux*, qui inclinait vers les *nouveautés*, reprit prudemment la ligne droite. La garda-t-il? Il est permis d'en douter en lisant les articles du P. Plesse, tous entachés de Cartésianisme. Ces articles ne font du reste pas grand

il n'existait plus parmi les Jésuites de cette province, à l'exception du P. André, de malebranchistes avoués : toutes les discussions entre Péripatéticiens et Malebranchistes cessèrent dans les collèges, les ardeurs s'éteignirent, le calme se fit dans les esprits, et le Péripatétisme reprit son règne dans la plus grande paix [1].

Il est vrai que depuis la mort de Malebranche, même en dehors de la Compagnie, les passions des amis et des adversaires de ce philosophe s'étaient singulièrement refroidies : c'est ce qui arrive toujours quand disparaît l'homme qui fait école. Et puis, à un enthousiasme avait succédé un autre enthousiasme ; celui qu'avait soulevé la philosophie de Descartes et de Malebranche était remplacé par un autre, bien plus ardent, bien plus général : toutes les ardeurs se portaient maintenant vers les sciences physiques et mathématiques.

Mais revenons en arrière.

Le P. Buffier a fait cette profession de foi dans son Traité des premières vérités : « Je n'ai pas cru que les grands noms de Descartes, de Malebranche et d'autres

honneur au parti. Le P. Joseph Plesse avait été professeur de théologie à La Flèche en 1744 et 1745, avant d'être associé au savant P. Berthier dans la rédaction du *Journal*.

1. Il existe à la Bibliothèque d'Angers une philosophie manuscrite (n° 414 du catalogue des mss.) provenant des dernières années du collège de La Flèche : *Institutiones philosophicæ, R. Jubeau clericus.* Au V° du 1er feuillet : « Philosophia data à Reverendo P. Gareau, sanctissimæ Societatis Jesu. » A la fin : « Philosophia data à R. P. Garreau, an. Dom. 1759, scripta à Renato Jubeau. » — Cette philosophie contient la réfutation des systèmes de Descartes et de Malebranche sur la *Méthode* et l'*origine des idées*, sur la preuve par l'*idée* de l'existence de Dieu, sur l'*Occasionalisme*, la *Vision en Dieu*, etc...

dussent faire plus de peur que ceux de Platon et d'Aristote ; j'avoue même que jaurais honte de balancer à prendre un sentiment contraire au leur quand la raison y conduit. » Beaucoup de Jésuites eussent signé cette profession de foi aux XVIIe et XVIIIe siècles, s'il ne se fût agi que de la *Physique* et des *Mathématiques,* et non de la *Métaphysique*. Le fait est que si leurs écoles refusèrent d'admettre, dans la *Dioptrique*, les *Météores* et la *Géométrie* de Descartes, des hypothèses dont le temps a fait justice, elles firent toujours un accueil empressé à toutes les vraies découvertes de la science; et, comme il y avait beaucoup à louer dans la physique de ce beau génie, elles ne lui ménagèrent ni les éloges, ni les compliments. « Sa physique, dit Rapin, est une des plus subtiles et des plus accomplies des physiques modernes, remplie d'idées curieuses et de belles imaginations, et quand on y pense bien, on y trouve un corps de doctrines plus réglé que dans Galilée et les Anglais. »

Le P. le Valois (Louis de la Ville), un de ses adversaires les plus déclarés, lui rend un hommage qui vaut la peine d'être enregistré : « Je n'ai garde de m'emporter contre M. Descartes, ny de l'accuser d'athéisme, d'impiété ou d'extravagance, comme ses adversaires le font tous les jours avec plus de passion que de raison. S'il y a dans ses ouvrages cinq ou six endroits trop hardis et dangereux en matière de religion, il témoigne d'ailleurs tant de soumission à l'Église qu'on peut bien dire qu'il s'est trop avancé, qu'il a donné trop de liberté à son esprit, et que ces endroits méritent d'être condamnés; mais on ne peut pas dire qu'il ait esté un athée ou un impie; et *pour ce qui regarde les autres questions qui*

sont purement physiques ou mathématiques, et qui n'ont mal rapport ni à la religion ni aux mœurs, quoique je n'entre pas toujours dans ses sentiments, il faut, à mon avis, ne l'avoir point lu, ou ne l'avoir pas compris, pour n'avouer pas qu'il y a beaucoup d'esprit [1]. »

Un des rédacteurs des *Mémoires de Trévoux* écrivait au mois de juin 1721 : « Les mathématiques ont été bien des siècles resserrées dans les bornes où les anciens qui étaient en effet des hommes comme nous, avaient été forcés de les laisser : ces siècles qui avaient suivi ceux des anciens, avaient eu le malheur de n'enfanter que des commentateurs respectueux, que de serviles admirateurs, que d'inutiles panégyristes des ouvrages de ces grands hommes ; mais cela n'a rien de fort surprenant, ni qui nous donne droit d'insulter aux anciens : c'est le sort de tout ce que le temps perfectionne, et par conséquent aussi des sciences, d'avoir de longs commencements, de naître pendant plusieurs siècles. Deux choses retardaient le progrès des mathématiques ; elles n'avaient point en quelque sorte de matériaux pour former comme un corps de science ; et les méthodes qui en sont comme le dessein, la structure et la forme, leur manquaient aussi..... Personne ne peut dérober à la France la plus grande gloire de l'heureuse renaissance des sciences, et même des mathématiques : l'analyse est après tout la clef générale des sciences, la perfection de toutes les méthodes, et en quelque sorte la méthode des méthodes... Descartes prenant son vol au-dessus de tout

1. *Sentiments de M. Descartes*, p. 89.

ce qui l'avait précédé, la porta presqu'à son plus haut point et créa aussi une nouvelle géométrie... Je n'entrerai pas dans le détail des grandes découvertes de ce génie sublime [1]. »

On le voit, les Jésuites n'épargnèrent pas les éloges au *physicien* et au *mathématicien*. Aussi, sur cette partie de l'œuvre de Descartes, *sur les questions qui sont purement physiques et mathématiques*, le collège de La Flèche n'hésita pas, comme cela se pratiqua dans beaucoup de collèges de la Compagnie, à s'écarter des doctrines anciennes pour aller aux découvertes et aux systèmes nouveaux.

Au commencement du dix-septième siècle, les sciences physiques et mathématiques étaient peu ou mal enseignées. Les Jésuites s'y livrèrent avec une ardeur infatigable, et *le plaisir qu'y prit Descartes*, sous leur direction, *le paya avec usure des peines que la philosophie scolastique lui avait données; les progrès qu'il y fit ont été si extraordinaires*, ajoute son historien, *que le collège de La Flèche s'est acquis par son moyen la gloire d'avoir produit le plus grand mathématicien que Dieu eût encore mis au jour.*

1. Le P. du Baudory, dans un discours prononcé en 1744 à Louis-le-Grand sur les nouveaux inventeurs de systèmes (*De novis systematum inventoribus quid sentiendum*), parle ainsi de la *Physique* de Descartes : « Emersit ex antiquæ physicæ ruderibus, nova operis physici moles, quàm ætate tam structurâ et artificio à vetustâ dissimilis... Non me fugit magnum illum orbis architectum, Cartesium, in suâ construendâ mole, nonnunquam cœspitasse... Non omnem discussit umbram et caliginem, at certe antiquam dispulit præjudiciorum nebulam; aliquot novos docuit errores, at vetera dedocuit errata; erravit aliquando, quod humanum est, at non erravit errantium auctoritate, quod turpe ac imbecillum est. » (*Œuvres diverses* du P. du Baudory, de la Compagnie de Jésus.)

Entre les parties des mathématiques, il choisit l'analyse *des géomètres et* l'algèbre *pour en faire le sujet de son application particuliere* [1].

Les professeurs de sciences de cette époque ne sont pas encore oubliés. Jean François [2] compose les *Éléments des arts et des sciences mathématiques,* le *Traité des influences célestes,* la *Science des eaux*, la *Science de la géographie,* enfin l'*Art des fontaines* où l'art de trouver, assembler, mesurer, distribuer et conduire les sources

1. *Vie de Descartes*, par Baillet.

2. Jean François, né le 25 décembre 1582 à Saint-Claude, Jésuite en 1605, professa les mathématiques à La Flèche de 1613 à 1621 et en 1627 et 1628. Il mourut en 1668, après avoir été recteur de plusieurs collèges. La liste de ses ouvrages de sciences est dans la *Bibliothèque des Écrivains* de la Compagnie de Jésus par les PP. de Backer. — On lit dans les *Documents inédits* du P. Carayon : « Les Jésuites qui élevaient dans leurs collèges de La Flèche et de Paris la jeune noblesse destinée aux armes et à la marine, avaient commencé, dès la première moitié du XVIIe siècle, à donner à leurs élèves des leçons de mathématiques, de physique, d'hydrographie et autres sciences propres à la carrière que ces jeunes gens devaient embrasser. Ainsi, même avant l'époque où le nom d'hydrographie se trouve pour la première fois dans nos lois (dans l'ordonnance de 1629, autrement nommée *Code Michaud*, qui est attribuée au garde des Sceaux de Marillac, il est question d'écoles d'hydrographie pour les jeunes marins, art. 433 et 434), le P. Jean François, professeur de mathématiques à La Flèche, préludait déjà dans ses leçons au cours de science nautique. » (Document F, p. 3. Établissement de la Compagnie de Jésus à Brest, par Louis XIV.)—Le cours de science nautique ne fut pas fait avec le même soin dans tous les collèges et par tous les professeurs. Celui du P. André est un des plus complets que nous ayons trouvé. « L'hydrographie, dit-il, est la *description des eaux* ou la science qui en traite. Or, on peut considérer les eaux en plusieurs façons différentes, ou en *physicien*, pour en connaître la nature, ou en *médecin*, pour en connaître les vertus, ou en *chimiste*, pour en étudier les principes élémentaires, ou en *géographe*, pour en décrire la position sur le globe terrestre, ou en *navigateur*, pour en expliquer l'usage par rapport au plus beau des arts, qui est sans contredit la navigation C'est sous ces deux dernières considérations que nous allons enseigner la *mer*. — 1re p. *Traité de la Mer*. 2e p. *Traité de la Navigation*. (Bibl. de Caen. Mss in-4°, n. 144).

dans les leurs [illegible] fait le premier traité de [illegible] [illegible] fruit, disent les [illegible] devenu extraordinairement rare. « Pierre Hérigone, mais [illegible] dit plus haut, [illegible] sans s'écarter d'un pas de son maître [illegible].

Les découvertes de Hérigone [illegible] grand [illegible] esprits [illegible] écrit sur la [illegible] [illegible] mirante ans [illegible] professeur [illegible] physique et à l'astronomie [illegible]

1. Georges Fournier, né à [illegible] en [illegible]. [illegible] La Flèche les mathématiques de [illegible] à [illegible] [illegible] à [illegible] royale en qualité d'[illegible] à [illegible] [illegible] en hydrographie. Il mourut à La Flèche en [illegible]. [illegible] dit de lui : « Servatur Flexiæ multa [illegible] omnia pernè de mathematicis discrimina [illegible] [illegible] professus. »

2. Le P. Jean de Rennes, né à [illegible] [illegible] à [illegible] en 1612, à l'âge de 21 ans. Il enseigna les mathématiques à La Flèche pendant de longues années, après en avoir professé au collège de Paris. Il mourut à La Flèche, le 1 juin 1682. [illegible] écrit sur lui : « Mathematicorum peritissimus [illegible] Flexiæ ad extremum usque spiritum mansit... » Il ajoute : « Tractatum de algebra pactum parat, [illegible] deserere; sed non ita multo post eum [illegible] inter authores celebrandi, consilium neglexit, [illegible] davit, quem omnes avidè expectamus. »

3. Jacques Grandamy, né à Nantes en [illegible], novice de la Compagnie en 1607, fit à La Flèche ses études de Théologie de 1615 à 1618, et après avoir été plusieurs années professeur de mathématiques, il fut envoyé à La Flèche en 1643, puis de nouveau en 1650, en qualité de Recteur. C'est là qu'il publia en 1645 sa *démonstration de l'immobilité de la terre*, tirée des propriétés magnétiques du globe. Il s'appuyait

Entre les parties des mathéma ... sont
des géomètres et l'algèbre *pour* ... P. Kir-
application particulière [1]. ... ur obte-

Les professeurs de science ... eux se
encore oubliés. Jean Fran ... son ingé-
des arts et des sciences ... en écrit à
influences célestes, la *Sc* ... Je vous
géographie, enfin l'*Art* ... our faire une
assembler, mesurer, d' ... me persuade
... ue les autres,
... ut décliner. Je
... ence. »

1. *Vie de Descartes,* p ...

2. Jean François, né ... ecrit ses *Aphoris-*
1605, professa les ma ... fait hommage
1627 et 1628. Il mour ... suivis des *Arcana*
collèges. La liste de
des Écrivains de la
dans les *Document*
valent dans leurs
destinée aux ar ... Barnoume. Weiss dit de
moitié du XVII ... ments le rendirent le
tiques, de phys ... ner que respecté. » Il fut
carrière que ... ers à l'usage des pro-
l'époque où l ...
nos lois (dan ...
qui est attri ...
les d'hydro ...
François, ...
dans ses ...
blisseme ...
science ...
et par ...
que m ...
eaux ...
plusi ...
natu ...
pou ...
dé ...
ey ...
t ...
i ...

physica, du traité sur la *Pesanteur,* du livre *de Mundo magno et parvo, supero et infero,* et de la *Physique ancienne comparée à la moderne.* Le 24 décembre, Descartes lui écrit : « Je vous remercie très humblement des *Aphorismi physici* et du *Sol flamma* qu'il vous a plu de m'envoyer. Il n'y a que trois semaines que j'ai reçu ce dernier et outre que je tiens à honneur d'y être cité à la page cinquième, j'ai été bien aise que les Pères de votre Compagnie ne s'attachent pas tant aux anciennes opinions, qu'ils n'en osent aussi *proposer de nouvelles.* Pour les *Aphorismi physici,* je ne les ai point encore vus, mais on m'a promis de me les envoyer à la première occasion [1]. »

Savant observateur, Noël prend fait et cause pour Descartes et soutient ses observations contre les nouvelles expériences, touchant le *vide,* publiées par Pascal.

Après lui viennent deux ardents disciples d'Aristote, qui se bornent dans leurs travaux scientifiques à l'expliquer, à le développer, à le défendre contre les justes attaques dont il est l'objet. Nous avons déjà parlé de Gaultruche et de Pajot. Tous deux admettent que la terre, placée au centre du monde, est immobile; et le ciel la recouvre comme un dôme solide, tournant en vingt-quatre heures autour d'un axe dirigé d'un pôle à l'autre.

mâ societate perfectum est. » Il ajoute dans l'*Avis* au lecteur : *Gaudeo venisse in meas manus*... Dans la dédicace, l'auteur veut « quæ probantur in philosophia sive Aristotelis sive *Renati Descartes* et ipsorum chimicorum omnia colligere. » On voit qu'il n'était pas exclusif.

Urbain de Maillé, auquel la dédicace était adressée, avait été élève de La Flèche.

1. *Œuvres de Descartes,* par Cousin, 3e vol.

Mais ils veulent bien accorder — c'est un progrès — qu'aucune démonstration ne prouve victorieusement la fausseté de l'opinion de Copernic. Cette thèse avait déjà été soutenue, à peu près dans les mêmes termes, dans une séance publique à La Flèche, le 23 février 1642 : « Licet sententia Copernici falsa sit et temeraria, non potest tamen ullis popularibus experientiis sufficienter impugnari [1]. » C'était tout ce qu'on pouvait alors sagement se permettre, car il n'y avait pas encore neuf ans que les deux propositions de Galilée sur la stabilité du soleil, centre du monde, et sur le mouvement de la terre, avaient été condamnées par le tribunal de l'Inquisition [2]. Cependant, quelques années après, Deschales [3] se montrait un peu plus hardi que ses prédécesseurs. Il écrivait : *Copernic a rendu tellement probable son système, que plusieurs le suivent maintenant. C'est une chose admirable que cette hypothèse explique si exactement toutes les apparences, et particulièrement les direc-*

1. Voir aux *Pièces justificatives*, n° VI.

2. « On sait aujourd'hui, bien nettement, que ce n'était pas la doctrine de la rotation de la terre qui était en cause, mais la prétention de Galilée à faire de sa découverte un article de foi. Il voulait changer une question mathématique en une question théologique. C'est ce que les Cardinaux ne cessèrent de lui représenter pendant dix ans, avec la patience la plus bienveillante. Il y a trois ans (1863) l'apparition du drame de Galilée sur le Théâtre Français a donné à une critique, qu'on n'accusera pas d'être dévote, l'occasion de revenir sur l'ancienne opinion qui faisait de Galilée un martyr et de montrer d'une part que son emprisonnement n'eut rien de rigoureux, de l'autre, que l'Église ne s'occupa qu'à regret de la question qu'il avait lui-même soulevée. » (Th. Gautier, *Moniteur universel*, 11 mai 1867. — Xavier Aubryet, *Moniteur du Soir*.)

3. *Principes généraux de la Géographie*, par le R. P. Claude Fr. Milliet Deschales, de la Compagnie de Jésus. — Paris, 1677.

teurs, stations ou rétrogradations des planètes. Puis, comme craignant d'avoir trop fait paraître ses préférences, il ajoute : *On peut proposer deux questions, touchant l'opinion de Copernic : la première, si, en effet, la terre est immobile; la seconde, si on peut établir quelque chose de certain sur ce sujet, ne se servant que de raisons naturelles.* En réponse à la seconde question, il incline à croire qu'aucune démonstration ne prouve ni ne détruit d'une manière convaincante l'opinion de Copernic. Quant à la première question, la réponse est, pour l'époque, d'une sagesse admirable. « Les passages de l'Écriture, qui font la terre immobile ou qui donnent du mouvement au soleil, sont assez exprez pour nous obliger, par le respect qu'on leur doit, à ne leur pas donner un sens forcé, jusques à ce que nous ayons quelque démonstration contraire. » Rien de plus vrai que cette réflexion, la seule du reste qu'il se permette sur la preuve scripturaire de l'immobilité de la terre; puis, venant à Galilée : *Galilée,* dit-il, *qui semblait avoir donné trop de force aux arguments de Copernic fut obligé de se rétracter et en mourut de déplaisir.* Le P. Deschales savait que ses deux confrères italiens, Riccioli et Grimaldi, avaient confirmé par des expériences irréfutables la vérité des enseignements de Galilée ; il partageait, on le devine derrière chacune de ses lignes, le sentiment de ces deux astronomes, mais, par déférence pour les décisions du tribunal de l'Inquisition, il se contente, dans ses *Principes généraux de la Géographie,* d'exposer les deux opinions d'Aristote et de Copernic et de présenter sommairement les preuves qui appuient chaque système. Les découvertes de la science et les

calculs finirent par donner raison au système planétaire de Copernic, rectifié par Képler.

Cependant, même au milieu du XVIIIe siècle, les professeurs qui l'admettaient pour la plupart, n'osaient le proposer à leurs élèves comme le vrai. Que faisaient-ils? Les cahiers du P. André nous l'apprennent. Ce Père expose les quatre systèmes du monde, et, l'exposition terminée, il conclut : « Nous laissons à choisir entre ces quatre systèmes... Mais depuis les nouvelles découvertes, le système de Tycho est devenu insoutenable... Longomontanus, à force de vouloir contenter tout le monde, n'a contenté personne... Nous croyons devoir avertir les commençants que depuis près d'un siècle, tous les astronomes de l'Europe ont adopté celui de Copernic, rectifié néanmoins par le génie de Képler, qui a eu l'honneur d'y mettre la dernière main. L'Académie des Sciences n'en admet point d'autre. On l'a mis même un peu à la mode parmi le peuple des beaux esprits. Le brillant Fontenelle en a donné une description très ingénieuse dans sa *Pluralité des Mondes,* et le grand cardinal de Polignac l'a mis en beaux vers dans son éminent poëme de l'*Antilucrèce,* Livre VIII, intitulé : *De Systematis*. Quoiqu'il en soit, nous ne laisserons pas, dans les traités suivants, de parler du soleil comme d'une planète qui se meut réellement autour de la terre [1]. »

Le monde savant connaît Gaston Pardies, le correspondant et l'ami de Newton, professeur célèbre au collège

1. *Éléments d'astronomie*, p. 363, manuscrit du P. André, conservé à la Bibliothèque de Caen. Ce passage a été reproduit dans le *P. André*, de MM. Charma et Mancel.

Louis-le-Grand, qui mourut, vers l'âge de 30 ans, d'une maladie contagieuse contractée dans les cabanons de Bicêtre. Cet habile géomètre, qui s'est survécu, dans ses *Éléments de Géométrie,* dit Crétineau-Joly, légua en mourant ses œuvres inachevées à son confrère et ami, le P. Ango, professeur de mathématiques à La Flèche. Il y avait là une riche mine à exploiter et un esprit plus hardi que celui du P. Ango, moins prévenu surtout contre les découvertes de son temps, aurait largement profité des trésors amassés par un homme tout dévoué aux sciences. Malheureusement, *il ne se servit que de quelques-unes des pensées du feu Père Pardies,* et encore, s'il faut l'en croire, *les mit-il en meilleure forme que ce Père ne les avait laissées dans les mémoires qui furent longtemps entre ses mains* [1]. Il résume donc, dans l'*Optique* [2], *tout ce que l'on a trouvé sur cette matière, tout ce que l'on peut dire de beau et de solide* [3]. Il étudie longuement le double mouvement de vibration et d'ondulation, ses causes et sa propagation ; il écrit sur les propriétés de la lumière, sur les couleurs et sur les sons. Partisan de la vieille école sur tous ces points, il appartient davantage à la nouvelle, il faut lui rendre cette justice, dans toutes les autres parties de

1. Préface de l'*Optique* du P. Ango.

2. L'*Optique divisée en trois livres* du P. Ango, est dédiée à un membre de l'*Académie des Sciences*, et la dédicace est datée de La Flèche, 20 janvier 1682. Le P. Pierre Ango, né à Rouen en 1640, passa la plus grande partie de sa carrière professorale à La Flèche, où il enseigna principalement la physique et les mathématiques, et exerça ensuite successivement les charges de Ministre et de Vice-Recteur. Il mourut dans ce collège, le 18 octobre 1694.

3. Préface de l'*Optique*.

l'Optique : il explique la vision d'après les dernières découvertes, et indique par quels moyens on peut aider et perfectionner la vue; rien de plus instructif que ses études sur les verres concaves et convexes, sur les lois de la *réflexion* et de la *réfraction*. « Les démonstrations de Descartes sur les *Elliptiques* et les *Hyperboliques* lui semblent très ingénieuses et d'une assez grande utilité dans la *Dioptrique* et dans la *Catoptrique* [1]. »

Citons encore, parmi les professeurs de La Flèche qui n'ont pas peu contribué à élargir les bornes de certaines parties de la science, Jean de Fontaney [2], savant astronome, mort en Chine, qui transmit à l'*Académie des Sciences* des observations astronomiques faites au-delà de l'Équateur; François de la Maugeraye [3], qui fit d'intéressantes recherches sur le *mouvement local*, publia un nouveau système d'équilibre, écrivit sur la *mécanique* et sur un grand nombre de sujets scientifiques, « dont la

1. *Optique*, Liv. III.

2. Lalande, dans son *Histoire des Mathématiques*, cite le P. de Fontaney parmi ceux qui se sont le plus distingués dans les observations astronomiques. Né le 17 février 1643, il entra dans la Compagnie en 1658, professa les mathématiques à La Flèche en 1669 et mourut Recteur de ce collège en 1710, le 16 janvier. Missionnaire en Chine, où il fut envoyé en 1685 avec les PP. Tachard, Gerbillon, Lecomte, Visdelou et Bouvet, il devint supérieur de Pékin en 1703, et revint en France à cause de sa santé. (V. ses travaux scientifiques dans les PP. de Backer.)

3. François de la Maugeraye, qui mourut à Paris le 5 janvier 1734, fut d'abord répétiteur de philosophie en 1688 au pensionnat de La Flèche, puis professeur de mathématiques au collège en 1693 et 1694, et professeur des étudiants jésuites en 1702 et 1703. Après avoir enseigné aussi les sciences à Louis-le-Grand, il fut nommé professeur royal de mathématiques et d'hydrographie au Séminaire de la Marine à Brest. Il composa beaucoup d'articles scientifiques pour le *Journal de Trévoux*. « Normand, de grande taille, bon argumentant et qui faisait trembler les professeurs, il était habile, dit le P. André, mais il ne savait pas écrire. »

suite et l'union, disent les *Mémoires de Trévoux,* forment un cours de mathématiques assez complet » [1]; Nicolas de Harouis [2], physicien ingénieux, qui inventa et fit construire sous sa direction des machines astronomiques, d'après tous les systèmes des principaux astronomes, et aussi d'après son propre système; Erard Bille [3], dont le célèbre Huet, son disciple à Caen, disait qu'il avait approfondi toutes les sciences, qu'elles n'avaient rien d'impénétrable pour lui; Pierre Bobynet [4], qui s'adonna plus spécialement à l'étude de l'horographie et composa des ouvrages de valeur sur la théorie et la construction des cadrans; Philippe Bunou [5], dont le traité sur le *baromètre* prouve ses connaissances très étendues en physique; enfin, le fameux Lebrun [6], dont le

1. *Mémoires de Trévoux*, avril 1736, p. 640.

2. Nicolas de Harouis, né auprès de Nancy le 6 novembre 1622, entra dans la Compagnie le 3 avril 1641, enseigna la philosophie et les mathématiques à La Flèche de 1656 à 1658. Il mourut supérieur de la Résidence de Nantes en 1698. Littérateur apprécié de son temps, il composa plusieurs pièces de théâtre en latin.

3. Erard Bille, entré dans la Compagnie en 1610, fit à La Flèche ses études de philosophie et de théologie et y professa les humanités en 1620. C'est pendant qu'il enseignait les mathématiques et la théologie morale à Caen, qu'il eut pour élève le futur évêque d'Avranches. Il mourut en 1651, à l'âge de 60 ans, en se rendant aux missions de la Martinique.

4. Pierre Bobynet, né à Montluçon en 1593, jésuite en 1612, fit également sa philosophie à La Flèche, où il professa les mathématiques et la morale. On le trouve dans ce collège en 1612, 1613, etc... C'est là qu'il fit imprimer l'*Horographie curieuse* en 1644; c'est de là aussi, 22 juin 1645, qu'est datée l'approbation de l'*Horographie ingénieuse*.

5. Philippe Bunou, né à Rouen en 1670, jésuite en 1686, mort à Rennes en 1739, professa la philosophie et la physique à La Flèche en 1702 et 1703. — Voir les Pères de Backer.

6. Charles Lebrun, né à Paris en 1670, entra dans la Compagnie en 1687, fit toute sa régence à La Flèche de 1691 à 1696, et fut envoyé à Brest pour y professer l'hydrographie au commencement du XVIIIe siècle. Il y mourut le 23 juillet 1746.

commissaire de la marine à Brest, M. Deslandes, écrivait : *J'ai été lié d'une étroite amitié avec ce Père, et je puis dire de lui sans flatterie : Quando ullum invenient parem?*

A tous ces noms connus, nous pourrions en ajouter d'autres, moins illustres sans doute, et cependant pas sans gloire, tels que François le Gallic, Étienne Baudon, Michel le Tellier [1], J.-B. de la Borde [2] et Hyacinthe Lelivec, savant géomètre, qui fut massacré aux Carmes dans les journées de septembre 1792. Astronomes, physiciens ou mathématiciens, ils appartiennent presque tous à l'école moderne; ils se rallient, dans le domaine de la science, à toute idée nouvelle, si elle est justifiée par la raison et par l'expérience [3].

1. Le P. Michel le Tellier mourut à La Flèche en 1719, la même année que le P. Guymond. Il était né au Vast, arrondissement de Cherbourg, le 16 octobre 1643, et était entré dans la Compagnie de Jésus en 1659. Il professa à La Flèche la philosophie et les mathématiques de 1678 à 1680, la grammaire, la rhétorique et les sciences dans d'autres collèges, en particulier à Louis-le-Grand. Confesseur de Louis XIV, il fut en butte à toutes les haines et à toutes les calomnies des ennemis de l'Église et de la Compagnie. Adversaire déclaré des Jansénistes, religieux dévoué à l'Église, prêtre instruit et pieux, d'une grande austérité de vie, il n'est pas étonnant que l'hérésie et l'impiété l'aient fait passer, dans toutes les histoires du XVIIIe siècle, comme une sorte d'épouvantail, comme un fanatique intolérant. Il est vrai aussi que la jalousie ne lui pardonna jamais son religieux ascendant sur Louis XIV. Le roi disait de lui au duc d'Harcourt : « Je ne crois pas qu'il y ait un seul homme dans tout mon royaume de plus intrépide et de plus saint! »

2. J.-B. de la Borde, né en 1730, novice de la Compagnie en 1745, enseigna à La Flèche en 1758. Il inventa en 1761 l'*Ingénieux clavecin électrique*. (Note de l'*Ode sur l'électricité*, par l'abbé Dangerville, insérée dans les *Mémoires* de Trévoux, août 1763.)

3. On conserve à la bibliothèque de Caen l'*Arithmétique* et la *Géométrie* du P. André, écrites de la main de son élève, Charles de Quens.

Nous n'avons parlé que des hommes qui ont occupé les chaires de mathématiques de La Flèche. « C'est au XVIIIe siècle surtout, dit l'abbé Maynard dans son livre des *Etudes et de l'enseignement des Jésuites* (1750-1773), que les mathématiciens se multiplient dans l'Ordre des Jésuites. On peut dire que la Compagnie produisit et comptait, au moment de la suppression, les hommes les plus distingués dans ce genre de connaissance... Il y avait alors dans son sein un mouvement prodigieux qui s'étendait d'une extrémité à l'autre de l'Europe... » Le nombre seul de leurs astronomes, à cette époque, était si considérable que Lalande en fut étonné : *Je faisais alors,* dit-il, *la table de mon astronomie; j'y faisais un article sur les Jésuites astronomes; leur nombre m'étonna.* — *Il y avait,* dit encore Montucla dans l'*Histoire des mathématiques, peu de grands collèges de la Société, où l'astronomie n'eût un observatoire.* — « C'est aux Jésuites, en effet, que l'on doit la multiplication des observatoires en Europe. Avant eux,

« Nous avons remarqué dans l'*Arithmétique*, est-il dit dans le *P. André* de MM. Charma et Mancel, une grande clarté, une grande précision, le besoin, en un mot, de se rendre facilement intelligible. » — « La *Géométrie*, au dire de M. Bonnaire, ancien professeur de mathématiques à la faculté des sciences de Caen, ne contient aucune proposition nouvelle pour l'époque où elle a été rédigée ; mais elle est un exposé méthodique de toutes les connaissances *d'alors* sur cette partie des sciences mathématiques. » — Il en est de même de la *Physique* et des *Éléments d'optique*, manuscrits où la science contemporaine est exposée avec une lucidité parfaite, *avec un agrément,* disent MM. Charma et Mancel, *qu'on ne saurait trop recommander à l'enseignement élémentaire.* Les cours dictés par les professeurs de mathématiques des autres collèges n'avaient pas tous la valeur de celui du P. André : la rédaction devait être inférieure, à en juger par les spécimens que les bibliothèques publiques ont conservés; mais le fond était en général l'expression des plus récentes découvertes scientifiques. Quelques cours n'étaient que la reproduction des œuvres du P. André.

à peine les Capitales possédaient-elles des édifices spéciaux consacrés à l'astronomie. Ils ne négligèrent ni soins, ni dépenses pour en doter toutes les villes où ils avaient de grands collèges [1]. »

Le collège de La Flèche ne possédait point d'observatoire; mais ses professeurs, en correspondance suivie avec leurs frères, répandus dans le monde entier, se tenaient au courant de toutes les découvertes, de toutes les expériences. Ce sont même ces relations scientifiques très nombreuses qui les aidèrent à conserver toujours leur établissement scolaire au premier rang sur le terrain de la science. Au milieu du dix-huitième siècle ils avaient laissé bien loin derrière eux les doctrines d'Aristote sur la physique et l'astronomie, doctrines devenues insoutenables ; et certes on ne peut que les en louer. Les sciences d'observation et de calcul avaient fait de merveilleux progrès. Grâce aux véritables méthodes scientifiques, une heureuse transformation s'était opérée dans ces deux branches de la science ; aux systèmes *à priori* on avait substitué des théories plus précises ; et quoique les Jésuites ne se sentissent pas entraînés de ce côté par vocation, ils s'y portèrent cependant par devoir, pour mêler une pensée de l'âme et du ciel à ces études terrestres. Dieu permit, pour sa gloire, qu'ils ne *suivissent pas seulement leur siècle sur ce terrain, mais qu'ils l'y devançassent souvent* [2]. Les plus grands génies leur ont rendu justice sur ce point. Dans les principaux collèges surtout,

1. *Annales philosophiques* de M. de Boulogne, t. I, an. 1800. — *Des études et de l'enseignement des Jésuites*, par l'abbé Maynard.

2. *Des études et de l'enseignement des Jésuites*, par l'abbé Maynard.

l'étude des mathématiques était en grand honneur. *S'il n'en eût pas été ainsi,* dit le P. Croiset, *il eût manqué quelque chose à l'éducation des élèves.* « Car, vous n'ignorez pas, ajoute-t-il en s'adressant aux pensionnaires de la Trinité, à Lyon, à quelle utilité est cette science ; il n'y a que ceux qui ne s'y appliquent point, ou qui ne l'entendent pas, qui prétendent qu'elle soit peu nécessaire... L'arithmétique, la géométrie, l'optique, l'astronomie, la mécanique, l'algèbre, la navigation, l'architecture civile et militaire, la statique, sont les traités de mathématiques qu'on enseigne en philosophie[1]. »

Si la plupart des vrais savants ont loyalement reconnu la part très grande prise par la Compagnie de Jésus au développement des sciences, et, en particulier, aux progrès de l'astronomie, ils lui ont, en revanche, reproché d'avoir exclus de son enseignement l'histoire et la géographie. A les en croire, les élèves des Jésuites quittaient le collège sans avoir appris même l'histoire de leur patrie, sans avoir une teinture de géographie, à commencer par celle de leur pays. Cette légende est passée de nos jours à l'état de vérité. Le P. Daniel y a répondu péremptoirement dans *Les Jésuites instituteurs :* inutile d'y insister autrement. Disons seulement ce qui se pratiquait à La Flèche.

L'histoire, quoique n'étant pas organisée d'une façon régulière et graduée, n'était cependant pas *à peu près bannie de l'enseignement*[2], comme le prétend M. Compayré.

1. *Règlem. pour messieurs les Pens.*, 2e p., § VII.

2. *Histoire de la Pédagogie*, par G. Compayré, p. 117.

Les Constitutions[1] et le *Ratio* de 1586[2] la recommandent expressément, et le *Ratio* de 1599[3] lui fait une place honorable à côté de l'enseignement littéraire dans la lecture en classe de l'*historien latin*, dans l'*explication des préceptes*, et dans la *prélection des auteurs*.

Qu'on lise le *Despautère* de Charles Pajot, et l'on verra qu'à propos d'un mot, d'un exemple dans l'explication des préceptes, le professeur donnait aux élèves de grammaire les notions historiques les plus précises et les plus complètes. En sixième, il leur faisait connaître les dieux et les déesses du paganisme, les personnages illustres de l'ancien Testament, les empereurs d'Orient et d'Occident et les rois de France ; il s'étendait longuement sur les fonctions civiles, les dignités ecclésiastiques, les augures et les oracles des anciens, sur les jeux, les fêtes et les supplices en usage chez les Romains et chez les Grecs. En cinquième, il étudiait la vie privée et la vie publique des Romains, leur religion, leur culte, leur organisation politique, leur législation, leurs constructions gigantesques, et tous les amusements de l'amphithéâtre, du théâtre et du cirque. En quatrième et en troisième, il présentait un résumé rapide de l'histoire

1. « Sub litteris humanioribus præter grammaticam intelligatur quod ad rhetoricam poesim et *historiam* pertinet. » (*Constit.* part. 4. cap. 12. A in declaratione.)

2. « Humanitatis classis comparata videtur ad duo : primum ad multiplicem et variam eruditionem, ex poetis, *historiis, moribus gentium*...; secundum ad stylum conformandum in prosâ et in versu. Historici qui in hâc classe videntur exponendi sunt Cæsar, Salustius, Q. Curtius, Justinus, Cornelius, Tacitus, aliquid Livii. » (Ratio atque institutio studiorum, Romæ 1586, pp. 288, 289, 292.)

3. *Rat. stud*, reg. prof. rhet., prof. hum., et comm. class. inf. 28.

sacrée, poétique, grecque et romaine, de l'histoire des Goths, des Lombards, des empereurs d'Orient et d'Occident, de la conquête des Gaules par Jules César, enfin de l'histoire de France depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à l'avènement de Louis XIV [1]. Dans la *Prélection*, le professeur ne se bornait pas à apprendre à ses écoliers des *tournures de phrases, le grand art de la période à quatre membres*, ou *les finesses de l'enjambement et de la césure* [2], il profitait de tout, d'un nom propre, d'une pensée, d'un fait historique, pour faire un petit cours d'histoire. Le *Ratio* lui recommandait d'en agir ainsi : Nourrissez votre leçon, lui disait-il, d'une instruction variée, *ex omni eruditione, ex omni doctrinâ*. Et cette érudition il faut la prendre dans l'*histoire* et dans la *fable : ex historiâ, ex fabulis conquirenda* [3].

Jouvancy conseille au jeune professeur de s'initier à la connaissance de l'histoire dans le *Rationarium temporum* du P. Petau ; « ce livre, dit-il, lui sera souverainement utile ; il y trouvera abondamment tout ce qu'il lui importe de savoir depuis le commencement des temps jusqu'au XVIIe siècle : *Juvabit ac fortasse juniori magistro satis superque erit totius historiæ ad nostra usque tempora synopsis à P. Dyonisio Petavio conscripta, quod* RATIONARIUM TEMPORUM *inscripsit* [4].

Le *Rationarium* ne fut pas seulement pour le pro-

1. *Despauterius novus* à P. C. Pajot. Flexiæ 1650.
2. *Les Jésuites instituteurs*, par le P. Daniel, p. 146.
3. *Ratio stud.* reg. 8, prof. rhet.
4. *Ratio discendi*, cap. II, art. 3, § I.

fesseur un maître et un guide, *on peut dire, sans exagération aucune, que le dix-septième siècle tout entier et une bonne partie du dix-huitième ont appris l'histoire universelle dans ce remarquable opuscule* [1]. Les élèves d'Humanités et de Rhétorique l'avaient entre leurs mains, non comme livre classique, mais comme livre de lecture; et ce ne fut pas un des moindres mérites du P. Petau *d'avoir voulu, à l'époque de sa gloire, mettre ses connaissances historiques, si approfondies, à la portée de la jeunesse et des gens du monde* [2].

Cependant, tout le monde ne sait pas le latin, et le *Rationarium* ne pouvait être lu par les enfants. Douze ans après l'impression du *Rationarium*, Philippe Labbe, avec l'approbation (1645) du P. Jean Filleau, Provincial, composait l'*Abrégé royal de l'histoire sacrée et profane* [3].

Cet ouvrage en français a deux parties, comprenant, la première, l'histoire universelle tant sacrée que profane, la seconde, une méthode facile *pour apprendre en peu de temps toute la suite des temps*. Plus tard, l'auteur remania cette seconde partie et en fit la *grande et la petite Méthode pour apprendre la chronologie et l'histoire tant sacrée que profane* ; elle n'est pas seulement destinée *aux rois, princes, seigneurs, gentilshommes et autres personnes de condition*, mais *aux jeunes enfants*, pour lesquels il *l'a voulu rendre*

1. *Les Jésuites instituteurs*, p. 28.

2. *Ibid.*, p. 21.

3. *L'Abrégé royal de l'Histoire sacrée et profane*, avec la grande et petite Méthode, très facile à toutes sortes de personnes pour apprendre la chronologie en soixante vers artificiels avec la succession des roys..., par le P. Philippe Labbe.

intelligible. Ce *Vulgarisateur*, comme on l'a appelé, n'a pas seulement la prétention de faciliter l'étude de l'histoire *aux personnes curieuses et de fort bon esprit* [1], il veut encore faire un livre utile aux écoliers. C'est dans ce but qu'il a divisé la méthode en trois parties : *La petite Méthode en soixante vers artificiels*, et *la grande Méthode qui comprend d'abord l'Histoire sacrée et profane d'Adam à Jésus-Christ*, et *ensuite le Thrésor des successions de la naissance de Jésus-Christ jusques au Roy très chrétien Louis XIV*. Le P. Labbe *conseille au jeune homme d'apprendre par cœur* la petite Méthode, puis *de passer* à la grande, et *de ne lire aucune histoire particulière tant civile qu'ecclésiastique, que premièrement il ne sache très parfaitement toute la suite des Papes, des Empereurs et de nos Roys français, avec le temps précis de leur règne* [2].

C'est à l'aide de cette *Méthode* et du *Rationarium* [3]

1. Voir l'advertissement de *La grande et la petite Méthode*.

2. *Ibid.* — Dans un avis, le P. Labbe dit de sa *Méthode* : « Elle a esté déjà proposée en une grande feuille en forme de placart ; mais parce que plusieurs désirent l'avoir en un livret, aisé à porter..., et que les curieux de l'histoire n'entendent pas tous la *langue latine*, je me suis résolu de restraissir ce grand volume en une plus petite figure et de *l'habiller à la françoise*, y ajoutant les tableaux généalogiques de la Maison royale, avec les armoiries de nos roys, en attendant que mon alliance chronologique s'achève d'imprimer. — Notre petite Méthode pour apprendre la chronologie par des vers artificiels a tellement agréé au public, qu'il me l'a fallu imprimer plusieurs fois, soit conjointement avec les vers, soit séparément, tantost en livres, et tantost en plusieurs sortes de placarts. » (Éd de Paris, chez Meturas, 1649.)

3. Le P. Pierre Gaultruche écrivit en français son *Histoire Sainte* vers la même époque. Elle contient : 1. *Ce qui s'est passé depuis la création du monde jusques à la fin des Actes des Apôtres*; 2. *L'état de l'Église en général depuis le temps des Apôtres*; 3. *L'histoire des Papes et l'état de l'Église sous leur pontificat jusques à l'an* 1676. — Gaultruche suit dans ce travail Baronius, Génébrard, Dupleix et le P. Petau.

que Charles Pajot composa ses résumés français d'histoire insérés dans le *Despautère nouveau* à l'usage des élèves de grammaire, tandis que les élèves d'Humanités et de Rhétorique se procuraient et lisaient plus volontiers les chronologies universelles de Petau et de Philippe Labbe. Chose remarquable, ces trois abrégés historiques paraissaient dans la première moitié du XVIIe siècle, alors qu'aucun ouvrage de ce genre n'avait été composé. On a cependant reproché aux Jésuites leur immobilité absolue dans l'enseignement de l'histoire!... *Non seulement ils se mouvaient, mais, comme on le voit,* dit le P. Daniel, *ils donnaient le branle et tenaient la tête du mouvement* [1].

Le P. Buffier ne tarda pas à entrer dans ce mouvement, et il fit plus que de le suivre, il lui imprima une direction nouvelle : il fut le fondateur et l'organisateur de l'enseignement historique dans les colléges. A côté des Pères Le Jay et Porée, le P. Buffier représentait au collége Louis-le-Grand l'esprit moderne, l'étude de la langue et de la littérature française, de la Géographie et de l'Histoire. Contemporain de Rollin, il formait un contraste absolu avec lui. Non content de s'être assigné un rang à part, et des premiers, dans la pédagogie française par sa *Grammaire sur un plan nouveau,* il voulut encore *faire de l'Histoire et de la Géographie une partie essentielle de l'éducation de la jeunesse* [2]. Jusqu'à lui, le pro-

1. *Les Jésuites instituteurs*, p. 28.

2. Voir les *Nouveaux éléments d'Histoire et de Géographie* à l'usage des pensionnaires du collège de Louis-le-Grand, par le P. Buffier. Ces *éléments* ne sont que l'abrégé de la *Pratique de la Mémoire artificielle.* — Les premières éditions datent de 1702. 1705.

fesseur se contentait, comme nous l'avons dit, de donner à ses écoliers des notions sommaires d'Histoire, soit dans l'explication des préceptes, soit dans les prélections ; et les écoliers, en dehors de la classe, complétaient l'enseignement du professeur par leur travail personnel. Les chronologies de Petau et de Labbe et le résumé historique de Pajot les aidaient admirablement dans ce travail. Mais ce travail était facultatif, et il est à croire que plus d'un élève s'abstenait volontiers de cette étude surérogatoire. Le P. Buffier entreprit donc de la faire entrer dans le programme officiel.

A cet effet, il composa les *Éléments d'Histoire et de Géographie*, cours complet, distribué classe par classe ; il les enseigna lui-même, avec grand succès à Louis-le-Grand, et finit par leur faire donner une place spéciale dans le programme de chaque classe. Ce ne fut pas sans peine ; car *alors comme aujourd'hui,* dit encore le P. Daniel, *il ne manquait pas d'esprits prompts à s'alarmer de tout changement et convaincus qu'il n'y a de salut que dans le* STATU QUO. Et puis le plan du P. Buffier ne pouvait se réaliser *sans que l'étude du latin en souffrît* [1]. Il se réalisa cependant.

On prit des mesures efficaces pour *faire étudier l'Histoire Sainte en sixième, l'Histoire de France en cinquième, la Géographie en quatrième, l'Histoire ancienne en troisième, et ainsi du reste* [2]. Parvenu au terme de sa

1. *Les Jésuites instituteurs*, p. 223.

2. Dernière préface des *Eléments d'histoire et de géographie*. — Nous lisons dans les *Mémoires de Trévoux*, février 1719 : « L'on nous apprend qu'on a établi au collège Louis-le-Grand un règlement pour

carrière, le P. Buffier s'applaudissait d'un succès démontré, disait-il, *par une expérience de plus de 30 ans.*

Ce succès, il ne l'obtint pas seulement à Louis-le-Grand. Son Cours d'histoire fut adopté dans d'autres collèges, en y subissant d'année en année plus d'une modification ; à La Flèche, il remplaça avantageusement l'*Histoire abrégée des empires et royaumes du monde,* du P. Michel Marchand. L'*Histoire sainte,* l'*Histoire ancienne,* l'*Histoire poétique* [1] et le *blason* furent maintenus dans les classes de grammaire. En seconde, on enseigna l'*Histoire universelle* ou la *Chronologie.* « Rien ne forme l'esprit, dit le P. Croiset aux pensionnaires de la Trinité, rien n'instruit davantage que l'*Histoire,* cet abrégé de la vie des hommes. L'histoire est l'école des mœurs. Cette étude est trop avantageuse pour la négliger. Les regrets viennent toujours trop tard pour une science qu'on doit apprendre jeune. Vous ne trouverez peut-être nulle part tant de moyens que vous en avez ici, de vous enrichir de ces savantes connaissances ; c'est en humanité qu'on vous

apprendre aux jeunes gens, par ordre des classes, les différentes parties des *Eléments historiques et géographiques* du P. Buffier, à commencer par l'Histoire Sainte ; après quoi l'on apprend successivement l'Histoire de France, la Géographie, l'Histoire Grecque et la Romaine, et ainsi du reste... Pour exciter les jeunes gens à ces deux sciences, on en fera à Louis-le-Grand des exercices publics plus fréquents que ceux qu'on y a vu s'établir depuis 12 ou 15 ans avec tant de succès, et même on destine des prix à ceux qui auront le mieux réussi. »

1. « L'*Histoire poétique* n'est proprement que la théologie des payens. Sans la fable on ne peut entendre les poètes, ni l'histoire de l'antiquité ; on paraît partout grossièrement ignorant, quand on ignore cette science. Une statue, un hiéroglyphe, un tableau, une tapisserie, tout arrête : Ne négligez pas, messieurs, une science qui peut vous être utile à tout âge, qui sert comme de préliminaire aux humanités. » (*Règl. pour Messieurs les pens.*, 2e p,. § XI.)

enseigne l'*Histoire universelle*, ou la science des temps qu'on appelle chronologie ; vous vous y appliquerez toujours avec plaisir, faites que ce soit toujours avec fruit.[1] »

Le P. Croiset dit encore aux rhétoriciens : « En Rhétorique vous n'apprenez pas seulement tout ce qui fait l'orateur, tout ce qui sert à l'éloquence ; on veut que vous n'ignoriez rien de ce qui fait un *habile orateur* et un *excellent poëte* ; on veut encore que vous y appreniez l'*Histoire Romaine, celle de France,* et les *Principes de l'Histoire ecclésiastique.* Ce ne sera jamais manque de moyens, de méthode et de soins qu'on n'apprendra pas toutes ces sciences.

« Il y a certaines histoires qu'un honnête homme ne saurait ignorer sans se faire quelque tort. L'*Histoire Romaine* est en quelque façon l'histoire de toutes les nations ; l'ignorer c'est être dans la honteuse nécessité de ne comprendre jamais rien dans les livres, et de faire une profession publique d'être grossièrement ignorant.

« L'Histoire de France n'est pas moins nécessaire à un honnête homme français. Ignorer l'histoire de son pays, c'est être comme étranger dans son pays. Ignorer ce qui lie et nourrit le commerce de la vie civile, c'est être à charge, pour ainsi dire, aux gens d'esprit, aux honnêtes gens [2]. »

La Géographie suivit les destinées de l'histoire [3], et le

1. *Ibid.*, § v.

2. *Ibid.*, § vi.

3. « On ne peut guère savoir l'histoire sans le secours de la *Géographie*; sans elle on ne peut guère s'entretenir et converser. Comme elle apprend la connaissance de la surface de la terre, et de la situation de ses royaumes, provinces, villes, rivières, mers, on est obligé de se taire souvent dans la conversation, ou d'y faire souvent une triste figure, quand on ignore une science qui coûte si peu à acquérir, et qui est si fort

progrès accompli dans l'étude de cette science est plus merveilleux peut-être que celui de l'enseignement historique. Le P. Daniel a écrit *que la Géographie* aux dix-septième et dix-huitième siècles *coulait à plein bord au collège Louis-le-Grand;* il aurait pu dire la même chose du collège de La Flèche. Louis-le-Grand et Henri IV étaient les deux établissements qui avaient le plus de relations avec les pays étrangers. Les renseignements affluaient si nombreux à Louis-le-Grand, qu'il semblait être la succursale indispensable du bureau des longitudes; et si Henri IV ne jouissait pas de la même réputation, s'il n'avait pas la même importance, il est notoire cependant qu'il entretenait une correspondance suivie avec les Missions de Chine, du Canada, de l'Amérique méridionale et du Levant, et qu'il envoyait chaque année dans ces Missions de nombreux apôtres. Grâce à ces rapports fréquents avec l'étranger, il put se procurer beaucoup de cartes et de renseignements géographiques, dont les maîtres se servirent avec profit dans leur enseignement.

La Géographie, au dix-septième siècle, étant l'objet de l'astronomie et de la cosmographie, se divisait en *géographie mathématique, physique, politique* ou civile.

La *Géographie mathématique* déterminait la forme et la dimension de la terre, sa situation dans le système de l'univers, ses relations avec les corps célestes, sa

d'usage dans la vie. — Quel tort ne vous ferait-on pas si l'on vous laissait négliger de pareils avantages ! Vous avez ici tous les moyens de vous y rendre habiles. Quelle honte pour vous et quel regret si vous n'en profitiez pas ! » (Le P. Croiset aux pensionnaires de la Trinité de Lyon, 2e p., § 5.)

division par zones, climats, longitudes et latitudes [1].

La *Géographie physique* ou la Géographie proprement dite, est la description du sol ou des *régions continentes*, des fleuves et des mers [2].

La *Géographie politique* [3] traitait longuement de la condition morale et sociale des peuples, de leur religion, de leur gouvernement, de leur histoire ; elle étudiait les divisions administratives et ecclésiastiques des états, leurs ressources minérales, agricoles et commerciales.

Le professeur de mathématiques était spécialement chargé de l'enseignement géographique : *Aliquid Geographiæ vel spheræ adjungat* [4]. Mais il n'enseignait guère que la *Géographie mathématique* ou *scientifique*. Il eût été peu digne de ses hautes fonctions de s'attacher uni-

1. Le P. J. François dans la *Science de la Géographie* et le P. Dechales dans ses *Principes généraux de la Géographie* ne traitent guère que de la *Géographie mathématique*.

2. « La description de la terre s'appelle proprement géographie... Les *régions continentes* sont celles qui tiennent les unes aux autres et sont de suite sans aucune division faite par les mers. Cette Géographie ou description de la terre se divise en *Chorographie* et en *Topographie*. La chorographie est la description d'un pays, par exemple, de la France, et la topographie est la description d'un lieu particulier, comme serait de la ville de Paris ; d'où vous remarquerez qu'entre les cartes de Géographie, il y en a d'*universelles* et de *particulières*. — L'*Hydrographie* est la description de l'Océan, des mers, des golfes, détroits, costes maritimes, isthmes, promontoires, isles, péninsules ou presqu'isles, des fleuves, fontaines, lacs, marests, etc... » — Ces définitions se trouvent dans le *Despautère*, du P. Pajot, imprimé à La Flèche en 1630, pp. 129 et 130.

3. Le P. François appelle de ce nom la troisième partie de ses *divisions géographiques*. — « La première partie (la Géographie mathématique), dit-il, est celle que l'esprit humain a inventé, pour trouver et assigner à chaque chose son vrai lieu dans le globe. La seconde (La géographie physique) est celle que Dieu, créateur de ce globe, y a mis en le formant. La troisième, civile ou politique, est celle que les hommes seigneurs et possesseurs de ce globe ont fait, la partageant en diverses souverainetés. » *La Science de la Géog.* § 3, pp. 6 et 7.

4. Reg. 1ª Prof. Math.

quement ou principalement à la description du sol et des états ; il se devait à lui-même, suivant l'expression du P. J. François, de *relever cette étude d'un degré, de la faire monter à un étage supérieur, la mettant au rang des sciences ;* et il la faisait *reposer sur deux sortes de principes, dont les uns sont pris de la physique, et les autres de la mathématique* [1].

Les deux autres parties de la Géographie passaient *plutôt pour un art de mémoire que pour un discours de raison ; et pour ce sujet elles n'avaient pas tant besoing de maistre pour les enseigner que de répétiteur pour inculquer à l'écolier par des redites, ce que l'esprit a desjà conneu sans le secours d'aucun instituteur* [2]. On apprenait donc, dans les classes de grammaire et de littérature, la Géographie physique et la Géographie politique, qui, faisant partie l'une et l'autre de l'éducation littéraire, ne pouvaient être traitées en étrangères.

Nous avons parlé plus haut de l'abrégé d'histoire universelle du P. Pajot à l'usage des jeunes élèves du collège Henri IV. Le résumé de Géographie est bien supérieur, et notons qu'il remonte à 1650. Ce n'est sans doute qu'un résumé, destiné aux enfants de sixième et de cinquième ; rien n'y révèle le grand Géographe, et les déterminations géographiques manquent très souvent d'exactitude et de précision ; mais en parcourant ce petit cours, on se demande comment on a pu écrire deux cents ans plus tard que les Jésuites ne donnaient même pas *une teinture de Géographie à leurs élèves.*

1. *La Sciences de la Géographie*, par le P. J. François, chap. I, § 1, pp. 1 et 2.
2. *Ibid.*

Pour se faire une idée de cette Géographie élémentaire, on n'a qu'à lire la description de la France. L'auteur la divise en *Parlements,* en *Archevêchés,* en *Généralités,* en *Gouvernements généraux,* en *Provinces générales et particulières,* et en *Régions déterminées par le cours des fleuves.* Chacune de ces divisions est l'objet d'une étude spéciale, où l'on trouve avec les villes principales, avec les moindres fleuves, des détails historiques et géographiques sur la Gaule ancienne, les indications les plus circonstanciées sur les richesses et les divers produits de chaque pays. Prenons pour exemple le Maine et l'Anjou, qui touchent de plus près à cette histoire.

Les provinces de l'Anjou et du Maine dépendent du Parlement de Paris, du Gouvernement d'Orléans et de l'Archevêché de Tours. « Le Maine a pour villes principales le Mans, évêché, Laval, La Ferté, etc... Il a plusieurs paturages et beaucoup de bétail ; il a aussi suffisamment du bled et du vin... Il est arrosé des rivières de Mayenne, de la Sarthe et du Loir. La Mayenne prend sa source dans le Maine, passe à la ville de Mayenne-la-Juhel, va à Angers et reçoit le Loir, qui vient d'auprès d'Illiers, passe à Bonne-Valle, à Châteaudun, à Vendôme, auprès de Château-du-Loir, au Lude, à la Flèche et à Angers, et reçoit la Sarthe, laquelle vient du pays chartrain, et passe à Alençon, au Mans, à Sablé, à Laval, à Châteaugontier et se mesle avec la Huisne... ; toutes lesquelles rivières grossissent la Loire qui se va décharger enfin dans la mer à Nantes. »

« L'Anjou a les villes d'Angers, évêché, Saumur, La Flèche où est le beau collège royal, séjour le plus agréable pour les lettres qui soit en France, Baugé, Beaufort,

Château-Gontier, Le Lude, Durtal, etc... L'Anjou est agréable et pourvu de ce qui luy faut pour la vie et pour le divertissement, ses vins blancs sont estimés; on y conte plus de quarante petites rivières, il fournit de l'ardoise, beaucoup de lin et de chanvre. »

Il faut bien se borner, et avouer, après ces quelques citations, que le jeune Français de sixième et de cinquième, qui étudiait ce livre, devait connaître son pays d'une manière passable. L'Université, retenue par la routine, ne songeait guère alors à diriger ses *nourrissons* vers les régions nouvelles de la science; les Jésuites au contraire, loin d'être liés *par un vœu d'immobilité,* marchaient hardiment dans les voies du progrès. Leurs collèges couvraient le sol de la France : il leur était donc facile de se renseigner, ils le faisaient; et cette facilité pour se procurer des renseignements à la fois très sûrs et très variés les mettait à même, plus qu'aucun autre Ordre enseignant, de savoir la géographie de leur pays et de l'enseigner. Le P. Pajot ne décrit pas avec moins de détails, sinon avec la même exactitude, les divers pays de l'Europe, et il termine ainsi sa description : « Je me suis plus étendu sur la description de l'Europe que je ne dois faire ici sur les trois autres parties du monde; d'autant que celle-là nous touche davantage et celles-ci sont trop éloignées de nous : je vous en dirai donc seulement ce qui sera nécessaire pour en pouvoir suffisamment parler. » Sa description de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique est, en effet, assez incomplète, très suffisante cependant pour les enfants auxquels il s'adresse; car il a prétendu ne faire qu'une géographie élémentaire, comme il le dit lui-même à la dernière ligne : *Ce petit abrégé de Géogra-*

phie n'est que pour disposer à la lecture du chef-d'œuvre du Révérend Père Briet.

Le chef-d'œuvre dont il est ici question est la *Géographie comparée*[1] qui parut en 1648. « géographie très méthodique, dit la Biographie de Feller, très exacte et ornée de cartes bien dessinées[2]. » L'auteur, né à Abbeville en 1601, et entré dans la Compagnie de Jésus en 1619, fit ses études de philosophie à La Flèche et y enseigna, de 1625 à 1630, toutes les classes de grammaire et les humanités. Appliqué ensuite à l'étude de la théologie et à l'enseignement de la rhétorique et de la philosophie, il dirigea définitivement ses travaux du côté de la Géographie et avec tant de succès que Lenglet-Dufresnoy pouvait dire, un siècle après, de ses *Parallèles de géographie* : « Jamais ouvrage ne fut plus utile pour faire une juste comparaison de l'ancienne géographie avec la nouvelle. Aussi ne convient-il qu'aux personnes qui veulent approfondir l'une et l'autre partie de cette science[3]. »

Trois ans auparavant, Philippe Labbe présentait à Louis XIV enfant sa *Géographie royale,* contenant *tout le monde en petit et réduit en abrégé, pour servir à ceux qui commencent d'étudier à cette agréable science*[4]. Chaque édition nouvelle mettait au courant des derniers remaniements de la carte d'Europe.

1. *Parallela geographiæ* veteris et novæ. Parisiis, apud Gab. et Seb Cramoisy.

2. *Biog. universelle,* art. Briet.

3. *Méthode pour étudier l'Histoire,* par Lenglet-Dufresnoy. Paris, 1735, t. I, p. 10.

4. V. l'épitre dédicatoire au Roi.

Ces trois géographies furent en usage dans les collèges de la province de Paris au XVIIe siècle, l'*abrégé* de Pajot dans les classes de grammaire, la *Géographie royale* dans toutes les classes, et la *Géographie comparée* principalement en rhétorique et en philosophie. Les professeurs conseillaient à leurs élèves de se les procurer et de les étudier en leur particulier, l'organisation de l'enseignement géographique n'étant pas encore un fait accompli dans les classes de lettres [1].

Cette organisation ne devait avoir lieu qu'au siècle suivant, grâce au zèle et à la persévérante activité du P. Buffier, l'infatigable avocat des études historiques et géographiques. Sa *Géographie universelle* ne fit pas oublier celle de Briet ; mais, venue soixante ans plus tard, elle ne s'en rapportait pas à Ptolémée sur la mesure des distances, elle ne suivait plus l'itinéraire d'Antonin : elle répondait aux progrès de la science. Les Jésuites avaient dressé des observatoires en plusieurs endroits : Souciet, Grimaldi et autres Jésuites astronomes avaient recueilli de savantes observations ; Riccioli avait publié ses *Tables des longitudes et des latitudes ;* les missionnaires de l'Extrême-Orient avaient signalé à leurs frères d'Europe les erreurs des cartes existantes et exécuté des cartes plus exactes ; les voyages de circumnavigation avaient relevé des inexactitudes sans nombre sur les mers et sur les côtes, et avaient donné sur beaucoup de parties du Continent des dimensions et une figure conformes à la réalité. A l'aide de ces nouvelles indications et des *travaux*

1. Nous avons dit plus haut que la Géographie entra toujours dans le programme de troisième année de philosophie.

de l'Académie des sciences [1], le P. Buffier put composer un livre assez remarquable pour que le grand astronome Pingré ait jugé digne de lui d'en faire une édition, enrichie d'un traité de la sphère.

C'est ce petit livre d'écolier qui devint classique dans les collèges dès le commencement du XVIIIe siècle. On le faisait apprendre en *quatrième* plusieurs fois par semaine, comme on faisait réciter dans les autres classes les *Éléments* du même auteur. Dans les classes de grammaire, les professeurs, suivant l'ingénieuse recommandation du P. Buffier, *donnaient des traits d'histoire ou des descriptions géographiques pour sujets de thèmes ou de versions*, afin d'initier de plus en plus les élèves à la connaissance de l'histoire et de la géographie, *sans nuire à l'étude du grec et du latin* [2]. La répétition du soir des pensionnaires était en partie consacrée, *dans les chambres des secondes et des rhétoriciens, à l'explication de quelque petit traité de Géographie* [3]. Les professeurs eux-mêmes, au XVIIIe siècle principalement, dictaient quelquefois à leurs élèves un cours de Géographie [4].

1. *Géographie universelle*, avertissement de la 1re édition. — Nous pourrions encore citer plusieurs *Géographies* très méthodiques que les Jésuites rédigèrent à l'usage des collèges, par exemple, l'*Abrégé de Géographie* du P. Bunou, suivi d'un dictionnaire géographique (Rouen 1716); mais il faut se borner. Toutes ces Géographies, bonnes pour le temps, n'ont plus aujourd'hui de valeur : la science a progressé.

2. *Pratique de la Mémoire artificielle*, avertissement.

3. V. l'*Ordre du jour* aux pièces justificatives du second volume.

4. Nous avons entre les mains la Géographie dictée, en rhétorique, par le P. Michel Théodore Cordier, ancien professeur de Rhétorique à La Flèche à partir de 1736. C'est un abrégé de Géographie universelle assez complet pour l'époque.

Ajoutons, pour terminer ce que nous avons à dire sur l'enseignement de cette science à La Flèche, que les plus anciens professeurs de Géographie, les Pères Gaultruche, Briet, Pajot et François, sont d'accord pour recommander l'usage des cartes. Ce dernier en explique l'utilité dans les *Moyens de représenter le globe terrestre* [1]. « Elles font mieux appréhender, dit-il, *les pays, les villes, les fleuves et les montagnes,* que ne pourrait faire l'ouïe d'un long discours...; elles les découvrent à nos yeux, des yeux les font passer à nostre imagination et de celle-cy à nos esprits. » Il entre ensuite dans des détails pratiques, du plus haut intérêt, pour l'histoire pédagogique du dix-septième siècle. Ces détails, absolument ignorés de nos géographes, méritent cependant d'être connus, puisqu'ils montrent quels moyens les éducateurs d'alors employaient et recommandaient pour apprendre la Géographie en peu de temps et d'une manière agréable. Sans aucun doute, nos connaissances géographiques sont bien plus étendues aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a deux siècles et demi ; les anciennes cartes ne supportent pas la comparaison avec les nouvelles; nos écoliers ont des facilités et des ressources pour l'étude de notre planète qu'on ne possédait pas au début du dix-septième siècle ; toutefois il est curieux de voir à quelles méthodes ingénieuses les Jésuites avaient recours dans l'enseignement de la Géographie.

« Les cartes au crayon, à la plume, au pinceau et au burin sont maintenant, dit le P. François, en telle mul-

1. *La Science de la Géographie*, p. 343-347.

titude et variété, qu'on n'y peut presque rien souhaiter d'avantage. Mais pourquoi n'en ferait-on pas sur les tapisseries, les lambris, les parois et sur les parterres dans les jardins, auxquels on pourrait facilement donner la figure d'une carte? on mettrait en eau effective la partie qui représenterait la mer, l'autre partie serait de terre avec les élévations et abaissements conformes à ceux du globe, pour donner la pente aux rivières et le moyen de couler depuis leurs sources jusques à la mer [1]. » Afin qu'on puisse s'instruire *en se promenant,* ne serait-il pas utile de dessiner « des cartes sur des quarreaux peints *en couleur de mer ou autre, de faire cuire ces quarreaux* et de les placer dans les salles, de manière à représenter une *province,* même *les longitudes et les latitudes* [2] ? »

Le P. François a vu à La Ferté-Sully, en Normandie, « une carte universelle en plomb avec les élévations et les pentes

1. On ne lira pas avec déplaisir cette invention passablement originale du P. François : « Ce serait une entreprise digne d'un monarque de faire choisir en son royaume quelque grande campagne, où l'on y peut conduire des eaux à volonté, pour là y faire la distribution des pays d'une partie du monde que l'on voudrait représenter; d'y faire en effet les rivières, les mers, les lacs, les forêts, les montagnes, fontaines, prairies, rochers, escueils, et toutes les particularités qui se peuvent transplanter ou transporter, et être appliquées avec proportion de leur grandeur ; et quant aux merveilles que l'on ne pourrait représenter par l'exhibition de la même chose en un petit volume, il faudrait se servir de quelque marque approchante pour les signifier : comme pour montrer les villes, ce serait assez de mettre une pierre en forme de clocher, etc... Ce qu'estant on apprendrait plus de géographie en six jours, plus facilement et plus distinctement estant conduit par un homme intelligent dans tous les endroits de cette carte, que l'on ne ferait en *six* mois sur les cartes communes, et en *douze* par discours sans cartes. » *Ibid.*, p. 349.

2. *Ibid.*, p. 348.

des terres, où les rivières coulaient effectivement et s'en allaient rendre dans la mer [1]. » Cette idée lui semble merveilleuse, d'une réalisation facile. Il approuve et recommande ces *cartes en relief,* qui rendent visibles les divers accidents de terrains et font mieux saisir que les autres la forme générale d'un pays. Les cartes *en perspective* et les *globes artificiels* seraient encore d'une incontestable utilité aux jeunes étudiants, surtout le *globe* qu'il a lui-même inventé, et qui sert en même temps de *sphère,* de *quadran horaire* et de *plan perspectif,* ou de *tableau de la terre* [2]. « Ce globe terrestre artificiel est le moyen le plus propre que l'on puisse avoir, pour acquérir à fond, avec facilité et bien tost, l'intelligence des principes, des pratiques et des instruments cosmographiques, cosmonomiques, chronographiques et géographiques [3]. » Le P. François n'oublie pas, dans son long travail sur les cartes géographiques, d'indiquer la façon de reproduire avec fidélité l'étendue, la distance et la configuration relative de chaque contrée, de représenter approximativement sur un plan la figure du sphéroïde terrestre. Les indications qu'il donne ne sont pas toujours exactes, tant s'en faut; mais il ne faut pas oublier qu'il enseignait au commencement du dix-septième siècle, et que la Géographie, alors dans l'enfance, était négligée dans la plupart des écoles.

Cependant notre intention n'est pas de prouver que

1. *Ibid.*, p. 350.

2. *Ibid.*, pp. 361, 374, 375, 379 et 380.

3. *Ibid.*, p. 374.

l'étude de l'Histoire et de la Géographie fut aux deux derniers siècles ce qu'elle est devenue depuis. On y consacre aujourd'hui beaucoup plus de temps, on lui accorde une bien plus grande importance. Dans quel but et dans quel esprit cet enseignement se fait-il de nos jours ? Hélas ! on ne le sait que trop : la passion politique, la haine de l'Église, l'ignorance et les préjugés dénaturent, dans une foule d'établissements scolaires, les faits les plus évidents et les plus incontestables. Mais, tout en reconnaissant qu'on fait de nos jours une part très large, trop large peut-être, aux sciences historiques et géographiques, il importait de rappeler à ceux qui l'ont oublié et d'apprendre à ceux qui l'ignorent ou feignent de l'ignorer, que les Jésuites n'ont négligé l'Histoire et la Géographie, ni à La Flèche, ni à Louis-le-Grand, ni dans les principaux collèges de France. En particulier, l'école historique de Louis-le-Grand se fit une réputation de premier ordre ; elle exerça même une influence décisive en France et à l'étranger : les critiques avisés lui rendent cette justice d'être entrée la première de toutes dans la carrière historique et d'y avoir entraîné, par son exemple, les autres écoles. Les faits exposés par le P. Daniel dans *Les Jésuites instituteurs* projettent sur ce point une lumière éclatante. Il termine sa belle justification de l'enseignement de la Compagnie par ce trait digne de remarque : « Rollin n'entra donc dans la carrière qu'après plusieurs historiens jésuites, dont les uns avaient traité l'histoire romaine à laquelle il n'arriva que douze ou treize ans plus tard, les autres l'histoire de France dont il s'abstint toujours. Il est assez curieux que ceux qui se sont laissé tellement distancer passent

aujourd'hui pour avoir donné le branle. Rollin fondateur ou promoteur des études historiques en France, c'est un lieu commun universitaire auquel je ne dois aucun respect et qui fera hausser les épaules à quiconque, ayant un peu lu, n'a pas tout à fait perdu la mémoire [1]. »

La gloire du collège de La Flèche, c'est de compter parmi ses professeurs ou ses écrivains la plupart de ces hommes d'élite qui ouvrirent la voie aux travaux d'Histoire et de Géographie, de ces grands historiens qui fleurirent aux plus beaux jours du siècle de Louis XIII et de Louis XIV et sous le règne de Louis XV. Petau, Labbe, Briet, Gaultruche [2], Georges Fournier [3], Pajot appartiennent à la première époque; puis viennent Rapin [4], Fontenay [5],

1. Dans le *Traité des Études*, L. VI, *de l'Histoire*, Rollin déclare formellement qu'il n'y a pas place pour l'histoire nationale dans les collèges de l'Université. « Je ne parle point ici, dit-il, de l'histoire de France, parce que l'ordre naturel demande qu'on fasse marcher l'histoire ancienne avant la moderne et que je ne crois pas qu'il soit possible de trouver du temps pendant le cours des classes pour s'appliquer à celle de France. » Il avoue qu'il l'a peu apprise lui-même, qu'il est un peu honteux de se trouver *en quelque sorte étranger dans sa propre patrie*.

2. Philosophiæ ac mathematicæ institutio, a P. Galtruchio, p. 236.

3. Le P. G. Fournier a composé plusieurs ouvrages importants de Géographie, dont la liste se trouve dans la *Bibliothèque des écrivains* de la Compagnie de Jésus, par les PP. de Backer.

4. Le P. Rapin composa vers la fin de sa vie ce travail qui ravissait Mme de Sévigné, l'*Instruction sur l'Histoire* et des *Mémoires sur l'Église et sur la Société*, publiés en 1863 par L. Aubineau.

5. Pierre-Claude Fontenay, né à Paris en 1683, entré dans la Compagnie de Jésus en 1698, fit ses études de philosophie et de théologie à La Flèche de 1701 à 1708, et pendant une partie de ce temps fut employé au pensionnat en qualité de surveillant et de répétiteur. Il mourut dans ce collège en 1742. Il a fait le 9e et le 10e vol. de l'*Histoire de l'Église gallicane* et a collaboré au *Journal de Trévoux*.

du Halde [1], Jouvancy [2], Longueval [3], Brumoy, du Cerceau, Robillard d'Avrigny [4], d'Orléans [5], de Char-

1. J.-B. du Halde, né à Paris le premier février 1674, entra dans la Compagnie de Jésus le 8 septembre 1693 et mourut à Paris en 1743. Il fit toute sa régence à La Flèche de 1695 à 1700; plus tard il y professa la Rhétorique de 1705 à 1709. Il a publié entre autres ouvrages la *Description géographique et historique du grand empire de la Chine;* et dans ce magnifique ouvrage, il a fait figurer non seulement des cartes de chaque province, exécutées successivement par divers missionnaires, mais une carte générale composée à l'aide de ces précieux documents et exécutée par d'Anville.

2. J. Jouvancy a composé l'histoire de son Ordre en latin.

3. Jacques Longueval, né aux environs de Péronne le 18 mars 1680, se fit jésuite le 17 septembre 1699 et mourut à Paris le 14 janvier 1735. Il professa à La Flèche les classes de grammaire et d'humanités de 1700 à 1707 et y enseigna la théologie de 1719 à 1728. Il entreprit l'*Histoire de l'Église gallicane*, mais la mort le surprit à la fin du 8e volume. En reconnaissance de ce beau travail, l'Assemblée du Clergé de France lui assigna, en 1730, une pension annuelle de 500 livres et une gratification de 2.500 livres. Les Pères Fontenay, Brumoy et Berthier rédigèrent les dix derniers volumes dont les matériaux étaient déjà préparés. Le P. Brumoy termina également la *Conjuration de Rienzi*, ouvrage du P. du Cerceau.

4. Le P. Hyacinthe Robillard d'Avrigny, né à Caen en 1675, jésuite en 1691, mourut à Alençon en 1719. Il fit sa régence de grammaire à La Flèche de 1696 à 1700. Il laissa en mourant *deux* manuscrits, le premier *pour servir à l'histoire ecclésiastique*, le second *pour servir à l'histoire universelle de l'Europe*, depuis 1600 jusqu'en 1716. — Au sujet des *Mémoires* du P. d'Avrigny, le P. Gabriel Brotier dit dans ses *Anecdota*, manuscrit conservé à la Bibliothèque de la maison Saint-Louis à Jersey : « Je ne crois pas qu'il y ait de livres où il y ait tant de fausses dates... D'Avrigny est un jongleur qui n'approfondit rien, souvent même il traite cavalièrement la religion. » Puis il ajoute à la date du 28 juin 1756 : « Il composa ses *Mémoires ecclésiastiques et profanes*, qu'il ne voulut pas pour de justes raisons, abandonner aux Jésuites. Mais il les confia à M. Richard, docteur de Sorbonne. C'est M. Richard qui les a fait imprimer. Les *Mémoires ecclésiastiques* ont paru sans permission, et ils sont tels que l'auteur les avait faits. — Les *Mémoires profanes* ont paru avec privilège. Mais pour obtenir cette permission, il fallut retrancher beaucoup de choses, voilà pourquoi ils sont si tronqués. L'original a dû se trouver dans les papiers de M. Richard, qui est mort il y a plus de vingt ans.

« C'est le P. Dupré, intime ami de M. Richard, qui m'a appris toutes ces circonstances, et qui m'a détrompé sur les faux bruits qu'avait fait courir le P. Hongnant, que les Mémoires avaient été publiés par le P. Lallemant qui les avait mutilés. »

5. Pierre-Joseph d'Orléans, né à Bourges en 1641, mort à Paris le

levoix [1], Bougeant [2] et François Catrou [3]. Nous ne citons que les principaux. Il y a peu d'écoles, s'il y en a, qui puissent se glorifier d'avoir eu tant d'hommes illustres; on chercherait même vainement ailleurs, à l'exception de Louis-le-Grand, où ceux-ci habitèrent de longues années, une réunion d'historiens de ce talent, de cette érudition, de cette saine critique, de ce travail consciencieux et persévérant. Avec de tels maîtres, un collège pouvait-il répondre, comme on l'a écrit mensongèrement, *par l'immobilité absolue de ses méthodes,* à toutes les demandes d'innovation et de changement? Pouvait-il se faire une loi de la routine dans l'enseignement de l'histoire et de la géographie? [4].

31 mars 1698, fut envoyé à La Flèche en 1661 pour y enseigner la grammaire. Nous avons de lui l'*Histoire des Révolutions d'Angleterre et des Révolutions d'Espagne* et la *Vie du P. Coton*.

1. Pierre-François-Xavier de Charlevoix naquit à Saint-Quentin le 29 octobre 1682, entra dans la Compagnie à Paris le 15 septembre 1698 et mourut à La Flèche en 1761, le premier février. Il fit sa théologie à La Flèche et exerça au pensionnat les fonctions de surveillant et de répétiteur en 1716 et 1717. Ses histoires du *Japon*, de l'*Ile de Saint-Domingue*, du *Paraguay* et de la *Nouvelle-France* l'ont mis au nombre des bons historiens.

2. L'*Histoire du Traité de Westphalie*, composée par le P. Bougeant à l'aide des mémoires du comte d'Avaux, Claude de Mesme, l'un des principaux négociateurs, est encore regardée comme un des meilleurs ouvrages sur la matière.

3. François Catrou, né à Paris en 1659, jésuite en 1677, fut nommé prédicateur à La Flèche en 1696, et plus tard, en 1718, écrivain. Fondateur du *Journal de Trévoux* en 1701, il s'y fit la réputation d'un bon critique. Il publia, avec la collaboration du P. Rouillé, l'*Histoire Romaine*, treize ans avant la publication de l'*Histoire Romaine* de Rollin; Delisle devait exécuter les cartes destinées à illustrer le grand ouvrage du P. Catrou, mais la mort le surprit au moment où il terminait la seconde carte.

4. *Histoire des doctrines de l'éducation*, par Compayré.

Après tout ce que nous avons dit, nous sommes en droit de résumer ce chapitre par ces paroles que le P. Croiset adressait aux pensionnaires des Jésuites de Lyon, et qui auraient pu s'adresser avec la même vérité aux élèves de tous les grands collèges de la Compagnie en France : « Outre la langue latine qu'on vous apprend ici, on vous y enseigne tout ce qui peut contribuer à donner un solide mérite, et à former un homme instruit de toutes belles connaissances. Tout ce que les Belles-Lettres renferment de plus utile et de plus curieux : Histoire, Géographie, Poésie, Science des Médailles, Chronologie, Blason ; tout ce que l'éloquence a de mâle et de plus fleuri ; tout ce que les Beaux-Arts ont de plus digne de l'application d'un honnête homme : Philosophie, Mathématiques, connaissance même des langues étrangères ; en un mot, tout ce qui peut rendre un jeune homme accompli ; tout cela est l'ouvrage de l'éducation qu'on vous donne dans ce collège : ce sont là les fruits ordinaires de cette école. Si à la fin de vos Études, vous n'êtes pas parfaits dans toutes les sciences ; vous êtes du moins assez instruits pour n'avoir besoin que de votre propre fond pour le devenir [1]. »

1. *Règl. pour messieurs les pensionnaires*, 2e p., § II.

CHAPITRE II

Séances théologiques, philosophiques, littéraires, dramatiques; examens, distributions de prix: — Thèses de théologie et de philosophie. — Défendant, argumentant. — Le grand **Acte.** — Exposition des travaux de l'année. — Explication des énigmes. — Académies. — Explication et récitation des auteurs latins et grecs a la fin de l'année scolaire. — Le théatre a la Flèche : prescriptions du **Ratio Studiorum** et du **Ratio discendi et docendi.** — Les Rhétoriciens et les Humanistes interprètes de la Tragédie et de la Comédie; Ludi priores, ludi solemnes. — Critiques dirigées contre le théatre des Jésuites, en particulier contre celui de La Flèche. — Ballets, musique de danse et de chant. — Programmes des pièces de théatre. — Distribution des prix, palmarès, livres de prix. — Examens de fin d'année : écrit et oral. — Cahiers de **notes des élèves.** — Départ pour les vacances et voyages.

En dehors du travail régulier de chaque jour, qui initiait les élèves aux connaissances exigées par le programme des différentes classes, il y avait, de temps en temps, dans le courant de l'année, des exercices publics, en présence de tous les élèves, devant un public de choix. Ces exercices rompaient agréablement la monotonie de la vie scolaire; ils étaient pour l'écolier un stimulant au travail, un moyen d'éducation; ils donnaient au collège du relief, une physionomie de bonheur et de gaieté. On

en comptait trois principaux, en usage dans la plupart des collèges de la Compagnie : les *séances philosophiques et théologiques,* les *séances littéraires* et les *séances dramatiques.* La *Distribution des prix* couronnait d'une manière brillante et solennelle les travaux de l'année.

Les Séances Philosophiques et Théologiques, sortes de joutes intellectuelles, où, sous forme de discussion, on étudiait quelques propositions importantes de physique, de mathématiques, de philosophie ou de théologie, différaient peu des *menstruales* du mois; elles se faisaient seulement avec plus de solennité, tous les élèves et l'élite de la ville et des environs y étant invités. On les appelait *Conclusions, Actes, Disputes* [1]. Chaque professeur de philosophie ou de théologie donnait, tous les ans, une séance sur les matières de son enseignement, ordinairement sur les questions les plus controversées. Un élève était chargé de défendre la doctrine du maître. Ainsi, le 4 et le 5 juin 1620, le P. Gandillon faisait soutenir publiquement par René Sain, de Tours, des thèses de logique et de morale expliquées dans le courant de l'année [2]. Le 23 février 1642, le P. Le Breton abordait de front les plus graves questions de la physique sur la création du monde, sur les astres et leurs influences, sur les quatre

1. Il y avait l'*Acte ordinaire*, qui roulait sur l'enseignement de l'année, et le *Grand Acte* qui embrassait l'enseignement de toute la philosophie ou de toute la théologie. En tête des programmes on lit presque toujours : *Conclusiones physicæ*, *Conclusiones philosophicæ*, *Conclusiones theologicæ*, etc... ; ou bien encore : *Disputationes philosophicæ*, *theologicæ*, etc...

2. Voir aux *Pièces justificatives*, le n° III.

éléments et le système de Copernic, sur la substance et l'accident, la matière et la forme. Le *défendeur* ou *défendant,* Jean Tournemine, fut le père du célèbre René-Joseph Tournemine, collaborateur du *Journal de Trevoux* [1].

Les *Conclusions* duraient quelquefois deux jours entiers, ordinairement un seul jour. Le programme de chaque séance était imprimé sur une feuille petit in-folio, aux frais du défendant. Ceux que nous possédons ont en tête, pour tout ornement, une gravure sur bois assez mal faite, représentant ou le collège de La Flèche, ou le Sauveur du monde, ou la Vierge, une palme à la main, et plus souvent le chiffre de la Compagnie.

Ces programmes ou pancartes, peu considérables dans le principe, atteignirent progressivement les plus vastes dimensions; le défendant y déploya un luxe proportionné à son rang et à sa fortune. Les collectionneurs connaissent ces magnifiques thèses imprimées sur peau de vélin ou sur étoffe de soie et que l'on conservait dans les appartements comme une décoration ou un titre d'honneur [2]. Le défendant dédiait la thèse à un grand personnage, à un parent, à un ami, à un corps d'État [3].

1. *Ibidem.* Le P. Tournemine, né à Rennes en 1661, mourut à Paris en 1739.

2. Elles avaient jusqu'à 1m20 de hauteur sur 0m60 de largeur. Le cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale en possède une belle collection qui se recommande par les noms historiques des défendeurs et par la beauté des gravures. Les gravures sont souvent dues au burin des premiers maîtres. — On trouvera aux *Pièces justificatives,* n° V, la description de la thèse soutenue le 14 juillet 1700 par Ignace de la Tremblais: la gravure, encadrement compris, mesure 0m98 de hauteur sur 0m65 de largeur.

3. La thèse d'Ignace de la Tremblais est dédiée *Senatui Fixæ andegavorum.*

Parfois il y faisait graver le portrait du très illustre seigneur, sous le haut patronage duquel il plaçait la défense. C'est ainsi que, sous le règne de Louis XIII, nous voyons, en tête d'un programme de philosophie, un beau portrait du jeune prince. Au haut de la gravure, dans toute la largeur, se détache le collège, vu du parc. Au-dessous est représenté saint Louis, la couronne sur la tête, tenant d'une main le sceptre, et de l'autre le glaive de la justice. A sa droite, Henri IV, à genoux, met le collège sous la protection du saint Roi : *Dive, tuis hederas appendit Flexia palmis; tu foveas.* Derrière Henri IV, un ange tient à la main les armes de ce prince. A la gauche de saint Louis, *Louis XIII*, revêtu comme Henri IV de ses habits royaux, et aussi à genoux, tient de sa main droite une banderolle sur laquelle on lit : *Hinc Daphnem palmis Lodoice marita;* joignez, jeune prince, les lauriers aux palmes, la paix à la gloire militaire; et le roi répond : *Me stante vigebit,* tant que je serai sur le trône, la paix régnera. Derrière lui est un ange tenant à la main un cartouche, séparé horizontalement en deux parties égales : sur la partie du haut est le chiffre de la Compagnie de Jésus; sur l'autre, un cœur surmonté d'une couronne; le tout est entouré de cette devise : *Hoc lumen columenque mihi,* le nom de Jésus sera ma lumière, et Henri IV mon appui. Enfin, au bas de la gravure, sur des piédestaux reposent la théologie, la philosophie, la rhétorique et la littérature. La théologie est représentée par un triangle brillant, symbole de la Trinité; de ce triangle, entouré d'étoiles, s'échappe un rayon de lumière qui vient éclairer la terre ténébreuse, et on lit sur le

piédestal : *Ostentat iter,* c'est la théologie qui conduit à la connaissance du mystère de la Trinité et des dogmes de la foi. Puis vient la philosophie avec deux globes, le globe céleste et le globe terrestre, et cette devise : *Novit utrumque,* c'est elle qui donne la science du ciel et de la terre. La rhétorique tient à la main un foudre autour duquel voltigent des mouches à miel; elle foudroie, elle renverse, et ses charmes gagnent les cœurs. La littérature s'épanouit dans un jardin de fleurs : *Cogit florea messis;* ceux qui se livrent avec ardeur à l'étude des Belles-Lettres récolteront une moisson abondante de fleurs et de fruits.

Le programme des thèses était envoyé, quelques jours avant la séance, à ceux qui désiraient *argumenter,* c'est-à-dire, attaquer le défendant. Le jour de la séance on distribuait les autres programmes, et le défendant, dans un discours latin écrit, exposait la doctrine de son professeur sur les points controversés du programme. La lecture terminée, il se mettait à la disposition de ses adversaires. Le nombre des *argumentants* n'était pas limité. Ces joutes intellectuelles étaient fort goûtées du public. On argumentait *en forme* et en latin. Au XVIIe siècle, les *Conclusions physiques* étaient également soumises à l'argumentation latine; au dix-huitième, la *forme syllogistique* disparut dans quelques collèges, par exemple, à Rennes, à Caen, à Louis-le-Grand et à La Flèche; l'exposition des thèses et les objections se firent en français.

Il ne faudrait pas s'imaginer que le défendant et l'argumentant fussent au fond toujours d'accord; ils luttaient souvent pour le triomphe de leurs idées personnelles; et ce n'est pas sans peine que le professeur,

chargé de diriger l'argumentation, de l'empêcher de s'égarer ou de dégénérer en arguties et en querelles, parvenait alors à modérer l'ardeur des combattants. Parmi les jouteurs, il se rencontra, par exemple, plus d'un cartésien, plus d'un malebranchiste, plus d'un opposant convaincu; et plus d'une fois ils firent voir beau jeu aux péripatéticiens. « Vendredi dernier, écrivait de La Flèche le P. du Tertre au P. André, dans une lettre déjà citée, vendredi dernier qui fut ma dernière séance, le meilleur de mes juvénistes et un jeune homme accompli nommé Brisset [1] expliqua, à propos de la démonstration de Dieu, tout le système des idées pendant trois gros quarts d'heure et prouva que nos idées ne pouvaient être que la substance intelligible de Dieu. Jamais vous ne vistes gens plus étonnez que la plupart de ceux qui l'écoutèrent... Au reste, je vous dirai que tous mes *actes* ont si bien réussy que la pluspart de nos Pères disent hautement que depuis 20 et 30 ans on n'avait entendu de si bons écoliers. » Si l'on s'en rapporte à la correspondance du P. du Tertre avec le P. André, la lutte dût être chaude entre les disciples de Malebranche et les partisans d'Aristote. Trois semaines après cette séance, le jeune professeur malebranchiste fut retiré de sa chaire de philosophie et envoyé en pénitence à Compiègne.

L'Acte le plus intéressant était sans contredit le *grand Acte* soutenu à la fin du cours de philosophie et de théologie. Le programme de philosophie comprenait la logi-

1. Guillaume Brisset, né vers 1690, entra au noviciat des Jésuites en 1708. Envoyé à La Flèche en 1710, il y fit d'abord trois ans de philosophie, puis il y professa la grammaire et les humanités de 1713 à 1717.

que, la physique et la métaphysique, et celui de théologie, toute la Scolastique. L'étudiant le plus capable, Jésuite, pensionnaire ou externe, était chargé de la soutenance de l'acte ; elle avait lieu, comme toutes les autres séances du même genre, dans la grande salle des *Actes*, en présence d'un public d'élite. Des affiches en latin, placardées en ville près d'un mois à l'avance, faisaient connaître en détail l'objet de la dispute, et la séance s'ouvrait au son des cloches. Le nom du défendant était imprimé au bas du programme ; si le défendant était Jésuite, on n'imprimait pas son nom, mais en tête du programme, on gravait le chiffre de la Compagnie [1].

1. « Qui ad finem cursus *publicè defendere* debebunt, non solum ex *Nostris* et *Convictoribus*, sed *Scholaribus externis* collegii esse poterunt, dummodo benè examinati et approbati fuerint. Theses imprimantur pro *nostris* omnibus, qui eas in fine cursûs propugnaturi sunt, authorum nominibus non expressis, sed satis ad id sit *nomen Jesu* et ut intelligatur in nostro collegio propugnari.» (Bibl. nat. fond lat. 10,989 Mss.)

Le 10 mars 1579, le P. Maldonat fut envoyé en qualité de visiteur, au collège de Clermont, à Paris, par le R. P. Mercurian, général de la Compagnie de Jésus. Ce doute fut alors proposé au visiteur : «Introducta est consuetudo antè sex annos, ut qui cursum philosophiæ absolverunt, tam interni quam externi, *generales disputationes* habeant. Dubitatur an consuetudo retinenda sit et quot permittendi sint defendere ; an theses imprimendæ, an amici invitandi, an aliqui qui præceptores non sunt disputare debeant. » Le visiteur répondit : « Retineatur consuetudo. Sed ne solam philosophiam docere videamur, aliquæ etiam theologicæ disputationes eodem tempore habeantur. Habeantur etiam in studiorum renovatione disputationes generales et celebres in philosophiâ et theologiâ quæ à solis *nostris* defendantur. Poterunt theses imprimi, et amici invitari ad *Actum*, disputare vero omnes quos Superior judicaverit. »(F. lat. 10,989, mss., bibl. nat.). — Toutes ces dispositions du P. Maldonat ne furent pas maintenues au collège de Clermont. Ainsi, quelques années après, on ne donna plus de séances de philosophie et de théologie à l'ouverture des classes ; elles furent toutes remises vers la fin de l'année scolaire.

A Clermont, le nombre des *défendants* n'était pas limité : « Numerus horum qui defensuri sunt, nullus definiatur, sed pro aptitudine illorum et temporis commoditate plures aut pauciores defendant. » A La Flèche, il n'y eut jamais qu'un défendant.

La règle voulait qu'on invitât de préférence, pour argumenter, les étrangers et les élèves de philosophie et de théologie, pas de Jésuites, autant que possible. Les professeurs pouvaient prendre part à la lutte, mais on leur recommandait d'être calmes et patients, de ne pas sortir du sujet [1]. Le public était très friand de ces fêtes de l'esprit. Cette forme articulée comme un squelette, dénuée de toute figure, de toute image, de tout ce qui n'était pas rigoureusement démonstratif, lui plaisait singulièrement ; il aimait dans les combattants cette pensée toujours en éveil, toujours tendue, exclusivement appliquée à distinguer, à définir, à résoudre, à riposter, imperturbable à l'attaque et prompte à la réponse. L'argumentation scolastique, malgré ses défauts et ses inconvénients, est un instrument admirable d'éducation intellectuelle, une source de vraies jouissances pour les esprits cultivés.

Les SÉANCES LITTÉRAIRES étaient très variées.

Il y avait d'abord la *grande exposition* des travaux les

1. « In hujusmodi solemnibus theologiæ et philosophiæ disputationibus, ex *nostris* quam fieri potest paucissimi argumententur sed invitentur *externi* qui id officii præstent. Condiscipuli quoque, et contra philisophum præter condiscipulos studiosi theologiæ ad disputandum admittantur, ne professores argumentari cogantur. Anteomnia vero theses offerantur viris primariis, qui aderunt et Patribus, et responsuro atque argumentaturis, aliisque publicè honoris causâ, et aliquot præterea exemplaria hinc indè pro aliis dispergantur. In disputationibus liberum sit magistris argumentari contrà se mutuò, etiam logico contra metaphysicum, modo contentiosè non agant, nec se invicem verbis mordeant, sed patienter se vicissim audiant et breviter expediant, à re propositâ non digredientes. » (Bibl. nat. F. lat. 10,989, mss.)

V. aux *Pièces justificatives* nos v et vii : 1° *Actus de universâ philosophiâ*, soutenu en 1690, par Paul Vrigné, 2° *Conclusiones ex universâ philosophiâ*, défendues en 1700, par Ignace de la Tremblais.

plus importants de l'année. A Paris, elle se faisait le 22 juillet, fête de sainte Marie-Madeleine [1]; à La Flèche, on adopta le 4 juin, jour anniversaire de la translation au collège du cœur de Henri IV. Ce jour là on élevait dans la cour d'honneur, des *portiques* ou des constructions passagères en forme de galeries. Chaque classe avait sa galerie, où elle exposait ses compositions en vers et en prose, en latin, en grec et en français. Les parents, les amis, tous les élèves étaient invités à en prendre connaissance. Les poëmes et les discours les plus remarquables recevaient l'honneur d'une lecture publique.

Une autre fête littéraire, un peu du même genre, se tenait en juillet. On y venait en foule. La cour d'honneur était décorée comme en juin, et les murs des portiques étaient couverts de compositions d'élèves faites pour la séance et disposées par classes. Des affiches donnaient le programme des divers exercices. Alors la lutte s'engageait par la correction des ouvrages exposés : les humanistes avaient à subir le contrôle des grammairiens et des rhétoriciens, et les grammairiens, celui de la classe supérieure et de la classe inférieure; les invités se mêlaient à la lutte [2]. Le *Ratio studiorum* conseille ces

1. Le P. Dupuy, provincial de Paris, dans sa visite au collège de Clermont, le 23 mai 1593, prescrivit de faire cette exposition le jour de sainte Magdeleine : « Semel tantum quotannis, in festo B^a Mariæ-Magdalenæ, fiet illa solemnis emblematum, ænigmatum, versuum orationum et aliorum id genus publicè affigendorum celebritas. Fiet autem toto die, sed decrunt *theses* et *disputationes* saltem in superioribus tribus humaniorum litterarum scholis. (Bibl. nat. F. lat. 10,989, Mss.)

2. Cette lutte entre les élèves avait lieu dans la plupart des collèges. Le poëte Grisel en parle ainsi dans les *Fastes de Rouen* :

joutes scolaires dans les règles du Préfet des études [1].

Quelquefois on exposait des emblèmes, des tableaux, des inscriptions pour temples, tombeaux, jardins, statues, on proposait des énigmes, des charades, des logogriphes, des anagrammes, des rebus, des *gryphes* ou *advineaux*. Ces jeux d'esprit furent très cultivés en France à une époque. A l'Université de Pont-à-Mousson, on avait établi dès 1562 un cours libre d'une heure chaque jour sur les *emblèmes* et les *devinades;* plus de 60 auditeurs le suivaient assiduement. L'exercice public consistait à trouver le sens moral d'un tableau [2], la solution des problèmes ou des énigmes. « L'explication des énigmes en peinture, dit le P. Le Jay, est un exercice

Arca gymnasii descripta programmata monstrat,
  Classibus in classes publica pugna venit.
Atria porticibus subitis quadrata renident;
  Ornatus paries multa legenda gerit.
Pars sua rhetoribus, pars est quoque certa poetis.
  Tertia grammaticis, tertia classis ea est.
Exagitant chartas, errataque singula pungunt;
  Quæ media est classis sustinet una duas.

1. Consideret quando et quo convenire debeant scholæ ad disputandum inter se. (Reg. 33., præf. stud.)

2. On lit, p. 194, dans l'*Histoire du collège de Louis-le-Grand*, par G. Emond : « Les énigmes proposées par le P. de la Sante en 1726, étaient des tableaux dont les écoliers devaient interpréter le sujet, en traduisant le sens moral. La langue et le genre de composition étaient à leur choix. Ils étaient libres de s'exprimer en grec, en latin ou en français; sous forme de narration, de fable, d'idylle et même de sonnet. »

Grisel, dans les *Fastes de Rouen*, fait allusion à l'explication morale des tableaux dans les deux vers suivants :

Tres tabulæ ingentes pendent, ænigmata dicunt;
  Obscura est etiam multa tabella minor.

peu connu dans le monde, surtout chez les étrangers, et qui n'est guère en usage que dans nos collèges. Rien néanmoins de plus intéressant, et de plus agréable pour ceux qui se piquent d'esprit et de bon goût dans la littérature, parce qu'il n'est rien où l'esprit et la délicatesse brillent avec plus de succès. Expliquer une énigme, c'est trouver *un mot* sur un tableau tiré de l'Histoire ou de la Fable, qui ait du rapport avec l'action et les personnages qui sont représentés dans le tableau. Le grand art de cet exercice consiste à choisir un mot qui par lui-même, ou par les circonstances du temps, des lieux, de la personne qui parle, ou de celles devant lesquelles on doit parler, puisse faire plaisir aux spectateurs et fournir l'occasion de badiner avec agrément ; à bien faire sentir les convenances de la figure avec la chose figurée ; à donner des tours ingénieux aux raisons dont on se sert pour prouver ce qu'on avance ; à placer avec adresse des morceaux de poésie qui égayent la matière et qui réveillent l'attention des auditeurs, à ménager des traits d'une morale fine, mêlée d'une critique innocente, dont personne ne se puisse offenser [1]. »

Dans le programme de la séance sur les énigmes, on lit ordinairement : *Ænigmata proponent et solvent* ; puis viennent les noms des élèves chargés, dans chaque classe, d'interroger et de répondre. Celui qui devinait, recevait, dit Grisel, une récompense :

> Qui reteges sensum, non indonatus abibis ;
> Qui pariter *Gryphos*, accipe præmiolum.

1. *Mémoires de Trévoux*, juin 1716, p. 1212.

D'autres séances étaient purement littéraires, surtout celles que donnaient les *Académies*. Trois académies étaient organisées dans le collège : une pour les théologiens et les philosophes, une autre pour les rhétoriciens et les humanistes, la troisième pour les grammairiens. Chaque académie était formée de l'élite des élèves, de ceux qui se distinguaient par leur piété, leur travail et leur régularité. Pour en faire partie, il fallait être congréganiste. Chacune de ces académies avait son président, ses deux conseillers, son secrétaire, tous élus au scrutin secret. Ces académies étaient une invention des Jésuites ; elles étaient prescrites par le *Ratio studiorum* [1]. Elles tenaient leurs séances les dimanches et les jours de congé. Là, sous la direction d'un professeur, elles se livraient à des études et à des compositions spéciales, propres à leur classe, et, après une préparation suffisante, elles présentaient dans une séance publique le fruit de leur travail : les théologiens et les philosophes soutenaient des thèses, les rhétoriciens et les humanistes lisaient ou déclamaient leurs œuvres littéraires, et aussi celles de leurs professeurs; les grammairiens se renfermaient modestement dans la récitation des préceptes de la grammaire, l'explica-

1. « Academiæ nomine intelligimus cœtum studiorum ex omnibus scolasticis delectum, qui aliquo ex nostris præfecto conveniunt ut peculiares quasdam habeant exercitationes ad studia pertinentes. Hoc ex numero omnes censentur, qui sunt ex Congregatione B. Virginis... Academicos pietate, diligentiâ in studiis, et scolarum legibus servandis exemplo esse oportet. In unam academiam theologi et philosophi fere convenire poterunt; in alteram rhetores et humanistæ; in tertiam grammatici... Magistratus secretis suffragiis eligentur; hi fermè erunt : academiæ rector, duo consiliarii et unus secretarius. » (*Rat. stud*, reg. acad.

tion des auteurs grecs et latins, la lecture de quelques devoirs en vers et en prose [1].

Les séances publiques les mieux suivies et qui offraient le plus d'intérêt, étaient évidemment celles de l'Académie de rhétorique. On tirait d'ordinaire le sujet des circonstances, par exemple : l'anniversaire de la mort de Henri IV en 1611, la visite de Louis XIII au collège en 1614, la translation du cœur de Marie de Médicis à La Flèche en 1643. La naissance d'un prince, un mariage royal, une mort illustre, un deuil public, le siège d'une ville, une grande victoire, un traité de paix, la canonisation d'un saint, tous les événements, petits et grands, étaient exploités, mis en discours, en narrations, en poèmes. Les vers latins surtout jouaient un grand rôle. Odes, élégies, idylles, bucoliques, poèmes didactiques, devises, fables, emblèmes, inscriptions, ana-

1. On conserve à la bibliothèque de Caen un manuscrit (*Drama*, in-4° n° 68) où se trouvent *cinq pièces* composées et jouées par des *troisièmes* au collège du Mont, à la fin de leurs séances académiques : « Dialogus hic, quem imus mox repræsentatum, est-il dit dans le prologue d'une pièce, currentis anni semestris et amplius labor est. » — Le *Ratio* n'autorise ni les scènes dramatiques, ni les dialogues dans les séances publiques d'académie ; aussi nos jeunes académiciens sentent le besoin de se faire pardonner cette infraction à la règle ; on lit dans le *proloquium* : « Si quid itaque ultrà morem peccatum sit, benigniter ignoscite. » Il paraît que l'infraction se renouvela plusieurs années de suite, dans cette même académie de grammaire, puisque les pièces sont de 1682, 1683, 1684.

1682. *Castitas defensa*, sive S. Agnetis, ope angeli custodis, de Lupanari Victoria.

1683, juin. *Celsus*, sive virilis pugil, novennis puer (50 pages in-4°). *Peregrinantes* (400 lignes environ).

1684, avril. *Aloysius*, sive amoris patris potior est Christi favor (900 lignes environ).

1684, 22 octobre. *Soli expugnati* epilogus, in quo *syntaxistarum* de Solœcismo Victoriæ auspiciis ss. Ursulæ et Sociarum ostenduntur (une vingtaine de pages in-4°).

grammes, tous les genres apparaissaient immanquablement dans les académies publiques du XVIIe siècle; on se montra plus sobre au siècle suivant [1]. Si l'archiviste du collège eût pris soin de recueillir chaque année toutes les élucubrations poétiques des académiciens, nous posséderions aujourd'hui les matériaux les plus abondants et les plus instructifs pour l'histoire des règnes de Louis XIII et de Louis XIV. Rappelons ce que nous avons dit dans un chapitre précédent, c'est que, pendant la majeure partie du dix-septième siècle, le latin et le grec firent presque tous les frais des séances. Le français ne s'y montre que par hasard, un peu à la dérobée. Mais, au siècle d'après, il s'enhardit tout de bon, il prend même le haut du pavé dans les *Plaidoyers*.

Les règles d'académie parlent de ce dernier exercice, et l'autorisent dans les réunions privées : *Academici invicem accusationes et defensiones instituant* [2]. L'approbation du Directeur est cependant nécessaire : *ipso*

1. Cette sobriété n'alla pas jusqu'à l'exclusion absolue du vers latin. On trouve, au XVIIIe siècle, à La Flèche et dans nos plus grands collèges de la province de Paris, des séances académiques presque entièrement en latin. Ainsi, à Rouen, en 1726, une séance eut lieu le 10 et le 11 février, à l'occasion du mariage du Roi. Or, voici l'analyse qu'en fit le *Mercure Français* dans son numéro de février : « Le parlement et une nombreuse assistance assistaient à la séance. Le premier jour, après un discours latin du P. de Tilly, professeur de Rhétorique, on présenta des devises, des symboles, des fables, des inscriptions, des emblèmes, des anagrammes roulant sur le même sujet. Le lendemain, ce fut un assault poétique, et il eut, dit le *Mercure*, un succès extraordinaire. Le portrait du Roi et de la Reine étaient exposés à tous les regards. Appollon, par la bouche d'un élève, invita les poètes à célébrer ce mariage. Des élèves représentant Virgile, Horace, Lucain, Catulle, Ovide, Juvénal, vinrent tour à tour chanter dans leurs vers la gloire et les vertus des nouveaux époux et de leur famille. »

2. *Rat. stud.*, reg. 3 acad. rhet. et humanist.

(moderatore) probante [1]. Mais pour les séances publiques, les règles ne font pas mention du plaidoyer. Ce silence n'équivaudrait-il pas à une exclusion formelle? Elles n'admettent pas davantage les dialogues et les scènes dramatiques.

Cette exclusion, le P. Maggio l'avait également prononcée dans sa visite officielle au collège de Paris. On lit dans le Mémorial de la visite : *Declamationes omnes, quas Rhetoricæ ac Humanitatis studiosi solemniter recitant..., vix in theatro per modum scenæ ac judicii agantur* [2].

Les académiciens pouvaient, sur le théâtre, prononcer des discours, soutenir des thèses, lire des poésies, se livrer à des jeux d'esprit, faire des prélections, et ceux qui se tiraient avec honneur de ces divers exercices recevaient une récompense [3]; mais les plaidoyers et les pièces leur étaient *à peu près* interdits : *Vix agantur*.

Cette interdiction explique l'absence de tout plaidoyer, pendant plus d'un siècle, sur la scène académique. Le P. Porée et le P. de la Sante s'autorisèrent du silence du *Ratio,* qu'ils ne considéraient pas comme une condamnation absolue de ce genre d'exercice, pour le produire sur le théâtre de Louis-le-Grand. L'auditoire le goûta extrê-

1. *Ibid.*, reg. 4e et 5e.

2. Bibl. nat. f. lat. 10,989, mss. Visitatio R. P. Laurentii Magii, an. 1587-88, *circa studia*, n° 32 : « Declamationes omnes, quas Rhetoricæ et Humanitatis studiosi *solemniter* recitant, ejusmodi sint quæ cum eruditione pietatem redoleant; et illæ vix in theatro per modum scenæ ac judicii (procès) agantur, sed oratorie sine scenico apparatu ordinariè pronuncientur. »

3. *Rat. stud.*, reg. 5e et 6e, acad. Rh. et Hum.

nement, et on l'adopta aussitôt dans quelques collèges de la province de Paris, en particulier à La Flèche, où il fut applaudi à outrance. En vérité, nous avouons ne pas comprendre l'enthousiasme du public, qui ne s'explique du reste que par l'amour de la nouveauté et une préférence très naturelle pour les académies françaises : le public était fatigué des discours et des longs poèmes latins, dont les académiciens rebattaient ses oreilles depuis un siècle; il voyait avec plaisir inaugurer un genre littéraire qu'il ne connaissait pas; il assistait à des débats en français, et ces débats avaient de l'imprévu, de l'unité. Mais quel fond et quelle forme! Si nous jugeons cet exercice académique par les échantillons qui nous en restent, l'enthousiasme des auditeurs nous laisse froid : c'est, d'un bout à l'autre des plaidoyers, une emphase vide, *le faste pédantesque des gros mots*. Il n'entre pas cependant dans notre pensée de condamner un genre de littérature qui, certes, peut être instructif et plein d'intérêt; seulement, si les plaidoyers de La Flèche et de Louis-le-Grand ont vivement intéressé les auditeurs au siècle dernier, ils ne sont pas pour cela des modèles du genre.

Les séances publiques étaient dûes quelquefois à la plume des professeurs, et ils n'en faisaient pas mystère. Le collège de Rouen nous en fournit un exemple. En 1712, la France était en deuil du Dauphin, neveu du grand Roi. Les collèges s'associèrent au deuil commun par des chants de tristesse et de regrets. A Rouen, le programme de la séance avait pour titre : *Luctus collegii Rothomagensis in obitu Delphini, Ludovici magni nepotis*. Or, cette séance contenait une élégie latine du

P. Larivé, une ode latine du P. Etienne Gaillard, huit épitaphes, quatre françaises et quatre latines, du Père Blays, deux pièces de vers grecs, l'une en vers hexamètres, l'autre en vers anacréontiques, du P. Percheron.

Un autre genre de séance, plus modeste sans doute, était peut-être plus utile. Les élèves les plus remarquables de chaque classe s'offraient à expliquer sur le théâtre, en présence de leurs camarades et de leurs parents, un auteur classique en entier ou des parties notables d'auteurs grecs et latins. Interprétation du texte, remarques littéraires, philosophiques, historiques et géographiques, tout alors était l'objet d'une question et d'une réponse; et pour empêcher la séance de dégénérer en monotonie, on entrecoupait de discours latins et de poésies l'explication des auteurs. Dans les dernières années du collège, cette séance eut toujours lieu à la fin de l'année, *in solemnibus affixorum ludis;* elle durait deux jours, et une seule classe en faisait les frais. Cet exercice se terminait par la distribution solennelle des prix [1].

Le *Théâtre* occupe une large place dans l'éducation de la jeunesse en France aux XVIIe et XVIIIe siècles. Dès le lendemain de l'ouverture du collège, il est en pleine prospérité à La Flèche

Si les Jésuites ont donné du développement et de l'éclat aux représentat ons théâtrales, ils ne les ont pas inventées. Dès le Moyen-Age, les établissements universitaires faisaient jouer aux grandes solennités scolaires,

1. Voir aux *Pièces justificatives* deux programmes de cette séance, n° VIII.

de petits drames en latin, dont les sujets étaient empruntés à l'Écriture-Sainte, à la vie des saints et à l'histoire profane; et il paraît, si l'on en croit Crevier dans l'*Histoire de l'Université*, que tout ne se passait pas toujours avec la correction désirable : « Les comédies, dit-il, les danses, les chansons, les vêtements somptueux pour la représentation des grands rôles dans les pièces, l'indécence de l'habillement mondain substitué à la modestie cléricale et académique, on se croyait tout permis ; et dans ces jours de dissipation, les pédagogies devenaient des lieux de tumulte, de violence et de désordre. » Les abus amenèrent la répression. Les *statuts* du collège de Navarre défendirent aux écoliers (1315) de se livrer à des *jeux déshonnêtes* à l'occasion des fêtes de saint Nicolas et de sainte Catherine ; les lettres de Charles VI, confirmant les statuts de l'Université d'Angers, prescrivirent (1398) aux licenciés, aux bacheliers et aux écoliers de s'abstenir de libations, de chants, de mascarades et de pantomimes ; Charles VII fit publier dans toutes les pédagogies et pensions un édit interdisant les *réjouissances folles ;* l'Université proscrivit (1462) les comédies et autres représentations théâtrales *peu conformes à la bienséance des mœurs ;* par arrêt du parlement (1525), il fut défendu, sous les peines les plus graves, *de jouer aucunes farces, momeries ou sottises d'aucun genre,* et il fut expressément enjoint au recteur, au chancelier de l'Université et aux principaux de collèges d'y tenir la main [1] ; enfin, une ordonnance

1. Du Boulay, *Histoire de l'Université de Paris.* — Crevier, *Histoire de l'Université.*

rendue à Blois (1579), défendit aux collégiens toute représentation, même d'une simple églogue.

Ces mesures ne firent cesser ni les abus, ni les divertissements. « Les plus vieux élèves composaient des farces, qui se jouaient dans la cour ou dans la grande salle; toutes les classes se cotisaient pour payer les tapisseries, les costumes et les banquettes. On invitait les collégiens du voisinage et les bourgeois de la ville. C'était la manière de célébrer toutes les fêtes du calendrier universitaire. Les écoliers se livraient à ce divertissement avec tant de fureur qu'ils allaient jusqu'à vendre leurs livres et leurs habits pour se procurer de quoi payer leurs dépenses, et qu'ils brodaient souvent sur les rôles approuvés par les maîtres des improvisations licencieuses [1]. »

La Compagnie de Jésus connaissait ces désordres et tous les louables efforts tentés pour y remédier. Cependant elle ne crut pas devoir fermer le théâtre à ses élèves, estimant que l'exercice de la scène, honnêtement pratiqué, aide beaucoup à la culture de l'esprit et de la mémoire, au développement du caractère et des sentiments; la tenue, la voix, l'accent, le geste, la déclamation, l'aisance et la grâce du maintien ne peuvent que gagner aux récréations théâtrales [2]. Elle introduisit

1. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, t., I. — V. Fournel, *Curiosités théâtrales*, nouvelle édition, p. 91.

2. « Ne regardez pas les pièces de théâtre qu'on représente publiquement dans les collèges, dit le P. Croiset aux pensionnaires de Lyon, comme des exercices inutiles qui nuisent aux études et qui ne servent qu'à dissiper l'esprit de la jeunesse et à lui faire perdre le temps; on en juge bien autrement quand on se trouve en place. On comprend alors le mérite de ces actions publiques, et l'on voit que

donc dans les collèges, mais en l'appropriant à son mode d'éducation, l'usage des exercices dramatiques et des divertissements de la musique, du chant et de la danse. Cet usage se trouve à l'origine de ses premiers établissements scolaires.

Toutefois le *Ratio* a soin de soumettre le théâtre à des règles sévères : « les tragédies [1] doivent être rares et en latin, sur un sujet sacré et pieux, les intermèdes en latin et décents; les personnages et les costumes de femme sont interdits. Les Pièces seront examinées avant d'être représentées ; il est absolument défendu de les jouer à l'Église. » Ces prescriptions générales sont complétées par des dispositions particulières, provenant des visiteurs de Provinces et des Congrégations provinciales. Le

ce n'est pas ici le moindre des services qu'on rend aux jeunes gens. — On a vu bien des fois des génies qui jusqu'alors avaient paru épais, se développer tout à coup après avoir paru sur le théâtre. Que ce soit le fruit des soins qu'on prend à les cultiver, où l'effort que fait un esprit qui a naturellement horreur de ce qui l'humilie, plusieurs jeunes gens semblent n'avoir commencé d'avoir de l'esprit, qu'après y avoir paru avec applaudissement; et c'est la principale fin qu'on s'est toujours proposée dans ces scènes. Ces sortes d'exercices, pourvu qu'ils soient aussi rares qu'ils le sont dans les collèges, servent beaucoup à cultiver la mémoire des jeunes gens et à former leur esprit, sans nuire à de plus sérieuses études. — L'amour de la gloire est un fort aiguillon à l'étude. Quels efforts ne fait-on pas ? Quelle application n'a-t-on point quand on doit donner des preuves de sa capacité en si nombreuse et en si bonne compagnie ? Ces exercices d'éclat instruisent et animent. Ils donnent une noble hardiesse et un nouvel éclat à un bon esprit, qui ne se cultive et ne se polit jamais mieux que dans ces sçavants exercices. »

1. « Tragœdiarum et Comœdiarum, quas nonnisi latinas, ac rarissimas esse oportet, argumentum sacrum sit ac pium, nec quicquam actibus interponatur, quod non latinum sit et decorum. Nec persona ulla muliebris, vel habitus introducatur. » (Reg. 13ª Rect.) — « Ipse (Provincialis) eas examinet aut examinandas curet;... Actiones in Ecclesiâ fieri omninò prohibeat. » (reg. 58ª Prov.)

P. Olivier Manare, visiteur de la Province Rhénane en 1583, défend de prêter aux acteurs les vêtements sacerdotaux et de représenter sur le théâtre les cérémonies religieuses ; Aquaviva approuve cette défense [1]. Dans la même Province, en 1593, la Congrégation provinciale prescrit aux supérieurs de ne pas laisser se prolonger les tragédies et les comédies au delà de quatre heures ; les dialogues ne dureront pas plus d'une ou de deux heures [2]. En France on limita à deux le nombre

1. « Ad usum comœdiarum et aliarum hujusmodi actionum, quæ sive in Bacchanalibus sive aliis anni temporibus exhibentur, ne adhibeantur ullo modo vestes sacræ, ut casulæ, albæ, amictus, stolæ, manipuli, pluvialia, antipendia, cortinæ vasave alia vel instrumenta ecclesiastica, quæ Deo et altari dicata sunt; sed parentur pro actionibus, quæ historias sacras continent, vestes et vasa eâ formâ ex materiâ aliquâ leviore et viliore, quæ venustatem tamen habeant. Dedecet enim res vere sacras ad usus non sacros transferre. De tapetibus ecclesiæ, quibus templa vestiuntur, quod ita immediatè non serviant officiis divinis, tantus scrupulus non est habendus, etsi melius sit ab iis etiam abstinere, quando aliter fieri potest. Eamdem ab causam cavetur etiam, ne in hujusmodi actionibus inducatur quicquam omnino sacrum, aut quod referat ceremonias sacras, ut sunt benedictiones sacræ, excommunicationis sententia, Psalmi et Cantus quo utitur Ecclesia pro vivis et defunctis, pompa funebris cum Crucibus et Cereis, aquæ benedictæ aspersio in populum et hujusmodi. Nam etsi actiones sint piæ et aliquid quod est ecclesiasticum referant, præstat tamen ea narrare referreque ut facta, quam oculis repræsentare, ne etiam ad res magis profanas humana simplicitas ea transferat. Demum neque religiosi in hujusmodi actionibus aliquam etiam sui Ordinis personam referant, neque ullus omnino qui sit in (ordinibus) sacris. Quotiescumque actiones hujusmodi exhibebuntur, diligenter ante et à Præfecto studiorum et à Rectore ipso expendantur, ne quid insulsum vel impolitum vel parùm grave seu indecorum ex nostrâ officinâ in publicum prodeat. Memores denique semper simus in hisce utilitatis publicæ et decori. » (Ordinationes P. Oliverii Manarei, an. 1583, totius provinciæ rhenanæ visitatoris, à P. Generali approbatæ an. 1586. Ord. 117ª, 118ª, 119ª, 243ª.)

1. « Omninò curandum est, ne longitudine comœdiarum et dialogorum spectatoribus molesti simus. Longitudinis autem videtur comœdiis plus satis esse 4 horas; dialogis verò pro ratione materiæ (detur) una aut altera. » (Ex memoriali pro omnibus superioribus tradito Moguntiæ, mense maio an. 1593, in Congregatione provinciali provin. Germaniæ.)

des tragédies ou comédies jouées dans le courant de l'année; on représentait ordinairement la comédie au carnaval, et la tragédie après Pâques ou à la distribution des prix.

Quelques années après son départ de La Flèche, Jouvancy faisait imprimer son livre : *Ratio docendi et discendi*, et en 1696, la quatorzième Congrégation générale, comme nous l'avons dit, approuvait ce petit opuscule pédagogique, le plus parfait commentaire du *Ratio studiorum*. Or, dans l'article consacré à la tragédie des collèges, Jouvancy prend soin d'en indiquer le but et d'en tracer les règles spéciales : « La tragédie, dit-il, doit servir à former les mœurs. Aussi le sujet sera tiré du vaste et fertile domaine des saintes Écritures et des annales de l'Église, où l'on trouve un grand nombre de faits admirables et du plus haut enseignement. Quelque sujet que l'on choisisse, il faut le traiter de telle façon qu'il ne s'y rencontre rien qui ne soit sérieux, grave, et digne d'un poëte chrétien... Que l'on s'abstienne donc de tout amour profane, même chaste, et de tout personnage de femme, de quelque costume qu'on le revête. On ne peut toucher sans danger au feu, même sous la cendre, et les tisons, même éteints, s'ils ne brûlent pas, du moins salissent. Le maître religieux trouvera dans cette précaution, l'avantage qu'il n'aura pas besoin de lire certains poëtes en langue vulgaire, qui ont fait à l'amour la part la plus large dans leurs ouvrages. Rien de plus pernicieux qu'une semblable lecture [1]. »

1. « Tragœdia ad mores hominum instruendos aliquid conferre (debet). Quamobrem rectè ducetur ex uberrimo sacrarum litterarum, aut anna-

Jouvancy se prononce contre la tragédie française : « Je ne conseillerai jamais à nos maîtres, dit-il, de composer leurs tragédies en vers français ; car dans ce genre nous sommes ordinairement maladroits et ridicules ; en outre, nos règles s'y opposent et veulent que nos exercices servent à perfectionner la jeunesse dans la langue latine. » Il ajoute : « Nos spectacles ne doivent pas procurer un plaisir quelconque, mais un plaisir digne d'hommes instruits et de spectateurs d'élite. Les produits merveilleux de l'art s'avilissent, quand le poëte se préoccupe de flatter le goût et les passions de la multitude ignorante [1]. »

Il se range au sentiment d'Horace qui préfère le vers à la prose dans la tragédie, et le vers adopté par l'usage est l'*iambique*. Petau a excellé dans ce vers : il faut le prendre pour modèle [2].

lium ecclesiæ thesauro, in quo magna est rerum utilium et admirabilium copia. Ità vero tractari debebit argumentum, undequaque tandem sumatur, ut nihil non serium, grave, dignum poëtâ christiano, complectatur. Nullus itaque sit amori profano, quamlibet casto, locus; nullus personis fœminarum, quolibet induantur cultu. Ignis licet cineri suppositus, tractari sine detrimento nequit : ac prunæ, quamvis extinctæ, si non urunt, saltem inquinant. Hoc etiam ex istâ cautione capiet utilitatis religiosus magister, ut non habeat necesse lectitare vernaculos quosdam poëtas, quorum in fabulis amor tenet, ac deditâ operâ quæsitus primas ferè semper obtinet ; quâ lectione nihil est exitialius. » (*De Rat. disc.*, § IV : de Tragœdia.)

1. « Ut vernaculis carminibus (tragœdia) scribatur neque cuiquam auctor sim, in iis enim versibus inepti vulgò et ridiculi sumus ; neque leges nostræ patiuntur, quæ latino sermoni perdiscendo servire litterarias scholarum nostrarum exercitationes volunt ; tum voluptatem non quamlibet consectari theatra nostra debent, sed erudito et selecto spectatore dignam ; vilescunt hæc artis miracula, cum ad imperitæ multitudinis gustum et libidinem deprimuntur. » (*De Rat. Disc. et doc. :* de Tragœdia.)

2. « Numerum iambici versûs et sonum à P. Petavio quære. » (*Ibid.*)

« Quant à la mise en scène, dit Jouvancy, il faut, tout en cherchant à plaire aux yeux et aux oreilles, se garder de trop de profusion. Nos jeunes maîtres n'ont pas toujours assez de réserve à cet égard. Ils croient avoir composé une excellente tragédie, si elle étale un luxe somptueux, si la scène est pompeusement décorée, s'il y a des habits brodés d'or et des concerts exquis. Mais que servent à une haridelle des caparaçons royaux? [1] »

Toutes ces idées sont le résumé fidèle des nombreuses prescriptions de la Compagnie sur la tragédie des collèges. Jouvancy la préfère à la comédie; il semble même n'avoir pas cette dernière en odeur de sainteté : « L'usage de la comédie, dit-il, doit être rare et prudent dans les écoles chrétiennes et religieuses, à cause de la bouffonnerie propre à ce genre, laquelle est peu compatible avec l'éducation pieuse et libérale de la jeunesse, et peut facilement nuire à la pureté de son cœur[2]. » Il admet cependant que certains sujets peuvent être traités sans inconvénient et gaiement, par exemple, le retour de l'Enfant prodigue, l'histoire d'Abdolonime, et celle des

1. « Quod scenam et apparatum spectat, ita consulendum est aurium et oculorum delectationi, ut ne profusi sumptus fiant, in quo juvenum magistrorum prudentiam aliquando desideres, qui tum demùm optimam se scripsisse tragœdiam arbitrantur, si maximè fuerit sumptuosa, si ornatissimam scenam, vestes auro pictas, concentus exquisitos habuerit. Quid juvant sternacem aut strigosum quadrupedem, regales phaleræ? » (*Ibid.*)

2. « Comœdiæ in christianis et religiosis scholis usus parcus et prudens esse debet, propter scurrilitatem huic generi carminis insitam, quæ summoperè cum institutione piâ et liberali puerorum pugnat, et eorum indoli depravandæ perquam opportuna est. » (*De Rat disc. et doc.*, § V : de comœdia.)

deux gendres, autrement dit, de *Conaxa*. Mais les sujets purement comiques doivent être bannis, des enfants bien nés ne devant pas apprendre les gestes, les mœurs, les plaisanteries des valets de comédie. Les parents ne se plaindraient-ils pas de cette éducation? Ne diraient-ils pas qu'ils ne nous ont pas confié leurs enfants pour leur enseigner de pareilles choses [1] ?

Jouvancy n'est-il pas, en vérité, trop sévère pour la comédie? Dans le but très louable de prévenir de réels inconvénients, n'exagère-t-il pas les côtés défectueux de ce genre de spectacle [2] ?

Il n'entre pas dans notre dessein d'étudier le théâtre de La Flèche dans son ensemble; ce travail nous entraînerait trop loin, et de plus nous avons eu occasion, dans le cours de cette histoire, de revenir plusieurs fois sur ce sujet. On verra, du reste, aux *Pièces justificatives*, le programme des tragédies et des comédies représentées dans ce collège, et ce programme dira si les Jésuites furent fidèles aux règles du *Ratio studiorum* et à celles du *Ratio discendi et docendi*.

1. *Ibid.*

2. La règle très sage du *Ratio* sur le théâtre des Jésuites, les prescriptions des Visiteurs, des Généraux et des Congrégations provinciales, les recommandations d'une prudence peut-être exagérée du P. Jouvancy, n'ont pas empêché la critique de s'exercer très vivement contre l'usage de la tragédie et de la comédie dans les collèges. Parmi les attaques, les unes visent avec raison telle ou telle pièce qui donnait prise à la critique, en s'éloignant des règles prescrites ; les autres s'en prennent à l'institution en général. Bossuet s'est chargé de répondre à celles-ci en ces quelques lignes : *Qui sera assez rigoureux pour condamner dans les collèges les représentations innocentes d'une jeunesse réglée à qui ses maîtres proposent de pareils exercices pour leur aider à former ou leur style ou leur action, et en tout cas leur donner, surtout à la fin de l'année, quelque honnête relâchement ?*

L'ancien Testament, l'histoire de l'Église et l'histoire ancienne sont les sources auxquelles ils ont le plus souvent puisé. Citons : *Solyma, Nabuchodonosor, Felicitas, Theodoricus, Hermenegildus* du P. Caussin ; *Sisara, Carthaginienses* et *Usthazanes* du P. Petau ; *Adrianus, Sapor admonitus* et *Chosroës* du P. Cellot ; *Pompeius magnus, Crœsus liberatus, Cyrus punitus* et *Darius proditus* du P. Musson. Ces pièces, composées et jouées à La Flèche, toutes taillées sur le patron de la tragédie antique, sont à peu près les seules, en France, publiées entre 1614 et 1630. Viennent ensuite, toujours des mêmes sources, beaucoup de tragédies latines, dont nous ne connaissons le titre et le sujet que par les programmes et les compte-rendus des journaux : *Mauritius martyr* et *Godefridus* (de Bouillon) du P. Cellot, *Trebellius* du P. Vavasseur, *Boœmundus restitutus* du P. de la Thuillerie, *Romulus et Remus* du P. Rallier, *Celsus martyr* du P. Clavier, *Ulpianus* du P. Yel, *Chosroës* du P. Jouvancy, *Jonathas* du P. Fr. Diez [1], *Jonathas et David* du P. Brumoy ; enfin, *Impietas vindicata, Andronicus, Daniel,* et beaucoup d'autres pièces latines d'auteurs inconnus. Porée, Le Jay et de la Rue, qui tous trois appartiennent à la grande période du théâtre des Jésuites, n'enseignèrent jamais la Rhétorique à La Flèche, mais toutes leurs tragédies latines y furent représentées. On les jouait du reste partout, car elles sont pour les

1. Le P. François Diez professa trois ans la Rhétorique à La Flèche, de 1661 à 1664, avant d'aller l'enseigner à Paris. C'est pendant son séjour à La Flèche qu'il composa et fit jouer *Jonathas;* cette tragédie fut représentée de nouveau à Louis-le-Grand en 1669.

collèges le répertoire dramatique le plus parfait qui se puisse voir.

La comédie ne fut *pas aussi rare* que Jouvancy l'eût souhaité: elle se montra chaque année sur le théâtre. Mais deux pièces comiques seulement, œuvres d'anciens professeurs de La Flèche, ont été imprimées : les *Reviviscentes* du P. Cellot et le *Filius prodigus* du P. du Cerceau. Des autres, et encore d'un très petit nombre, nous ne connaissons que le titre et le programme : *Democritus et Heraclitus redivivi, Delirantes, Decoctor, Gerostratus* sive *senex miles,* etc... Les comédies latines de Porée et de Le Jay, ces deux auteurs comiques par excellence, furent peut-être plus souvent jouées à La Flèche que leurs tragédies, ce qui n'est pas peu dire.

Les tragédies et les comédies françaises, quoique bannies par les règles, firent cependant, comme nous l'avons vu, de nombreuses apparitions sur la scène fléchoise. L'importance que prit l'étude de la langue nationale vers la fin du XVIIe siècle et les exigences des spectateurs qu'il fallait intéresser pour les instruire, expliquent cette irrégularité, si toutefois ils ne la justifient pas pleinement. Mais pour sauvegarder le principe, on joua souvent, surtout les premières années, deux pièces le même jour, une tragédie et une comédie; quand l'une était en français, l'autre était en latin. Les programmes nous apprennent qu'on s'affranchit maintes fois de cette servitude.

La prescription relative aux rôles de femme ne fut pas également complètement observée, surtout dans la première moitié du XVIIe siècle : nous avons signalé, dans les pièces de nos premiers fournisseurs du théâtre latin, des mères, des épouses, des vierges martyres, même des

marâtres perfides. L'amour profane ne se montre que très rarement dans les tragédies latines, plus rarement encore dans les pièces françaises : et cette passion et les rôles de femme disparaissent à peu près au XVIIIe siècle. Nous ne connaissons, pour La Flèche, qu'une exception : *Sylla*, tragédie en cinq actes et en vers français, jouée en 1753, a trois rôles de femme, dont l'amour, la jalousie et la haine ne sont pas les moindres passions. Le P. de la Grave eût mieux fait de ne pas écrire cette pièce, qui ne fait honneur ni à son goût ni à son talent.

Quant aux sujets, ils devaient être généralement religieux. Pourtant les sujets profanes, païens même, se rencontrent souvent dans le répertoire des tragédies. Cette anomalie s'explique par le culte de l'antiquité, auquel les Jésuites de France s'attachèrent avec trop de passion. Ils firent monter sur le théâtre les grands hommes de Rome et d'Athènes ; ils les habillèrent à la manière antique, selon toutes les règles d'Aristote, ils les firent penser et sentir comme des païens et parler comme Sénèque ; mais, pour rester apôtres, ils placèrent leurs héros dans un milieu moral et chrétien : leurs pièces païennes sont une école de morale chrétienne. Qu'on lise les *Carthaginois* de Petau, le *Chosroës* de Cellot, toutes les tragédies de Musson, et l'on se convaincra que ces religieux n'ont d'autre but que de faire sortir d'un divertissement dramatique un enseignement moral et religieux.

Dans une circulaire datée de 1877, M. Bardoux, alors ministre de l'Instruction publique, écrivait aux recteurs de l'Université : « La lecture à haute voix est oubliée ou

négligée dans la plupart des lycées et des collèges; elle doit être cependant un des éléments importants de l'instruction publique. Je n'ai pas besoin de vous dire combien cet art est utile dans une société démocratique chez un peuple qui fait lui-même ses affaires, qui discute, qui délibère, qui a des réunions, des comités, des assemblées de toute sorte.

« Les écoliers qui suivent nos établissements d'instruction secondaire peuvent être appelés dans leur vie à donner lecture de rapports, de procès-verbaux, de comptes-rendus; n'est-il pas indispensable de lire de façon à être entendu et compris? La lecture à haute voix ne compte-t-elle pas parmi les puissants moyens d'action dans la vie publique? Il faut qu'en France on apprenne à lire, car apprendre à lire c'est la meilleure manière d'apprendre à parler. »

Le ministre avait raison de le dire : la lecture à haute voix doit compter comme *un des éléments de l'instruction publique;* elle est utile, non seulement *dans une société démocratique,* mais dans toute société; en France, où on la regarde comme un luxe, elle devrait entrer dans le cadre de nos études.

Cependant, si elle est oubliée ou négligée dans la plupart des lycées et des collèges, elle ne l'est pas dans les écoles secondaires libres. Les Jésuites, en particulier, donnent à la lecture à haute voix et à la déclamation une importance très grande, quoique secondaire [1].

1. Le *Ratio* de 1591 recommande à tous les professeurs d'habituer les élèves à lire avec netteté, élégance et distinction : « Efficiat (professor) ut qui repetunt, clarâ voce pronuntient, emendatè, distinctè, et quantum satis est, expressè, ea præsertim verba seu litteras, in quibus enucleatè

Nos éducateurs des deux derniers siècles surtout, les cultivaient peut-être à l'excès. Dans un but très louable du reste, on voulait former les jeunes écoliers pour la chaire, pour le barreau, pour la magistrature, pour la cour, pour l'armée, pour toutes les fonctions de la vie publique. Dans ce but, dit le P. Croiset, on multipliait les *exercices où chacun était obligé de payer de sa personne*. Pour apprendre à gouverner sa voix, il faut beaucoup de temps et d'efforts ; « il faut faire souvent en public des essais; sans cela on est semblable à ces peintres qui sçavent peindre des inscriptions sans savoir lire. Une étude muette est un travail ingrat[1]. » L'élève apprenait donc à bien lire et à bien dire dans les séances littéraires et dramatiques, dans la soutenance publique des thèses de philosophie et de théologie, dans les lectures, les leçons et les déclamations au réfectoire, dans vingt autres exercices organisés à cet effet [2].

proferendis puerilis lingua laborare solet. Cujusmodi pronunciationi ut assuescant, jubeat interdum auctoris contextum, quem explicaturus est, ab aliquo prælegi, non rectè solum, sed ita lentè ut per justa intervella voces ipsæ (quod sponte continget) sensim in memoriâ collocentur. » (*Rat. stud.*, Romæ, 1591, pp. 192, 227, 259.)

« Laborandum ut vocem... discipuli cum dignitate moderentur. » (*Rat. stud.*, reg. comm. prof. cl. inf.)

La dernière demi-heure de la classe, le samedi, doit être consacrée à un exercice de déclamation. Cet exercice aura lieu en Rhétorique, en présence des humanistes, tous les quinze jours, avant midi, et, presque tous les mois, en public, soit à la grande salle, soit à l'église : « Declamatio..., humanistis convenientibus, postremâ semihorâ autemeridianâ ab uno, aut altero discipulorum è suggestu alternis sabbatis habeatur. — In aulâ templove gravior oratio aut declamatoria actio singulis ferè mensibus habeatur. » (Reg. Prof. Rhet. 16ᵉ et 17ᵉ.)

Les académiciens, dans les réunions, doivent lire et déclamer : « Declamationes habeant academici ipsi. » (Reg. 3ᵉ rh. et hum.)

1. *Règlement pour les Pensionnaires*, par le P. Croiset, 2ᵉ p., § XI et XII.

2. *Règlements pour des Pensionnaires. Ibid.*

Il y avait deux troupes d'acteurs au collège, celle des rhétoriciens et celle des humanistes; et c'était évidemment aux meilleurs élèves qu'incombaient la tâche et l'honneur de paraître sur le théâtre. Dans les programmes nous trouvons souvent la qualification de *selecti humanistæ, selecti secundani, selecti rhetores,* attribuée aux interprètes de la tragédie. Les régents de rhétorique et de seconde se donnaient toujours beaucoup de mal pour dresser ces jeunes acteurs; *ils y passaient quelquefois trois mois* [1]. Le P. Porée prononça, le 13 mars 1733, un discours *de theatro,* où l'on voit l'importance qu'il attachait à une longue et laborieuse préparation; la préface de ses œuvres donne aussi les détails les plus curieux sur la façon dont il préparait ses acteurs et les résultats auxquels il arrivait. Les meilleurs professeurs apportaient les soins les plus assidus à cette préparation: le P. Lucas fait tant de cas de cet exercice, que dans son poème *Actio oratoris,* il s'occupe plus de l'acteur que de l'orateur; le P. Jouvancy, dans le *Ratio discendi et docendi,* consacre tout un chapitre à la déclamation; il s'étend avec complaisance sur la prononciation, les inflexions de la voix, le geste, l'attitude et la démarche de l'acteur. « L'action, dit-il, est comme l'éloquence du corps; personne ne conteste qu'elle ne soit au théâtre la qualité la plus nécessaire. » Il veut, par conséquent, qu'on ne produise sur la scène les jeunes acteurs qu'après les avoir exercés de longs jours, avec beaucoup de peine, même avec beaucoup de sueurs [2]. Le P. Olivier Manar,

1. *Curiosités théâtrales,* par V. Fournel, p. 100.
2. *Ratio discendi,* cap. II, § 8 et 9.

dans l'*Ordination* dont nous avons parlé plus haut et qui fut approuvée par le P. Aquaviva, recommande également de faire précéder la représentation d'une préparation sérieuse : *Antea benè erudiantur* [1]. Enfin, le *Ratio* de 1591 recommande aux professeurs chargés de la direction du théâtre, de s'acquitter de cet emploi avec zèle et courage [2]. Il en faut, en effet : car la formation de jeunes acteurs ne va pas sans des conditions passablement onéreuses pour qui prépare des séances littéraires et des représentations dramatiques.

Aussi n'est-il pas étonnant que des jeunes gens de dix-huit à vingt ans, ainsi préparés, lettrés du reste et intelligents, se fissent vivement applaudir par le public. Le Mercure de France écrivait en 1626 : *Les Jésuites se donnent beaucoup de peine pour procurer ce divertissement à leurs jeunes élèves et au public, qui y prend toujours part ;* et *ils arrivent à des résultats,* ajoute V. Fournel, *souvent constatés avec admiration par le public, et même par les journaux* [3].

Faut-il observer que souvent l'action des acteurs fit la fortune des pièces ? Celles du P. Musson produisirent à La Flèche la plus vive impression ; elles furent souvent interrompues par les applaudissements de l'auditoire, et elles valurent au poëte les plus grands éloges.

1. « Studiosi, qui publicè actiones ac declamationes habere debent, antea benè in pronunciatione ac vocis inflexione erudiantur, ut pronunciatio sit ad res accommodata. » (*Ordin.* P. Ol. Manarei, an. 1583, n° 242.)

2. « Cum in theatro ab adolescentibus nostris aliquid exhibendum..., magister strenuè laboret ut suos egregiè instructos mittat ad certamen. » (*Rat. stud.*, Romæ, 1591, Reg. 38 prof. rhet.)

3. *Curiosités théâtrales*, p. 100.

Certes nous ne voudrions rien diminuer de la bonne opinion que les contemporains eurent du P. Musson, mais, après avoir lu ses tragédies, il nous est impossible de ne pas approuver ce qu'il dit lui-même dans la préface de son livre dédié *ad actores meos :* « Si par l'impression de mes tragédies, que je mets en lumière pour céder à vos instances, je pouvais acquérir autant de gloire que vous en avez acquis vous-mêmes en récitant mes vers au milieu des applaudissements et des acclamations unanimes, je passerais certainement pour un des meilleurs poëtes tragiques, et l'un de ceux qui se sont approchés le plus près de la perfection du vers iambique... C'est au mérite de mes acteurs, au charme de leur diction, à la beauté de leur jeu, que mes tragédies doivent d'avoir été si favorablement accueillies du public [1]. »

Si les Jésuites se donnèrent de la peine pour composer des tragédies et en préparer la représentation, ce ne fut pas sans essuyer de vives critiques. En 1708, l'Évêque d'Arras, M. de Rochechouart condamne les pièces théâtrales dans un Mandement à raison du temps que le maître perd à les composer et les élèves à s'y exercer [2]. Rollin y trouve les mêmes inconvénients. « *Quel fardeau,* s'écrie-t-il, *pour le régent, d'avoir à composer une tragédie !* Quelle fatigue pour l'apprendre à ses écoliers ! Il faudrait pour cette besogne les *ferrea pectora* dont parle Juvénal. Pour l'élève, quelle perte de temps et quel danger ! » Dans le pro-

1. Préface des *Tragœdiæ* Petri Mussonii. Flexiæ, 1621.

2. *Tableau de la poésie latine*, par l'abbé Vissac, p. 131, note.

jet des nouveaux statuts pour la faculté des arts (1720), l'Université déclare qu'il ne convient pas à des jeunes gens bien nés de jouer sur un théâtre, que les tragédies et les comédies de collège occasionnent de grandes dépenses, font perdre un temps considérable, entraînent beaucoup d'autres inconvénients, entre autres, celui d'inspirer peu à peu le goût et l'amour du théâtre [1]; en conséquence, elle juge plus sage de supprimer les représentations théâtrales, et de les remplacer par un discours, la lecture d'un poème, des plaidoyers, des explications d'auteurs grecs ou latins, des exercices sur la rhétorique, sur l'histoire [2], etc. Le P. Lamy, de l'Oratoire, est peut-être plus sévère encore que les universitaires à l'endroit des représentations dans les collèges : « Outre que les pièces de théâtre sont, dit-il, ordinairement pitoyables, qu'elles emportent un très grand temps, qu'elles dissipent l'esprit, renversent l'ordre des études, échauffent et cassent la tête, elles sont de plus contraires

1. Le P. Longhaye a répondu longuement à ces critiques dans les *Études religieuses* des Pères de la Compagnie de Jésus, xxve année, t. XLIV, juin 1888, article : *Causerie pédagogique, les Drames de collège.*

2. « Quum vero theatralis declamatio parùm deceat ingenuos adolescentes, prorsusque abhorreat ab eâ quæ sacræ et forensi eloquentiæ ad quam illi formantur, convenit; cumque aliundè tragœdiæ vel comœdiæ quæ in collegiis exhibentur, impensas non mediocres, gravem temporis jacturam, aliaque non pauca incommoda secum trahant, quorum non minimum est qui sensim ejusmodi exercitationibus obrepit spectaculorum gustus et amor, satius videretur nullas in posterum exhiberi tragœdias vel comœdias; in eorum vero locum substitui strictâ aut solutâ oratione declamationes, fictas ad fori imitationem causas, auctorum græcorum vel latinorum expositiones, exercitationes in rhetoricem, in historiam, in fabulam, quodjam in quibusdam collegiis, non sine maximo puerorum fructu et auditorum plausu ab aliquot annis usurpatur. » (Art. XVIIe du projet des nouveaux statuts, en 1720.)

à l'Évangile [1]. » Personne ne s'y trompa : toutes ces critiques, et bien d'autres dont se montrèrent prodigues les journaux de l'époque [2], avaient en vue les Jésuites. La rivalité et la jalousie n'étaient pas étrangères à ces appréciations, dont quelques-unes ne manquaient pas d'un fond de vérité, mais qui pour la plupart étaient injustes ou exagérées. l'Université surtout, *qui n'avait pas la pompe théâtrale des Jésuites, ni leur brillante assistance, ni les premiers noms de l'aristocratie sur la liste de ses acteurs, ni le roi pour* AGONOTHÈTE, ni même *des poëtes dramatiques* de renom, ne voyait pas sans un secret dépit le succès de ses rivaux, et poussée par un sentiment peu avouable, elle fit une charge à fond de train contre des représentations qu'elle avait elles-même favorisées pendant des siècles, et qu'elle *avait maintenues* malgré *des défenses réitérées* [3]. Boysse fait une remarque très vraie, c'est que les attaques les plus vives furent dirigées contre des pièces représentées dans les collèges de province [4]. Le collège de La Flèche eut plus d'un assaut à subir [5] : on lui reprochait avec raison d'introduire dans les tragédies des personnages de femmes, de parler habituellement français dans les intermèdes et même de jouer la tragédie et la comédie française, enfin

1. *Entretien sur les sciences*, 1685.

2. Voir le *Journal de Barbier* et les *Nouvelles ecclésiastiques*.

3. *Tableau de la poésie latine*, p. 132.

4. *Théâtre des Jésuites*, p. 102.

5. Ragotin dans le *Roman comique* (I, ch. 10) se vante d'avoir fait au collège de La Flèche le chien de Tobie, et de l'avoir fait de manière à ravir toute l'assistance. Il est prudent de tenir en suspicion le récit burlesque de Scarron.

de multiplier, contrairement à la règle, les représentations. Le lecteur sait déjà ce qu'il doit penser des deux premières critiques. Le travestissement des jeunes gens en femmes était une faute, mais la faute se renouvela rarement ; la langue française fut une concession faite à l'auditoire, un sacrifice à des exigences très légitimes dans une petite ville où le public lettré se comptait. Quant aux représentations, si elles ne furent pas toujours aussi rares que la règle le demandait, puisqu'il s'en fit quelques fois trois ou quatre par an [1], il est juste d'ajouter qu'en général il y en eu deux seulement, une au Carnaval et une à la fin de l'année.

Les *Rhétoriciens* étaient chargés de la grande tragédie, qui se jouait habituellement à la distribution des prix. Au XVIIe siècle, cette tragédie, presque toujours en latin, n'a pas de ballet pour intermède [2].

A la fin du même siècle, on joue déjà des pièces françaises avec ou sans ballet, par exemple, *David, Alexandre-le-Grand*, *Mithridate*, *Eustache* [3]. Au XVIIIe siècle, les tragédies françaises se multiplient, et

1. « En 1680, on joua : *Democritus et Heraclitus redivivi*, le 5 février. *Bæmundus restitutus*, le 28 février ; *les Arts, les sciences et les Armes*, pièce mêlée de chants, de spectacle et de danse, le 13 mai ; enfin, la *tragédie* pour la distribution des prix.

2 « *Trebellius* dabitur in theatrum Henricæum ad solemnem præmiorum distributionem. Agonotheta nobilissimo Domino D. Petro de Chevrier, barone de Foencamp, Dom. de Rouvré, de Villiers, etc..., pridiè calendas sept. horâ 1^a post meridiem. Flexiæ, apud Griveau, 1637. » — « Ludovico Magno perpetuo agonothetæ, *Impietas vindicata*, tragœdia dabitur in theatrum Henricæi collegii S. J., ad solemnem præmiorum distributionem ; die 22 Aug. horâ post meridiem primâ. Flexiæ, ap. Griveau, 1672. »

3. V. aux *pièces justificatives*, 3e vol.

elles sont suivies presque toujours d'un ballet, ou d'une comédie, ou d'un ballet et d'une comédie, ou même de deux comédies [1]. Les comédies sont souvent en français. La tragédie latine n'est pas oubliée : Andronicus est joué en 1742, avec deux comédies françaises et un ballet en quatre parties de trois entrées chacune [2]. En 1729, on représenta deux comédies françaises et un ballet en trois actes [3]. C'est aussi à cette solennité qu'on voit défiler de temps à autre le théâtre de Porée et de Le Jay. La fête ne dure pas moins de deux jours : le premier jour, représentation pour les Dames, et le second pour les Messieurs [4]. Vers le milieu du siècle, les pièces sont quelquefois remplacées par des exercices de classe, à savoir, par des explications d'auteurs grecs et latins, et par la lecture de poésies latines : les humanistes font les frais de cette séance, qui dure aussi deux jours [5]. Les rhétoriciens jouent alors après Pâques la grande tragédie, ou bien la comédie du carnaval à la place des élèves de seconde [6].

La tragédie a cinq actes, rarement trois :

1. ibid.

2. Ibid.

3. Ces comédies sont le *Dissipateur* et le *Joueur;* le ballet a pour titre le *Ridicule de la vanité*.

4. On trouve souvent cette note à la fin des programmes : « On prie les Messieurs et les Dames, qui souhaiteront venir à cette tragédie, de vouloir bien se conformer à l'ordre établi, selon lequel les Dames seules assistent à la première représentation du... (jour et heure), et les Messieurs seuls, à celle du... (jour et heure). »

5. V. aux *pièces justificatives*, 3e vol.

6. Ibid. *Democritus et Heraclitus redivivi*, 5 fév. 1680. — *Gerostratus*, 16 février, 1748.

Quinque sonant actus, celebratur scena choreis [1].

Les élèves d'humanités étaient chargés des divertissements du carnaval, qu'on appelait *ludi priores,* tandis que les fêtes de la distribution des prix se nommaient *ludi solemnes.*

C'est la comédie qu'on jouait au carnaval, plus souvent latine que française, en trois actes, avec des pastorales ou des ballets mêlés de chants pour intermèdes. Mais les intermèdes n'ont lieu qu'à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle. La tragédie en trois actes remplace souvent la comédie [2]. Le P. Bréviande fait jouer, le 6 février 1698, sa tragédie de *Pharaon,* et le *Temple de Janus fermé,* ballet avec chants [3]. Le 30 janvier 1690, la P. Nicolas Éon fait représenter sa tragédie d'*Alexis,* et la *Mode,* comédie mêlée de chants [4]. Les comédies du P. du Cerceau, types et chefs-d'œuvre de ce genre classique, furent souvent jouées au carnaval dans le XVIIIe siècle. On sait que les *Incommodités de la Grandeur* firent un tel bruit dans le monde de la cour que les écoliers de Louis-le-Grand durent jouer cette pièce devant Louis XV dans la galerie des ambassadeurs [5].

1. *Fastes de Rouen,* par H. Grisel.

2. Voir aux *pièces justificatives,* 3e vol.: *Bæmundus restitutus, Romulus et Remus, Celsus, Daniel,* etc...

3. Voir aux *pièces justificatives,* 3e vol.

4. Ibid.

5. L'auteur de *Voltaire au collège* dit, en parlant des comédies du P. du Cerceau : « Si l'on excepte Voltaire et Rousseau dont les pièces furent représentées par des têtes couronnées, jamais auteur dramatique ne rencontra, je ne dis pas de meilleurs, mais de plus nobles interprètes. » On voit, en effet, par les programmes de Louis-le-Grand, que les plus grands noms de France eurent des rôles dans les pièces du P. du Cerceau.

Nous avons parlé plus haut des *ballets* et des *pastorales*. C'est dans le courant du XVIIe siècle qu'on ajouta à la tragédie, comme intermèdes, c'est-à-dire pendant les entractes, ces scènes d'un genre spécial. On n'employait la pastorale, dit le P. Le Jay, que pour faire l'éloge de quelque personnage, qu'on transformait en *Berger*. Nous n'avons trouvé à La Flèche aucune trace de *Pastorale*, servant d'intermède, avant 1680. Le ballet *est le côté vraiment original du théâtre des Jésuites; c'était le ballet qui faisait le principal attrait de leurs spectacles, et c'est là qu'ils ont déployé toutes les ressources de leur imagination* [1]. « Il tenait beaucoup, dit le P. Menestrier, des ballets anciens, qui étaient des danses, mêlées de récits, ou de chants faits pour représenter une action naturelle ou merveilleuse. »

La danse mêlée à des dialogues et à des chants, imitait par ses poses et ses mouvements variés, les actions de toute nature, les divers sentiments de l'âme. La mise en scène était des plus brillantes : on y déployait tout l'appareil théâtral. Nous ne comprenons pas aujourd'hui l'importance attachée alors à la danse; mais il est certain qu'elle fut sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV un élément indispensable de toute éducation libérale; et la passion du grand roi pour ce divertissement ne contribua pas peu à le propager. A son exemple, toute la cour étudiait la danse et paraissait dans les ballets. En 1661, des lettres patentes fondèrent l'Académie de danse. La danse est si fort à la mode, que

1. *Théâtre des Jésuites*, par Boysse, p. 31.

l'abbé de Pure considère cet exercice comme un des *plus galants et des plus honnêtes, où la noblesse tâche d'exceller et se fait gloire de réussir* [1]. Ainsi pensent la plupart des littérateurs [2] et des moralistes du XVIIe siècle.

Pour se conformer à l'usage, peut-être au goût du jour, les Jésuites firent danser le ballet; Menestrier traça les règles des ballets de la cour [3], et Le Jay, celles des ballets de collège [4].

Deux professeurs Flèchois, Mambrun et Jouvancy, écrivent aussi sur cet art. Mambrun insère la description d'un ballet, qu'il appelle *Tripudium,* dans son poème épique de *Constantin* [5]. Menestrier, qui avait de grandes prétentions en matière de ballets, trouve ce travail de son confrère *fort au dessous de ce génie heureux avec lequel il concevait mieux les choses qu'il ne les exécutait... Ce n'est rien moins qu'un ballet,* dit-il; *on voit bien qu'il n'a pas entendu l'économie des ballets* [6]. Jouvancy, sans prétendre faire une œuvre didactique comme Le Jay, qui a vraiment approfondi ce sujet dans le *De choreis dramaticis,* indique en quelques pages très

1. *Idées des spectacles anciens et modernes,* par l'abbé de Pure.

2. Voir la *Muse historique* de Jean Loret, *passim.*

3. *Des ballets anciens et modernes,* par le P. Menestrier. Paris, 1682.

4. Voir dans le grand ouvrage, *Bibliotheca Rhetorum,* du P. Le Jay, le livre de *Choreis Dramaticis,* qui parut en 1725.

5. On trouve à la suite de la *Dissertatio peripatetica de epico carmine* du P. Mambrun, une *Sylva poetica* composée de quelques pièces, parmi lesquelles le *Tripudium* ou ballet. La *Dissertatio* est de 1652.

6. *Ballets anciens et modernes.*

courtes le but du ballet et les limites où il doit se renfermer » : Le but est de reposer l'attention des spectateurs et de les divertir par le chant, la pantomime et la danse, *cantu*, *gestu*, *saltu*..... La pantomime devrait être entièrement bannie de nos théâtres... Mais on fera volontiers une place à la danse, qui est un divertissement digne d'un homme bien élevé et un exercice utile pour les jeunes gens. Le ballet dramatique est une poésie muette, exprimant par de savants mouvements du corps les sentiments que les poètes expriment dans leurs vers [1]. »

Jouvancy ne blâme point le chant et la musique [2]. Il

1. « Moris est, ut aliquid fabularum actibus interponatur ad animos ab audiendi contentione relaxandos et oblectandos cantu, gestu, saltu... Joci mimici non tam certis finibus circumscribi debent quam penitùs à theatris nostris removeri... Datur libenter locus saltatoribus, quia voluptatem afferunt homine liberali dignam, nec inutilem juventuti exercitationem habent. Adde quod dramatica ejusmodi chorea, muta quædam est poesis, erudito corporis motu exprimens, quod actores carmine prosequuntur. » (*Ratio discendi et docendi*, art. II, § VI.)

2. Il y avait à La Flèche et dans tous les grands collèges des professeurs de *danse*, de *musique* et d'*escrime* :

« Comme on prétend, dit le P. Croiset à ses pensionnaires, que chacun de vous ait ici une éducation conforme à sa condition et à son état, vous y trouvez de très habiles maîtres pour la *danse* et pour le *chant*... On est bien aise que ceux de vous qui veulent cultiver leurs talents, trouvent ici les plus habiles maîtres pour la musique, pour les instruments, pour le dessin. Le temps destiné à ces leçons est bien ménagé, si bien réglé, qu'il ne nuit jamais à vos études. » (*Règlements des Pensionnaires*, 3e p., § VIII.)

« Outre ces sortes d'exercices qui sient si bien à des jeunes gens de votre caractère, on vous permet encore ici de faire des armes... Comme la naissance en engage plusieurs au service, l'art de l'escrime vous convient, et Messieurs vos parents ont raison de vous le faire apprendre ; c'est un exercice de noblesse que vous ne devez pas ignorer, il fait partie de votre éducation. Vous pouvez apprendre ici à faire des armes ; les maîtres en fait d'armes les plus habiles viennent à une heure réglée vous donner des leçons. » (*Règlements des Pensionnaires*, § IX.)

l'abbé de Pure considère cet exercice comme un des *plus galants et des plus honnêtes, où la noblesse tâche d'exceller et se fait gloire de réussir* [1]. Ainsi pensent la plupart des littérateurs [2] et des moralistes du XVIIe siècle.

Pour se conformer à l'usage, peut-être au goût du jour, les Jésuites firent danser le ballet; Menestrier traça les règles des ballets de la cour [3], et Le Jay, celles des ballets de collège [4].

Deux professeurs Flèchois, Mambrun et Jouvancy, écrivent aussi sur cet art. Mambrun insère la description d'un ballet, qu'il appelle *Tripudium*, dans son poème épique de *Constantin* [5]. Menestrier, qui avait de grandes prétentions en matière de ballets, trouve ce travail de son confrère *fort au dessous de ce génie heureux avec lequel il concevait mieux les choses qu'il ne les exécutait... Ce n'est rien moins qu'un ballet*, dit-il; *on voit bien qu'il n'a pas entendu l'économie des ballets* [6]. Jouvancy, sans prétendre faire une œuvre didactique comme Le Jay, qui a vraiment approfondi ce sujet dans le *De choreis dramaticis*, indique en quelques pages très

1. *Idées des spectacles anciens et modernes*, par l'abbé de Pure.

2. Voir la *Muse historique* de Jean Loret, *passim*.

3. *Des ballets anciens et modernes*, par le P. Menestrier. Paris, 1682.

4. Voir dans le grand ouvrage, *Bibliotheca Rhetorum*, du P. Le Jay, le livre de *Choreis Dramaticis*, qui parut en 1725.

5. On trouve à la suite de la *Dissertatio peripatetica de epico carmine* du P. Mambrun, une *Sylva poetica* composée de quelques pièces, parmi lesquelles le *Tripudium* ou ballet. La *Dissertatio* est de 1652.

6. *Ballets anciens et modernes*.

de chaque scène. Celui-ci traduisait cette idée en pas et règlait tous les mouvements, toutes les figures. Le rôle du maître de chant était plus important que celui du maître de ballet. Le professeur mettait en vers les récitatifs, les couplets et les chœurs ; et le maître de chant devait composer, outre la musique de danse, la musique de chant. Cette musique formait quelquefois une partition considérable, car certains ballets étaient de véritables opéras, comme le *Temple de Janus fermé,* joué pour servir d'intermède à la tragédie de Pharaon, le 6 février 1698 [1]. Ce fut le fameux compositeur, de Lachapelle, qui mit en musique ce ballet mêlé de récits et de chants, comprenant quatre parties de cinq entrées chacune, et un ballet général en forme d'épilogue. Tous les ballets n'avaient sans doute pas la même importance ; pour quelques uns même, il ne fallait pas écrire de musique de chant, mais la partie dansée du ballet exigeait toujours une composition musicale appropriée au caractère de la danse.

Les plus anciens ballets que nous connaissions à La Flèche furent dansés dans les vingt dernières années du XVIIe siècle, et le premier en date est celui des *Arts, des sciences et des armes,* employés par l'Hyménée en 1680, pour le mariage de Monseigneur le Dauphin [2]. A partir de cette époque, il ne se passe guère d'année où l'on n'assiste à ce divertissement soit au carnaval soit à la distribution des prix ; la danse est un élément indispensable de toute fête théâtrale un peu solennelle. Mais,

1. Voir aux *Pièces justificatives*, 3e vol.

2. Ibid.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Plus loin, un chrétien chante :

Heureux celui qui dès l'enfance,
De votre aimable joug, Seigneur, porte le poids !
Dès cette vie un si beau choix
Ne fut jamais sans récompense :
Il trouve dans son innocence
Des plaisirs secrets.

Un autre chrétien.

Il goûte dans le silence
Une profonde paix.

Les deux ensemble.

Moins il se donne de licence,
Plus il s'épargne de regrets.

Le chœur.

La seule innocence,
Sans crainte, sans regrets,
Goûte dans le silence
Les plaisirs secrets
D'une tranquille paix.

. . . . . .
. . . . . .

Deux chrétiens.

Vous seul, mon Dieu, vous seul, beauté toujours durable,
Pouvez fixer nos amours ;
Eternelle beauté, beauté toujours aimable,
Je vous aimerai toujours.

Un chrétien.

Des plus vives beautés l'éclat ne dure guère :
Il brille et disparaît avec les premiers ans ;
C'est une fleur passagère,
Qui naît et meurt dans un printemps.

Deux chrétiens.

Les plaisirs qu'offre le monde,
N'ont qu'un appas trompeur ;
Ils sont plus inconstants que l'onde.
Plus légers que la vapeur.

après le *Temple de Janus fermé,* le ballet le plus remarquable, le plus complet, est celui d'*Hercule* [1], le dernier qui fut dansé à La Flèche au mois d'août 1761, quelques mois avant l'expulsion des religieux de la Compagnie.

Le ballet était quelquefois remplacé par des intermèdes français en vers, avec récitatifs, chants et chœurs, sans partie dansée [2]. C'est ainsi que les intermèdes de la tragédie latine, *Ulpianus martyr,* sont remplis par les chœurs et les chants des chrétiens et des payens. Les vers sont du P. Yel [3], et certaines strophes, celle-ci, par exemple, où deux chrétiens chantent la grandeur et les bienfaits du Dieu Tout-Puissant, rappellent les chœurs d'Athalie :

Tout est soumis à son empire.
Sa bonté remplit l'univers;
C'est pour lui que tout respire
Sur la terre et dans les airs.
Que tout mortel lui rende
Des hommages parfaits!
Que son culte s'étende
Aussi loin que ses bienfaits!

1. *Hercule*, ballet poétique mêlé de chants, qui sera dansé sur le théâtre du collège de Henri-le-Grand, le 29 et le 31 août 1761. V. aux *Pièces justificatives*, 3e vol.

2. Les *chœurs* sont fréquents dans les tragédies latines du XVIIe siècle. Le P. Jordan, dans sa tragédie de *Susanne*, s'excuse de n'avoir pas mis de chœurs, et de s'être ainsi éloigné des règles suivies par les tragiques grecs et latins. Il y a deux rôles de femme dans sa tragédie : *Serena* Augusta, *Susanna* Christiana.

3. Le P. Charles-Louis Yel, né le 24 octobre 1709, entré dans la Compagnie de Jésus en 1727, fit à La Flèche sa philosophie de 1729 à 1731 et sa régence de 1731 à 1736. Il composa l'*Ulpianus martyr*, étant professeur de seconde (1735-1736.)

Plus loin, un chrétien chante :

Heureux celui qui dès l'enfance,
De votre aimable joug, Seigneur, porte le poids !
Dès cette vie un si beau choix
Ne fut jamais sans récompense :
Il trouve dans son innocence
Des plaisirs secrets.

Un autre chrétien.

Il goûte dans le silence
Une profonde paix.

Les deux ensemble.

Moins il se donne de licence,
Plus il s'épargne de regrets.

Le chœur.

La seule innocence,
Sans crainte, sans regrets,
Goûte dans le silence
Les plaisirs secrets
D'une tranquille paix.

. . . . . .
. . . . . .

Deux chrétiens.

Vous seul, mon Dieu, vous seul, beauté toujours durable,
Pouvez fixer nos amours ;
Eternelle beauté, beauté toujours aimable,
Je vous aimerai toujours.

Un chrétien.

Des plus vives beautés l'éclat ne dure guère :
Il brille et disparaît avec les premiers ans ;
C'est une fleur passagère,
Qui naît et meurt dans un printemps.

Deux chrétiens.

Les plaisirs qu'offre le monde,
N'ont qu'un appas trompeur ;
Ils sont plus inconstants que l'onde,
Plus légers que la vapeur.

Des noms bien connus paraissent dans ces intermèdes : Barnabé du Bodan, François de Salignac de la Motte de Fénelon, Louis de Perrochel, Pierre de Saint-Germain, François de la Fresnaye, Georges de Rougé, de Rohan, de Talhouet, de Talleyrand, de Bruc, de Breteuil de Sainte-Croix, de Falloux, de la Valette, de Villers, de Villeneuve, de Courcelles, Cardin le Bret, de Luynes, de Varennes, de la Tullaye, de Boisairault, etc.

L'appareil de la scène, les costumes, les accessoires, tout était en harmonie avec la pièce. L'exécution du ballet exigeait surtout un matériel considérable, très coûteux. Les dépenses qu'entraînaient ces fêtes, soit pour la décoration, soit pour la musique, n'étaient pas à la charge du collège. Le Préfet des études avait une bourse spéciale pour y pourvoir, et il l'entretenait au moyen de dons et de quêtes [1]. Les acteurs se procuraient les

1. « Quando comœdiæ vel alii quilibet actus publicè sunt exhibendi, dexteritate quâdam efficere conabitur (præfectus studiorum), ut aliundè sumptus absque collegii vel scholæ gravamine fiant. » (Monumenta germaniæ paedagogica à P. Karl Kehrbach, p. 158). — A Louis-le-Grand, on payait parfois ses places comme à l'hôtel de Bourgogne. Loret nous apprend qu'il en coûtait quinze sous, au mois d'août 1658, pour voir jouer au collège la tragédie latine d'*Athalie*, qui avait précédé le chef-d'œuvre de Racine. (*Curiosités théâtrales*, par V. Fournier, p. 95). — Les *Nouvelles ecclésiastiques* et les *Récréations historiques* de Dreux du Radier affirment également qu'à Lyon, à Bordeaux, à Alby, à Poitiers, etc..., on faisait payer le jour des représentations. Les Jésuites tiraient-ils un profit de leurs spectacles dans quelques collèges, pour subvenir aux frais considérables du théâtre? Nous nous permettons d'en douter, puisque nous n'avons que les dépositions de leurs adversaires. Ce qu'il y a de certain, c'est que rien de semblable ne s'est produit à La Flèche. Jamais ils n'ont fait contribuer les spectateurs à la dépense, en demandant un prix d'entrée les jours de spectacle. Les principales ressources provenaient de dons volontaires de parents et d'amis.

costumes, et, comme les écoliers pauvres ne pouvaient en faire les frais, les professeurs confiaient forcément aux enfants de familles aisées les principaux rôles [1]. Dans les ballets, on ne voit guère figurer que des pensionnaires ou des externes riches.

A chaque nouvelle représentation, on imprimait un programme, contenant, acte par acte, le canevas de la pièce latine, et un rapide aperçu ou le *dessein* du ballet. Ce programme, partie en latin, partie en français, souvent tout en latin, quelquefois uniquement en français, ne remplissait pas moins de dix à seize pages in-4°. Les spectateurs lettrés appréciaient mieux ainsi le mérite littéraire de la pièce latine, les autres se rendaient compte en gros de ce qui se passait sur la scène; tous pouvaient saisir le sens allégorique du ballet et s'expliquer sans effort chaque division, chaque entrée, les

1. On lit dans les *Fastes de Rouen*, par H. Grisel :

Quinque sonant actus, celebratur scena choreis,
Fulgent personæ vestibus, ore placent.
Quot juvenes matrum radiant, ut sidera cura!
Æqua putes vernis corpora pulchra rosis.

A Rouen et dans les grandes villes, on trouvait facilement à louer des costumes ; aussi la dépense n'était-elle pas aussi grande que dans les petites villes comme La Flèche, où il n'y avait presque pas de ressources. Nous avons relevé à Rouen les dépenses faites par des acteurs, et les plus ordinaires sont 20 livres, 18 liv., 15 liv,, 12 liv., 10 liv. La Flèche n'a conservé aucun document de ce genre; il nous est donc impossible de nous faire une idée précise des frais occasionnés par l'achat des costumes. Nous savons seulement par les livres de dépenses d'Antoine le Gouz du Plessis, seigneur de Juigné, qu'une *perruque pour la tragédie* lui avait coûté 18 livres, le 22 août 1716. (V. aux *Pièces justificatives*, 2e vol., n° III.)

mouvements variés de la danse et de la pantomime. Les programmes et les ballets étaient, du reste, une heureuse invention, propre à faire accepter, sans trop de répugnance, les cinq actes de vers latins, à l'époque où la tragédie n'osait paraître que dans la langue de Sénèque. Quand le programme de la pièce latine était en latin, il n'était pas rare de voir un des acteurs venir au commencement de chaque acte, expliquer en français la marche et le développement de l'intrigue. Cette aimable attention permettait aux Dames de goûter un plaisir réel aux représentations : elles avaient une idée générale de la pièce, elles voyaient leurs fils en costumes gesticuler et déclamer agréablement ; elles admiraient les décors, elles comprenaient au même degré que les hommes le ballet ; tout cela suffisait à leur bonheur, et elles se retiraient pleinement satisfaites [1].

La grande tragédie, jouée *in ludis solemnibus*, était suivie de la *distribution des prix*. C'est ce que nous apprennent tous les programmes, et Grisel le rappelle en ses vers. Après la pièce, dit-il, chaque classe vient recevoir ses prix : *ordine classis habet sua præmia*.

Cette solennité, dont il n'est pas fait mention avant le règne de François Ier, ne prit un vrai développement qu'avec les collèges des Jésuites. Bien plus tard et par imitation de ce qui se pratiquait chez ses rivaux, l'Université adopta cette brillante fête des prix annuels.

1. Le programme servait aussi à faire connaître le nom des acteurs et le personnage qu'ils devaient jouer. Quelquefois on imprimait sur le prospectus le nom de l'artiste qui avait composé la musique, et celui du maître de danse auquel on devait quelque nouvelle figure.

La distribution avait lieu, comme il est dit dans l'attestation des livres de prix, *in publico urbis theatro Flexiæ, in collegii theatro,* à savoir, dans la grande salle des actes [1]. Elle se faisait au milieu d'un grand concours, avec un pompeux appareil : c'était le juste couronnement de longs mois de travail.

Le préfet des études proclamait le nom des heureux vainqueurs, et le lauréat s'avançait, fendant la foule au bruit des fanfares :

In medium meritus præconia voce citatur,
Præbet iter populus, constrepuêre tubæ.

Un jeune enfant, richement costumé, remettait à l'élu son prix, en l'accompagnant d'un distique flatteur :

Cum gemino versu librum puer aureus offert,
Palmifer accepto munere dives abit [2].

Le nombre des prix n'était pas aussi considérable que de nos jours. On comptait, en Rhétorique, un prix de catéchisme, un premier et un second prix de discours latin, de vers latins, de discours grec, de vers grecs, de version latine; en seconde, les mêmes prix, excepté les prix de vers grecs; en troisième, un prix de catéchisme, un premier et un second prix de thème latin, de vers

1. Dans les programmes latins, on lit : « Tragœdia dabitur in theatrum Henrici magni collegii S. J. ad solemniorem præmiorum distributionem. » — Dans les programmes français : « Tragédie qui sera représentée sur le théâtre du collège royal de Henry-le-Grand pour la distribution des prix. » — Quand la tragédie est remplacée par une séance de classe, le programme se termine par ces mots : « Has exercitationes excipiet solemnis præmiorum distributio. »

2. *Fasti Rhotomagenses*, par H. Grisel.

latin, de thème grec, de version latine ; en quatrième, un prix de catéchisme, un premier et un second prix de thème latin et de version latine ; en cinquième et en sixième, un prix de catéchisme, un premier et un second prix de thème latin. Dans ces trois dernières classes, on accordait encore, mais rarement, un troisième et même un quatrième prix [1]. Pas de prix de sagesse, d'excellence, d'histoire, de diligence, de géographie, de mathématiques, de discours français, de narration française, d'orthographe, d'analyse. Le prix de version latine n'est donné que dans le XVIIIe siècle [2]. Jamais de prix en philosophie [3]. Outre les prix accordés dans chaque faculté, il y avait encore des accessits, rarement plus de trois. Grisel a consigné cet usage dans ses vers :

Ille quidem primus donatur et alter ab illo ;
Deindè propinquantes assonuere duo.

1. V. le *Palmarès* de 1748 aux *Pièces justificatives*, n° IX.

2. Le *Ratio* ne fait pas mention de la version latine, mais il dit : « Dans chaque classe, on pourra augmenter ou diminuer le nombre des prix, suivant le plus ou moins grand nombre d'élèves, en s'attachant toujours avant tout à la prose latine. » (Leges præmiorum, 1°.)

3. En philosophie, le professeur délivrait à l'élève une attestation constatant qu'il avait fait un an, deux ans de philosophie. Voici le modèle qu'on suivait à La Flèche et dans quelques collèges, du moins au XVIIIe siècle : « Ego infrà scriptus professor philosophiæ in regio collegio Flexiensi Societatis Jesu fidem facio Dominum *Xaverium* diœcesis *Cenomanensis* assiduè in philosophiâ per (unum,duos aut tres annos) audiisse, scilicet à mense..... anni..... usque ad mensem..... anni..... eumque solita scholæ munia diligenter obiisse. In quorum fidem has ei litteras manu propriâ subscriptas et Rectoris collegii sigillo munitas dedi. » — Suivent la signature et le cachet du Recteur. Cette attestation était souvent manuscrite, quelquefois imprimée. Dans quelques collèges, à Colmar, par exemple, on la donnait à tout élève qui passait d'une classe à une autre.

V. aux *Pièces justificatives*, n° X, trois autres modèles d'attestation.

La liste des lauréats était imprimée sur une grande feuille qu'on affichait, après la distribution, dans la salle des *Actes*.

Cette fête scolaire avait lieu ordinairement dans le courant du mois d'août, comme il est facile de s'en convaincre par les programmes de séances, les palmarès et les attestations manuscrites du Préfet des études sur la première garde blanche des livres de prix. L'attestation, signée du Préfet et munie du sceau du collège, indique la nature du prix, le nom du lauréat, le nom du donateur et le jour de la distribution. Des dates sans nombre que nous connaissons, la plus avancée est du 11 juillet 1760, et la plus reculée, du 14 septembre 1609.

Les prix étaient donnés avec la plus grande équité. « Ni la partialité, ni la fraude, dit Grisel, ne pouvaient se glisser dans le concours. Voici, en effet, la forme suivie. Les jeunes gens faisaient leurs compositions, séquestrés et en l'absence de leur professeur; un maître étranger à la classe dictait le sujet du concours. Il était interdit d'écrire son nom sur la copie; on y inscrivait une devise, et le nom était mis sous pli cacheté. Trois correcteurs discutaient les compositions et les classaient suivant leur mérite; ils ne connaissaient les noms des concurrents que par l'ouverture du pli cacheté, après avoir achevé leur travail [1]. »

Les prix étaient de beaux ouvrages, ordinairement des

1. Nescio quis : « possunt, dixit, favisse magistri;
Præmia dant caris, quum voluêre, suis. »
Parce quidem, reddo; dare non dependet ab illis,
Accipe quo soliti sint statuisse modo.

in-quartos et des in-folios, richement reliés, dûs à la libéralité de quelque haut et puissant bienfaiteur. Ces livres, dorés sur tranche, avec des dorures sur les plats, des fleurs de lys et les armes du donateur, portent toujours sur le premier feuillet, servant de garde, l'attestation du prix obtenu avec la signature du Préfet et le timbre du collège [1]. La Bibliothèque du collège de La Flèche et celles du Mans et de Laval possèdent plusieurs

Inclusi juvenes scribunt, absente magistro,
Et dictante alio; sic dolus omnis abest.
In chartâ vetitum est proprium subscribere nomen :
Dictum supponunt, altera nomen habet.
Impresso quæ nomen habet munita sigillo est :
Crede mihi, caste res solet ista geri.
Discutiuntque datas ignoto nomine chartas
Tres simul, arbitrio præmia danteque suo.
Nomina victorum chartis patuêre solutis.
Dic, rogo, quæ possent præmia fraude capi?

H. Grisel.

1. Voici un modèle de cette attestation : « Ego infra scriptus studiorum Præfectus collegii Henrici magni Flexiensis S. J. testor ingenuum adolescentem Ludovicum, hoc volumen in Rhetoricâ in secundum græci carminis præmium meritum et consecutum fuisse, eruditorum æstimatorum judicio, et in ejusdem collegii theatro fuisse appellatum liberalitate et munificentiâ christianissimi regis Ludovici decimi quarti perpetui agonotheta, 19 augusti 1667. » — Suit la signature du Préfet. Au-dessous de la signature, est collé un petit timbre sec, ayant au centre le monogramme I H S avec trois clous au-dessous; et sur le pourtour on lit : Rect. colleg. Flexiens. Societ. Jesu.

Parmi les ouvrages donnés en prix, signalons les suivants : Divi Gregorii Nazianzeni opera, Parisiis, 1531. — Omnia Basilii magni opera, Basileæ, 1562. — Œuvres spirituelles du P. Louis de Grenade, Paris, 1662. — Florigerium omnium græcorum poetarum epigrammatum in septem libros. — Valerii Martialis epigrammaton libri omnes. — G. Joannis Vossi Rhetorices, Lugduni, 1627. — Publii Virgilii Maronis opera. — Annales Ecclesiastici. — Œuvres de saint Bernard, Paris, 1622. — Magni Aur. Cassiodori senatoris opera, Parisiis, 1588. — Horatii Tursellini Romani è Societate Jesu, Lauretanæ historiæ libri quinque, Rothomagi, 1612. — Onosandri strategicus, sive de imperatoris institutione, Parisiis.

échantillons de ces prix. La plupart sont aux armes du Roi de France : car Louis XIV, *par arrêt du Conseil d'État, à la date du 28 janvier 1653, avait ordonné que dans les états de la Généralité de Tours, sous le chapitre de dons et aumônes, il serait employé par chaque an la somme de 400 ₶, laquelle serait délivrée au Recteur ou au Procureur du collège de La Flèche pour la distribution des prix* [1].

On peut citer, parmi les autres donateurs de prix, Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne, Claude de Breta-

1599. — M. Accius Plautus ex fide atque auctoritate complurium librorum, Lugduni, 1606. — Forilegii Magni seu Polyantheæ J. Gruteri, Argentorati, 1642. — Lexicon græco-latinum J. Frellonii, Lugduni, 1550. — Dyonisii Lambini Monstroiensis regii professoris in Horatium Flaccum commentarii, 1577. — Pausaniæ accurata græciæ descriptio à G. Xulandro Augustano cognita diligenter, *Francfort*, 1583. — Opera Cornelii Taciti et Velleii Paterculi. — Histoire de Malte avec les Statuts et les Ordonnances de l'Ordre, traduction, Paris, 1659. — Abrégé de la philosophie en fables, par Louis de Lesclache. — Histoire de France du P. Daniel. — S. Theophilacti institutio regia. — Rhetorices contractæ sive partitionum oratoriarum Libri V. — Lexicon græco-latinum Rob. Constantini. — Les Œuvres de Lucain, Tite-Live, Quintilien, etc..., sont souvent données en prix, ainsi que les poésies du P. Mambrun, du P. Vanière, du P. Rapin, etc... En 1715, un élève de troisième, Jacques Boutard, qui se fit depuis capucin, reçut pour premier prix de version latine, la *Liberté de la langue françoise dans sa pureté*, par Scipion Dupleix. — Que les temps sont changés ! Que diraient nos modernes lauréats, s'ils recevaient en prix des ouvrages grecs ou même latins !

1. Voir le *Recueil du P. Jésuite* (Bibl. de La Flèche).

A partir de 1653, on trouve sur le titre des programmes de distributions de prix : *Rege christianissimo agonotheta*, ou bien, *prix fondés à perpétuité par Sa Majesté;* et sur les palmarès : « Præmia ex liberalitate et munificentiâ regis christianissimi Ludovici magni agonothetæ perpetui. »

L'*Agonothète* désigne simplement le personnage qui fait les frais des prix distribués aux élèves. Les armes de l'Agonothète étaient mises sur les plats du volume, et l'attestation du préfet portait le nom du donateur précédé de cette mention : *Liberalitate et Munificentiâ.*

gne, comte de Vertus, de Nicolay, président de la Cour des Comptes, Torquati, baron de Vassé, Louis de la Valette, archevêque de Toulouse, de Rohan, prince de Guéménée, Jean de la Caille, Jacques Claude, comte de Kergorlay, François de Savonnières, seigneur de la Bretesche, etc...

Les élèves ne partaient pas en vacances comme aujourd'hui après la distribution des prix :

> Post hæc discipulis hoc mense examina ponunt
> Anno quo faciant his abeunte gradum [1].

Ils subissaient auparavant un examen sur les matières étudiées dans l'année. Cet examen décidait de leur *passage* dans la classe supérieure; aussi on l'appelait *examen de passage,* et l'écolier qui sortait avec honneur de cette épreuve, *faisait le pas, faciebat gradum.* Le premier élève de chaque classe était seul dispensé de l'examen. La forme de cet examen de passage est tracée dans le *Ratio,* et le poëte historien, Hercule Grisel, nous en a laissé une description détaillée [2].

Il comprend deux parties, l'*écrit* et l'*oral.*

1. *Fasti Rhotomagenses,* par H. Grisel.

2. Præfecto examen committitur : omnibus ille
Materiam dictat classibus ; indè sedet
Adsciscitque duos; pueri stant ordine septem,
Sæpè decem; pallet turba pusilla metu.
Viderit hunc classis primus tenuisse sedendo ?
Certior ille gradus nulla rogatus abit.
Libera sunt tribus his suffragia, præ duo pollent,
Post precibus nullis debet adesse locus.

Le Préfet des études prenait la direction de l'examen. Il dictait le sujet de composition dans toutes les classes, et, l'épreuve écrite terminée, l'oral commençait. C'est lui-même qui le présidait avec deux assesseurs ; il pouvait se faire remplacer. Les élèves se présentaient sept par sept et quelquefois dix par dix [1]. Les philosophes et les rhétoriciens ne subissaient pas d'examen.

Un usage intéressant, que malheureusement nous avons laissé se perdre, existait alors. A cette époque de l'année, chaque professeur dressait une liste alphabétique de tous ses élèves ; et, à la suite de chaque nom, une notice individuelle indiquait l'âge de chacun, ses qualités morales et intellectuelles, le résultat de ses examens. Ces notes étaient l'application de la règle 38e des professeurs des classes inférieures [2]. On trouvait là comme les archives du collège. Ces notices avaient un caractère tout confidentiel, et c'est ce qui nous explique la crudité de cer-

1. La matière de l'examen oral était prise dans les préceptes et les auteurs étudiés pendant l'année. La composition écrite avait quelquefois lieu avant la distribution des prix.

2. « Professor catalogum discipulorum alphabeti ordine conscriptum præfecto tradat... In eo autem catalogo quamplurimos discipulorum gradus distinguat, videlicet, *optimos*, *bonos*, *mediocres*, *dubios*, *retinendos*, *rejiciendos*, quæ notæ numeris significari possent, 1, 2, 3, 4, 5, 6. »
H. Grisel parle de ces notices individuelles dans ses *Fastes* ; et ce qu'il en dit est en tout identique aux prescriptions de la règle trente-huitième du *Ratio* :

Unius indiculum scripsit cujusque magister.
Multiplici, quis sit, disposuitque nota.
Sunt ea simplicibus numerorum expressa figuris,
Est quæque hoc melior, quo valet ipsa minus.
Hic patria, hic ætas, tum quaque in parte valentes
Quam fuerint, non est, ut velit ille, favor.

taines observations que l'histoire a enregistrées. A Dijon, le professeur de Crébillon, Père, lui donna cette note : *Puer ingeniosus, sed insignis nebulo.* Ces documents devaient être exclusivement communiqués à ceux qui, par leur charge, se trouvaient en relation avec les différentes classes d'élèves. Ils ont presque tous disparu, et leur caractère confidentiel explique suffisamment cette disparition : comme ils pouvaient être compromettants pour certains noms, les Jésuites, avant leur dispersion, les détruisirent impitoyablement. Deux seulement, à notre connaissance, ont échappé au sort commun, et les deux appartiennent au collège de Caen, connu sous le nom de collège du *Mont* [1].

1. La Bibliothèque nationale, à Paris, possède ces deux documents, fonds lat., nos 10,990 et 10,991. — Monteil (*Histoire des Français*, t. IV, p. 374), prétend avoir 38 cahiers semblables à ceux-ci et venant du même collège pour les années entre 1645 et 1721.

Les deux documents que nous étudions sont deux catalogues complets de tous les élèves du collège du Mont pour les années 1677 et 1692. Ils sont sans titre et sans date. Ce n'est qu'en étudiant le texte avec soin qu'on parvient à savoir qu'il s'agit du collège de Caen. L'année 1677 nous est révélée accidentellement par le professeur de quatrième, qui a mis en tête de sa classe : *Quartanorum catalogus an. Dom.* 1677, 9d *septembris.* L'année 1692 nous est donnée dans l'autre cahier par le professeur de logique : *Catalogus logicorum an.* 1692. Le nom du collège n'est pas aussi facile à découvrir : on le trouve tout-à-fait en passant et comme par hasard. En 1677, le professeur de quatrième dit d'un de ses élèves en signalant ses absences de classe : *Abfuit* 15 *ante finem diebus, agens Cadomi.* Le professeur de rhétorique de 1692 dit d'un de ses élèves : *A Paschate non venit Cadomum.*

Quoique faits à des époques différentes et à quinze ans de distance, ces deux cahiers ont entre eux des traits de ressemblance. Ils ont matériellement la même forme, les mêmes divisions, les mêmes titres d'observations.

Chacun de ces cahiers contient la liste des élèves de chaque classe et par ordre alphabétique, depuis la sixième exclusivement jusqu'à la philosophie inclusivement. Mais le cahier de 1677 donne cette liste dans

Grâce à l'uniformité des méthodes suivies dans les collèges de la province de Paris, les *notices individuelles* de Caen et les *fastes* de Rouen vont nous éclairer sur la manière dont les cahiers de notes de La Flèche étaient rédigés.

Les notes des professeurs réunies formaient un cahier par année. Ce cahier est divisé par une série de colonnes verticales portant chacune son titre. La première colonne, à gauche, est consacrée dans toutes les classes à recevoir les noms de tous les élèves d'une même classe dans l'ordre alphabétique des noms de baptême. En tête de la colonne, on lit le nom de la classe : *Logicorum nomina*, *Primæ nomina*, etc...

Le nombre des colonnes suivantes varie selon les objets d'observation. En philosophie, ils se réduisent à quatre, placés sous ces titres : *Ingenium, Frequentia, Mores, Eruditio*. On constatait ainsi le talent de chaque élève, son assiduité, sa conduite et ses progrès.

Pour les autres classes, les titres d'observations sont au nombre de dix. Afin de grouper devant chaque nom d'élève les observations qui le concernent, on consacrait à ces notes le verso de chaque feuille et le recto de la

l'ordre et avec les titres suivants : *Physique, logique, première, seconde, troisième, quatrième, cinquième*. Le cahier de 1692 suit l'ordre inverse, il commence par la *cinquième*.

Il n'est fait aucune mention des élèves du cours de théologie ; en raison de leur vocation, ils formaient une catégorie à part.

Comme l'examen venait après la distribution des prix, quelques professeurs indiquent dans leurs notes les prix et les accessits que certains élèves ont remportés. D'autres signalent ainsi l'absence de quelques élèves : *Post tragœdiam abiit*.

Dans les deux documents, le cadre et les titres sont imprimés.

Voir aux *Pièces justificatives* deux modèles de cahiers de notes. n° II.

suivante. Les dix titres sont inscrits au haut de chaque colonne dans l'ordre suivant : *Etas et ingenium, Tempus scholæ, Mores et frequentia, Soluta oratio* [1], *Stricta oratio* [2], *Græca* [3], *Præcepta, Judicium præceptoris* [4], *Judicium examinatorum* [5], *Ultima censura* [6].

En quatrième et en cinquième, les titres sont légèrement modifiés : *Etas, Tempus scholæ, Mores, Soluta oratio, Præcepta, Ingenium, Frequentia, Judicium præceptoris, Judicium examinatorum, Ultima censura.* Malgré l'absence de titre pour le grec en quatrième, on voit par plusieurs remarques insérées, dans les cahiers de Caen, à la colonne des *Préceptes*, qu'on étudiait dans cette classe les éléments de la grammaire grecque [7].

Chaque professeur inscrivait le nom de ses élèves et les observations comprises dans les huit premières colonnes [8]. Le préfet des études se réservait les deux

1. Discours ou thème latin. — 2. Vers latins. — 3. Devoirs grecs. — 4. Jugement du professeur. — 5. Jugement des examinateurs. — 6. Résultante des notes des examinateurs.

7. A Caen, dans la classe de cinquième, le titre *Præcepta* est remplacé en 1692 par celui de *Loca* (*places*). Dans cette colonne, le professeur indique si l'élève est parmi les premiers ou les derniers de son cours, s'il a été dans les charges, c'est-à-dire empereur, consul, sénateur, chevalier, décurion ou édile.

8. L'étude des deux cahiers de Caen donne lieu à de curieuses remarques. La liste de chaque professeur comprend tous les élèves qui ont paru en classe dans le courant de l'année, n'auraient-ils été présents qu'un seul jour. Or, dans quelques classes, on trouve 22 élèves de moins à la fin de l'année qu'au commencement. Les différences d'âge entre les élèves d'une même classe offrent souvent de singuliers contrastes : ainsi, en 1677, on voit en rhétorique des élèves de 13 ans et de 30; en seconde, des élèves de 13 et de 20 ans; en troisième, des élèves de 10 et de 20 ans; en quatrième, des élèves de 10 et de 18 ans ; en cinquième, des élèves de 9 et de 17 ans. Ceux qui redoublent leurs classes sont nombreux : en 1677, on en trouve 12 en rhétorique,

dernières colonnes, celle des *examinateurs* où il mettait leurs suffrages, et celle de la *censure* où il notait la résultante de ces suffrages.

Les suffrages des professeurs et des examinateurs étaient exprimés par les lettres A, M, D, *ascendat, maneat, dubius* [1]. La résultante, faite par le préfet des

37 en troisième, 23 en quatrième et 34 en cinquième; et en 1692, 12 en rhétorique, 42 en troisième, 10 en quatrième et 12 en cinquième. En 1677, un élève de rhétorique exerce la fonction de *versor, balayeur;* en 1692, un élève de quatrième, âgé de 18 ans, est en même temps *versor* et *corrector*. Ces deux fonctions donnaient droit à une rétribution pécuniaire. Des élèves ont des notes excellentes, d'autres en ont de très mauvaises. En voici quelques-unes de ces dernières : *vix potest cogi ad deponenda peccata, versipellis et subdolus, nequam, pessimus, nebulo impudens, insigni pigritia, nebulo insignis et impudentissimus, mores maximè mali, insignis impudentiæ, vilis homo et nullius animi, impius, non confessus est toto anno.*

En parcourant les notes de l'examen oral, on est frappé de voir un si grand nombre d'élèves s'en exempter : ils forment quelquefois le tiers de la classe.

Tous les 15 jours, il y avait un concours ou une composition entre les élèves d'une même classe. Le premier portait le titre d'*imperator;* puis venaient, suivant les numéros d'ordre, les *dictateurs*, les *consuls*, les *tribuns*, les *sénateurs*, les *chevaliers*, les *décurions*, les *édiles*. Ainsi un élève de troisième a cette note : *fuit consul solutæ orationis*. Les dix derniers dans les compositions étaient classés dans les *décuries : in decuriis ferè semper, nunquam extrà decurias*. Par opposition aux décuries, on disait : *inter dignitates;* il y avait les *dignitates majores* et les *dignitates minores*. Nous avons précisé ailleurs les fonctions et les privilèges de chacune de ces dignités. Les philosophes ne concouraient jamais : ils avaient comme épreuves du talent les *répétitions*, les *menstruales* et les *actes*.

Il y avait un prix de *mémoire* dans les classes inférieures, même en troisième. En 1692, un 1er accessit de mémoire est donné à un élève de troisième qui a récité tout le catéchisme sans faute, et un autre accessit est accordé à un élève de la même classe qui a récité, outre les matières de l'examen, les Églogues, les Géorgiques, les six premiers livres de l'Énéide et *multa alia*.

Au collège de Rouen, on donnait également des prix de mémoire.

1. *Ascendat*, que l'élève monte dans la classe supérieure; *Maneat*, qu'il reste dans sa classe; *Dubius*, il est douteux, il y a doute s'il doit redoubler ou monter.

études, s'exprimait aussi par une de ces lettres. L'élève qui avait pour résultante D, subissait un nouvel examen à la rentrée des classes, s'il voulait passer à la classe supérieure [1].

Les notes du professeur (Judicium præceptoris), en dehors de celles de l'examen, sont brèves et en latin, quelquefois en chiffres ou en lettres [2].

Le préfet des études proclamait dans chaque classe le résultat des examens avant le départ pour les vacances. « Les uns l'entendaient avec joie, dit Grisel, les autres en versant des larmes ; d'autres s'éloignaient avec tristesse, parce que leur sort restait incertain : »

Qui fecere gradum præfecti voce citantur;
Hæc ille in medià nomina classe citat.
Hos videas lætos, at qui mansère, madentes
Sunt lacrymis; dubiis mæror in ore sedet.

1. Le préfet des études pouvait, de sa propre autorité, faire passer dans une classe plus élevée l'élève *douteux*, sans exiger de lui un nouvel examen : « In dubiis, dit le *Ratio*, ratio ætatis, temporis in eâdem classe positi, ingenii ac diligentiæ habenda erit. » (Reg. 23e præf. stud. inf.)

2. A = très bien ; B = bien ; Me = médiocre ; Ma = mal. — 1 = très bien ; 2 = bien ; 3 = médiocre.

Dans le cahier de Caen de 1677, la plupart des notes des professeurs sont exprimées par des chiffres. Au contraire, dans le cahier de 1692, on ne trouve guère que des lettres et des observations en latin.

Ces mêmes cahiers nous apprennent que les deux principales punitions étaient les *verges* et *l'expulsion*. On y signale des élèves de 18 ans condamnés à recevoir le fouet. La police elle-même infligeait ce châtiment aux écoliers qu'elle surprenait causant du désordre le soir dans les rues de la ville. L'insolence, l'insubordination, la révolte sont les cas les plus fréquents de renvoi.

Dans certains collèges, le préfet des classes délivrait à chaque élève une *attestation* signée, pour passer d'une classe à une autre. (V. aux *pièces justificatives*.) Cette attestation se donnait principalement en philosophie, et remplaçait l'examen de *passage*. On trouvera aux pièces justificatives, le modèle d'une attestation imprimée, délivré à La Flèche en 1730.

Les vacances s'ouvraient après les examens, mais pas en même temps pour toutes les classes. On donnait la liberté aux rhétoriciens vers le milieu de septembre, un mois avant la rentrée des classes, qui avait lieu à la Saint-Luc, *in Lucalibus,* ou aux environs de la Saint-Luc : *Rhetoras in medio mos est septembre vacare* [1]. Les humanistes partaient huit jours après les rhétoriciens; les troisièmes avaient deux semaines, et les autres classes, huit jours de vacances. Aussi les départs s'échelonnaient du milieu de septembre au huit octobre [2]. Telles furent les habitudes dans le courant du XVIIe siècle ; le siècle suivant apporta un léger changement aux dates des vacances : toutes les classes inférieures se fermèrent à la fin de septembre.

Cependant le pensionnat de La Flèche ne se vidait jamais complètement. — Il restait toujours quelques élèves pendant les vacances, la plupart de pays étrangers. Quelques-uns employaient la plus grande partie des vacances de Pâques et de la fin de l'année, à voyager sous la conduite d'un ou de deux Pères [3] ; les autres occupaient leur temps, le plus agréablement possible, soit au collège, soit aux environs de la ville, soit à la Suette.

1. H. Grisel : *Fasti rhotomagenses.*

2. Reg. Prov. 37^a : « Rhetorica mense vacet, humanitas tribus hebdomadis, suprema grammaticæ duabus, una tantum reliquæ. » (*Rat. stud.*) — Les philosophes avaient au moins *un* au plus *deux* mois de vacances. (*Ibid.*)

3. V. aux *Pièces justificatives*, n° XI, deux voyages faits en 1699, le premier à Richelieu pendant les vacances de Pâques, le second en Bretagne au mois de septembre. Ils sont racontés par un des excursionnistes, de Herbais de la Hamaide, et conservés à la bibliothèque de Tours, Mss. 2e série n° provisoire 183.

Suette est un petit bourg à six lieues de La Flèche. Il y avait là autrefois un Prieuré, appartenant aux Jésuites, et où les pensionnaires venaient se distraire pendant les grandes vacances. « Ils s'y rendaient à tour de rôle, par bandes de 18 à 20, avec un Père Jésuite pour les gouverner, deux ou trois valets pour les servir. Chaque bande y passait huit jours. On les y conduisait à cheval et on les ramenait de même. Ils donnaient vingt-cinq sols par jour et faisaient là assez bonne chère. Les frais extraordinaires étaient encore de quelques livres pour les chevaux, cuisiniers et servantes [1]. »

Terminons ce chapitre par le tableau curieux que Monteil fait [2] des moyens d'émulation employés par les Jésuites dans leurs collèges : « Les Jésuites réveillaient l'émulation par des distinctions; par des bancs de chevaliers, de sénateurs; par les magistratures, les dignités de tribun, de consul, d'empereur ; par les joutes hebdomadaires; par des croix [3] ; par le concours des compositions; par les affiches des bonnes pièces en vers et en prose, par les tableaux d'énigmes exposés sur la porte des classes ; par les plaidoiries solennelles entre élèves ; par les thèses avec gravures, les thèses sur satin; surtout par les exercices littéraires, les petites distributions d'estampes signées, les grandes distributions des prix au son des trompettes, tantôt précédées, tantôt suivies de

1. V. aux *Pièces justificatives*, n° XI, le voyage en Bretagne, *vers la fin*.

2. *Histoire des Français*, IV, p. 374.

3. Nous ignorons d'après quelles données Monteil parle de cet usage des *Croix* comme distinctions. Nous n'en avons pas trouvé de trace dans les anciens collèges.

comédies, de tragédies, de ballets, etc. » Pour compléter ce tableau, il importe d'ajouter que dans le courant de l'année on distribuait de temps à autre des prix : une déclamation parfaite, un rôle bien joué, une danse heureusement exécutée, l'explication en public d'un auteur classique, la récitation d'une partie notable d'un auteur grec ou latin, une œuvre littéraire de mérite, toutes ces choses méritaient une récompense et recevaient souvent un prix donné au concours. Dans un de ces concours, Pierre Corneille remporta en troisième le second prix de vers latins.

C'est ainsi que les Jésuites stimulaient et soutenaient le zèle de leurs élèves. Ces moyens d'émulation ne sont pas, comme leurs ennemis le prétendent, des *concessions dangereuses faites à la vanité*[1], mais des encouragements qui tiennent en éveil la bonne volonté de l'écolier et facilitent singulièrement l'œuvre laborieuse de l'instituteur.

1. *Le Collège de Rouen*, par A. Gautier, ancien professeur du Lycée Corneille.

CHAPITRE III

ACTION RELIGIEUSE EN DEHORS DU COLLÈGE. — CONGRÉGATION DES OUVRIERS. RETRAITES ET PRÉDICATIONS. — MISSIONS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.

Le collège de La Flèche se trouva mêlé à la plupart des questions religieuses qui passionnèrent le XVIIe et le XVIIIe siècles. Une lettre du P. de Sesmaisons en fut l'occasion.

Pierre de Sesmaisons, né à Nantes en 1588, d'une famille noble qui subsiste encore, était entré dans la Compagnie de Jésus le 2 octobre 1607. Rybeyrète dit *qu'il illustra la Société de Jésus autant par sa science que par sa haute vertu* [1]. Religieux d'une grande distinction et d'une bonté exquise, il se fit aimer de tous ceux qui l'approchèrent. Il excella dans la connaissance de la théologie morale.

Il professait la morale à La Flèche, quand la marquise

1. « Societatem doctrinâ suâ non minus quam singulari virtute plurimùm illustravit, nostris et externis charissimus semper. Theologiam moralem apprimè calluit. » (Script. Prov. Franciæ, mss. P. Rybeyrète). — Le P. de Sesmaisons enseigna la physique à La Flèche en 1626, puis la théologie morale jusqu'en 1635. Il mourut à Paris le 3 octobre 1648.

de Sablé, se mit sous sa direction, durant un séjour qu'elle fit dans le Maine. Magdeleine de Souvré, fille du gouverneur de Louis XIII, avait épousé Philippe-Emmanuel de Montmorency-Laval, marquis de Sablé. Formée à la piété par le P. Coton depuis sa plus tendre enfance, elle ne crut pas, une fois mariée, devoir rien retrancher de ses dévotions, et, avec l'approbation de son nouveau directeur, elle communia tous les mois *comme faisaient les personnes de qualité qui étaient un peu réglées.* « La princesse de Guéméné qui communiait bien plus rarement, parce qu'elle était dans la conduite de Port-Royal, s'avisa de critiquer les communions de la marquise, trop fréquentes pour une personne du monde : elles étaient amies l'une de l'autre, et toutes deux les plus considérables de la cour, la princesse par son rang et sa beauté, la marquise par son esprit, cet esprit juste et sensé qui apprend à vivre et qui rend les personnes raisonnables par dessus toutes choses. La marquise alla sans perdre de temps, avertir son confesseur que cet avis regardait plus qu'elle ; car c'était à la direction des Jésuites à qui on en voulait et qu'on attaquait indirectement. Le confesseur, pour soutenir sa direction, donna à la marquise de quoi défendre sa conduite. C'était un extrait du livre de Molina, Chartreux, où le savant homme établit les règles de la *Fréquente Communion* [1]. »

La marquise de Sablé confia le manuscrit du P. de Sesmaisons à la princesse de Guéméné, qui le mit aussitôt entre les mains du docteur Arnaud. Celui-ci, qui

1. *Mémoires du P. René Rapin*, de la Compagnie de Jésus, par Léon Aubineau, 1er vol. pp. 29 et 30.

travaillait depuis longtemps sur ce sujet, *arrangea ce qu'il avait préparé,* et *composa le livre de la* FRÉQUENTE COMMUNION, *dans lequel il suit pied à pied l'écrit du Jésuite pour le réfuter.* Le bruit se répandit aussitôt *que ce livre allait paraître sous le titre de réfutation de l'écrit du P. de Sesmaisons.* La marquise de Sablé l'apprit, et *alla sur l'heure trouver la princesse de Guéméné pour s'en plaindre* [1]. Malgré ses réclamations et ses démarches, l'ouvrage parut et eut grand succès : quinze prélats l'approuvèrent.

Le P. de Sesmaisons venait d'être envoyé de La Flèche à Paris, pour y exercer les fonctions de Père spirituel à la maison professe. Il ne pouvait laisser passer sans mot dire le livre d'Arnaud et répondit par les *Remarques judicieuses sur le livre de la Fréquente Communion.* Arnaud, du moins, lui attribue cet opuscule.

Il semble que la controverse eût dû en rester là ; il n'en fut rien. L'ouvrage d'Arnaud *fut le premier étendard sous lequel la cabale commença à se former en France* [2]. Les beaux esprits le louèrent à outrance, les femmes le propagèrent ; dans l'Ouest, surtout dans le Maine et l'Anjou, il fut répandu à profusion. Le P. Jérôme Séguin, professeur de théologie à La Flèche, l'attaqua avec vigueur dans plusieurs écrits, mais ses livres en latin ne furent lus que des lettrés [3].

1. *Mémoires du P. René Rapin,* 1er vol. pp. 29 et 30.

2. *Mémoires du P. René Rapin,* p. 36.

3. Jérôme Séguin, né à Paris en 1607, reçu dans la Compagnie le 7 septembre 1625, mort à Paris le 29 octobre 1655, était le frère du premier médecin de la Reine. Il fut, pendant près de douze ans, à

La principale attraction de l'hérésie nouvelle était dans la sévérité même de sa morale et dans le mystère inquiétant de sa doctrine sur la grâce : en détruisant la foi par l'indifférence, et la pratique religieuse par la surcharge des devoirs, elle causa dans le pays de profonds ravages.

Un ouvrage qui fit grand bruit à cette époque, l'*Aurelius*, n'avait pas peu contribué au succès de la *Fréquente Communion*. On sait quelle en fut l'origine. Urbain VIII ayant envoyé Richard Smith en Angleterre, avec le caractère d'évêque de Chalcédoine, les Réguliers se plaignirent du trouble qu'il apportait à l'exercice de leurs fonctions. Il s'en suivit une sorte de schisme parmi les catholiques de ce royaume. Profitant habilement de la division survenue entre Richard Smith et les Religieux anglais, l'abbé de Saint-Cyran se posa en défenseur du Prélat, et, sous le pseudonyme de *Petrus Aurelius*, il fit paraître, de 1632 à 1635, les différentes parties d'un livre, où il malmenait fort les Jésuites, en même temps qu'il émettait des propositions notablement empreintes de Richérisme. A la même époque, François Hallier, Docteur de la Maison et Société de Sorbonne, alors l'homme du Docteur Jean Filesac, mais depuis l'adversaire déclaré des Jansé-

partir de 1641, professeur, à La Flèche, de philosophie et de théologie. Rybeyrète dit de lui : « Philosophiam theologiamque multis annis summâ cum ingenii laude docuit. Laboris patientissimus, in defendendâ ecclesiâ zeli ardentissimi, quod testantur eâdem causâ conscripti ab eo libri. » — Il a composé plusieurs ouvrages contre le Jansénisme, tous pendant son séjour à La Flèche. Signalons les deux principaux : « *Causæ commotionis in Galliâ* adversus librum de frequenti communione excitatæ. Flexiæ, ap. Griveau et Laboe, 1647 ; » — « *Analysis posterior libri de frequenti communione*. Opus nunc denique necessarium ad pseudoversionem libri de frequenti communione, qui modo in lucem prodit latinitate donatus, redarguendum. Flexiæ, typis Gervasii Laboë, 1647. »

nistes, publia deux livres, tous deux hostiles aux Jésuites, le *Vindiciæ in Spongiam,* et un traité des *Élections* et des *Ordinations.*

Le but de ces ouvrages était d'égaler les évêques au Pape et les curés aux évêques, de donner au peuple et aux princes une part dans l'élection des Pontifes, de mettre l'autorité souveraine de l'Église, non dans le chef, mais dans le corps.

En 1635, l'Aurelius *fut réimprimé par les soins du clergé pour la défense des Évêques* [1]. Les Curés de Paris, et, à leur instigation, les Curés de province, furent les plus ardents propagateurs d'une doctrine qui leur conférait des droits épiscopaux et les défendait contre leurs soi-disant adversaires, les Réguliers. Quant aux Évêques, qui patronnèrent l'*Aurelius* ouvertement ou en secret, *ils furent engagés plus tard à donner leur approbation au livre de la* FRÉQUENTE COMMUNION *par les sollicitations de la cabale, auxquelles ils ne purent résister...; ils furent comme embarqués, malgré eux, à avoir du moins de la considération pour l'auteur et pour sa doctrine, quoiqu'ils n'en fussent pas tous persuadés* [2].

Le P. Cellot professait l'Écriture-Sainte à La Flèche, quand éclata en France, contre le Pape et contre les Réguliers, la guerre sourde et hypocrite, dont Saint-Cyran était le secret instigateur. L'*Aurelius* et les deux livres du docteur Hallier ne pouvaient rester sans réponse. Le P. Cellot se chargea de la faire. Il ramassa immédiate-

1. *Mémoires du P. René Rapin*, p. 42.

2. *Mémoires du P. René Rapin*, ibid.

ment les matériaux d'un grand ouvrage, et, afin d'attaquer l'ennemi de front et sur son propre terrain, il prit pour titre *De Hierarchia et Hierarchis,* les adversaires ayant toujours à la bouche les mots de *Hiérarchie* et de *Hiérarches.* Son travail était presque terminé, quand il fut nommé Recteur du collège de Rouen au mois d'octobre 1637. Là, un évènement de peu d'importance, mais qui faillit prendre les plus grandes proportions, lui suscita toute une suite d'ennuis. L'archevêque de Rouen, François de Harlay, venait de publier un *Mandement* et un *Manuel* où il disait que *ceux qui manqueraient à la messe de paroisse trois dimanches consécutifs, sans excuse légitime, et ceux qui défendraient d'y aller, seraient excommuniés.* Le P. Beaumer blâma ce passage dans un discours prêché à l'église de Saint-Ouen. Grande fut, à ce qu'il paraît, la colère de l'archevêque : il porta plainte au Roi contre le prédicateur, et Richelieu exigea une réparation solennelle. Le prédicateur lut, dans l'église du collège, en présence d'un grand-vicaire et du Procureur général du Parlement, une rétractation publique des paroles prononcées à Saint-Ouen, et le P. Cellot se rendit au château de Gaillon pour présenter ses excuses à Mgr de Harlay.

L'affaire semblait terminée. Mais si nous en croyons l'auteur de l'*Histoire de l'Église de Rouen*, Richelieu ne se contenta pas de ces deux réparations : il demanda l'éloignement du P. Cellot. C'était en 1640. Le P. Cellot revint à La Flèche en qualité de Recteur.

Toutefois, pendant son rectorat de Rouen, et, malgré les occupations multiples de sa charge, il avait pu terminer et livrer à l'impression sa réponse au *Petrus Aure-*

lius. Son grand ouvrage, édité à Rouen, ne parut qu'en 1641. Il était dédié à Urbain VIII, et revêtu de l'approbation très élogieuse de quatre Docteurs, deux de la Faculté de Paris, les Pères Jacques Chappelain, Provincial des Augustins de France, et François Labbé, prieur du couvent de Rouen, et deux de la Faculté d'Angers, les Pères Philippe Gallet et Nicolas Fournier, prieur et sous-prieur de l'abbaye de Toussaint.

L'apparition du *De Hierarchia et Hierarchis* suscita une forte tempête en Sorbonne ; il fut même question de le censurer. Richelieu intervint, voulant sans doute faire oublier ainsi ses mesures de rigueur contre le Recteur de La Flèche ; il ménagea des conférences entre le Père et les Docteurs, et le résultat de ces conférences fut, non pas une rétractation, comme le prétendent quelques historiens, mais une explication sur quinze articles dont la doctrine pouvait être faussement interprétée. Le P. Cellot fit aussitôt imprimer un petit opuscule de quelques pages en deux colonnes, où, en regard des propositions incriminées, il expose nettement sa pensée [1].

Pendant ce temps, l'assemblée du clergé réunie à Mantes nommait des commissaires pour examiner le *De Hierarchiâ*, et son choix tomba sur deux amis dévoués de l'abbé de Saint-Cyran, Léonor d Estampes de Valencay [2],

1. *Biblioth. nation.*, fonds lat. Mss., n° 13,138.

2. Léonor d'Estampes de Valençay, né le 6 février 1589, fut sacré en 1621 évêque de Chartres, et transféré à Reims en 1642. Il mourut le 6 avril 1651. Créature de Richelieu, il passait pour un homme sans foi, et était souverainement décrié.

évêque de Chartres, et Henri Listolh-Maroni de Suzarre [1], évêque de Bazas, les mêmes qui, de concert avec Antoine Godeau, avaient fait décider l'impression du *Petrus Aurelius* aux frais du clergé. Ces deux nominations indiquaient assez l'esprit de l'assemblée ; aussi personne ne fut surpris lorsque le 12 avril 1641, parut la condamnation du livre du P. Cellot, comme « contenant une doctrine nouvelle, téméraire, fausse, pernicieuse et séditieuse, tendant à diminuer l'autorité du Saint-Siège, à former schisme et division dans l'Église, en soutenant les inférieurs contre les supérieurs, à confondre la hiérarchie et l'ordre que Notre-Seigneur Jésus-Christ a établis dans son Église, à renverser la discipline des anciens canons que l'auteur n'entend pas, et à mettre en mépris les nouveaux par des propositions erronées, absurdes et fausses. » Les adversaires du Jésuite ne s'en tinrent pas là. La partialité des commissaires était si connue que leur sentence, même approuvée par l'assemblée, ne pouvait que faiblement impressionner les esprits droits : une condamnation de la Congrégation de l'Index devait mieux répondre à leurs desseins. On résolut de dénoncer à Rome le livre du P. Cellot. Six propositions furent extraites du *Hierarchia* et présentées au Nonce, Ranuccio Scotti, évêque de Borgo-San-Dominico, comme favorisant les maximes gallicanes au détriment de l'autorité

1. Henri Listolh-Maroni de Suzarre, fut sacré, le 6 juin 1634, évêque de Bazas, et mourut onze ans après, le 18 mai 1645. C'est un des approbateurs du livre de la *Fréquente communion*. Il était entièrement dévoué à Port-Royal ; il livra son séminaire aux Jansénistes, et Manguelen de Beauvais en fut nommé supérieur. Voir du Fossé, *Mém.* p. 68 ; — *Le supplément au Nécrologe* de P. R., p. 638 ; — Les *N. eccl.*, an. 1741, p. 121.

du siège apostolique. L'auteur soutenait, par exemple, que le Pape n'est infaillible que lorsqu'il parle *ex Cathedrâ*. Le Nonce renvoya la dénonciation à la Congrégation de l'*index*, et, le 22 janvier 1642, le livre fut mis au nombre des ouvrages prohibés avec la note *donec corrigatur*. Le P. Cellot avait de nombreux amis à Rome. Il leur demanda ce qui avait pu déplaire aux examinateurs. La Sacrée Congrégation, paraît-il, trouvait que certaines propositions manquaient de netteté et de précision, et, pour se conformer à son désir, le Père lui adressa le 22 mai 1642 une déclaration explicative *ad majorem claritatem et abundantiam* [1]. Cette déclaration satisfit pleinement les consulteurs qui, au dire du P. Augustin Diana, un des examinateurs, n'attachaient pas une grande importance à la condamnation. Ce célèbre moraliste inséra même dans une de ses publications un éloge complet du P. Cellot et de son ouvrage, et, à ceux qui s'en étonnèrent, il répondit que la Censure ne lui interdisait pas de faire connaître son sentiment. Plus tard, quand la tempête se fut un peu apaisée, le P. Cellot publia une apologie de ses sentiments dans l'*Horarum subsecivarum*; puis il se livra à des travaux d'érudition [2] jusqu'au jour où, nommé Provincial de Paris, il dut s'occuper uniquement des intérêts de sa Province. C'est dans l'exercice de

1. Les examinateurs envoyèrent au P. Cellot la liste des articles incriminés sous ce titre : « Corrigenda in libro P. Ludovici Cellotii *de Hierarchia et Hierarchis*; quorum aliqua tolerari possunt, sed ad majorem claritatem et abundantiam declaranda sunt ut omnibus satisfiat. »

2. Voir dans la *Bibliothèque des Écrivains* des PP. de Backer, la liste des ouvrages du P. Cellot.

cette fonction que la mort le surprit le 29 octobre 1658. La Biographie universelle fait de lui ce court éloge : « Il était savant, écrivant bien dans les deux langues (grecque et latine). »

Un autre puissant jouteur, un des adversaires les plus redoutés du Jansénisme, le P. Etienne de Champs, s'était retiré vers cette époque au collège de La Flèche pour y travailler plus à loisir, dans le calme de la solitude, à un grand ouvrage qu'il méditait depuis quelque temps contre l'hérésie de Jansénius. Jusque-là il l'avait attaquée du haut de la chaire avec plus de force que de succès. Philosophe, théologien, écrivain nerveux, il eût été le digne précurseur de son compatriote Bourdaloue, s'il avait eu la voix plus sonore et le débit moins rapide. Ses supérieurs pensèrent qu'il valait mieux l'appliquer à écrire. Ils ne se trompaient pas, car sa plume rendit plus de service que sa parole ne l'eût pu faire à la cause de l'Église.

Innocent X venait, à la demande de quatre-vingt-huit évêques, de condamner cinq propositions extraites de l'*Augustinus*. Le P. de Champs, qui dans le cours de ses prédications avait déjà composé plusieurs ouvrages, mais sans les signer, contre le Jansénisme, jugea le moment venu de l'attaquer à découvert, sur toute la ligne, et de le poursuivre dans ses derniers retranchements. Il consacra deux ans entiers au livre *De Hæresi Janseniana,* et cette fois il signa. C'était un chef-d'œuvre de polémique, auquel on n'osa pas répondre. Ce grand in-folio se divise en trois livres : le premier présente Jansénius comme plagiaire des hérétiques, le second comme déjà condamné avec eux, le troisième comme faussant à le ur

exemple, les textes des Saints Pères et en particulier de saint Augustin. L'ouvrage eût un succès exceptionnel, six éditions en quelques années; et le P. Etienne Souciet en donna une septième, soixante-quinze ans après. Fénélon ne se lassait pas de l'admirer : il y puisa ses belles *Instructions pastorales en forme de dialogue sur le Jansénisme.*

Une plaisante anecdote racontée au premier livre fit beaucoup rire le public. Le P. de Champs avait reçu un livre du Ministre Pierre du Moulin, imprimé à Leide en 1619, encore en feuilles et à l'état de neuf. Il le parcourait, quand survint un de ses amis, bon catholique, docteur de Sorbonne, accompagné d'un dévoué partisan de Jansénius. Après les premiers compliments : « Vous désiriez, dit le Père au Janséniste, un abrégé succinct et complet de l'Augustinus. Tenez! Je viens d'en recevoir un et fort bien écrit. » Le Janséniste se jette sur les feuilles qu'on lui présente, sans voir le titre que le Père a pris soin de cacher. Il lit, il dévore les pages. Le Docteur, prévenu par un mot du piège tendu à son compagnon, affirme que l'auteur du prétendu abrégé n'a pu songer à l'Augustinus. Une discussion s'engage. On compare les deux livres. Evidemment les feuilles sont le résumé de l'Augustinus. Le Janséniste triomphe. Le P. de Champs attendait ce moment : il montre le titre des feuilles, et le Janséniste s'esquive furieux et confus. Le fond de la doctrine de l'évêque d'Ipres, les principes, les arguments, les conséquences, n'étaient que le développement de la doctrine de Calvin ; le Jansénisme n'était que le Calvinisme sous un autre nom.

En quittant La Flèche pour rentrer dans l'enseigne-

ment au collège Louis-le-Grand, le P. de Champs ne renonça pas à la lutte contre le Jansénisme. Il resta sur la brèche jusqu'au jour où il dut prendre le gouvernement de la Province de Paris. Il la gouvernait encore en 1675, quand le grand Condé, brisé par ses infirmités, fut forcé de s'éloigner du commandement des armées. Peu de temps après la mort de la duchesse de Longueville sa sœur, ce prince se retira à Chantilly ; et là, *dans cette noble retraite, embellie plus encore par son nom et par les glorieux souvenirs de tant de victoires que par les efforts et les merveilles de l'art, il se livra à la méditation de ces grandes vérités religieuses, dont le tumulte des camps et le mouvement du monde lui avaient fait perdre la trace, sans les avoir jamais entièrement effacées de son esprit.* Condé *l'a déclaré lui-même en mourant :* « Je n'ai jamais douté des mystères de la religion, quoiqu'on ait dit [1]. » C'est alors que pensant à revenir sincèrement à Dieu, il se souvint de son ancien condisciple au collège des Jésuites de Bourges ; il fit appeler le P. Etienne de Champs [2], il lui ouvrit son âme entière par une confession générale de toute sa vie, il ne voulut plus se guider que par ses conseils, et, deux ans après ce

1. *Histoire de Bossuet*, par le cardinal de Bausset, t. III, p. 54.

2. Etienne de Champs était en rhétorique, quand le duc d'Enghien, âgé de 9 ans, commençait la quatrième. Malgré cette différence d'âge, il s'établit une liaison très intime entre les deux écoliers. Etienne pouvait aspirer aux plus hautes dignités : aimé du jeune prince, d'une nature attachante, généreuse et chevaleresque, d'une intelligence remarquable, d'une volonté de fer, il voyait s'ouvrir devant lui les plus belles espérances; mais résolu de se donner à Dieu, il partit pour le noviciat, sa rhétorique à peine terminée, sans même prendre des vacances. Il fit ses premiers vœux le 10 septembre 1633, à l'âge de 19 ans.

ferme et généreux retour, il mourait à Fontainebleau entre les bras de son vieil ami [1], dans les sentiments de la plus tendre piété, consolé par les suprêmes secours de la religion.

Le P. de Champs ne tarda pas à suivre le grand Condé dans la tombe. Réduit à l'impuissance par une douloureuse opération qu'il eut à subir, il revint à La Flèche pour la troisième fois, et, dans cette pieuse et tranquille solitude, il se prépara à la mort par la prière et la pratique continuelle des plus hautes vertus. Il mourut le jour de la *Saint-Ignace,* le 31 juillet 1701, à l'âge de 88 ans.

Cependant, le livre de la *Fréquente Communion,* le *Petrus Aurelius* et l'*Augustinus* s'étaient répandus dans le Maine et y avaient fait de nombreux adeptes. Le Jansénisme eut moins de succès en Anjou, où il rencontra une triple et constante opposition, d'abord, comme nous venons de le raconter, dans le collège de La Flèche, puis dans la Faculté de Théologie d'Angers, enfin dans le séminaire de cette ville, qui se fondit plus tard avec Saint-Sulpice. Peut-être même n'eût-il fait dans cette province que des conquêtes insignifiantes, si l'administration du diocèse n'avait pas été confiée au frère de l'auteur de la *Fréquente Communion.*

Henri Arnauld fut nommé à l'évêché d'Angers en 1649. « C'était, disent les *Mémoires* du P. Rapin, un homme doux, facile, d'un bon caractère en tout sens, égal, d'une conduite assez réglée, point sujet aux bizarreries des

1. *Mémoires de Trévoux*, février 1702.

gens constitués en dignités ; il avait appris à vivre sous le cardinal Bentivole [1], qui était le plus civil et le plus poly du Sacré-Collège, et avait profité du séjour qu'il avait fait à Rome, étant abbé de Saint-Nicolas, pour vivre honnêtement avec tout le monde [2]. » Le P. Rapin dit encore, dans un autre endroit, « qu'il était d'un esprit réglé et irréprochable dans ses mœurs, qu'il se conduisait assez sagement et qu'il avait appris à Rome ces airs honnêtes qu'on y pratique à l'extérieur [3]. »

Henri était le second fils d'Antoine Arnauld et de Catherine Marion, le frère du Docteur Antoine-Armanld Arnauld d'Andilly : il fut sacré à Port-Royal de Paris, le 29 juin 1650.

« Comme il avait toujours été employé dans de grandes négociations pour les affaires de l'État, il n'entendait point du tout les matières de la grâce ; il disait lui-même qu'il n'avait jamais voulu lire le livre de Jansénius. Aussi, ne prit-il point de parti d'abord dans les contestations du temps. Il avait trouvé son diocèse dans une paix profonde sur tout cela, ainsi qu'il en assure le Pape dans la lettre qu'il écrivit à Sa Sainteté en l'an 1662 [4]. » Il fit plus : par un mandement du 14 mai 1657, il ordonna à tout son clergé de recevoir *avec toute la soumission qui est dûe au Vicaire de Jésus-Christ, d'observer et de faire observer, selon toute la forme et teneur, sous les peines qui y*

1. Guy Bentivoglio, né à Ferrare en 1579, nonce en Flandre et en France, créé cardinal le 11 janvier 1621, mourut le 13 septembre 1644.

2. *Mémoires*, t. III, p. 444.

3. *Ibid*, t. I, p. 340.

4. *Histoire du Séminaire d'Angers*, par Joseph Grandet, Mss.

sont portées, la bulle par laquelle Alexandre VII renouvelait la condamnation de Jansénius.

Ses manières pour tout le monde furent très honnêtes, même, au début, *jusqu'aux Jésuites de La Flèche, en son diocèse, qu'il traitait aussi bien qu'aucun Évêque de France... Il vivait en Moliniste avec eux, tant il les traitait bien* [1]. Plusieurs fois il leur fit visite : le 4 septembre 1653, il consacra les autels des chapelles de Notre-Dame, de Saint-Joseph, de Saint-Ignace et de Saint-François-Xavier, et en 1671, il resta huit jours au collège, du 14 au 22 novembre, pour présider les brillantes fêtes de la canonisation de saint François de Borgia [2].

« Malheureusement, il était le frère du Docteur Arnauld.

1. *Mémoires* du P. René Rapin, t. I, p. 340.

2. Le P. Paris, dans le récit qu'il a laissé de cette cérémonie religieuse, dit que « le 14 novembre, après la procession, Mgr l'Évêque officia pontificalement dans l'église du collège royal, assisté de seize personnes, six en chapes, six en tuniques et les autres en surplis, sans compter le grand nombre de ceux qui faisaient le chœur, presque tous revêtus de chapes. M. le marquis de la Varenne, gouverneur de la ville, lieutenant général pour le Roy en Anjou, Messieurs du Présidial et de l'Élection et Messieurs du Corps de Ville y tinrent les places qui leur avaient été préparées. La foule des personnes qui communièrent pour gagner l'indulgence fut si grande que depuis cinq heures du matin jusques à deux heures après midi, on donna toujours la Communion et souvent en deux endroits différents. Il y eut aussi un grand nombre de prêtres qui se présentèrent pour dire la messe. Cette dévotion se continua pendant toute l'Octave. Sur les 3 heures, on chanta les secondes Vêpres auxquelles Monseigneur officia comme aux premières; il donna également, après la prédication, la bénédiction du Saint-Sacrement. Pendant l'Octave, il assista tous les jours aux Vêpres et aux sermons et fit lui-même la cérémonie du Salut; le 21, il officia pontificalement aux Vêpres, et le jour de l'Octave, il célébra la messe, communia de sa main une bonne partie de son troupeau, présida à tous les offices de la journée, et le soir, à l'issue de la procession, il donna la bénédiction du Saint-Sacrement, ensuite de laquelle on entonna le *Te Deum,* qui fut chanté par l'orgue et par la musique. » — V. aux *Pièces justificatives.*

qui prit sur lui un tel ascendant qu'il devint plus évêque d'Angers qu'il ne l'était lui-même. Jamais homme n'a tant gâté de bonnes qualités par les considérations de la chair et du sang. Il aurait été un prélat accompli sans les raisons de famille et de parenté qui le maîtrisaient ; les défauts ne venaient que de là et de l'assujetissement qu'il faisait profession d'avoir pour son frère... Arnauld ne fit donc pas d'abord l'emporté sur la nouvelle opinion de la Grâce pour en répandre les maximes dans son diocèse, soit qu'il craignit de la résistance du côté des religieux et surtout des Carmes, qui avaient du crédit à Angers, soit qu'il espérât de mieux réussir par une conduite douce, qui était plus conforme à son naturel [1]. »

Cette modération ne dura pas longtemps. Dès 1656, *il s'avisa de chicaner les Réguliers sur leurs privilèges :* [2] c'était la grave question de la *Hiérarchie* remise sur le tapis. Un nommé Bonichon, Père de l'Oratoire, se chargea, à son instigation, d'ouvrir le feu. Il fit paraître un livre intitulé : *L'autorité épiscopale défendue contre les nouvelles entreprises de quelques réguliers mendiants du diocèse d'Angers sur la hiérarchie ecclésiastique* [3]. Ce livre donnait au Curé et à l'Évêque le même pouvoir qu'au Pape ; il traitait les confessions du peuple faites aux religieux dans la quinzaine de Pâques, de vaines et tout à fait nulles. Les Capucins et les Jésuites de La Flèche étaient directement visés. Bonaventure de Sainte-

1. *Mémoires* du P. R. Rapin, t. III, p. 444.

2. *Ibid.*, t. I, p. 340.

3. Ce livre fut imprimé à Angers en 1658, in-4°.

Anne, Capucin, répondit sous le pseudonyme de Jacques Vernant[1]. Les Jésuites attendirent pour se mettre en ligne que l'Évêque se fût démasqué : ils n'attendirent pas longtemps. La Sorbonne ayant censuré la réplique de Vernant, Alexandre VII publia. le 25 juin 1665, une bulle contre cette censure. L'Évêque d'Angers ne put se contenir : « Si vous croyez le Pape infaillible dans la bulle du formulaire, écrivit-il aussitôt, il faut le croire de même dans la dernière qui censure la Censure de Sorbonne, et par conséquent dire que vous approuvez le livre de Vernant, c'est à dire, tout ce qui se peut dire de plus pernicieux contre la hiérarchie. Les papes sont hommes et peuvent être surpris [2]. » Le Prélat avait levé le masque. Il voulut obliger ses diocésains à ne signer le formulaire d'Alexande VII qu'avec la distinction du droit et du fait ; mais la plupart des ecclésiastiques et, à leur tête, les Directeurs du Séminaire, préférèrent le signer purement et simplement. La Faculté de théologie d'Angers les approuva.

La lutte entre l'Évêque et son clergé prit surtout un caractère aigu, quand parut le Mandement épiscopal, favorable à la doctrine de Jansénius. Rome le mit à l'*index* et les choses allèrent si loin qu'il fut un instant question de procéder contre le prélat et de le déposer, ce qui aurait eu lieu certainement, sans l'intervention de Hugues de Lyonne, secrétaire d'État, qui obtint à

1. La réponse de J. Vernant, imprimée à Metz, en 1658, a pour titre : « Défense de notre Saint-Père le Pape et de nos Seigneurs les Cardinaux,... et de l'emploi des religieux mendiants, contre les erreurs du temps. »

2. *Histoire du Séminaire d'Angers*, par J. Grandet, Mss.

force d'intrigues et de subterfuges, la *Paix de Clément IX*.

Les Jésuites de La Flèche n'avaient pas à intervenir publiquement dans ces débats ; ils crurent du moins prendre un parti plus sage, en se contentant de renseigner Rome sur l'état des esprits dans le diocèse d'Angers et sur les progrès du Jansénisme dans l'Anjou. Ils attribuaient ces progrès à la conduite équivoque de l'Évêque, même à sa connivence ; ils dénonçaient ses conseillers intimes, tous Jansénistes déclarés, dont l'influence était grande sur son esprit, Guy Arthaud, Gervais Chardon, René Bourigaud, Marie Constance Constantin, supérieure de la Visitation, enfin Antoine Arnauld, le plus influent de tous, l'âme et le plus ferme appui de la secte.

L'Évêque ne tarda pas à savoir ou à soupçonner d'où parvenaient à Rome les renseignements sur son entourage et sur son diocèse ; il s'en plaignit même en plusieurs rencontres très amèrement. Mais les Jésuites pouvaient-ils voir l'hérésie s'étendre, les âmes se perdre, et, spectateurs indifférents du mal qui s'accomplissait, garder le silence ?

Les remontrances du Pape et le mécontentement du clergé jetèrent le prélat dans un douloureux découragement. Antoine Arnauld l'apprit et partit immédiatement pour Angers, afin de relever le moral de son frère et de l'encourager à la résistance. Marie Aubery, veuve de Jean Angran, une des plus zélées du parti, le conduisit elle-même dans son carrosse avec Nicole et un autre ami. Le Sénéchal du duc de Liancourt les reçut à Durtal, et de là les mena à La Flèche, où ils visi-

tèrent le Collège et furent *très honnêtement* reçus des Pères [1]. A Angers, on devina bientôt le but secret de leur voyage : car, immédiatement après leur départ, une petite école de Jean Gallard s'ouvrit à Angers, et les clercs du diocèse, enlevés aux directeurs trop orthodoxes du Séminaire, furent confiés aux Génovéfains de l'abbaye de Toussaint. Les mœurs de ces chanoines réguliers laissaient à désirer : en revanche, ils professaient le plus pur Jansénisme. Le plus remarquable de tous et le plus bruyant, Charles-Marie de Veil, juif de naissance, était un converti de Bossuet, d'abord catholique fervent, puis chaud Janséniste. Il fit défendre par ses élèves des thèses où l'hérésie se déguisait mal : le public en fut scandalisé. A Saumur, les Oratoriens imitèrent les Génovéfains d'Angers ; leurs thèses firent même plus de bruit et plus de scandale. Le P. André Martin soutint des propositions telles, qu'en pleine séance, un ministre Huguenot lui déclara qu'il ne voyait aucune différence entre sa doctrine et celle des protestants. Cette déclaration eut un grand retentissement.

1. *Histoire de la Flèche et de ses Seigneurs*, par de Montzey, deuxième période, page 154. — « En l'année 1671, Monsieur d'Angers écrivit à Monsieur son frère (le grand Arnauld) qu'il désirait fort de le voir. Il y avait plus de vingt ans qu'ils ne s'étoient vus. Au mois de septembre, M. Arnauld partit de Paris dans le carrosse de Mme Angran, avec M. Nicole et un autre ami. M. de Liancourt fit écrire à son sénéchal, à Durtal, de recevoir M. Arnauld et d'envoyer au-devant lui, avant qu'il arrivât à La Flèche. Après diné, M. Arnauld et sa compagnie allèrent voir le collége des Jésuites. Les Pères les reçurent fort honnêtement : ne les connoissant pas, ils demandèrent au fils du lieutenant général, qui menait M. Arnauld, qui il était. Il leur dit que c'était M. Arnauld qui allait voir Monsieur l'Évêque d'Angers. Ces Pères témoignèrent qu'ils étoient très fâchés de ne l'avoir pas sçu, parce qu'ils lui auroient fait plus d'honneur et donné la collation chez eux. » (*Relation de la Retraite de M. A.*, p. 65.)

Paris et Rome s'émurent, et Louis XIV écrivit à l'Évêque d'Angers *qu'il s'étonnait de le voir fomenter un parti contre le devoir d'un Évêque qui n'en doit pas prendre d'autre que celui de la foi de l'Église.* Le P. Martin reçut défense d'enseigner dans tout le royaume.

Le mal s'aggravait de jour en jour ; il devenait temps de l'enrayer.

Le chancelier de l'Université, François de la Barre, inséra dans le serment exigé des licenciés en théologie la condamnation formelle de l'*Augustinus*. Henri Arnauld défendit, sous peine de suspense encourue *ipso facto*, de demander ou prêter un tel serment. L'Université protesta solennellement contre cette défense, qu'elle regardait comme attentatoire à ses droits, et, afin de mieux accentuer sa protestation, elle exigea dès le lendemain, le serment de François Buhigné, avant de lui conférer le bonnet de Docteur. François Buhigné prêta le serment et fut suspendu.

L'affaire fut portée au Conseil d'Etat. Louis XIV la présida en personne au camp de Ninove, et cassa, par un arrêt fortement motivé, l'ordonnance épiscopale, comme contraire aux constitutions du Saint-Siège, aux lois du royaume et aux privilèges de l'Université. En même temps que cet arrêt, l'Évêque d'Angers reçut deux lettres de cachet qui reléguaient Gervais Chardon en Auvergne et René Bourigault en Bourgogne ; la Supérieure, Marie Constance, fut envoyée à la Visitation de La Flèche et de là à celle de Tours.

La fermeté du Roi fit réfléchir le prélat, qui n'échappa lui-même à l'exil que grâce à de puissantes influences, et à l'intervention du marquis de Pomponne et de l'abbé

de Chaumes : aussi ne prit-il plus une part aussi active que par le passé aux intrigues du parti. Cependant, dans la crainte d'un retour offensif, l'Université se mit sur ses gardes. Son chancelier, l'abbé de la Barre, composa deux relations de tout ce qui s'était passé dans le diocèse touchant la doctrine de Jansénius ; il les fit imprimer avec toutes les pièces à l'appui, et il pria un Père Carme, ancien prieur du couvent de Chalain, qui se rendait au Chapitre général à Rome, de les présenter au Pape Alexandre VII. Le Père se chargea volontiers de cette mission ; il devait en outre, si c'était possible, obtenir de Sa Sainteté un bref approuvant la conduite de l'Université.

Or, il y avait en ce moment à Rome un Jésuite, dont l'influence était grande, le P. Honoré Fabri, savant théologien, membre de la Sacrée Pénitencerie. « Adversaire infatigable des partisans de l'Évêque d'Ypres, il s'était tellement rempli l'esprit du détail de la nouvelle opinion, qu'il n'y avait presque personne qui en fut mieux instruit... Il était devenu par la connaissance parfaite qu'il avait de cette affaire, intime ami du Cardinal Albizi, par la médiation duquel on faisait savoir au Pape ce qu'il fallait qu'il sût sur le Jansénisme, et il en était toujours favorablement écouté [1]. »

Le P. Carme comptait beaucoup, pour la réussite de sa mission auprès du Saint-Père, sur le concours du P. Fabri. Il se rendit donc à La Flèche, avant de partir, et demanda au P. Lefort [2], recteur du collège, une lettre de

1. *Mémoires* du P. Rapin, t. III, p. 237.

2. Pierre Lefort, né en 1628, mort le 24 décembre 1718, fut le premier supérieur du séminaire et le premier instituteur des aumôniers

recommandation. Le P. Lefort connaissait intimement le P. Fabri. Il lui écrivit une lettre très pressante, et, le 29 mai 1680, il en reçut la réponse suivante :

MON RÉVÉREND PÈRE, P. C.,

« J'ai reçu la lettre que votre Révérence a pris la peine de m'envoyer, et qui m'a été rendue par un R. P. Carme venu au Chapitre général. Je la remercie avant toutes choses de son cher souvenir et lui en suis très obligé. Quant à l'affaire de l'Université d'Angers, dont ce Père m'a entretenu et m'a communiqué toutes les pièces, je loue fort le dessein qu'on a pris de présenter ces relations au Pape, et je serais ravi que le Pape approuvât tout ce qui s'est passé, par un bref; mais assurément c'est ce qu'il ne fera pas ; et entre vous et moi l'air et le style du pays ne portent pas cela, qui ne peut souffrir que la puissance laïque se mêle des choses spirituelles. Pour donc éviter cet écueil qui serait fort désavantageux, si le Pape refusait ouvertement ce que demande l'Université, savoir est l'approbation de tout ce qui est contenu dans les deux relations, *approbationis petitæ recusatio æquivaleret reprobationi,* donc, pour bien réussir, ma pensée serait : 1° Qu'on ne parlât point dans la lettre pour le Pape d'*approbation,* mais seulement qu'on lui rendit compte de tout ce qu'on a fait *per modum informationis*. La lettre est très bien faite : j'en

de la marine à Brest. Après avoir enseigné la philosophie et la théologie, il fut successivement recteur des collèges de Nevers, d'Orléans et de Quimper. Il gouverna le collège de La Flèche du 12 juillet 1679 au 19 novembre 1683.

change deux ou trois syllabes en changeant la parole *probare*, qui est équivoque, en celle-ci, *benignè accipere;* et une autre, *confirmare*, en celle-ci, *nos animare;* 2° Il faudrait en écrire au R. P. de la Chaise, afin qu'il procure qu'on recommande cette affaire de la cour à Monsieur l'ambassadeur. Il suffira, à mon avis, d'avoir un bref du Pape, pour réponse à cette lettre, par lequel le Pape loue le zèle que l'Université à témoigné à soutenir la doctrine Orthodoxe et les Constitutions apostoliques, et les exhorte à persévérer. Cela, à mon avis, suffira pour la satisfaction de ces messieurs.

« Le P. Carme ne sera plus ici, quand la réponse viendra : il me laisse entre les mains toutes les pièces. Vous pouvez assurer ces Messieurs que je les servirai avec tout le zèle et la fidélité possibles, faisant rendre au Pape et les livres et la lettre, et pressant M. l'ambassadeur de recommander le tout [1]. »

Nous ignorons quelle suite fut donnée à cette affaire. Joseph Grandet n'en dit rien dans son *Histoire du Séminaire d'Angers,* et les autres historiens semblent n'avoir pas connu cet incident. Ce qu'il faut constater, et ce fait est significatif, c'est qu'à partir de cette époque les dispositions de l'Évêque d'Angers se modifièrent sensiblement. Peut-être que la Supérieure des Ursulines de Château-Gontier ne fut pas étrangère à ce changement, d'après ce

1. Pour tous les détails qui précèdent, voir : *Histoire du Séminaire d'Angers*, par J. Grandet, Ms ; — *Mémoires* du P. R. Rapin, t. I, II et III; *Histoire des quatre Évêques*, par J. Besoigne, t. I; — *Mémoire sur la vie et la mort d'H. A.* (*Henri Arnauld*), du P. de Bonrecueil (Desmolets, Mém. de litt., III); — *H. A.* (*Henri Arnauld*), de l'abbé Pletteau, 1863 ; — Bouglet...

La lettre du P. Fabri au P. Lefort se trouve dans le manuscrit de J. Grandet : *Histoire du Séminaire d'Angers*, l. VII, chap. XXII.

que raconte J. Grandet [1] ; mais nous croyons plus volontiers que l'éloignement des conseillers du prélat, que les observations qu'il reçut de Rome, que les félicitations adressées par le Saint-Siège à l'Université, le ramenèrent définitivement dans le droit chemin.

Quoi qu'il en soit, il retira les jeunes clercs de l'abbaye de Toussaint pour les remettre aux mains des directeurs du Séminaire, il fit la paix avec l'Université, et il se sépara complètement de ses anciens amis. Dans le but d'accentuer davantage sa rupture avec la secte janséniste, il fit donner une mission de deux mois par les Capucins dans sa ville épiscopale. Il ne manqna pas un sermon.

D'Angers, le P. Honoré, qui dirigeait la mission, se rendit à Saumur, au Lude, à Baugé, à Beaufort, à Château-Gontier, à La Flèche; l'Évêque le suivit partout, et partout il assista à toutes les prédications. A La Flèche, il visita souvent les Pères, et les rapports furent de part et d'autre empreints de la plus sincère cordialité : évidemment le passé était oublié.

Malheureusement le mal fait dans le diocèse depuis quelques années était grand, et l'Évêque ne pouvait plus y apporter un remède efficace. La déclaration du clergé de France, en 1682, sur la puissance ecclésiastique, vint encore aggraver le mal. « Les Jansénistes, dit Grandet, en tirèrent de grands avantages; ils prétendirent qu'elle

1. Au dire de J. Grandet, la Mère Marie de Sainte-Anne, supérieure des Ursulines de Château-Gontier, aurait écrit, au mois de juillet 1680, à Monseigneur d'Angers pour l'engager à ne pas persévérer dans la voie où il était entré. Une sainte fille, Marie Géré, avait fait savoir à la Supérieure que Notre-Seigneur était fort mécontent de la conduite du prélat, qui soutenait les Jansénistes. — J. Grandet a conservé dans son histoire une copie de la lettre de la Supérieure.

détruisait les Constitutions apostoliques sur la condamnation des cinq propositions de Jansénius et firent courir de nombreux écrits pour en convaincre tout le monde. »

Sous les successeurs d'Arnauld, Michel Le Peletier (1692-1706) et Michel Poncet de la Rivière (1706-1730), la marche de l'hérésie ne se ralentit guère : elle envahit le sanctuaire et le cloître, et de là elle se répandit parmi les fidèles. Le Maine fut encore plus éprouvé que l'Anjou. Beaucoup d'Ordres religieux donnèrent des gages à l'erreur; dans bon nombre de paroisses, les prêtres s'en firent les ardents propagateurs; les Évêques du Mans, Louis de la Vergne de Tressan et Pierre Rogier du Crévy, eurent pour elle des complaisances regrettables. Le poison s'insinua jusque dans les veines de l'enseignement : les collèges de Saint-Calais, de Mayenne, de Ceaulcé, et ceux des Oratoriens [1] et des Jacobins du Mans en furent infestés [2].

1. Le P. J. Thorentier, assistant de la Congrégation de l'Oratoire, écrivait, le 27 juin 1691, au P. Picqueri, supérieur de la Maison de Mons :

« Il y a environ 16 ou 17 ans qu'un esprit de nouveauté et de contention animant quelques particuliers de la Congrégation, ils lui donnèrent des affaires dans plusieurs villes de France et soulevèrent contre elle les Évêques et les Officiaux, les Communautés et les Universités. Les professeurs de philosophie au Mans et à Marseille firent du bruit par leurs thèses et leurs disputes; les thèses de Saumur furent censurées à Rome; on eut, à Nantes, de grosses paroles avec les Pères Jésuites. On souleva souvent contre nous à Angers toute l'Université, et on déclara ouvertement ses sentiments dans l'épître d'une thèse dédiée à Monseigneur d'Angers, dont voici les paroles latines : Non alio quam Andilii et Arnaldi doctrinæ lacte enutriri filios passus est Generalis noster præpositus. Cette thèse fut répandue par toute la France... De sorte que toute la Congrégation fut étonnée de se trouver *Janséniste* par cette déclaration. »

2. Voir, pour plus de détails, l'*Histoire de l'Église du Mans*, par dom Piolin, t. III.

Placé sur la lisière de l'Anjou et du Maine, le collège de La Flèche ne subit aucune atteinte du funeste mal qui dévorait ces deux provinces : son enseignement resta toujours orthodoxe. Aussi, *les catholiques y envoyaient-ils leurs enfants, tandis que les Jansénistes les adressaient au collège des Oratoriens du Mans*[1]. Les Jésuites ne préservèrent pas seulement le collège, mais aussi la ville, de l'hérésie de Jansénius; ils combattirent le Jansénisme, comme nous l'avons vu, dans leurs écrits et dans leur enseignement; ils l'attaquèrent avec plus de succès encore par le moyen des *Missions*, des *Retraites* et des *Congrégations*.

Nous aurions beaucoup à dire sur ce dernier point, tant les renseignements se pressent nombreux sous notre plume. Mais, pour ne pas allonger notre travail outre mesure, nous nous bornerons au strict nécessaire.

Le collège comptait, en dehors des Pères employés à l'administration, à l'enseignement et à la surveillance, un certain nombre d'ouvriers évangéliques chargés uniquement de la confession, de la prédication, des missions et des retraites. On les appelle dans les catalogues *Confessarii in templo, operarii, concionatores*. En 1640, nous trouvons six prédicateurs et quatre confesseurs. Parmi ces prédicateurs, trois se sont fait alors un nom dans la chaire sacrée : Honoré Nicquet, Robert Guyart que

1. *Histoire de l'Église du Mans*, par dom Piolin, t. III, p. 471. Dom Piolin dit à la page 344 : « L'enseignement du collège de La Flèche, donné par les Jésuites, était entièrement orthodoxe; celui du collège du Mans, confié aux Oratoriens, était justement suspect d'hérésie, aussi bien que celui des Jacobins. »

le lecteur connait déjà, et Jean de Brisacier[1]. Puis viennent vers la même époque, Claude de Lingendes, Georges de la Haye, Jacques Nouet, Jean-Baptiste de la Barre et François Guilloré. Guilloré[2], mis à tort par ses contemporains au rang des orateurs, s'est fait une place dans l'ascétisme; de la Barre[3] soutient, à son époque, pendant trente ans, la réputation de bon prédicateur; ami particulier d'Émeric de la Ferté, évêque du Mans, il assiste le prélat à sa dernière heure et prononce son Oraison funèbre; Nouet[4], écrivain de second ordre, et meilleur écrivain que prédicateur, explique le sens et les beautés des *Exercices* de saint Ignace dans un style dont la simplicité rend ses œuvres attachantes; Claude de Lingendes[5] reste peu de temps à La Flèche avant

1. Le P. J. de Brisacier a deux emplois dans le catalogue des Jésuites de La Flèche en 1640 : *Concionator in D. Thomæ et Præfectus tonorum.*

2. François Guilloré, né au Croisic, l'an 1615, Jésuite en 1633, professa plus de 15 ans les Belles-lettres, et fut ensuite envoyé à La Flèche en 1663 avec le titre de prédicateur. Il mourut à Paris en 1684.

3. Jean-Baptiste de la Barre, professeur d'Humanités à La Flèche en 1636, puis prédicateur dès 1641, naquit à Chinon en 1609, entra dans la Société en 1625 et mourut à Paris en 1680. Il fut un des adversaires les plus déclarés du protestantisme et du jansénisme.

4. Jacques Nouet, né à Mayenne le 25 mars 1605, admis dans la Compagnie le premier septembre 1623, fut envoyé à La Flèche en 1639 en qualité de prédicateur. Il avait fait une partie de ses études dans ce collège. Il attaqua dans ses sermons le livre de la *Fréquente Communion* aussitôt qu'il parut, et le signala comme un ouvrage pernicieux; il fut aussi un des plus ardents adversaires de Le Noir, théologal de Séez, et l'auteur d'une *Réponse aux Provinciales* (V. l'*Histoire ecclésiastique* du XVIIIe siècle par Dupin et la Biogr. univ.) — Il mourut en 1680.

5. Claude de Lingendes, né à Moulins en 1591, jésuite en 1607, mourut à Paris en 1660. On a de lui trois vol. in-8 de *Sermons* en latin :

[illegible] à Tours et dans ce court passage, il laisse le souvenir du plus puissant orateur du temps ; le dernier des oratoriens sans le premier des prédicateurs français, il *frappe le monde à Bourges et à Bordeaux*[1]. Georges de la Haye[2] paraît avec honneur dans les *premières chaires de France*, les années annuelles de 1652 en lui un homme puissant en *œuvres et en parole* : son de parole, de leur dans sa diction, mais est grave, pesé, ferme, plein d'une sérénité profonde et nourrie. Le P. de Brisacier[3] suit de près Longueville, s'il ne l'égale

[illegible] d'imprimer ses notes de La Flèche à août 1688. « Il serait au moins si intéressant à savoir de Bossuet comme orateur, où il devinait Bourdaloue, mais il aimait se lier à notre âmisme encore barbare, il remaniait lui-même ses sermons en latin, après les avoir prêchés en français avec de grands amendements sous le règne de Louis XIII et durant la minorité de Louis XIV. » — Rapin dit dans ses Mémoires qu'il avait *ébloui par la réputation extraordinaire de ses prédications et par son succès de l'éloquent jamais sans admiration.*

1. *Histoire de la Compagnie de Jésus*, par Crétineau-Joly, t. IV, p. 55.

2. Georges de la Haye, mort à La Flèche où il était recteur, le 6 septembre 1652, dans la 45e année de son âge et la 14e depuis son entrée dans la Compagnie, *parut avec éclat*, dit le P. Cl. Pasquier, *dans les premières chaires de France et dans les plus hautes charges de la Province*. Lettre du P. Pasquier au P. Beaunit. La Flèche, 6 septembre 1652. Arch. S. J. — Cf. aussi dans les *Lettres annuelles* S. J. de 1652 : « Praeclare se illi concionatoris dotes... Seria et rationem è sano theologiae sana petitarum pondere gravis dictio, non puerilibus vana, vel ineptae concionatum, sive ad populum diceret, sive domi, sive ad sodales. Tales illi mores quoque qualis concio, potentes opere et sermone, non moroso modesti, sed clari et candidi. »

3. Jean de Brisacier, d'une famille originaire de Poitiers, était fils de Roland de Brisacier, trésorier de France en la généralité de Languedoil établie à Bourges, et de Françoise du Laurens, sœur des archevêques d'Arles et d'Embrun. Il naquit à Bloes le 9 juin 1603, entra dans la Compagnie en 1619, et après avoir enseigné les humanités et la philosophie, suivit les armées du Roi et se livra enfin à la prédication. En 1640, 1641 et 1642, il est à La Flèche avec le titre de *concionator*.

pas ; sans avoir la pureté et la noble fermeté de son style, il possédait, dit-on, au même degré, la vigueur du raisonnement, la force et l'ampleur de l'éloquence. D'abord attaché, en qualité d'aumônier, aux armées du Roi, il se fit aimer des soldats par sa belle humeur au camp, par son courage et son sang-froid sur le champ de bataille ; puis nommé supérieur à Aix, il s'y concilia, par la distinction de ses manières et la suavité de son dévouement, l'estime et l'affection de l'archevêque, Michel Mazarin, des grands et des magistrats. D'Aix il vint à Blois et à La Flèche, où il se consacra à la prédication et déclara une guerre sans trêve ni merci aux doctrines de Port-Royal.

Nous avons parlé dans le second volume de Jean Callaghan, irlandais, élevé à La Flèche par la pieuse libéralité des Pères. Reçu docteur en théologie, il obtint, grâce encore aux Jésuites, la place de chapelain d'Anne de Rohan, princesse de Guéménée. Cette princesse était la pénitente de l'abbé de Saint-Cyran. Elle attira son chapelain dans la secte, et celui-ci ne se fit pas prier : il devint un des plus ardents Jansénistes. Il prêcha d'abord en Anjou contre le chapelet, les dévotions, les confréries, les indulgences et les ordres religieux, et de là il se rendit en Irlande pour y propager la nouvelle erreur. Frappé de censures par le Nonce, il revint en France, et, à force d'intrigues, il finit par obtenir de la marquise de Montglat le *Prieuré-Cure* de Cour-Cheverny, alors du diocèse de Chartres. Une fois en possession de cette cure, Callaghan ne garda plus de ménagements. Il annonça du haut de la chaire, quelques jours après son arrivée, qu'il n'y aurait que peu de communions à Pâques ; il refusa l'absolution aux personnes les plus pieuses ; il en-

leva de l'Église les tableaux et les statues, de crainte, disait-il, qu'on ne les adorât; il interdit la récitation de l'office de la Sainte Vierge; il attaqua l'*Ave Maria* et les vœux de religion; il enseigna la doctrine de Jansénius sur la grâce, le libre arbitre et la prédestination; il soutint que les fidèles en état de péché mortel ne pouvaient assister à la messe, même les jours d'obligation.

De Cour-Cheverny, le mal menaçait de s'étendre dans le diocèse du Mans. Mgr de la Ferté s'en émut, et interdit à Callaghan la prédication dans tout son diocèse. Son successeur, Mgr de Beaumanoir, maintint cette défense. Mais cette double interdiction n'arrêta pas l'erreur.

C'est alors que le P. de Brisacier se mit en campagne. Se trouvant à Blois, il monta en chaire, et prit pour texte : « Murmur multum erat de eo ; alii dicebant quia bonus est ; alii non, sed seducit turbas. » En entendant ce texte, l'auditoire comprit qu'un grand coup allait être porté. L'attention se fit immédiatement. Le P. de Brisacier débuta lentement, avec solennité ; puis, après une étude rapide des vrais caractères de la sainteté, il montra que si un hérétique peut être chaste, modeste, libéral, voire même prodigue dans les aumônes, il ne peut être réellement vertueux, ni véritablement saint ; il indiqua ensuite à quels signes on reconnaît la nouveauté et la fausseté d'une doctrine, et, appliquant ces principes aux dogmes jansénistes, il conclut que ceux-là étaient hérétiques qui les *enseignaient opiniâtrement* et qu'il *les fallait charger généreusement*. Il ne nomma personne, mais l'allusion était transparente, le portrait frappant; l'auditoire ne s'y méprit point. Callaghan se sentit visé et porta plainte au docteur Arnauld, qui, dans un libelle anonyme, atta-

qua violemment le P. de Brisacier. Le Jésuite, de son côté, riposta avec vigueur, mais sans atticisme, sans grâces, dans le *Jansénisme confondu*, où il ne ménagea ni Callaghan, ni Arnaud, ni Saint-Cyran, ni les Filles du Saint-Sacrement. Le trait contre ces dernières fut particulièrement sensible au parti : *Elles feront*, disait-il, *une nouvelle religion qu'on appellera les filles impénitentes, les désespérées, les asacramentaires, les incommuniantes, les fantastiques, les callaghanes, les vierges folles, et tout ce qu'il plaira. L'original en sera au Port-Royal et la copie à Cour-Cheverny sous la direction du sieur Callaghan*. Le trait portait juste, à ce qu'il paraît ; car les chefs de Port-Royal accusèrent le P. de Brisacier de décrier sans preuves de saintes religieuses, et demandèrent justice à l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi : Il *s'agissait*, lui fut-il écrit, *des brebis qui faisaient le plus d'honneur à son troupeau, qui l'avaient choisi elles-mêmes pour Pasteur*. Le P. de Brisacier s'entoura de toutes les preuves possibles contre les Filles du Saint-Sacrement et contre le docteur Callaghan. Les renseignements arrivèrent nombreux de La Flèche contre le Prieur de Cour-Cheverny, de ses anciens professeurs et condisciples [1]; il en vint aussi de Cour-Cheverny, de l'évêché du Mans et de l'évêché de Chartes. Mais l'archevêque, circonvenu par le parti Janséniste, refusa de recevoir le P. de Brisacier et d'entendre sa justification. Le *Jansénisme confondu* fut censuré le 29 décembre 1651. Le P. Goswin Nickel, alors général de la Com-

1. On trouvera la plupart de ces renseignements aux *Pièces justificatives* du second volume.

pagnie, ne pouvait laisser le P. de Brisacier sous le coup de cette injuste condamnation. Il le nomma Recteur du collège de Blois, puis Visiteur en Espagne. Appelé ensuite successivement à la direction du collège de Rouen et de la maison professe de Paris, ce saint religieux se fit partout remarquer par la prudence, la franchise, la douceur et la fermeté de son gouvernement. Il n'eut, disent ses historiens, d'autres ennemis que les Jansénistes qui ne lui pardonnèrent jamais la vigueur toute martiale avec laquelle il les combattit.

Le testament de Guillaume Bellière, dressé en 1658, nous fera juger du bien que produisaient les missionnaires de La Flèche. — Nous le reproduisons tel que Dom Piolin l'a donné dans l'*Histoire de l'Église du Mans*.

« Guillaume Bellière, prêtre habitué en l'église de Saint-Vénérand de Laval, etc. Voyant les fruits et utilités qui proviennent journellement des bonnes et louables fonctions des prêtres du collège de la Compagnie de Jésus établis en la ville de La Flèche, non seulement en ce qui regarde l'instruction de la jeunesse, le goût des bonnes mœurs, de la science, de la vertu et de la piété chrétienne, mais aussi en ce qui concerne l'administration des saints sacrements et de la parole de Dieu, tant en la ville qu'ès lieux circonvoisins; a ledit Guillaume Bellière, de sa propre et franche volonté, donné et donne, par ces présentes, audit collège de La Flèche, par donation pure et simple et irrévocable entre vifs, pour l'augmentation du revenu dudit collège, la somme de cent onze livres deux sols quatre deniers de rente annuelle et perpétuelle, au capital de deux mille livres. De plus, ledit Guillaume Bellière a donné et donne aussi irrévocablement audit

collège de La Flèche sa chapelle complète, sa bibliothèque et partie de ses meubles. La présente donation est faite pour satisfaire aux grands besoins, connus du donateur, qu'ont les habitants de cette ville et faubourgs de Laval et lieux circonvoisins d'aides spirituels pour leur instruction en choses de la foi et de la religion chrétienne, pour le salut de leurs âmes ; désirant le donateur, à cause de la particulière affection qu'il leur porte, que le révérendissime Père général de la Compagnie de Jésus soit requis humblement et prié de vouloir bien, de sa volonté, ordonner aux supérieurs du collège de La Flèche d'envoyer, chaque année, au temps qu'il jugera le plus à propos, des missionnaires en la ville et faubourgs de Laval et lieux circonvoisins, sous le bon plaisir de Mgr l'illustrissime et révérendissime évêque du Mans, pour instruire les habitants selon la bonne et louable coutume de ladite Compagnie de Jésus. » Cette fondation fut acceptée par les Supérieurs des Jésuites ; et les missions que Guillaume Bellière avait entendu établir eurent lieu tous les ans jusqu'à la suppression de la Compagnie en France [1].

Une des plus célèbres fut celle de Sillé-le-Guillaume [2],

1. *Histoire de l'Église du Mans*, par dom Piolin, t. III.

2. Cæteris omnibus præcelluisse visa est missio, quam apud Cenomanos in civitate Silliacensi, vulgò Sillé-le-Guillaume, per dies quadraginta duos continuos, quinque è *Nostris* sacerdotibus, peregere, rogatu et impensis illustrissimæ dominæ de Cossé ; eâ in missione tantâ audientium frequentiâ è sacro suggestu peroratum est, ut eâ causâ tria quatuorve millia hominum ex remotis oppidis eò persæpe convolarent ; tanto verò æstu ac zelo ut decem millia amplius peccata exhaurirent. Itaque pellicatus rescisi complures, mulierculæ aliquot à turpi et meritricio quæstu abductæ ; multi, publicis peccatis implicati, virtuti redditi ; odia sopita non pauca ; erecta crux in eminenti parte civitatis

donnée en 1668, pendant 42 jours, par cinq Jésuites, sous la direction du P. Denis Auger. Souvent, on voyait de trois à quatre mille hommes venir de bourgs éloignés pour entendre les prédicateurs. Plus de dix mille personnes s'approchèrent des sacrements. A la fin de la mission on éléva, au haut de la ville, une croix de cinquante pieds. En tête de la procession marchaient plus de douze cents jeunes gens, et quatre mille jeunes filles habillées en blanc, portant à la main, les unes un cierge, les autres une croix, les autres un rameau. Venait ensuite une foule innombrable d'hommes et de femmes.

On connaît les prédicateurs qui se firent un nom dans la chaire à la fin du dix-septième siècle et pendant la première moitié du dix huitième. Presque tous passèrent par La Flèche avant de se faire entendre et de se fixer à Paris. Les plus remarquables sont Michel Boutault [1], Jacques Giroust [2], Jérôme de Gonnelieu [3], Robert Guyart,

alta pedes quinquaginta. Supplicatio solemnis finem missioni fecit. Procedebant omnes instructo agmine : primi, adolescentes, ad minimùm ducenti supra mille, piè psallebant et canore ; quater mille virgines, albis vestibus universæ consequebantur, manuque cereum aliæ, aliæ crucem, aliæ ramum circumferebant. Excipiebat virorum denique atque mulierum agmen. Quorum conspectu credi vix potest quanta pietas in animis prospectantium excitaretur. (Fecit et scripsit P. Dyonisius Auger in Litt. an. Prov. Franciæ S. J., 1668.) — Le P. Denis Auger fut successivement, à La Flèche, professeur de théologie, prédicateur et directeur de la Congrégation des Messieurs.

1. Michel Boutault, né à Paris en 1604, novice de la Compagnie en 1625, professeur de Rhétorique à La Flèche en 1642, se livra surtout à la prédication et mourut à Pontoise en 1689. Il a composé des ouvrages ascétiques estimés : *Les Conseils de la Sagesse*, *Méthode pour converser avec Dieu*, etc.

2. Jacques Giroust, né en 1624 à Beaufort (Maine-et-Loire), entra dans la Compagnie en 1641. Après avoir professé les Belles-Lettres dans plusieurs collèges et la philosophie à La Flèche en 1659, il s'adonna avec succès à la prédication et mourut à Paris en 1689.

3. Jérôme de Gonnelieu, né à Soissons en 1640, professeur d'humani-

Timoléon Cheminais de Montaigu [1], Vincent Houdry [2], François Bretonneau [3], François le Large [4], Louis de la Ferté, Claude Griffet, Charles Perrin et Claude de Neuville. Charles de la Rue y séjourna deux ans. La distance entre ces prédicateurs et Bourdaloue est immense ; les meilleurs ne sont que l'ombre de ce grand prédicateur, le roi de la chaire chrétienne. Quelques-uns cependant, comme Giroust et Houdry, *se montrèrent dignes de prêcher, même à côté de lui ;* d'autres, mais après sa mort, se firent la réputation d'orateurs de premier ordre. Quand le soleil a disparu, les pâles étoiles se mettent à briller. Il est vrai aussi que le bon goût avait baissé, et, grâce à cette décadence, des Jésuites de talent se voyaient facilement placés au rang des plus célèbres prédicateurs. Louis de la Ferté *prêche comme un Bourdaloue, avec un succès au-dessus de son âge ; l'église des Jésuites est trop petite*

tés à La Flèche en 1665, puis, en 1679, prédicateur, mourut à Paris en 1715. *C'était*, disent les *Mémoires* de l'abbé Legendre, p. 18, *un de ces prédicateurs populaires qui, en croyant mieux inculquer quelques vérités effrayantes, tonnent et tempêtent à tout moment.*

1. Timoléon Cheminais, né à Paris en 1632, fut reçu dans la Compagnie en 1667 et envoyé à La Flèche, en qualité de prédicateur, en 1683.

2. Vincent Houdry, prédicateur facile et abondant, né à Tours ou dans les environs en 1631, fut préfet des études à La Flèche en 1675, puis prédicateur et mourut en 1729. Tout le monde connaît sa *Bibliothèque des prédicateurs*.

3. François Bretonneau, né à Tours en 1660, professa à La Flèche la grammaire et les humanités de 1681 à 1685, se livra, après sa théologie, à la prédication avec assez de succès. Le P. Berruyer a fait imprimer, en 1744, en 7 volumes tous ses sermons, et le P. Bretonneau a publié ceux des PP. Bourdaloue, Giroust et Cheminais; aussi, le P. de la Rue l'a-t-il appelé *trium mortuorum suscitator magnificus*.

4. François le Large a, dans le Catalogue des Jésuites de La Flèche, en 1690, l'emploi de *Concionator urbis per adventum et quadragesimam*. — V. les PP. de Backer.

pour le monde infini qui se trouve à ses sermons [1]. Griffet *a une éloquence mâle et vigoureuse, une élocution simple quoique noble ; ses caractères sont crayonnés fortement; ses tableaux se gravent vivement dans l'imagination ; son débit a de la force et même de la véhémence* [2]. Perrin *a un style facile et uni, des raisonnements pleins de force et de solidité, un pathétique mêlé d'onction, une déclamation nette et vive* [3]. Claude de Neuville n'a ni la puissance oratoire, ni la réputation de son frère Charles. Esprit facile, très cultivé, il semble redouter le travail et préfère parler d'abondance : ses discours imprimés ne sont pour la plupart qu'à l'état d'ébauche. Pendant son rectorat à La Flèche, il se fait admirer et applaudir [4].

1. Louis-Joseph de la Ferté, second fils du maréchal de la Ferté, naquit à Paris en 1653 et entra dans la Compagnie en 1673. Il est prédicateur à La Flèche en 1700, et il y meurt en 1732. Il avait obtenu la permission d'aller au Canada en 1696; mais il fut *obligé de partir à petit bruit, de crainte que son départ ne causât une sédition à Paris, tant il avait la voix et l'approbation du peuple* (Coulonges, 19 mars 1696; — X, 379. — *Ibid*, 6 avril; — X, 384, et 27 fév. 379). — En 1701, il prêcha à la Cathédrale du Mans l'Oraison funèbre du duc d'Aumont.

2. Claude Griffet, né à Moulins en 1702, jésuite en 1717, fut envoyé à La Flèche en 1739, et mourut à Moulins en 1783. Voir *Lettres sur les ouvrages et œuvres de piété*, par l'abbé Joannet, 1754, t. II, p. 197. C'est lui qui a fait imprimer les tragédies du P. Porée et celles de Joseph Carpani.

3. Charles Perrin. qui naquit à Paris en 1690 et entra dans la Compagnie en 1708, professa la Rhétorique à La Flèche de 1725 à 1730; employé ensuite à la prédication, *ses succès dans la chaire évangélique le placèrent au rang de nos plus célèbres orateurs chrétiens.* (V. *Lettres sur les ouvrages...*, IV, par l'abbé de la Tour du Pin.) — Il prêcha dans les villes les plus considérables de la France et surtout à Paris. Il mourut en 1767.

4. Pierre-Claude Frey de Neuville naquit en 1692, à Rennes, d'après le catalogue S. J. de 1746, et mourut dans cette ville en 1773. Il fut deux fois provincial et supérieur du collège de La Flèche de 1741 à 1744. (V. le *Journal encyclopédique*, 1778, VII, 259-270. — *Journal de Feller*, 1778, oct. 235-244.)

Charles de la Rue, supérieur à Frey de Neuville, inférieur à Bourdaloue, prépare à La Flèche, dans la paix et la solitude, les discours qu'il prononcera à Paris, *où il fait fort grand bruit,* écrit Racine; mais, aux jours de fêtes, il prêche à Saint-Thomas de La Flèche et à Saint-Louis, et grande est la foule qui vient l'entendre [1].

Le plus populaire des missionnaires, celui qui opère le plus de merveilles, c'est le P. Honoré Chaurand, figure originale, des plus intéressantes, dont la vie mériterait d'être écrite. Entré dans la province de Lyon au mois de septembre 1636, il enseigna d'abord les belles lettres, puis il se consacra aux missions des campagnes avec un zèle infatigable, passant des journées entières à confesser, à catéchiser, à prêcher. Il donna des missions dans plus de quatre-vingt-six diocèses. Son œuvre principale fut celle des hôpitaux qu'il fondait et organisait partout où il passait.

Grandet dit de lui dans l'*Histoire du Séminaire d'Angers :* « Ce fameux missionnaire a eu grâce de nos jours pour faire des missions et y établir des hôpitaux généraux. »

Louis XIV connaissait sa charité et la secondait de tout son pouvoir. Les gouverneurs de Province, les intendants, les princes et les évêques avaient recours à lui. Le Pape Innocent XII, ayant résolu de réunir les pauvres de la ville éternelle dans le palais de Latran, le fit venir à Rome et le chargea de cette délicate entreprise. La France lui doit *cent vingt-cinq* hôpitaux.

1. V. Racine à J.-B. Racine, Paris, 5 avril 1697; — Saint-Simon, I, p. 431; — Dangeau, lundi 25 mars 1697; — *Mémoires* de l'abbé Legendre, p. 20.

La foi de cet apôtre égalait sa charité. Partout il combattit le Jansénisme avec une vigueur et une franchise sans égales. La tradition a conservé en plus d'un endroit le souvenir de ses véhémentes inspirations.

Le P. Guillaume Ayrault, recteur du collège de La Flèche depuis deux ans, voyait avec douleur les progrès de l'hérésie dans l'Anjou, son pays natal, et dans le Maine. Persuadé que le P. Chaurand ferait par sa parole le plus grand bien, il pria le P. de Camaret, provincial de Lyon, de lui prêter pour quelques temps ce zélé prédicateur. Le P. Chaurand arriva à La Flèche en 1680.

« A cette époque, dit Dom Piolin, tout le Bas-Maine gémissait sous le poids intolérable des charges publiques. Les biens de l'Église n'étaient pas plus respectés que les autres; et l'on vit plusieurs fois des clercs refuser des bénéfices dans ces parages, uniquement parce que les charges surpassaient les revenus. Comme il y avait peu de commerce dans la province, les bénéfices y valaient peu en argent, quoiqu'ils rapportassent assez en denrées; mais il fallait consommer ces denrées sur place, car on ne trouvait pas moyen de s'en défaire. Même dans le Haut-Maine, plusieurs curés abandonnaient leurs cures pour redevenir vicaires, faute de ressources pécuniaires pour payer les impôts [1]. »

Le Comté de Laval n'était pas mieux partagé. D'après le récit de Leclerc de Flécheray [2] les charges publiques accablaient le clergé, qui désertait les campagnes pour se réfugier dans les villes.

1. *Histoire de l'Église du Mans*, par Dom Piolin, t. VI, p. 382.
2. Cité par Dom Piolin, *Ibid.*

Dans la classe ouvrière, la misère était plus grande encore. On ne voyait partout que des vagabonds et des mendiants : la sécurité publique en était compromise.

Le gouvernement s'émut d'une telle situation, et s'efforça d'y rémédier en favorisant la fondation d'hôpitaux. « Louis de Tressan, évêque du Mans, publia un Mandement pour engager les paroisses de son diocèse à établir des Confréries de charité, dont le but était de soulager les pauvres, de visiter les malades, d'ensevelir les morts, d'assister aux inhumations, de pourvoir aux frais de celles des indigents. Ces Confréries rendirent des services inappréciables [1]. »

Il fallait un homme d'expérience pour organiser ces Confréries : Louis de Tressan, dit Dom Piolin, *commit ce soin* au P. Chaurand [2]. Il fallait déterminer un mouvement général en faveur des hôpitaux : le P. Chaurand en fut encore chargé. A Laval, où il donne la mission fondée par Bellière, il intéresse toute la classe aisée à la fondation de l'hôpital projeté, et il fait ajouter à l'école des enfants un asyle pour les vieillards. De Laval, il se rend à Arquenay, à Domfront-en-Passais, à Mayenne, au Mans, à Alençon [3]; il parcourt, en prêchant, le Maine, l'Anjou [4], et une partie de la Normandie, démasquant

1. *Ibid.*, p. 401. Dom Piolin parle longuement dans son histoire de ces Confréries, et indique à la page 401 du t. VI, les sources où il a puisé ses documents.

2. *Histoire de l'Église du Mans.* — t. VI, p. 401.

3. *Ibid.* Passim.

4. *Histoire du Séminaire d'Angers*, par J. Grandet. J. Grandet parle dans cette histoire de l'aimable accueil que l'Évêque d'Angers, Mgr Arnauld, fit au P. Chaurand, et de la grande estime qu'il professait pour cet illustre religieux.

partout l'hérésie Janséniste, et partout laissant des traces ineffaçables de sa charité. L'*Histoire du diocèse de Bayeux* raconte ainsi l'établissement de l'hôpital général de Vire : « Tous les jours le P. Chaurand, chassant un âne devant lui, parcourait les rues de la Cité, recueillait des provisions et des aumônes, et le soir les distribuait aux indigents. Le 10 mars 1683, il fit sonner la cloche, assembla les bourgeois, leur exposa en termes pathétiques les misères dont il était témoin, l'insuffisance des moyens employés pour les secourir et engagea l'assemblée à fonder un hôpital. Le projet fut admis et l'on s'occupa immédiatement de recueillir les pauvres dans l'ancienne maison de la Cour d'Orange. Le 5 avril, ils y entrèrent accompagnés du clergé et du peuple. Chacun d'eux était conduit par un *ange :* on avait choisi les enfants des plus riches familles pour représenter cette gracieuse allégorie. L'Hôpital général ne fut approuvé et confirmé par lettres patentes qu'en 1690. » Nous avons cité tout ce passage pour montrer de quelle façon le P. Chaurand s'y prenait pour fonder un hôpital. Quand il eut terminé la mission qui l'avait appelé à La Flèche, il rentra dans sa province et mourut quelques années après, en 1697, au noviciat d'Avignon, épuisé de travaux et de mérites [1].

1. Notre intention était de parler ici longuement des *Maisons de retraite*. Mais, ayant appris que le P. Watrigant, S. J., préparait un travail sur les débuts de cette pieuse institution, fondée à Vannes en 1690 par le P. Vincent Huby, nous n'en dirons que deux mots. Ce fut le P. François Bachelot qui établit cette œuvre à La Flèche en 1703. « Le collège lui doit, dit le P. de Laistre, dans une lettre adressée, le 3 Juin 1704, au R. P. Provincial à Paris, le commencement des *Exercices Spirituels* qui ont été donnés avec un grand concours dans cette ville, aux messieurs et aux dames, aux artisans et aux serviteurs, aux artisanes et aux servantes (*Notice Manuscrite*, Arch. de l'école

L'auteur de l'*Histoire des Seigneurs de La Flèche* a écrit dans un article sur les mœurs des Fléchois : « Les Jésuites eurent jusqu'en 1762, époque de leur suppression, une grande part dans la direction des consciences ; ils rassemblaient tous les samedis soir et tous les dimanches trois Congrégations sous les auspices de la Sainte Vierge. L'une était composée de bourgeois, la seconde d'artisans, et la troisième, qui était divisée en deux, comprenait les écoliers externes et les pensionnaires du collège [1]. »

Sainte-Geneviève, Paris). » La maison de retraite pour ces *Exercices* était toute trouvée. On aménagea le prieuré de Saint-Jacques, on y construisit des cellules, et c'est là que les retraitans se rendirent, chaque année, pour y suivre dans le recueillement, sous la conduite des Pères, les *Exercices* de Saint-Ignace. Aucune classe de la société n'était exclue; chacune avait son époque déterminée pour la retraite. Quelques personnes pieuses et dévouées *avaient soin des meubles et des provisions de la maison*. Pendant les huit jours que durait la retraite, le silence était de rigueur; on se levait et on se couchait aux mêmes heures, les Méditations se faisaient en commun ; les repas se prenaient au même réfectoire et l'on y entendait matin et soir une lecture pieuse ; enfin, pendant les quelques heures du jour laissées au repos et au loisir, on se promenait solitaire dans le jardin, ou bien, retiré dans sa petite cellule, on priait, on méditait, on jetait sur le papier quelques notes rapides, des pensées saillantes, des résolutions généreuses, des repentirs sincères. Il y avait *quatre méditations* par jour, et *deux examens de conscience*. La plupart des règles de la *Maison* étaient empruntées à celles des *Maisons de retraite* à Vannes. M. de Montzey a écrit dans son *Histoire de la Flèche*, 2e vol. p. 140, que le prieuré de Saint-Jacques *servit de Maison de convalescence et de retraite pour les Jésuites malades ou devenus âgés*. Ce renseignement n'est pas exact. Jamais les Jésuites n'y habitaient ; même pendant les retraites, ils évitaient d'y coucher et d'y prendre les repas. Nous venons de voir pourquoi ce prieuré fut appelé *Maison de retraite*. — On trouvera aux *Pièces Juitificatives*, n° XI, dans le voyage en Bretagne des excursionnistes Fléchois, des détails très curieux sur les *Maisons de retraite* à Vannes. — V. aussi, à la Bibli. Mazar. des Mss. H. 1752, l'*Histoire de la première de toutes les Maisons de retraite*.

1. *Histoire de La Flèche et de ses Seigneurs*, par Ch. de Montzey, 2e période, L. III, chap. III.

Nous avons parlé dans le second volume de cette dernière Congrégation.

La Congrégation des *Bourgeois,* ou mieux des *Messieurs* (civium), appelée aussi *la grande Congrégation* et établie sous le titre de la Purification de Notre-Dame, différait peu dans son organisation générale de celle des élèves. Ses archives ont disparu, mais nous savons par le P. Paris, qui en fut le directeur sur la fin du XVIIe siècle, qu'elle comptait dans son sein beaucoup de prêtres et de religieux, les personnes les plus distinguées de la société fléchoise et bon nombre de *conseillers et officiers, tant de présidiaux qu'autres justices royales circonvoisines.* Elle se réunissait dans la chapelle de Congrégation des externes à côté de la grande sacristie : elle avait tout un mobilier à elle, ses vases et ornements sacrés. Calquée sur toutes les associations du même genre, elle était dirigée par un Jésuite et administrée par un *conseil* composé d'un préfet, de deux assistants, d'un secrétaire, d'un trésorier et de quelques conseillers. La confession et la communion étaient d'obligation une fois le mois. Celui qui, sans raison, s'absentait trois fois le mois des réunions, était renvoyé de la Congrégation ou présenté de nouveau au Conseil. On conseillait d'assister à l'administration des derniers Sacrements aux Confrères gravement malades. Chaque année, vers Noël, retraite de plusieurs jours.

Dans le principe, les rhétoriciens, les philosophes et les théologiens externes firent partie de cette Congrégation. Plus tard on les en sépara et on les réunit à la Congrégation de la *Conception de Notre-Dame.*

La Congrégation des *Messieurs* jouissait d'une grande

influence, si bien qu'en 1622, avant les fêtes de la Canonisation d'Ignace et de François-Xavier, elle demanda et obtint l'élargissement des prisonniers détenus pour dettes. En 1671, elle avait un ecclésiastique pour *Préfet;* et ce *fut lui qui assisté des principaux ecclésiastiques, qui sont en cette sainte assemblée, célébra en la fête de la Canonisation de François de Borgia, la grand'messe avec toutes les belles cérémonies qui se pratiquent dans l'église royale de Saint-Louis. Un bon nombre de Messieurs du Présidial, de l'Élection et des autres Corps reçurent la sainte Communion de sa main* [1].

La Congrégation des *Artisans*, la dernière fondée et de toutes la plus fervente, ne fut définitivement établie et approuvée qu'en 1658. Le P. Georges Viald [2] en fut le fondateur. Il eut pour successeurs Charles Pajot, Pierre Ango, Jacques Proust, Antoine d'Espineuil, Sébastien de Castillon et Égide de Cauville [3]. Ces deux derniers dirigèrent la Congrégation, le premier pendant 25 ans et le second de 1730 jusqu'à sa mort qui arriva le premier mai 1751. Le P. de Castillon fut surnommé le *Père des Pauvres :* il en était réellement la Providence. Quand il mourut, les pauvres se disputèrent tout ce qui lui avait

1. *Récit des fêtes de la Canonisation de saint François de Borgia*, par le P. François Paris. La Flèche, 1671 (Supra, t. II.).

2. Georges Viald, de Vendôme, entra en 1618 dans la Compagnie à l'âge de 21 ans. Il est l'auteur du *Thesaurus linguæ latinæ*, qui fit si longtemps les délices des jeunes étudiants. Il mourut à La Flèche le 28 février 1663.

3. Égide de Cauville, né à Caen en 1670, entra dans la Compagnie en 1691, et après avoir professé pendant neuf ans la grammaire, les humanités et la rhétorique, il donna des missions dans les campagnes et s'occupa enfin, presque uniquement, de la Congrégation des artisans.

appartenu, un morceau de soutane, une image, chacun voulant conserver chez soi un souvenir de ce charitable religieux. Le jour des funérailles, Saint-Louis regorgea de monde : c'était un édifiant spectacle de voir les riches et les pauvres unis dans un même regret et une même prière. Longtemps on vint prier et pleurer sur sa tombe. La Congrégation des Artisans lui fut redevable de son organisation définitive et de son développement [1].

Cette Congrégation qui s'établit en plusieurs villes, par exemple, à Paris, à Rouen, à Caen et à Rennes, était gouvernée comme les associations rattachées à la *prima primaria ;* mais elle avait introduit dans son fonctionnement quelques détails particuliers qu'il importe de faire connaître.

Uniquement composée d'ouvriers, de patrons et de domestiques, elle exigeait de ses membres la pratique des vertus chrétiennes et la fréquentation des sacrements. Aussi le conseil n'admettait-il les *postulants* qu'après une enquête minutieuse et de sérieuses épreuves. « On n'y recevra, était-il dit dans la règle, aucune personne de mauvaise vie, ni de mauvaise réputation, qui puisse scandaliser la Congrégation ; et tous doivent savoir qu'une fois reçus, s'ils se comportent mal et ne font pas droit aux conseils qu'on leur donnera, le conseil

1. Le P. Sébastien de Castillon mourut à La Flèche le 8 janvier 1725 à l'âge de 67 ans, après en avoir passé 48 dans la Compagnie de Jésus. Le jour de sa mort, son supérieur, le P. de Bye écrivit au P. de Richebourg, provincial de Paris : « Le P. Castillon, la ressource des pauvres, était vénéré de tous et aussi des malheureux dont il était la Providence. » (Arch. de l'école Sainte-Geneviève, rue Lhomond, 18, Paris.)

de la Congrégation peut les renvoyer. Pour que semblable malheur n'arrive pas, le préfet et les assistants doivent prendre des renseignements et s'efforcer de connaître les personnes qui se présenteront, et ne les proposer au conseil qu'après deux mois d'information. » On conseille de prendre des informations auprès *des curés, des patrons et des maîtres.*

« Le postulant, une fois admis *approbaniste*, assistera pendant trois mois, aux exercices de la Confrérie. Durant sa probation, un *instructeur* sera chargé de *l'instruire* des règles et coutumes de la Congrégation, et de voir comment il se conduit, s'il est assidu aux réunions; il fera un rapport sur lui à la fin de sa probation, et le remettra au préfet, qui le lira au conseil, avant de procéder à l'admission définitive dans la Congrégation. »

Les exercices de piété et les jours de réunion sont fixés de manière à concilier les pratiques religieuses avec le travail de l'ouvrier et du domestique.

« Que les Congréganistes, dit la règle, tâchent, autant que possible, d'entendre la messe tous les jours; que tous les matins, en se levant, ils récitent un *Salve regina* pour la Congrégation, et le soir, en se couchant, un *De profundis* pour les Congréganistes défunts. »

Ils se réuniront tous les dimanches à six heures du matin dans la chapelle de Congrégation, pour réciter le petit office de la Sainte-Vierge. On récitera l'office des morts, le *premier nocturne* seulement, le quatrième dimanche du mois, et tout l'office, le jour du décès d'un Congréganiste et le jour de la Commémoration des morts. Tout l'office de la Sainte-Vierge sera récité aux

grandes fêtes [1]. Le premier dimanche du mois, distribution des *Sentences* et récitation des *Litanies des Saints*. Tous les premiers dimanches de chaque mois, la moitié des Confrères se confessera et recevra la sainte Communion, et l'autre moitié le fera dans la quinzaine ; ceux qui auront reçu la communion un jour de fête du mois, ne seront pas tenus de s'approcher une seconde fois de la sainte Table dans le courant du mois. La communion aura lieu dans la chapelle de la Congrégation; mais, pour l'édification des fidèles, les Congréganistes devront communier dans leur paroisse aux fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de la Toussaint ; pour la même raison, ils assisteront tous les dimanches aux offices de leur paroisse. Les jours de réunion, récitation de l'office, lecture du nom des absents à la dernière réunion, puis exhortation du Directeur et antienne à la Vierge.

Un chapitre de la règle recommande aux Congréganistes de s'aimer et de s'entraider, d'éviter les mauvaises compagnies et les lieux dangereux, de mener une vie chrétienne, de visiter assiduement les malades de l'Association et d'offrir une communion pour les confrères décédés.

Jusqu'ici la Congrégation des Artisans ne renferme aucune disposition, qui s'éloigne sensiblement des règles en usage dans les Congrégations de la Sainte Vierge. Ce qui va suivre lui est spécial.

1. Ces fêtes sont : la Circoncision, l'Épiphanie, la Purification, l'Annonciation, la Saint-Jean-Baptiste, la Saint-Pierre, l'Assomption, la Nativité de la Vierge, la Présentation, la Conception, le Dimanche de Quasimodo, l'Ascension et la Trinité.

Le conseil de la Congrégation avait établi, au moyen de dons, de quêtes et de cotisations, une bourse commune, *pour prêter sans intérêts à de pauvres artisans, marchands et autres, et les aider ainsi à se maintenir dans leur profession ou à la reprendre, si la pauvreté les a forcés de l'abandonner*. Les deniers étaient administrés par un *Receveur* et un *Sous-receveur*.

Cette œuvre de miséricorde pouvait ouvrir la porte aux plus graves abus. Afin de les prévenir, elle prit soin de s'entourer d'une infinité de précautions : « On exigera de l'emprunteur, est-il dit dans la règle, de bons gages ; on s'assurera par des informations faites avec prudence et charité qu'il est réellement dans le besoin, que par son industrie et son travail il profitera du secours accordé, qu'il se mettra en état de restituer peu à peu les avances faites ; on évitera, autant que possible, de fournir des secours en argent, de crainte que l'argent ne soit inutilement dépensé, mais de concert avec l'emprunteur, on achètera tout ce qui lui est nécessaire pour son métier ou son commerce, comme outils, laines, bois, cuir, fil, chevaux, bestiaux, etc... » Toute demande de secours doit être adressée, sous forme de requête, au préfet de la Congrégation, qui nomme trois commissaires pour l'examiner, et inscrit leurs noms au bas de la requête. Ceux-ci, après informations prises, donnent leur avis par écrit et signent ; si l'avis est favorable, la demande est transmise au conseil avec le rapport des commissaires; le conseil l'examine à son tour, l'approuve d'ordinaire, et le secrétaire fait faire alors au suppliant une obligation qui lui sera rendue avec ses gages, aussitôt qu'il aura payé toute la somme avancée.

La caisse commune sert encore à faire apprendre des métiers à quelques jeunes gens pauvres, mais industrieux et laborieux. On exige qu'ils accomplissent leurs devoirs religieux et que leur conduite soit irréprochable. Chaque apprenti est confié à trois membres de la Congrégation, lesquels sont chargés de traiter avec le patron et de s'assurer du travail, des progrès et de la tenue de leur protégé pendant son apprentissage. La Congrégation paye tous les frais de l'apprentissage, et aide le jeune homme à s'établir; sa protection n'est accordée qu'à ceux qui s'en rendent dignes.

La Congrégation fait encore travailler les pauvres ; elle leur procure, autant que les ressources le permettent, outils et matériaux ; elle paye leur travail et débite les ouvrages à son profit. C'est une façon ingénieuse de tirer les pauvres de l'oisiveté et de leur épargner la honte de la mendicité.

Enfin, l'argent est employé à secourir les pauvres de la ville et des faubourgs, à leur apporter du pain, du linge et *des couches pour séparer les personnes d'une même famille et empêcher, par ce moyen, de grands désordres.* Le vestiaire est établi au collège. Voici comment se fait la visite des pauvres. Au commencement du mois, le Directeur distribue tous les congréganistes en groupes de trois; lecture de ces groupes est faite à la réunion ; puis chaque groupe tire au sort un billet où sont inscrites plusieurs familles indigentes. Ce sont les familles que le groupe doit visiter dans le courant du mois. Les membres d'un même groupe visitent ensemble leurs pauvres au premier jour libre, et le dimanche suivant, après Vêpres, ils font connaître dans un rapport succinct, en présence

des congréganistes, les besoins de chaque famille. Séance tenante, on arrête ce qu'il convient de donner à chacune d'elles pendant le mois. La caisse et le vestiaire pourvoient aux dépenses.

Les malades ne sont pas oubliés. Pendant le cours de la maladie, on leur prête des draps, des chemises et autres linges de première nécessité, on leur procure des remèdes, des aliments, des *friandises*. Quand le linge, qui a servi aux malades, est usé, on le donne aux mères pour emmaillotter leurs petits enfants, ou l'on en fait de la charpie pour panser les plaies des pauvres. Quelques dames pieuses sont chargées de l'entretien du vestiaire.

La charité des congréganistes ne néglige pas l'âme : ils consolent les pauvres, ils les exhortent à la patience, à la fréquentation des sacrements; ils instruisent les enfants des vérités de la foi, ils s'efforcent de remédier aux désordres secrets et publics. Chaque année, avant Noël, ils font prêcher une retraite à une vingtaine de pauvres : une année la retraite est pour les hommes, l'autre année pour les femmes.

Cette Congrégation des Artisans, dont l'apostolat fut si utile à La Flèche, produisit les fruits les plus merveilleux partout où elle s'établit ; pour s'en convaincre, il suffit de lire les nombreux et intéressants documents conservés aux archives de la Bibliothèque de Caen sur cette même Congrégation.

Nous ferons cependant observer que la *Congrégation des Artisans,* érigée au collège du Mont, différait sur plusieurs points de celle de La Flèche : par exemple, elle admettait dans son sein des ecclésiastiques, des magis-

trats, tout ce qu'il y avait de plus distingué dans la société caennaise [1].

Comme nous l'avons vu, le collège de La Flèche prit une part active aux luttes religieuses du XVIIe et du XVIIIe siècles, et le bien qu'il fit dans le Maine et dans l'Anjou par le moyen des retraites et des missions, dans la petite ville de La Flèche par la *maison de retraites*, la direction des consciences, les prédications et les congrégations, fut des plus considérables. « Ce bien, dit de

1. Voir dans le catalogue des *Manuscrits* de la Bibliothèque de Caen, principalement les n°s 151, 155 et 156.

N° 151. Congrégation des *Artisans* établie au collège de la Compagnie de Jésus.—Ce volume in-fol. contient les renseignements les plus curieux sur le but, la composition, l'organisation, le fonctionnement et les œuvres de cette Congrégation. Parmi les membres de la réunion figurent les noms de beaucoup de curés ou de prêtres de la ville et des environs; on y lit des noms tels que ceux-ci : de Sainte-Marie, prieur de l'abbaye de Fontenay, docteur en théologie; de Camilly, conseiller au parlement; de Bonneville, prêtre religieux, supérieur des Ermites de Saint-Sever, etc... L'Association possédait une bibliothèque à l'usage des congréganistes; le catalogue en est conservé. Ce volume contient une lettre, datée du 15 août 1720, et écrite par le Directeur à un P. Jésuite qui lui demandait des renseignements sur les œuvres de charité de la Congrégation : ces œuvres sont les mêmes qu'à La Flèche; il faut y ajouter celle des *pauvres de la prison*. « La Congrégation, est-il dit dans la lettre, entretient en faveur de ces pauvres un magasin particulier de linge, tant pour les valides que pour les malades, de manière que les valides ont tous les huit jours ou tous les quinze jours, selon les saisons, des chemises à changer qu'on a soin de faire blanchir sans qu'il leur en couste. Et, quand ils sont malades, ils ont, en outre, toutes sortes d'autre linge comme les pauvres malades des faubourgs, et on leur procure comme à eux le secours des médecins et les remèdes et bouillons nécessaires. » Tous les jours, on envoyait la soupe à ces pauvres de la prison; et le soir, après la prière commune, on leur lisait la vie du Saint du jour. « Le zèle de la Congrégation, dit encore la lettre, s'étend jusques aux missions tant au dehors qu'au dedans du royaume. On a contribué aux unes et aux autres suivant ses moyens. » Elle s'employait enfin à élargir des prisonniers, moyennant une somme prêtée à l'infortuné captif : les délits principaux des prisonniers délivrés sont les suivants : *Pour droits de détail de boisson, pour le poids du sel acheté en gabelle, pour le*

Montzey, *ne se borna pas à la religion : les femmes répandirent de grandes aumônes et montrèrent le plus grand désintéressement dans l'administration de leurs biens* [1]. »

Pour être complet, pour faire connaître toute l'étendue de l'action religieuse de ce collège, il nous semble indispensable d'indiquer ici sommairement ce qu'il fit pour les missions de la Nouvelle-France et de la Martinique.

Jacques Cartier venait de planter la croix sur le sol de l'Amérique. Au nom du roi François Ier, il avait pris possession de la Nouvelle-France et poussé ses découver-

faux-saunage. Ce dernier délit est le plus fréquent. Les *gages* offerts dans les différentes requêtes sont ordinairement des assiettes en étain, des serviettes, des robes, un meuble, etc.

« Le fond d'aumônes était appliqué surtout à prêter des deniers aux pauvres qui, étant en quelque métier ou sachant faire quelque commerce et négoce de marchandise, ou quelque ouvrage et travail qui les faisait subsister auparavant, se trouvaient réduits à ne pouvoir plus entretenir leur négoce et commerce, soutenir leurs anciens travaux et en entreprendre de nouveaux, soit par la misère des temps, soit à cause de quelque perte considérable, de quelques maladies ou autres accidents dignes de compassion, soit faute d'ustensiles, outils, instruments, métiers, matières et autres choses nécessaires à leur commerce, négoce, travaux, manœuvres, métiers. »

N° 155. Livre d'office pour le Préfet de la *Congrégation des Artisans*, érigée au collège de la Compagnie de Jésus à Caen sous le titre de l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie, avec les règles de cette Confrérie, *à la fin de ce livre*, pour l'utilité de la Congrégation ; le tout écrit par André Diguet, congréganiste, en l'an 1734. — Ce volume in-4°, écrit à la main en lettres rondes, *noires et rouges*, contient tous les usages de la Confrérie pour la récitation de l'office de la Sainte Vierge et de l'office des Morts.

N° 156. Livre d'office pour les sacristains de la *Congrégation des Artisans*, sous le titre de l'Annonciation de Notre-Dame, établie au collège de la Compagnie de Jésus à Caen. Ensemble les règles de cette charge, et celle des *Portiers* et des *Lecteurs*. Ecrit et donné à la Congrégation par André Diguet, l'un des confrères, l'an 1734. Priez Dieu pour lui.

1. *Histoire de La Flèche et de ses Seigneurs*, par Ch. de Montzey, 2e période, p. 227.

tes bien avant sur le fleuve de Saint-Laurent. Mais, « malgré quatre voyages successifs et quelques essais de colonisation, il ne put laisser dans ces contrées aucun établissement durable. La mort de cet intrépide marin et les malheurs qui frappèrent alors la France suspendirent pour un temps ces expéditions lointaines. Plus heureux ou plutôt mieux servi par les circonstances et par les hommes, Henri IV put enfin réaliser une partie des projets de son devancier. En 1604, il commença un établissement en Acadie, et en 1608, il envoya Champlain jeter les fondements de Québec [1]. »

Ce prince, en poursuivant au loin la gloire du nom français, n'oubliait pas l'extension de l'idée catholique. Il chargea le P. Coton de lui désigner deux missionnaires pour le Canada. Le choix se porta sur les Pères Ennemond Masse et Pierre Biard, qui arrivèrent dans la mission le 11 juin 1611. C'est à peine s'ils eurent le temps d'y travailler. En 1613, les Anglais se ruèrent sur la colonie naissante. « Toujours rivaux de la France, toujours jaloux ds ses prospérités, toujours prêts à lui susciter des ennemis, ils ne s'habituaient pas à l'idée que, dans un temps donné, elle tirerait du Canada une nouvelle source de richesses, un débouché pour son commerce, une pépinière de matelots pour sa marine militaire [2]. »

Les Pères Masse et Biard furent faits prisonniers et conduits dans la Grande-Bretagne : la mission était détruite avant d'avoir pu se fonder.

1. *Vie du P. Jogues*, par le P. Martin, S. J.

2. *Histoire de la Compagnie de Jésus*, par J. Crétineau-Joly, L. III, ch. IV.

Le P. Masse rentra en France et fut nommé, en 1624, ministre du collège de La Flèche. Cet établissement était alors en pleine prospérité. Plus de cinquante jeunes Jésuites suivaient les cours de philosophie et de théologie : parmi eux on remarquait Anne de Noue, Charles Lallemant, Érard Bille, Adrien Le Breton, Nicolas Adam, Paul Le Jeune, Barthélemy Vimont, Paul Ragueneau. Les années suivantes, on y vit arriver successivement Charles du Marché, Isaac Jogues, René Menard, Claude Quentin, Jacques Buteux, Jacques de la Place, Pierre Pijart, et autres encore.

Le P. Masse resta dix ans à La Flèche. Il aimait à s'entretenir avec les jeunes religieux de tout ce qu'il avait vu au Canada, des grandes espérances de cette mission. Ses entretiens enflammaient leur courage : ils animaient leur cœur au sacrifice et au martyre. Aussi, quand le duc Henri de Ventadour, vice-roi du Canada, supplia le P. Ignace Armand, provincial de Paris, de faire passer sur le continent américain de nouveaux ouvriers apostoliques, il n'y eut que l'embarras du choix. Le P. Masse partit de nouveau, en 1626, emmenant avec lui Charles Lallemant, Ragueneau, de Noue, Le Jeune, et vingt autres prêtres ou frères coadjuteurs de la Compagnie. Charles Lallemand [1] fut nommé supérieur de la mission. Ils ne faisaient tous que d'arriver, quand la guerre éclata entre

1. On attribue au P. C. Lallemant les deux ouvrages suivants : *Exercices spirituels selon la méthode de Saint-Ignace*. La Flèche 1661 ; — *Exercices spirituels de huit jours conformes à ceux de Saint-Ignace. Tiré des ouvrages d'un des plus doctes et vertueux Pères de sa Compagnie ; lesquels on a fait imprimer à son insceu*. A La Flèche, chez la vefve George Griveau, 1665.

les Hurons et les Iroquois. Les Français, harcelés par les sauvages, n'eurent bientôt plus d'autre nourriture que des racines, et, au risque de leur vie, ils allaient les arracher dans les bois. Les Anglais profitèrent de cette situation critique : ils ruinèrent toutes les entreprises françaises et renvoyèrent les missionnaires en Europe.

Ennemond Masse et Ragueneau revinrent à La Flèche. A cette époque, le P. Nicolas Adam exerçait les fonctions de principal au pensionnat. *C'était une âme capable de tous les genres d'héroïsmes* [1]. N'aspirant qu'au bonheur d'épuiser ses forces au service de J.-C. dans les missions étrangères, il attendait avec un amour impatient que les portes du Canada fussent ouvertes à l'apostolat. Dieu exauça ses désirs. Trois ans après l'expulsion des missionnaires, le Canada fut rendu à La France, et Champlain fut chargé de le relever de ses ruines. Héroïque sur le champ de bataille, d'une foi ardente et d'un patriotisme à toute épreuve, il avait en outre deux qualités indispensables pour une pareille entreprise : une constance inébranlable, une force d'âme au-dessus de toutes les difficultés.

Ce vaillant gouverneur fit appel aux Jésuites. Charles Lallemant qui traversait l'Océan pour la septième fois, s'embarqua avec le P. Masse [2] et un jeune prêtre, Jacques Buteux, qui venait de terminer à La Flèche son cours de théologie. L'année suivante, 1635, partaient encore de ce

1. *Ménologe de la Compagnie de Jésus*, par le P. de Guillermy.

2. Le P. Masse mourut à Sillery, près de Québec, en 1646. Un monument pieux a été élevé à sa mémoire en 1870, sur le lieu même de sa sépulture.

collège pour la nouvelle colonie Française. Charles du Marché, Charles Turgis, Claude Quentin, Pierre Pijart et Anne de Noue. Ces généreux apôtres virent bientôt s'élancer à leur suite Barneaux, qui travailla vingt-six ans au Canada, Nicolas Adam, Isaac Jogues, Pierre Ménard, Jacques de la Place, Jérôme Lallemand et Le Jeune. Nous ne citons que ceux dont le souvenir est resté vivant à La Flèche.

Le chevalier de Montmagny avait succédé à Champlain dans la charge de gouverneur : Richelieu ne pouvait faire un meilleur choix dans l'intérêt de la colonie et de la mission. Les missionnaires eurent en lui, comme dans Champlain, un protecteur et un ami. Aussi, dès l'année 1640, ils s'étendaient de Québec au Sault-Sainte-Marie, vivant au milieu des tribus les plus sauvages, chez les Abénaquis, les Algonquins, les Hurons, les Illinois et les Iroquois.

Avant de quitter La Flèche, ces apôtres avaient été fêtés, chantés par leurs frères, et sans doute que plus d'un cœur envia leur sort, tant le désir des missions lointaines était ardent parmi les jeunes religieux qui fréquentaient alors les cours de théologie et de philosophie. Le P. Chevalier, l'infatigable poëte fléchois, se mit encore en frais dans cette circonstance : il redit dans ses vers les vertus héroïques des partants, leur amour de la souffrance et leur zèle pour la propagation du royaume du Christ ; il souhaita au P. Adam et au P. Quentin un heureux voyage, une brillante moisson d'âmes [1]. Dès les premiers mois,

1. Joannis Chevalier *Polyhymnia*, Flexiæ, apud Griveau, 1617, L. II. Ode V. Patrum S. J. in oram Canadensem transmittentium, heroica

la rigueur du climat abattit à un tel point le P. Adam, qu'il fut obligé de garder le lit pendant trois ans, en proie aux plus cruelles souffrances. Mais la vivacité de la douleur ne l'empêcha pas de réunir chaque jour les sauvages dans sa petite cellule, pour les instruire des vérités de la foi. Sa patience et sa joyeuse amabilité étonnaient ses frères et les Néophites. Il aurait succombé dans ce rude labeur, si l'obéissance ne l'eût rappelé en France. Il vint mourir à La Flèche en 1659.

Il n'entre pas dans notre plan de raconter ici les succès apostoliques de ses frères au Canada : ce travail est fait. La *robe-noire* devint l'ami des tribus, le médiateur dans les différends, le conseil et l'appui des sauvages. Pendant l'été, les Pères accompagnaient les néophytes dans les chasses ou sur les lacs; en hiver, ils vivaient avec eux dans la cabane, sous les neiges.

L'Évangile, pour prendre racine dans un pays, a besoin d'être arrosé du sang des martyrs : le sang de nos missionnaires coula abondant dans la mission canadienne. Jogues, l'apôtre des Iroquois, fut surpris par eux en 1646 et condamné aux plus horribles traitements. Chair déchiquetée sur les bras et sur le dos, morceaux de bois enfoncés sous les ongles des pieds et des mains, ou

virtus, et inexplebilis laborum aviditas in Dei gloriâ promovendâ celebratur.

Ode VI. Eorumdem Patrum ignea et ardens in Canadensium salutem charitas.

Ode VII. Iidem Patres apostolorum æmuli et ad quoslibet pro Christo labores cruciatusque subeundos erecti.

Ode VIII. Ad Nicolaum Adamum. Solventi felix ad Canadenses navigationis cursus optatur.

Ode XVI. Ad navem quâ vehitur Claudius Quintinus in oram Canadensem jam tertium proficiscens.

arrachés, doigts tordus, écrasés, fendus, brûlés et coupés, tous les genres de supplices furent inventés pour le tourmenter. Enfin, un coup de hache sur la tête finit ce long et douloureux martyre [1]. Trois ans après, au pays des Hurons, le P. Gabriel Lallemant [2] scellait de son sang la fermeté de sa foi et son dévouement : les sauvages l'enveloppèrent d'écorce de sapin, le soumirent au supplice du feu et le firent mourir lentement dans d'inexprimables tortures (17 mars 1649). Il était préfet du pensionnat de La Flèche, quand il obtint, à force de prières et d'instances, de partir pour le Canada. Deux de ses compagnons, Jean de Brébeuf et Charles Garnier, apôtres avec lui chez les Iroquois, moururent comme lui martyrs la même année.

1. Voir la *Vie du P. Isaac Jogues*, par le P. F. Martin, de la Compagnie de Jésus. — Paris, 1882.

La mission du Canada venait de s'ouvrir pour la seconde fois aux Jésuites, quand le P. Jogues quitta le noviciat de Rouen pour aller à La Flèche suivre le cours de philosophie. Son maître des novices, le P. Louis Lalemant, lui dit alors, en l'embrassant, ces paroles prophétiques : « Mon frère, vous ne mourrez pas ailleurs qu'au Canada. »

Nous lisons dans la *Vie du P. Jogues* :

« Parmi ses compagnons (à La Flèche), il y en avait plusieurs destinés à partager un jour ses durs labeurs au Canada. C'étaient les FF. René Ménard, Charles Dumarché, Jacques Delaplace, Claude Quentin et Nicolas Adam. Là se trouvaient aussi les FF. Julien Mannoir et Vincent Hubi, d'une vertu déjà éminente, et qui devaient jeter plus tard le plus brillant éclat par leurs travaux et leur sainteté.

« Le séjour du P. Jogues à La Flèche lui avait fourni l'occasion de connaître la mission du Canada. Le P. Masse venait de quitter ce collège l'année précédente, après y être resté dix ans. Pendant son séjour en Europe, il n'avait cessé de soupirer après cette mission lointaine qu'il appelait *sa Rachel*. Ses récits, restés traditionnels dans la maison, y entretenaient une vive émulation pour la conversion des âmes et la propagation de l'Évangile dans les pays infidèles. »

2. Le P. Gabriel Lallemant était le neveu des Pères Charles et Jérôme : tous trois sont restés célèbres dans l'histoire des missions du Canada.

Ces morts retentirent douloureusement en France, mais ne ralentirent pas l'ardeur des dévouements. Les frères des martyrs demandent à remplacer ceux qui ne sont plus; c'est un élan général. La Flèche a une belle part dans le choix des élus : Claude d'Albon, préfet du pensionnat, va évangélisér les Agniers, Pierre Millet et François Boniface se rendent chez les Iroquois; Simon Lemoyne part pour Onnontagué; Joseph Gassot et Vincent Bigot se dirigent vers le fleuve Saint-Jean, au pays des Abénakis; Paul du Rhu commence une réduction à la Basse-Louisiane; Jérôme Lallemand, le plus célèbre de tous, qui a déjà travaillé et souffert sur cette terre lointaine, supplie ses supérieurs de l'y envoyer mourir. Il avait alors 65 ans et il gouvernait le collège de La Flèche. Il reçoit l'ordre de partir, et deux heures après il était en route. Nommé supérieur des missions d'Amérique, cet apôtre infatigable meurt à Québec le 26 janvier 1673. Tous ces hommes sont les vrais fondateurs de la mission canadienne au XVIIe siècle. D'autres, et en grand nombre, tels que Pierre Lagrenée, Claude du Puys, Etienne Lauverjat, Urbain de la Tour, Jacques de la Bretonnière, Antoine de Courcy, Julien Dervillé, viendront successivement arroser de leurs sueurs ce champ fécond du divin Maître ; mais le champ a déjà été défriché, au prix des plus rudes travaux, par les ouvriers de la première heure. En 1721, la mission était si bien fondée, que l'historien du Canada, le P. de Charlevoix, *ne trouve que des chrétiens* dans ses voyages à travers ces contrées devenues françaises.

Cet illustre historien, mort à La Flèche le premier février 1761, juste à temps, dit Jules Clère, *pour n'être*

pas obligé d'aller mourir chez les sauvages, avait consacré, pendant son professorat à Québec, en 1704, une partie de son temps à l'étude de la langue du pays, de ses mœurs, de ses usages et de son histoire. C'était une préparation très heureuse à l'importante mission que devait lui confier plus tard le gouvernement français dans l'Amérique du Nord. Parti de Québec en septembre 1720, il remonta le Saint-Laurent et les grands lacs, descendit le Mississipi, visita Saint-Domingue et revint en France où il donna L'HISTOIRE DE LA NOUVELLE-FRANCE. Dieu lui épargna la douleur d'être le témoin de la dispersion de ses frères. Il mourut à La Flèche un an avant cette terrible catastrophe, et son corps fut déposé sous le souterrain de l'église de Saint-Louis, dans le caveau destiné à la sépulture des Pères Jésuites. Sur sa tombe, on lit cette simple inscription : *Le P. Pierre de Charlevoix † janvier 1761.*

Cependant, quelques années s'étaient à peine écoulées depuis l'arrivée des Jésuites au Canada sous le gouvernement du chevalier de Montmagny, que le P. Petau pouvait écrire au Pape Urbain VIII : « Nous évangélisons une région située dans la partie septentrionale de l'Amérique, le long du fleuve Saint-Laurent... Les indigènes sont des sauvages et des barbares. Mais bon nombre de ces infidèles gagnés par notre dévouement et notre longue patience, commencent à s'adoucir peu à peu, et renoncent à leurs mœurs sauvages pour embrasser la religion de J.-C. Ils viennent assidûment dans les pauvres églises que nous avons construites... Ceux qui ont été baptisés s'approchent fréquemment des Sacrements. Nous avons réussi, à force d'instances et de prié-

res, à en amener un grand nombre à quitter leur vie vagabonde, et à s'établir dans des demeures fixes auprès de nous. Il n'y a pas, en effet, d'autre moyen de les faire passer de la barbarie à la foi chrétienne et de les maintenir dans le bon chemin [1]. »

Mais *pour consolider cette œuvre,* ajoute Crétineau-Joly, *les Jésuites ne se déguisaient pas qu'il leur fallait de nouveaux auxiliaires* [2]. Leurs journées étaient remplies par la prière, la prédication, l'inspection du travail des champs, les œuvres extérieures de l'apostolat, les courses lointaines, il leur était impossible de songer à l'éducation des jeunes filles et de se consacrer au service des malades.

Ils résolurent donc de faire appel au dévouement des femmes chrétiennes de France, et le P. Barthélemy Vimont pensa à la *Congrégation de Saint-Joseph,* dont il avait vu les débuts à La Flèche.

Cette Congrégation venait, en effet, de se fonder, et son fondateur, Jérôme le Royer de la Dauversière, avait connu dans une vision divine la destinée future de ses religieuses au Canada.

Né, sur la fin du XVIe siècle, d'une noble et ancienne famille de Bretagne, Jérôme fut un des premiers élèves du Collège Henri IV. Au sortir de l'école, il succéda à son père dans la charge de receveur des tailles de l'Élection de La Flèche; plus tard, on l'éleva à l'Échevinage. Marié

1. *Le P. Denys Petau,* par M. Chatelain, missionnaire.

2. *Histoire de la Compagnie de Jésus,* par J. Crétineau-Joly, L. III, chap. IV.

à une pieuse femme, Jeanne de Bangé, il eut de nombreux enfants, tous dignes de lui.

C'était un chrétien d'une haute piété. Dieu ne tarda pas à le favoriser de grâces si extraordinaires que son confesseur, le P. Étienne Rémond, *lui conseilla de s'adresser à un Père de la Compagnie de Jésus, plus capable que lui de le diriger dans les voies du ciel.* Jérôme choisit le P. François Chauveau, directeur de la Congrégation des externes. Sous la conduite de ce religieux, il fit de rapides progrès dans la perfection. Mais les tentations qu'il eut à subir furent grandes : la Providence les permettait pour épurer de plus en plus l'âme du chrétien et le préparer à la vocation que sa bonté miséricordieuse lui destinait.

Jérôme opposa aux tentations la prière, les bonnes œuvres et les pénitences. « Il prenait la discipline tous les jours et d'une manière si sanglante, écrit l'un de ses amis, qu'il en avait les épaules comme pourries. Il portait une ceinture qui avait plus de 1,200 pointes très aigues. Enfin, pour se faire souffrir en mille manières, il inventait les macérations les plus inouies [1]. »

La paix intérieure lui fut rendue le 2 février 1630. Après la communion, une voix très distincte se fit entendre à lui, qui lui commandait d'instituer un nouvel ordre d'hospitalières, et d'envoyer à Montréal des religieuses de cette Congrégation.

La parole du ciel effraya son humilité. Il s'en ouvrit au P. Chauveau, qui trouva le projet extravagant, con-

1. Lettre de Pierre Chevrier, seigneur de Fancamp, au P. Joseph Chaumonot, 28 avril 1680.

traire à toutes les notions de la prudence humaine, de tout point irréalisable. Il défendit au pénitent d'y donner suite.

L'avenir montra que Dieu se plaît, dans ses œuvres, à *confondre la sagesse des sages.*

Jérôme le Royer fut nommé administrateur de l'hôpital Sainte-Marguerite. Or, dans une de ses visites aux malades de l'hospice, il rencontra une pieuse demoiselle, Marie de la Ferre, qui habitait sur la paroisse de Sainte-Colombe, au château de Ruigné. On l'appelait la *sainte demoiselle,* la *mère des indigents.* Une pure et inaltérable amitié s'établit promptement entre la sainte demoiselle et l'homme de Dieu. Marie de la Ferre raconta à son ami qu'un jour, dans la prière, elle fut transportée en esprit dans une vaste salle, remplie d'un grand nombre de lits rangés avec ordre, et qu'une voix d'en haut lui dit : « Voilà ton occupation, et le moyen de satisfaire au précepte de l'amour que je désire de toi en reconnaissance de mes bienfaits. »

Jérôme écoutait en silence, avec une visible émotion. Sa pensée se reportait aux paroles qu'il avait entendues quelques années auparavant, le jour de la Purification. Il ouvrit aussi son âme à la *sainte demoiselle,* et lui fit connaître l'œuvre qu'il avait reçu mission de créer, son nom, son but, son organisation. Évidemment Dieu les destinait tous deux à fonder la même œuvre ; ils se promirent de prier et de faire pénitence à cette intention.

L'heure de l'établir ne devait, du reste, sonner que dans quatre ans, quand la Providence eut renversé tous les obstacles et montré sa volonté par une suite de faits extraordinaires.

Le P. Chauveau, éclairé et convaincu, donna son consentement. Jérôme le Royer se mit aussitôt à l'œuvre, et Marie de la Ferre, disant adieu au monde, se retira à Sainte-Marguerite, et s'engagea publiquement avec quelques-unes de ses compagnes à consacrer gratuitement sa vie au service des pauvres et des malades de l'hôpital. Jérôme redigea les constitutions de la petite Communauté, et les soumit à l'approbation de Mgr de Rueil, évêque d'Angers. La Congrégation des filles hospitalières de Saint-Joseph était fondée.

Bien petit sans doute était le nombre des religieuses ; mais les Pères de La Flèche, entre autres les Pères Chauveau, Valogne et Dubreuil s'employèrent avec zèle au développement de l'œuvre naissante.

Le P. Chauveau dirigeait à cette époque un jeune externe, nommé Giraud, d'une piété solide et dévouée. L'écolier aimait à visiter les pauvres, et de préférence il se rendait à l'hôpital où l'attirait l'aimable charité des filles de Saint-Joseph; il causait volontiers avec elles, et, dans ces pieux entretiens, son cœur se détachait insensiblement des choses de la terre pour s'attacher aux seuls vrais biens. C'était une préparation au ministère sacerdotal et à l'apostolat. Jeune, plein d'avenir, en possession d'une fortune considérable, il abandonna tout, jeunesse, espérances, richesses, se consacra au service des autels, et, sur le conseil de son directeur, employa tout ce qu'il possédait à la fondation, dans sa ville natale, à Moulins, d'un hôpital semblable à celui de La Flèche. La Mère Marie de la Ferre prit elle-même le gouvernement de la maison.

D'autres fondations eurent lieu à Laval, à Baugé et à

Beaufort. Ces deux dernières eurent pour fondatrice Anne de Melun, marquise de Richebourg, princesse de l'Épinoy, née au château d'Ubies, près de Mons, de l'une des plus illustres familles des Pays-Bas. Anne de Melun s'était retirée, à l'insu de sa famille, à la Visitation de Saumur, elle espérait y vivre inconnue, loin des hommes, sous le regard et dans le cœur de Dieu seul. Mais sa haute naissance ne put être longtemps un secret : un gentilhomme de la cour de Louis XIV, qui était parvenu à découvrir sa retraite, révéla le mystère de cette vie cachée. La jeune princesse, toujours avide de solitude et d'oubli, songea à quitter son cher cloître. Elle consulta le P. Dubreuil qui prêchait alors une retraite à Saumur. Le prudent directeur, avant de se prononcer, voulut qu'elle fît les *Exercices* de Saint Ignace; pendant ce temps il étudia ses goûts, ses aspirations, son caractère, sa vertu, et arrivé au terme des *Exercices*, il lui dit : « Vous voulez que votre nom reste ignoré; je puis vous offrir un asile dans un monastère de La Flèche, petite ville solitaire, où personne ne viendra vous chercher. Il y a là une maison de filles hospitalières, nouvellement fondée sous le patronage de Saint-Joseph, et dont la profession est de servir les pauvres gratuitement dans les hôpitaux. Mais, ajouta le Père, elles sont bien pauvres et leur vie est laborieuse. » — « Inutile de chercher autre chose, interrompit la princesse ; c'est là que Dieu me veut. » Elle fut admise dans la Communauté, et, à quelques années de là, elle fondait avec Marthe de Beausse l'hospice de Beaugé, et avec Marie des Essarts l'hôpital de Beaufort.

Cependant, l'année même (1639) où Jérôme le Royer et Marie de la Ferre fondaient la Congrégation des Sœurs

hospitalières, le P. Barthélemy Vimont s'embarquait à la Rochelle pour l'Amérique, emmenant avec lui des hospitalières de Dieppe et deux religieuses de Sainte-Ursule de Tours, la Mère Marie de l'Incarnation et la Mère Marie de Saint-Joseph. A leur arrivée à Québec, elles commencèrent par apprendre la langue du pays, puis elles se mirent à la disposition des missionnaires, pour soigner les malades et instruire les sauvages. Grand fut le bien qu'elles firent par l'enseignement du catéchisme et l'influence féconde de l'exemple, aux Hurons, aux Algonquins, aux Montagnais et aux Iroquois : le Canada garde encore le souvenir de ces deux saintes filles.

L'avenir de la mission demandait qu'on fît venir de France d'autres religieuses.

En 1642, le P. Vimont écrivit au P. Cellot, recteur de La Flèche, pour le prier d'obtenir des Sœurs hospitalières du *grand homme de bien qui, n'ayant jamais vu le Canada que devant Dieu, se sentit fortement inspiré d'y travailler pour sa gloire*[1]. Dans un but d'apostolat, Jérôme le Royer avait acquis, en effet, six ans auparavant, la propriété de l'île de Montréal, et fondé sa *Compagnie de Montréal pour la conversion des sauvages et le soutien de la religion catholique romaine au Canada*[2].

Il eût voulu se rendre aux pieux désirs du P. Vimont,

1. *Relation de la nouvelle France* en 1642.

2. *Vie de la vénérable Sœur Marguerite Bourgeois*, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame établie à Ville-Marie dans l'île de Montréal au Canada.

mais les évènements, plus forts que sa volonté, l'empêchèrent d'exécuter alors son généreux dessein. Ce ne fut que dix-huit ans plus tard, en 1650, qu'il put envoyer une colonie à Montréal.

Cette même année, un fait extraordinaire se passait à l'église d'Auray. Pierre le Gouvello de Quériolet, assistant à un exorcisme, entendit de la bouche de la possédée ces paroles du malin Esprit : « J'ai reçu la permission de *cribler* le fondateur des hospitalières de La Flèche. » Ces paroles le frappèrent, et il se rendit aussitôt à La Flèche pour prévenir Jérôme et le fortifier.

Les douloureuses épreuves du nouveau Job avaient commencé. Tout son corps était en proie à un mal caché, qui le minait et le faisait horriblement souffrir ; la population fléchoise, mécontente du départ des hospitalières pour le Canada, faisait courir les bruits les plus insensés, allant jusqu'à dire que leur fondateur les avait vendues à prix d'argent. L'indignation était dans les cœurs ; dans la rue on entendait des cris de mort.

Jérôme, calme et patient, bénissait la main de Dieu qui le frappait ; et M. de Quériolet ne pouvait assez admirer sa foi et sa piété.

« Savez-vous le grand malheur qui vient encore de vous arriver? lui dit un jour l'illustre pénitent. Le vaisseau qui portait en Amérique votre fortune a fait naufrage. » — « Que la volonté du Seigneur soit faite », répondit le serviteur de Dieu.

C'était une perte de cent mille livres. Toute sa famille était réduite à la mendicité ; l'œuvre entreprise au Canada pour la conversion des sauvages et pour le soutien de la religion était gravement compromise. Les

Hospitalières, jusque là fidèles et dévouées à leur fondateur, se tournèrent contre lui et l'abandonnèrent.

Satan l'avait *criblé*. Jérôme Le Royer de la Dauversière mourut dans un élan suprême d'amour divin, entre les bras de son ami, Pierre de Quériolet, le 6 novembre 1659. Mais la *Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph* et la *Compagnie de Montréal* ne disparurent pas avec lui; on sait tout le bien qu'elles accomplirent en France et au Canada. Dieu glorifia ainsi, après la mort de son serviteur, la grandeur de son humilité et la persévérance de son zèle.

Tandis que les Jésuites initiaient aux bienfaits de l'Évangile les tribus sauvages du Canada, d'autres missionnaires sillonnaient en tous sens l'Amérique Méridionale, et, par des efforts inouis, opéraient sur plusieurs points le miracle du Paraguay. Les missions où les semences de la foi portèrent des fruits les plus abondants, furent sans contredit celles de la Martinique, de Saint-Christophe, de la Guadeloupe et de Cayenne. Le 29 mars 1651, le P. Claude de Lingendes, provincial de Paris, annexa et unit par lettres patentes *toutes ces missions et résidences de l'Amérique Méridionale au collège de La Flèche pour être gouvernées sous l'autorité dudit collège* [1]. Ce fut une faveur

1. Dans le *manuscrit* du P. Jésuite, conservé à La Flèche et qui contient l'*inventaire général des titres* du collège, on trouve à la date du 29 mars 1651 : *Original des lettres patentes en latin du P. Claude de Lingendes, Provincial de la Province de France, par les quelles les missions des îles de la Martinique et de Saint-Christophe et autres missions et résidences de l'Amérique Méridionale sont annexées et unies au collège de La Flèche pour être gouvernées sous l'autorité du P. Recteur dudit collège de La Flèche.*

insigne pour cet établissement, car l'insalubrité du climat, les fatigues, les dangers, l'ignorance et la misère des nègres, toutes ces choses attiraient puissamment les Jésuites. Beaucoup de Pères de La Flèche sollicitèrent ce poste de dévouement. Le plus connu de tous, le P. Henri de la Borde, longtemps préfet du pensionnat, partit un des premiers pour les Antilles; il fit chasser de Saint-Christophe, par les français, les soldats anglais qui l'avaient envahi, il planta la croix dans l'île, et mourut dans une embuscade, assassiné par les Anglais. « Les naturels, dit Crétineau-Joly, ne perdirent jamais le souvenir de ce crime. Le nom du Jésuite La Borde était vénéré dans leurs tribus, il servit de passe-port à ceux qui après lui traversaient les mers [1]. » Ceux-là furent nombreux. Rene de la Vigne, Charles de la Forest, Jacques de la Vallière, Adrien Lebreton, Jean-Baptiste Le Pers, Denys Meslan, Jacques Hesdin, Nicolas Gaulyer, Charles de Keremor, Marc Ausone Gonthières, François Vaultier, Henri Ribeyrète, Charles de Bréviande, Jean du Mont, Antoine Percheron, tous ces vaillants missionnaires, et d'autres encore, se répandirent de Cayenne jusqu'au fond des Antilles. Erard Bille, savant mathématicien, mourut en route en face de la Martinique. Guillaume Guillin fut supérieur général des missions de la Martinique et de la Guadeloupe, et Pierre des Marests, de Saint-Domingue et de Cayenne. De la Flèche partirent encore pour la Bretagne, Julien Maunoir, Vincent Huby et Jean Rigoleuc; pour les Indes, Jean-Baptiste de Brassaud et Xavier de Saint-Estevan; pour

1. *Histoire de la Compagnie de Jesus*, t. III, ch. V.

la Chine, Jean de Fontenay, Joachim Bouvet, Claude Visdelou [1], Guillaume le Couteux, Pierre Foureau, Charles de Broissia, Emeric de Chavagnac [2] et Joseph Labbe. Fontaney, Bouvet et Visdelou firent partie de la célèbre mission scientifique envoyée en Chine par Louis XIV. Bouvet avait fait de brillantes études littéraires au collège de La Flèche [3]. Entré dans la Compagnie en 1674, il s'appliqua spécialement aux sciences physiques et mathématiques, dans le but de se rendre un jour plus utile à la cause de l'Église dans le grand empire chinois. Il devint, en effet, le commensal de Kang-Hi, et son professeur de mathématiques; il le suivait dans ses promenades, dans ses voyages; il l'assistait dans ses maladies. L'empereur l'autorisa à construire dans son

1. Le P. Claude Visdelou, né en Bretagne en 1656, fut répétiteur au pensionnat de La Flèche, puis professeur au collège en 1676, 1677 et 1678. Nommé évêque de Claudiopolis et vicaire apostolique de la province de Kueycheu en Chine, il mourut à Pondichéry, le 11 novembre 1737.

2. Emeric de Chavagnac, qui opéra tant de miracles en Chine, où il mourut en 1717, avait commencé à La Flèche son cours de régence en 1694. — Le P. de Broissia s'y trouvait en 1697. C'est de là qu'il partit pour la Chine.

3. On trouve dans la bibliothèque du château de Corbuon, près Saint-Mars-la-Bruyère (Sarthe), un Tite-Live, édit. in-4, donné en prix à Joachim Bouvet. La suscription à la main porte sur la première page les lignes suivantes : « Ego qui suscripsi, studiorum præfectus in Henricæo Flexiensi collegio Societatis Jesu, testor ingenuum adolescentem *Joachimum Bouvet* in tertiâ scholâ primum solutæ orationis latinæ præmium, eruditorum æstimatorum judicio meritum, atque in regio ejusdem Collegii theatro consecutum esse, ex liberalitate regis christianissimi Ludovici decimi quarti. Anno Domini 1671. » Le P. Paris était alors préfet des classes inférieures.

Le P. Bouvet naquit au Mans le 18 juillet 1656, et non le 17 juillet 1665, comme le prétend Hauréau dans l'*Histoire littéraire du Maine*. Le noviciat terminé, il fut envoyé à La Flèche en 1676 pour y suivre son cours de philosophie.

propre palais une église, où les Jésuites érigèrent une congrégation et se livrèrent à toutes les œuvres de bienfaisance et de piété. Cependant les missionnaires étaient peu nombreux, et la mort se préparait à faire parmi eux des vides irréparables. Kang-Hi ordonna au P. Bouvet de se rendre en France et d'amener en Chine de nouveaux Jésuites; il le chargea en même temps d'offrir en présent à Louis XIV quarante-neuf volumes chinois, lesquels furent l'origine de la collection chinoise de la Bibliothèque nationale. L'arrivée du P. Bouvet à Paris, fut un évènement. « Versailles et Paris ne parlaient plus que de la Chine; partout où devait se rendre le missionnaire, il était précédé par une foule de curieux qui ne tardaient pas à l'accabler de questions graves ou frivoles. C'est pour répondre à tout le monde à la fois qu'il publia le *Portrait historique de l'empereur de la Chine* [1]. » De retour en Chine, le P. Bouvet fut nommé géographe impérial. Avec quelques uns de ses confrères, il dressa aussitôt une description géographique de toutes les provinces de l'empire chinois; pour complaire à l'empereur, il apprit aussi le Tartare que ce prince préférait au chinois, et bientôt il put s'entretenir avec lui dans cette langue; il devint alors non seulement son professeur, mais encore le confident de ses entreprises, le conseiller de son règne. Cet apôtre, après avoir partagé, pendant près de cinquante ans, tous les labeurs des missionnaires, mourut à Pékin le 28 juin 1732.

Nous avons esquissé un aperçu général des travaux apostoliques des Jésuites à La Flèche; nous avons donné

1. *Histoire littéraire du Maine*, par Hauréau, art. *Joachim Bouvet*.

dit J. Bertrand, dans *l'Histoire de l'astronomie;* Charles Borda[1], dont les travaux sans relâche s'étendirent à l'étude de tous les instruments scientifiques utiles à la navigation; les deux frères Leloyer, ingénieurs géographes[2]; Mathurin Jousse[3], architecte érudit; le physicien La Borde[4], inventeur du clavecin électrique;

1. Charles Borda, né à Dax en 1733, fit toutes ses études à La Flèche. Admis à l'Académie des Sciences en 1764, « il fut autorisé, dit Bertrand, malgré les règlements et l'opposition très-vive du corps, à entrer dans la marine à l'âge de 34 ans. Il y fut chargé de commandements importants, et sut associer sans relâche ses travaux scientifiques aux devoirs de sa profession. Il était le représentant naturel de l'Académie dans les expéditions destinées à l'épreuve des montres marines... Il avait, comme Coulomb, un esprit sagace et géométrique, qui, préoccupé surtout des applications, se servait comme lui des théories les plus hautes pour y pénétrer plus sûrement et plus loin. Très habile dans l'usage et la construction des instruments, il a inventé le cercle répétiteur, qui, par un artifice aussi simple qu'ingénieux, peut, même avec des limbes imparfaitement gradués, porter la mesure des angles à la dernière précision. » (*L'Académie des Sciences...*, p. 327.)

2. Jean et François-Jacques Leloyer naquirent à La Flèche, le premier, le 3 septembre 1617, et le second le 21 janvier 1619.

3. Mathurin Jousse, né à La Flèche, le 27 août 1607, se livra de bonne heure à la mécanique, et fit paraître à La Flèche, à l'âge de 20 ans, ses deux premiers traités sur l'art du serrurier et l'art du charpentier. *L'Art du Serrurier*, orné de gravures sur bois et sur acier, est un des plus beaux qui existent sur la matière. Son prix atteint de nos jours jusqu'à 1.000 francs. La dédicace est adressée aux Jésuites de La Flèche; elle débute ainsi : « Messieurs, le lustre et l'éclat incomparable de la doctrine et vertu que vous professez avec une admiration singulière de tout l'univers, semblerait me devoir rendre timide et craintif d'approcher de vous pour vous présenter et consacrer ce rude et mal poly mien petit labeur, etc... » En 1637, il fit encore paraître à La Flèche *La perspective positive de Viator*, et en 1642, *Le secret d'Architecture.*

4. Jean-Baptiste Borde ou de la Borde, né le 9 juin 1730, entra dans la Compagnie de Jésus, où il se livra avec ardeur à l'étude de la physique et de l'astronomie. Après la suppression de son Ordre, il se retira à la Collancelle en Nivernais et mourut en 1777.

CHAPITRE IV

Expulsion des Jésuites du collège de La Flèche en 1762 : — Dernières années du collège Henri IV : Jésuites et élèves célèbres. — Le P. Lavalette et le Parlement de Paris. — Examen de l'**Institut** de la Compagnie. — Ligue puissante contre les Jésuites. — Audace du Parlement et faiblesse de Louis XV. — **Extraits des Assertions.** — L'Assemblée du clergé de France et les évêques se prononcent en faveur des Jésuites. — Arrêt de suppression du collège des Jésuites a La Flèche; renvoi des Pères. — Mesures prises après leur expulsion. — Conclusion.

Nous touchons à la dernière heure du collège royal. Voilà plus d'un siècle et demi qu'il a été fondé et doté par Henri-le-Grand ; Louis XIII, Louis XIV et Louis XV ont agréé et ratifié cette fondation par lettres patentes. L'édit de fondation devait être *perpétuel, irrévocable.*

Depuis son origine, ce magnifique établissement a vu se succéder les administrateurs et les maîtres les plus remarquables, Charlet, Filleau, Noël, Caussin, Petau, Antoine Sirmond, Le Vasseur, Cellot, Viger, Le Gaudier, Grandamy, Rapin, Laurent Le Brun, Bouhours, Mambrun, d'Orléans, Jouvancy, Quartier, Pajot, Michel Le Tellier, Dinet, Nouët, Labbe, Bourdin, Fournier, Catrou, Souciet, et tant d'autres que nous avons nommés. Le

Beaufort. Ces deux dernières eurent pour fondatrice Anne de Melun, marquise de Richebourg, princesse de l'Épinoy, née au château d'Ubies, près de Mons, de l'une des plus illustres familles des Pays-Bas. Anne de Melun s'était retirée, à l'insu de sa famille, à la Visitation de Saumur, elle espérait y vivre inconnue, loin des hommes, sous le regard et dans le cœur de Dieu seul. Mais sa haute naissance ne put être longtemps un secret : un gentilhomme de la cour de Louis XIV, qui était parvenu à découvrir sa retraite, révéla le mystère de cette vie cachée. La jeune princesse, toujours avide de solitude et d'oubli, songea à quitter son cher cloître. Elle consulta le P. Dubreuil qui prêchait alors une retraite à Saumur. Le prudent directeur, avant de se prononcer, voulut qu'elle fît les *Exercices* de Saint Ignace; pendant ce temps il étudia ses goûts, ses aspirations, son caractère, sa vertu, et arrivé au terme des *Exercices*, il lui dit : « Vous voulez que votre nom reste ignoré; je puis vous offrir un asile dans un monastère de La Flèche, petite ville solitaire, où personne ne viendra vous chercher. Il y a là une maison de filles hospitalières, nouvellement fondée sous le patronage de Saint-Joseph, et dont la profession est de servir les pauvres gratuitement dans les hôpitaux. Mais, ajouta le Père, elles sont bien pauvres et leur vie est laborieuse. » — « Inutile de chercher autre chose, interrompit la princesse ; c'est là que Dieu me veut. » Elle fut admise dans la Communauté, et, à quelques années de là, elle fondait avec Marthe de Beausse l'hospice de Beaugé, et avec Marie des Essarts l'hôpital de Beaufort.

Cependant, l'année même (1639) où Jérôme le Royer et Marie de la Ferre fondaient la Congrégation des Sœurs

hospitalières, le P. Barthélemy Vimont s'embarquait à la Rochelle pour l'Amérique, emmenant avec lui des hospitalières de Dieppe et deux religieuses de Sainte-Ursule de Tours, la Mère Marie de l'Incarnation et la Mère Marie de Saint-Joseph. A leur arrivée à Québec, elles commencèrent par apprendre la langue du pays, puis elles se mirent à la disposition des missionnaires, pour soigner les malades et instruire les sauvages. Grand fut le bien qu'elles firent par l'enseignement du catéchisme et l'influence féconde de l'exemple, aux Hurons, aux Algonquins, aux Montagnais et aux Iroquois : le Canada garde encore le souvenir de ces deux saintes filles.

L'avenir de la mission demandait qu'on fît venir de France d'autres religieuses.

En 1642, le P. Vimont écrivit au P. Cellot, recteur de La Flèche, pour le prier d'obtenir des Sœurs hospitalières du *grand homme de bien qui, n'ayant jamais vu le Canada que devant Dieu, se sentit fortement inspiré d'y travailler pour sa gloire*[1]. Dans un but d'apostolat, Jérôme le Royer avait acquis, en effet, six ans auparavant, la propriété de l'île de Montréal, et fondé sa *Compagnie de Montréal pour la conversion des sauvages et le soutien de la religion catholique romaine au Canada*[2].

Il eût voulu se rendre aux pieux désirs du P. Vimont,

1. *Relation de la nouvelle France* en 1642.

2. *Vie de la vénérable Sœur Marguerite Bourgeois*, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame établie à Ville-Marie dans l'île de Montréal au Canada.

XVIIIe siècle, moins riche en latinistes que le XVIIe, compte cependant toute une pléiade d'hommes illustres : de Fontaney, François de la Maugeraye, de Menou, du Cerceau, Longueval, du Tertre, Sanadon, André, Le Grand-d'Aussy, Bougeant, Brumoy, Fontenay, Guérin du Rocher, Charles Le Brun, Dorival et Charlevoix. Dans ses dernières années, le collège peut encore citer, parmi les Jésuites qui se sont fait un nom, Louis Avril [1], Michel du Fresne, Desbillons, Duparc (Jacques Lenoir), Claude de Marolle, Charles Perrin, de Beauvais, Geoffroy, Henri Griffet, Jean-Nicolas Grou, Joseph Fiérard [2], Tanneguy du Chatel et les deux frères Champion de Nilon et Champion de Pontalier. Mais à cette époque de décadence religieuse, politique et morale, l'instruction n'est plus ce qu'elle a été dans les deux siècles précédents; elle n'est plus si forte, si favorable à l'âme et à l'intelligence ; il n'en sort ni génies, ni prodiges d'érudition, ni grands caractères. Les Jésuites subissent la loi commune : si quelques-uns se *révèlent encore orateurs et historiens, philosophes et critiques, érudits, et littérateurs, l'affaiblissement*

1. Louis Avril, né à Quimper en 1722, Jésuite en 1741, professeur à La Flèche de grammaire et d'humanités, de 1744 à 1747, de rhétorique de 1753 à 1756, prit après la dispersion de la Compagnie le nom de l'abbé *Mai*. On a de lui une *Ode au Roi*, in-4° pp. 8, qu'il composa à La Flèche. Les *Mémoires de Trévoux*, nov. 1751, parlent ainsi de cette ode : « Le P. Avril, l'un des professeurs de rhétorique a fait une *ode au roy*, laquelle avait été récitée sur le théâtre du même collège (de La Flèche) avant la distribution des prix fondés par sa majesté. »

2. Joseph Fiérard, né le 3 septembre 1707, a Sainte-Colombe près La Flèche, fit toutes ses études au collège Henri IV. Entré dans la Compagnie le 26 septembre 1723, il mourut à Milan en 1773. Les Pères Ferrari et Termanini ont écrit la vie de ce saint religieux, dont la vie est remplie de faits miraculeux et d'actions les plus édifiantes.

littéraire du XVIIIe siècle, se fait sentir même chez ces écrivains : ils n'ont ni le talent, ni la science, ni l'élévation d'idées de leurs prédécesseurs ; il n'y a *plus de Petau ni de Bourdaloue* [1].

Cependant les illustrations de la naissance ne font pas défaut. Comme à ses premiers jours, on voit entrer dans la Société les rejetons des plus grandes familles. A La Flèche seulement, on trouve au nombre des disciples de Saint Ignace, les Pères de Kerret, de la Fare, Fleuriau d'Armenonville, de la Ferté, Hervé de Montaigu, de Limoges, de Longueville, de Forsantz, de la Grave, du Bourg, de Langle, de la Châtre, de Courcy, de Villeneuve, Claude de Neuville, de la Croix, de Chateaubriand, de Kergorlay, de Montesson, de Linières, de Robien, de Mailly, du Fougeray, René et Philippe Descartes, de Durfort, de Noë, de Beaumanoir, de Saint-Germain, de la Boëssière, de Fontenelle, d'Armaillé et de Montesquieu. Nous en passons et beaucoup. Au moment où les héritiers des plus nobles familles font cause commune avec les philosophes contre l'Eglise, c'est un spectacle consolant de rencontrer dans les rangs de la noblesse tant de grands cœurs, qui renoncent à tout pour la servir et la défendre. Beaucoup parmi eux conduiront dans l'exil le deuil de la Compagnie de Jésus.

On a souvent énuméré avec complaisance le nombre incroyable de Pontifes, de généraux, de magistrats, de savants et d'écrivains, sortis des Universités et

1. *Histoire de la Compagnie de Jésus*, par Crétineau-Joly, t. V, p. 378.

des Collèges de la Compagnie de Jésus. Pendant plus de deux siècles, les Jésuites ont fait l'éducation de l'Europe entière; rien d'étonnant qu'ils aient produit une infinité de glorieuses individualités.

Henri-le-Grand a fourni son contingent à cette phalange d'hommes illustres en tout genre. Le lecteur en connaît beaucoup qui furent évêques, cardinaux ou religieux; il connaît aussi René Descartes, Fontaine de la Crochinière, Le Royer de la Dauversière. C'est là encore que grandirent et se formèrent Marin Mersenne, qui fut mêlé de son temps à toutes les discussions sur la science; Joseph Sauveur [1], que ses recherches sur l'acoustique placèrent sans contredit au nombre des membres les plus remarquables de l'Académie des sciences; Jean Picard [2], *célèbre*,

1. Joseph Sauveur, né à La Flèche en 1653 et mort à Paris en 1716, fut d'abord professeur de mathématiques au Collège royal à Paris, puis, sur l'avis du maréchal de Vauban, nommé examinateur des ingénieurs militaires, enfin reçu à l'Académie des Sciences en 1696. « *Muet jusqu'à l'âge de sept ans, il conserva toute sa vie*, dit J. Bertrand, *une grande difficulté d'élocution*. Ses études à La Flèche terminées, *il étudia les mathématiques avec ardeur*, devint le *géomètre à la mode, le professeur des plus grands personnages*, même *des enfants de France. Il a laissé un grand nom dans la science.* » (L'Académie des Sciences et les académiciens, pp. 252-254.)

2. Jean Picard, né à La Flèche en 1620, fit ses études littéraires, sa philosophie et sa théologie à Henri-le-Grand, reçut les ordres sacrés et fut nommé prieur de Rillé. Ses talents pour les mathématiques et l'astronomie le mirent bientôt en évidence. Elu membre de l'Académie des Sciences en 1666, il commença avec Auzout et Huyghens une série d'observations astronomiques. Il travailla à la déterminaton des mesures de la terre, et devint le collaborateur de Gassendi, qu'il remplaça plus tard, au Collège de France, comme professeur d'astronomie; il s'illustra par d'importantes découvertes en dioptrique, en cosmométrie; il fonda l'Observatoire de Paris, dont la direction, sur sa demande, fut confiée à Cassini. – Il mourut en 1683. (V. *L'Académie des Sciences...*, par J. Bertrand.)

dit J. Bertrand, dans *l'Histoire de l'astronomie;* Charles Borda[1], dont les travaux sans relâche s'étendirent à l'étude de tous les instruments scientifiques utiles à la navigation; les deux frères Leloyer, ingénieurs géographes[2]; Mathurin Jousse[3], architecte érudit; le physicien La Borde[4], inventeur du clavecin électrique;

1. Charles Borda, né à Dax en 1733, fit toutes ses études à La Flèche. Admis à l'Académie des Sciences en 1764, « il fut autorisé, dit Bertrand, malgré les règlements et l'opposition très-vive du corps, à entrer dans la marine à l'âge de 34 ans. Il y fut chargé de commandements importants, et sut associer sans relâche ses travaux scientifiques aux devoirs de sa profession. Il était le représentant naturel de l'Académie dans les expéditions destinées à l'épreuve des montres marines... Il avait, comme Coulomb, un esprit sagace et géométrique, qui, préoccupé surtout des applications, se servait comme lui des théories les plus hautes pour y pénétrer plus sûrement et plus loin. Très habile dans l'usage et la construction des instruments, il a inventé le cercle répétiteur, qui, par un artifice aussi simple qu'ingénieux, peut, même avec des limbes imparfaitement gradués, porter la mesure des angles à la dernière précision. » (*L'Académie des Sciences...*, p. 327.)

2. Jean et François-Jacques Leloyer naquirent à La Flèche, le premier, le 3 septembre 1617, et le second le 21 janvier 1619.

3. Mathurin Jousse, né à La Flèche, le 27 août 1607, se livra de bonne heure à la mécanique, et fit paraître à La Flèche, à l'âge de 20 ans, ses deux premiers traités sur l'art du serrurier et l'art du charpentier. *L'Art du Serrurier*, orné de gravures sur bois et sur acier, est un des plus beaux qui existent sur la matière. Son prix atteint de nos jours jusqu'à 1.000 francs. La dédicace est adressée aux Jésuites de La Flèche; elle débute ainsi : « Messieurs, le lustre et l'éclat incomparable de la doctrine et vertu que vous professez avec une admiration singulière de tout l'univers, semblerait me devoir rendre timide et craintif d'approcher de vous pour vous présenter et consacrer ce rude et mal poly mien petit labeur, etc... » En 1637, il fit encore paraître à La Flèche *La perspective positive de Viator*, et en 1643, *Le secret d'Architecture.*

4. Jean-Baptiste Borde ou de la Borde, né le 9 juin 1730, entra dans la Compagnie de Jésus, où il se livra avec ardeur à l'étude de la physique et de l'astronomie. Après la suppression de son Ordre, il se retira à la Collancelle en Nivernais et mourut en 1777.

Chauveau de Melun [1], mathématicien de renom; Jacques Morabin [2], historien et traducteur de Cicéron; l'académicien Jacques Renouard de Villager et son frère César; Jacques Parris de La Haye; le bénédictin Claude Marsault et Desboys du Chastelet [3]; Mathieu Pinault [4], président à mortier au parlement de Tournay; La Chenaye-Desbois, un des plus féconds publicistes du XVIIIe siècle [5]; Antoine-Louis Séguier, avocat général au Grand-Conseil et au parlement de Paris [6]; Daniel Voysin, Conseiller d'État, ministre et chancelier de France [7]; Louis Menon, marquis de Turbilly, lieutenant-colonel au régiment de Roussillon,

1. Chauveau de Melun connut particulièrement Descartes au collège de La Flèche, aussi partagea-t-il plus tard une grande partie de ses opinions.

2. Jacques Morabin, né le 5 mars 1687, à La Flèche, mourut, à Paris, le 9 septembre 1762.

3. César de Renouard naquit en 1603, et Jacques en 1605; Parris fut en même temps qu'eux à Henri-le-Grand. Desboys du Chastelet, né en 1619, à La Flèche, d'une famille de noblesse de robe, a composé un livre, *L'Odyssée et diversité d'aventures*..., dont on peut voir une analyse par Dom Piolin, dans la *Revue* H. et A. du Maine, T. XII, p. 263.

4. Mathieu Pinault a beaucoup écrit. Nous avons de lui en deux vol. *Les Coutumes générales* de la ville et du duché de Cambray..., *un Recueil d'arrêts* du parlement de Tournay en quatre vol...., *l'Histoire du Parlement de Tournay*, etc...

5. François-Alexandre La Chenaye-Desbois naquit à Ernée en 1699 et mourut à Paris en 1784. Tout le monde connaît son *Dictionnaire de la noblesse*.

6. Antoine-Louis Séguier, né à Paris, le 1er décembre 1726, mourut à Tournay le 25 janvier 1792.

7. Daniel Voysin, seigneur du Plessis-au-Bois, fils de Daniel, seigneur de la Noraye et de Marguerite de Verthamont, mourut en 1718, avec la réputation d'un magistrat intègre et intelligent.

le grand agronôme angevin [1]; enfin de nombreuses générations de brillants officiers, tels que Bude de Guébriand, Charles de Schombert, Timoléon d'Épinay [2], Louis de Nogaret de la Valette [3], Ignace Orval d'Oire [4], le comte de Rohan-Polduc [5] et le prince Eugène de Savoie [6]. — Le royal fondateur de La Flèche désirait, en créant ce collège, procurer aux gentilshommes une éducation digne de leur rang, pour les incorporer ensuite dans les armées françaises; ce collège ne faillit pas à sa mission: des colonels de régiment, des maréchaux-de-camp, des généraux d'armée, des lieutenants du roi, des gouverneurs de province, des

1. Henri de Menon, marquis de Turbilly, naquit le 11 août 1717, au château de Fontenaille, en la paroisse d'Écommoy, diocèse du Mans, et mourut en 1776. Voir sur cet agronome distingué le travail de Guillory aîné: « Le marquis de Turbilly, agronome angevin du XVIIIe siècle; Paris, chez Guillaumin, 1862. »

2. Timoléon d'Épinay, seigneur de Saint-Luc, fut tour à tour vice-amiral de la première escadre à la Rochelle, gouverneur de Brouage et de l'île de Saintonge, lieutenant du roi en Guyenne, enfin maréchal de France. — Il mourut à Bordeaux en 1644.

3. Louis de Nogaret de la Valette, né en 1592, préconisé archevêque de Toulouse en 1614, nommé cardinal en 1621, ne voulut jamais être promu aux ordres sacrés; tous ses goûts se portaient vers la carrière des armes. Général des armées du roi en Allemagne, puis en Italie, il se fit partout, où il combattit, la réputation d'un chef accompli. Il mourut le 28 sept. 1639.

4. Ignace d'Oiré, ingénieur militaire, *digne émule de Vauban*, dit Ch. de Montzey, *officier aussi brave que distingué*, mourut maréchal de camp à Sedan, en 1755, anobli par Louis XIV; il était né le 30 mars 1690.

5. Le comte de Rohan-Polduc fut élu grand-maître de l'Ordre de Malte en 1775.

6. Ce prince naquit à Paris en 1663 et mourut en 1736. On a dit de lui avec vérité: « Ses exploits aux dépens de la France se sont étendus pendant deux siècles, les dominant l'un et l'autre par une gloire militaire longtemps sans rivale. »

maréchaux de France, sont sortis en grand nombre de La Flèche, et, à l'exception peut-être de Louis-le-Grand, aucune école n'a fourni à l'armée, dans les deux derniers siècles, tant de vaillants capitaines.

Cette école au moment où s'engagea la lutte fatale qui devait aboutir à la destruction de la Société de Jésus, ne comptait guère plus de quatre cents élèves, parmi lesquels deux cents pensionnaires. Moins de cinquante ans auparavant, il y avait encore un millier d'externes, mais ce nombre avait peu à peu diminué à la suite de l'établissement successif de sept à huit collèges dans les villes voisines de La Flèche [1]. Les Jésuites, y compris les étudiants de théologie et de philosophie, dépassaient le chiffre de cent. C'était l'école de l'Ouest la plus florissante et la plus célèbre. Comme toutes celles de France, dirigées par les mêmes maîtres, elle va bientôt succomber sous l'effort combiné des ennemis de l'Église, qui furent par cela même les ennemis de la Compagnie.

Écartons les détails; ils sont connus. Ceux qui, par hasard, les ignoreraient, n'ont qu'à lire l'histoire de la Compagnie de Jésus par Crétineau-Joly, Clément XIII et Clément XIV par le P. de Ravignan ; ils verront là exposé tout au long ce triste drame, où abondent les intrigues, les péripéties, les scènes les plus émouvantes. L'expulsion des Jésuites de La Flèche n'en est qu'un épisode très court.

Le signal de la persécution générale contre les Jésui-

1. Mémoires des 12 et 13 Décembre 1761, envoyés à la cour par les officiers royaux et municipaux de La Flèche.

tes partit de Portugal. On sait à la suite de quelles manœuvres déloyales, de quelle procédure inouïe, un ministre ambitieux et corrompu les avait chassés de toutes les contrées soumises à la domination portugaise.

Ce coup de force brutale enhardit en France les ennemis des enfants d'Ignace, les *parlementaires*, les *Jansénistes*, les *universitaires* et les *philosophes*. Tous étaient également acharnés contre la Compagnie, quoique dans des vues et pour des motifs différents. « Les Parlementaires — beaucoup de publicistes et d'hommes d'État pensaient comme eux — regardaient comme un principe de l'ordre politique, comme une condition normale de la société, la dépendance du clergé, l'assujettissement de l'Église aux lois, aux volontés du pouvoir temporel, même en ce qui touche à l'exercice des fonctions spirituelles et des droits canoniques [1]. » Les Jansénistes, sous l'apparence de zèle, travaillaient au renversement de l'autorité de l'Église, personnifiée dans son chef suprême et dans les évêques. Les universitaires poursuivaient contre une Société enseignante rivale une guerre commencée depuis deux siècles. Enfin les philosophes, sous le masque de la philantropie, et avec les grands mots de progrès et de régénération sociale, montaient à l'assaut de l'Église du Christ et de toutes les institutions du moyen âge : ils ne respectaient dans leurs écrits, ni le dogme, ni les préceptes de la morale évangélique, ni les vérités de la religion naturelle ; ils répandaient dans le public, avec audace et effronterie, les productions les plus malsaines. La licence

1. *Clément XIII et Clément XIV*, par le P. de Ravignan, p. 6.

atteindra bientôt à de telles limites que l'avocat-général Séguier s'écriera dans un réquisitoire fameux : « L'impiété féconde les esprits ; elle fait lever chaque jour des semences nouvelles, toujours répandues avec impunité. Elle dédaigne déjà la précaution de s'envelopper sous des voiles ; ses blasphèmes éclatent ; les dépôts d'irréligion sont entre toutes les mains... Les femmes elles-mêmes négligeant les devoirs qui leur sont propres et qu'elles seules peuvent remplir, passent une vie oisive dans la méditation de ces ouvrages scandaleux... Il est peu d'asiles qui soient exempts de la contagion ; elle a pénétré dans les ateliers et jusques dans les chaumières. »

Les parlementaires, les Jansénistes, les philosophes se rencontraient donc sur ce terrain commun : asservir l'Église, ruiner son indépendance et la forcer à plier sous le joug du pouvoir civil. Plusieurs sans doute ne voulaient pas aller plus loin ; mais, pour les autres, l'asservissement était le premier pas, le pas décisif vers l'anéantissement.

« Or, dit l'historien protestant Schoell, pour renverser la puissance ecclésiastique, il fallait l'isoler, en lui enlevant l'appui de cette phalange sacrée, qui s'était dévouée à la défense du trône pontifical, c'est-à-dire, les Jésuites. Telle fut la vraie cause de la haine qu'on voua à cette Société [1]. » On s'attaqua à elle comme à l'une des forteresses de l'Église ; et ainsi les plus grandes forces qu'il y eut au XVIIIe siècle, les hommes d'État, les magistrats, les jurisconsultes, les philosophes, les jansénistes et les

1. *Cours d'histoire des états européens*, par Schoell, t. XLIV, p. 71.

universitaires se trouvèrent unis contre les Jésuites sans s'être auparavant concertés. « Tout séparait ces hommes, écrit Albert Duruy [1] : ils n'avaient les mêmes idées, ni sur le gouvernement, ni sur la société, ni sur l'éducation; ils appartenaient à des mondes et parlaient des langues absolument dissemblables. Les uns, par l'esprit de corporation, par toutes leurs traditions et par leurs tendances se rattachaient étroitement au passé; chez les autres, il y avait déjà comme une lueur de 93. La haine de l'ennemi commun les rapprocha; la croisade contre les Jésuites en fit des amis; leur expulsion, des complices. »

Toutes ces diverses classes d'adversaires de la Compagnie n'attendaient qu'un prétexte pour se mettre en mouvement. Les malheureuses affaires du P. Lavalette le firent naître. Le Parlement de Paris n'avait à prononcer que sur une simple faillite; mais l'occasion était trop belle pour ne pas agrandir le débat et rendre toute la Compagnie responsable des fautes d'un de ses membres. Il ordonna même, sous prétexte de vérifier les motifs allégués dans la sentence du tribunal consulaire de Paris, l'examen des constitutions de la Société, et enjoignit aux Jésuites, le 17 avril 1761, d'avoir à déposer dans trois jours, au greffe de la cour, un exemplaire de l'Institut. Le lendemain matin, le P. de Montigny [2], procureur de la Province de Paris, se conformait à l'injonction.

1. L'*Instruction publique et la Révolution* avant 1789, par A. Duruy.

2. Le P. Antoine de Montigny, né le 9 décembre 1694, entra dans la Compagnie en 1710, et mourut en 1782.

La guerre contre les Jésuites était ouvertement déclarée ; l'arrêt de proscription ne se fera pas longtemps attendre.

Pour isoler les Jésuites et amoindrir leur influence sur la jeunesse des écoles et sur les classes élevées de la société, le Parlement de Paris, dans un premier acte de pouvoir arbitraire, supprime toutes les congrégations érigées dans les collèges et les résidences de son ressort. La Flèche relevait de Paris : toutes ces réunions pieuses furent donc interdites en 1760, *comme des conventicules dangereux*, comme *suspectes de manœuvres clandestines* [1].

L'interdiction des Congrégations et l'examen officiellement ordonné de l'Institut émurent l'opinon publique. Clément XIII adressa un bref à Louis XV pour lui exprimer ses alarmes et ses désirs [2]. Mais que pouvait ce prince, qui, entre Madame de Pompadour et le duc de Choiseul, *ne savait rien vouloir de généreux, rien décider de ferme et de consciencieux?* [3].

Le Parlement connaissait l'inconcevable faiblesse et les incertitudes du roi. Sans tenir aucun compte de sa *déclaration* [4] du 2 août 1761, qui défendait aux Cours *de rien statuer, ni définitivement, ni provisoirement,* sur les Constitutions et les établissements de la Compagnie, il adopta quatre jours après le volumineux rapport de Joly de Fleury sur l'Institut des Jésuites et sur les doctrines

1. Rapport de l'abbé de Chauvelin au parlement.

2. Ce bref est du mois d'avril 1761.

3. Clément XIII et Clément XIV, par le P. de Ravignan, p. 154.

4. *Déclaration* du Roi, donnée à Versailles le 2 août 1761.

que celui-ci leur attribuait [1] ; il reçut le Procureur-Général appelant comme d'abus de toutes les bulles, brefs, lettres apostoliques concernant les prêtres et écoliers se disant de Jésus, puis en vertu d'un arrêt du même jour, 6 août, il condamna au feu les Constitutions et vingt-quatre ouvrages des Pères, enfin il fit *inhibitions et défenses* à tous sujets du roi d'entrer dans ladite Société, et à tout jésuite *de continuer aucunes leçons publiques ou particulières de théologie, philosophie ou humanités, dans les écoles, collèges ou séminaires du ressort de la Cour* [2].

Cet acte audacieux souleva dans le clergé et parmi les catholiques sincères un cri général de réprobation qui retentit jusqu'au pied du trône. La reine, le dauphin, toute la famille royale demandèrent la cassation de l'arrêt. Les évêques écrivirent au chancelier pour se plaindre et protester. *L'arrêt du Parlement de Paris, qui vient d'être rendu contre les Jésuites,* dit l'évêque de Saintes, *cause dans nos provinces une consternation générale* [3]. Jean de Caulet, évêque de Grenoble, ancien élève de l'Université, ne craint pas d'affirmer que *l'Église de France recevra une des plus grandes plaies, une véritable plaie, si on interrompt les services qu'elle retire de ces religieux* [4]. *Quelle société dans l'Église,* s'écrie l'évêque de Valence, *peut être plus utile à l'État? Elle renferme en eux un séminaire d'apôtres et une académie*

1. *Arrest* de la Cour du Parlement du 6 août 1761.

2. *Arrest* de la Cour du 6 août 1761.

3. Lettre de Mgr Simon-Pierre de la Corée à M. le Chancelier, 5 sept. 1761.

4. Lettre à M. le Chancelier du 13 sept. 1761.

de savants; nulle Compagnie dans l'Église n'est plus studieuse;... c'est d'elle que nous avons vu sortir des princes du sang, des ministres, des généraux d'armée, des prélats, des politiques, d'habiles négociateurs, et même les plus grands magistrats qui, sans se piquer de trop de reconnaissance, pourraient se rappeler les premiers principes qu'ils y ont reçus [1]. Parmi ces magistrats, Mgr de Milon aurait pu nommer Pasquier [2], conseiller de grand'chambre, ancien élève des Jésuites de La Flèche, qui travailla avec tant de mauvaise foi et d'acharnement à la suppression de ses anciens maîtres. Henri de Fumel, évêque de Lodève, s'exprime, dans sa lettre au Roi, avec une fermeté toute apostolique : « Sire, tout bon évêque de votre royaume doit être alarmé à la lecture des deux arrêts rendus par votre Parlement de Paris le 6 du mois passé, concernant les Jésuites, leur Institut et plusieurs de leurs écrivains : il n'est pas bien difficile de s'apercevoir que la haine, la passion et l'ignorance les ont dictés, que l'opiniâtreté les soutient avec une indécence qui révolte dans l'enregistrement des lettres patentes données à ce sujet par Votre Majesté [3]. » Lefranc de Pompignan, évêque du Puy, n'est pas moins énergique dans son exposé au Roi des réclamations de la plus saine partie de la nation contre les mesures de proscription. Et pendant que les prélats indignés adressent du

1. Lettre de Mgr Alexandre de Milon, au Chancelier, 17 sept. 1761.

2. Pasquier, né au Mans, fut rapporteur de trois affaires fameuses : celles de Damiens, du jeune Labarre et du comte de Lally. Il prit notamment la parole contre les Jésuites dans la séance du 5 septembre 1761.

3. La lettre est du 23 septembre 1761.

fond des provinces des lettres au Roi et au Chancelier en faveur de l'Ordre attaqué, une cinquantaine d'évêques réunis à Paris défendent l'intégrité de l'Institut et demandent la conservation de la Société en France. Tous, moins trois, sont unanimes; Clément XIII parle comme eux. En même temps, les villes envoient des mémoires à la Cour pour le maintien des collèges. Les officiers royaux et municipaux de La Flèche, dans leurs mémoires des 12 et 13 décembre 1761, représentent à la Cour la nécessité et l'utilité de leur établissement. Ils disent entre autres choses : « Ce collège où il y a ordinairement 200 pensionnaires et autant d'externes, fait faire dans la ville un commerce de 200,000 livres, et ce commerce est la seule ressource de la province, dont les deux tiers des terres appartiennent à des ecclésiastiques; il jouit de la plus grande réputation; il a été fondé par Henri IV à l'effet de donner à La Flèche, ville où il a été élevé, et qui était l'ancien patrimoine de sa maison, une marque de son amour. » Ces officiers se flattent que la Cour entrera dans les vues de ce prince, et laissera subsister un établissement dont il est le fondateur. Évidemment ils ne connaissaient pas l'esprit qui animait le Parlement, son dessein parfaitement arrêté de poursuivre les Jésuites dans leurs derniers retranchements, de les chasser du territoire. De ces parlementaires, il ne fallait attendre *que de la violence et de l'âpreté dans les jugements;* inutile *de leur demander de la modération dans la pensée et*

1. Les évêques qui firent cause commune avec le Parlement sont : Fitz James, évêque de Soissons; de Beauteville, évêque d'Alais; de Vaugiraud, évêque d'Angers.

de la mesure dans l'expression ; ils n'étaient pas de sang-froid [1].

Le roi n'avait pas attendu toutes ces manifestations de l'indignation publique pour détourner le coup que la magistrature aurait voulu immédiatement frapper. Le 29 du mois d'août, il suspendit pour un an par lettres patentes l'exécution de l'arrêt de la Cour. Ce faible et voluptueux monarque espérait peut-être, en gagnant du temps, sauver des religieux, auxquels il ne portait personnellement aucune haine, mais qu'il n'osait franchement défendre. Le Parlement, au contraire, enhardi par ces temporisations et ces incertitudes, commença par réduire à six mois, de son plein pouvoir, le délai accordé, puis il profita de ce sursis pour réunir de prétendus chefs d'accusation.

Au milieu de ces attaques d'une part, et de l'autre des molles résistances du Roi et des réclamations unanimes du pays, que faisaient les Jésuites ? Nous l'avouerons en toute liberté : se méprenant sur les intentions criminelles de leurs ennemis, trop confiants dans la bonté de leur cause, ne croyant pas au dénouement final du drame qui se jouait contre eux, *ils restèrent*, suivant l'expression de leur historien, *aussi calmes que si l'orage ne devait pas les atteindre... Ils n'agirent pas, ils ne parlèrent pas, ils se contentèrent d'écouter...* [2] « Les supérieurs de Paris, dit encore le P. Balbani dans le *Premier appel à la raison*, s'occupèrent moins du soin d'écrire pour leur justification

1. *L'Instruction publique...* par A. Duruy.

2. *Histoire de la Compagnie de Jésus*, par Crétineau-Joly, t. V, p. 209.

que d'empêcher qu'on n'écrivît. Le P. Provincial, Étienne de la Croix [1], défendit, même au nom de la sainte obéissance, de rien publier là dessus ; et sa loi fut une sorte de charme qui suspendit plus d'une plume bien taillée. Nous n'examinerons pas laquelle des deux fut plus aveugle, de la défense ou de l'obéissance. » Il faut ajouter que les Jésuites commirent une faute irréparable dès le début de ce pénible procès, en faisant appel au Parlement de la sentence du tribunal consulaire de Paris, qui les condamnait à payer les dettes du P. Lavalette : en vertu du droit de *Committimus*, ils auraient dû s'adresser au Grand Conseil. Plus tard, ils accomplirent aussi, sous l'empire de la crainte, un acte de faiblesse absolument déplorable, en signant la déclaration de 1761 au sujet des quatre articles de 1682 sur les libertés de l'Église gallicane.

Manifestement, les Jésuites firent, sans le vouloir, le jeu de l'ennemi. Leur silence et leurs concessions ne conjurèrent pas l'orage. Loin de là, leur conduite *multiplia le nombre de leurs adversaires et découragea leurs partisans* [2].

Le Parlement de Paris [3], fort de leur faiblesse et de celle du monarque, n'en devint que plus hardi : il ordonna *qu'à compter du premier avril 1762, les soi-disant*

1. Le P. Étienne de la Croix, né à Bourges, le 27 septembre 1706, entra dans la Compagnie en 1722. Il professa la théologie à La Flèche de 1742 à 1749, il fut ensuite recteur du noviciat de Paris, puis, en 1760, provincial.

2. *Histoire de la Compagnie...*, t. V, p. 209.

3. Nous ne parlons ici que du Parlement de Paris, auquel ressortissait La Flèche. Consulter, pour les autres collèges, l'*Histoire de la Compagnie de Jésus, Clément XIII et Clément XIV* et l'*Essai historique* sur la destruction des Ordres religieux en France par le P. Prat.

Jésuites cesseraient tout enseignement dans les collèges de son ressort. Le 27 février de la même année, il procéda à l'examen des Mémoires envoyés de La Flèche, et le deux mars il prononça l'arrêt suivant :

« Veu par la Cour, toutes les chambres assemblées, les mémoires envoyés au Procureur Général du Roi par les officiers de la Sénéchaussée de La Flèche, les officiers municipaux de ladite ville et l'Université d'Angers, en exécution des arrêts de la Cour des 6 août et 7 septembre 1761 ; ensemble les conclusions du Procureur-Général du Roi : ouï le rapport de Mᵉ Léonard de Sahuguet, conseiller : tout considéré, la Cour a ordonné et ordonne que les maire et échevins de la ville de La Flèche s'assembleront, dans le lendemain de la signification du présent arrêt, à l'effet de procéder au choix de tels sujets séculiers, ecclésiastiques ou laïques, capables et en tel nombre qu'ils jugeront nécessaires, pour pourvoir à l'instruction de la jeunesse et gouvernement du collège de La Flèche, auxquels ils attribueront tels appointements qui seront jugés suffisants, à prendre sur les revenus dudit collège, et à cet effet, les autorise à faire tels concordats qu'ils aviseront avec l'Université d'Angers, ou autres corps séculiers, ou avec des particuliers, à telles conditions qu'il appartiendra ; et seront tenus lesdits maire et échevins d'envoyer, dans deux mois au plus tard, au Procureur-Général du Roi, la délibération qu'ils auront prise, et les concordats par eux faits, ensemble les titres et pièces concernant l'établissement et revenu dudit collège, qu'ils pourront avoir en leur possession, ou qu'ils se pourront procurer ; et néanmoins seront lesdites déli-

bérations, portant choix desdits sujets, concordat et fixation d'appointements, exécutés par provision, *à compter du premier avril prochain;* à l'effet de quoi seront lesdits sujets, en vertu du présent arrêt, mis en possession audit jour premier avril prochain, par les officiers de la Sénéchaussée de La Flèche, de tous les lieux nécessaires pour la tenüe dudit collège; ordonne, en outre, que dès à présent copies desdits mémoires, tant des officiers de justice que du corps de ville de La Flèche, ensemble l'état des biens du collège de La Flèche déposé au greffe de la Cour le 13 février par Frère de Montigny, de la Société se disant de Jésus, seront, à la diligence du Procureur-Général du Roi, communiqués à l'Université d'Angers. Ordonne pareillement que le présent arrêt sera, à la requête du Procureur-Général du Roi, poursuite et diligence de son Substitut en la Sénéchaussée de La Flèche, signifié aux maire et échevins et aux soi-disant Jésuites, imprimé et affiché en ladite ville de La Flèche, et signifié à l'Université d'Angers.

« Fait en Parlement, toutes les chambres assemblées, le deux mars 1762.

« Signé : DUFRANC. »

Que reprochait donc le Parlement au collège de La Flèche? Rien, absolument rien. Le Préfet de la Sarthe inséra même quarante ans plus tard dans la statistique de l'an X : « Le département possède, en outre, le pensionnat de La Flèche, rétabli depuis quelques années dans le ci-devant collège de ce nom, qui *a joui, dans tous les temps, d'une célébrité bien méritée.* »

Que reprochait-il aux Jésuites? Rien aux Jésuites de La

Flèche en particulier, tout aux Jésuites en général, à leur Ordre : à l'entendre, les Jésuites auraient enseigné *de tout temps et persévéramment* toutes les monstruosités de l'esprit humain, toutes les hérésies, toutes les erreurs, tous les crimes.

Toutes ces accusations s'étalaient dans un lourd pamphlet, fabriqué par trois conseillers du Parlement et intitulé : **Extraits des assertions.** *La Calomnie et la Méchanceté,* dit Theiner, *régnaient d'un bout à l'autre de l'ouvrage ; jamais la mauvaise foi n'avait été poussée si loin* [1]. Il ne contenait pas moins de sept cent cinquante-huit textes falsifiés.

On y reconnaissait les Jésuites coupables d'avoir toujours enseigné, avec l'approbation de leurs supérieurs et généraux : la simonie, le blasphème, le sacrilège, la magie et le maléfice, l'astrologie, l'irréligion de tous les genres, l'idolâtrie et la superstition, l'impudicité et le parjure, le faux témoignage, les prévarications des juges, le vol, le parricide, l'homicide, le suicide, le régicide. La morale et la doctrine de ces religieux sont favorables au schisme des Grecs, attentatoires au dogme de la procession du Saint-Esprit ; elles favorisent l'arianisme, le socianisme, le sabellianisme, le nestorianisme ; elles ébranlent la certitude des dogmes sur la hiérarchie, sur les rites du Sacrifice et du Sacrement ; elles renversent l'autorité de l'Église et du Siège apostolique ; elles favorisent les Luthériens, les Calvinistes et autres novateurs du XVIe siècle ; elles reproduisent l'hérésie de Wicleff.

1. *Histoire du pontificat de Clément XIV*, par le R. P. Theiner, t. I p. 47.

et les erreurs de Tichonius, de Pélage, de Cassien, de Fauste, des Marseillais ; elles sont injurieuses aux saints, aux apôtres et aux prophètes, outrageuses et blasphématoires contre la bienheureuse Vierge Marie ; elles ébranlent les fondements de la foi chrétienne, et sont destructives de la divinité de Jésus-Christ et du mystère de la Rédemption ; elles respectent l'épicuréisme et apprennent aux hommes à vivre en bêtes et aux chrétiens à vivre en payens, etc... [1]

Ce n'est là qu'un échantillon des griefs et des imputations accumulés contre l'Institut. Le Parlement de Paris résuma les *Extraits* dans le fameux arrêt du 6 août 1763 ; il envoya cet arrêt à tous les évêques de France et le fit répandre à profusion dans la capitale et dans les provinces, afin d'atténuer, si c'était possible, le déplorable effet produit dans tout le pays par l'expulsion violente et imprévue du premier avril.

« Dans la soirée du premier avril 1762, dit Jules Clère dans son *Histoire de l'École de La Flèche,* les Pères Jésuites montèrent à cheval et quittèrent le collège au milieu d'une population attristée de leur départ [2]. » Ce même jour, ils avaient reçu les dernières marques d'affection et les adieux de leurs élèves : pensionnaires et externes, tous avaient voulu rester avec leurs maîtres jusqu'à la dernière heure ; ils partirent avec eux.

Seuls, les Pères Jacques de Gosson, recteur, Non-

1. *Recueil des arrêts concernant les ci-devant soi-disant Jésuites*, in-4°, t. I, p. 367 ; Paris, Simon, 1766. — *De l'existence et de l'institut des Jésuites*, par le P. de Ravignan, chap. III.

2. Voir aux *pièces justificatives*, n° XII, les noms des religieux qui furent alors expulsés du collège.

La guerre contre les Jésuites était ouvertement déclarée ; l'arrêt de proscription ne se fera pas longtemps attendre.

Pour isoler les Jésuites et amoindrir leur influence sur la jeunesse des écoles et sur les classes élevées de la société, le Parlement de Paris, dans un premier acte de pouvoir arbitraire, supprime toutes les congrégations érigées dans les collèges et les résidences de son ressort. La Flèche relevait de Paris : toutes ces réunions pieuses furent donc interdites en 1760, *comme des couventicules dangereux,* comme *suspectes de manœuvres clandestines* [1].

L'interdiction des Congrégations et l'examen officiellement ordonné de l'Institut émurent l'opinon publique. Clément XIII adressa un bref à Louis XV pour lui exprimer ses alarmes et ses désirs [2]. Mais que pouvait ce prince, qui, entre Madame de Pompadour et le duc de Choiseul, *ne savait rien vouloir de généreux, rien décider de ferme et de consciencieux?* [3].

Le Parlement connaissait l'inconcevable faiblesse et les incertitudes du roi. Sans tenir aucun compte de sa *déclaration* [4] du 2 août 1761, qui défendait aux Cours *de rien statuer, ni définitivement, ni provisoirement,* sur les Constitutions et les établissements de la Compagnie, il adopta quatre jours après le volumineux rapport de Joly de Fleury sur l'Institut des Jésuites et sur les doctrines

1. Rapport de l'abbé de Chauvelin au parlement.

2. Ce bref est du mois d'avril 1761.

3. Clément XIII et Clément XIV, par le P. de Ravignan, p. 154.

4. *Déclaration* du Roi, donnée à Versailles le 2 août 1761.

que celui-ci leur attribuait [1] ; il reçut le Procureur-Général appelant comme d'abus de toutes les bulles, brefs, lettres apostoliques concernant les prêtres et écoliers se disant de Jésus, puis en vertu d'un arrêt du même jour, 6 août, il condamna au feu les Constitutions et vingt-quatre ouvrages des Pères, enfin il fit *inhibitions et défenses* à tous sujets du roi d'entrer dans ladite Société, et à tout jésuite *de continuer aucunes leçons publiques ou particulières de théologie, philosophie ou humanités, dans les écoles, collèges ou séminaires du ressort de la Cour* [2].

Cet acte audacieux souleva dans le clergé et parmi les catholiques sincères un cri général de réprobation qui retentit jusqu'au pied du trône. La reine, le dauphin, toute la famille royale demandèrent la cassation de l'arrêt. Les évêques écrivirent au chancelier pour se plaindre et protester. *L'arrêt du Parlement de Paris, qui vient d'être rendu contre les Jésuites,* dit l'évêque de Saintes, *cause dans nos provinces une consternation générale* [3]. Jean de Caulet, évêque de Grenoble, ancien élève de l'Université, ne craint pas d'affirmer que *l'Église de France recevra une des plus grandes plaies, une véritable plaie, si on interrompt les services qu'elle retire de ces religieux* [4]. *Quelle société dans l'Église,* s'écrie l'évêque de Valence, *peut être plus utile à l'État? Elle renferme en eux un séminaire d'apôtres et une académie*

1. *Arrest* de la Cour du Parlement du 6 août 1761.

2. *Arrest* de la Cour du 6 août 1761.

3. Lettre de Mgr Simon-Pierre de la Corée à M. le Chancelier, 5 sept. 1761.

4. Lettre à M. le Chancelier du 13 sept. 1761.

Le 23 avril, les trois commissaires nommés pour exécuter les ordonnances de la Cour se rendirent à l'établissement : c'étaient Poulain de Parnay, conseiller du Roy, lieutenant général de la Sénéchaussée et siège présidial de La Flèche, Gallois, procureur du Roi, et Olivier Guchery, greffier. Ils furent introduits dans la chambre du Recteur. Celui-ci, après avoir protesté contre tout ce qui avait été fait et décidé au Parlement par rapport au collège, après s'être plaint de n'avoir été ni appelé, ni entendu, déclara néanmoins que, par respect pour l'autorité de la Cour, il obéirait aux commissaires, tout en réservant ses droits et ceux de la Société. « Les scellés furent apposés sur les titres, papiers, mémoires et renseignements, livres, journaux, registres de recettes et dépenses, et autres documents dont l'examen pouvait et devait concourir à donner la plus exacte connaissance des biens immobiliers du collège, de leur nature et de leur produit ; ensemble des dettes actives et passives, soit exigibles, soit constituées. »

Le 11 mai, les mêmes commissaires, en compagnie du Lieutenant particulier, Sireuil de Montaudain, et de Fontaine de Biré, vinrent lever les scellés et procéder à l'inventaire des biens meubles et immeubles de l'établissement.

Cet inventaire dura près d'un mois.

L'état des revenus et des dettes du collège était en tout conforme à celui que le P. Vacquerie avait dressé l'année précédente et signé avec le P. Recteur [1]. La caisse du

1. Voir cet *état* aux *Pièces justificatives* du premier volume. Le revenu net du collège était, en 1762, de 25.720 livres.

pensionnat était vide : mais différents pensionnaires devaient, pour pensions et fournitures, depuis l'année 1733 jusqu'au mois d'avril 1762, la somme de 69.000 livres environ [1].

Les spoliateurs mirent la main sur tout, sur les biens meubles et immeubles, sur la bibliothèque, sur les vases et ornements sacrés, sur tous les titres, même sur les manuscrits où l'on avait relaté chaque année les faits les plus importants du collège depuis sa fondation.

La confiscation terminée, on expulsa les trois Pères qui restaient encore dans la demeure du grand roi Henri IV : ainsi se terminait l'œuvre fondée par ce généreux prince au commencement du XVIIe siècle.

Le premier avril de la même année, le Parlement de Paris faisait également fermer tous les collèges de son ressort. Le Parlement de Rouen avait accompli cette triste besogne un mois auparavant; les autres Parlements, à l'exception de celui de Besançon et des Cours souveraines d'Alsace, de Flandre et d'Artois, suivirent l'exemple des Cours de Paris et de Rennes.

La suppression des collèges de la Compagnie de Jésus

1. Voir, pour tous les renseignements que nous venons de donner, aux *Archives nationales*, le Mss. M. 247.

Le 18 mai, les commissaires vérifièrent l'état des revenus et des charges du collège. Le lendemain, ils se transportèrent à la procure du pensionnat et demandèrent au P. Noncher un état de sa caisse. Il leur déclara 1° qu'il était dû au collège par différents pensionnaires pour pensions et fournitures, depuis 1733 jusqu'au mois d'avril 1762, la somme de 68.146 livres 18 sols 4 deniers. Tout cela constaté par lettres et billets des parents et correspondants, etc...; 2° qu'il était dû au pensionnat par un s^r Julliot 600 livres et par M. des Bois de Rochefort, assesseur au Présidial de La Flèche, 200 livres; 3° qu'il ne recelait aucunes dettes, ni effets actifs de ladite maison. (Mss. M. 247, arch. nat.)

en France était un fait accompli : les Jésuites en sortirent *après une possession d'état de deux siècles, laissant derrière eux un vide immense* [1]. *L'éducation ne s'est jamais bien relevée depuis leur chute* [2].

Nous voudrions jeter un regard sur le passé, et dire un dernier mot sur tant de maîtres dévoués, victimes d'iniques arrêts de proscription. Mais notre témoignage pourrait être suspect de partialité. Il vaut mieux laisser la parole à l'auteur de l'*Histoire de l'Université de Paris* [3]. Ce panégyriste résolu de l'Université ne peut cependant s'empêcher de rendre hommage à l'éducation de ses adversaires : « Lorsqu'on s'élève, dit-il, au dessus des préjugés de l'esprit de corps et des petites jalousies de profession, comment méconnaître les services éminents que la Société de Jésus avait rendus à la jeunesse et aux familles, depuis son rétablissement sous Henri IV? Ceux de ses ennemis qui veulent être impartiaux et sincères avouent que ses collèges étaient bien tenus; que la discipline en était à la fois ferme et douce, exacte et paternelle ; que la routine scholastique s'y trouvait corrigée par de sages innovations, appropriées habilement aux progrès des mœurs et aux convenances sociales; que les maîtres étaient modestes, dévoués, instruits, le plus grand nombre consommés dans l'art d'élever la jeunesse, ceux-ci humanistes éprouvés, ceux-

1. *L'Instruction publique...*, par Albert Duruy, p. 44.

2. De Châteaubriand, dans le *Génie du Christianisme*.

3. *Histoire de l'Université de Paris au XVII*e *et au XVIII*e *siècles*, par Charles Jourdain, membre de l'Institut. Paris, Hachette, 1862-1866.

là savants de premier ordre ; si réguliers dans les habitudes de leur vie, que jamais aucun reproche d'inconduite ne fut articulé contre eux. Dira-t-on que, malgré les apparences qui séduisent, l'éducation donnée par les Jésuites manquait de solidité, et qu'ils substituaient trop souvent aux sérieux travaux, seuls efficaces pour le développement moral de l'homme, des pratiques frivoles ou de mondains exercices? L'Université de Paris leur en adressa plus d'une fois le reproche : mais ils pouvaient répondre en citant les noms des élèves qu'ils avaient formés, et qui figuraient avec honneur dans les sciences et dans les lettres, à la cour et dans les armées, dans les rangs de la bourgeoisie et dans ceux de la noblesse. Un grief plus grave s'élève contre les Jésuites : on les accuse d'avoir eu des doctrines incompatibles avec le bon ordre des états. Nous ne prétendons pas justifier les assertions téméraires de quelques-uns des casuistes de la Société ; mais les erreurs qui leur ont été reprochées avaient-elles pénétré dans l'enseignement des classes? Aucun indice sérieux n'autorise à le supposer... Si de pareils écarts s'étaient produits dans un seul des collèges dirigés par la Compagnie de Jésus, il n'est pas douteux qu'ils n'eussent été aussitôt dénoncés et réprimés. Comme instituteurs de la jeunesse, les Jésuites étaient donc à l'abri de tout blâme, et plutôt dignes de reconnaissance que de persécution. La concurrence même qu'ils firent à l'Université tourna bientôt à l'avantage de celle-ci, en l'obligeant à exercer sur ses écoliers et sur ses maîtres une surveillance de plus en plus active, salutaire à la discipline et au travail... Dans l'ordre des études et de l'éducation publique, leur action se manifesta

en général par des bienfaits. La sentence inexorable qui frappait soudainement leurs collègues s'explique au point de vue historique par les préjugés et les haines accumulées contre la Société. Mais, après avoir recueilli les applaudissements intéressés des contemporains, cet arrêt tristement fameux doit-il être confirmé par le jugement de l'histoire ? Nous ne le pensons pas : car il blessa la justice et la vérité sous beaucoup de rapports ; et comme la suite des événements l'a prouvé, il ne servit ni l'Église, ni l'État, ni même l'Université, en dépit des espérances que celle-ci avait fondées sur la ruine de ses adversaires ? »

Nous n'avons rien à ajouter à ce témoignage, trop flatteur peut-être : il est la justification complète de la Société, la condamnation de ses ennemis.

Mais ces Jésuites expulsés, sans asile, sans ressources personnelles, qu'allaient-ils devenir ? Le regard tourné vers Rome, ils attendaient une direction. Elle partit de la ville éternelle, le 19 mai 1762. Le R. P. Général, Laurent Ricci, écrivit aux Pères de l'Assistance de France [1] :

« En vertu d'un pouvoir spécial, que le Souverain-Pontife m'a accordé, je permets aux profès, de même qu'aux prêtres et à tous ceux qui ne voudront point être déliés de leurs vœux simples, de vivre dans des maisons particulières en habit clérical (ecclésiastique).

« Le Souverain-Pontife dispense les profès du troisième vœu qu'ils font après la profession (celui de ne point

1. Cette lettre, traduite du latin, se trouve à la bibliothèque de Caen dans les papiers du P. André, n° 155 des manuscrits.

rechercher l'épiscopat ou autres dignités ecclésiastiques).

« Le Souverain-Pontife dispense aussi dans le for de la conscience les profès et les *écoliers approuvés* de la règle qui leur défend de posséder des bénéfices et des revenus ecclésiastiques.

« Je permets de plus aux prêtres, en vertu d'un pouvoir spécial, qui m'a été également accordé par le Saint-Père, de recevoir des attributions pour les messes et pour les autres fonctions propres à la Société.

« Ce que chacun, au moment de la dispersion, se trouvera avoir d'argent pour son usage particulier, ou ce qu'il en acquerra dans la suite par des voies honnêtes, je lui permets de le garder, de le donner, de le dépenser en choses honnêtes et licites ; j'excepte néanmoins tout pouvoir de tester.

« Je permets à tous les nôtres de se confesser à tout prêtre approuvé par l'Ordinaire des lieux où ils se trouveront, et je donne au confesseur qu'ils se seront choisis, tous les pouvoirs que je puis donner suivant l'exigence des cas pour l'absolution des nôtres.

« Je déclare suspendre la loi qui défend aux nôtres de jouer aux cartes, en sorte que tant que cette suspension durera, ils pourront jouer aux cartes licitement, et même de l'argent. Il sera plus religieux et plus édifiant de ne point user de cette suspension, de ne pas passer du moins les bornes de la modération religieuse dans l'argent que l'on jouera, lorsqu'on y sera nécessité ; et ces sortes de cas pourraient s'éviter aisément.

« Sur l'obéissance je n'ai rien à recommander ou à prescrire directement ; chacun agira comme il le trouvera

leur dans le Seigneur, jusqu'à ce que j'aie pu dresser une règle commune à tous et la leur notifier.

« Il ne me reste qu'à exhorter ceux que l'*iniquité des temps* contraint à quitter la robe de la Société de Jésus, à les conjurer par tout ce qu'il y a de plus saint, de tenir, autant que faire se pourra, une conduite digne, non seulement d'ecclésiastiques séculiers, mais de religieux : de régler leurs mœurs pour la plus grande gloire de Dieu et pour l'édification du prochain : de travailler sans relâche pour aider le prochain et à sauver les âmes ; de se souvenir et de considérer souvent, en présence de Dieu, que, quoique dépouillés de la robe de la Société de Jésus, ils en doivent conserver jusqu'à la mort l'esprit, qui est celui d'une foi sincère, d'une charité généreuse, d'une constance inébranlable pour entreprendre et supporter les travaux à la gloire de Dieu. De Rome, le 19 mai 1762. »

Les Jésuites, privés du droit d'enseigner et de se réunir, se dispersèrent dans les villes et dans les campagnes, continuant à faire le bien par la prédication et par la confession, fidèles à la direction qui leur venait de Rome. Les évêques les prirent partout sous leur haute protection et les employèrent le plus possible dans les fonctions du saint ministère. Ils vivaient dans la pauvreté, beaucoup même parmi eux dans la misère [1], mais leur zèle ne resta pas inactif.

Manifestement cette situation ne pouvait plaire au

[1] Les Parlements de France assignèrent vingt sous par jour à chaque Jésuite. Le Parlement de Paris s'accorda cette pension alimentaire qu'aux religieux ayant 16 ans de Compagnie ; la cour de Grenoble alla jusqu'à trente sous, et celle de Languedoc à douze.

Ces pensions furent supprimées en 1764.

Parlement : les Jésuites étaient chassés de leurs maisons et dispersés, mais ils existaient et on se pressait autour de leurs chaires et de leurs confessionnaux. Le 6 août, il rendit l'arrêt qui supprimait la Compagnie de Jésus. Tout a été dit sur cet arrêt et sur ceux qui le suivirent ; nous n'avons donc pas à en parler. L'histoire les a, du reste, jugés comme il convient : « Ils portent trop visiblement le caractère de la passion et de l'injustice, dit le protestant Schoell, pour ne pas être désapprouvés par tous les hommes de bien non prévenus. » Le sceau de la sanction royale manquait à tant d'iniquités. Pour avoir la paix, Louis XV céda aux vives instances de sa maîtresse et de son ministre. Il rendit, au mois de novembre 1764, un édit *qualifié d'irrévocable* qui supprimait l'Ordre dans tout le royaume de France. Mais les Jésuites, voulant rester fidèles à leurs promesses, préférèrent, à un petit nombre d'exceptions près, s'exiler volontairement et aller mendier leur pain dans les contrées étrangères.

Notre tâche serait terminée, si le lecteur ne désirait savoir ce que devint, après le départ des Pères, le collège de La Flèche.

Nous avons vu plus haut que, par arrêt du 2 mars, le Parlement de Paris avait invité les officiers municipaux de La Flèche à chercher de nouveaux régents et à passer tous les contrats qu'ils jugeraient nécessaires pour le remplacement des membres de la Compagnie.

L'exécution de cet arrêt ne s'accomplit pas sans difficultés. La succession des Jésuites était ouverte, mais les héritiers se présentèrent nombreux, avec des titres différents, pour la recueillir.

L'Université d'Angers, qui convoitait depuis longtemps l'école de ses rivaux, revendiqua à son profit, l'éducation de la jeunesse fléchoise, et intrigua *pour se procurer les revenus et la direction du collège* [1]. Elle était soutenue dans ses prétentions par les Parlementaires, les Jansénistes, les philosophes et les politiques, qui rêvaient une réforme générale de l'instruction publique et pensaient déjà à chasser des écoles les communautés religieuses et à séculariser l'enseignement [2].

La municipalité fléchoise, au contraire, faisait valoir ses droits sur les locaux et sur les immeubles abandonnés, et, refusant de mettre l'établissement sous la dépendance de l'Université d'Angers, elle cherchait des maîtres de son choix pour les y installer.

Enfin, l'administration de la guerre convoitait pour son propre usage les constructions et le parc, et un personnage favorisé de la marquise Pompadour, le colonel-général Poyanne, cherchait à s'emparer de l'établissement pour y loger ses carabiniers. Il eût réussi sans l'habile et rapide manœuvre de la municipalité.

Les Jésuites avaient appelé à La Flèche, depuis

1. Mémoire des officiers de la Sénéchaussée de La Flèche au roi Louis XV.

2. Au sein de la commission nommée pour préparer le projet de réforme de l'instruction publique, « les légistes de 1762, dit Jourdain dans l'*Histoire de l'Université de Paris*, délibérèrent entre eux, comme on le voit par les rapports du président Rolland, s'il ne fallait pas enlever la direction des écoles aux communautés religieuses et séculariser tout l'enseignement; et ils ne reculèrent devant la témérité et l'audacieuse iniquité d'un pareil projet, que parce que le pays n'était pas encore mûr pour une révolution aussi radicale. Ils résolurent du moins de préparer les voies à ce qu'ils appelaient l'unité de l'éducation. »

quelques années, un jeune docteur de talent, l'abbé Donjon, né à Château-Gontier en 1730. Le maire, soutenu par son conseil, pria ce saint prêtre de s'installer immédiatement au collège en qualité de principal et de s'adjoindre des collaborateurs. Tout se fit en silence, avec une merveilleuse promptitude, et ainsi l'enseignement passa sans trop de secousse entre les mains de nouveaux maîtres, la plupart prêtres.

L'Université d'Angers ne se tint pas pour battue. Déboutée de ses prétentions, elle demanda que l'école fut supprimée, ou du moins que les études y fussent renfermées dans les limites les plus étroites, afin de ne pas préjudicier aux collèges voisins. Les habitants de La Flèche répondirent à cette demande par un refus formel, longuement motivé dans un mémoire au roi.

Malheureusement, le personnel recruté à la hâte, n'avait ni l'expérience, ni l'ascendant désirables, et plusieurs chaires restaient désertes ou mal remplies. Les cours de théologie furent fermés ; la philosophie fut réduite à une seule année. Les élèves manquèrent plus encore que les maîtres : les internes ne rentrèrent pas au pensionnat et les externes, étrangers à la ville, la quittèrent en grand nombre. Le vide que le départ des Pères avait laissé, loin de se combler, allait s'agrandissant à mesure qu'on s'éloignait de l'époque de la sentence d'expulsion.

Les officiers de la sénéchaussée s'émurent et adressèrent leurs plaintes à Louis XV : « Le roi Henri IV, disaient-ils dans leur mémoire [1], est le fondateur de

1. V. l'*Histoire de l'École de La Flèche*, par J. Clère, p. 177.

Le 23 avril, les trois commissaires nommés pour exécuter les ordonnances de la Cour se rendirent à l'établissement : c'étaient Poulain de Parnay, conseiller du Roy, lieutenant général de la Sénéchaussée et siège présidial de La Flèche, Gallois, procureur du Roi, et Olivier Guchery, greffier. Ils furent introduits dans la chambre du Recteur. Celui-ci, après avoir protesté contre tout ce qui avait été fait et décidé au Parlement par rapport au collège, après s'être plaint de n'avoir été ni appelé, ni entendu, déclara néanmoins que, par respect pour l'autorité de la Cour, il obéirait aux commissaires, tout en réservant ses droits et ceux de la Société. « Les scellés furent apposés sur les titres, papiers, mémoires et renseignements, livres, journaux, registres de recettes et dépenses, et autres documents dont l'examen pouvait et devait concourir à donner la plus exacte connaissance des biens immobiliers du collège, de leur nature et de leur produit ; ensemble des dettes actives et passives, soit exigibles, soit constituées. »

Le 11 mai, les mêmes commissaires, en compagnie du Lieutenant particulier, Sireuil de Montaudain, et de Fontaine de Biré, vinrent lever les scellés et procéder à l'inventaire des biens meubles et immeubles de l'établissement.

Cet inventaire dura près d'un mois.

L'état des revenus et des dettes du collège était en tout conforme à celui que le P. Vacquerie avait dressé l'année précédente et signé avec le P. Recteur [1]. La caisse du

1. Voir cet *état* aux *Pièces justificatives* du premier volume. Le revenu net du collège était, en 1762, de 25.720 livres.

au choix et à la nomination du Roi, en faveur de la jeune noblesse, formeront pour elle une école de plus. Ce ne serait pas la moins utile à l'état, le vœu du fondateur serait rempli à cet égard, et le préjudice que cause le vide actuel du collège royal serait réparé... Un établissement de cette nature ne sera pas une charge nouvelle pour l'État; les revenus des biens de ce collège, de quelque nature qu'ils soient, conservés, économisés, augmentés même par une bonne et sage administration, seront suffisants pour faire face à la dépense en tout genre. »

La demande des officiers de la Sénéchaussée fut discutée et combattue au Conseil du Roi ; elle finit cependant par triompher. En conséquence, on transporta à La Flèche une partie de l'école militaire fondée par Louis XV en 1751, c'est-à-dire, les élèves de huit à quatorze ans, avec la faculté pour les plus âgés, qui se destineraient à l'état ecclésiastique ou à la magistrature, de terminer dans l'établissement le cours de leurs études classiques. Ce plan offrait l'avantage de donner pour base à l'éducation militaire cette éducation générale qui prépare à toutes les fonctions indistinctement. Mais il était dans la destinée de ce collège, depuis le renvoi des Jésuites, de ne pouvoir se plier longtemps aux nouvelles organisations. En 1776, les élèves de l'école militaire ayant été répartis entre différents collèges de province, l'établissement de La Flèche perdit les bases essentielles de l'organisation que lui avait donnée Louis XV ; il fut cédé aux Doctrinaires. « Le collège, dit J. Clère, n'était plus que l'ombre de son passé, et l'enseignement donné par trente-trois régents sous Henri IV, eût pu facilement être donné par un seul. » Enfin la République vint, qui supprima la

royale fondation du plus généreux des princes, et, afin que rien ne manquât à l'odieux de ses destructions, elle fit allumer un feu de joie sur la place de la Révolution et brûler, au milieu de la troupe en armes, les restes du cœur de Henri-le-Grand.

Terminons en rappelant une parole de Frédéric II. Il écrivait à d'Alembert le 22 avril 1769 : « Vous vous ressentirez avec le temps, en France, de l'expulsion de cet Ordre, et l'éducation de la jeunesse en souffrira les premières années [1]. » L'éducation de la jeunesse n'eut pas seulement à souffrir, elle ne *se releva jamais bien de la chute* des Jésuites [2]. Mais qu'importait l'éducation aux Jansénistes, aux Parlementaires, aux Philosophes et aux Universitaires? Ils s'étaient ligués contre les Jésuites afin de détruire, s'il se pouvait, l'Église du Christ.

Près de cent vingt ans plus tard, en 1880, les héritiers des passions et des haines de ces mêmes hommes chassaient aussi les fils de saint Ignace de leurs établissements scolaires. Leurs desseins n'échappent à personne : ils en veulent à la Compagnie pour frapper plus sûrement l'Église. Mais Dieu ne permettra pas que l'iniquité triomphe toujours.

1. *Œuvres philosophiques de d'Alembert*, t. XVIII.

2. *Génie du Christianisme*, t. IV.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

DEO OPTIMO MAXIMO

CONCLUSIONES THEOLOGICÆ PROPUGNATÆ

IN HENRICÆO FLEXIENSI COLLEGIO SOCIETATIS JESU

An. 1693, 1694, 1695, 1696.

N.-B. Ces thèses se trouvent dans le manuscrit n° 410, conservé à la bibliothèque de Tours et qui a pour titre : **Tractatus theologicus.** Ce Mss. contient les traités *de Legibus* et *de Deo uno et trino*, dictés à La Flèche en 1696 et très complets.

D. O. M.

CONCLUSIONES THEOLOGICÆ

DE PECCATO

1. Peccati genus duplex distingui solet à theologis. Aliud personale vocant, quod propriâ voluntate contrahatur; aliud originale, quod ab eo tractum sit, à quo originem ducimus. Peccatum personale formale et propriè dictum nihil aliud est quam actus contra regulam morum liberè commissus, hic autem committi nullo modo potest, quin semper, et cum ipso Deo, et cum recta ratione pugnet.

2. Quatenùs porro cum recta ratione pugnet, philosophicum; quatenus pugnet cum Deo, theologicum appellari solet. Sed tum res una et eadem sub duplici diversâ ratione spectatur: non est enim peccatum philosophicum, quod non sit theologicum, nec theologicum, quod non sit philosophicum. Hic autem peccatum potissimum consideratur quatenùs pugnat cum Deo, et theologicum est.

3. Peccatum hoc modo consideratum dicitur ab Augustino, lib. 22 contra Faust. Manichæum cap. 27, factum vel dictum, vel concupitum aliquid contrà legem æternam. Ab aliis dicitur esse aversio à Deo, et conversio ad creaturam. Hoc autem saltem habet utraque illa definitio, quod rectè exposita omni et soli definito competat, et idcircò non immeritò usurpatur à theologis.

4. Causa effectrix personalis peccati alia nulla potest esse, quam creatura intelligens ac libera. Ejusmodi peccato nullus planè locus est, ne in statu quidem naturæ lapsæ, ubi deest vera indifferentiæ libertas, quâ peccatori liceat abstinere à peccato, si voluerit. Qui contendit Augustinum aliter sensisse, errorem non ferendum tanto nomine tegere et temerè et frustrà conatur.

5. Et hæc quidem de causâ peccati. Si quærantur effectus, hoc habet omne peccatum personale, ut maculam quamdam inurat animo peccantis; eumque dignum aliqua pœna faciat. Macula ipsa quæ est ipsum peccatum habituale, nihil differt ab ipso peccandi actu physicè quidem præterito, sed in effectibus moraliter perseverante, quantum satis est, ut creatura culpæ rea adhuc censeatur.

6. Ex peccatis personalibus alia lethalia sunt, alia venalia, idque ex natura rei. Essentiale discrimen in eo positum est. quod peccatum lethale committatur contra legem Dei graviter obligantem, ita ut cognoscatur admitti non posse, quin incurratur odium Dei; veniale vero pugnet cum eadem lege levius obligante, ita ut peccator leviter quidem displiceat Deo, sed odium tamen ejus non incurrat.

7. Hinc facile colligitur malitiam specie diversam utrique peccato, lethali ac veniali competere. — Quamvis autem peccati lethalis malitia atque gravitas maxima sit, imo superioris generis atque ordinis, si conferatur cum malitia et gravitate sive peccatorum venialium, sive injuriarum, quotquot rebus creatis conferri possunt, ea tamen simpliciter finita, etiam in genere moris, existimanda est.

8. Peccatum lethale non condonatum ante mortem, puniri in altera vita æterna pœna tum damni, tum sensus, fide certum est. Hinc autem rectè colligitur peccatum lethale consideratum sub ratione delicti puniendi, et comparatum cum pœna, quacumque affici possit creatura, semper esse superioris generis atque ordinis. Nam si aliter se res haberet, pœnâ æternâ puniri nequaquam posset.

9. Certè qui contendunt libero Dei decreto graviores pœnas in peccata lethalia constitutas esse, quam ex sese naturâque suâ mereantur, non sentiunt, ut par est, de bonitate et clementiâ Dei. Qui vero peccati lethalis gravitati temporariam pœnam ex æquo respondere putant, et docent tamen illud ideo præcisè merito puniri æternâ pœnâ, quod culpa æternum duret, pugnantia loqui videntur.

10. Quod spectat ad peccatum veniale, puniri non potest æternâ pœnâ, ne conjunctum quidem cum lethali; ipsius enim gravitati pœna simpliciter finita ex æquo respondet. Mutari non potest veniale in lethale, lethale in veniale, nec alterum in alterius locum succedit sine mutatione aliquâ in actibus voluntatis. Multa venialia simul conjuncta, lethale per se sola afficere nequeunt.

11. Et hactenus quidem de peccato personali. De *Originali* vero tria potissimum quæri possunt : 1° An sit, 2° quid sit, 3° quomodo traducatur. Esse peccatum originale quod Adami posteri à primo parente trahant, fide certum est. Quid sit ejusmodi peccatum difficilis et perobscura quæstio est. Certè facilius hic confutatur quod propugnatur à plerisque, quàm statuatur quid sit revera propugnandum.

12. Peccatum originale neque est solus reatus pœnæ, neque concupiscentia cum reatu; imo concupiscentia, ne materiale quidem peccati illius dici debet, si propriè loqui velimus. Nam quæ paulo durius videtur Augustinus dixisse, benignius accipienda sunt. Non est privatio justitiæ originalis supernaturalis, gratiæve sanctificantis, non est ipsum Adami peccatum extrinsecè solummodo imputatum.

13. Superest ut eodem modo pronunciemus de peccato originali quo de personali. Itaque spectari potest, vel ut actuale quondam fuit, vel ut habituale nobis inest antè baptismum; sub quo postremo respectu peccatum originale dici solet. Si spectetur 1° modo, est ipsum peccatum nostrum in Adamo, seu peccatum Adami, non quatenùs ejus solius physicè fuit, sed quatenùs fuit moraliter cujusque à posteris.

14. Quod si jam spectetur 2° modo, est idem peccatum nostrum in Adamo, quatenùs licet physicè præteritum, perseverat tamen moraliter in suis effectibus, cui libet homini ante baptismum intrinsecis, quantum satis est, ut homo culpæ reus adhuc censeatur. Punitur in parvulis sola pœna damni, non vero pœna sensûs: imo probabilius est pœnam illam damni cum nullo dolore animi ac mœrore esse conjunctam.

15. Nullo modo dici potest peccatum originale physicè traduci, sive per libidinem seu concupiscentiam, sive aliâ quâcumque ratione. Sed dici debet traduci moraliter ratione pacti à Deo initi cum Adamo, vi cujus constitutus est Adamus veluti caput morale omnium posterorum; ita tamen traducitur moraliter ut necessaria sit generatio naturalis, tanquam conditio sine quâ peccatum minimè traduceretur.

16. Ex Adami posteris via naturali gignendis, nemo plane est, qui in ipso non peccaverit, sicque contraxerit debitum subjacendi peccato originali, nisi speciali et plane gratuito privilegio in primo instanti conceptionis ab eo peccato contrahendo liberetur. Nullo autem modo probabile est ejusmodi privilegium alteri, quam soli Virgini Deiparæ, aut concessum hactenùs fuisse, aut etiam unquam concessum iri.

Harum conclusionum Veritas, Deo duce et auspice Deiparâ, propugnabitur in Henricano Flexiensi Collegio S. J.

Flexiæ, ex typographiâ viduæ Georgii Griveau typographi regii et Henricæi Collegii Societatis Jesu.

DEO OPTIMO MAXIMO

THESES THEOLOGICÆ

DE GRATIA

1. Ambiguum ex sese et ad multa pertinens gratiæ nomen strictiùs hic accipitur, pro auxilio interiore homini divinitùs infuso ad agendum, ut oportet, ad salutem. Gratia sic accepta, alia habitualis est, alia actualis, de quâ potissimum hic agetur. Hæc autem gratia ex parte intellectus illustratio quædam est quâ tollatur ignoratio veri; ex parte voluntatis motio seu impulsio quâ tollatur difficultas recti.

2. De gratia sic accepta, tria docet christiana fides, 1° eam esse impliciter necessariam ad agendum, ut oportet, ad salutem; 2° eam ita prævenire quidquid boni sit ab homine, ut tam fidem, quam initium fidei tam bonam voluntatem, quam initium bonæ voluntatis antecedat; 3° eam esse quæ nihil officiat libero hominis arbitrio. 1um ex iis tribus impugnavit hæresis pelagiana, 2um semipelagiana, 3um prædestinatiana.

3. Exorta est initio sæculi quinti pelagiana hæresis, autore Pelagio monacho, præcipuis adjutoribus Cœlestio primum ac deinde Juliano. Pelagianis, præ cæteris catholicis, restitere Hieronimus et Augustinus. Damnata est hæc hæresis in variis conciliis, imo in synodo Diospolitana, quamvis patres hujusce synodi, delusi fraude et artibus Pelagii, eum re non satis expensâ catholicum esse pronuntiaverint.

4. Eamdem hæresim damnarunt Innocentius 1us et ejus successor Zosimus; licet is errore facti, non juris aliquandiu deceptus, meliùs

quam par esset, senserit de Pelagio atque Cœlestio, quos tamen posteà damnavit. Eodem fere tempore in concilio Africano plenario, conditi sunt canones illi, qui concilio Milevitano vulgo tribuuntur. Denique hæc hæresis in concilio Ephesino, unà cum Nestorianà proscripta est.

5. Præcipuus Pelagianorum error circa gratiam fuit, sublato originali peccato naturam sanam et integram sibi sufficere ad benè agendum, et ad vitanda omnia planè peccata per solam naturalem possibilitatem. Multiplex deinde gratiæ genus, à naturali possibilitate diversum, se agnoscere professi sunt, peccatorum remissionem, vitam æternam, adoptionem in filios Dei, exemplum Xi, legem et doctrinam.

6. Denique probabilius est eos, saltem ubi damnati sunt à Zosimo, agnovisse gratiam interiorem; sed quæ mentem tantum illustraret, voluntatem reipsâ non afficeret; nunquam daretur nisi ex præcedentibus meritis, et ad bene agendum utilis tantum esset, non simpliciter necessaria; quod genus gratiæ, quia docet intellectum, voluntatem immediatè non movet, revocare solet Augustinus ad legem et doctrinam.

7. Eodem sæculo 5° emersit semipelagiana hæresis in provinciis Galliarum Lugdunensi, Arelatensi et Viennensi, ac potissimum Massiliæ, ubi offensi sunt nonnullorum animi scriptis Augustini contra Pelagianos; ad quorum errores cum accederent proprius, semipelagiani appellati fuere. Iis restiterunt Augustinus et Prosper, sed ita tamen, ut eos pro hæreticis non haberent, nondùm diremptâ lite ab ecclesiâ.

8. Dedit quidem Cœlestinus 1um epistolam ad episcopos Galliarum, quâ scripta Augustini contra Semipelagianorum ausa tueretur; et circa finem 5i sæculi damnata sunt à Gelasio 1° Opera Cassiani atque Fausti, qui semipelagianorum celeberrimi fuerant, et jam à vitâ excesserant; verumtamen nonnisi 6° sæculo videtur hæc hæresis apertè proscripta fuisse celebratâ, synodo Arausicanâ secundâ.

9. Præcipuus semipelagianorum error circa gratiam fuit, initium salutis seu fidei aut bonæ voluntatis esse à solis naturæ viribus, seclusâ omni gratiâ datâ per Christum; in quo licet alii aliis tolerabilius erraverint, agnoverunt tamen omnes actus aliquos ex solâ naturali possibilitate sine gratiâ profectos, quibus quisquis se discerneret ab aliis, gratiam supernaturalem certissimè consequetur.

10. A quo sane errore non satis nobis distare videntur theologi contendentes facienti quod in se est per solas naturæ vires sine gratiâ, semper et certissimè gratiam à Deo concedi. Vulgare hoc dictum, sic intrepretari malumus, ut dicatur tantum modo Deus uberiorem gratiam semper et certissimè concedere facienti quod in se est, dum aliquâ saltem gratiâ, licet remissiore et dari vulgo solitâ, adjuvatur.

11. Prædestinatiana hæresis ex eodem ferè fonte, quo semipelagia-

na, nempe ex Augustini libris malè intellectis et eodem ferè in loco, nempe in Galliis ortum habuit. In Africa quidem inter Adrumetini monasterii Monachos exorta contentione, quidam semipelagianos errores, quidam prædestinatianos aliquandiù propugnarunt, ut ex Augustini verbis colligitur ; sed quia nulla fuit pertinacia, hæreseos accusari non possunt.

12. Videtur probabilius hanc hæresim paulo antè Augustini mortem natam esse. Planè constat eam grassatam esse annis consequentibus eodem sæculo 5°. Hanc dudum extinctam instauravit sæculo 9° Gothescalcus monachus, à quo nonnulli in fraudem inducti sunt. Sed extincta rursus pestis, iterum in lucem prodiit posterioribus hisce sæculis opera Vicleffi, Lutheri, Calvini et aliorum quorum hic nomini parcimus.

13. Damnata est hæc hæresis sæculo 5° in Conciliis Arelatensi atque Lugdunensi, sæculo 9° in Concilio Mogontino 2°, et in utroque Carisiaco, ubi nihil sancitum est, quod cum canonibus synodorum Valentinæ atque Lingonensis non concilietur; denique recentiori memoriâ in concilio Tridentino. Quin etiam damnata videri potest multis summorum pontificum constitutionibus post Tridentinum datis.

14. Quos autem hic, Prædestinatianæ hæresis authores et defensores numeramus, ii sane non eosdem planè sed diversos contra plerumque errores propugnarunt : id tamen omnibus commune fuit, cujus causâ eadem à nobis prædestinatianorum nomine appellantur, quod sublata prorsùs libertate indifferentiæ in iis, quæ ad salutem pertinent, soli divinæ predestinationi, sanctorum mercedem, ac reproborum pœnam ascripserint.

15. Ut recta tot inter hæreses teneatur via, et gratiæ divinæ mysteria facilius explicentur, tria hic potissimum à theologis explicari solent. 1° Quanta sit et quo pertineat gratiæ illius necessitas, 2° quæ est ejus natura, 3° quibus et quomodo præparetur et conferatur. Circa 1um hæc probabiliora videntur : potest homo sine gratiâ interiore multa cognoscere de Deo, de bono et malo morali, de lege naturæ.

16. Potest facere opera moraliter bona, amare Deum super omnia bona creata amore naturali, leviores tentationes superare, et abstinere à quibusdam peccatis, licet non possit, saltem potentia morali, nec omnes, nec graviores quasdam tentationes vincere, adeoque nec abstinere aut ab omnibus, aut à certis quibusdam peccatis etiam formalibus. Quare temerè à quibusdam pronunciatur, omnia infidelium opera peccata esse.

17. Duo tamen hic observanda sunt. 1um est potentiam illam, quam solis naturæ viribus tribuimus, nunquam ad actum revocari, sine gratiâ aliqua efficaci, naturalis saltem ordinis ; quæ prout efficax

est, dicenda sit speciale beneficium. Alterum est, seclusâ omni gratiâ datâ per Christum, quæcumque fiunt ab homine nihil prodesse posse ad salutem, imo non esse dispositionem positivam ad gratiam supernaturalem.

18. Homo divinâ gratiâ motus et adjutus mereri potest, non solum de congruo, sed etiam de condigno, dummodo justus sit; potest superare tentationes et abstinere à peccato; ut oportet ad salutem. Cum gratiâ tamen, qualis in hoc statu vulgo dari solet, non potest, saltem potentiâ morali, sed tantum potentiâ absolutâ eâque antecedenti solum, et ad actum minimè reducendâ, omnia planè peccata, etiam venialia cavere.

Harum conclusionum Veritatem, Deo duce et auspice Deipara, Propugnabit Franciscus Lasnier Lavalliensis, in Henricæo Flexiensi Collegio Societatis Jesu, die 14 Augusti 1694, matutinis et serotinis horis.

Flexiæ ex typographia viduæ Georgii Griveau, typographi regii et Henricæi Collegii Societatis Jesu.

D. O. M.

THESES THEOLOGICÆ

DE EUCHARISTIA

1. Acturi jam de Sacramentis in specie, initium ducimus ab Eucharistiâ, tum quia locum inter sacramenta dignitate primum obtinet, tum quia videtur posita in signum cui contradicitur à recentioribus hæreticis. Ante omnia autem statuendum est, utrum propriè an figuratè locutus sit Christus cum pronunciavit hæc verba : Hoc est corpus meum, hic est calix... Hinc enim præsentis controversiæ pendet decisio.

2. Quare proponimus tria, quæ catholicam de legitimo verborum illorum sensu doctrinam vel continent, vel probant. Primum est, si prædicta verba sumantur propriè et prout sonant, significant formaliter realem Christi præsentiam sub symbolis, ac præterea inferunt substantiæ panis et vini conversionem in corpus et sanguinem Christi quam Ecclesia convenienti nomine transsubstantiationem appellat.

3. Priorem hujus principii partem admittunt omnes sive catholici sive hæretici ; alteram partem negant Lutherani, sed perperam, imo et parum cohærenter suis principiis. Si enim substantia panis et vini aut tota aut etiam ex parte remaneat post consecrationem, sensus proprius propositionis Christi, quem nobiscum defendunt contra Calvinistas, erit omninò falsus.

4. Secundum est. Potuit Christus verba illa proferre in proprio sensu. Nam neque repugnat multiplicatio localis quam important, neque separatio vel extensionis à corpore, vel accidentium à nativo

subjecto, idque merito supponit theologus ex philosophiâ ipsâ, quæ solo homine rectæ rationis contradictiones omnes hic proferri solitas ab hæreticis numinum imaginationi tribuentibus facile solvit.

5. Tertium est, Christus ipsa protulit hæc verba in proprio sensu. Et vero præterquam quod stat præsumptio pro sensu proprio, quamdiù nihil obstat juxta regulam D. Augustini quam omnes admittunt, certè modus ipse loquendi quo Christus usus est, aliæque omnes circumstantiæ in quibus Eucharistiam instituit, sensum proprium tam apertè demonstrant, ut secum esse oporteat quisquis id non videt.

6. Adde evidentissimam authoritatem SS. PP. passim affirmantium per hæc verba verè præsens effici illud ipsum corpus quod de Virgine sumptum est, mutari panem in Christi carnem insigni miraculo, credendum esse contra testimonium sensuum, etc... Adde unanimem fidelium consensum, quod constat (quidquid in contrarium recentior Minister garriat) semper habuisse distinctum conceptum de præsentia et absentia reali, ut hanc rejicerent, illam amplecterentur.

7. Accedit adversariorum in assignando sensu figurato incredibilis et ridicula dissentio, nec non imprudentia singularis ob quam socianis quos impugnant sese meritò ridendos præbent. Si enim Calvinistæ sibi putant licere uti *clavi figuræ*, ut vocant, et *clavi virtutis* ad eludenda testimonia quæ præsentiam realem probant, quo jure tandem exigant ut ne sociani eodem pariter ad suum errorem propugnandum privilegio fruantur?

8. Ex his vides quam merito Ecclesia sensus proprii omninò retinens, sicut olim Berengarianos, ita et superiori sæculo Sacramentarios et Impanatores damnaverit, pronuntiaveritque in concilio Tridentino, Christum Jesum post panis et vini consecrationem verè, realiter et substantialiter sub utriusque speciebus contineri; ibique poni per transsubstantiationem in quâ nihil est quod potentiam Creatoris excedat, ut Patres loquuntur.

9. Existentia Eucharistiæ sic constituta, nemini jam obscurum esse potest, quid de ejus naturâ sentiendum sit. Est enim sacramentum corporis et sanguinis Christi sub speciebus panis et vini. Ex quo intelligis 1° species ipsas esse de ratione intrinsecâ Eucharistiæ, sumptionem ipsam non item. 2° Eucharistiam esse sacramentum quod rectè quidem in duas species partiales dividitur, sed unicam complectitur speciem totalem.

10. Materia 1ª consecrationis solus est panis triticeus. Azymum æquè ac fermentatum sufficere, de fide est ex Florentino. Imo dubitandum non est, quin Christus in azymo consecraverit eo ipso die quo Judæi juxta legem, in quâ nihil immutatum fuit, manducare agnum Paschalem consueverant. Materia autem 2ª consecrationis non est nisi vinum de vite cui aqua modicissima infundi debet ex necessitate præcepti, non sacramenti.

11. Quid vero fit illâ aquâ? Ipsam converti etiam immediatè in Christi sanguinem videtur certum, nec Innocentius III^us^ repugnat. Nolim tamen dicere cum Baronio hoc esse de fide. Cæterum materia consecrari non potest, nisi sit demonstrabilis, adeoque sufficienter sensibilis et præsens. Manet tamen Christus sub speciebus etiam in partes insensibiles divisis; sed tum illæ partes rationem sacramenti amittunt per accidens.

12. Quod ad formam spectat, tota essentia consistit in his verbis: *Hoc est corpus meum*, pro primâ consecratione, et in istis aliis: *Hic est calix sanguinis mei*, pro secundâ; nec ad valorem sacramenti requiruntur aliæ ullæ voces quæ vel antecedant vel subsequantur. Hinc D. ipsum Thomam deserere cogimur, qui verba omnia quæ pronunciantur super calicem esse de substantiâ formæ contra sua ipsius principia docet.

13. Vi verborum solum Christi corpus constituitur sub specie panis, et solus sanguis sub specie vini; cætera vero simul adsunt per concomitantiam; ita ut Christus sit totus sub utrâvis specie, et totus sub singulis utriusque speciei partibus, tum antè, tum post earum separationem, ibi porro incipit esse non per adductionem sed per reproductionem; nec prius esse desinit quam species sacramentales sufficienter alterentur.

14. Eucharistiam non esse necessariam necessitate medii sed tantum præcepti tum divini, tum ecclesiastici certum est. Communio autem sub utrâque specie, licet olim usurpata plerumque fuerit, nunquam tamen usurpata fuit ut neccessaria, neque ejusmodi necessitatem probant aut verba Christi aut natura sacramenti. Quare potuit Ecclesia pro jure suo usum calicis adimere laicis, et reipsa justissimas ob causas in posterioribus conciliis ademit.

Harum conclusionum Veritatem, Deo duce et auspice Deipara, Propugnabit Franciscus Varye, Andegavensis in Henricæo Flexiensi Collegio Societatis Jesu, die 21 Augusti 1694, serotinis horis.

Flexiæ, ex typographia viduæ Georgii Griveau, typographi regii et Henricæi Collegii Societatis Jesu.

D. O. M.

THESES THEOLOGICÆ

DE FIDE

1. Ambiguum ex sese fidei nomen nihil hic aliud significat quam vel actum ipsum quo assentimur alicui propositioni propter dicentis authoritatem; vel habitum, unde ejusmodi actus proficiscitur. Si assentimur solâ Dei testificantis authoritate adducti, ibi fides divina est. Si id fiat, ut oportet ad salutem, tunc fides est christiana, quâ veri fideles à cæteris omnibus discernuntur, et de quâ potissimum hic agimus.

2. Explodendi porro sunt hæretici, quotquot affirmare non dubitant, fidem eam sine quâ nemo verè fidelis censendus est, nihil aliud esse, quam certissimam quamdam persuasionem, quâ quis firmissimè et sine ullâ dubitatione credat, sibi per Christum condonata esse peccata omnia, se filium à Deo adoptatum, sibi nihil jam timendum utpotè qui sit è numero prædestinatorum, adeoque usque ad finem perseveraturus.

3. Christianæ fidei subjectum adæquatum est id omne, de quo quid revelatum est à Deo. Subjectum præcipuum et quodammodo subjectum attributionis solus Deus. Objectum materiale adæquatum omnis et sola veritas à Deo revelata. De ejusdem fidei objecto formali seu motivo major hic controversia est, sed quæ dijudicari possit, paucis opinionibus rejiciendis, plerisque non seorsum, sed simul conjungendis et admittendis.

4. Certè quidem affirmandum videtur ad objectum formale fidei christianæ pertinere non solum summam Dei veritatem in cognos-

cendo, per quam habet, ut errare ac falli nequeat; et summam ejusdem veracitatem in dicendo, seu revelando, per quam habet, ut neminem possit fallere et in errorem inducere; sed etiam ipsam revelationem divinam, imo motiva credibilitatis, seu argumenta quibus revelatio divina esse cognoscitur.

5. Quamquam, ut res vulgo jam fiunt, non aliâ revelatione, quam publicâ movemur ad credendum, imo plerumque fides nostra nititur ejusmodi revelatione publicâ, ut per Ecclesiam propositâ; exerceri tamen potest veræ ac supernaturalis fidei actus, qui nitatur solâ revelatione privatâ, item revelatione publicâ, quæ nullo modo cogitetur per Ecclesiam proponi. Sed omninò necesse est, ut hæc revelatio verè divina sit.

6. Omnis planè fides, sive divina, sive humana, sive naturalis, sive supernaturalis, ita discursiva est, ut nihil prorsùs per solam fidem à nobis cognosci queat, quod aliter, quam per discursum cognoscatur. Quamobrem veræ ac christianæ fidei actus est conclusio discursus sive formalis, sive saltem virtualis. Hunc discursum formalem quandoque esse nihil prohibet, licet plerumque in nobis solummodo virtualis esse soleat.

7. Christiana fides est obscura, certa et libera. Obscura est tam ratione objecti materialis, in quo fides omnis obscuritatem aliquam ex sese relinquit circa modum quo, et causam cur attributum cum subjecto connexum sit; quam ratione objecti formalis, seu revelationis, quæ solam evidentiam moralem habet, caret evidentiâ metaphysicâ. Si hæc adesset, staret quidem ratio fidei divinæ, sed tolleretur libertas propria fidei christianæ.

8. Quia non potest esse vera ac supernaturalis fides divina, nisi quæ revelatione verè divinâ nitatur, revelationi autem divinæ non potest ullo modo subesse falsum, quia fieri non potest, ut Deus aut fallatur cognoscendo, aut fallat mentiendo seu falsum pro vero revelando: idcirco ubi agitur de certitudine objectivâ, sive de certitudine fidei quoad se, dici debet christiana fides tam certa esse quoad se, ut nihil planè possit esse certius.

9. Sin agitur de certitudine quoad nos, sive de certitudine subjectivâ, quæ est mentis adhæsio firma et immobilis, cujus magnitudinem metimur ex impotentiâ dubitandi, assensumque sustinendi, dici non potest christiana fides simpliciter certior quovis assensu, sed tam certa, quam certus esse potest assensus liber. Habitâ tamen ratione affectus voluntatis, dicenda est appreciativè certior quolibet assensu naturali.

10. Tam liber est actus christianæ fidei quam liberum esse potest ullum judicium illatum mentis humanæ; idque sive actus ille spectetur secundum substantiam, nempè quatenùs est assensus ortus ex motivo obscuro, hoc est non aliam habente evidentiam quam mora-

lem; sive spectetur secundum modum, quatenùs scilicet est appreciativè certior alio quovis assensu, quare ad hunc actum requiritur pius affectus, imperiumque voluntatis.

11. Quod spectat ad christianæ fidei analysim resolvitur actus fidei, sicut et quælibet discursùs conclusio, in duas præmissas, undè colligitur, et in ea omnia, quibus innotescit præmissarum illarum veritas. Quare ratione alterius præmissæ resolvitur fides christiana in summam Dei veritatem et veracitatem; ratione alterius in ipsam revelationem et in motiva credibilitatis, quibus innotescit revelatio.

12. Sicut potest esse actus fidei qui nitatur revelatione spectatà solum, ut divina est, non item ut proponitur per ecclesiam; ita potest esse fidei actus, qui nullo modo resolvatur in authoritatem Ecclesiæ, qui vero in eam resolvitur, ut contingit quoties resolutio non movet ad credendum ut proposita ad Ecclesiam, is semper resolvitur ulteriùs in motiva credibilitatis, quibus innotescere debet Ecclesiæ authoritas.

13. Circa necessitatem fidei ad salutem hæc videntur esse pronuncianda : 1° parvulis et amentibus perpetuis ad salutem sufficere solam fidem habitualem ; 2° cui libet adulto nondum justificato simpliciter esse necessarium, et necessitate quidem medii, ad justificationem, adeoque et ad salutem, interiorem et supernaturalem actum fidei; 3° necessarium esse actum interiorem, seu professionem fidei, sed sola præcepti necessitate.

14. A temporibus Apostolorum nequaquam crevit numerus articulorum fidei, novos enim articulos non condit Ecclesia, sed dudum revelatos clarius explicat certiusque proponit. Fide credendum est quidquid per evidentem discursum colligitur, sive ex duabus propositionibus revelatis, sive ex alterà revelatà, et alterà non revelatà, sed evidenter verà. Actus fidei christianæ qualis jam liberè exercetur à fidelibus, cum actu scientiæ stare non potest.

Harum conclusionum veritatem, Deo duce et auspice Deipara, Propugnabit Joannes Alizart, Sanguintinianus, in Henricæo Flexiensi Collegio S. J. die 20 maii 1695, matutinis horis.

Flexiæ, ex typographia viduæ Georgii Griveau, typographi regii et Henricæi Collegii Societatis Jesu.

D. O. M.

THESES THEOLOGICÆ

DE VIRTUTE ET SACRAMENTO PŒNITENTIÆ

1. Effectus pœnitentiæ præcipuus est justificatio, in quâ verè ac propriè remittuntur peccata, et justitia inhærens homini conceditur, ut contra recentiores hæreticos concilium Tridentinum declaravit. Nomine autem justitiæ inhærentis intelligitur habitualis gratia seu qualitas physica, quæ peccato mortali ex naturâ suâ omninò repugnat, nosque Dei filios adoptivos formaliter constituit, sive sit eadem entitas cum charitate habituali, sive non; quod incertum est et utrinque probabile.

2. Itaque peccatorem ad eximium illud justificationis beneficium statim et infallibiliter pœnitentia perducit, etiam extra sacramentum, si perfecta sit, neque tamen eò concurrit ut causa vel formalis, vel meritoria de condigno, vel perfecte satisfactoria, sed tanquam ultima dispositio ex solâ Dei promissione, quâ seclusâ cum peccato habituali prorsùs consisteret. Nihil vero prohibet, quominùs sine retractatione peccatoris ac infusione sanctificantis gratiæ remitti peccatum absolutè queat.

3. Alter pœnitentiæ fructus est venialium peccatorum remissio; quippe ipsa quoque venialia, juxtà legem generalem pro omni actuali peccato constitutam pœnitentiæ remedio indigent; ita ut nunquam tum in hâc tum in alterâ vitâ sine aliquo doloris formalis aut saltem virtualis actu remittantur; forma tamen per quam tolluntur, non est vel ille dolor, vel etiam ipsa gratia sanctificans,

sed extrinseca Dei condonatio, seu remissio passiva, quæ est condonationis activæ terminus.

4. Ad hanc remissionem extra sacramentum, et ex opere operantis obtinendam, probabile quidem est attritionem sufficere in homine justo; sed adhuc videtur probabilius requiri contritionem: quia scilicet si attritio eò sufficeret, nunquam contingeret, ut peccata venialia remitterentur actu per sacramentalem absolutionem, quoties sola dicuntur in confessione; nisi fortè, quod est moraliter impossibile, attritio et sacramentum eodem instanti temporis præcisè concurrerent.

5. Cum remittitur reatus culpæ mortalis, simul reatus pœnæ æternæ necessario remittitur, saltem si, ut præsens fert rerum status per infusionem gratiæ sanctificantis, non per condonationem purè extrinsecam fiat justificatio. Verum condonato utroque illo debito, atque etiam deletâ quoad culpam veniali offensâ sæpe, aliquis reatus pœnæ temporalis remanet, utique expiandus in Purgatorio per satispassionem nisi redimatur.

6. Duo ad illum redimendum media suppetunt: 1um agit quasi ex opere operantis, et est condigna aliqua satisfactio, seu opus liberum, bonum ac pœnale, quod homo viator et justus Deo exhibet pro se vel pro aliis item justis tum viventibus tum mortuis, in quos potest jus suum transferre. 2um Est efficax ex opere operato, et comprehendit missam, indulgentias, sacramenta, in quibus baptismus omnem pœnæ temporalis reatum tollit; cætera aliquam illius partem detrahunt.

7. Denique non exigua pœnitentiæ merces, ac totius justificationis veluti complementum est meritorum reviviscentia; redditur enim in justificatione non quidem ex naturâ rei, sed ex totâ Dei misericordiâ, quidquid gratiæ habitualis, ac donorum ipsi adjunctorum per peccatum anteà deperditum fuerat. At peccata prius remissa licet absolutè redire possint, reipsâ tamen non redeunt formaliter ob peccatum subsequens, cui novam aliquam tantummodo circumstantiam ingratitudinis superaddunt.

8. Hactenùs de virtute pœnitentiæ, nunc de sacramento; quod quidem existere tam certum est, quam Christum dixisse Apostolis: Quorum remiseritis... Hinc enim, accedente præsertim interpretatione Patrum ac Traditione, perspicuum est. 1° Concessam fuisse Ecclesiæ veram peccata quæcumque post baptismum commissa remittendi potestatem; 2° hanc potestatem exerceri per modum judicii; 3° usum ejusdem potestatis esse propriè dictum et à baptismate diversum sacramentum.

9. Primam ex allato testimonio deductam veritatem olim impugnavere Novatiani; si quidem accusavere Ecclesiam non tantum molliori disciplinæ, quod mæchos, homicidas et idolatras ad pœni-

tentiam reciperet, sed etiam gravissimi erroris, quod ejusmodi peccatores absolvendi jus et potestatem sibi vindicaret. 2am verò ac 3am veritatem negant hæretici nostri temporis, et quamvis quamdam lapsorum post baptismum reconciliationem agnoscant, vix tamen aliter differunt à Novatianis, quam quod citata Christi verba explicant adhuc ineptius.

10. Meritò igitur ut vetus ecclesia Novatianos : ita Concilium Tridentinum novos illos dogmatistas damnavit, ac tria prædicta capita contra hæreticam pravitatem asseruit; meritò etiam sacramentum pœnitentiæ appellavit 2am post naufragium tabulam; hoc enim loquendi modò, quam multò antè usurpaverat Hieronimus, commodè illius virtus et necessitas exprimitur. Neque tamen necesse est, ut venialia subjiciantur clavibus sed mortalia tantum, licet venialia rectè et utiliter subjici possint.

11. Ex his porrò quæ de pœnitentiâ sacramentali ut existente modò constituta sunt, nemo non videt illam metaphysicè definiendam esse, sacramentum novæ legis in quo peccata baptizatorum hominum ex potestate judiciali remittuntur. Verum quid de essentia istius sacramenti physica præcisè sentiendum sit, haud ita constat, aliis aliter opinantibus, inter quos videntur illi sentire meliùs qui duos pœnitentis actus, nempe dolorem et confessionem, simulque verba ministri eò admittunt, ita ut ipsa satisfactio sit pars integralis tantum.

12. Dolor qui primus est pœnitentis actus, formalis esse debet saltem in sacramento, nec virtualis sufficit; debet quoque ad absolutionem sacramentalem referri aliquatenùs, eamque antecedere, non subsequi ; sic autem idem ille dolor sacramentum constituit tanquam pars, ut simul ad ejus effectum concurrat tanquam dispositio; imò non potest esse pars idonea, quin sit dispositio sufficiens : undè vides sacramentum pœnitentiæ id habere speciale, ut simul validum et informe esse nequeat.

13. Perfectus dolor seu contritio, cum extrà sacramentum sit efficax, à fortiori in ipso sacramento sufficit ad fructum illius percipiendum. At de ipsa attritione quid statuendum est? eam in sacramento prorsus sufficere; tuta in praxi ac moraliter certa sententia est, quæ nititur autoritate PP., præsertim ex doctrinâ concilii Tridentini non obscurè colligitur ; ita ut omnes ferè doctores et theologi qui post Tridentinum floruerunt, sufficientiam attritionis velut indubitatam unanimi consensu agnoverint.

14. Confessio sacramentalis, quæ est secundus pœnitentis actus, à divinâ non ab humanâ institutione fluxit, et ex judiciariâ potestate apostolis eorumque in sacerdotio successoribus traditâ apertè deducitur. Fuit etiam in ecclesiâ perpetuo servata usu, nec unquam abrogata à Nestorio patriarcha constantinopolitano, cum ille ad

summam pœnitentiam publicam sustulerit. Demum ita necessaria est, ut absque illâ vel in re vel in voto præmissâ nullum peccatum mortale homini baptizato condonatur saltem directe.

Harum conclusionum veritatem, Deo duce et auspice Deipara, propugnabit Jacobus Le Royer Cenomanensis, in regio Flexiensi Collegio S. J. die 29 Julii 1695, serotinis horis.

Flexiæ, ex typographia viduæ Georgii Griveau, typographi regii et Henricæi Collegii Societatis Jesu.

quæ dedecent, mala; quæ neque decent, neque dedecent, media; quæ sic mala sunt, omnia prohibet lex naturæ; quæ sic bona, non omnia præcipit, sed ea solùm quæ sunt ad finem necessaria.

11. Ne qua tamen de vocibus ipsis controversia frustrà moveatur, facile patiemur bonitatem et malitiam formalem collocari, ut ferè fit, in consensione et repugnantia cum lege, sicque fieri lege posteriorem: dummodò concessum fuerit, aliam esse quamdam bonitatem et malitiam, quæ fundamentalis meritò dici potest, in consensione et repugnantiâ cum naturâ nostrâ positam, eamque ipsâ naturali lege priorem, ut pote quæ sit legis illius fundamentum.

12. Si sermo sit de hominibus adultis et rationis usu præditis, non cadit in legis naturalis prima principia, propioresque principiis et magis obvias conclusiones error, aut simplex ignorantia prorsùs insuperabilis: cadit in varias ejusdem legis conclusiones magis ab ipsis principiis remotas, et difficiliores ad cognoscendum. Quoties autem adest, facientem contra legis naturæ præcepta, in quæ cadit, excusat ab omni peccato formali et propriè dicto.

13. Ex legis naturæ necessitate colligitur ejusdem immutabilitas tanta, ut neque abrogari, neque de eâ quicquam derogari possit, quamdiù existunt creaturæ intelligentes ac liberæ circa bonum et malum. Quanquam autem nullam patitur mutationem propriè dictam; patitur tamen eam, quæ solet hic à theologis impropriè dicta appellari: sed hæc in materiam legis ac circumstantias, in quibus solet obligare, non in legem ipsam cadit.

14. Propter hanc legis naturalis immutabilitatem, nulla, ne ab ipso quidem Deo concedi potest in illâ lege dispensatio directa; concedi potest, imò aliquandò concessa est indirecta, quæ legem ipsam non afficit, sed mutat solummodò ejus materiam et circumstantias, in quibus alioquin obligaret. In iis rebus in quibus est obscura naturæ lex indiget declaratione et interpretatione; eam tamen non patitur, quæ sit epikeia propriè dicta.

Harum conclusionum veritas, Deo duce et Deipara auspice Maria, propugnabitur in Henricæo Flexiensi Collegio S. J. pro exercitatione publicâ eâque menstruâ, die 2 Aprilis 1696, matutinis horis.

Flexiæ, ex typographiâ viduæ Georgii Griveau, typographi regii et Henricæi Collegii Societatis Jesu.

immediatè dirigit, inferiores non nisi mediatè; quæ subsequitur promulgatio, ea non est regula dirigens et obligans, sed applicatio ejusmodi regulæ. Vera autem obligatio censenda non est quælibet significatio voluntatis superioris, sed ea solùm quâ positâ velit, ut inferiores obligari incipiant.

5. Legis essentiam sitam esse docent plerique Thomistæ in quodam mentis actu, qui medius sit inter actum voluntatis, et promulgationem. Hunc appellant imperium interiùs, et contendunt eo sublato nihil exteriùs præcipi : sed falluntur. Nullus actus interior, nisi soliùs voluntatis, imperium dici potest; et actui voluntatis exteriùs significando sufficit interior sensus, quo sibi conscius est se velle, quisquis voluntatis actum exercet.

6. Præter vim obligandi et dirigendi, præcipua legis attributa sunt, quod stabilis seu perpetua sit, utilis communitatis bono, honesta, justa, et sic accommodata subditorum viribus, ut nihil præcipiat, quod facere nequeant; nihil prohibeat, à quo non possint abstinere. Quod postremum attributum ita pertinet ad ipsas leges Dei, quod nemo, in hoc etiam statu naturæ lapsæ fiat peccati personalis reus, nisi verè possit servare legem quam infringit.

7. Dividi vulgo lex solet in naturalem et positivam : potest hæc poni vel non poni, prout legislatori visum fuerit : illa cum naturâ creaturarum intelligentium necessariò connexa est, ita ut non possit non poni, si creaturæ illæ existant. Lex tamen naturalis propriè et strictè dicta non consistit, neque in ipsâ naturâ creaturarum intelligentium, quâvis ratione spectatâ; neque in eo, quo pollent, lumine naturali; neque in ullo cognoscendi actu, quem exercerant.

8. Superest ut posita dicatur esse in solo divinæ voluntatis actu, quo necesse est ut velit Deus creaturas intelligentes et liberas congruenter naturæ suæ vivere, si creaturas ejusmodi condere liberè decernat; undè consequens est legem naturalem nullo planè modo differe ab ipsâ lege æternâ, si lex illa æterna spectatur quatenùs vera et propriè dicta lex est, talis enim non est nisi prout ad solas creaturas intelligentes pertinet.

9. Lex naturæ, quatenùs ad homines pertinet, qui jam solo modo à nobis consideranda est, promulgatur remotè, et habitualiter, ut aiunt, per ipsum naturæ lumen; proximè et planè per judicia vera, practica et universalia, quibus cognoscimus quid naturæ nostræ congruat, vel cum eâ pugnet, et quid idcirco velit Deus à nobis fieri, vel non fieri; non promulgatur, sed circumstantiis singularibus applicatur per dictamina conscientiæ practicè practica.

10. Fundamentum legis illius, primaque adeò radix et mensura bonitatis et malitiæ moralis est ipsa natura nostra; non spectata præcisè ut in se est, sed habita ratione finis, quo refertur quæ naturam nostram sic consideratam decent, ea bona sunt ex naturâ rei;

At controversiæ jam non potest locus esse saltem apud catholicos, ex quo definitum est à Florentino synodo tanquam dogma fidei, animas justorum statim atque e corporibus suis excesserint, et perfectè fuerint expiatæ, ad divinum absque morâ ullâ conspectum admitti. Utrum eodem frui conspectu concessum aliquandò fuerit Moysi et D. Paulo dum adhuc in mortali corpore degerent, incertum est. Nonnulli affirmant cum S. Augustino et D. Thoma; alii probabilius cum antiquis multis Patribus negant.

4. Deus qui non potest ab ullâ creaturâ comprehendi, ipse comprehendit omnia, sive sint merè possibilia, sive existant absolutè in aliquâ differentiâ temporis, sive sint futura sub conditione : ex quo triplici objecto triplicem divina scientia denominationem sumit, et in scientiam simplicis intelligentiæ, scientiam visionis ac scientiam conditionalium communiter dividitur. Circa primum scientiæ genus unica ferè difficultas est, quomodò scilicet res possibiles à Deo cognoscantur, an immediatè in ipsâ suâ possibilitate ac veritate objectivâ, an mediatè tantum in divinâ omnipotentiâ: utrumque modum defendimus.

5. Scientiam visionis etiam circa actus à voluntate creatâ liberè exercendos admittendam esse et fide certum est, et ratione perspicuum; *confiteri enim esse Deum*, inquit Augustinus, *et negare præscium futurorum, apertissima insania est.* Sed de medio in quo videntur ejusmodi effectus disputatur inter theologos plurimùm, aliis ipsam eorum entitatem, aliis voluntatem creatam ac certam complexionem causarum, aliis divinam essentiam vel æternitatem vel ideas assignantibus. Quisquis autem naturam actuum liberorum ritè perpenderit, facile intelliget eos non posse nisi in seipsis infallibiliter cognosci.

6 Celebris et toties agitata de *scientiâ mediâ* quæstio duo complectitur. Unum pertinet ad illius scientiæ veluti substantiam, an videlicet existat in Deo; alterum versatur circà modum quo Deus contingentia sub conditione, futura prænoscit, an scilicet dependenter vel independenter ab omni decreto prædeterminante; at nunc fatentur omnes Deum effectus liberos conditionatè futuros cognoscere et quidam certisimè. Quare ad 2am quæstionis partem in quâ agitur de decreto prædeterminante vel admittendo vel rejiciendo, tota ferè controversia hodiè reducitur.

7. Negamus autem decretum ejusmodi, tum quia est inutile, otiosum et impossibile, tum quia sufficienter excluditur per ea ipsa scripturæ et Patrum testimonia, quæ Deo scientiam conditionalium attribuunt. Sic porrò explicata scientia media est perutilis ad multas easque gravissimas theologiæ difficultates explanandas; est prætereà valdè conformis principiis D. Augustini ac D. Thomæ, demum rationi prorsùs consonat. Itaque nunquam fuit reprehensa ab Augustino

in Semipelagianis cum optima sit ex sese ; sed in solum abusum cadebat reprehensio.

8. Intellectui divino respondet perfectissima voluntas quâ Deus amat se ipsum primariò, necessariò et summè ex motivo infinitæ suæ bonitatis. Undè inferes primò, quod infinitè sanctus sit secundum omnem modum et plenitudinem bonitatis ; 2° quod non possit non odisse peccatum, 3° quod malos nostros actus prædefinire nequeat, sed tantum bonos, 4° quod nullo bono externo ad suam felicitatem vel perfectionem indigeat, 5° quod non teneatur, ex ullâ necessitate morali, semper facere optimum ; quippe necessitas ejusmodi divinam tum independentiam tum etiam libertatem lederet.

9. Voluntatem Dei in iis quæ sunt ad extra, liberam omminò esse fides docet et ratio demonstrat ; at quomodò non obstante immutabilitatis attributo libera sit, explicare difficillimum est. Nos illam opinionem sequimur juxtà quam actus Dei liber nihil est aliud quam amor increatus prout terminatur contingenter ad extremum aliquod objectum, cui novum esse physicum vel morale tribuat. Is enim explicandi modus et ostendit quantum satis est, quâ ratione Deus sit liber, et tamen ab eo imperfectionem removet, cum e contrario reliquæ omnes sententiæ in alterutro capite deficiant.

10. Ex perfectione mentis et voluntatis divinæ necessariò sequitur Providentia, quam item demonstrat quidquid ad probandam Dei existentiam afferri solet ; ut valde mirum sit inventos olim nonnullos fuisse, qui Deum professi negarent providum, aut ejus curam ad aliquas tantum creaturas pertinere dicerent. Deus sanè opus suum non deserit ; sed creata quælibet etiam minima ad proprios fines per idonea media dirigit sapientissimè ; neque tamen propterea creaturæ omnes semper assequuntur finem particularem ad quem destinantur ; et hoc sensu dici potest divina Providentia aliquandò frustrari assecutione finis, tametsi alio sensu id negandum sit.

11. Pars Providentiæ præcipua creaturas intellectuales respicit ad finem supernaturalem perducendas, et vulgò dicitur prædestinatio, quæ ut explicetur paulò distinctius, sciendum est, 1° Deum velle sincerè omnium et singulorum hominum salutem, mediaque ad eum finem necessaria omnibus et singulis præparasse ; 2° Causam prædestinationis tum ad gratiam, tum ad gloriam ex nullo bono opere merè naturali non posse repeti ; 3° Prædestinationem ad gloriam pendere ex meritis saltem in ordine executionis ; 4° Reprobari positivè neminem antè peccatum absolute prævisum ; 5° Prædestinatos non necessitari in hâc vitâ ad benè agendum, non reprobos ad peccandum.

12. Præmissa verò de prædestinatione capita quinque, cum certa et indubitata sint, jam quæritur utrum prædestinatio ad gloriam sit antè, an post prævisa merita ; de quâ controversia sic statuimus,

1° Si agitur de possibili, neuter explicandæ prædestinationis modus rejiciendus est, quia neuter rationi repugnat; 2° si agitur de facto, probabilius est prædestinationem antecedere prævisionem meritorum; quippe hæc sententia divinam ergà electos benevolentiam ac specialem dilectionem magis commendat, nec interim imminuit quidquam de sincerâ Dei circa salutem cæterorum, qui non sunt electi voluntatem; sed et quidquid objicitur super eâ re, facile retorquet in adversarios.

Harum conclusionum veritatem, Deo duce et auspice Deipara, propugnabit Robertus Joachimus du Chastel de Kleck Aremoricus, in Henricæo Flexiensi Collegio Societatis Jesu, die 14 Julii 1696, matutinis horis.

Flexiæ, ex typographia viduæ Georgii Griveau, typographi regii et Henricæi Collegii Societatis Jesu.

JESU CHRISTO

CONCLUSIONES THEOLOGICÆ

DE DEO UNO ET TRINO

1. Deus qui non potest ab ullâ creaturâ comprehendi, ipse comprehendit omnia sive sint merè possibilia, sivè existant absolutè in aliquâ differentiâ temporis, sive sint futura sub conditione : ex quo triplici objecto triplicem divina scientia denominationem tenuit, et in scientiam simplicis intelligentiæ, scientiam visionis ac scientiam conditionalium communiter dividitur. Circa 1^{am} scientiæ genus unica ferè difficultas est, quomodò scilicet, res possibiles à Deo cognoscantur, an immediatè in ipsâ suâ possibilitate ac veritate objectivâ, an mediatè tantum in divinâ omnipotentiâ : utrumque modum defendimus.

2. Scientiam visionis etiam circa actus à voluntate creatâ liberè exercendos admittendam esse et fide certum est, et ratione perspicuum;... (V. le n° 5 : *de Deo*).

3. Celebris et toties.. . (V. n° 6, *ibid*).

4. Negamus autem decretum... (V. n° 7, *ibid*).

5. Intellectui divino... (V. n° 8).

6. Voluntatem Dei... (V. n° 9).

7. Ex perfectione... (V. n° 10).

8. Pars Providentiæ... (V. n° 11).

9. Præmissa. . (V. n° 12).

10. Hactenùs dictum est de Deo, ut unus est in essentia; nunc de illo, ut est trinus in personis, dicendum superest; ac primo quidem adversus omnes sanctissimæ Trinitatis hostes statuenda hæc est uni-

[illegible]

11. [illegible]

12. [illegible]

[illegible]

I

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

1 Le [illegible] et les Mathématiques est en tout semblable à celui [illegible] Dans les [illegible] de Cam. les titres des colonnes sont imprimés sans que les lignes [illegible].

2 On [illegible] sur le [illegible] qui suivent les cours de logique, de physique et de mathématiques, mais l'ordre religieux, auquel ils appartiennent, n'est désigné que par les initiales, par exemple : R. C., religieux Carmes, R. S. F., religieux de Saint-François.

[illegible] NOMINA	ÆTAS ET INGENIUM.	TEMPUS SCHOLÆ	MORES ET FREQUENTIA.	SOLUTA ORATIO.	STRICTA ORATIO.	GRÆCA.	PRÆCEPTA.	JUDICIUM PRÆCEPT.	JUDICIUM EXAMIN.	ULTIMA CENSURA.
[illegible]	11 an ingenio modico	3 an	optimis moribus benè studet.	me	me	me	modicè eruditus.	A	AAA	A
[illegible]	11 an [illegible]	4 an	plus et assiduus.	A	B	A	callet omnia commodè.	A	AAA	A
[illegible]	10 an imperitus [illegible]	1 an	liberioris vitæ sæpe abfuit.	ma	ma	me	fermè omninò imperitus.	M	MMD	M
[illegible]	11 an [illegible]	1 an	duobus moribus [illegible]	B	B	A	inter scholæ primos loca obtinuit.	A	AAA	A
[illegible]	[illegible]	1 an	[illegible]	me	me	me	perparum eruditus.	D	DDD	D
[illegible]	11 an [illegible]	[illegible]	[illegible]	me	me	ma	vulgò inter scholæ ultimos.	M	MMM	M

[illegible] Les notes d'examen sont exprimées par les trois lettres [illegible] des lettres, tantôt par des chiffres. A = très bien; [illegible] ou signifie qu'il n'y a pas de note.

QUINTÆ 1 NOMINA.	ÆTAS	TEMPUS SCHOLÆ.	MORES	SOLUTA ORATIO.	PRÆCEPTA AUT LOCA.	INGENIUM.	FREQUENTIA.	JUDICIUM PRÆCEPT.	JUDICIUM EXAMIN.	ULTIMA CENSURA.
Adrianus de St-Gilles.	10 an.	2 an.	bonus.	1	1	ingeniosus puer.	assiduus.	A	AAA	A
Claudius de Foy.	12 an.	2 an.	minime malus.	2	2	memoriâ valet.	assiduus.	A	AAA	A
Franciscus de la Marche.	11 an.	2 an.	benè moratus.	2	2	ingenium minus promptum.	abfuit aliquoties.	D	AAA	A
Gabriel Dumesnil.	11 an.	2 an.	pius.	1	1	ingenio accerrimo et memoriâ præstanti.	assiduus.	A	AAA	A
Guillelmus Avenel.	13 an.	3 an.	levis et dubiis moribus.	3	3	vario et mutabili ingenio.	abiit post tragædiam.	O	OOO	O
Jacobus de Marguerie.	10 an.	2 an.	pius maximè ac diligens.	1	1	acutum et subtile.	assiduus.	A	AAA	A
Joannes Le Féburc.	14 an.	3 an.	moribus difficlo.	3	0	hebes.	assiduus sed minimè diligens.	M	MMM	M
Philippus des Nôs.	12 an.	2 an.	versipellis et piger.	0	3	ingenio mediocri.	sæpius à schola abfuit.	D	DDD	D

1. Les titres des colonnes sont les mêmes pour les élèves de sixième et de quatrième.

à scientiis quibus servit. Est scientia dicta propriè, practica simul et speculativa formaliter.

3. Deus optimus, maximus, voluntas creata, sensus interni et externi directaque operatio intellectus secundas intentiones objectivas non efficiunt; illae intellectus, per reflexam actionem, universalem autem unitatem per actum comparativum procreat, nec ullum ens rationis efficit per abstractionem puram superioris gradus ab inferioribus.

4. Dari universalia fundamentalia in rebus singularibus, realiter ab illis non distincta, quæ et sine intellectu possint existere, et ab eo sine falsitate abstrahi ac spectari sine differentiis inferioribus, habeant autem prædicata realia sibi debita secundum se contendimus. Dari formalia et communia verè multis non censemus.

5. Aptè definitur universale, unum aptum inesse pluribus, prædicatur de quolibet inferiori suo, secundum naturam et divisim; abstrahi ab inferioribus potest etiam non existentibus; nec existit sine illis; adæquatè dividitur in genus, speciem, differentiam, proprium et accidens.

6. Genus prædicatur in quid de pluribus in specie differentibus, nec species, in quas dividitur, aut earum differentias actu continet, sed potestate duntaxat. Species infima conceditur, ea sola est secundum prædicabile; nec potest quæcumque novarum specierum creatione fieri unquam genus.

7. Differentia propriissima accepta in abstracto non continet etiam potestate speciem quam constituit, genus quod contrahit, individua quibus convenit : in concreto accepta continet inferiora virtute; legitimè definitur, quod prædicatur de pluribus specie vel numero differentibus in quale quid.

8. Quartum universale est proprium duntaxat quarto modo, speciei infimæ et subalternæ tribuitur, non est universale per ordinem solum ad speciem, sed ad inferiora, quæ et quatenùs sunt illius propria. Primo modo, secundo et tertio asserimus ad accidens pertinere.

EX PRÆDICAMENTIS.

9. Datur entis communis conceptus unus formalis, datur et objectivus verè unus, differentias inferiores non includens intrinsecè, rebus omnibus communis, et internus, omnium conceptuum simplicissimus et primus, præter quem quidquid adæquatè concipitur nihil est, quique non est univocus seu ab inferioribus differentiis mutuà abstractione præcisus.

10. Substantia primis secundisque substantiis aliquo modo communis conceditur completa et finita. Ea non est secundum suum gradum in prædicamento per se, ut neque in eodem est Deus

18. Finis *cujus gratia* desideratur amore sed non desiderio finis *cui*, est prior secundum intentionem quam media, et executione posterior. Finis *cui* acceptus secundum se non est executione ac existentia posterior mediis, non est beatitudo, ac bonum morale, quod alia appetunt, quodque est vel delectabile, vel utile, vel honestum.

19. Deus est finis *cui* rerum omnium, est etiam finis *cujus gratia* creaturæ intellectualis, atque adeò beatitudo ejusdem objectiva. Beatitudo formalis hominum et supernaturalis est actus intellectus clarè ac manifestè Deum intuentis ad quem si Deus hominem minimè destinasset, esset naturaliter homini debita beatitudo, in ejusdem Dei naturali contemplatione præcipuè constituta.

20. Ad humanum actum liberum duo per se præcipuè requiruntur, intellectus nimirum et voluntas. Intellectus non est indifferens ac liber formaliter, sed inchoativè duntaxat et radicaliter. Antecedit aliquo suo actu actum quemcumque voluntatis, à quà in aliis potest moveri despoticè.

21. Intellectus voluntatem movet et determinat secundum exercitium et speciem in amentibus, furiosis, pueris, dormientibus et beatis, nec potest eam in actibus liberis quoad exercitium impellere, potest se libera voluntas propositis æqualiter bonis oppositis ad quod voluerit absque judicio practicè practico liberè determinare.

22. Voluntas sola est formaliter libera, movet despoticè facultates externas loco motivas et ad eum motum adhibet si adhibendus est, despoticè sensitivum appetitum, quem quidem in moderandis motibus suis movet duntaxat civiliter, non movet directè, ac per se vegetativas facultates et sensus.

23. Passio sensitivi appetitus est motus ejus apprehensione boni et mali cum aliqua corporis mutatione minimè naturali : cadit in hominem sapientem, non est formaliter aut vitium, aut actus vitiosus, est de bono vel absoluto, vel arduo ac de opposito ei malo.

24. Distinguimus in appetitu concupiscibili sex omnino passiones, amorem, desiderium, gaudium, odium, fugam, tristitiam, distinctas inter se formaliter et realiter ; in appetitu irascibili quinque passiones agnoscimus, spem, desperationem, iram, metum, audaciam, sex illis prioribus secundum se posteriores.

Horum theorematum veritates pro annuà celebritate Collegii flexiensis Henrici Magni Societatis Jesu in lycæo logico, 4 et 5 junii anni 1620, propugnabit Renatus Sain, *Turonensis*.

N. B. Ce programme se trouve à la dernière page de la *philosophie* du P. Gandillon (bibliothèque publique de Tours). En tête du programme, vue du collège de La Flèche, et au dessous une Vierge tenant à la main une palme.

II

LOGICORUM [1] NOMINA.	INGENIUM.	FREQUENTIA.	MORES	ERUDITIO
Alexander de Villers.	mediocri.	frequens.	bonis moribus.	mediocriter.
Armandus de Boishébert.	satis acuto.	assiduus.	optimis.	benè.
Franciscus d'Agneaux.	optimo.	assiduus.	pius admodum	studuit.
Gaspard de Lesnaut.	retuso.	sæpe abfuit.	insignis nebulo.	nihil scit.
Guilelmus Le Vasseur R. C.[2]	peracri.	assiduus.	insigni pietate.	notus omnibus.
Jacobus de Beauvais.	ingenio deficitur.	sæpius e schola abfuit.	impudens nebulo.	minimè eruditus.
Joannes Le Vacher.	ingenio non caret.	satis assiduus.	bene moratus.	satis studuit.
Joannes des Planches.	ingenio modico.	in collegio frequentando assiduus.	minimè malus.	infrà mediocritatem.
Ludovicus de la Londe.	acuto admodum.	diligentia singulari.	suavissimis moribus.	studuit optimè.
Raphael Dubuisson R.S.F.	perspicacissimo.	in frequentandis scholis summâ assiduitate.	ingenuus adolescens.	studuit diligentissimè.
Simeon Le Tellier.	ad logicam parum apto.	in scholâ assiduus.	gratus ac memor offic.	sat benè.
Stephanus Le Chapelain.	ingenio ad summum mediocri.	satis assiduus.	modestus et charus omnibus.	parum eruditus.
Thomas de Blainville.	minimè acri.	propter valetudinem non raro abfuit.	à pristinâ bonitate non defecit.	multa nescit.

1. Le Catalogue pour les *Physiciens* et les *Mathématiciens* est en tout semblable à celui-ci. Dans les catalogues de Caen, les titres des colonnes sont imprimés ainsi que les lignes d'encadrement.

2. On inscrivait aussi sur le Catalogue le nom des religieux qui suivaient les cours de logique, de physique et de mathématiques; mais l'ordre religieux, auquel ils appartenaient, n'était désigné que par les initiales, par exemple, R. C., religieux Carmes, R. S. F., religieux de Saint-François.

TERTIÆ 1 NOMINA.	ÆTAS ET INGENIUM.	TEMPUS SCHOLÆ.	MORES ET FREQUENTIA.	SOLUTA ORATIO.	STRICTA ORATIO.	GRÆCA.	PRÆCEPTA.	JUDICIUM PRÆCEPT.	JUDICIUM EXAMIN.	ULTIMA CENSURA.
Joannes d'Herouville.	14 an. ingenio modico.	3 an.	optimis moribus benè studet.	me	me	me	modicè eruditus.	A	AAA	A
Joan. de la Porte.	13 an. ing. acuto.	2 an	pius et assiduus.	A	B	A	callet omnia commodè.	A	AAA	A
Joseph. Saillanfest.	16 an ingenio obtuso	4 an	liberiores vitæ saepe abfuit.	ma	ma	me	fermè omninò imperitus.	M	MMD	M
Joseph. de Launay.	14 an ingenio perácri	3 an	dulcis moribus dici aspiravit	B	B	A	inter scholæ primus loca obtinuit	A	AAA	A
[illegible] de Bretteville.	16 an ingenio modico.	1 an	benè moribus assiduus quasi [illegible] per [illegible]	me	me	me	perparum eruditus.	D	DDD	D
[illegible] Bouillard.	15 an ad ingenio [illegible]	1 an	[illegible] et [illegible]	me	me	me	vulgo inter scholæ ultimus	M	MMM	M

[illegible]

QUINTÆ [1] NOMINA.	ÆTAS	TEMPUS SCHOLÆ.	MORES	SOLUTA ORATIO.	PRÆCEPTA AUT LOCA.	INGENIUM.	FREQUENTIA.	JUDICIUM PRÆCEPT.	JUDICIUM EXAMIN.	ULTIMA CENSURA.
Adrianus de St-Gilles.	10 an.	2 an.	bonus.	1	1	ingeniosus puer.	assiduus.	A	AAA	A
Claudius de Foy.	12 an.	2 an.	minime malus.	2	2	memoriâ valet.	assiduus.	A	AAA	A
Franciscus de la Marche.	11 an.	2 an.	benè moratus.	2	2	ingenium minus promptum.	abfuit aliquotics.	D	AAA	A
Gabriel Dumesnil.	11 an.	2 an.	pius.	1	1	ingenio accerrimo et memoriâ præstanti.	assiduus.	A	AAA	A
Guillelmus Avenel.	13 an.	3 an.	levis et dubiis moribus.	3	3	vario et mutabili ingenio.	abiit post tragædiam.	O	OOO	O
Jacobus de Marguerie.	10 an.	2 an.	pius maximè ac diligens.	1	1	acutum et subtile.	assiduus.	A	AAA	A
Joannes Le Fébure.	14 an.	3 an.	moribus diffido.	3	0	hebes.	assiduus sed minimè diligens.	M	MMM	M
Philippus des Nôs.	12 an.	2 an.	versipellis et piger.	0	3	ingenio mediocri.	sæpius à schola abfuit.	D	DDD	D

1. Les titres des colonnes sont les mêmes pour les élèves de sixième et de quatrième.

III

FLORES MEI

FRUCTUS HONORIS ET HONESTATIS

Florentissimæ cœli et terrarum moderatrici, beatæ Mariæ Virgini, æternæ et increatæ sapientiæ parenti, Augustissimæ, serenissimæ, sapientissimæ, flores feliciter explicatos, acceptos referebat et consecrabat ejusdem majestatis servus humillimus RENATUS SAIN, *Turonensis.*

CONCLUSIONES

Ex rationali philosophiâ et morali

EX PROLEGOMENIS.

1. Præter disserendi facultatem, nulla scientia opere objectoqne suo uti potest seu postulat ; nec dialectico ulla frequentius quam Dialectica; nullaque alia disciplina syllogismorum suorum, formam, structuram ac leges tradit, probat et efficit. Potest Dialectica cum scientiis cæteris de certitudine, evidentiâ ac necessitate contendere, de dignitate non potest.

2. Dirigit Dialectica operationes omnes mentis, easque ut dirigibiles tanquam objectum adæquatum per se spectat, per accidens enunciationes vocales, res omnes, entia rationis. Docens utentem postulat et præcedit distinctam à se saltem formaliter, realiter autem

à scientiis quibus servit. Est scientia dicta proprè, practica simul et speculativa formaliter.

3. Deus optimus, maximus, voluntas creata, sensus interni et externi directaque operatio intellectus secundas intentiones objectivas non efficiunt; illac intellectus, per reflexam actionem, universalem autem unitatem per actum comparativum procreat, nec ullum ens rationis efficit per abstractionem puram superioris gradus ab inferioribus.

4. Dari universalia fundamentalia in rebus singularibus, realiter ab illis non distincta, quæ et sine intellectu possint existere, et ab eo sine falsitate abstrahi ac spectari sine differentiis inferioribus, habeant autem prædicata realia sibi debita secundum se contendimus. Dari formalia et communia verè multis non censemus.

5. Aptè definitur universale, unum aptum inesse pluribus, prædicatur de quolibet inferiori suo, secundum naturam et divisim; abstrahi ab inferioribus potest etiam non existentibus; nec existit sine illis; adæquatè dividitur in genus, speciem, differentiam, proprium et accidens.

6. Genus prædicatur in quid de pluribus in specie differentibus, nec species, in quas dividitur, aut earum differentias actu continet, sed potestate duntaxat. Species infima conceditur, ea sola est secundum prædicabile; nec potest quæcumque novarum specierum creatione fieri unquam genus.

7. Differentia propriissima accepta in abstracto non continet etiam potestate speciem quam constituit, genus quod contrahit, individua quibus convenit : in concreto accepta continet inferiora virtute; legitimè definitur, quod prædicatur de pluribus specie vel numero differentibus in quale quid.

8. Quartum universale est proprium duntaxat quarto modo, speciei infimæ et subalternæ tribuitur, non est universale per ordinem solum ad speciem, sed ad inferiora, quæ et quatenùs sunt illius propria. Primo modo, secundo et tertio asserimus ad accidens pertinere.

EX PRÆDICAMENTIS.

9. Datur entis communis conceptus unus formalis, datur et objectivus verè unus, differentias inferiores non includens intrinsecè, rebus omnibus communis, et internus, omnium conceptuum simplicissimus et primus, præter quem quidquid adæquatè concipitur nihil est, quique non est univocus seu ab inferioribus differentiis mutuâ abstractione præcisus.

10. Substantia primis secundisque substantiis aliquo modo communis conceditur completa et finita. Ea non est secundum suum gradum in prædicamento per se, ut neque in eodem est Deus

optimus maximus, differentiae, partes physicae, modi substantiales, omnia in praedicamento sunt intelligentiae et creti.

11. Quantitatis praedicamentalis essentia non est divisibilitas, non actualis realis extensio, non mensura; sed extensio materialis, ex quâ realis per se efficitur et mensurabilitas. Ea quantitas substantiae aut additus externus partibus, non mutatur essentialiter, non intenditur in subjecto, non suscipit magis et minus, contrarium non admittit.

12. Non constat quantitas indivisibilibus, non habet ulla duo aut immediata aut proxima, dividitur in infinitum, non recipit pro speciebus veris et praedicamentalibus orationem, numerum, locum, motum. Qualitas est quadruplex habitus et dispositio, naturalis potentia et impotentia, passio et patibilis qualitas, forma et figura.

13. Relatio realis et creata concipitur, non distinguitur à proximo subjecto realiter, terminum realem absolutumque desiderat. Actio, passio, ubi, situs, quando et habitus non sunt modi ex substantiâ agente, patiente, posita in loco et tempore, disposita et vestita exurgentes.

14. Opposita sunt in quadruplici differentia, contraria, contradictoria, privativa, relativa. Contraria sunt, quae sub eodem genere maxime pugnant, ac se ab eodem subjecto mutui expellunt. Contradictorium alterum omni subjecto inesse, alterum non inesse necesse est : habent omnia contradictorium, non omnia contrarium, relativum, privativum.

15. Signa dicunt duas necessario relationes, nulla alteram priorem simpliciter. Conceptus sunt signa rerum formalia, et naturalia, voces sunt rerum et conceptuum instrumentalia et artificialia : priora sunt signa realiter ; posteriora, ratione, nec prius significant conceptus formales, quam objectivos, et res.

16. Syllogismus est oratio in quâ quibusdam positis necesse est sequi, eo quod haec sint. Dividitur in categoricum et conjunctum. Hic ab illo distinguitur et virtute concludendi et numero terminorum, nec ad illum per se reducitur : potest autem affirmativum ex negativo, et universale ex singulari concludere.

EX ETHICIS.

17. Appetunt omnia bonum suum vel potestate, vel actu, appetitu vel naturali, vel sensitivo, vel rationali propter aliud, vel propter se. Delectabile et honestum propter se desiderantur; utile potest esse finis propter quem priora media expetantur, expeti autem propter se, qua utile, nunquam potest.

18. Finis *cujus gratia* desideratur amore sed non desiderio finis *cui*, est prior secundum intentionem quam media, et executione posterior. Finis *cui* acceptus secundum se non est executione ac existentia posterior mediis, non est beatitudo, ac bonum morale, quod alia appetunt, quodque est vel delectabile, vel utile, vel honestum.

19. Deus est finis *cui* rerum omnium, est etiam finis *cujus gratia* creaturæ intellectualis, atque adeò beatitudo ejusdem objectiva. Beatitudo formalis hominum et supernaturalis est actus intellectus clarè ac manifestè Deum intuentis ad quem si Deus hominem minimè destinasset, esset naturaliter homini debita beatitudo, in ejusdem Dei naturali contemplatione præcipuè constituta.

20. Ad humanum actum liberum duo per se præcipuè requiruntur, intellectus nimirum et voluntas. Intellectus non est indifferens ac liber formaliter, sed inchoativè duntaxat et radicaliter. Antecedit aliquo suo actu actum quemcumque voluntatis, à quà in aliis potest moveri despoticè.

21. Intellectus voluntatem movet et determinat secundum exercitium et speciem in amentibus, furiosis, pueris, dormientibus et beatis, nec potest eam in actibus liberis quoad exercitium impellere, potest se libera voluntas propositis æqualiter bonis oppositis ad quod voluerit absque judicio practicè practico liberè determinare.

22. Voluntas sola est formaliter libera, movet despoticè facultates externas loco motivas et ad eum motum adhibet si adhibendus est, despoticè sensitivum appetitum, quem quidem in moderandis motibus suis movet duntaxat civiliter, non movet directè, ac per se vegetativas facultates et sensus.

23. Passio sensitivi appetitus est motus ejus apprehensione boni et mali cum aliqua corporis mutatione minimè naturali : cadit in hominem sapientem, non est formaliter aut vitium, aut actus vitiosus, est de bono vel absoluto, vel arduo ac de opposito ei malo.

24. Distinguimus in appetitu concupiscibili sex omnino passiones, amorem, desiderium, gaudium, odium, fugam, tristitiam, distinctas inter se formaliter et realiter ; in appetitu irascibili quinque passiones agnoscimus, spem, desperationem, iram, metum, audaciam, sex illis prioribus secundum se posteriores.

Horum theorematum veritates pro annuà celebritate Collegii flexiensis Henrici Magni Societatis Jesu in lycæo logico, 4 et 5 junii anni 1620, propugnabit Renatus Sain, *Turonensis*.

N. B. Ce programme se trouve à la dernière page de la *philosophie* du P. Gandillon (bibliothèque publique de Tours). En tête du programme, vue du collège de La Flèche, et au dessous une Vierge tenant à la main une palme.

IV

JESU CHRISTO

CONCLUSIONES

EX LOGICA ET MORALI.

I. Cartesius ex metaphysicâ suâ 1. part. princ. Num. 1. 2. et seqq. et medit. ad inveniendam regulam veritatis in omnibus nostris judiciis perperam nos de omnibus dubitare jubet, etiam de iis quæ anteà pro maximè certis habuimus, etiam de mathematicis demonstrationibus, etiam de primis principiis quæ hactenùs putavimus esse per se nota.

II. Quam veritatis regulam statuit, ea continetur geminâ propositione : *illud est verum quod distinctè cognosco, et Deus non potest esse deceptor*; ex duabus illis regulis Cartesius primam malè statuit, positam destruit; alteram nullo modo probat : in probatione utriusque suæ regulæ circulum admittit.

III. Scientia et error circa idem esse non possunt in eodem intellectu, nec opinio immediata simul esse potest cum scientia in eodem intellectu circa idem, nec opinio etiam mediata, quæ semper cognoscitur ut opinio, et quæ pugnat contradictoriè cum scientiâ, si non ratione dicti saltem ratione modi.

IV. Philosophia moralis, si nomen spectes, est sapientiæ studium quatenùs sapientia versatur circa mores; definitur habitus verâ cum ratione activus circa ea quæ homini bona vel mala sunt.

multiplex est definitio boni, præferenda ea est, quæ est divi Thomæ reponentis boni essentiam in perfectione, juxtà quam bonum definitur id quod est perfectum.

V. Ut geminus est actus voluntatis, nempè amor et odium, geminum quoque est objectum, nempè bonum et malum; certum est posse voluntatem amare bonum, et odisse malum. Certum est aliquo sensu posse amare malum quod in se ut malum, sed sub aliquà specie boni, non potest tamen amare malum sub ratione mali.

VI. Omnia creata sunt propter aliquem finem. Deus est finis omnium rerum, juxtà illud sapientis, *omnia propter semetipsum operatus est Dominus*; neque potuit alium sibi finem proponere ultimum, cum nihil illo sit melius, undè finis est entium et naturalium et rationalium. Possunt esse duo fines totales respectu aliquarum actionum.

VII. Solus Deus potest esse beatitudo hominis objectiva. Beatitudo formalis non est posita in solà Dei visione; non consistit in solo gaudio, nec in solo amore, nec in utroque separato à visione; quia neuter actus est possessio objecti, sed consistit beatitudo essentialis in visione Dei fruitivà.

VIII. Statum naturæ puræ quoad viam esse possibilem potentiâ Dei ordinatâ, si authoritatem consulas, constare debet; ejusque possibilitas ratione probari etiam potest. Saltem probabiliter est possibilis quoad terminum, in eoque homo haberet beatitudinem ordinis merè naturalis quæ videtur posse satiare appetitum hominis.

Harum conclusionum veritatem, Deo duce, et Auspice Deiparâ Virgine, propugnabit Paulus Vrigné, Susannensis (La Suze), in regio Flexiensi collegio S. J., die 22 maii 1688, à quartâ ad vesperam.

Pro exercitatione publicâ XXIV.

Flexiæ, ex typographiâ viduæ Georgii Griveau, typographi regii et Henricæi Collegii Societatis Jesu. 1688.

N. B. Cette thèse se trouve à la bibliothèque publique de Laval.

V

FIXÆ ANDEGAVORUM

SENATUI [1]

Quam præclarè Musis, ac ipsi potissimùm Sapientiæ cum Themide conveniat; qualemque et quàm mutuam sibi vicissim quotidiè opem rependant vestrûm neminen ignorare arbitror.

1. Cette thèse, soutenue par Louis-Alphonse-Ignace de la Tremblais, de La Flèche, le 11 juillet 1700, est imprimée sur soie de Chine. La gravure, encadrement compris, a 98 cent. de hauteur et 65 de largeur.

Dans la partie supérieure, au-dessus d'une corniche grecque, est représentée l'apothéose de saint Louis. Notre-Seigneur, portant sa croix, soutenu par des Anges et accompagné d'Archanges, apparaît au saint Roi, agenouillé devant un autel. Le Roi est coiffé d'une perruque Louis XIV et couvert d'une armure d'empereur romain par dessus laquelle est à demi drapé le manteau royal fleurdelisé, doublé d'hermine. Derrière lui, au premier plan, sur une table, la couronne royale, le sceptre et la main de justice; au second plan, un trône sans aucun style, et au pied du trône, le bouclier rond, le casque et la lance des héros grecs; devant le Roi, à terre, le glaive et le livre des lois; puis trois petits anges joufflus, tenant la couronne d'épines et les clous.

Au-dessus de cette scène, à droite, au second plan, le Père Éternel soutenu par des chérubins peu idéalisés; le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe; à gauche saint Michel ayant à la main l'étendard de France; trois anges envolés, l'un portant la couronne royale fleurdelisée, les deux autres, l'écu aux trois fleurs de lys d'or; au milieu, un peu en arrière, la cour céleste. A gauche de la gravure, dans le lointain, l'embarquement des Croisés.

La corniche grecque qui sépare l'apothéose de saint Louis de la thèse, est soutenue de chaque côté par trois colonnes corinthiennes formant encadrement. Sur des cartouches qui ornent les colonnes, on a représenté la justice, la théologie, les sciences physiques et naturelles. Enfin, l'entrecolonnement est occupé par une ample draperie sur laquelle se lisent le discours d'invitation et la thèse du candidat.

Cette précieuse thèse nous a été communiquée par le R. P. dom Martin de la Tremblaye, bénédictin de Solesmes.

Præsides Illustrissimi amplissimique senatores.

Neque verò frustrà est quod inermem illam atque imbellem, cæcam hanc atque obscuro quodam velatam diademate, finxêre quondam veteres : hanc nimirùm illa si regit, hæc illam vicissim districto illo, quem gerit, ense tuebitur. Immò et vestrùm certè scio esse neminem, qui, quantum ipsi jura et patriæ leges debent, tantumdem ipse prior Apollinis artibus, ac nostræ imprimis philosophiæ debere sese non fateatur. Quà enim, amabo, ope aliâ, quà aliâ arte atque industriâ, tantam in dijudicandis litibus, in evolvendis explicandisque legibus tantam, tantam denique in dirimendis controversiis, in vitandis litigantium ambagibus, in enucleandis, ut ità dicam, verborum forensium tricis, tanto clientium ac totius reipublicæ bono, laudem comparastis? Quam aliam olim ducem ac magistram secuti sunt *Gualterii* illi, *Marsolerii*, *Pontii*, *Monteharti*, cætera illa demùm senatûs vestri lumina, primique, ut ità loquar, curiæ vestræ conscripti Patres? Quos partim ex *Augustissimo Aremoricorum Senatu*, partim ex nobilissimis quibusque regni, Turonum scilicet, Cenomanensium, atque Andegavorum Curiis accitos præire vobis exemplo voluit inclytissimus ille Rex Henricus Magnus; ac Fixensibus, quos peculiari quodam suos esse nomine dictitabat, sanctè atque integrè, ut et vos hodièque facitis, populis jura dare. Quod si tanta Themidem inter et Sapientiam ubique gentium intercedit affinitas; quanto firmior et quam potiori hic intercedere jure debeat lycæum inter et forum, curiam inter atque Academiam societas? Utpote quæ iisdem ambæ gaudent primordiis, eodem ambæ Regis atque authoris nomine gloriantur. Quandiù scilicet Henrici Magni, quandiù Henricæi Musarum palatii vigebit memoria; tandiù et Henricæi, ut ità dicam, senatûs dimanabit ad posteros honorifica recordatio. Ecquid itaque mirum est, *Senatores Amplissimi*, vestris si vicissim laudibus sacra hæc hodiè Musarum palatia personent; cum illarum jam anteà toties, ac hujus Academiæ nomine potissimum, ipsa Themidis adyta, et tota undique Curiæ vestræ atria personuerint? Ecquid sapientius facere ipsa possit Sapientia, quam si lites, quibus illa non caret, vobis quoque hodiè dijudicandas offerat? Quid statuatis, expectabimus, et eorum ultrò acquiescemus oraculis, quorum ex voce tot fata populorum suspensa sunt, quosque controversiarum suarum arbitros sapientissimus quisque deposcat. Ut enim in consecrandis vestro nomini his thesibus, sic et in iis propugnandis, atque adeò in hoc integro, quod absolvo hodiè, studiorum curriculo, id

semper habui in votis potissimum, ut vobis scilicet æquissimis dotum omnium ac scientiarum æstimatoribus placerem ; et eo, quem apud vos parens atque atavus obtinuere, loco dignum me, quâ fieri posset, exhiberem.

CONCLUSIONES EX UNIVERSA PHILOSOPHIA

I. — Ex Logicâ.

1. *Logica* scientiarum est organum. Acquiri non possunt sine regulâ veritatis. Ut triplex veritatum genus, triplex pariter inquirendæ veritatis regula. Omnia in opinione versari est veterum error, qui necdum absolevit.

2. *Operatica* est, non effectiva Logica. Practica simpliciter dicenda ; neque minus recensenda est inter scientias. Objectum attributionis Logicæ sunt tres mentis operationes, ut ad veritatem dirigenda. Ad scientias perfectè comparandas necessaria.

3. *Veritas*, distinctio apprehensioni simplici competit, non certitudo vel evidentia. Hallucinantur qui complexam apprehensionem falsam nunquam esse contendunt, cum simplex, ut veritati sic falsitati obnoxia sit. Judicium non est actus voluntatis.

4. *Signum* judicii est propositio. E duabus contradictoriis, singularibus de futuro contingenti una est determinatè vera, et altera determinatè falsa antè decretum præmovens, nec illud nocet libertati, aut præscientiâ Dei potest falli.

5. *Discursus* adæquatus triplex involvit judicium ; parit ille scientiam. De existentiâ Dei, ejusque attributis, imò de pluribus ad nos spectantibus assignatur multiplex. Actum scientiæ et opinionis radicalis simul stare posse quid obstat ?

II. — Ex Moralibus.

1. *Ethica* est habitus ve à cum ratione activus, circa ea quæ homini bona vel mala sunt. Cujus objectum attributionis est actio humana honestè facienda. Ut bonum sub ratione boni non potest odio haberi, nec malum sub ratione mali potest amari.

2. *Impressum* à naturâ beatitudinis desiderium illius existentiam comprobat bonis creatis occupari, satiari non possumus. Objectiva beatitudo in hoc statu Deus supernaturali modo possessus : formalis, in complexo, ex Dei visione et amore fruitivo consistit.

3. *Statum* naturæ puræ esse possibilem quoad viam, et Sanctorum Patrum et Summorum Pontificum authoritas adstruit ; imò Ratio evincit non unica. Tunc homo foret beatus possessione summi boni, sed modo imbecillitati humanæ in illo statu congruo.

4. *Per* actus bonos beatitudinem consequimur. Invincibilis tùm facti, tùm juris divini, imo et naturalis ignorantia, si quæ sit, excusat à peccato. Ut actio humana omnis in individuo bona vel mala est moraliter, ità in specie multiplex est indifferens.

5. *Principium* innatum actionum humanarum est libertas : remanet in homine post peccatum primi Parentis. Facultas est agendi et non agendi, positis omnibus ad agendum prærequisitis. Libertatis subjectum est voluntas, cujus radix in ipso intellectu continetur.

III. — De principiis corporis naturalis.

1. *Physica* circa corpus naturale occupatur. Rectè dicitur substantia cui radicitùs convenit extensio. Menti nostræ corpus arctiùs reliquis esse conjunctum, certissimum est; existere extranea ex impressionibus, positâ divinæ bonitatis hypothesi, comprobatur.

2. *Neotericorum* de principiis corporum præcipuæ quatuor distinguntur hypotheses. Instauratoris atomorum, et fabricatoris vorticum systema non satis tutum videtur esse in fide. In multis aberrat à vero hæc utraque hypothesis.

3. *Chymicorum* principia non sunt prima; neque magis nobis probantur Magnani principia. Errat novus auctor, quod materiæ essentiam reponat in extensione suâ externâ. Nec rectius docet belluas mera esse automata.

4. *Formas* substantiales materiales absolutas in belluis agnoscimus; cognoscunt quidem, sed cogitationis sunt expertes. Speciales absolutas in mixtis admittere nulla nos cogit necessitas ; secus sentiam de elementis, ut stet Eucharistiæ veritas.

5. *In causis* assignandis licet philosophi non conveniant, in re tamen non discrepant. Causa efficiens duplex : secunda non est mere occasionalis. A causâ et effectu realiter actio distinguitur; ab utroque indistincta est entitative.

IV. — De affect. corporis naturalis.

1. *Quantitas* inest inseparabilis corpori in statu naturali posito. Illam consentaneè minus Eucharistiæ mysterio veteres nominales, et recentior exponit sine qualitate externâ accidente absoluto, non satis tutò super eâ re Tridentinum explicatur.

2. *Nullæ* sunt in corporibus continuis physicæ atomi, sive præditæ partibus, sive partium expertes, nulla minima. Sed pars quælibet in decrescentes et extensas potest semper dividi; neque sunt distinctæ actu, sed sola divisio vel designatio distinctas constituit.

3. *Infinitum* creatum nullum admitti debet; quod ex limitatione creaturis essentiali repetatur, contradictio maxima. Locus est superficies concava corporis ambientis immota; et duo corpora in eodem loco, et potest unum eodem tempore pluribus in locis esse extensum.

4. *Vacuum* grandius est possibile: actu existere nullæ machinæ comprobant. Vacuola phænomenis naturæ exponendis inutilia rejicimus. Motus est correspondentia mobilis diversis loci partibus: non est essentialiter reciprocus, nec ullis interruptus morulis.

5. *Repetitur* velocitas et tarditas motûs ex spatio et tempore quo conficitur. Nova motus productio non nocet immutabilitati Dei. Corpus à se non movetur. Nec aëris recursus, nec qualitas impressa, sed actio projicientis radicaliter causa est motûs continuati.

V. — De mundo et Cœlo.

1. *Mundus* existit unicus, potest esse multiplex: nec animatus, nec æternus. Quæ sit illius ætas vix chronologi definiunt: Automno creatum probabilius. Quoad entia successiva et permanentia potuisse creari ab æterno ex notione creaturæ repugnat.

2. *Recentioris* systema de mundi fabricâ falsum est: multiplici ex capite parum videtur catholicum: nec ejus principia, quæ deprehenduntur, satis explicant. Postulata, axiomata falsa, corollaria nec inter se, nec cum suis principiis cohærentia complectitur.

3. *Copernici* hypothesis de terræ motu non est hæretica; non vacat tamen nota temeritatis. Systema Ptolomæi ex variis observationibus astronomicis circa motus planetarum non concentricos terra videtur impossibile.

4. *Thiconicum* systema anteponendum reliquis. Tota regio cœli planetaria fluida est. Firmamentum non esse solidum argumento multiplici probabilius. Tres saltem esse cœlos scriptura innuit. Illorum augeri vel minui potest numerus.

5. *Corruptioni* obnoxios esse planetarum, fixarumque cœlos, quidquid veteres super eâ recensuerint, est probabile; motu diurno convertuntur ab ortu in occasum. Sunt sphærici, neque scripturæ, aut Sanctorum Patrum hâc in parte sententia rejicienda.

VI. — De elementis et meteoris.

1. *De Elementorum* numero disceptant philosophi : quatuor vulgò recensentur elementa. Possunt in se invicem transmutari sive respectivâ, sive absolutâ donentur formâ. Formaliter in mixto remanent. Non fit resolutio usque ad materiam primam.

2. Aër est corpus ab igne proximè liquidum : constat partibus ramosis et figuræ irregularis. Sua inest aeri gravitas et virtus elastica. Hinc fons heronis, memmonis statua, Philitra, Ludiones, Ambliæ, catapulta pneumatica, et alia id genus explicantur.

3. *Calor et frigus* aëris thermometro, barometro multiplici levitas et gravitas, ejusdem humiditas et siccitas hygrometro æstimatur : recens inventa non sunt æquè perfecta. Aër admixtis nitrosis corporibus excedit cuprum, ferrum, marmora.

4. Ignis constat partibus in omnem modum citissimè agitatis, abreptis motu materiæ subtilis. Ex oblongis, lævibus, lubricis, flexibilibus coalescit aqua. Terra in orbem circumducta : ejus diameter leucas communes circiter 2.400 continet.

5. *Meteorum* est coagmentatum ex vapore vel exhalatione quod in aëre deprehenditur multiplex. Lumen est motus materiæ cœlestis continuæ a corpore lucido ad nos usque productus. Color in actu primo est certa dispositio corporis; in secundo est lumen modificatum.

VII. — De Spiritibus.

1. *Dei* existentiam ipsa creaturæ notio et essentia comprobat. Ex rerum enim creatarum consideratione ad perfectam Dei tanquam Entis optimi cognitionem devenire adeò pronum est, ut atheos aut idolatras sola vel imaginatio, vel superbia efficiat.

2. *Deus* à se existit : hinc perfectiones possibiles quaslibet Deo

innexistere necessariò demonstratur. Angelos esse dogma est Catholicum : unanimis illud sapientum agnovit consensus. Nulla vel à priori, vel ab effectis proferrè potest valida ratio, quæ id evincat.

3. *Anima* rationalis est substantiæ rationis particeps regendo corpori accommodata; cujus ope ad suas functiones exercendas connaturaliter indiget. Spiritalis est et ex naturâ suâ immortalis. Potentiæ animæ simplices ab ipsâ non distinguntur realiter.

4. *Angelicam* pariter et mundanam creaturam condidit Deus. Non prius creatur anima, quam infundatur in corpus. Entia quælibet à se condita conservat immediatè. Ad omnes et singulas actiones immediate concursu causæ secundæ opus est.

5. Neque illud vetat Dei sanctitas, aut libertas causæ secundæ, quod ratio causæ primæ postulat. Ad causas secundas determinandas physica præmotio tanquam inutilis rejicienda. Ad actus singulares collata non videtur stare posse cum libertate.

VIII. — Ex Metaphysicis

1. *Gradus* metaphysici ejusdem individui non physicè distinguntur. Nec verius Nominales docent, aut solo conceptu aut per sola annotata extrinseca distingui. Distinctio formalis ex naturâ rei inter gradus metaphysicos agnoscenda.

2. *Cum Universale* sit propter scientias, ad illud sufficit unitas logica : citrà mentis operam cum aliis ad universale requisitis existit. Metaphysici proprietas est posse de multis prædicari : hanc ex se universale habet : ut prædicetur, prærequiruntur actus.

3. *Universalia* vulgò recensentur quinque : genus, species, differentia, proprium et accidens. Suprema genera in decem classes plerumque distribuuntur : utraque divisio retinenda in praxi. Ad substantiam et accidens revocantur Categoriæ. Ens est utrique univocum.

4. *Quid vetat Deum* in Categoria substantiæ reponi ? Relatio rectè definitur forma quâ unum respicit aliud. Relationes reales existere in divinis Fides docet. In creatis Categorias admittimus. Essentialis relatio et quidem realis à nobis multiplex assignatur.

5. Inter relationem et ejus fundamentum non est admittenda distinctio physica : formalis sufficit. Remotum à proximo non semper distinguitur, neque minus nobis probatur super eâ re Aristotelica divisio. Deus ut creator habet ad creaturas relationem categoricam.

Harum conclusionum veritatem Deo duce et auspice Deiparâ propugnabit Ludovicus-Alphonsus-Ignatius de la Tremblais, Flexiensis Regiæ Academiæ princeps et sodalitii præfectus.

In Henricæo Flexiensi Collegio Societatis Jesu, die II Julii 1760 Horâ tertiâ ad Vesperam

---

[redacted]

4°

Sidera agunt in hæc inferiora per solum lumen suum absque ullis influentiis ab illo realiter distinctis, licet non sit necessarius siderum influxus ad omnes generationes aut corruptiones horum inferiorum, secluso tamen illo influxu quàm plurimæ generationes earum quæ jàm fiunt, omninò non fierent.

DE ELEMENTIS

1°

Elementum est corpus simplex ex quo primo inexistente alia corpora componuntur et in quod ultimò resolvuntur. Ex ejus definitione patet dari tantùm quatuor, nempè ignem, aërem, aquam et terram, non plura nec pauciora.

2°

Etsi non omninò improbabile sit habere omnia elementa eamdem specie formam substantialem, multò tamen probabilius est eadem elementa suas proprias substantiales formas à qualitatibus realiter distinctas obtinere.

3°

Ex his unum quodque potest quodlibet aliud in se immediatè convertere, licet communiùs accidat, et longè faciliùs sit ut cognata elementa quæ et symbolica dicuntur, ex se invicem quam ex assymbolicis immediatè generentur.

4°

Potest unum elementum agens in aliud assymbolicum in aliquod tertium converti, imò etiam duo ex mutuâ actione in se invicem possunt in aliquod tertium specie ab illis distinctum converti et transmutari.

5°

Calor, frigus, humiditas, et siccitas sunt primæ qualitates eæque activæ. Sic benè definiuntur, contrarietates sive qualitates contrariæ quæ neque ex aliis contrarietatibus neque ex sese invicem fiunt, sed ex iis cæteræ oriuntur.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

CONCLUSIONES LOGICÆ

1°

Strictè loquendo duæ sunt tantum cathegoricæ, subst[illegible] et accidens. Substantia est ens per se existens, accid[illegible] existens in alio tanquàm in subjecto.

2°

Quantitas Aristotelica et vulgaris est extensio partium invicem impenetrabilium impenetrabilitate formali et act[illegible] est relatio transcendentalis aut essentialis suo fundamento vix ulla ab hoc realiter distincta.

Has conclusiones, Deo favente, propugnabit Joannes Tourn[illegible] Campzillon Armoricus, Academiæ Princeps, die 23 [illegible] anno 1642.

Flexiæ, apud Georgium Griveau,
Typographum Regium et Henricæi Collegii Societatis Jesu.

THÈSES DE MATHÉMATIQUES

De Trigonométrie rectiligne, de Fortifications, d'Optique, De Dioptrique, et de Catoptrique.
Qui seront soutenues au collège de Louis-le-Grand,
Par Charles Fonton, de Constantinople. Mardy, 14 Juin 1[illegible] à trois heures après midi.

N.-B. — Ces thèses n'ont pas été soutenues à La Flèche, mais [illegible] donneront une idée de ces exercices, qui étaient les mêmes [illegible] tous les grands collèges. L'art des fortifications était aussi, au col[illegible] Henri IV, l'objet d'une étude spéciale en philosophie.

THÈSES DE MATHÉMATIQUES

De la Trigonométrie rectiligne.

1. Dans un triangle, le sinus d'un angle est au côté opposé à cet angle, comme le sinus d'un autre angle est au côté opposé à cet autre angle.

2. Dans le triangle obtus-angle, on peut résoudre le sinus du supplément comme celui de l'angle obtus.

3. Qui connoît dans un triangle deux angles et un côté, ou deux côtés et un angle opposé à l'un de ces côtés, connoît le reste.

4. Connoissant deux côtés d'un triangle et un angle aigu ou obtus compris entre ces deux côtés, trouver le reste.

5. Connoissant dans un triangle acut-angle deux angles et un côté, déterminer la valeur des deux autres côtés.

6. Connoissant dans un triangle acut-angle deux côtés et un angle opposé à l'un des deux côtés, déterminer la valeur des autres angles.

7. Connoissant dans un triangle obtus-angle deux côtés et un angle obtus opposé à l'un des côtés, trouver les autres angles.

8. Dans un triangle rectangle, ayant le tout avec un des angles de la base, ou la base et l'un des côtés, ou l'un des côtés et des angles, ou les deux côtés, trouver le reste.

9. Mesurer la profondeur d'un puits, la largeur d'une rivière, la distance et la hauteur d'une tour sur un plan inaccessible, la hauteur d'une montagne et d'une tour située sur une montagne, la distance d'un nuage.

DES FORTIFICATIONS A LA MODERNE

Principes généraux.

1. L'on fortifie une Place afin que sans faire des dépenses excessives, on puisse avec peu de gens la défendre contre un grand nombre d'ennemis.

2. De là, chaque partie d'une Place doit être vûë et flanquée de quelque autre.

3. Tout le reste égal, plus la défense de flanc approche de celle qui prend par derrière, plus elle est efficace.

4. Que la distance de deux ouvrages, dont l'un tire sa défense de l'autre, soit proportionnée à la portée du Fusil plûtôt qu'à celle du Canon.

5. Que les parties qui flanquent, soient couvertes le plus qu'il se peut.

6. C'est un avantage dans les parties qui flanquent de regarder le plus directement qu'il est possible, celles qui sont flanquées.

7. Les flancs les plus grands sont les meilleurs.

8. Les plus grandes demi-gorges sont les meilleures.

9. Les parties qui sont exposées aux Batteries des Ennemis, doivent être à l'épreuve du Canon.

10. Il faut, autant qu'il se peut, que la Place soit également fortifiée par-tout, et commande sans être commandée.

11. Que les ouvrages extérieurs soient plus bas à proportion qu'ils sont plus éloignés du centre de la Place, et qu'ils soient ouverts du côté de la Place.

12. On doit préférer peu de Bastions, mais grands, à un grand nombre de petits.

Règles fondées sur ces principes.

1. Les Bastions angulaires valent mieux que les Tours rondes.

2. Il faut éviter, autant qu'il se peut, les angles morts.

3. La ligne de défense ne doit point passer 150 toises.

4. Que la ligne de défense n'ait 150 toises que dans la nécessité.

5. La défense de 120 toises est bonne.

6. La défense de 130 à 135 toises paroît la meilleure.

7. La défense rasante est préférable à celle qu'on nomme fichante ou à second flanc.

8. Le flanc concave et à orillon vaut mieux que le flanc droit.

9. L'angle flanqué demande au moins 60 degrés.

10. L'angle flanqué droit a toute la force qu'il peut avoir.

11. L'angle du Bastion ne doit point être obtus.

12. Il faut que l'angle du Poligone que l'on fortifie, ne soit pas moindre qu'un angle droit.

13. L'angle de l'épaule demande au moins 105 degrés.

14. L'angle de tenaille ne doit point passer 150 degrés.

15. Le Bastion plein est préférable au Bastion vuide.

16. Les Remparts trop hauts sont défectueux.

17. Le Fossé sec est plus avantageux d'ordinaire que le Fossé plein

d'eau. Si le Fossé sec peut s'inonder par le moyen des Ecluses, et recevoir des eaux courantes et rapides, il sera excellent.

Plan d'une Place sur le papier, suivant les principes et les règles.

1. Faire le trait principal d'un exagone régulier. On fera une échelle de 180 toises, égale au côté du Poligone. On divisera le côté extérieur par le milieu. Du milieu l'on menera une ligne droite au centre. L'on portera sur cette ligne, du milieu du côté extérieur, une perpendiculaire égale à la sixième partie du côté extérieur. Des extrémités de ce côté l'on tirera par l'extrémité de la perpendiculaire deux lignes de défense indéfinies. On portera sur chacune de ces lignes deux septièmes du côté extérieur pour les faces des Bastions opposés. Un arc fait de l'intervalle d'une épaule à celle du Bastion opposé, coupera la ligne de défense : la corde sera le flanc ; et une ligne tirée d'un flanc à l'autre, la Courtine. On fera la même chose sur les autres côtés du Poligone ; et l'on aura le trait principal.

2. Trouver géométriquement l'angle du centre du Poligone, l'angle de base, et le grand rayon, l'angle du Poligone, l'angle diminué, l'angle du Bastion, l'angle de tenaille, les faces, la ligne de défense, et l'angle qu'elle fait avec le flanc, l'angle du flanc, le flanc même, la Courtine, la Demi-gorge, le côté du poligone intérieur, l'angle de gorge, la Capitale, avec le petit rayon ; démontrer enfin la conformité du trait principal avec les principes et les règles.

3. Tracer l'extrémité intérieure du Rempart, le Parapet, sa Banquette, le Terre-plein. L'intervalle de ce trait au trait principal sera de 14 toises et demie environ ; 4 et demie pour le talus intérieur, 5 pour le Terre-plein, 1 pour la Banquette, 3 pour le Parapet, 1 pour le talus extérieur.

4. Tracer le Bastion à orillons ; le flanc concave ; l'orillon ; un Cavalier dans le Bastion ; le Fossé ; la Tenaille simple et la Tenaille double ; la Demi-lune sans flancs et la Demi-lune à flancs ; les petites Lunettes et les grandes Lunettes ; une Contregarde à flancs ou sans flancs ; un ouvrage à cornes devant une Courtine ou devant un Bastion ; un ouvrage à couronne devant une Courtine ou devant un Bastion ; le chemin couvert et le glacis.

Le Fossé aura 16 à 18 toises à l'angle flanqué du Bastion. Les flancs de la Demi-lune auront 5 ou 6 toises environ, le Rempart 10 à 12, le Fossé autant. La Contre-garde sans flancs est préférable à celle qui a des flancs. L'ouvrage à corne est mieux placé sur la Capitale prolongée du Bastion, que devant la Courtine. La distance de l'angle flanqué de l'ouvrage à couronne, à l'angle flanqué de la

Demi-lune ou du Bastion qu'il couvre, se règle sur la portée du Fusil, aussi bien que la longueur des ailes qui tirent leur défense du Bastion.

5. Faire et calculer le premier trait d'une Fortification donnée depuis le Quarré jusqu'au Décagone.

Plan sur le Terrein.

1. Tracer une Fortification sur un Terrein libre.

2. Tracer une Fortification sur un Terrein dont le centre est embarrassé.

Construction des Ouvrages sur le Plan tracé.

1. Construire le Rempart de la Place. Il aura 18 pieds de hauteur, environ, des contreforts, des endroits voûtés, un talus intérieur, qui sera une fois et demi sa hauteur, une pente d'un pied dans son Terre-plein planté d'arbres, aussi bien que le talus extérieur, une Banquette haute de 2 pieds, large de trois, avec un talus de même largeur à peu près, un Parapet de 4 pieds et demi au-dessus de la Banquette, avec une pente qui puisse diriger au sommet de l'angle formé par le chemin couvert et le Parapet du Glacis, un talus extérieur de 6 pieds environ dans un revêtement de brique. Ce revêtement vaut mieux qu'un revêtement de pierre ou de gazon.

2. Construire un Bastion à orillons, un Cavalier, des Guérites. Point de Chemin des Rondes, point de Fausse-Braye.

3. Construire le Fossé. L'on reglera la largeur et la profondeur sur la nature du Terrein, sur les terres nécessaires pour les Ouvrages, et sur la hauteur du Rempart, évitant l'excès, soit dans la largeur, soit dans la profondeur. On pratiquera dans le Fossé sec un Fossé plus petit, large de deux toises, profond de six pieds, et palissadé du côté de la Place.

4. Construire une Tenaille, une Demi-lune, les petites et les grandes Lunettes, une Contregarde, un Ouvrage à corne, un Ouvrage à couronne, le Chemin couvert, le Glacis, des Flèches, des Redoutes, des Contre-mines, des Magasins à Poudres, des Portes.

OPTIQUE

De la Lumière.

1. La lumière a sa force ; et cette force s'affoiblit à proportion que l'espace éclairé croît.

VI

JOANNES TOURNEMYNE

ACADEMIÆ PRINCEPS

D. D. D.

CONCLUSIONES PHYSICÆ

DE MUNDO ET CŒLO

1°

Mundus, quem non existimo ab æterno sed initium per creationem à Deo accepisse [illegible], tum universalium entia permanentia quàm successiva [illegible]. Adeo [illegible] primum mentum non movetur ab alio principio intrinseco sed ab intelligentiis.

2°

Quamvis cœli et astra non constent ex elementis, non sunt tamen simplices substantiæ, habentque materiam ejusdem speciei cum nostrale subcunari. Sidera omnia figuram sphæricam obtinent, non tamen mathematice perfectam.

3°

Auctoritas apostoli tres tantum cœlos adruit. Primum est planetarum cujus fluiditatem astronomicæ observationes evincunt, alterum firmamentum cujus firmitudinem satis nomen indicat, tertium empyreum, à quovis cœlo sidera omnia specie distinguntur.

Demi-lune ou du Bastion qu'il couvre, se règle sur la portée du Fusil, aussi bien que la longueur des ailes qui tirent leur défense du Bastion.

5. Faire et calculer le premier trait d'une Fortification donnée depuis le Quarré jusqu'au Décagone.

Plan sur le Terrein.

1. Tracer une Fortification sur un Terrein libre.

2. Tracer une Fortification sur un Terrein dont le centre est embarrassé.

Construction des Ouvrages sur le Plan tracé.

1. Construire le Rempart de la Place. Il aura 18 pieds de hauteur, environ, des contreforts, des endroits voûtés, un talus intérieur, qui sera une fois et demi sa hauteur, une pente d'un pied dans son Terre-plein planté d'arbres, aussi bien que le talus extérieur, une Banquette haute de 2 pieds, large de trois, avec un talus de même largeur à peu près, un Parapet de 4 pieds et demi au-dessus de la Banquette, avec une pente qui puisse diriger au sommet de l'angle formé par le chemin couvert et le Parapet du Glacis, un talus extérieur de 6 pieds environ dans un revêtement de brique. Ce revêtement vaut mieux qu'un revêtement de pierre ou de gazon.

2. Construire un Bastion à orillons, un Cavalier, des Guérites. Point de Chemin des Rondes, point de Fausse-Braye.

3. Construire le Fossé. L'on reglera la largeur et la profondeur sur la nature du Terrein, sur les terres nécessaires pour les Ouvrages, et sur la hauteur du Rempart, évitant l'excès, soit dans la largeur, soit dans la profondeur. On pratiquera dans le Fossé sec un Fossé plus petit, large de deux toises, profond de six pieds, et palissadé du côté de la Place.

4. Construire une Tenaille, une Demi-lune, les petites et les grandes Lunettes, une Contregarde, un Ouvrage à corne, un Ouvrage à couronne, le Chemin couvert, le Glacis, des Flèches, des Redoutes, des Contre-mines, des Magasins à Poudres, des Portes.

OPTIQUE

De la Lumière.

1. La lumière a sa force ; et cette force s'affoiblit à proportion que l'espace éclairé croît.

2. Les dimensions de la lumière qui se répand en rayons divergens dans un milieu libre et uniforme, sont comme les quarrés des distances au point lumineux.

3. Les divers degrés de force dans la lumière qui s'éloigne de sa source, sont en raison inverse des quarrés des distances.

4. Déterminer en nombres les différens degrés de la lumière.

5. Un rayon plus oblique à un plan, l'en éclaire moins.

6. Ainsi moins le Soleil est élevé, moins il éclaire la Terre.

7. La lumière du Soleil reçue par un petit trou dans une chambre obscure sur un plan parallèle au plan apparent du Soleil forme deux cônes opposés au sommet.

8. Ces deux cônes sont semblables.

9. Dans le second de ces cônes, les forces de la lumière sont réciproquement comme les quarrés des distances au sommet commun.

10. L'image du Soleil sera tracée sur le plan dans une situation renversée.

11. Le diamètre de l'image doit être à celui de l'objet, comme la distance de l'image au sommet commun est à la distance de l'objet même à ce sommet.

12. Connaissant le diamètre de l'image du Soleil, la distance de l'image au sommet des cônes, et la distance de ce sommet au Soleil; trouver le diamètre apparent, le diamètre vrai, la circonférence, le grand cercle, la surface et la solidité du Soleil.

13. Si le plan éclairé est fort petit par rapport à la distance du point lumineux; les rayons qui tombent sur le plan, sont sensiblement paralleles.

14. Un globe lumineux égal à un corps opaque, en éclaire par des rayons paralleles la moitié précisément.

15. Si la Sphère lumineuse est plus grande que la Sphère opaque; la partie qui éclaire est moindre que la moitié de la Sphère lumineuse, et la partie éclairée est plus grande que la moitié de la Sphère opaque.

16. Si la Sphère lumineuse qui est plus grande, est aussi plus proche, la partie éclairée en est plus grande, et la partie qui l'éclaire, en est plus petite.

17. Connoissant les demi-diametres de la Sphère lumineuse, et de la Sphère opaque avec la distance des centres; trouver la grandeur de la partie qui éclaire, et la grandeur de la partie éclairée.

Dioptrique.

1. J'appelle angle de réfraction, l'angle fait par le rayon rompu avec le prolongement direct du rayon d'incidence; angle rompu, l'angle formé par le rayon rompu avec l'axe de réfraction.

2. Trouver la valeur de l'angle d'inclinaison, de l'angle rompu, de l'angle de réfraction, de l'angle d'incidence.

3. Si le rayon passe dans un milieu plus dense, l'angle rompu est moindre que l'angle d'inclinaison.

4. Si le rayon passe dans un milieu moins dense, l'angle rompu est plus grand que l'angle d'inclinaison.

5. Qu'un rayon entre dans un milieu par un point, et qu'il en sorte par le même point, l'angle d'inclinaison dans le premier cas est angle rompu dans le second, comme l'angle d'inclinaison dans le second est angle rompu dans le premier.

6. Au passage d'un milieu plus rare, point d'angle d'inclinaison qui n'ait dans le milieu plus dense un angle rompu correspondant.

7. Connoissant un angle d'inclinaison et l'angle rompu correspondant; trouver la raison du sinus d'un angle d'inclinaison quelconque à l'angle rompu, dans les réfractions au passage de l'air dans l'eau ou dans le verre.

De la réfraction dans les surfaces planes ou sphériques.

1. Si deux rayons paralleles tombent obliquement sur un plan réfractif, ils demeureront paralleles après la réfraction.

2. Un rayon est perpendiculaire à une surface courbe, quand il est perpendiculaire à un plan tangent au point de réfraction.

3. Un rayon perpendiculaire à la surface d'une Sphère passe par le centre.

4. Un rayon qui tombe obliquement sur une surface courbe, convexe ou concave, se rompt comme s'il tombait sur une surface plane tangente au point d'incidence.

5. Le rayon qui passe d'un milieu moins dense, dans une Sphère parallelement à l'axe de la Sphère, le rencontre après une réfraction au-delà du centre.

6. Connoissant la distance du point de réfraction à l'axe de la Sphère transparente, avec son demi-diametre; trouver le point où le rayon qui vient d'un milieu plus rare parallèlement à l'axe, rencontre l'axe même après la réfraction.

7. Trouver dans la même hypothèse, la distance du point de rencontre au centre.

8. Le rayon qui tombe de l'air sur une surface sphérique de verre parallelement à l'axe, doit rencontrer l'axe à la distance d'un diametre et demi, si l'on n'a égard qu'à la réfraction qui se fait au passage de l'air dans le verre.

De la réfraction dans les Verres plan-convexes.

1. Dans un Verre plan-convexe, l'arc compris entre l'axe et un rayon parallele à l'axe, est la mesure de l'angle d'inclinaison.

2. Dans le Verre plan-convexe, les rayons paralleles à l'axe et tombés sur le plan, vont rencontrer l'axe après la réfraction.

3. Si le rayon tombe sur le plan parallelement à l'axe, la distance du point de rencontre à la surface réfractive, est double du demi diametre de la convexité, ou à peu près.

4. Dans le Verre plan-convexe, qui présente sa convexité à l'objet, les rayons paralleles à l'axe vont rencontrer l'axe à l'extrémité du diametre, ou environ, après deux réfractions, l'une en entrant, l'autre en sortant.

De la réfraction dans les Verres convexes des deux côtés.

1. Un Verre également convexe des deux côtés, réunit les rayons paralleles à l'axe autour du centre de sa convexité. De-là, si les rayons viennent du foyer ou du centre, les rayons rompus seront paralleles.

2. Dans un Verre convexe des deux côtés, les rayons qui viennent de l'extrémité d'un diametre, se réuniront à l'extrémité de l'autre.

3. Une Sphere entière, exposée au Soleil, réunit les rayons à la distance de la quatrième partie du diametre, ou à peu près.

4. Si un rayon tombe parallelement à l'axe sur une Sphere plus petite, la réfraction sera plus grande que s'il tomboit parallelement à l'axe sur une Sphere plus grande.

5. Les Verres convexes peignent l'image dans une situation renversée à la distance du foyer.

6. Enfin comme le Verre convexe rapproche de l'axe les rayons paralleles à l'axe, le Verre concave les en écarte.

Des Télescopes.

1. Construire un Télescope Astronomique.

2. Si l'on inserre à l'extrémité antérieure d'un tuyau un objectif plan-convexe ou convexe des deux côtés, et qui soit portion d'une Sphere plus grande ; qu'à l'autre extrémité l'on mette un oculaire convexe des deux côtés, et qui soit portion d'une Sphere plus petite, le plaçant à une juste distance du foyer commun, l'objet paroîtra, 1 distinct, 2 renversé.

3. A ce Télescope, le diametre apparent croit dans la raison de la distance du foyer de l'oculaire à la distance du foyer de l'objectif; l'objet vû sans Télescope est à l'objet vû au Télescope, comme la distance du foyer de l'oculaire à l'oculaire est à la distance du foyer de l'objectif à l'objectif.

4. Le Télescope augmente plus, si l'objectif est plan-convexe, que s'il étoit convexe des deux côtés.

5. Le Télescope augmente d'autant plus le demi-diametre de l'objet, que l'oculaire est segment d'une Sphere plus petite, et l'objectif, segment d'une Sphere plus grande.

6. Construire un Télescope Terrestre.

7. Si l'on place à l'extrémité antérieure d'un tuyau un objectif convexe des deux côtés ou plan-convexe, qui soit segment d'une Sphere plus grande, et que l'on mette ensuite trois oculaires convexes des deux côtés, et segmens de Spheres égales entre elles, en sorte que la distance de l'un à l'autre soit la somme des distances de leurs foyers; l'objet paroîtra, 1 distinct, 2 dans la situation naturelle.

8. A ce Télescope, la grandeur apparente de l'objet croit dans la raison de la distance du foyer d'un oculaire à la distance du foyer de l'objectif.

9. Ainsi, sans qu'il y ait de changement dans la grandeur apparente des objets, on changera le Télescope Astronomique en Terrestre, en ajoûtant deux oculaires, et le Télescope Terrestre en Astronomique, en ôtant deux oculaires.

10. Observer un éclipse de Soleil et les taches du Soleil avec un Télescope et sans Télescope.

Des Microscopes.

1. Le Microscope est un instrument qui représente les petits objets et plus distincts et plus grands. Le Microscope simple n'a qu'un verre. Le Microscope composé en a plusieurs.

2. Si l'on met un petit objet au foyer du verre convexe du Microscope simple, et que l'œil soit placé fort près de l'autre côté de de la lentille; l'objet paroîtra distinct et dans la situation naturelle.

3. Le Microscope simple augmente l'objet dans la raison de la distance du foyer à la distance où il faut placer l'objet pour le voir distinctement à la simple vûe.

4. Le diametre apparent sera d'autant plus grand que la distance du foyer sera plus petite, ou que le Microscope simple sera segment d'une moindre Sphère.

5. Dans le Microscope simple, le verre convexe des deux côtés augmente au double du verre plan-convexe.

6. Il faut que les vûes courtes approchent l'objet de la lentille.

7. Plus l'œil s'approche du verre, plus l'objet est distinct.

8. Faire un Microscope à plusieurs verres.

Sur la différence des grandeurs apparentes dans les distances ou les situations différentes.

1. Les objets vûs sous un angle plus grand paroîtront plus grands; égaux sous le même angle; plus petits sous un angle plus petit.

2. Le même objet vû du même point directement, paroîtra plus grand de près que de loin.

3. Si l'angle de vision ou la grandeur apparente est double, la distance de l'objet ne sera pas sous-double.

4. Néanmoins dans les grandes distances, on peut dire que les grandeurs apparentes sont en raison inverse des distances mêmes.

5. Connaissant la grandeur apparente avec la distance de l'œil; trouver la grandeur vraie.

6. Connoissant la grandeur vraie avec la distance; trouver la grandeur apparente.

7. Connoissant la grandeur vraie et la grandeur apparente; trouver la distance.

8. Les objets vûs sous le même angle ont des grandeurs proportionnelles à leurs distances.

9. Si deux grandeurs sont proportionnelles à leurs distances, la plus petite dérobera la plus grande à la vûe.

10. Trouver la distance, où il faut qu'un objet d'une grandeur donnée se trouve, pour paroître de la grandeur d'un objet placé à une distance donnée.

11. Trouver la hauteur où il faut élever un objet d'une grandeur donnée au-dessus de la ligne horizontale tirée par l'œil, afin qu'il paroisse aussi grand qu'un autre objet d'une hauteur déterminée paroît à une certaine distance.

12. Si l'œil se trouve placé entre deux paralleles, elles sembleront s'approcher l'une de l'autre à mesure qu'elles s'éloigneront de l'œil.

13. Cependant la corde paroîtra de même grandeur dans tous les points d'un arc de cercle.

14. Si l'œil est immobile, et qu'une ligne se meuve de manière

qu'elle soit toujours corde du même arc dans le même cercle, la grandeur apparente de la ligne sera toujours la même. De-là, si l'œil se trouve dans un angle d'un poligone régulier, les côtés paroîtront égaux.

15. Si deux objets égaux sont vûs l'un directement, l'autre obliquement hors du cercle; l'objet vû directement semblera plus grand.

16. Trouver un point où deux grandeurs inégales vûes au même temps paroîtront égales.

17. Trouver deux points, l'un plus proche des deux extrémités, l'autre plus éloigné, mais tellement situés que l'objet paroisse plus petit dans le point le plus proche, et plus grand dans le point le plus éloigné.

18. Les parties égales du même intervalle qui s'éloigne de l'œil, paroîtront inégales.

Sur les illusions de la vûë par rapport aux figures.

1. Un arc vû par l'œil placé dans le même plan doit paroître une ligne droite; et une sphère, un cercle.

2. Un objet angulaire paroîtra rond de loin.

3. Si l'œil regarde directement le centre d'une figure régulière, en sorte que l'axe optique soit perpendiculaire au plan, on voit la vraye figure de l'objet.

4. Si la distance de l'œil au centre du cercle regardé obliquement est égal au demi-diametre, on verra encore la vraie figure du cercle.

5. Si la ligne qui va du centre du cercle à l'œil est plus longue que le demi-diametre, et qu'elle fasse deux angles droits avec un diametre et un angle obtus avec un autre diametre, le diametre avec lequel elle fera les angles droits, paroîtra plus grand que l'autre diametre.

6. Si l'œil regarde obliquement le centre d'un cercle hors de la distance du demi-diametre, le cercle paroîtra allongé.

7. Si la ligne qui va du centre du cercle à l'œil est plus petite que le demi-diametre et qu'elle soit oblique à un diametre et perpendiculaire sur un autre, le diametre sur lequel elle est perpendiculaire, paroîtra plus petit.

8. Si l'on regarde obliquement une figure régulière hors de la distance du demi-diametre, on ne verra pas la vraie figure.

9. Un œil ne voit point la moitié de la circonférence d'un cercle dont il regarde le tranchant directement.

10. Un œil ne voit point la moitié d'une Sphère.

11. Si l'œil s'approche de la Sphère, il en voit une moindre partie; mais cette moindre partie paroît plus grande.

Illusions de la vûe par rapport au mouvement des corps.

1. Si deux objets inégalement éloignés ont même vitesse, le plus éloigné semblera plus lent.

2. Si deux objets inégalement éloignés parcourent dans le même temps des espaces proportionnels à leurs distances; ces espaces paroîtront égaux. De-là, si les vitesses réelles sont proportionnelles aux distances, les vitesses apparentes sont les mêmes.

3. Si deux objets inégalement éloignés, semblent parcourir dans le même temps des espaces égaux, ces espaces sont proportionnels aux distances. De-là, si les vitesses apparentes sont les mêmes, les vitesses réelles sont proportionnelles aux distances.

4. Si l'objet plus éloigné va plus lentement, la vitesse de l'objet plus proche paroît beaucoup plus grande qu'elle n'est.

5. L'objet mû avec une vitesse quelconque paroîtra toujours en repos, si la raison de l'espace parcouru dans une seconde à la distance, est imperceptible,

6. Un objet paroît en repos, si l'espace parcouru dans une seconde est à la distance, comme 1 à 1400.

De la vûe considérée dans les deux yeux.

1. L'Horoptere est la ligne qui passe par la section des deux axes optiques parellelement à la ligne qui joint les centres des deux yeux.

2. Si l'objet est dans l'Horoptere, il sera vû des deux yeux sans paroître double.

3. Si l'objet est hors de l'Horoptere, il paroîtra double.

4. Deux objets placés hors de ce plan, peuvent paroître le même.

5. Un corps opaque compris entre les deux axes optiques, ne dérobe aucune partie de l'objet aux deux yeux à la fois; mais il en dérobe une à un œil, une à l'autre.

6. Si un corps est compris exactement entre les axes optiques, une partie de l'objet vûe d'un œil seulement, est à la distance des deux yeux, comme la distance d'une extrémité du corps opaque au plan de l'Horoptere est à la distance de cette extrémité à l'œil.

7. Si le diametre d'une Sphere est égal à la distance des deux yeux, ils verront tout l'Hemisphere.

8. Si la distance des deux yeux est plus grande que le diametre de la Sphere, ils verront plus que l'Hemisphere.

9. Si la distance des deux yeux est moindre que le diametre, ils ne verront pas tout l'Hemisphere.

De la Catoptrique.

1. Dans un rayon réflechi, l'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence.

2. La ligne qui partage par le milieu l'angle formé par le rayon d'incidence et par le rayon réflechi, est perpendiculaire à la surface du miroir.

3. Le rayon d'incidence et le rayon réflechi sont dans un plan perpendiculaire au Miroir.

4. Chaque point du Miroir est le sommet de deux pyramides, dont l'une a la base dans l'objet, et l'autre dans les yeux ou dans l'air.

Des Miroirs plans.

1. Le Miroir plan, qui reçoit sur deux points deux rayons partis du même point de l'objet, ou du corps lumineux, ne les réunit pas dans le même point par la réflexion.

2. Dans le Miroir plan, l'objet paroît à la rencontre de la cathete d'incidence et des rayons réflechis ; et le lieu apparent de l'objet est autant au-delà du Miroir, que l'objet est en de-çà.

3. La distance de l'œil à l'image est la longueur du rayon réflechi et du rayon d'incidence.

4. Dans le Miroir plan horizontal, les grandeurs verticales paroîtront renversées.

5. Connoissant le point d'où part le rayon, et le lieu de l'œil ; trouver le point de réflexion.

6. Trouver par le moyen d'un Miroir plan, une hauteur accessible.

7. Les grandeurs paralleles au Miroir paroîtront paralleles au Miroir ; les grandeurs inclinées au Miroir, y paroîtront inclinées.

8. Si l'inclinaison du Miroir plan varie d'un degré, celle du rayon réflechi varie de deux.

9 Si le Miroir s'incline à un plan, le plan paroîtra s'incliner au-délà du Miroir, un plan horizontal semblera s'élever ; et si l'inclinaison du Miroir vers le plan est d'un degré, l'élevation apparente du plan sera de deux.

10. Si le Miroir est incliné à l'Horizon de 45 degrés, l'image de l'objet horizontal y paroîtra verticale.

11. Si le Miroir est incliné à l'Horizon de 45 degrés, l'image de l'objet vertical y paroîtra horizontale.

12. Faire voir un corps pesant qui semble monter de lui-même.

13. Un Miroir seul de verre peut multiplier l'objet.

14. Le Miroir cassé multipliera l'objet, quand les fragmens ne seront point dans le même plan, ou qu'ils feront un angle. Ce Miroir ne multipliera pas de même quand les fragmens seront dans le même plan.

15. Multiplier le même objet dans le même Miroir.

16. Faire voir avec deux Miroirs le même objet en plusieurs endroits.

17. Multiplier le même objet à l'infini.

18. Dans le Miroir plan, l'image sera semblable et égale à l'objet; mais ce qui est à droite dans l'objet, doit paroître à gauche dans l'image.

Des Miroirs sphériques convexes.

1. La ligne tirée du centre par le point de réflexion, divise en parties égales l'angle formé par le rayon d'incidence et le rayon réfléchi.

2. La cathete d'incidence revient sur elle-même; le rayon oblique ne revient pas de même.

3. La cathete d'incidence, et la cathete de réflexion se rencontrent dans le centre.

4. Le rayon réfléchi rencontre, étant prolongé du côté du Miroir, la cathete d'incidence.

5. Si l'angle au centre, formé par la cathete d'incidence et par la cathete d'inclinaison est double de l'angle d'incidence, l'image doit être à la surface du Miroir.

6. Si l'angle au centre est plus grand que le double de l'angle d'incidence, l'image sera hors du Miroir.

7. Si l'angle au centre est moindre que le double de l'angle d'incidence, l'image paroîtra en dedans du Miroir.

Des Miroirs sphériques concaves.

1. Dans un Miroir sphérique concave, la ligne tirée du centre au point de réflexion, partage en deux parties égales l'angle formé par le rayon d'incidence, et par le rayon réfléchi dans ce Miroir.

2. Si l'inclinaison du rayon tombé sur un Miroir sphérique concave parallelement à l'axe, est de soixante degrés, le rayon réfléchi rencontrera l'axe dans le pole du Miroir.

3. Si l'inclinaison du rayon parallele à l'axe est au-dessous de soixante degrés, le rayon réfléchi rencontrera l'axe à une distance du Miroir moindre que la quatrième partie du diametre; et la distance du point de rencontre au centre sera à la moitié du demi-diametre, comme le sinus total au sinus du complément de l'inclinaison.

4. Trouver dans ce Miroir, la raison que la distance du Foyer, où se réunissent après la réflexion les rayons paralleles à l'axe, doit avoir au demi-diametre.

5. La force dans le Foyer est à la force dans chaque point du miroir, comme l'étenduë de la surface réfléchissante à celle du Foyer.

6. Brûler avec un Miroir concave.

7. Si l'on place un corps lumineux dans le Foyer de ce Miroir, les rayons réfléchis seront paralleles.

8. Si le corps lumineux se trouve entre le Miroir concave et le Foyer, les rayons réflechis s'écarteront.

9. Si le corps lumineux est entre le Foyer et le centre, les rayons réflechis se réuniront dans l'axe au-delà du centre.

10. L'image de l'objet placé entre le Foyer et le centre paroîtra devant le Miroir, et plus éloignée du Miroir que le centre.

11. Plus l'objet qui se trouve entre le centre et le Foyer est proche du Foyer, plus l'image sera éloignée du Miroir, et la pointe d'une épée semblera venir sur vous au moment même qu'elle s'en éloignera.

De l'Ombre.

1. Si la Sphère lumineuse est égale à la Sphère opaque, l'ombre est figurée en cilindre, s'étendant jusqu'à l'endroit où la lumière du corps lumineux pourroit s'étendre; et si l'on coupe cette ombre par un plan perpendiculaire à son axe, la section sera égale à un grand cercle de la Sphère opaque.

2. L'ombre d'un corps Sphérique plus petit que le corps lumineux, va en décroissant.

3. L'ombre d'un corps Sphérique plus grand que le corps lumineux croît en forme de cône tronqué, jusqu'à l'endroit où la lumière du corps lumineux pourroit s'étendre.

4. Connoissant les demi-diametres d'une Sphère lumineuse, et d'une Sphère opaque plus petite, avec la distance des centres; trouver la longueur de l'ombre ou l'axe du cône d'ombre.

5. Si la distance du corps lumineux au corps opaque plus petit diminue, la longueur de l'ombre diminue à proportion.

6. Connoissant la hauteur du corps opaque et la hauteur apparente du corps lumineux ; trouver la longueur de l'ombre.

7. Si la hauteur du Soleil au dessus de l'horison est de 45 degrés, la longueur de l'ombre est égale à la hauteur du corps opaque.

8. Connoissant la hauteur d'un corps opaque avec la longueur de l'ombre, trouver la hauteur du Soleil au-dessus de l'horison, ou l'angle qui exprime la hauteur apparente de l'Astre.

9. Si les ombres de deux corps parallèles entre eux et perpendiculaires ou obliques à l'horison, sont terminées par le même rayon, ou par des rayons faisant mêmes angles avec l'horison ; elles sont proportionnelles aux hauteurs des corps opaques.

10. Mesurer la hauteur d'une Tour par le moyen de l'ombre jettée sur un plan horisontal.

11. Par le moyen de l'ombre jettée, partie sur un plan horisontal, partie sur un plan vertical, trouver la hauteur du corps opaque.

12. Si deux corps opaques sont égaux et perpendiculaires à l'horison, les longueurs des ombres sont proportionnelles à leurs distances au corps lumineux.

13. L'ombre droite est à la hauteur du corps opaque comme le sinus du complément de la hauteur est au sinus droit.

14. La hauteur du corps lumineux supposée la même, le corps opaque est à l'ombre verse qu'il jette, comme l'ombre droite est au corps opaque qui la jette.

VII

THESES DE UNIVERSA PHILOSOPHIA

Propugnatæ an. D. 1690
A Paulo Vrigné in Henricæo Collegio Flexiensi Societatis Jesu.

LOGICÆ

I. Logica habitualis acquisita pure practica est virtus mentis secundum omnes suas partes, revocari debet ad unam è quinque virtutibus mentis quas assignat Aristoteles, scilicet ad artem propriè ac simpliciter dictam; quod tamen non impedit quin illa possit dici intelligentia seu habitus primorum principiorum.

II. Objectum ejus materiale primarium sunt tres mentis operationes præcisè sumptæ; formale est dirigibilitas operationum mentis per præcepta certa et evidentia, attributionis sunt tres mentis operationes formaliter ut rectæ, et non sola demonstratio; nam æquè 1ª et 2ª pertinent ad objectum attributionis ac 3ª.

III. Certum est quod primæ mentis operationi simplici conveniat veritas, certum est etiam quod ipsi conveniat falsitas, si quis stans procul à sylva videat hinc prodeuntem lupum, et similitudine deceptus apprehendat canem, habet apprehensionem falsam, non tamen quia repræsentat canem cum deberet repræsentare lupum.

IV. Intellectus nunquam judicat sine regulâ veritatis, quæ in judiciis necessariis est idearum claritas percepta ab intellectu, in contingentibus est illud judicium (*sensus perraro fallunt*). Cartesius ad inveniendam regulam veritatis perperam nos de omnibus dubitare jubet.

V. Quam veritatis regulam statuit, ea continetur geminâ propositione : *illud est verum quod distinctè cognosco, et Deus non potest esse deceptor*, primam regulam malè statuit, positam destruit, alteram nullo modo probat, circulum admittit in probatione utriusque suæ regulæ, quæ omninò regicienda est.

VI. Cum Aristotele admittimus tres tantum figuras pro triplici dispositione medii termini cum duobus extremis; 4ª dicta ab auctore Galeno Galenica non differt à 1ª essentialiter. Scientia et opinio non possunt stare simul; asserendum est contra scepticos dari scientiam, si nomine scientiæ intelligatur cognitio certa et evidens.

MORALES

I. Philosophia moralis si nomen spectes, est sapientiæ studium quatenùs sapientia versatur circa mores, definitur habitus verâ cum ratione activus circa ea quæ hominis bona vel mala sunt. Voluntas potest amare bonum et odisse malum, aliquandò amat malum, non potest tamen illud amare sub ratione mali.

II. Solus Deus potest esse beatitudo hominis objectiva, formalis non ut posita in solâ Dei visione; quia neuter actus est possessio objecti, sed consistit beatitudo essentialis supernaturalis alterius vitæ in visione Dei fruitiva.

III. Statum naturæ puræ quoad viam esse possibilem potentia Dei ordinata si authoritatem consulas, constare debet; ejusque possibilitas ratione etiam probari potest. Saltem probabiliter est possibilis quoad terminum, in eoque homo haberet beatitudinem ordinis merè naturalis, quæ videtur posse satiare hominis appetitum naturalem.

IV. Essentia libertatis consistit in indifferentiâ activâ, malè stoici ejusmodi indifferentiam propter Dei præscientiam negarunt, malè Cicero negavit propter libertatem hominis præscientiam Dei. Nihil contra libertatem concluditur ex eo quod duarum propositionum singularium de futuro contingenti altera sit determinatè vera, altera sit determinatè falsa.

V. Nihil nocèt indifferentiæ activæ voluntatis quod illa eligat semper melius relative ad affectum in ea dominantem immediatè ante actum liberum; non quælibet cognitio boni sufficit ad libertatem, sed prærequiritur ad usum libertatis judicium practicè practicum, quod non nocet indifferentiæ activæ.

VI. Malè Ethnici voluntatem hominis fato nescio cui subjecerunt, non audiendi sunt astrologi judiciarii, qui syderibus ineluctabilem potestatem in hominum voluntates tribuunt, vana est ars prædicendi

actus incertos et pendentes ab hominum voluntate. Nulli dantur actus indifferentes in individuo, per accidens plurimi sunt.

PHYSICÆ

I Duo sunt prima principia intrinseca essentialiter constitutiva corporis naturalis in facto esse, eaque sunt materia et forma substantialis; cum Aristotele admittimus corporis naturalis in fieri tria principia materiam, formam et privationem, modo ea vox *principium* intelligatur ut debet.

II. Materia prima est ingenerabilis, incorruptibilis, est pura potentia passiva, indifferens ad quamlibet formam, naturaliter existere non potest sine formâ, potest supernaturaliter existere sine illâ, nec audiendi thomistæ dum negant materiam primam non habere propriam existentiam, et consequenter non posse existere sine formâ.

III. Proprietates formæ quatenùs est principium corporis naturalis sunt oppositæ proprietatibus materiæ, est enim generabilis, quod intelligendum de formâ materiali, et non de spirituali, qualis est anima rationalis, est corruptibilis et definitur actus primus substantialis materiam primam informans et cum eâ constituens corpus naturale.

IV. Cartesius multa ingeniosè excogitavit, sed multò majora promisit quam reipsà præstitit; promiserat ea physicæ fundamenta, de quibus nemo veritatis amans contendere posset, cujus promissionis inanitatem, et modo et in decursu physicæ demonstraturi sumus.

V. Refellenda videtur hypothesis Cartesii quod ejus elementa etiamsi essent possibilia non prima esse principia corporis naturalis, anima belluarum est aliquid cognitione præditum, et consequenter non potest ex principiis constare quæ sunt pura materia. Male belluis vim cognoscendi adimit Cartesius.

VI. Doctrina Cartesii de lumine non potest stare cum ejus principiis, nec ea quam tradit de motu planetarum et terræ, quæ etiam docet ille cum levitate et gravitate corporum non benè conveniunt cum ejus principiis, undè meritò dixerim doctrinam illam Cartesii quem solum et non Cartesianos hic impugnamus, nec ut thesim nec ut hypothesim admittendam.

METAPHYSICÆ

I. Vox illa ens non est æquivoca à casu respectu Dei et creaturæ ; nec est analoga analogia proportionis, nec attributionis, sed est univoca; idem dicendum de illâ voce, *ens*, respectu substantiæ et accidentis, quid senserit in eâ quæstione Aristoteles, non patet. Quippe illam vocem, modo univocam modo æquivocam dixerit.

II. Dantur relationes reales, quæ non distinguntur realiter à fundamento. Deus habet relationem realem ad creaturas, gradus metaphysici non distinguntur nec realiter, nec virtualiter, nec formaliter ex naturâ rei. Hinc rejicimus præcisiones objectivas, formales admittimus quibus unus conceptus rei habetur aliis per quos potest cognosci non habitis.

III. Universale ita dictum est quasi unum versus alia, id est unum respiciens alia multa, hæc definitio omnium optima est; usitatior afferri solet : *unum aptum inesse multis univocè et divisim ;* non omnes hanc definitionem intelligunt eodem modo. Scotistæ cum Thomistis volunt hanc vocem (To inesse) idem significare ac inexistere.

IV. Nos cum nominalibus volumus hanc particulam (To inesse) nihil aliud significare quam prædicari, sive inesse per prædicationem. Unde existimamus illos conceptus esse universales; non item naturam sive antè opus mentis, ut Scotistæ, sive post opus mentis ut Thomistæ volunt, universale in essendo idem ac in prædicando.

V. Universale fit per eam operationem per quam repræsentatur natura sine differentiis. Dum est universale in repræsentando, est etiam universale in prædicando per eam operationem, per quam repræsentatur sine differentiis, non est tamen proxime prædicabile nisi per notitiam comparativam termini universalis cum ejus inferioribus.

VI. Quæstio inter Nominales et alios philosophos, qui Reales dicuntur, utrùm res prædicentur per se immediatè, an Conceptus sint objectum immediatum prædicationis. Nos cum Nominalibus volumus res prædicari mediatè in ipsâ prædicatione Conceptuum, sed volumus primo et per se Conceptus prædicari.

CONCLUSIONES EX UNIVERSA THEOLOGIA

Propugnabuntur Deo duce,
Et auspice Dei-Para Virgine, in regio Henricæi Magni Collegio
Societatis Jesu.
Die Martis 25. Mensis maii 1751, manè, ab octava
ad sesqui-decimam, serò à sesqui-secundà ad quintam.
Pro actu publico.
Flexiæ, apud Ludovicum De-la-Fosse, regis et regii Collegii
Bibliopolo-Typographum.
MDCCLI.

CONCLUSIONES EX UNIVERSA THEOLOGIA

SCOPUS ET ORDO CONCLUSIONUM.

Is erit harum conclusionum scopus et ordo, qui ad Religionem tradendam et defendendam videtur aptissimus. 1° Hominem ratione utentem ad veræ, christianæque Religionis confessionem adducemus; 2° hominem ad veræ, christianæque Religionis confessionem adductum, christianæ Religionis Mysteria et Dogmata edocebimus; 3° hominem christianæ Religionis Mysteria et Dogmata edoctum ad systematum catholicorum examen et delectum informabimus. Undè tres in partes disputationis nostræ argumentum dividimus. Prima christianæ Religionis principia et fundamenta complectetur; altera christianæ Religionis Mysteria et Dogmata exponet; tertia denique ea continebit systemata, quæ libero Theologorum examini et judicio christiana Religio permittit.

PARS PRIMA

Homo ad christianæ Religionis confessionem adducendus.

I

Theologo hominem rationis compotem ad christianæ Religionis confessionem adducere cupienti quatuor præstanda sunt. Scilicet illi demonstranda est; 1° Dei existentia; 2° Religionis christianæ facta à Deo revelatio; 3° solius illius Religionis christianæ à Deo revelatæ veritas; 4° denique illius veræ Religionis amplectendæ necessitas. Hæc in eo omnia à nobis præstabuntur, dum Dei Mundi Creatoris et Rectoris existentiam contrà Atheos, dum Deus religionis christianæ revelatorem contrà Deistas, dum solius Religionis christianæ veritatem contrà Judæos, Idololatras, Mahumetanos, dum Deo loquenti, et voluntatem suam manifestanti parendi necessitatem contra Tolerantes astruemus.

II

Adversus Atheos.

Dei nomine intelligimus Ens increatum, infinitè perfectum, et planè distinctum ab aspectabilis hujusce Mundi universitate cujus Creator, Conservator et Rector est. Apage ergò veterum Philosophorum insanum Dogma, qui universalem quandam animam Mundo infusam, Mundique formam et partem deirabant. Apage impium simul ac portentosum Spinosæ systema, unicam in Mundo substantiam agnoscentis. Deum qualem depingit novus ille Atheismi Magister, sana ratio respuit; Deum è contrà qualem nos exhibemus existere, innumera suadent argumenta; inter quæ illud seligimus, quod ex Mundi creatione et sapienti ejus administratione Deus ipse centies Judæis proposuit in sacris Litteris.

Religio christiana si à Deo revelata est, divina est ; Deus enim solius divinæ Religionis author esse potest. Jam verò inter varia illa argumenta, quibus Religionis christianæ divinitas et revelatio probantur, præcipua sunt miracula. Miraculum definimus eventum contrà generales leges, quibus divina Providentia Mundum administrat. Tam certum est miraculum esse possibile, quàm certum est Deum posse aliquid proponere credendum hominibus, quod sola ratio non edoceat. Miraculum divinum de se est sigillum Dei quo munitur Doctrina in cujus confirmationem fit. Undè si in confirmationem Religionis christianæ facta sunt vera miracula, eaque divina, Religio illa verè divina ac revelata est : atqui in confirmationem Religionis christianæ vera facta sunt miracula, eaque divina : ergò Religio christiana verè divina ac revelata est.

IV

Adversùs Judæos.

Adversus Judæos Religionis christianæ veritatem negantes valere posset argumentum, quod ex miraculis in confirmatione christianæ Religionis patratis depromimus, nisi haberent et ipsi suam Religionem miraculis approbatam : quod cum ipsis assentiamur, unum superest, ut eorum Religio, vera pro tempore suo, jam christianæ cesserit. Instituendum igitur adversùs Judæos argumentum ex ipsâ eorum Religione deductum. Messias Judæis promissus non potuit esse author falsæ Religionis : atqui Religio christiana Messiam Judæis promissum habet authorem : ergò etc. Majorem ultrò concedunt Judæi, Minorem demonstrant vaticinia Jacobi, Danielis et Aggæi.

V

Argumentum ex Prophetiis.

Neque est quod excipiant Judæi, non constare ipsos inter Christianos de modo, quo legenda sunt et exponenda hæc vaticinia. Facile

enim refelluntur isto, quòd *ad hominem* dicitur, argumento : vel impleta sunt, vel nunquam implenda; quòd nunquam implenda sint, negabunt profectò Judæi, quibus persuasum est suos libros Deum habere authorem : atqui tamen eorum implendorum tempus præteriisse certum est : ergò cum fuerint implenda, impleta sunt. In quo autem, nisi in Jesu Nazareno? ostendant alium Judæi, vel eum agnoscant in quem omnia cadunt, quæ Messiam prænuntiant.

VI

Adversùs Paganos et Mahumetanos.

Sunt et alii Religionis christianæ hostes, Pagani scilicet et Mahumetani. Sed quibusnam armis Religionis christianæ veritatem infringent? nunquid facta esse miracula verè divina in Religionis, quam defendimus confirmationem inficiabuntur? sed quæ protulimus miracula, ea omnia habent quæ ad miraculum verè divinum desiderantur; insuper referuntur ab authoribus omni fide dignissimis. Stet ergò fixum et ratum Religionem christianam et quidem solam esse divinam. Vel enim sola Religio christiana divina est, vel credi potest Polytheismo, Deismo, Mahumetismo : sed credi non potest Polytheismo cum repugnet, Judaismo cum Messias advenerit, Deismo cum constet existere Religionem revelatam, Mahumetismo denique cum Mahumetes probare non poluerit Religionis, quam supponebat, divinitatem : ergò sola Religio christiana divina est.

VII

Christianæ Religionis amplectendæ necessitas.

Ex divinitate christianæ Religionis [illegible] illius amplectenda necessitas. Ita enim [illegible] tum ut vera, et ut sola [illegible] quæ [illegible] aeternæ [illegible] [illegible] Tolerantismus [illegible] [illegible] Religionis [illegible] [illegible] [illegible]

tam certum est cæteras Religiones esse falsas, iisque abjectis ad christianam Religionem esse confugiendum.

VIII

Ecclesiæ Christi existentia. Ipsius notæ.

Quæ modo diximus de christianæ Religionis existentiâ, illiusque amplectandæ obligatione ad consummationem usque sæculorum permansurâ, stare non possunt quin statim intelligatur existere societatem hominum veram Christi fidem profitentium. At quomodò inter societates, quæ christiano nomine gloriantur, dignoscetur vera illa societas quæ Christi Ecclesia est, et quæ sola veram Christi fidem profitetur? tam facilè dignosci debet et utique dignoscitur, ut nullius attendentis oculos fugiat. Notæ igitur veræ Christi Ecclesiæ debent esse cognitu-faciles, hominum etiam rudiorum captui accomodatæ, et saltem simul sumptæ solius veræ Christi Ecclesiæ ita propriæ, ut eam. à quâlibet sectâ christianæ societatis nomen præferente, distinguant. Tales sunt hæ quatuor notæ : Unitas, quæ posita est non tantùm in professione unius ejusdemque fidei, sed etiam in uno regimine sub uno capite visibili; Sanctitas, Catholicitas et Apostolicitas. Hæ verò notæ seu proprietates conveniunt illi societati, quæ Romanum Pontificem ut Ecclesiæ Christi caput visibile agnoscit, ac proinde Ecclesia Romana sola vera est Christi Ecclesia.

IX

Adversùs Tolerantes.

Quam modò ostendimus in Ecclesiâ Christi fidei unitatem, ea apertè destruit Tolerantissimum, quem his extremis sæculis inter ipsos Christianos invehere conatus est Juriæus. Voluit ille scilicet nobis obtrudere Ecclesiam Christi, sinu suo comprehendentem societates omnes, quæ non errant in articulis, ut vocat, fundamentalibus. At quis, admissâ semel christianæ Religionis veritate, tale monstrum non horreat? nam præter quam quod vera fides, verus Dei cultus haberi non potest in sectis, quæ contradictoria sentiunt, et sequuntur in praxi, arbitraria est ac proinde futilis distinctio inter articulos fundamentales et minùs præcipuos; et in sensu Juriæi, aliorumque cum eo sentientium à nullo homine verè christiano admissa, aut

admittenda. Verùm etiam si, quod tamen falsum est, talis distinctio admitti posset, saltem Tolerantibus disquirendum superest quænam regula articulos illos fundamentales à non fundamentalibus discernat.

X

Regulæ Fidei.

Talem regulam inquirenti se offerunt judicandi regulæ, Scriptura sacra, Traditiones, Ecclesiæ judicium. Scriptura sacra certè infallibilis est in his quæ clarè continet. Sed solam non sufficere, in multis quippe obscuram probant ipsa Protestantium de vero ejus sensu altercantium, perpetua dissidia. Traditiones admittendas [1], et *pari pietatis affectu* ac reverentiâ suscipiendas declaravit Concilium Tridentinum. At ubi de verbo Dei, tum scripto, tum tradito lis oritur, quis ejus arbiter, quis judex? non certè privatus cujusque spiritus, quem qui credit, fanaticam inducit quidvis sentiendi licentiam, tot Religiones quot hominum deliria consecrat, non examen doctrinæ multis absolutè impossibile, nulli certa judicandi regula.

XI

Regula Fidei animata.

Est igitur aliquis fidei judex necessarius. Judex iste debet esse visibilis, ut omnes ab eo responsa petant; perpetuus, ne unquam deficiat Ecclesia; infallibilis, ne unquam erret. Talem Ecclesiæ providit Christus. At quibus hanc authoritatem credidit? non imperitæ Laïcorum multitudini unanimi clamore judicium ferenti; non simplicibus Presbyteris, Parochis etiam, aut Doctoribus; sed Summo Pontifici, solisque cum eo Espiscopis quos [2] *Spiritus Sanctus posuit regere Ecclesiam Dei.* Summo verò Pontifici Petri successori, et Christi in terris Vicario, cui personâ Petri dictum est à Christo: [3] *pasce oves meas*, et [4] *confirma fratres tuos.* Huic etiam fide certum est collatum esse à Christo primatum, ratione cujus [5] *sollicitudenem universæ Ecclesiæ ex muneris sui officio debet* [6], pro supremâ potestate sibi in Ecclesiâ universâ traditâ.

1. Sess. 4. — 2. Actu 20. 28. — 3. Joan. 21, 17. — 4. Luc. 22, 32. — 5. Conc. Trid. Sess. 24. c. 1. de reform. — 6. Id.

XII

Judicii infallibilis forma et essentia.

Quam certum est supremi illius judicii sententiam decretoriam esse et infallibilem, tam certum est quod ei semel latæ et cognitæ, interno mentis assensu esse acquiescendum. Hinc sequitur quod latâ semel definitione, sive à Concilio generali, sive ab Ecclesiâ dispersâ, jam non sit disquirendum, an aliqua ex conditionibus necessariis tali judicio defuerit. Hanc enim disquirendi licentiam permittere, quid aliud esset, quam ipsas supremi judicii definitiones labefactare, et ipsam Christi per Ecclesiam docentem pronunciantis Providentiam in dubium revocare? forma verò ejusmodi definitionum dogmaticarum perinde legitima est, sive propositiones damnatæ suâ singulæ censurâ propriâ notentur, sive ut aïunt, in globo, ac cum censuris respectivis proscribantur.

XIII

Facta dogmatica, formularia.

Ostendimus Ecclesiam docentem esse infallibilem in definitionibus dogmaticis; at nunc subit quæstio his temporibus sæpe agitata, an hæc Ecclesiæ infallibilitas se quoque extendat ad facta, quæ ideò dicuntur et sunt dogmatica, quod sint connexa cum dogmate. Hic potissimùm agitur de sensu obvio Textuum etiam non Canonicorum, et quæritur an Ecclesia sit infallibilis in assequendo ejusmodi sensu. Hanc quæstionem affirmativè definit tum ipsa Ecclesiæ praxis, et præsertim trium Capitulorum damnatio in quintâ Synodo, tum valida rationum momenta, ex ipsis adversariorum argumentis aut concessionibus petita. Jam verò probatâ et admissâ tali infallibilitate, quis à nobis quærat quo jure Ecclesia possit exigere formulariorum subscriptionem etiam juramento firmatam, et cum assensu mentis interno conjunctam?

XIV

Ecclesiæ definitio, membra.

Unum jam superest exponendum de Ecclesiâ universim sumptâ, quid sit, et quinam ad illius corpus pertineant. Est autem vera Christi Ecclesia, ratione corporis et statûs exterioris, cætus hominum ejusdem christianæ fidei, eorumdemque Sacramentorum vinculo colligatorum sub legitimo Episcoporum, et præcipuè Summi Pontificis regimine. Ad eam pertinent fideles omnes baptisati, et Summo Pontifici communione conjuncti, vel si sint peccatores, vel si sint reprobi. Non pertinent Infideles, Catechumeni, Hæretici, Schismatici, Apostatæ et Excommunicati manifesti.

PARS SECUNDA

Homo christianæ Religionis Mysteria et Dogmata edocendus.

XV

Sanctissimæ Trinitatis Mysterium.

Positis Religionis christianæ fundamentis, stabilitâque verâ Dei Ecclesiâ, nunc christianus homo Mysteria et Dogmata edocendus est, quæ credenda proponit Religio christiana. Primum, inter fidei nostræ Mysteria, locum obtinet sanctissimæ Trinitatis Mysterium. Trinitas Mysterium est, quo Deum naturâ unum, et tribus subsistentem in personis credimus et adoramus: Tantum, tam sublime Mysterium illud est, ut naturaliter demonstrari non possit, neque à priori, neque à posteriori. Trinitatis cognitionem esse quid prorsus ad salutem indifferens volunt Remonstrantes, Duce Episcopio, qui contendit communionem non solùm haberi posse, sed etiam haberi debere [illegible] qui admittunt, et inter eos qui rejiciunt, Sacro-Sanctum [illegible] Nos de Trinitate melius sentientes contendimus illud

Mysterium non esse ad salutem indifferens, imò potiùs unum è præcipuis catholicæ fidei articulis, nullamque communionem haberi posse inter Trinitatis assertores et illius impugnatores.

XVI

Personarum divinarum Trinitas.

In Sacro-Sanctum istud Dogma insurgunt Hæretici numero plures, Sabelliani, Ariani et præsertim Sociniani Hæreticorum omnium pessimi. Si fides est habenda pseudo-Christianis Mysterium illud est impossibile, et contradictionem involvit : contrà statuimus, Mysterium illud est omninò possibile, est tantùm suprà, non contrà rationem. Tres esse in Deo personas realiter distinctas probamus, cum multis aliis argumentis, tum ex hoc uno versiculo, quem genuinum Joannis Apostoli fœtum, et pro tali ab omni catholico habendum contendimus : [1] *Tres sunt qui testimonium dant in cœlo, Pater, Verbum et Spiritus-Sanctus, et hi tres unum sunt.*

XVII

Verbi divinitas.

Patrem esse per se verum Deum nemo negavit præter eos, qui divinitatem insulsè crediderunt coalescere ex trium personarum unione. Hic error à Concilio Lateranensi, sub Pontificatu Innocentii tertii celebrato, meritò proscriptus est. Verbum, nec esse Deum, nec Æternum, nec etiam, antequàm è Beatâ Virgine carnem assumpserit, extitisse contendunt Sociniani ; in hoc pejus certè Arianis de Trinitate, Verboque divino sentientes. At sacro Scripturæ Textu Hæreticorum frangitur pravitas; Verbum enim ex Scripturis existebat antè Mariam, Verbum est Æternum, Verbum denique Deus est, Patrique Æterno consubstantiale,

1. Ep. Joann. 5. 7.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

VIII

D. O. M.

IN SOLEMNIBUS AFFIXORUM LUDIS

VARIOS AUTHORES EXPLICABUNT

SELECTI HUMANISTÆ

Collegii Henricæi Flexiensis Societatis Jesu.

Die Veneris 9. Julii horâ tertiâ serotinâ.

BARTHOL. DE CREW, Hispanus, Convictor, *lib. Æneid* 1. 2. 6. 8. *Hor. Od. lib.* 1. 2. 3. *Sall. Bell. Catil. Isocr. ad Nico.*

ARMANDUS DE VIVES, Flexiensis, *Hor. lib.* 1. *Od. Æneid.* 8.

JOSEPHUS AUVÈ DE LA NOIRAYE, Flexiensis, 2. 3. *lib. Æneid. Sall. Bell. Catil.*

MICHAEL FONTENAIS, Flexiensis, *lib. Æneid.* 1. 2. 8. *Hor. lib Od.* 1. 2. 3. 4. *memor. Sal. Bel. Catil. Isoc. ad Nic.*

LUDOVICUS LA CHESNAYE, Indus, *Isoc. ad. Nic. lib. Georg.* 4. *libri Hor. Od.* 1. 2. 3. *Æneid. lib* 2. *Cic. pro lege Manil.*

FRANCISCUS DE LAVAU, Turonensis, *Od. Hor. lib.* 1. 2. 3. *lib. Æneid,* 1. 2. 7. 8 *Sall. Bell. Catil.*

INNOCENTIUS LA ROCHE, Cenomanensis, 1. 2. 3. 5. 6. 7. 8. *lib. Æneid. lib. Hor. Od.* 1. 2. *Bell. Catil. Sall. Isoc. ad Nic. Cic. pro lege Manil.*

SÉBASTIANUS LÉPINE, Flexiensis, 1. 2. 3. 5. 8. *Æneid. lib.* 4. *Georg.*

Franciscus DERBOUILLÉ, Balgiensis, *lib. Æneid.* 1. 2. 5. 6. 7. 8 *lib. Od. Hor.* 1. 2. 2. *memor. Cicer. pro lege Manilia.*

Die Sabb. 10 Julii horâ sesqui octavâ matutinâ.

Bartholomæus de CREW, *Eadem.*
Guillelmus LE FEBVRE, Turonensis, *lib. Hor.* 1. *Od. lib. Virg.* 6. 7. 8. *pro lege Man.*
Renatus GARNIER, Flexiensis, 7. *lib. Æneid.* 2. *lib. Hor. pro lege Man. Isoc. ad Nic.*
Ludovicus LATOUR, Flexiensis, 1. 2. 3. 5. 8. *Æneid. Virg.*
Ludovicus AUVÉ d'AUBIGNY, Flexiensis, *Conjur. Catil. Virg. Georg. lib.* 4. *Æneid. lib.* 8.
Jacobus BRIOTON, Balgiensis, *Sal. Bel. Catil. pro lege Man. lib. Æneid.* 1. 2. 8. *Georg.* 4. *lib. Od. Hor. lib.* 1.
Stephanus BETBEDAT, Brestensis. Conv. *Æneid.* 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. *pro lege Man. Sall. Bell. Catil. Hor.* 1. 2.
Ludovicus LA CHESNAYE. *Eadem.*
Ludovicus SOULAIGRE, Versalliensis, 2. *Hor. Od. Sall. Bell. Catil.*
Guido DAVY, Andegavensis, *Sall. Bell. Hor. lib.* 2.
Franciscus DERBOUILLÉ, *Eadem.*

Die Sabbati 10. Julii horâ tertiâ pomeridianâ.

Carolus de MORAINVILLÉ, Cenomanen, 2. *Hor. Od.* 2. 4. *Æneid. lib. Pro lege Man. Sall. Bell. Catil.*
Guillelmus LE FEBVRE, *Eadem.*
Renatus FLEURY, Flexiensis, 1. 2. 3. 4. *Æneid. lib.* 4. *Georg. Od. Hor.*
Petrus de MONTIGNY, Aremoricus, 1. *Æneid. lib. Sall. Bell. Catil.*
Renatus PREVOST, è Castro ad Lædum, 4. *lib. Georg. Bell. Catil. pro lege Man.*
Alexius LYONS, è Castro ad Lædum, *Bell. Catil.* 6. *Georg.* 7. *lib. Æneid.*
Stephanus BETBEDAT, *Eadem.*
Damianus GUYOT, Brestensis, *pro lege Man. lib. Hor.* 2.
Michael FONTENAIS, *Eadem.*
Franciscus AUGÉ, è Castro ad Lædum, 1. 2. *Od. Hor. lib. Æneid.* 1. 2. 8.
[illegible]sius BOIRET, Flexiensis, [illegible] *Virg. lib.* 1. 2. 3. 5. *Hor. lib. Catil. Orat. Isoc. ad Nic. Æneid.* 4. *lib. Georg.* [illegible]
[illegible] *Cic. pro lege Man. Bell. Catil.*
[illegible] CAPY[illegible]

POEMATA RECITABUNT

Die Veneris 9. Julii horâ quartâ serotinâ.

STEPHANUS BETBEDAT.

Die Sabatti horâ decimâ matutinâ

HYACINTHUS LA CHESNAYE.
RENATUS FLEURY.

Die Sabbati horâ quartâ serotinâ.

BARTHOLOMÆUS DE CREW.
FRANCISCUS DE LAVAU.

EXERCITATIONES EXCIPIET PRÆMIORUM DISTRIBUTIO

Flexiæ, apud Ludovicum de La Fosse, Regis et Regii Collegii Typographum.

DEO OPT. MAX.

IN SOLEMNIBUS AFFIXORUM LUDIS

SELECTI HUMANISTÆ

Collegii Henricæi Flexiensis Societatis Jesu

VARIOS AUTHORES EXPLICARE CONABUNTUR

Die Veneris 11 Julii horâ 3ª pomeridianâ.

JOSEPHUS PAPIN, Canad. Convictor. *Virg. æneid. lib.* 5. 6. 7. *Cic. pro Archiâ poëtâ. pro M. Marc. pro Ligario. pro Rege Dejotaro. Ces. Comm. lib.* 1. 2. 3. 4. *Hor. Od. lib.* 1. *Demosth. de Coronâ.*

RENATUS GORMAND, American. Conv. *Virg. æneid. lib.* 5. 6. 7. *Cic. pro Arc. poëtâ. pro M. Marcello. pro Ligario. pro R. Dejot. Ces. Comm. lib.* 1. 2. 3. 4. *Hor. Od. lib.* 1. memor. *Demost. de Coronâ.*

JOSEPHUS MAHUET, Flexiensis. Sodal. *Virg. æneid. lib* 5. 6. 7 *Cic. pro Arc. poët. pro Marco Marc. pro Lig. pro R. Dejot. Ces. Comm. lib.* 1. 2. 3. 4. *Hor. Od. lib.* 1. memor. *Demost. de Coronâ.*

LUDOV. DE CHAMBRE, Bayon. Conv. *Virg. æneid. lib.* 5. 6. *Cic. pro Arc. poët. pro M. Marc. pro Lig. Ces. Comm. lib.* 1. 2. *Hor. Od. lib.* 1.

JOAN. BAPT, ABELARD, Americ. Conv. *Virg. æneid. lib.* 6. *Cic. pro R. Dejot. Horat. Od. lib.* 1.

JACOBUS MARQUIS, Balgiensis, Sodal. *Virg. æneid. lib.* 5. 6. 7. *Cic. pro Arch. poët. pro M. Marc. pro Lig. pro R. Dejot. Horat. Od. lib.* 1.

ÆGID. DE LA BESNARDIÈRE, Belesm. C. *Virg. æneid. lib.* 6. *Cic. pro Lig. pro Rege Dejotaro.*

AUGUSTUS BONNEAU, Americ. Conv. *Virg. æneid. lib.* 6. *pro Lig. pro R. Dejotaro.*

LUDOVICUS BOLLEN, Bayon. Conv. *Virg. æneid. lib.* 5. 6. 7. *Cic. pro Arch. poët. pro M. Marc. pro Lig. pro R. Dejot. Ces. Comm. lib.* 1. 2. 3. 4.

ADRIANUS DE BEAUDRAP, Valoniens. C. *Virg. æneid. lib.* 5. 6. 7. *Cic. pro Arch. poët. pro M. Marc. pro Lig. pro Rege Dejot. Cesar. Comm. lib.* 1. 2. 3. 4. *Hor. Odar. lib.* 1.

PETRUS MARTEL, Americanus, Conv. *Virgilii æneid. lib.* 7.

PETRUS BUTEAU, Americanus, Conv. *Virg. æneid. lib.* 6. *Cic. pro Lig. pro Dejot. Ces. Com. lib.* 1. 2. *Horat. Odar. lib.* 1.

LUDOVICUS DE BRUC, Nannet. Conv. *Virg. æneid. lib.* 6. *Cic. pro Lig. Ces. Comm. lib* 2.

CAROLUS LANNUX, Aremor. Convict. *Virg. æneid. lib.* 6. 7. *Cic. pro Arch. poëtâ.*

Die Sabbati 12. Julii hora sesqui 8ª mat.

PAULUS ROGER, Blesensis, Convictor. *Virg. lib.* 5. 6. 7. *Cic. pro Arch poët.* memor. *pro M. Marc. pro Lig. pro R. Dejot. Ces. Comm. lib.* 1. 2. 3. 4. *Horat. Odar. lib. Demost. de Coronâ.*

JOSEPHUS LAGNEAU, Flexiensis, Sod. *Virg. æneid. lib.* 6. *Cic. pro Arch. poët. pro M. Marc. pro Lig R. Dejotaro. Horat. Odar. lib.* 1.

PETRUS PELARD, Cœnomanensis. *Virg. æneid. lib.* 5. 6. 7. *Cic. pro Arch. poët. pro M. Marc. pro Lig. pro R. Dejot. Ces. comm. lib.* 1. 2. 3. *Horat. Odar. lib.* 1. memor.

Joannes a DEO du CROCQ, Americ. Conv. *Virg. æneid. lib.* 6. 7. *Cic. pro M. Marc. pro Lig. C. Comment. lib.* 2. 3.

Joan. Bapt. REMAULT, Turonensis, Conv. *Virg. æneid. lib.* 6. 7. *Cic. pro Lig. pro Reye Dejotaro.*

Jacobus de BELLEVUE. Americ. Conv. *Virg. æneid. lib.* 6. *Cic. pro Lig. pro Rege Dejotaro.*

Petrus LE BRETON. Andegav. Sodal. *Virg. æneid. lib.* 5. 6. 7. *Cic. pro Arch. poët. pro M. Marc. pro Lig. pro R. Dejot. Ces. Comm. lib.* 1. 2. 3. 4. *Horat. Odar. lib.* 1.

Jacobus RIOBÉ, Andegavensis, Sodal. *Virg. æneid. lib.* 6. 7. *Cic. pro Ligar. pro R. Dejot. Ces. Comm. lib.* 1. 2. 3. *Horat. Od. lib.* 1.

Josephus LE BLEU, è Castro ad Læd. Sod. *Virg. æneid. lib.* 5. 6. 7. *Cic. pro M. Marcel. pro Arc. poët. pro Lig. pro R. Dejot. Ces. Comm. lib.* 1. 2. 3. 4. *Horat. Odar. lib,* 1.

Joachimus LE MONNIER, Andeg. Sod. *Virg. æneid. lib.* 5. 6. 7. *Cicer. pro Arch. poët. pro M. Marcel. pro Lig. pro R. Dejot. Ces. Comm. lib.* 1. 2. 3. 4. *Horat. Odar. lib.* 1.

Jocobus du CORMIER, Lavallensis, Conv. *Cicer. pro Dejot. Comm. lib.* 4. *Horat. Odar. lib.* 1.

Fr. de la VILLEAUDRAYE, Laval. Conv. *Virg. æneid. lib.* 6. *Cic. pro Ligar. pro R. Dejot. Cesar. Comm. lib.* 3.

Michael NICOLAS, Indus, Convictor. *Virg. æneid. lib.* 6. *Cicer. pr Lig. pro R. Dejot. Ces. Comm. lib.* 2.

Die Sabbati 12. Julii horâ 3ª pomeridiana.

Nicolaus HAILLET, Americ. Convict. *Virg. æneid. lib.* 5. 6. 7. *Cicer. pro Arch. poëta. pro M. Marcel. pro Ligar. pro R. Dejot,. Ces. Comm. lib.* 1. 2. 3. 4. *Horat. Od. lib.* 1. memor. *Demost. de Coronâ.*

Joann. Bapt. de LORME, Andeg. Conv. *Virg. æneid. lib.* 5. 6, 7. *Cic. pro Arch. poëta, pro M. Marcel. pro Lig. pro R. Dejot. Ces. Comm. lib.* 1. 2. 3. 4. *Horat. Od. lib.* 1. memor. *Demost. de Coronâ.*

Ludovicus DAVID, Flexiensis, Sodal. *Virg. æneid. lib.* 6. 7. *Cicer. pro Rege Dejot.*

Paulus PARJEGO, Aremor. Convictor. *Virg. æneid. lib.* 5. *Cic. pro Leg. Ces. Comm. lib.* 2.

Petrus DAULÈDE, Americ. Convictor. *Virg. æneid. lib.* 5. 6. 7. *Cicer. pro Arch. poëta. pro M. Marcel. pro Ligar. pro R. Dejot. Ces. Comm. lib.* 1. 2. 3. 4. *Horat. Od. lib,* 1. *Demost. de Coronâ.*

Sylvanus PILLERAULT, Flexiens. Sod. *Virg. æneid. lib.* 5. 7 *et* 6. memor. *pro Arch. poëta, pro M. Marcel. pro Ligar. pro R. Dejot. Ces. Comm. lib.* 1. 2. 3. 4. *Horat. Od. lib.* 1. memor.

CARDINUS LE BRET, Flexiensis, Sodal. *Virg. æneid. lib. 6. Cicer. pro Ligar. pro R. Dejot.*

JACOBUS MEBIEN, Vitræus, Convictor. *Virg. æneid. lib. 6. Cicer. pro Arch. poëta, pro Marc. pro Ligar. pro Rege Dejot.*

NICOLAUS DIGNERON, American. Conv. *Virg. æneid. lib. 6. Cicer. pro Arch. poëta. pro Ligar.*

FRANCISCUS MARCHAND, Flexiens. Sod. *Virg. æneid. lib. 5. 6. 7. Cicer pro Arch. poëta. pro M. Marcel. pro Ligar. pro R. Dejot. Ces. comm. lib. 3. 4. Horat. Od. lib. 1.*

STEPHANUS BEHOTTE, Americ. Convict. *Virg. æneid. lib. 7. Cicer. pro R. Dejot. Ces. comm. lib. 4.*

CAROLUS DIGNERON, Americ. Convict. *Virg. æneid. lib. 5. 6. 7. Cicer. pro Arc. poëta. pro M. Marcel. pro Ligario. pro R. Dejot. Cesar. comm. lib. 1. 2. 3. 4. Horat. Od. lib. 1. memor. Demost. de corond.*

FRANCISCUS BRETTES, Bayon. Convict, *Virg. æneid. lib 5. 6. 7. Cic. pro Arch. poëta. pro M. Marcel. pro Lig. pro R. Dejot. Ces. comm. lib. 1. 2. 3. 4. Horat. Odar. lib. 1.*

BLASIUS DELMAS, Castr. Convict. *Virg. æneid. lib. 5. 6. Cicer. pro Lig. pro R. Dejot. Ces. comm. lib. 1. 2. 3. Hor. Od. lib. 1.*

VARIA CARMINA DECANTABUNT

Die Veneris 11 Julii horâ 2ª serotinâ.

JOSEPHUS-MARIA PAPIN, Canad. Convictor.
RENATUS GORMAND, Americ. Convictor.

Die Sabbati 12. Julii horâ sesqui 8ª mat.

JACOBUS DE BELLEVUE, Americ. Convictor.
JOSEPHUS LAGNEAU, Flexiensis, Sodalis.

Die Sabbati 12 Julii horâ sesqui 2ª serot.

NICOLAUS HAILLET, Americ. Convictor.
JOANNES-BAPTISTA DE LORME, Andeg. Conv.

HAS EXERCITATIONES EXCIPIET SOLEMNIS PRÆMIORUM DISTRIBUTIO

Flexiæ, apud Ludovicum de La Fosse, solum Regis, U
ricæi Collegii Societatis Jesu. Typographum et Bibliop

EXERCICE

SUR LA POÉSIE ÉLÉGIAQUE EN GÉNÉRAL

ET EN PARTICULIER

SUR LES TRISTES D'OVIDE

Qui se fera Mercredy prochain
Dix-septième jour de Juillet mil sept cent cinquante-quatre,
par les Écoliers de Cinquième du Collège de Louis Le Grand [1],
à trois heures après midi.

Répondront aux Questions qui leur seront faites.

HILARION DE BECDELIÈVRE, *de Nantes.*
FRANÇOIS-JEAN-MARIE HÉRON, *de Paris.*
PIERRE-PAUL FORBIN, *d'Aix-en-Provence.*

Proposeront les Questions.

ALEXANDRE-MICHEL DE LA MICHODIÈRE, *de Paris.*
YVES-CLAUDE-RENÉ DE MONTIGNY DE BEAUREGARD, *de Vannes.*
FRANÇOIS MARCHAND, *de Paris.*

De l'Imprimerie de Thiboust, Imprimeur du Roi, place de Cambray.

1. Cet *Exercice* donné à Louis le-Grand se faisait partout de la même manière vers le milieu du XVIIIe siècle. Aussi donnons-nous celui-ci comme modèle du genre.

IX

PALMARES

Collegii Henricæi Flexiensis Societ. Jesu
Regio in theatro præmia consecuti die II septembris anno
MDCCXLVIII.

Ex liberalitate et munificentiâ
Regis christianissimi Ludovici Magni Agonothetæ perpetui.

IN SCHOLA RHETORICES

Doctrinæ Christianæ Græcè recitatæ præmium meritus et consecutus est RENATUS BARBOT-PRINCERIE.

Proxime Accesserunt.

Josephus de Lisiere, Joannes Maria Fortic, Conv., Lucas-Edm. Stapleton, Conv.

In eâdem Schola

Primum solutæ Orationis Latinæ præmium meritus et consecutus est, LUCAS-EDMUNDUS DE STAPLETON, Conv. 2. JOANNES-MARIA FORTIC, C.

Proxime Accesserunt.

Franciscus Simon de Ricquebourg, C., Renatus Jacques, Renatus Blanche.

In eâdem Schola.

Primum Latini Carminis præmium meritus et consecutus est, LUCAS-EDMUNDUS DE STAPLETON, Conv. 2. RENATUS JACQUES.

Proxime Accesserunt.

Joannes Maillard, C., Franc. Simon de Ricquebourg, C., Ludov. Chaûmont, C.

In eâdem Schola.

Primum solutæ Orationis Græcæ præmium meritus et consecutus est, URBANUS LE MERCIER, 2. FRAN-SIMON DE RICQUEBOURG. Conv.

Proxime Accesserunt.

Nicolaus du Fayet, Conv., Renatus Barbot, Josephus-Lud. de Lisiere.

In eâdem Schola.

Primum Græci Carminis præmium meritus et consecutus est, FRAN. SIMON DE RICQUEBOURG, Conv. 2. URBANUS LE MERCIER.

Proxime Accesserunt.

Michaël le Boul, Josephus-Lud. de Lisiere, Renatus Blanche.

In eâdem Schola.

Primum Interpretationis Gallicæ præmium meritus et consecutus est, LUCAS-EDMUNDUS DE STAPLETON, Conv., 2. ANTON.-HENRICUS FESANC.

Proxime Accesserunt.

Lud. Chaûmont, C., Franc.-Simon de Ricquebourg. C., Joan.-Maria Fortic, C.

IN SCHOLA HUMANITATIS.

Doctrinæ Christianæ Latinè recitatæ præmium meritus et consecutus est, HENRICUS BOISRIOU, Convictor.

Proxime Accesserunt.

Urbanus Boiret, Petrus Lepine, Franc. Gasp. Aymé.

In eâdem Schola.

Primum solutæ Orationis Latinæ præmium meritus et consecutus est, JOANNES-BAPT. MAZUEL, 2. LUD.-IGNAT du PEROU, Conv.

Proxime Accesserunt.

Isaacus du Cerny, C., Petrus Rottier, Petrus de Levaré. C.

In eâdem Schola.

Primum Latini Carminis præmium meritus et consecutus est, IGNAT. DE LA SOUCHAIS, Conv. 2. JOANNES-BAPT. MAZUEL.

Proxime Accesserunt.

Carolus Hardy, Petrus Rottier, Petrus de Lévaré, Conv.

In eâdem Schola.

Primum solutæ Orationis Græcæ præmium meritus et consecutus est, LUD. IGN. DU PEROU, Conv. 2. FRANC. POMMERAIS.

Proxime Accesserunt.

Jos. Berthelot du Plessis, C., Franc.-Maria Bellanger, Car.-Maria, Hardy.

In eâdem Schola.

Primum Interpretationis Gallicæ præmium meritus et consecutus est, Isaacus du CERNY, Conv. 2. Joannes-Bapt. MAZUEL.

Proxime Accesserunt.

Henricus Boisriou, C., Petrus Bloüin, Petrus-Urbanus Mauxion.

IN TERTIA SCHOLA.

Doctrinæ Christianæ Latinè recitatæ præmium meritus et consecutus est, Petrus-Mich.-Andr. ETARD de BASCARDON.

Proxime Accesserunt.

Nic.-Rodol. Dutertre, C., Thomas Bellanger, Gabriël-Daniel de Talleyrand, C.

In eâdem Schola.

Primum solutæ Orationis Latinæ præmium meritus et consecutus est, Thomas BELLANGER, 2. Julianus de LAUNEY de LEMOSNERIE, Conv.

Proxime Accesserunt.

Car.-Maria de Breteüil de Sainte-Croix, C., Franc. Bagour, C., Rod. du Tertre, C.

In eâdem Schola.

Primum Latini Carminis præmium meritus et consecutus est, Car. Maria de BRETEUIL de SAINTE-CROIX, C. 2. Gab.-Dan. de TALLEYRAND, C.

Proxime Accesserunt.

Thomas Bellanger, Joannes Berset, C., Franciscus Bagour, Conv.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

In eâdem Schola.

Primum Interpretationis Gallicæ præmium meritus et consecutus est, Car. DAVIAU DUBOIS de SANZAY, C. 2. Michael-Maria SERVON-PICOT, C.

Proxime Accesserunt.

Thomas Boisriou, C., Gaspard-Henri de la Furjonnière, C., Joan.-B. Hardy, C.

IN QUINTA SCHOLA.

Doctrinæ Christianæ Gallicè recitatæ præmium meritus et consecutus est, Josephus AUVE de la NOIRAYE.

Proxime Accesserunt.

Carolus Feytis, C., Gregorius Joyes, C., Bartholomæus de Crevv. Conv.

In eâdem Schola.

Primum solutæ Orationis Latinæ præmium meritus et consecutus est, Bart.-Ant. Félix de CREVV, Conv. 2. Carolus Matthæus de FEYTIS, C. 3. Innocentius LA ROCHE, 4. Jacobus BRIOTON.

Proxime Accesserunt.

Gregorius Joyes, C., Maria-Petrus Lemiré, C., Georg. Maudet de Penhoüet, C.

IN SEXTA SCHOLA.

Doctrinæ Christianæ Gallicè recitatæ præmium meritus et consecutus est, Augustinus SALMON.

Proxime Accesserunt.

Carolus de Lisle, C., Ludovicus de Talleyrand, C., Joannes Gaillard.

In eddem Schola.

Primum solutæ Orationis Latinæ præmium meritus et consecutus est, Carolus de LISLE, Conv. 2. Augustinus-Nicolaus SALMON, 3. Petrus CHEVALIER 4. Josephus MONFRANC, conv.

Proxime Accesserunt.

Ludovicus de Chemant, Simon Dutertre, Franciscus-Maria Ogé.

Flexiæ, Apud Ludovicum Hovius,
Typographum et Bibliop. Urbis, et Henricæi Collegii Societatis Jesu.

X

Ego infra scriptus Philosophiæ professor in collegio Venetensi Societatis Jesu, testor Ludovicum Le Normant de Kergrist, attente, assidue et cum fructu per biennium audivisse in scholis ejusdem collegii : theses publicas sæpe cum laude propugnasse; sacramentum Pœnitentiæ singulis mensibus frequentasse, eumque mihi semper studio et assiduitate satisfecisse. In cujus rei fidem ac testimonium has ei litteras manu mea subscriptas et sigillo nostro munitas dedi.

Venetis, die 22 julii anno Domini MDCCXLI.

J.-A. LE VERGER, Soc. Je
Philos. prof.

Ego infra scriptus in regio Ludovici Magni collegio Argentinensi Societatis Jesu, studiorum Præfectus, testor ingenio ad litteras aptissimo præditum adolescentem. Nic. Fransc. Perceiat primum ab insignibus e Rhetorica ad Logicam gradum fecisse. In cujus rei fidem hoc ei testimonium manu mea subscriptum, et consueto collegii sigillo munitum dedi.

J. DANNER, S. J.
Stud. Præf.

Argentinæ
die septembri 7ª
anno Domini 1744.

(Sigillum collegii)

Sur parchemin à l'envers d'une peinture représentant saint Georges. Le Saint est entouré de fleurs rouges, d'un dessin très lourd.

Ego infra scriptus studiorum præfectus in collegio Colmariensi Societatis Jesu testor ingenuum adolescentem Antonium Philippum Danzas, Colmarinum, proximè ad insignes accedendo ex humanitate ad Rhetoricam gradum fecisse. In cujus rei fidem hoccce testimonium manu propria subscriptum et collegii sigillo munitum dedi.

Colmariæ die 31 a Augusti
anno Domini 1762.

ANTON. [illegible]

(Sigillum collegii)

Cette attestation se trouve sur la première page des lettres de Pline le Jeune, volume in-12, relié en veau, Venise 1761. — M. Danzas, avocat à Caen, possède ces deux documents authentiques

On trouve à la bibliothèque de Tours, Mss. 2e série, n° 183, un manuscrit de 38 folios, écrit en petite bâtarde et daté de 1669. Il a été acquis à la vente Taschereau. Il a pour titre :

VOIAGE

DE RICHELIEU ET DE BRETAGNE

De l'année mil six cent quatre-vingt-dix-neuf
Avec toutes les particularités qui s'y sont faites par Monsieur de Herbais de La Hamaide.
Le 20 d'avril et le 1er de septembre de la même année.
A La Flèche
MDCLXXXXIX.

N. B. — Ces deux voyages ont été faits aux vacances de Pâques et de la fin de l'année scholaire par des pensionnaires de La Flèche sous la conduite de quelques Pères Jésuites. Nous en devons la copie à l'obligeance de M. Dubos, conservateur de la Bibliothèque de Tours.

I. — Voiage de Richelieu

Le vingt d'avril première feste de Pasques de l'an mil six cent quatre vingt dix neuf, je sortis de La Flèche avec le Reverend Pere Delmas de la province de Toulouze, le Reverend Pere Deschamps, de Cambray, six Logiciens et trois Rhétoriciens. Nous passames par d'Urtal, où je vis le chateau qui a d'agréables terrasses, l'on m'y fist remarquer des plantes qui portent des ceppes d'Espagne; ces arbrisseaux sont dans des trous faits expressément dans les murailles qui soutiennent les terrasses, l'on en couppe toutes les branches pendant l'hiver, et l'on bouche les trous avec du fumier ou de la paille. Trois lieues de là, nous vimes le magnifique château du Verger, qui appartient à la maison de Rohan; nous allâmes loger au Cordon Bleu de fauxbourg d'Angers; l'on nous avait dit que nous y serions mieux que dans la ville. Nous nous y trouvames très bien, et à bon marché. Après que nous eumes pris quelques rafraichissements, nous entrames dans cette capitale du Duché d'Anjou, province de France dont les peuples ont estés appelés par les latins, Andes ou Andegavi. Cette province a trente lieues de longueur et vingt de largeur, elle a beaucoup de rivières, de bon vin blanc et des fruits délicats.

Angers, en latin Andegava, ou Andegavum, est une grande ville, bien peuplée presque autant que L'Ille, avec cette différence que les rues sont peu larges, fort salles, ou l'on monte et l'on descend souvent. La Mayenne sépare la ville en deux parties, dont la plus grande que l'on appelle cité, s'étend sur le penchant d'une colline; c'est là où est Saint-Maurice, la cathédrale, qui a une très belle nef avec un portail admirable, sur lequel sont trois hauts clochers; celui du milieu qui est appuyé sur le fondement des deux autres semble estre comme suspendu en l'air. Le chœur n'est séparé de la nef que par une cloison de fer. Le grand autel est tout à jour à l'entrée du chœur. Les chanoines sont par derrière, et l'on nous dit que cestait à la Romaine. La plus grande partie des maisons de la ville sont de bois et toutes couvertes d'ardoises, dont il y a beaucoup de carrières à l'entour d'Angers. C'est pourquoi on l'appelle *la ville noire*. Le chasteau est fortifié à l'antique avec de grosses tours et une demie lune: les fossés sont creusés dans le roc. La monnaye que l'on bat à Angers est marquée de la lettre F. Il y a dans cette ville une fameuse académie qui y attire beaucoup d'étrangers, principalement les Anglais et les Allemands.

Le vingt et un nous primes le chemin de Saumur, autant éloigné d'Angers, qu'Angers de La Flèche, c'est à dire dix lieuës. Je ne vis jamais de plus beaux pays. L'on marche continuellement sur une levée très bien entretenuë, le long de la Loire; la même campagne porte du fruict, du vin et du bled. Saumur en latin Salmurium est une ville du Duché d'Anjou, le chasteau me parut assez fort. La chapelle de Notre-Dame des Ardilliers est très célèbre et elle est servie par les Pères de l'Oratoire, qui ont un collège dans cette ville.

Quoy que la première auberge fut les trois Maures, nous logeames à la Croix de *Par Dieu*, ou nous fûmes très bien et à très bon marché.

Le vingt deux, mercredy, nous allames diner à Chinon, Voicy ce qu'on en dit communément. Chinon petite ville, grand renom, assise sur pierre ancienne, au haut le bois, au pied de la Vienne. La fameuse pucelle d'Orléans y vint trouver Charles VII l'an mil quatre cent vingt neuf. Il y a un chasteau sur un haut rocher sous lequel nous entrâmes dans de profondes caves, où l'on voit l'eau, qui sort de l'humidité du rocher, se geler aussitost et former une espèce de cristal. Nous arrivames à Richelieu sur les trois heures après midy, nous logeames à l'*Étrille*, je veux dire au *Puis Doré*, ou tout estait d'une etrange cherté.

Richelieu, est une petite ville du Poitou, batie à plaisir par le plus grand et le plus puissant ministre que la France ait jamais veu. La principale rue est composée de vingt huit gros pavillons, quatorze de chaque costé, tous à portes cochères et d'une même simétrie; à chaque bout il y a une grande place quarrée, avec des pavillons doubles aux quatre coins. L'église est dans la place la plus proche du chasteau; elle est très propre, l'on voit entre le chasteau et la ville de grandes explanades, et à l'entrée du pont du chasteau on trouve ce point de veuë que l'on peut dire unique et incomparable. De quelque costé qu'on se tourne, les portes de la ville, du chasteau, du parc et de la grande avenüe estant ouvertes, on void à plus d'une grande lieuë.

Le chasteau est un chef d'œuvre, il n'y a que Versailles qui puisse luy disputer sa beauté; la face est de trois dômes, sur lesquels il y a des bustes et de très belles statues de bronze, qui ne sont pourtant pas de la force de cent autres qui règnent autour des bâtiments.

Ces statues et ces bustes sont de marbres de Gesnes, travaillés par les plus habiles sculpteurs de l'Europe, le dedans du chasteau surpasse infiniment le dehors, ce ne sont que des peintures achevées, que dorures, tapisseries, boiseries de la dernière délicatesse. Le grand salon surpasse à ce que l'on dit, tous ceux des châteaux de sa majesté, il est terminé par un dôme, où l'on void plusieurs idoles qui ont rendu autrefois des oracles; à l'entrée de ce salon

ou galerie l'on admire la table du monde la mieux couverte, cette admirable pièce a six pieds de long sur quatre de large; elle est d'ouvrage de marqueterie, fabriquée de pierres précieuses, dont le compartiment est d'une frize de six pouces de large, qui renferme dans son milieu une ovale de trois pieds de long et entourée d'un cartouche qui remplit les coins et les vuides, qui sont entre cette ovale et la frize; dans le milieu de la table et de l'ovale susdite, on voit une agathe d'une valeur surprenante, puisqu'elle a un pied et demy de longueur, sur un pied de largeur, il y a tout autour d'icelle une douzaines d'autres agathes renfermées par un compartiment de portiques et dans leurs intervalles des fleurs et des fleurons de cornaline, d'agathe et de jaspe et de Lapis-Lazuli, dans lequel on remarque quantité de veines d'or. Le cartouche qui enferme la grande ovale est rempli d'albatre oriental et dans les vuides d'iceluy, il y a des fleurons et des feuillages d'albatre, de jaspe, de serpentin, de cornaline et d'agathe, qui font un riche ornement sur un fond de marbre noir. Entre la frize et le cartouche, la frize est ornée d'un prétieux entrelacs dans lequel se voit douze ovales de Lapis et douze lozanges d'agathe d'Allemagne; le reste de l'ornement de cette frize est tout remply de Lapis, de jaspe, d'agathe, de serpentin, de cornaline et de marbre fin d'Italie. Tous les ornemens et compartiments qui composent cette merveilleuse table se trouvent comme tracés et distinguez par un filet de marbre blanc qui est le fond de tout l'ouvrage, et tout ce qui s'y trouve représenté est enchassé avec tant de délicatesse et de propreté, qu'il est impossible d'y remarquer aucune jointure; elle est renfermée et enchassée dans une bordure de serpentin de quatre pouces de large. Le parc a plus de trois lieuës de tour; au milieu, il y a une grande étoile avec six différentes routes; quelques-unes de ces allées ont une grande lieuë de longueur, il y en a d'autres qui les traversent, de sorte que les dames qui s'y promènent en carosse ont beaucoup de plaisir de voir passer incessamment des hardes de cerfs et des biches; nous ne fumes pas si surpris du grand nombre que nous en vimes que de ceux d'espèces si différentes et si particulières. Nous obtinmes la permission de courir ces cerfs à cheval; je ne sçaurais exprimer toutes les beautés de ce lieu enchanté; les chambres du Roy et de la Reine, de son Eminence, les offices, les écuries, jardins, fontaines, etc., méritent toute une description particulière que l'on peut voir dans un livre imprimé à Saumur chez Desbordes, l'an 1681.

Le vingt-trois, jeudy, nous sortimes de Richelieu. Sur le midy, nous passames par Champigny ou nous vîmes les superbes mausolées de plusieurs ducs de Bourbon, nous fûmes coucher à l'Isle-Bouchard, où l'on nous traitta en chair et en poisson; nous

achetames un beau saumon tout vivant que l'on venait de prendre dans la Vienne.

Le vingt-quatre, vendredy, nous arrivames à Tours, sur les deux heures après midy ; nous allames descendre à la *Galère*, ou nous fimes une très belle dépence ; jamais aussi je ne fus mieux traitté. Tours, en latin Turonum ou Turonium, est entre les rivières de Cher et de Loire. Cette ville est célèbre par ses grands ponts, par ses manufactures de soye et par ses confitures sèches. La Tourraine que l'on appelle le jardin de la France est pleine de bons et de beaux fruits très propres à être confits. Nous vimes la machine avec laquelle l'on prépare la soye. Nous vimes encore travailler des toiles d'or et d'argent, et faire des brocarts fleurages de toute façon. C'est en cela proprement que Tours surpassait autrefois Lyon, mais le bannissement des hérétiques en a bannit presque tout le commerce. La calandre est un instrument que je ne sçaurais presque expliquer et avec lequel l'on lustre et l'on onde les taffetas. L'église métropolitaine de Saint-Gatien et la collégialle de Saint-Martin, méritent d'estre veuës. La monnoye que l'on bat à Tours est marquée de la lettre E. Nous vimes de fort beaux lieux à l'entour de la ville Marmoutier qui est un grand et riche monastère de Benedictins reformés de la congrégation de Saint-Maur. Les bâtiments de cette maison sont magnifiques ; on dit que le Roy a défendu de les achever. L'Église est belle, l'on y voit l'endroit ou reposait saint Martin pendant la nuit. Le trésor est riche ; il y a la sainte Ampoulle dont fut sacré Henry Quatre. La bague de ce Roy y est attachée. De l'autre costé de la ville il y a un beau couvent de Minimes qui est le premier de leur ordre ; l'on y vient de toute part honorer les reliques de saint François-de-Paul ; la grande salle ou se tient le chapitre général de l'ordre est ornée d'un grand nombre de tableaux ; j'en remarquay surtout un qui représente un grand saint François de Paul au milieu d'un petit saint Ignace et d'un petit saint Bruno avec ces pauvres vers :

Loiola sollicitam populis suspendit apellam ;
Bruno Deo soli pervigil esse cupit.
Ast humilis calaber noster populoque deoque.
Excubat, et mixtam pandit ad astra viam.

Le mail de Tours est admirablement beau ; l'église des Jésuites est toute neuve, leur maison n'est pas propre.

Nous sortimes de Tours sur les deux heures ; le vingt-cinq nous couchâmes à Souvigny.

Le vingt-six, dimanche, nous entendimes la messe au Lude nous fimes très bonne chair à l'*Image Notre-Dame*. Le châte

travaillé de la goutte. Nous passames par Antrain, et nous soupames à Pont-Orson, petite ville de Normandie, à la *Croix-Verte*, a une demie-lieue d'Antrain; nous fumes rencontrés par six soldats qui s'estoient mis en posture d'arrester le Révérend Père Delfouse et notre conducteur, mais nous ayants apperçus à quatre par derrière nous, avec trois paires de pistolets bien chargés, ils ne nous volèrent qu'une trop grande sécurité et tranquillité que nous avions eues jusques lors.

Le six, dimanche, nous partimes dès avant cinq heures du matin, avec un guide pour le Mont-Saint-Michel, qui est un rocher, deux lieuës en mer, où l'on peut pourtant aller de pied en basse marée. Nous y admirâmes le monastère des Bénédictins réformés qui est sur la cime du rocher. Dans le bas, il y a une espèce de petite ville d'environ cent maisons; nous dinâmes au *Chapeau-Rouge* où il y avoit cinq à six gentilhommes normands, qui beuvaient du cidre; ils estoient heureux de ce que l'on nous mits dans leur chambre, et ils nous dirent qu'ils estoient si échauffés de vin, qu'ils avoient bu le jour d'auparavant, qu'ils estoient obligés de prendre du cidre pour se rafraichir. Belle excuse! Voicy ce que je remarquay dans le monastère. Le chœur de l'église est fort haut, l'on y voit les noms et les armes d'environ cent quarante gentilhommes qui défendirent courageusement et heureusement cette forteresse contre tous les efforts des Anglais, l'an mil quatre cent soixante-cinq. Le trésor de l'église est très riche, il est derrière de grands tableaux d'un autel; ces tableaux s'élèvent insensiblement par une machine qu'un homme seul fait jouer, ce qui donne un agréable spectacle. Un religieux fit en petit avec des cartes tout le Mont-Saint-Michel, je vis ce petit chasteau. Le Benedictin a ordre d'en faire un semblable et de l'ouvrager en cour. La bibliotèque est pleine de rares manuscrits. Les moines sont obligés d'entretenir des soldats pour la garde de cette petite forteresse. L'on désarme tous ceux qui y veullent entrer, nous en sortimes à neuf heures avec un autre guide pour passer une grève de trois lieuës en mer; cet homme courroit comme un dératé, nous estions obligés de piquer nos chevaux de tems en tems et de courir à toute bride parce qu'il y avoit de certains sables mouvans, dans lesquels si l'on arrestoit le moins du monde, et les hommes et les chevaux enfonceraient à n'en plus sortir; nous passames une assez large rivière à gué; il falloit pourtant bien se presser, tant pour les sables mouvans que pour le retour de la marée que nous craignions. Ce trajet ou plustost ce péril de trois lieuës fut surpassé en moins d'une heure. Nous dinâmes à Saint-Malo.

Le sept, lundy, nous restames tout le jour à Saint-Malo en latin Maclovium, petite jolie ville épiscopale, presque toute entourée de la mer hors une espèce de levée, par où nous entrâmes dans la ville. Le

[illegible]

[illegible]

[illegible]

pour nos chevaux, ny vin, ny lit pour nous. Nous partimes de grand matin avec un guide pour nous remettre dans le grand chemin.

Le neuf, mercredy, nous arrivames sur les neuf heures du matin, à Saint-Brieux, en latin *Briocum*, petite ville épiscopale, située dans une vallée fertile, au pied d'un rocher, qui luy empêche de voir la mer, dont elle n'est éloignée que d'une demie lieuë. Nous y déjeunames et nous mangeames à la *Croix-Verte* ; il y avait ce jour là une grande foire, qui se tenoit dans une campagne voisine de la ville ; nous la vimes. Nous allames souper à Gingamp, au grand *Cheval-Blanc* ; cette petite ville n'a rien de remarquable, il y eut la nuit du feu dans une maison voisine de notre auberge, ce qui nous fist lever dès deux heures du matin. Le Reverend Père Delfosse avait la fièvre.

Le dix, jeudy, nous dinames a Belisle au *Lion-d'Or*, et nous couchames au Pelican-Royal de Morlaix, en latin *Morlæum* ou *Mons relaxus*. Cette ville est située sur le penchant d'une colline, entre deux vallées à deux lieuës de la mer ; elle a un joli port. Le fort du *Taureau* est basti dans une isle a l'embouchure de la rivière. Les grands vaisseaux s'y arrestent à la rade, parce qu'ils ne peuvent pas monter facilement jusqu'à Morlaix. quoy que la rivière dans la haute marée porte des vaisseaux de cent tonneaux. Cette petite ville est fort marchande en chanvres, lins, toiles, tabac. Elle a une belle corderie. Le quay est joly, il y avait quelques compagnies de marine : pendant la guerre plusieurs armateurs sortirent de ce port là, où ils ramenèrent des prises considérables. Nous fimes icy visiter nos chevaux par d'habiles maréchaux qui n'opinèrent pas bien de trois ; celuy du Révérend père Delfosse avait un flux de ventre presque continuel, celuy du Reverend Père Descamps avait la gourme et le mien était très dangereusement blessé sur le dos.

Le onze, nous dinames à Landivisiau, au *Soleil royal*. Il y a, dans ce bourg, une très jolie église avec un fort bel autel et deux anciens tombeaux que je crois estre de la famille de Rohan. Nous soupames à Landernau, petite ville jusqu'où la mer avec une rivière fait un fort beau port. Nous logeames à l'*Image de saint Jean*.

Le douze, samedy, nous nous embarquames pour Brest à cinq heures du matin et nous laissames nos chevaux à Landernau. La mer estoit grosse lorsque nous arrivames à la rade. Le vent nous estoit contraire et l'on fut obligé de faire plusieurs bordées pour entrer dans le port, que nous ne pumes prendre qu'à midy, quoy que le trajet se fasse ordinairement en deux heures. Nous fimes de très belles girouettes ; quelques flots nous passèrent plusieurs fois par dessus la teste ; nous eumes tous assez de peur. Il n'y eut qu'un de nos messieurs qui souffrit le mal de mer ; un bon Père capucin

Le vingt et un nous primes le chemin de Saumur, autant éloigné d'Angers, qu'Angers de La Flèche, c'est à dire dix lieuës. Je ne vis jamais de plus beaux pays. L'on marche continuellement sur une levée très bien entretenuë, le long de la Loire; la même campagne porte du fruict, du vin et du bled. Saumur en latin Salmurium est une ville du Duché d'Anjou, le chasteau me parut assez fort. La chapelle de Notre-Dame des Ardilliers est très célèbre et elle est servie par les Pères de l'Oratoire, qui ont un collège dans cette ville.

Quoy que la première auberge fut les trois Maures, nous logeames à la Croix de *Par Dieu*, ou nous fûmes très bien et à très bon marché.

Le vingt deux, mercredy, nous allames diner à Chinon, Voicy ce qu'on en dit communément. Chinon petite ville, grand renom, assise sur pierre ancienne, au haut le bois, au pied de la Vienne. La fameuse pucelle d'Orléans y vint trouver Charles VII l'an mil quatre cent vingt neuf. Il y a un chasteau sur un haut rocher sous lequel nous entrâmes dans de profondes caves, où l'on voit l'eau, qui sort de l'humidité du rocher, se geler aussitost et former une espèce de cristal. Nous arrivames à Richelieu sur les trois heures après midy, nous logeames à l'*Étrille*, je veux dire au *Puis Doré*, ou tout estait d'une etrange cherté.

Richelieu, est une petite ville du Poitou, batie à plaisir par le plus grand et le plus puissant ministre que la France ait jamais veu. La principale rue est composée de vingt huit gros pavillons, quatorze de chaque costé, tous à portes cochères et d'une même simétrie; à chaque bout il y a une grande place quarrée, avec des pavillons doubles aux quatre coins. L'église est dans la place la plus proche du chasteau; elle est très propre, l'on voit entre le chasteau et la ville de grandes explanades, et à l'entrée du pont du chasteau on trouve ce point de veuë que l'on peut dire unique et incomparable. De quelque costé qu'on se tourne, les portes de la ville, du chasteau, du parc et de la grande avenüe estant ouvertes, on void à plus d'une grande lieuë.

Le chasteau est un chef d'œuvre, il n'y a que Versailles qui puisse luy disputer sa beauté; la face est de trois dômes, sur lesquels il y a des bustes et de très belles statues de bronze, qui ne sont pourtant pas de la force de cent autres qui règnent autour des bâtiments.

Ces statues et ces bustes sont de marbres de Gesnes, travaillés par les plus habiles sculpteurs de l'Europe, le dedans du chasteau surpasse infiniment le dehors, ce ne sont que des peintures achevées, que dorures, tapisseries, boiseries de la dernière délicatesse. Le grand salon surpasse à ce que l'on dit, tous ceux des châteaux de sa majesté, il est terminé par un dôme, où l'on void plusieurs idoles qui ont rendu autrefois des oracles; à l'entrée de ce salon

Le *Gramé*, de [illegible]
Le *Magnanime*, de [illegible]
Le *Brilliant*, de [illegible]
La *Couronne*, de [illegible]

Du troisième rang, de deux à deux ponts et demi, depuis cinquante jusqu'à quatre-vingt canons :

Le *Prompt*, de [illegible]
Le *Fort*, de [illegible]
Le *Superbe*, de [illegible]
L'*Heureux*, de [illegible]
Le *Glorieux*, de [illegible]
Le *Juste*, de [illegible]
L'*Ardent*, de [illegible]
Le *Furieux*, de [illegible]
L'*Agréable*, de [illegible]
Le *Saint-Michel*, de [illegible]
Le *Courageux*, de [illegible]
Le *Vermandois*, de [illegible]
Le *Hardy*, de [illegible]
Le *Mercure*, de [illegible]

FRÉGATES :

La *Medine*, de quarante-quatre.
La *Bellone*, de trente-six.
Le *Favory*, de trente-six.
Le *Violent*, de vingt-huit.
L'*Éveillé*, de vingt-quatre.

Il y avait sur le chantier deux nouvelles frégates à voiles et à rames que l'on achevait de bâtir :

L'*Hermionne*, de quarante-deux.
Et la *Méduse*, de quarante huit.

Les vaisseaux du port de Brest qui estoient à Cadix :

L'*Éclatant*, le *Solide*, l'*Oiseau*, la *Néréide*, la *Dauphine au Canada*, la *Cornélie*.

Chaque vaisseau a sa chambre particulière, où sont renfermés toutes ses cordes, fanals, seaux, aflus, voiles, etc., et par-dessus la porte de la chambre le nom du vaisseau est écrit pour éviter toute confusion en cas d'armement.

Nous vimes des magasins de marines qui sont tous très propres,

[illegible] premier magasin en [illegible] on garde les [illegible] cinquième magasin en [illegible] on garde les [illegible] magasin [illegible] le poisson sec. [illegible] [illegible] les deux [illegible] [illegible] [illegible] le [illegible] le [illegible] le

nous allames luy faire la reverence et luy demander la permission de monter les vaisseaux du Roy.

La pointe qui est vis-à-vis le chasteau est bordée de plus de quatre-vingt pièces de canons. Il y a un grand mat planté sur le haut d'une tour pour élever un pavillon aussitost qu'un vaisseau pareil vouloir entrer dans le goulet. Trois mats sont plantés sur la hauteur de la Cornouailles d'où l'on découvre la pleine mer : aussitost que le matelot qui y est en garde voit un vaisseau, il met à la perche du milieu un pavillon. S. le vaisseau vient par la route du milieu qui est celle d'Amerique ou d'Italie, s'il vient d'Espagne ou de quelques parts de l'Asie, de la Guienne, etc., il élève sur la perche qui est de ce costé-là un pavillon bleu, rouge, tel qu'a le bâtiment qu'il voit : un pavillon long, quarré, etc., si c'est un vaisseau de guerre ou marchand. Il y a encore trois mats plantés de la même manière sur la hauteur du Portzic vis-à-vis de l'entrée de la rade de Brest. Un autre matelot élève un pavillon de la même façon que celuy de Cornouailles. La sentinelle qui est sur la Pointe du port, qui voit un pavillon sur un des mats du Portzic, élève aussitost le sien. Monsieur l'intendant peut le voir de sa maison. La Pointe est avertie huit ou dix heures auparavant que vaisseau veut entrer dans le port.

Le lundy, quatrieme, nous nous mismes dans une jolie chaloupe à quatre forts rames pour voir et entrer dans le goulet. Nous avîmes vent et marée, de sorte qu'en moins de deux heures, nous fusmes rendus dans la forteresse de Léon, où il y a garnison avec vingt pièces de gros canons sur leurs affûts, toujours prêts à tirer. L'on descend par deux escaliers de près de cent degrés dans la plus belle des batteries que j'ay jamais veû : elle est de quarante pièces de canons toutes pointées au milieu de l'escalier qui est vers la ville. Il y a un écho qui répète très distinctement quatre grands mots, et, au milieu du goulet, il y a un rocher, nommé le Maingan, dont l'on voit la pointe en basse marée ; de sorte que, quand on veut entrer dans la rade de Brest, l'on est obligé de ranger la forteresse de Léon qui est vis-à vis du Maingan, ou ranger la batterie de Cornouailles qui est à l'opposite. Dans la descente que les anglais firent à Camaret dans la dernière guerre, ils avoient dessein de s'emparer des batteries de Cornouailles et de la pointe des Espagnols, pour pouvoir passer le goulet et bombarder ensuite notre armée navale. Ils auroient probablement réussy, s'ils avoient voulu soutenir les premiers qui estoient déjà à terre ; mais, leur commandant et l'ingénieur françois qui avoit promis le succès de l'entreprise, ayant esté tués, les Anglais perdirent courage, et se retirèrent vers Dieppe qu'ils bombardèrent. L'entrepreneur françois qui avoit bâti les batteries du Maingan, fut accusé d'avoir volé le Roy ; il se sauva, vint en Angleterre et offrit au prince d'Orange de venir brusler la flotte

[illegible] à [illegible] de ne jamais réduire personne au désespoir. Nous eumes bien de la peine à revenir du Goulet contre vent et marée. Une de nos barques nous coûta Portric. L'hospital de la marine est d'une grandeur et d'une propreté remarquable: il peut contenir mille malades, chacun avec son lit. Il est servy par des frères de la Charité: ce sont des religieux qui n'ont qu'un prestre en chaque maison, lequel n'est jamais supérieur; l'un de ces frères est médecin, l'autre chirurgien, l'autre apothicaire, tous infirmiers.

La maison des Jesuites sera très belle lorsqu'elle sera achevée. Elle est de [illegible] et pour neuf à dix pères, avec vingt jeunes escoliers, aumôniers de marine, qui sont sous la direction des Jesuites. Ils nomment le vaisseau que désigne le Révérend Père Recteur, de qui ils dépendent en tout. Un des pères enseigne les mathématiques aux gardes et aux jeunes officiers, que l'on exerce tous les matins à jetter des bombes, tous les jeudys et dimanches à tirer des canons, enfin en toutes sortes d'exercices de marine. Le jardin des Jesuites est très bien entretenu et il est en petit ce que sont les Tuilleries; c'est le même dessein. Le Révérend père Fortet, Recteur du Seminaire, nous reçut de la manière la plus obligeante du monde, il nous invita à dîner avec luy et il nous traita avec beaucoup de magnificence. Nous l'avions remercié très humblement de l'honneur qu'il venoit nous faire, mais il nous envoya quérir dans notre auberge, de sorte qu'on ne put s'en deffendre. Le quinzieme jour de notre départ, nous déjeûnasmes encore chez les Peres.

Enfin la ville de Brest est vaste, l'on y laboure; beaucoup de terrain n'est pas occupé. Elle est partagée en deux par le bras de mer qui fait le port. La partie qui regarde l'Occident est appelée *Recouvrance* et c'est la partie qui regarde la terre que l'on appelle proprement Brest, de sorte qu'il faut incessamment des chaloupes pour passer d'un costé de la ville à un autre. Pendant que nous fumes dans le port, il nous coûta plus d'un louis d'or pour les chaloupes, les gardes de vaisseaux, magaziniers, etc... Je ne marque rien de l'infirmerie des vaisseaux, des trois machines à nettoyer le port, de la machine à elever et planter les mâts, de l'exercice des bombardiers et de plusieurs autres particularités.

Le quinze, mardy, nous passames la rivière de Landernau sur un batteau vis-a-vis le chemin de Daoulas, qui est un bourg, où il y a une abbaye que le Roy a donnée cette année aux Jésuites. Elle est de quatorze mille livres de rente. Nous passames par le Faou et nous allâmes coucher à la *Croix-Blanche* de Chateaulin, où l'on prend les meilleurs saumons. La discenterie et la mortalité estoient dans cette ville, ce qui nous fit partir le seize de grand matin.

travaillé de la gourme. Nous passames par Antrain, et nous soupames à Pont-Orson, petite ville de Normandie, à la *Croix-Verte*, a une demie-lieuë d'Antrain; nous fumes rencontrés par six soldats qui s'estoient mis en posture d'arrester le Révérend Père Delfosse et notre conducteur, mais nous ayants apperçus à quatre par derrière nous, avec trois paires de pistolets bien chargés, ils ne nous volèrent qu'une trop grande sécurité et tranquillité que nous avions eues jusques lors.

Le six, dimanche, nous partimes dès avant cinq heures du matin, avec un guide pour le Mont-Saint-Michel, qui est un rocher, deux lieuës en mer, où l'on peut pourtant aller de pied en basse marée. Nous y admirâmes le monastère des Bénédictins réformés qui est sur la cime du rocher. Dans le bas, il y a une espèce de petite ville d'environ cent maisons; nous dinâmes au *Chapeau-Rouge* où il y avoit cinq à six gentilhommes normands, qui beuvaient du cidre; ils estoient heureux de ce que l'on nous mits dans leur chambre, et ils nous dirent qu'ils estoient si échauffés de vin, qu'ils avoient bu le jour d'auparavant, qu'ils estoient obligés de prendre du cidre pour se rafraichir. Belle excuse! Voicy ce que je remarquay dans le monastère. Le chœur de l'église est fort haut, l'on y voit les noms et les armes d'environ cent quarante gentilhommes qui défendirent courageusement et heureusement cette forteresse contre tous les efforts des Anglais, l'an mil quatre cent soixante-cinq. Le trésor de l'église est très riche, il est derrière de grands tableaux d'un autel; ces tableaux s'élèvent insensiblement par une machine qu'un homme seul fait jouer, ce qui donne un agréable spectacle. Un religieux fit en petit avec des cartes tout le Mont-Saint-Michel, je vis ce petit chasteau. Le Benedictin a ordre d'en faire un semblable et de l'ouvrager en cuir. La bibliotèque est pleine de rares manuscrits. Les moines sont obligés d'entretenir des soldats pour la garde de cette petite forteresse. L'on désarme tous ceux qui y veullent entrer, nous en sortimes à neuf heures avec un autre guide pour passer une grève de trois lieuës en mer; cet homme courroit comme un dératé, nous estions obligés de piquer nos chevaux de tems en tems et de courir à toute bride parce qu'il y avoit de certains sables mouvans, dans lesquels si l'on arrestoit le moins du monde, et les hommes et les chevaux enfonceraient à n'en plus sortir; nous passames une assez large rivière à gué; il falloit pourtant bien se presser, tant pour les sables mouvans que pour le retour de la marée que nous craignions. Ce trajet ou plustost ce péril de trois lieuës fut surpassé en moins d'une heure. Nous dinâmes à Saint-Malo.

Le sept, lundy, nous restames tout le jour à Saint-Malo en latin Maclovium, petite jolie ville épiscopale, presque toute entourée de la mer hors une espèce de levée, par où nous entrâmes dans la ville. Le

château est auprès de la porte de cette levée. Saint-Malo est sur un rocher dit l'Isle Saint-Aron, que l'on joignit au continent par une petite langue de terre; Nous logeames à la *Licorne*. Saint-Malo est une ville bien marchande. L'on n'y voit point de pauvres. Toutes les femmes portent des manteaux comme les hommes; leur linge est extrêmement blanc. Le peuple est très civile; il n'est pas jusqu'aux paysans, depuis les environs de Saint-Malo jusqu'à Saint-Brieux, qui ne nous saluent et ne nous parlent avec bien du respect. Le port de Saint-Malo est bordé de plusieurs rochers, sur la plupart desquels l'on a fait des fortifications, et mis quelques mortiers et quelques canons. Nous vimes le plus grand rocher, sur lequel il y avait autrefois un parfaitement beau couvent de Recollets, mais les anglais le brulèrent au premier bombardement, nous vimes aussi l'endroit ou se brisa leur fameuse machine à la seconde fois qu'ils bombardèrent la ville. On a fait depuis de nouvelles fortifications qui écarteront bien loin les ennemis, si l'envie leur prend de revenir. La ville est petite; il n'est point de terrain perdu. Les maisons sont de six à sept étages. On lache tous les soirs six grands dogues d'Angleterre hors les portes de la ville qui dévoreraient ceux qui voudraient en approcher de nuit; de la vient ce que l'on dit que Saint-Malo est gardé par des chiens.

Le huit, mardy, feste de la Sainte-Vierge, nous entendimes la messe. Le Révérend Père Descamps et le Reverend Père Delfosse communièrent de la main d'un Jacobin irlandois, à qui nous donnâmes seize sols pour luy faire dire la messe. Nous avions grande compation de ce religieux et de trois autres ses confrères, qui tous les matins estoient assis sur une poutre près d'une chapelle, attendant que quelques bons dévots ou dévotes leur apportassent une pièce de quinze sols pour leur messe. Après avoir pris chacun un verre d'eau-de-vie, nous nous embarquâmes pour Dinar, village séparé de Saint-Malo par un bras de mer, large de deux lieuës. Jamais je ne craignis tant pour nos chevaux qui n'estoient pas accoutumés à la mer, ne voulaient pas sauter dans le vaisseau. L'un manqua d'estre noyé, l'autre d'estre écrasé et tous d'estre estropiés, mais grace au ciel le débarquement qui se fit sur des rochers, quoy qu'il fut baucoup plus périlleux, fut pourtant très heureux et pas un de nos chevaux boittoit après tout ce qu'ils avoient souffert. Nous primes à diner un morceau de pain et un coup de vin qui nous fut servy dans de belles coupes d'argent; nous dinâmes à Matignon et nous pensames arriver ce même jour à Saint-Brieux; mais un de nos chevaux s'estant deféré et nous nous estant égarés, nous arrivâmes enfin plus de deux heures après le couché du soleil dans une mauvaise bourgade, nommée Helion où nous ne trouvames n'y écurie

Eudo de Kerlivio, Grand-Vicaire de l'évêché de Rennes, fit bâtir cette maison l'an mil six cent soixante et deux. Le reverend père Vincent Hubi, vertueux jésuite, qui est mort en odeur de sainteté le vingt deux de mars mil six cent-quatre-vingt-treize, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, estoit le directeur de ce saint fondateur et de mademoiselle de Francheville. Il ne se peut exprimer ce que firent ces trois personnes pour la gloire de Dieu qui a fait plusieurs miracles pour attester la sainteté de ses deux grands serviteurs et de sa chère servante. Il n'y avoit que deux jours qu'une fille de Morlaix avoit esté miraculeusement guérie d'un aveuglement de dix ans par l'intercession du père Hubi, qui est révéré de toute la ville comme un saint. L'on charge tous les jours son tombeau d'un grand nombre de cire, de cœurs d'argent, etc... Ce que les Jésuites ont peine à empêcher. Nous avions vu le cœur du saint religieux dans un carreau sous la chapelle de la retraite des femmes; il est gardé comme un précieux trésor, et il sert encore après sa mort à allumer dans tous les cœurs l'amour divin dont il brûlait pendant sa vie. Le père Champion Jésuite fit imprimer l'an passé à Nantes la vie de ces trois fondateurs des maisons de retraites. J'ay lu ce livre avec plaisir.

Le vingt, dimanche, le Reverend père Moret recteur de Vennes nous invita à diner au collège, où nous fumes très bien regalés. La maladie n'estait pas au réfectoire, quoy que la mortalité fut dans la maison. Deux autres pères avaient la dissenterie, ce qui fait qu'après que nous eumes bien mangé, nous sortimes à midy et demy de Vennes et nous allames coucher à Muzillac à la *Croix-Verte*, nous y soupames de bonne heure pour avoir le temps de bien dormir.

Le vingt et un, feste de Saint-Mathieu, nous montames à cheval au point du jour; nous arrivames sur les huit heures à la Roche-Bernard où nous perdimes bien du temps à nous embarquer avec nos chevaux pour passer la Vilaine; mais par un grand bonheur nous rencontrames, immédiatement après notre descente, un père capucin qui venoit d'estre gardien de La Flèche, lequel nous fit le plaisir de dire la messe; après quoy nous remontames aussitost à cheval et nous vinmes diner à Pont-Chateau. Nous nous traitames splendidement au *Pelican* et nous allames coucher au *Temple*. Nous fimes ce jour là treize lieuës de Bretagne; le cheval du révérend père Delfosse que montait alors un de nos messieurs par honneteté et par compation, manqua de se casser le col et à son cavalier; on eut toutes les peines du monde à conduire ce cheval jusqu'au bourg.

Le vingt-deux, nous arrivames à Nantes sur le midy, nous dinames tous ensemble à table d'hoste au *Pelican-Royal*. Il y avait deux grandes tables qui estoient entourées des plus fameux marchands de

[illegible] Bourgeois, Femmes, Hommes, qui s'estoient assemblés [illegible] pour la vente des marchandises de la compagnie des Indes, estimées se devoir facilement transporter dans presque toutes les villes du royaume sur la Loire. Les marchands faits estoient de six cens mil escus. Immédiatement après la vente, nous allames [illegible] en cette ville une sept à huit personnes; les autres demeurerent aux six. La jeunesse estoique des mathématiciens, et autres gens [illegible], professeurs, directeurs de [illegible], de [illegible], etc. Les [illegible] de l'ordre y ont un très beau collège. Nantes est sur la Loire et l'Erdre: elle est si bien située, tant pour le commerce que pour attirer toutes sortes d'étrangers et pour la beauté du lieu que l'environne, qu'on ne peut pas voir une plus belle ville: le mary de la maulevrie de Saint est sans contredit un des plus beaux de royaume. Il est rempli de belles maisons: d'un grand nombre de magasins remplis de toutes sortes de marchandises, nous y vismes plusieurs [illegible]. La compagnie des Indes avoit sur le [illegible] deux gros vaisseaux de trente à quarante pièces de canons, que l'on achevoit de bastir. Nous fismes aux capucins qui sont à un quart de lieue de la ville sur un rocher au bord de la Loire; c'est de ce monastère que l'on découvre la plus belle vue qui soit en France: l'horizon est extraordinairement étendu. J'admiray une pierre de roche assez [illegible] que l'on dit n'avoir jamais été taillée, occupe de longueur à soixante pieds et large de quarante. L'église cathédrale de Saint-Pierre a un très beau portail, avec deux grosses [illegible] tours, [illegible] est belle. Le grand autel est magnifique. Il y a au milieu du chœur le superbe tombeau de François deux, dernier duc de Bretagne et de Marguerite son épouse, où est aussi renfermé le cœur d'Anne, leur fille et leur héritière, deux fois reine de France. Les statues de ce tombeau sont d'un marbre blanc et parfaitement bien faites par Michel Colombe, le premier sculpteur de son temps. Le château de Nantes est sur la Loire du costé d'Anjou; il y a quelques bastions bien de canons. Le Roy Henry Quatre, l'an mil cinq cens quatre-vingt-dix-huit, après avoir soumis la Bretagne qui avoit pris le parti de la Ligue, y fit le fameux édit en faveur des Calvinistes.

Le vingt-trois, nous montames tous à cheval à dessein d'aller mangiroit à la Rochelle et à Rochefort; nous n'en estions éloignés que de dix journées. Nous avions assez d'argent pour faire ce voyage, mais notre loueur de chevaux nous pria très instamment de prendre le chemin de La Fleche.

Voulez-vous ruiner un pauvre homme? Nous disait-il, je suis obligé de laisser un cheval à demy mort, de vous en fournir un autre que me coste vingt sols de louage, par jour. Voicy mes autres chevaux fatigués après vingt-trois jours de marches. Voulez-vous que

je les perde comme l'autre. Je vous en prie au nom de Dieu, remontons en Anjou. Jamais je ne vis tant d'irrésolution que ce jour-là. Nous souhaitions tous de voir l'Aunis et le Poitou ; cependant nous disions tous l'un à l'autre : je suis indifférent, faites ce qu'il vous plaira ; à La Flèche, à La Rochelle, nous irons où l'on voudra. Et pas un ne voulut se déterminer ni déterminer les autres : il n'y avait que notre homme qui n'estoit pas indifférent, et ce fut luy que nous suivimes jusqu'à Ancenis où nous soupames et couchames à la *Croix de Lorraine*.

Le vingt-quatre, le révérend père Delfosse partit seul de grand matin pour prendre le devant et aller à Richelieu où il n'avait pas encore esté et que nous avions veu aux vacances de Pasques. Nous dinames à Ingrandes où l'on visita nos malles et nos bougettes, de peur que nous eussions fait passer quelques paquets de sel blanc de Bretagne, de tabac, caffé, chocolat, ce qui est meilleur marché dans cette province que dans aucune autre en France. Nous arrivames à Angers sur les six heures du soir. Notre homme nous avoit dit que nous logerions au *Pelican* ; il s'estoit mépris, il voulait dire au *Griffon*. Moy qui avais un cheval fautif, je ne voulus pas suivre les autres qui marchaient un peu trop viste sur le pavé de la ville, quoy que je les eusse prié d'aller doucement, de sorte que le reverend père Descamps et moy nous demeurames derrière et nous perdimes les autres de veüe, nous demandames le *Pelican* et l'on nous conduisit dans le faubourg Saint-Michel à l'autre costé de cette grande ville que nous traversames entièrement. Estant arrivés dans ce faubourg nous trouvames que le *Pelican* estoit une maison de marchand. Nous rentrames donc dans la ville et nous allames descendre au *Cheval blanc*. Nos messieurs qui estaient aussi en peine de nous que nous estions d'eux s'informèrent quelles estoient les meilleures auberges de la ville, ils scavaient que c'estoit notre coutume de loger toujours dans les premiers logis. On leur dit que les fameux cabarets estaient le *Griffon*, l'*Ours*, le *Cheval blanc* ; ils y vinrent, s'informèrent de nous, ils nous trouvèrent au *Cheval-Blanc* et laissèrent l'homme avec ses chevaux au *Griffon*, où l'on ne fut guerre content d'eux ; mais par bonheur ils n'avaient rien commandé pour leur souper, qui fut très splendide au *Cheval blanc*. L'on nous servit d'excellentes liqueurs après le dessert que nous payames très cher. Nous faisions cette dépense, parce qu'il y avoit avec nous un jeune jésuite pour qui nous avions envie de payer et que nous avions rencontré chemin faisant.

Le vingt-cinq, nous restames tout ce vendredy à Angers, capitale d'Anjou, avec présidial, évêché, université, académie, etc., sur la rivière de Mayenne, après qu'elle a recu la Sarthe et le Loir. Je ne dis rien de cette ville que nous eumes le loisir de bien voir.

spacieux et bien fournis : premier magasin où l'on garde les tonneaux de chair, bœuf et lard ; deuxième magasin où l'on garde les biscuits ; troisième magasin de morue et de poisson sec ; quatrième magasin de vin, il y avoit plus de deux mil tonneaux remplis; cinquième magasin ou plustost laboratoire de voiles, de seaux, de cuire, etc...; sixième magasin de mats et de rames; septième magasin ou laboratoire des ancres, il y a pour le moins vingt forges avec huit à dix hommes à chaque; huitième, les magasins des poutres sont dans les différents endroits, sous des bastions et les grosses tours du chasteau, celuy des feux d'artifice est au bord de l'extrémité du port; neuvième magasin des bois flottants; dixième, les arsenaux sont d'une propreté achevée. Les épées sont un très beau spectacle, estant comme autant de rayons qui entourrent des soleils attachés au plancher. Les mousquets, tromblons, sabres, piques, ceinturons, etc., sont très bien entretenus; j'y remarquay des mousquets d'une grosseur particulière et surtout ceux que l'on avoit pris sur des vaisseaux marchands anglais et hollandais; ils sont courts et gros, la plus part sont de cuivres, j'y pouvois mettre le bras dedans. Les Anglais se servent de cette espèce d'arme lorsqu'ils sont prests d'estre pris des corsaires ou des armateurs; ils chargent ces mousquets de seize à vingt petites balles de plomb et de petites pierres qui tuent quelquefois jusqu'à dix ou douze hommes d'un seul coup. On dit qu'il y a, dans ces arsenaux, assez d'armes pour armer quarante mil hommes. Nous y vimes encore de ces belles grosses pièces de canons que l'on prit à Carthagène, d'où les Français remportèrent tout ce qu'ils purent, jusqu'à des cochons; j'en ay vu, ils sont tous noirs, et pour le moins deux fois plus gros que les nôtres. Quel désordre les Français commirent dans cette ville infortunée ! Les Pères nous dirent qu'il n'est presque point de sacrilèges que quelques scélérats n'y firent.

Plusieurs officiers se sont vantés d'avoir des vestes et des culottes qu'ils s'estoient fait faire des chapes et des chasubles qu'ils avoient enlevées dans des églises. Un Jésuite m'a dit qu'il avoit peine à dire la messe à la présence de ces infâmes, dont la plus part a déjà péri misérablement, car de cent de ces impies il est déjà mort plus de quatre-vingt. Le roi a désaprouvé et condamné la conduite que l'on teint dans cette expédition, et il a renvoyé l'argenterie que l'on avoit prise dans les églises.

Le chateau est fort vieux, l'on y voit encore des tours basties par César ; il est situé à l'entrée du port, laquelle il soutient et défend fortement par plus de cent pièces de canons pointés sur de très belles batteries. Nous eumes l'honneur de saluer Monsieur le commandant de cette forteresse, qui nous receut avec bien de la civilité. Le commandant du port, qui est chef de l'escadre, en fit autant lorsque

nous allames luy faire la révérence et luy demander la permission de monter les vaisseaux du Roy.

La pointe qui est vis-à-vis le chasteau est bordée de plus de quatre-vingt pièces de canons. Il y a un grand mat planté sur le haut d'une tour pour élever un pavillon aussitost qu'un vaisseau paroit vouloir entrer dans le goulet. Trois mats sont plantés sur la hauteur de la Cornuailles d'où l'on découvre la pleine mer; aussitost que le matelot qui y est en garde voit un vaisseau, il met à la perche du milieu un pavillon. Si le vaisseau vient par la route du milieu qui est celle d'Amérique ou d'Irlande, s'il vient d'Espagne ou de quelques ports de l'Aunis, de la Guienne, etc., il élève sur la perche qui est de ce costé-là un pavillon bleu, rouge, tel qu'a le bâtiment qu'il voit; un pavillon long, quarré. etc., si c'est un vaisseau de guerre ou marchand. Il y a encore trois mats plantés de la même manière sur la hauteur du Portzic vis-à-vis de l'entrée de la rade de Brest. Un autre maletot élève son pavillon de la même façon que celuy de Cornuailles. La sentinelle, qui est sur la *Pointe* du port, qui voit un pavillon sur un des mats de Portzic, élève aussitost le sien. Monsieur l'intendant peut le voir de sa maison. La *Pointe* est avertie huit ou dix heures auparavant, quel vaisseau veut entrer dans le port.

Le lundy, quatorze, nous nous mimes dans une jolie chaloupe à quatre fortes rames pour voir et entrer dans le goulet. Nous avions vent et marée. de sorte qu'en moins de deux heures, nous fumes rendus dans la forteresse de Léon, où il y a garnison avec vingt pièces de gros canons sur leurs affuts, toujours prêts à tirer. L'on descend par deux escaliers de près de cent degrés dans la plus belle des batteries que j'ay jamais vuë; elle est de quarante pièces de canons toutes pointées au milieu de l'escalier qui est vers la ville. Il y a un écho qui répète très distinctement quatre grands mots, et, au milieu du goulet, il y a un rocher, nommé le Maingan, dont l'on voit la pointe en basse marée; de sorte que, quand on veut entrer dans la rade de Brest, l'on est obligé de ranger la forteresse de Léon qui est vis-à vis du Maingan, ou ranger la batterie de Cornuailles qui est à l'opposite. Dans la descente que les anglais firent à Camaret dans la dernière guerre, ils avoient dessein de s'emparer des batteries de Cornuailles et de la pointe des Espagnols, pour pouvoir passer le goulet et bombarder ensuite notre armée navale. Ils auroient probablement réussy, s'ils avoient voulu soutenir les premiers qui estoient déjà à terre; mais, leur commandant et l'ingénieur françois qui avoit promis le succès de l'entreprise, ayant esté tués, les Anglais perdirent courage, et se retirèrent vers Dieppe qu'ils bombardèrent. L'entrepreneur françois qui avoit bâti les batteries du Maingan, fut accusé d'avoir volé le Roy; il se sauva, vint en Angleterre et offrit au prince d'Orange de venir brusler la flotte

des françois : tant il importe de ne jamais réduire personne au désespoir ! Nous eumes bien de la peine à revenir du Goulet contre vent et marée ; que de sucurs nous coûta Portzic ! L'hospital de la marine est d'une grandeur et d'une propreté remarquable : il peut contenir mille malades, chacun avec son lit. Il est servy par des frères de la Charité ; ce sont des religieux qui n'ont qu'un prestre en chaque maison, lequel n'est jamais supérieur ; l'un de ces frères est médecin, l'autre chirurgien, l'autre apothicaire, tous infirmiers.

La maison des Jésuites sera très belle lorsqu'elle sera achevée. Elle est de fondation royale, et pour neuf à dix pères, avec vingt prestres séculiers, aumôniers de marine, qui sont sous la direction des Jésuites. Ils montent le vaisseau que désigne le Révérend Père Recteur, de qui ils dépendent en tout. Un des pères enseigne les mathématiques aux gardes et aux jeunes officiers, que l'on exerce tous les mardys à tirer des bombes, tous les jeudys et dimanches à tirer des canons, enfin en toutes sortes d'exercices de marine. Le jardin des Jésuites est très bien entretenu et il est en petit ce que sont les Tuilleries ; c'est le même dessein. Le Révérend père Fortet, Recteur du Séminaire, nous reçut de la manière la plus obligeante du monde ; il nous invita à diner avec luy et il nous traita avec beaucoup de magnificence. Nous l'avions remercié très humblement de l'honneur qu'il vouloit nous faire, mais il nous envoya quérir dans notre auberge, de sorte qu'on ne put s'en deffendre. Le quinzième jour de notre départ, nous déjeûnames encore chez les Pères.

Enfin la ville de Brest est vaste, l'on y laboure ; beaucoup de terrain n'est pas occupé. Elle est partagée en deux par le bras de mer qui fait le port. La partie qui regarde l'Occident est appelée *Recouvrance* et c'est la partie qui regarde la terre que l'on appelle proprement Brest, de sorte qu'il faut incessamment des chaloupes pour passer d'un costé de la ville à un autre. Pendant que nous fumes dans le port, il nous coûta plus d'un louis d'or pour les chaloupes, les gardes de vaisseaux, magaziniers, etc... Je ne marque rien de l'infirmerie des vaisseaux, des trois machines à nettoyer le port, de la machine à élever et planter les mâts, de l'exercice des bombardiers et de plusieurs autres particularités.

Le quinze, mardy, nous passames la rivière de Landernau sur un batteau vis-à-vis le chemin de Daoulas, qui est un bourg, où il y a une abbaye que le Roy a donnée cette année aux Jésuites. Elle est de quatorze mille livres de rente. Nous passames par le Faou et nous allâmes coucher à la *Croix-Blanche* de Chateaulin, où l'on prend les meilleurs saumons. La discenterie et la mortalité estoient dans cette ville, ce qui nous fit partir le seize de grand matin.

Le seize, nous dinâmes à Quimper-Corentin, nous y mangeames de très bonnes sardines. Nos pères dinèrent chez leurs pères et nous à l'*Image Notre-Dame*. Le collège est beau; l'on y monte par un grand escalier fait en forme de fer à cheval. La Retraite[1] des hommes est fort propre. L'on comptoit cette année quatre mille hommes qui y avoient fait les exercices spirituels de Saint-Ignace pendant huit jours. La cathédrale est la plus belle église de Bretagne; elle a cependant un tres grand défaut, le chœur ne répond pas directement à la nef. La ville est peuplée; nous pensâmes y coucher, mais comme l'air n'y estoit pas sain et qu'il y avoit beaucoup de malades, nous en sortimes sur les deux heures de l'après midy, et nous allâmes coucher à Rosporden, nous fimes collation aux *Trois-Marabouds*, parce que c'estoit le mercredy des quatre temps.

Le dix-sept, nous dinâmes à Quimperlay, aux *Trois Pigeons*. Il y avoit dans cette ville un monastère de bénédictins reformés. Nous arrivâmes à la rade de Blavet, dite autrement le port Louys, sur les quatre heures, nous laissâmes nos chevaux dans un village voisin, et nous nous embarquâmes vis-à-vis du chasteau, pour passer à la ville, qui est petite et déserte. L'Orient qui est un bourg éloigné d'une lieue de la ville, est rempli de marchandises de la Compagnie des Indes, laquelle y a ses plus beaux vaisseaux et ses magasins qui y sont en sureté, parce que le château de Blavet qui défend l'entrée de toute cette rade, est situé vis-à-vis la grande Jument, qui est un rocher dont on voit les pointes en basse marée et lequel ne laisse qu'un espace pour passer un vaisseau à la fois; il faut même que ce soit un pilote du port qui conduise le navire, autrement l'on risquerait beaucoup à cause des rochers cachés. Le port Louys est très beau; l'on y attendoit six navires de guerre qui devoient revenir de Cadix. Nous logeâmes à Versailles; nous vimes le chasteau qui est très bien fortifié avec des batteries, où il y a plus de cent pièces de canons.

Le dix-huit, nous repassames la rade de bon matin, que nous traversames encore une fois, deux lieuës plus haut, où elle estoit moins large et où elle souffroit moins de marée; ce que nous fimes à cause de nos chevaux pour qui nous eumes assez de peur, parce que la descente vers le lieu où l'on devoit s'embarquer estoit extraordinairement roide. Nous fimes collation ce vendredy au *Lion d'Or*, à Hennebond. C'est une jolie ville avec un port, qui a des vaisseaux d'assez grosses charges. Nous rencontrâmes à Auray, au *Pavillon*, le révérend père Provincial. Il nous fit beaucoup d'honnetletés. Il vou-

1. Maison ou les Prêtres et les Messieurs venaient faire chaque année quelques jours de retraite.

loit que nous fissions collation avec luy ; nous le remerciâmes de cet honneur et nous soupâmes de bon appétit, n'ayant presque rien pris de toute la journée. Le lendemain, le révérend père Provincial partit au petit jour.

Le dix-neuf, nous dînâmes à la *Croix verte*, à Vennes et nos pères chez leurs pères. Cette ville est peuplée et c'est là où se tiennent ordinairement les Estats de la Province. La cathédrale n'a rien de particulier que le tombeau et le corps de Saint Vincent Ferrier, le fameux jacobin espagnol qui mourut l'an mil quatre cent dix-neuf dans cette ville. Nous honorâmes ses saintes reliques. L'église des Jésuites, qui a une très bel autel et laquelle est toute neuve, est parfaitement bien située. Les maisons de retraites sont fort belles, mais principalement celle des femmes. Nous y entrâmes : la chapelle, les chambres, les curitoires, les réfectoires, etc..., tout est d'une propreté enchantée. Cette maison a esté bâtie par mademoiselle Catherine de Francheville l'an mil six cent soixante et dix-neuf. L'année d'après il s'assembla pour la retraite de la Pentecoste jusqu'au nombre de quatre cent douze personnes. Souvent même on en a compté d'avantage aux festes de Pasques et cette année plus de deux cents personnes furent obligées de retourner chez elles parce qu'il n'y avoit plus de places. Rien n'est de plus grande édification dans ces retraites que le grand désintéressement que l'on y fait paroître. La pension ordinaire des dames est de deux écus : c'est pour la première table où on leur sert tous les jours au dîner une bonne soupe, un ragout pour entrée, une portion de chair avec un dessert de fruit ; au souper, une salade, du rosti, un dessert, du vin à discrétion ; au déjeûner, du pain, du beurre, du vin. La seconde table est comme la première, hors que l'on y boit pas de vin. La pension est de quatre livres. Ces deux tables sont servies proprement dans le premier réfectoire. Les bonnes gens du village mangent dans une autre grande salle : on leur sert une soupe, du pain et de la viande au dîner, du pain et du beurre au souper ; la pension est de quatre sols pour estre proprement nourri, etc..., pendant huit jours. Cette maison est éloignée à deux ou trois cent pas du collège des Jésuites qui sont les directeurs et les confesseurs de ces retraites, sans jamais y manger ni coucher. Ce sont quelques bonnes demoiselles qui ont soin des meubles et des provisions de cette maison, dans laquelle elles demeurent avec un chapelain qui a son quartier séparé. La maison de retraite pour les hommes est dans l'enceinte du collège des Jésuites. La pension des messieurs de la première table pour huit jours est de vingt-cinq sols plus que celle des dames, c'est-à-dire de sept livres cinq sols, ils ont chacun leur chopine de vin à chaque repas, et le vin est fort cher en Bretagne ; le dimanche, le mardy et le jeudy on leur sert de la volaille au souper. Louis

Eudo de Kerlivio, Grand-Vicaire de l'évêché de Rennes, fit batir cette maison l'an mil six cent soixante et deux. Le reverend père Vincent Hubi, vertueux jésuite, qui est mort en odeur de sainteté le vingt deux de mars mil six cent-quatre-vingt-treize, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, estoit le directeur de ce saint fondateur et de mademoiselle de Francheville. Il ne se peut exprimer ce que firent ces trois personnes pour la gloire de Dieu qui a fait plusieurs miracles pour attester la sainteté de ses deux grands serviteurs et de sa chère servante. Il n'y avoit que deux jours qu'une fille de Morlaix avoit esté miraculeusement guérie d'un aveuglement de dix ans par l'intercession du père Hubi, qui est révéré de toute la ville comme un saint. L'on charge tous les jours son tombeau d'un grand nombre de cire, de cœurs d'argent, etc... Ce que les Jésuites ont peine à empêcher. Nous avions vu le cœur du saint religieux dans un carreau sous la chapelle de la retraite des femmes; il est gardé comme un précieux trésor, et il sert encore après sa mort à allumer dans tous les cœurs l'amour divin dont il brûlait pendant sa vie. Le père Champion Jésuite fit imprimer l'an passé à Nantes la vie de ces trois fondateurs des maisons de retraites. J'ay lu ce livre avec plaisir.

Le vingt, dimanche, le Reverend père Morel recteur de Vennes nous invita à diner au collège, où nous fumes très bien regalés. La maladie n'estait pas au réfectoire, quoy que la mortalité fut dans la maison. Deux autres pères avaient la dissenterie, ce qui fait qu'après que nous eumes bien mangé, nous sortimes à midy et demy de Vennes et nous allames coucher à Muzillac à la *Croix-Verte*, nous y soupames de bonne heure pour avoir le temps de bien dormir.

Le vingt et un, feste de Saint-Mathieu, nous montames à cheval au point du jour; nous arrivames sur les huit heures à la Roche-Bernard où nous perdimes bien du temps à nous embarquer avec nos chevaux pour passer la Vilaine; mais par un grand bonheur nous rencontrames, immédiatement après notre descente, un père capucin qui venoit d'estre gardien de La Flèche, lequel nous fit le plaisir de dire la messe; après quoy nous remontames aussitost à cheval et nous vinmes diner à Pont-Chateau. Nous nous traitames splendidement au *Pelican* et nous allames coucher au *Temple*. Nous finies ce jour là treize lieuës de Bretagne; le cheval du révérend père Delfosse que montait alors un de nos messieurs par honneteté et par compation, manqua de se casser le col et à son cavalier; on eut toutes les peines du monde à conduire ce cheval jusqu'au bourg.

Le vingt-deux, nous arrivames à Nantes sur le midy, nous dinames tous ensemble à table d'hoste au *Pelican-Royal*. Il y avait deux grandes tables qui estoient entourées des plus fameux marchands de

Paris, Lion, Bordeaux, Rouen, Orléans, Rennes, qui s'estoient assemblés a Nantes pour la vente des marchandises de la compagnie des Indes, lesquelles se peuvent facilement transporter dans presque toutes les villes du royaume par la Loire. Les moindres lots estaient de six cens mil écus. Immédiatement après la table, nous allames saluer les pères qui n'ont dans cette ville que sept à huit personnes; nos pères soupèrent chez eux. Un Jésuite enseigne les mathématiques, les autres sont missionnaires, prédicateurs, directeurs de retraites, de congrégations, etc. Les pères de l'Oratoire y ont un très beau collège. Nantes est sur la Loire et l'Erdre; elle est si bien située, que pour le commerce qui y attire toutes sortes d'étrangers et pour la beauté du pays qui l'environne on ne peut pas voir une plus belle ville; le quay qu'ils appellent *la Fosse* est sans contredit un des plus beaux du royaume; il est bordé de belles maisons; d'un grand nombre de magasins remplis de toutes sortes de marchandises, nous y vimes plusieurs sucreries. La compagnie des Indes avait sur le chantier deux gros vaisseaux de trente à quarante pièces de canons, que l'on achevait de batir. Nous fumes aux capucins qui sont à un quart de lieuë de la ville sur un rocher au bord de la Loire; c'est de cet hermitage que l'on découvre la plus belle vue qui soit en France; l'horison est extraordinairement étendu. J'admiray une pierre de roche plate et unie que l'on dit n'avoir jamais été taillée, longue de cinquante à soixante pieds et large de quarante. L'église cathédrale de Saint-Pierre a un très beau portail, avec deux grosses et hautes tours; la nef est belle. Le grand autel est magnifique. Il y a au milieu du chœur le superbe tombeau de François deux, dernier duc de Bretagne et de Marguerite son épouse, où est aussi renfermé le cœur d'Anne, leur fille et leur héritière, deux fois reine de France. Les statues de ce tombeau sont d'un marbre blanc et noir, taillées par Michel Columb, le premier sculpteur de son temps. Le chateau de Nantes est sur la Loire du costé d'Anjou; il y a quelques bastions bordés de canons. Le Roy Henry Quatre, l'an mil cinq cens quatre-vingt-dix-huit, après avoir soumis la Bretagne qui avait pris le parti de la Ligue, y fit le fameux édit en faveur des Calvinistes.

Le vingt-trois, nous montames tous à cheval à dessein d'aller incognito à la Rochelle et à Rochefort; nous n'en estions éloignés que de deux journées. Nous avions assez d'argent pour faire ce voyage, mais notre loueur de chevaux nous pria très instamment de prendre le chemin de La Flèche.

Voulez-vous ruiner un pauvre homme? Nous disait-il, je suis obligé de laisser un cheval à demy mort, de vous en fournir un autre qui me coute vingt sols de louage, par jour. Voicy mes autres chevaux fatigués après vingt-trois jours de marches. Voulez-vous que

je les perde comme l'autre. Je vous en prie au nom de Dieu, remontons en Anjou. Jamais je ne vis tant d'irrésolution que ce jour-là. Nous souhaitions tous de voir l'Aunis et le Poitou ; cependant nous disions tous l'un à l'autre : je suis indifférent, faites ce qu'il vous plaira ; à La Flèche, à La Rochelle, nous irons où l'on voudra. Et pas un ne voulut se déterminer ni déterminer les autres : il n'y avait que notre homme qui n'estoit pas indifférent, et ce fut luy que nous suivimes jusqu'à Ancenis où nous soupames et couchames à la *Croix de Lorraine*.

Le vingt-quatre, le révérend père Delfosse partit seul de grand matin pour prendre le devant et aller à Richelieu où il n'avait pas encore esté et que nous avions veu aux vacances de Pasques. Nous dinames à Ingrandes où l'on visita nos malles et nos bougettes, de peur que nous eussions fait passer quelques paquets de sel blanc de Bretagne, de tabac, caffé, chocolat, ce qui est meilleur marché dans cette province que dans aucune autre en France. Nous arrivames à Angers sur les six heures du soir. Notre homme nous avoit dit que nous logerions au *Pelican* ; il s'estoit mépris, il voulait dire au *Griffon*. Moy qui avais un cheval fautif, je ne voulus pas suivre les autres qui marchaient un peu trop viste sur le pavé de la ville, quoy que je les eusse prié d'aller doucement, de sorte que le reverend père Descamps et moy nous demeurames derrière et nous perdimes les autres de veüe, nous demandames le *Pelican* et l'on nous conduisit dans le faubourg Saint-Michel à l'autre costé de cette grande ville que nous traversames entièrement. Estant arrivés dans ce faubourg nous trouvames que le *Pelican* estoit une maison de marchand. Nous rentrames donc dans la ville et nous allames descendre au *Cheval blanc*. Nos messieurs qui estaient aussi en peine de nous que nous estions d'eux s'informèrent quelles estoient les meilleures auberges de la ville, ils scavaient que c'estoit notre coutume de loger toujours dans les premiers logis. On leur dit que les fameux cabarets estaient le *Griffon*, l'*Ours*, le *Cheval blanc* ; ils y vinrent, s'informèrent de nous, ils nous trouvèrent au *Cheval-Blanc* et laissèrent l'homme avec ses chevaux au *Griffon*, où l'on ne fut guerre content d'eux ; mais par bonheur ils n'avaient rien commandé pour leur souper, qui fut très splendide au *Cheval blanc*. L'on nous servit d'excellentes liqueurs après le dessert que nous payames très cher. Nous faisions cette dépense, parce qu'il y avoit avec nous un jeune jésuite pour qui nous avions envie de payer et que nous avions rencontré chemin faisant.

Le vingt-cinq, nous restames tout ce vendredy à Angers, capitale d'Anjou, avec présidial, évêché, université, académie, etc., sur la rivière de Mayenne, après qu'elle a recu la Sarthe et le Loir. Je ne dis rien de cette ville que nous eumes le loisir de bien voir.

Le vingt-six, nous retournames à La Flèche par Suette petit bourg éloigné de six lieües de la ville.

Les pensionnaires s'y divertissent pendant les grandes vacances; ils y vont dix-huit ou vingt par bandes, avec un jésuite pour les gouverner, deux ou trois valets pour les servir; ils y restent huit jours. On les y conduit à cheval et on les ramène de même. Ils donnent vingt-cinq sols par jour et ils font assez bonne chère. Les frais extrordinaires sont encore de quelques livres pour les chevaux, cuisiniers, servantes, etc. Nous dinames dans le même lieü où estoient ces messieurs de notre connaissance et nous y bumes très bien à la santé de notre révérend père du Poirrier, notre principal, qui nous receut à La Flèche avec beaucoup de joye de nous voir retournez de notre voyage en parfaite santé.

Que d'obligations nous devons à Dieu de ce qu'il ne nous est arrivé aucun malheur pendant ce voyage! Nous avons été exposés à bien des périls : le feu, l'air, l'eau et la terre nous en ont fournis. Morlaix nous a menacés du premier; Chateaulin, Quimper, Rennes, avaient l'air infesté. Le trajet de Saint-Malo à Dinar, les passages de Daoulas et le port Louis estaient fort à craindre pour nos chevaux aussi bien que la rade de Brest pour nous. Les sables mouvants des grèves du mont Saint-Michel et les voleurs d'Antrain ne nous menaçaient de rien moins que de la mort. Mais grâces au ciel nous n'avons estés exposés à ces périls que pour avoir la joie d'en sortir heureusement. Le cinq du mois d'octobre nous fimes célébrer deux messes par deux précepteurs séculiers de notre collège pour remercier Dieu, la Sainte-Vierge et nos bons anges des grâces qu'ils nous avaient faites pendant tout notre voyage.

Lequel soit, comme toutes mes autres actions, pour la plus grande gloire de Dieu. Ainsi soit-il!

A La Flèche ce dix octobre de l'an de Notre-Seigneur, 1699.

XII

NOMS DES JÉSUITES DU COLLÈGE DE LA FLÈCHE

L'ANNÉE DE SA FERMETURE

EN 1762

DE GOSSON (Edme-Gaston), prêtre, Recteur, né à Arras le 20 juin 1703, profès des quatre vœux le 2 février 1738, entré dans la Société le 7 septembre 1720.

BESNARD DU FOUGERAY (Henri), prêtre, ministre, né à Notre-Dame de Bazine (Poitiers) le 16 août 1724, fait les vœux de coadjuteur spirituel le 15 août 1758, entré dans la Société le 13 août 1743.

DE KERFOSSO (Antoine), prêtre, confesseur, né à Vannes le 7 juillet 1715, profès des quatre vœux le 2 février 1754, entré dans la Société le 11 septembre 1737.

GÉRARD (Charles), prêtre, né à Bar-le-Duc le 2 avril 1707, profès le 15 août 1741, entré dans la Société le 9 février 1725.

CHAMPION (Charles-François), prêtre, professeur de théologie scholastique, consulteur, né à Rennes le 2 février 1724, profès le 2 février 1757, entré dans la Société le 7 novembre 1739.

GRIFFET (Claude), prêtre, directeur de la Congrégation des Messieurs, né à Moulins le 20 mars 1702, profès le 15 août 1735, entré dans la Société le 29 août 1717.

DUBOYS (François-Marie), prêtre, professeur de théologie positive, né à Pontivy le 6 septembre 1711, profès le 2 février 1746, entré dans la Société le 11 octobre 1727.

VACQUERIE (François), prêtre, procureur, consulteur, né à Saint-Martin de Noyers le 22 février 1720, profès le 15 août 1753, entré dans la Société le 29 septembre 1736.

DE KERGOUIN (Gabriel-Joseph), prêtre, préfet des hautes études, né à Cornuaille le 30 mars 1695, profès le 2 février 1731, entré dans la Société le 2 octobre 1715.

LEVERMÉ (Gilbert), prêtre, professeur de mathématiques, bibliothécaire, préfet d'Église, directeur du chant et de la Congrégation des Artisans, consulteur, né à Nevers le 26 janvier 1705, profès le 2 février 1758, entré dans la Société le 2 octobre 1720.

DUCHÉ (Jacques), prêtre, né à Versailles le 28 mai 1690, profès le 15 août 1726, entré dans la Société le 11 octobre 1708.

CHABRIER (Jean-Baptiste), prêtre, professeur de théologie scolastique, né à Pierrefitte (Autun) le 17 janvier 1722, profès le 2 février 1752, entré dans la Société le 27 septembre 1736.

DE MONTGAUCHER (Jean-François), prêtre, professeur de philosophie, né à Avrillé le 30 avril 1723, profès le 2 février 1758, entré dans la Société le 30 octobre 1742.

DE LA COUR (Louis), prêtre, confesseur, né à Soissons le 18 septembre 1702, profès le 15 août 1737, entré dans la Société le 20 mars 1723.

HAREL (Jean-François), préfet des classes inférieures, né à Carentan le 14 mai 1711, profès le 2 février 1748, entré dans la Société le 25 août 1730.

DE PONTIGNY (Joseph), prêtre, confesseur, né à Vannes le 9 mars 1699, profès le 2 février 1732, entré dans la Société le 8 septembre 1716.

DESPRÉAUX (Julien-Jean-Baptiste), prêtre, né à Rennes le 24 octobre 1718, entré dans la Société le 12 septembre 1739.

LE CHARPENTIER (Louis), prêtre, professeur de logique, né à Saint-Judoc (Dol) le 21 mars 1723, profès le 2 février 1760, entré dans la Société le 22 septembre 1744.

DE LA MOTTE (Louis-Michel), prêtre, prédicateur, né à Hesdin le 5 décembre 1717, profès le 2 février 1753, entré dans la Société le 23 août 1735.

DE KÉRAC (Marie-Charles Vittu), prêtre, ministre des étudiants en philosophie, né dans le diocèse de St-Brieuc le 29 octobre 1721, profès le 2 février 1757, entré dans la Société le 10 octobre 1739.

FAVIER (Martin-Xavier), prêtre, professeur de philosophie morale, né à Tours le 10 février 1705, profès le 15 août 1738, entré dans la Société le 21 novembre 1721.

CORDIER (Michel-Théodore), prêtre, Père spirituel, admoniteur, né au Quesnoy le 2 février 1702, profès le 2 février 1736, entré dans la Société le 13 septembre 1718.

GASTÉ (Nicolas), prêtre, né le 9 juin 1726, entré dans la Société le 4 novembre 1745.

LE ROY (Pierre), prêtre, confesseur, né à Brest le 30 août 1696, profès le 2 février 1732, entré dans la Société le 26 octobre 1716.

LE VAVASSEUR (Pierre), prêtre, ancien Recteur, confesseur, né à Rouen le 16 octobre 1692, profès le 2 février 1726, entré dans la Société le 11 septembre 1707.

DE KERBEREC (René), prêtre, professeur de Rhétorique, directeur de la Congrégation des Domestiques, né à Guescriffe (Quimper) le 8 février 1727, profès le 2 février 1761, entré dans la Société le 22 septembre 1744.

DE KERGATTÉ (René), prêtre, professeur de physique, directeur de la Congrégation des Externes, né à Rennes le 1er mars 1727, profès le 15 août 1760, entré dans la Société le 22 septembre 1744.

MOIGNARD (Jean-Stanislas), prêtre, professeur de rhétorique, né à Aubeterre le 16 août 1727, profès le 2 février 1761, entré dans la Société le 10 septembre 1743.

DUPERRON (Charles-Stanislas), scholastique, professeur de seconde, né à Xaintes le 18 novembre 1737, premiers vœux le 20 septembre 1755.

ROME (André), scholastique, professeur de troisième, né au diocèse du Puy le 20 décembre 1735, premiers vœux le 28 octobre 1756.

MEILLAND (Henri), scholastique, professeur de quatrième, né à Lyon le 17 juillet 1736, premiers vœux le 28 septembre 1757.

DE LA MOTTERIE (Henri-François), scholastique, professeur de cinquième, né à Carrouges (Orne) le 1er février 1739, premiers vœux le 6 septembre 1758.

DE LA FONTAINE (Jean-Baptiste), scholastique, professeur de sixième, né au diocèse de Rouen le 31 mai 1739, 1ers vœux le 14 septembre 1759.

MORIN (Louis), scholastique, professeur de septième, né le 23 novembre 1735, entré dans la Société le 24 septembre 1752.

Étudiants en théologie.

LE PELLETIER (Jean-Baptiste), prêtre, en quatrième année, né au diocèse d'Évreux le 10 janvier 1732, premiers vœux le 15 mars 1752.

MORLAYE (Jean-Baptiste), scholastique, étudiant de deuxième année.

DE BŒUVE (René-Narcisse Béchenec), scholastique, né à les Fougerais près Chateaubriand le 4 octobre 1732, premiers vœux le 29 septembre 1753.

COURRIÈRE (Pierre), scholastique, né à Grenoble le 29 octobre 1736, premiers vœux le 8 septembre 1756.

PALYART (Philibert), scholastique, né à Amiens le 8 mai 1735, premiers vœux le 31 janvier 1754.

DU BUISSON (André), scholastique, né à Laval le 27 juin 1732, premiers vœux le 10 octobre 1752.

BOULLET (Pierre), scholastique, né au diocèse d'Amiens le 12 février 1732, premiers vœux le 23 septembre 1754.

DE COMBE (Jean), scholastique, né au diocèse de Rennes le 8 septembre 1733, premiers vœux le 30 décembre 1753.

FOREST (Jean-Baptiste), scholastique, né au diocèse d'Orléans le 2 février 1734, premiers vœux le 9 septembre 1752.

DU BREIL (Louis-Ange), scholastique, né à Rennes le 10 août 1734, premiers vœux le 2 décembre 1754.

LA SALLE (Pierre), scholastique, né à Hesdin le 8 avril 1737, premiers vœux le 6 septembre 1758.

LE SELLIER (Marie-François-Héliodore), scholastique, né à Valenciennes le 3 juillet 1719, premiers vœux le 18 octobre 1740.

Étudiants en philosophie.

LE CAM (Yves), scholastique, né à Plusquellec (Basse-Bretagne) le 2 octobre 1734, premiers vœux le 1er octobre 1759.

LION (Adrien-Louis), né à Arras le 12 janvier 1741, premiers vœux le 19 septembre 1760.

BAILLY (Augustin), scholastique, Bidelle des physiciens, né au diocèse de Québec le 4 novembre 1741, premiers vœux le 3 mars 1761.

GOYNARD (Guillaume), scholastique, né à Saint-Malo le 22 janvier 1738, premiers vœux le 15 septembre 1760.

DES PORTES (Hyacinthe), scholastique, né au diocèse de Tréguier le 21 novembre 1740, premiers vœux le 10 octobre 1760.

BOUVET (Philippe), scholastique, né à Péronne le 6 août 1740, premiers vœux le 5 octobre 1760.

MOREL (René), novice, né à Alençon le 25 août 1742, entré le 24 septembre 1758.

MALESCOT (Sébastien), scholastique, né à Morlaix le 22 avril 1743, premiers vœux le 10 octobre 1760.

[illegible] (Thomas), scholastique, né au diocèse de Saint-Malo le 17 février 1741, premiers vœux le 15 septembre 1760.

LE CLERC (Tite-Simon), scholastique, né au diocèse d'Auxerre le 4 janvier 1741, premiers vœux le 9 septembre 1760.

DES LONCHAMPS (François), novice, né à Caen le 16 novembre 1744, entré le 15 septembre 1759.

AUCIS (François-Marie), novice, Bidelle des Logiciens, né à Gingamp le 22 septembre 1735, entré le 27 septembre 1759.

BOUTIER (Philibert), novice, né à Dôle le 4 juin 1743, entré le 10 août 1759.

VALLERAY (Joachim), novice, né à Chateauguion le 16 juillet 1740, entré le 13 septembre 1759.

DU BOISFLEURY (Louis), scholastique, né au diocèse de Nantes le 1er août 1740, premiers vœux le 15 septembre 1760.

LE CAM (Ambroise-Marie), scholastique, né à Brest le 16 février 1741, premiers vœux le 10 octobre 1760.

DE GENNES (Pierre), scholastique, né à Vitré le 9 avril 1735, premiers vœux le 19 septembre 1752.

DE LABCHAUTEL (Vincent), scholastique, né à Morbaix le 30 janvier 1739, premiers vœux le 25 septembre 1756.

Jésuites employés au pensionnat.

DE LA GRAVE (Antoine-Amable), prêtre, principal du pensionnat, consulteur, né à Riom le 11 mai 1721, profès le 15 août 1753, entré dans la Société le 27 septembre 1736.

CARRÉ (Joseph), prêtre, ministre du pensionnat, né à Rennes le 22 mai 1727, profès le 2 février 1761, entré dans la Société le 9 octobre 1745.

NONCHER (Pierre), prêtre, procureur du pensionnat, né à Rouen le 20 juillet 1713, profès le 2 février 1752, entré dans la Société le 7 septembre 1736.

Préfets du pensionnat.

COLLET (Alain), prêtre, étudiant de quatrième année, né à Brest le 18 juin 1730, premiers vœux le 8 septembre 1753.

LESALGUEN (Thomas), prêtre, étudiant en quatrième année, né à Quimper le 21 décembre 1731, premiers vœux le 31 janvier 1751.

FROMENT (Jean-Baptiste), scholastique, étudiant de quatrième année, né à Voiscy le 31 janvier 1728, premiers vœux le 12 septembre 1749.

MARRÉ (Jean-Baptiste), scholastique, étudiant de quatrième année, né dans la seigneurie de Gênes le 6 novembre 1727, premiers vœux le 12 février 1750.

CHURC (Edouard), prêtre, étudiant en troisième année, né dans la Cornouaille le 26 novembre 1727, premiers vœux le 8 octobre 1750.

MAGHERMAN (Basile), scholastique, étudiant de troisième année, né à Melden (Flandre) le 27 novembre 1729, premiers vœux le 30 septembre 1750.

MORRE (Fr.-Xavier), scholastique, étudiant de deuxième année, né à Dublin le 15 avril 1734, premiers vœux le 14 août 1754.

GALVEY (Guillaume), étudiant de deuxième année, bidelle des scholastiques, né en Irlande le 30 septembre 1731, premiers vœux le 5 octobre 1754.

DE MÉRICOURT (Hubert), scholastique, étudiant de deuxième année, devint missionnaire en Chine où il mourut en 1774.

MOYEUS (Jean-Baptiste), scholastique, étudiant de deuxième année, né en Picardie le 27 juillet 1733, premiers vœux le 13 septembre 1753.

DE LISCAY (Joseph-Ignace), scholastique, étudiant de deuxième année, né à Bourges le 11 juin 1733, premiers vœux le 4 octobre 1753.

DE VILLENEUVE (Mathurin), scholastique, étudiant de deuxième année, né à Rennes le 19 décembre 1732, premiers vœux le 18 octobre 1753.

VINGTRINIER (Nicolas), scholastique, étudiant de deuxième année, né en Lorraine le 26 novembre 1732, premiers vœux en janvier 1758.

DE VILLENEUVE (Louis-Marie), scholastique, étudiant de première année, né à Rennes le 3 février 1734, premiers vœux le 8 octobre 1754.

ROUX (Jacques), scholastique, étudiant de première année, né à Saint-Germain-Lambron le 31 octobre 1733, premiers vœux le 29 septembre 1753.

DE PHLEUGNY (Pierre), scholastique, étudiant de première année, né à Orléans le 2 mars 1733, premiers vœux le 8 octobre 1751.

Répétiteurs du pensionnat.

MORLIÈRE (Charles), scholastique, étudiant en philosophie, bidelle des répétiteurs, né au diocèse de Beauvais le 29 juin 1733, premiers vœux le 12 septembre 1753.

ROUSSEL (Charles), scholastique, étudiant en philosophie, né à Elbeuf le 20 août 1730, premiers vœux le 29 août 1752.

ROZIER (Michel), scholastique, étudiant en philosophie, né à Orléans le 29 janvier 1735, premiers vœux le 2 septembre 1753.

LE GUÉ (Jean-Marie), scholastique, étudiant en philosophie, né à Rennes le 16 juin 1732, premiers vœux le 29 septembre 1753.

RIVALAIN (René), scholastique, étudiant en philosophie, né à Vannes le 22 mai 1733, premiers vœux le 5 octobre 1752.

N. B. — Cette liste est extraite du *Catalogue* de 1761-1762, et de l'état dressé par le Parlement de Paris, des Jésuites du ressort de ce parlement, qui avaient droit à une pension. Il fallait avoir *quatorze* ans de Compagnie pour avoir droit à une pension. Le collège comptait encore 23 frères coadjuteurs, et le pensionnat, trois.

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

CHAP. I. *Théologie, philosophie, sciences, histoire et géographie à La Flèche* : — Aristote et saint Thomas. — Circulaires de St François de Borgia et d'Aquaviva. — Enseignement de la théologie à La Flèche ; principaux professeurs. — Le P. Philippe Thibault. — Cours de philosophie : sa durée ; inscription des élèves. — Exercices divers : leçons, répétitions, sabbatines, menstruales, disputes philosophiques. — Programme des trois années de philosophie. — Les Pères Gandillon, Challemoux, Le Breton, Gaultruche, Pajot. — René Descartes à La Flèche : ses œuvres philosophiques, ses partisans et ses adversaires. — Les Jésuites et Descartes ; les Pères Véron, Noël, Charlet, Binet, Bourdin, Vatier, Denis Mesland, etc. - Ouvrages de Descartes et de Malebranche mis à l'index. — Le Malebranchisme dans la Compagnie de Jésus. — Les Pères André et du Tertre à La Flèche. — Les trente propositions du P. Michel-Ange Tamburini. — Étude et progrès des Sciences mathématiques, de l'Histoire et de la Géographie..... 1

CHAP. II. *Séances théologiques, philosophiques, littéraires, dramatiques ; examens, distributions des prix* : — Thèses de théologie et de philosophie. — Défendant, argumentant. — Le grand *Acte*. — Exposition des travaux de l'année. — Explication des énigmes. — Académies. — Explication et récitation des auteurs latins et grecs à la fin de l'année scolaire. — Le théâtre à La Flèche : prescriptions du *Ratio Studiorum* et du *Ratio discendi et docendi*. — Les Rhétoriciens et les Humanistes interprètes de la Tragédie et de la Comédie ; Ludi priores, ludi solemnes. — Critiques dirigées contre le théâtre des Jésuites, en particulier contre celui de La Flèche. — Ballets, musique de danse et de chant. — Programmes des pièces de théâtre. — Distribution des prix, palmarès, livres de prix. — Examens de fin d'année : écrit et oral. — Cahiers de *notes des élèves*. — Départ pour les vacances et voyages..... 149

Pages.

CHAP. III. [illegible] — Congrégations des novices. — Retraites et Prédications. — Missions en France et à l'étranger 313

CHAP. IV. *Expulsion des Jésuites du collège de La Flèche en 1762.* — Dernières années du collège Henri IV : Jésuites et élèves séculiers. — Le P. Lavalette et le Parlement de Paris. — Examen de l'Institut de la Compagnie. — Ligue puissante contre les Jésuites. — Audace du Parlement et faiblesse de Louis XV. — Extraits des Assemblées. — L'Assemblée du clergé de France et les évêques se prononcent en faveur des Jésuites. — Arrêt de suppression du collège des Jésuites à La Flèche : revoir des Pères. — Mesures prises après leur expulsion. — Conclusion 385

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Documents n° I 321
Documents n° II 348
Document n° III 354
Document n° IV 355
Document n° V 357
Documents n° VI 365
Documents n° VII 384
Documents n° VIII 388
Document n° IX 405
Document n° X 412
Document n° XI 414
Document n° XII 435

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME

Le Mans. — Imp. Legucheux et Cie, rue Marchande, 18.

[redacted]

EN VENTE À LA MÊME LIBRAIRIE

Questiones Philosophicæ [illegible] 15 fr. »

Vertus de la Connaissance intellectuelle. Œuvres saint Thomas d'Aquin, par [illegible] 7 »

Saint Thomas Aquinas doctoris angelici summa medicinæ spiritualis. [illegible] 2 50

La Predestination physique et la Science moyenne [illegible] 2 »

De l'Aumône et de ses formes diverses. [illegible] 2 »

Citeaux, la Trappe et Bellefontaine. par Hippolyte [illegible] 3 »

Saint Joseph, modèle [illegible] par Mgr François Pichenot, archevêque de [illegible] par le P. Marin de Boylesve, S. J. 1 vol. in-12 broché 1 25

Vie et Culte de saint Gilles. [illegible] des quatorze saints les plus [illegible] 1 vol. in-18 broché, prix net 60 cent. par la poste » 75

Le parterre de la Sainte-Enfance, ou recueil de Traits edifiants, recits de Fêtes et Extraits des Annales. 1 vol. in-12 » 75

Un Regiment de l'armée de la Loire, notes et souvenirs, par l'abbé Charles Moreau, ancien aumônier du 3e Mobiles, chevalier de la Légion d'honneur. 1 vol. in-12 broché 2 50

L'Église du Mans durant la Révolution, Mémoires sur la persécution religieuse à la fin du XVIIIe siècle, par le R. P. Dom Paul Piolin, bénédictin de la Congrégation de France. 4 vol. in-8° brochés 24 »

Recherches sur la Cathedrale du Mans, par M. l'abbé Persigan. 1 vol. in-8° broché 3 »

[redacted]

[redacted]

37

[redacted]

ACME
BOOKBINDING CO., INC.
NOV 2 7 1986
100 CAMBRIDGE STREET
CHARLESTOWN, MASS.

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

WIDENER
BOOK DUE
SEP 10 1990

WIDENER
SEP 1 0 1996
BOOK DUE

WIDENER
CANCELLED

STALL STUD
WIDENER
CHARGE
JUL 0 5 2000

WIDENER
CANCELLED

WIDENER
SEP 1 4 2002
BOOK DUE

WIDENER
SEP 0 7 200
CANCELLED

WIDENER
JAN 1 8 2004
CANCELLED

WIDENER
FEB 0 4 2004
BOOK DUE